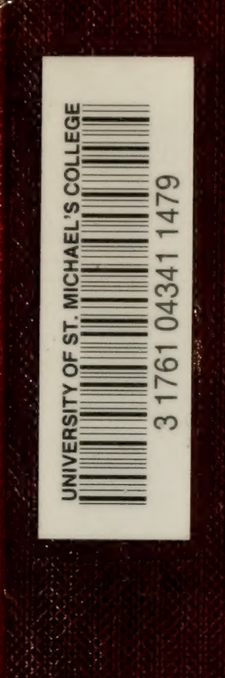
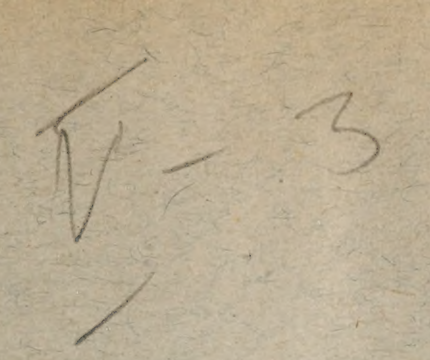
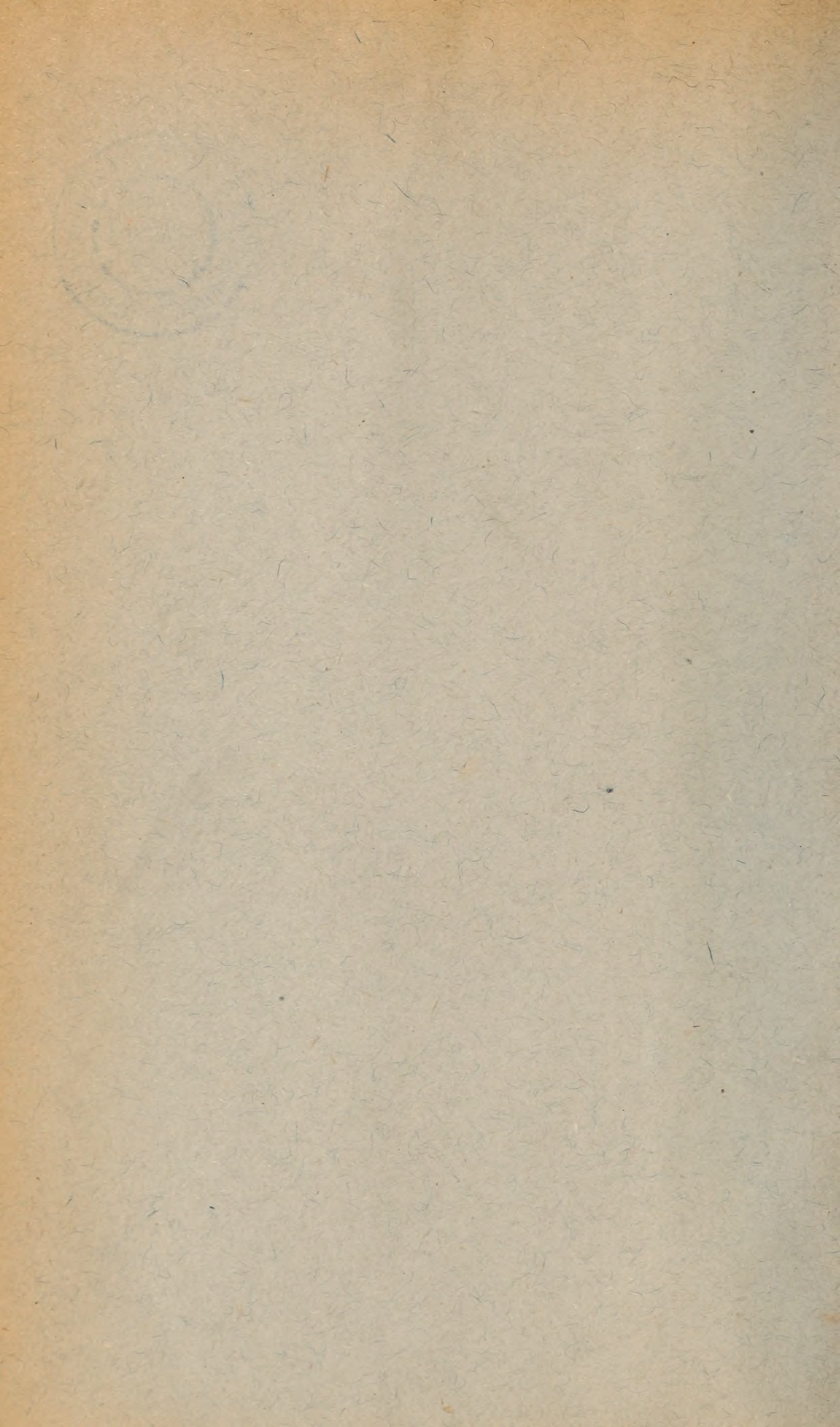

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04341 1479

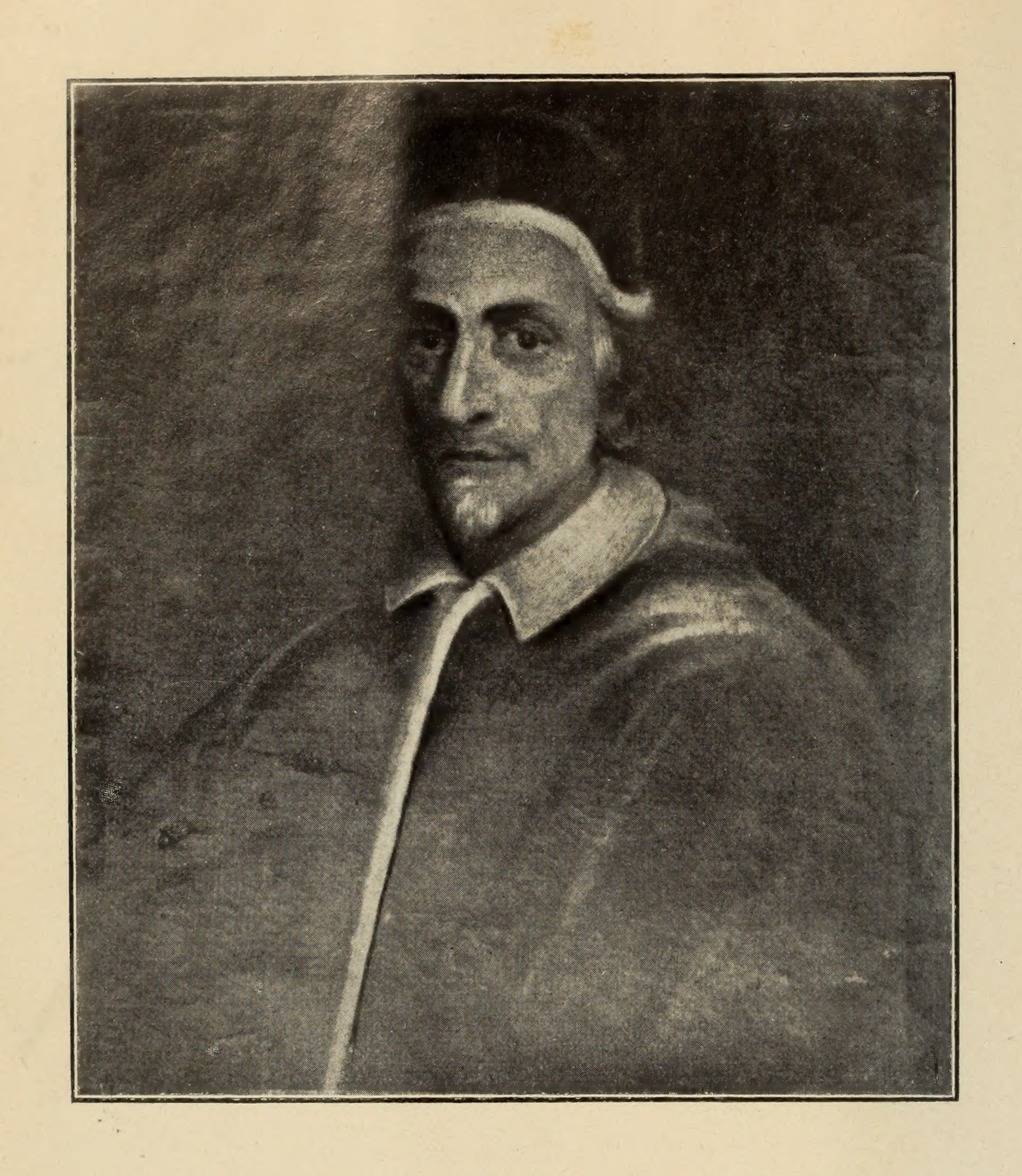



UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY






TRANSFERRED
BIBLIOTHECA
PROV. TORONTINAE
STUDENDATUS



INNOCENT XI PONT. MAX.

F. DE BOJANI

INNOCENT XI

SA CORRESPONDANCE AVEC SES NONCES

21 Septembre 1676-31 Décembre 1679

PREMIÈRE PARTIE

AFFAIRES POLITIQUES

ROME

DESCLÉE et C.ie Editeurs Pontificaux

Place Grazioli (Palais Doria)

1910

AU LECTEUR

Il existe des biographies d'Innocent XI, ainsi que des monographies sur quelques faits importants de son règne. On a aussi publié la correspondance de l'ambassadeur et d'autres représentants de Louis XIV près la Cour de Rome; mais il restait toujours une lacune: la correspondance de ce pape avec ses nonces auprès des différentes Cours. Maintenant que, grâce à la munificence de Léon XIII les Archives secrètes du Vatican sont ouvertes aux chercheurs, cette lacune a pu être comblée moyennant le dépouillement des registres de la Secrétairerie d'Etat et des différentes nonciatures.

Nous avons cru bon de diviser en trois périodes les treize années de ce Pontificat. Ce volume comprend la correspondance de la première période, c'est-à-dire: depuis l'élection du pape, 21 septembre 1676, jusqu'à la fin de 1679. D'autres volumes sont réservés aux périodes suivantes.

Le P. Berthier, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, a publié, en deux gros volumes, les Epistolae ad Principes *d'Innocent XI avec des annotations historiques. On peut recourir à cet important et consciencieux recueil pour le texte des brefs.*

Rome, février 1910.

NB. — Nous nous sommes attaché, autant que possible, à reproduire, dans la traduction de l'italien et dans le résumé du texte des dépêches, la façon d'écrire et même la terminologie des

diplomates de l'époque; aussi a-t-il été souvent nécessaire de sacrifier à cette préoccupation, l'élégance du style.

En outre, il ne nous a pas paru opportun d'encombrer le bas des pages de minutieuses indications des sources, qui non seulement eussent été de peu d'utilité, mais encore auraient créé une inévitable confusion. En effet, à l'indication souvent répétée du registre il eût fallu joindre aussi celle de la page. Or, les feuilles des volumes ne sont pas encore numérotées et ce travail est commencé à peine depuis que le savant Mgr Ugolini a été nommé archiviste. Les seules indications des années permettent, à qui veut contrôler, de trouver facilement le volume désiré. Chacune des nonciatures forme une Série à part numérotée, qui comprend par an environ 4 volumes, dont deux se rapportent aux dépêches du Secrétaire d'Etat, et deux à celles du nonce.

Voici la liste des principaux nonces apostoliques:

Vienne: Mgr Bonvisi, archevêque de Thessalonique. — Madrid: Mgr Mellini, archevêque de Césarée. — Paris: Mgr Varese, archevêque d'Andrinople; à sa mort l'abbé Lauri fut nommé internonce. — Varsovie: Mgr Martelli, archevêque de Corinthe. — Venise: Mgr Airoldi, archevêque d'Edesse. — Lisbonne: Mgr Durazzo, archevêque de Chalcédoine. — Nimègue: Mgr Bevilacqua, patriarche d'Alexandrie. — Turin: Mgr Muzio, archevêque de Nazianze. — Bruxelles: Mgr Tanari, abbé de Sainte Marie, internonce. Il y avait également des nonces a Naples, Florence, Cologne et Lucerne.

INNOCENT XI

CHAPITRE PREMIER

Innocent XI

Tout biographe, en écrivant la vie de son héros, doit se placer dans le milieu où vivait celui-ci et expliquer par là bien des actions qui resteraient incomprises s'il se plaçait uniquement au point de vue des idées qui ont cours aujourd'hui. A l'égard d'Innocent XI il n'y a guère de réserves à faire. L'examen de ses actes, de sa correspondance avec ses nonces et de ses rapports avec les différents princes de son époque, nous révèle ce pape comme une des figures les plus pures de l'histoire ecclésiastique. Il brille à la fin du XVII[e] siècle, s'écartant des traces de ses derniers prédécesseurs, se détachant, se séparant de son époque pour replacer l'Eglise sur les bases qui avaient fait la grandeur de cette institution. Après une longue période durant laquelle le Saint-Siège avait semblé n'être plus l'initiateur des grandes résolutions, Innocent en releva toute la dignité en prenant en mains la cause des peuples et en se faisant le défenseur des principes de bon gouvernement.

La famille Odescalchi jouissait déjà au XVI[e] siècle, dans la Valteline, d'une situation sociale et financière considérable. Pietro Giorgio Odescalchi avait été évêque de Vige-

1

vano de 1610 à 1620, et Francesco fut nommé par Pie IV préfet du trésor pontifical (1).

Benedetto Odescalchi naquit à Côme, le 19 mai 1611, de Livio Odescalchi et Paola Castelli. On a prétendu, surtout en France, que, dans sa jeunesse, il avait pris part, dans l'Europe centrale, à plusieurs batailles contre les Turcs; il n'existe aucun document à ce sujet. Il fit ses études ecclésiastiques à Gênes et à Naples, et à l'âge de 25 ans il vint à Rome muni de lettres de recommandation pour François Paravicini, prélat influent à la cour pontificale. Il attira bientôt l'attention, par sa vie modeste et pieuse, sa science et son intelligence des affaires. Il fut nommé protonotaire apostolique et envoyé dans le *Picenum* à la suite du désaccord survenu entre Edouard Farnese et la Chambre Apostolique: les habitants de cette province se refusaient à payer certains impôts; il eut mission de les ramener à l'obéissance.

Rentré à Rome, il fut nommé clerc de la Chambre, et, en 1645, Innocent X le créa cardinal diacre du titre des SS. Côme et Damien; quelques années plus tard, il fut promu cardinal prêtre du titre de Saint-Onuphre.

(1) Le 26 décembre 1676, Cybo, secrétaire d'Etat, prie le nonce à Madrid, Mgr. Mellini, de vérifier si, dans l'église collégiale de la Sainte-Croix à Madrid se trouve le tombeau d'Hippolyte Odescalchi, qui avait servi dans l'armée sous Philippe II durant le siècle précédent... Et Mellini envoie, le 28 février 1677, au cardinal la copie de l'épitaphe de feu S. Hippolyte Odescalchi qui se trouve dans l'église de la Sainte-Croix. Elle est écrite sur du bois verni et l'effigie du « peintre Hippolyte » est sur mur blanc. Il avertit que le comte Cusani s'en est déjà occupé... Et le 3 avril, Cybo fait remercier le collège de Sainte-Croix pour ses manifestations honorifiques en l'honneur d'Hippolyte Odescalchi...

Jamais, peut-être, la médisance n'eut un aussi grand cours que sous le pontificat d'Innocent X. L'élévation au cardinalat du jeune prélat Odescalchi excita contre lui l'imagination des pamphlétaires de l'époque. On prétendit qu'il n'avait réussi qu'à force de cadeaux à vaincre l'hostilité de la belle-sœur du pape, la toute-puissante Olimpia Maldachini Pamphilj. Aucune preuve n'a été donnée, et l'on peut dire, au contraire, que Benedetto Odescalchi, tant comme cardinal que comme pontife, par le respect qu'inspira à tous son aversion pour les intrigues, n'offrit aucune prise à la calomnie. Ce furent plutôt ceux contre lesquels sévit sa justice, qui devinrent l'objet de mordantes satires durant son pontificat, parce qu'on les vit se plaindre des sages mesures du pape. Ils ne se privèrent pas, pour se venger, de répandre de fausses nouvelles sur son compte (1). On trouvera dans sa correspondance avec ses nonces le peu de fondement de bon nombre de ces inventions.

---

(1) Il paraît qu'à Milan en 1682 circulait un pamphlet de genre politique contre Innocent. « Ce pays, écrivait-il à son neveu le sénateur Anton Maria Erba, abonde en malignités et en médisances. Ne manquez donc pas d'envoyer le feuillet qui vous est tombé entre les mains, afin que je voie s'il concorde avec d'autres qui sont arrivés ici ... » (*Archives A. Albertoni*).

NB. Le Sénat de l'Etat de Milan, possession de la Couronne d'Espagne, était composé de 14 membres, outre le Président. Deux sénateurs résidaient pendant deux ans, l'un à Pavie et l'autre à Crémone, avec le titre de Podestat de ces villes. Le Sénat, selon l'institution de l'empereur Carles-Quint, avait la concession de « omnia proxime Imperj iura ». Les sénateurs étaient nommés par le gouvernement de Madrid, et l'autorité du Sénat était égale à celle du roi; il faisait les lois, les interprétait et jugeait les procès tant civils que pénals, et ses arrêts étaient sans appel

La légation de Ferrare étant vacante, et la population en proie à la disette, Innocent X y envoya le cardinal Odescalchi. Dans la bulle de nomination il est déja désigné sous le titre de *Pater Pauperum.* Il ne démentit pas l'expression pontificale, car la population de Ferrare, dans sa reconnaissance pour l'administration du légat et pour les œuvres de bienfaisance qu'il organisa, lui confirma ce glorieux surnom, en faisant placer sur plusieurs édifices reconstruits par lui, ses armes cardinalices avec la légende: *Benedictus Odescalchius P. P.* Il déploya tant d'habileté pour faire venir du blé des Pouilles, que la population ferraraise considéra son activité comme miraculeuse.

Après trois ans de légation, le pape le nomma évêque de Novare, diocèse très important de la Lombardie alors au pouvoir des Espagnols, et où une réforme était nécessaire. Odescalchi laissa aussi dans cette ville des traces de son amour pour l'ordre et pour le bien du peuple, en y fondant, entre autres, un Mont-de-Piété et en appliquant les revenus épiscopaux à des œuvres d'utilité publique. Voulant éviter, sans doute, la répétition de cette sorte de plébiscite des Ferrarais qui avait alarmé sa modestie, il refusa de laisser mettre ses armes sur les maisons qu'il créa, estimant que l'œuvre seule méritait de rester. Le climat de cette province ne convenait pas à sa santé, et, en outre, quelques tiraillements avec le gouverneur espagnol du Milanais à propos des bénéfices à conférer l'amenèrent à renoncer à son évêché. Le pape lui donna pour successeur son frère Giovanni Battista, moine bénédictin, lequel continua à bénéficier de la vénération dont les habitants de Novare avaient entouré le cardinal.

Benedetto Odescalchi rentra à Rome et fit partie de différentes congrégations. Il y apporta ses qualités d'administrateur sévère et droit, un grand esprit de charité envers les pauvres, un zèle ardent pour la prospérité de l'Eglise et pour la dignité du Saint-Siège.

Sa grande préoccupation était déjà, dès cette époque, la guerre contre les Turcs; c'est ainsi qu'il envoya à l'empereur Léopold et au roi de Pologne Casimir plus de 90,000 florins d'or, dont il venait d'hériter d'un oncle (1). Il fut bientôt reconnu officiellement comme protecteur de la Pologne. Des souvenirs de famille l'attachaient au sort de ce pays et à sa lutte contre le Croissant; Giulio Odescalchi avait été chargé par Pie V de porter la bénédiction papale à la flotte qui devait gagner la victoire de Lépante, et Bernardo Odescalchi, de la Compagnie de Jésus, avait été envoyé par Grégoire XIII auprès du roi de Pologne Bathory, afin de l'aider à répandre la religion catholique en Transylvanie (2).

Outre Giovanni Battista, évêque de Novare et autres proches parents, Benedetto avait un autre frère, Carlo, et une sœur, Lucrezia, qui épousa Erba de Milan, et leur fils Anton Maria Erba, sénateur, jouit de toute la confiance de son oncle le cardinal, qui lui avait confié la haute direction de son patrimoine en Lombardie (3).

---

(1) Le card. B. Odescalchi à A. M. Erba de Milan, 7 mars 1671: « Ho ricevuta la menuta della procura per l'heredità del S. Marc Antonio b. me., conforme la quale ne inviarò l'istromento acciochè si possa metter mano agli atti necessari se bene se questa cautela si fa per le cose del S. Tomasso non era forse di bisogno per non essere l'herede mai tenuto *ultra vices hereditarias* per il debito del defonto conforme la dottrina di Fusinaccio alla ques. X, n. 65. »

(2) Mgr. FRAKNOY, *Innocenzo XI e l'Ungheria.*

(3) La marquise Amélie Erba-Odescalchi, fille du marquis Antoine, prince de Monteleone, épousa en 1823 le comte Albertoni de Crémone et apporta avec elle une centaine de lettres du cardinal Odescalchi et plus tard du pontife, à l'adresse du sénateur A. M. Erba, toutes datée de Rome. Ces lettres, la plupart inédites, sont conservées à Agliate-Brianza, dans les archives du comte Alberto Albertoni. Les premières finissent par la formule « ed a tal fine saluto V. S. con tutta l'anima. Zio affmo B.

Carlo Odescalchi, l'aîné de la famille, épousa Mlle Cusani et eut deux enfants, Livio et Giovanna. Celle-ci, la première année du pontificat de Benedetto, épousa le comte Carlo Borromeo de Milan, et, par simple courtoisie envers le gouvernement qui possédait cette ville, le cardinal Cybo, secrétaire d'Etat, fit donner connaissance de ce mariage au cabinet de Madrid par l'entremise de Mgr. Mellini, nonce en Espagne (1). Benedetto s'occupa beaucoup de son neveu

card. Odescalchi, » et celles du pape, par la formule « con tal fine Vi diamo la nostra benedizione » (sans signature).

Ces lettres, à l'exception de quelques allusions à la guerre contre les Turcs, ne traitent que d'affaires d'administration familiale, mais elles révèlent chez leur auteur un grand esprit pratique, pieux et éloigné de tout le faste et des habitudes de l'époque. Ainsi il ordonne que les revenus de ses bénéfices ecclésiastiques soient tenus rigoureusement séparés de ses biens patrimoniaux, qu'on maintienne les aumônes de ses parents et que l'on continue à secourir les couvents et familles pauvres. Et, le cardinal écrivait le 19 mai 1674... « Havendo nel mio testamento fatto un legato di scudi due mille alla Casa delle Convertite nuovamente eretta in Como e stimando bene di sodisfarlo anticipatamente acciò possino valersene ne suoi presenti bisogni; Do ordine con la congionta al sig. Pietro Martire Lucino di farne il pagamento pigliandone ricevuta per atto publico con dichiarazione che sono insodisfatione del sud. Legato ... » Et le 7 septembre 1675, il ajoute « Sento volentieri che mons. Vescovo facesse provare il rigore della giustizia al can. Odescalco si per correzione sua come ad esempio degli altri, giacchè intesi, che ancora nel capitolo vi fossero disordini, ne lasciai di parlarne al can. Peregrino quando fu da me a licenziarsi per il suo ritorno. »

(1) Sur l'ordre de Cybo, Mgr. Mellini avait fait part de ce mariage au roi d'Espagne et à don Juan d'Autriche, en communiquant, à son tour, à la cour de Rome, leurs remercîments. Cependant, le 9 janvier 1678, le cardinal informe Mellini que le gouverneur de Milan a reçu de Madrid l'ordre de traiter le comte

Livio; à la mort de Carlo, en 1673, il le prit sous sa tutelle, et le fit venir auprès de lui à Rome (1).

Borromeo et donna Giovanna, sa femme, nièce de S. S., de la même manière que don Livio est traité à Rome par l'ambassadeur d'Espagne. Mais, comme don Livio demeure encore *incognito* et qu'on ne sait pas quand pourra arriver pour lui l'occasion de traiter avec l'ambassadeur d'Espagne, et que, d'un autre côté, il n'y a pas de doute qu'on ne pourra pas lui refuser, de la part de l'ambassadeur ou d'autres, le titre d'Excellence, comme le sait bien V. S., ; il en informe le nonce, afin qu'il cherche à obtenir du gouverneur de Milan la révocation de son ordre. On attend une réponse.

Mais le 1er mai 1678, Cybo rappelle à Mellini sa dépêche du 9 janvier et le previent que le gouverneur déclare n'avoir pas reçus les ordres envoyés de Madrid relatifs au comte Borromeo. Il prie le nonce d'éclaircir le malentendu, et l'informe que, dans la dernière audience, l'ambassadeur a annoncé à S. S. que S. M. avait envoyé la Toison d'or au comte Borromeo et quoique N. S. ait prié S. Exc. de remercier le roi, il le charge de répéter les remercîments de S. S.... Le 24 juillet, Cybo engage Mellini « à dire au comte d'Aragon, auquel il a parlé du traitement à user envers le comte Borromeo, que S. S. n'a rien su de cette demande, qui n'a été faite que sur mon ordre personnel. Comme il s'agissait de choses habituelles suivant les anciens exemples, il en a écrit sans importuner S. S. Et N. S., ayant appris le contenu du billet de don Pietro et ce qu'a dit de vive voix le marquis del Carpio de S. M. qui est tout prêt à satisfaire au désir de S. S. a fait comprendre qu'Elle agréait fort « l'umanità » de l'offre royale, mais que, dans cette affaire, Elle n'avait d'autre désir que ce que pouvait plaire et servir à S. M.... Cybo prie le nonce de répéter les mêmes phrases de S. B., à qui il parlera de cette question. La comtesse Borromeo mourut l'année suivante, et dans des *Avvisi* on lit: que le pape fut bien attristé de cette mort; qu'il resta enfermé chez lui toute la journée, mais qu'il défendit d'en faire part, refusant aussi d'en recevoir les condoléances.

(1) Quelques lettres de Benedetto Odescalchi à son neveu

A Rome, comme à Ferrare et à Novare, les vertus du cardinal Odescalchi furent remarquées et vivement appréciées. Elles lui gagnèrent les sympathies des Romains, comme

A. M. Erba (de la Collection Albertoni) nous font voir avec quelle prudence le cardinal exerça cette tutelle:

« Li 11 novembre 1673.

« Dalla carta di V. S. si vede come Ella non saria stata di ritorno a Milano se non dopo la festa di S. Martino e che nell'istesso tempo il S. Livio si sarria portato a Como per proseguire qui i suoi studi con dar principio al corso della filosofia per andarlo poi a continuare a Milano, finite le *summole* e se bene io ero di senso che si trovasse a Milano per il principio de studj come gli accennai con le passate, tuttavia mi rimetto a quello che V. S. ha stimato meglio ma subito che arriverà in Como non li mancheranno distrazioni se il Prete che l'assiste non userà diligenza e vigilanza per impedirle acciò che possa applicare allo studio il tempo che bisogna, e se bene non è da sperare che sij per fare gran profitto tutta via come V. S. bene considera conviene tenerlo applicato sino a quel segno che la sua sanità e complessione può permettere, nel resto quanto meno pratichi con altri, lo stimo più accertato in quest'età poichè la disinvoltura s'acquista poi col tempo e la riservatezza ne giovani è sempre più lodevole e più utile. Onde così in Como come in Milano non vorrei che praticasse con scolari fuor di scuola ma che questa subito finita egli si ritirasse a casa e che non andasse alla scola se non nell'hora med^ma^ che devono cominciare le lezioni, e che si entri in scola.

« Per l'inventario io non saprei chi deputare, ma sarà bene andar pensando al modo più facile per farlo quanto prima così in Milano come in Como.

« Quanto alla stalla questa haverà bisogno di riforma. La lettiga non è più di bisogno: onde V. S. potrà ordinare che si faccia esito di muli.

« Il tiro a sei non si ha da continuare e bastano due cavalli per la carozza o al più quattro con uno o due da cavalcare. E

aussi l'estime et la confiance du Sacré Collège, lors du conclave de Clément X, il faillit être élu pape. L'exclusive de la France empêcha seule son élection. Les Français

---

de staffieri V. S. potrà far licenziare quelli che non sono necessari per il servizio del S. Livio il quale sarebbe il mio senso, che non dovesse tenere più ser[ri] di quelli che l'assisterono in vita del Padre.

« Se bene voglio credere che Peregrino farà tutta la diligenza nel vedere e disbrigare i conti pendenti, tuttavia vedrei volentieri che ancora qualche d'uno altro li considerasse per vedere se le partite sono tutte giustificate et essere più certi che non vi siino errori... Oltre l'elemosine solite in Como e in Milano V. S. farà consegnare al S. Livio qualche cosa ogni mese perchè l'impieghi in questo di sua mano come stimo che pur facesse in vita del S. Carlo. Il curato di S. Benedetto mi scrive che il S. Carlo era solito di soccorrere per mano sua a qualche bisogno dei suoi parrocchiani, e se bene non era cosa fissa V. S. potrà far continuar l'istesso secondo i bisogni che V. S. potrà intendere dal med.° curato quand'ella capita in Como. Il S. Carlo m'accennò la fabbrica che faceva a Pavé e se bene tutta la spesa che si è fatta in quel sito è stata pocco bene impieghata, tuttavia quando sarà tempo bisognerà far perfettionare qualche resta imperfetta... Ma per quel che riguarda le mie entrate ecclesiastiche desidero, come già gli ho accennato che se ne tenga dal medesimo Lucino un conto a parte perchè non si confondi con l'entrata della casa... »

« Li 7 decembre 1673.

« Del S. Livio ho lettere ogni settimana e mostra d'haver gusto del nuovo studio, con darmi speranza che sij per farsi honore.

« Mi è stata cara la relazione intorno alla reconciliazione dei due eretici e perche vedo che sono stati battezzati di novo penso che sarà stato *sub conditione* per qualche dubio che possa essere accaduto se fossero stati ben battezzati; poichè per altro il battesimo degli eretici è stimato valido, e non si devono rebattizzare; nel resto quanto ad ottenere qualche soccorso per simili

voyaient en lui un ami de l'Espagne, dont il était né sujet, et redoutaient qu'il ne prît parti pour cette puissance. Le nouveau pontificat n'attira pas les sympathies du cardinal

---

soggetti dalla Sác. Cong.e de Propaganda Fide, dubito che sarà pratica difficile per i pesi e spese gravi che la medma sostiene... e qui facendo fine saluto V. S. con tutto l'animo. »

« 20 gennaio 1674.

« ... Ho fatto l'atto dell'accettazione della cura del S. Livio e perchè il giudice haveva qualche difficoltà nella clausola di non essere tenuto de neglectis et omissis s'è stimato bene di tralasciarla, e se ne potrà avere l'istromento a tempo di poterlo mandare per questo ordinario. V. S. lo riceverà annesso con l'altro istro, di procura della sua persona per l'adizione dell'heredità da farsi dal S. Livio si è camminato in tutto conforme al tenore delle minute inviate, quanto alla sostanza se bene circa all'inventario e rendimento de conti s'è fatta qualche maggiore dichiarazione di quel che conterano le medesime minute al che V. S. si contenterà di far riflessione perchè si coreggerà se vi fosse alcuna cosa che li paresse non star bene... Se V. S. si porterà a Como in questo carnevale e gli fosse comodo potrà à perfettionare l'inventario fatto dal S. Livio con aggiungerci gli argenti, gioie et altro che restono sotto chiavi facendolo ridare in forma pubblica con il roggito di notaro come stimo può essere necessario... »

« 18 agosto 1674.

« Se il cameriero del S. Livio patisce qualche eccezione, come pare accertasse il Pr. Proc. tanto più facilmente si potrà inclinare a mandarlo a Roma ma come V. S. stimo bene di lasciar venire Martino, sebene per breve dimora ma quando non vi sia difetto notabile, non inclinarsi a far mutazione poichè è sempre incerta la riuscita dei sub. e massime gioveni. Quanto a vestiari basterà come V. S. dice che n'abbia uno da città con quello di campagna: ne occorre far livrea alcnna. Qui non c'è occasione di andare in villa, ne di cavalcare, quindi non occorre condurre cavalli, ma giacchè la lettica è tuttavia in casa se intanto non si

Odescalchi ; il se tint fort à l'écart. Des contemporains ont même écrit qu'étant en grande intimité avec son collègue Cybo, il l'engagea à faire des observations au cardinal Altieri, secrétaire d'Etat, qui gouvernait l'Eglise bien plus que le pontife son oncle, âgé et infirme ; et ce serait à cause de ces remontrances, qu'au conclave suivant, Altieri aurait été l'un des derniers à donner sa voix à Odescalchi. Celui-ci n'en travailla pas moins, à peine devenu pape, à faire ren-

---

trovasse a farne esito, forse si stimerà che si vaglia di questa per il viaggio, nel qual caso potrà vendere un cavallo, per cavalcare qualche volta, quando sarà satio di stare in lettica ; ma sebbene a Genova li partenti usano mule e non muli la condotta ha bisogno di questi e mi par novo che non si sia potuto accordare di far pigliar i muli a qualche condottiere di quelli che servono alla casa... Raccomando di novo a V. S. di participare al Mre Carcano il sentimento che ho di chiamar a Roma mio nipote... »

« 25 agosto 1674.

« Non si può dubitare che il cam^re^ insinui cose non buone al Sig. Livio e bene levarglielo d'attorno perchè troppo importa che in questa età si tenghi lontano da cattive sugestioni sostituendo in suo luogo Martino giacchè soggetto di intera confidenza e quanto alla continuazione si anderà poi pensando qui a quel che possa essere espediente mentre la persona di Martino sarà a proposito ancora per la storia indicata... Al cameriere stimo bene non far moto alcuno del sentimento che si ha circa la sua fama, se non nel tempo istesso che licenzierasi. »

« 15 Xbre 1674.

« Ancora questa settimana il corriero di Milano è capitato assai tardi, se bene il tempo è stato bono, del quale ha goduto il S. Livio che gionse giovedì con bona salute, ne ha havuto tempi cattivi, se non i primi due giorni. Fece esito delli muli e lettigha in Bologna giacchè uno dei muli faceva dubitare che potesse rimanere p. cammino e con lettiga pigliata in Bologna passò le montagne con molta felicità facendo il resto del viaggio sino a Roma a cavallo... »

trer dans les bonnes grâces de Louis XIV l'ancien Secrétaire d'Etat, avec lequel, pendant les dernières années de Clément X, il n'avait presque plus eu de rapports (1).

Le conclave d'où sortit Innocent XI dura 40 jours. Les membres du Sacré Collège voulant faire une nomination agréable à Louis XIV, qui, dans son ressentiment contre Altieri, n'avait même pas reconnu les cardinaux de la dernière promotion de Clément X, attendirent l'arrivée des cardinaux français; ceux-ci voyant que les autres électeurs étaient unanimes dans leur vote pour Odescalchi, finirent par se rallier à sa candidature.

Pendant le conclave le cardinal Odescalchi avait signé avec les autres membres du Sacré Collège, des *capitulations* (2).

---

(1) C'est l'abbé Siri, Résident à Paris de Ranuce, duc de Parme, qui dans sa lettre à son maître, en date du 11 août 1676, relève les véritables sentiments des conseillers de Louis XIV envers le nouveau pape: « Les ministres d'ici se plaignent beaucoup qu'on dise que le roi a mis l'exclusive contro Odescalco, et surtout que le nonce l'ait répété... Mais Mgr. Varese répond qu'il n'a dit que ce qui était dans la bouche de tout Paris. Et il m'a déclaré qu'il n'a fait que répéter ce que Le Tellier lui a dit il y a un mois à peu près, c'est-à-dire que le roi ne voulait ni Fachinetti ni Odescalchi... On veut à présent faire croire le contraire, et cela pour deux raisons: si Odescalchi réussissait on ne voudrait pas que ce fût contre la volonté de ceux qui sont les maîtres ici et par suite de leur peu d'autorité. S'il échouait, on voudrait se soustraire au blâme d'avoir contribué à empêcher l'élection au souverain pontificat d'un personnage si digne et si renommé; toutefois, si Altieri est sage, il se conduira de façon à faire connaître que la France a mis l'exclusive... Ici on ne veut pas de papes de grande valeur; on accepterait volontiers un Ceri, un Carpegna ou quelque autre *barbogio* (vieillard infirme). »

(2) Voir page 31 et suiv.

Sans aucun doute tous les cardinaux étaient disposés à faire honneur à leur signature au cas où ils auraient été élus, mais on peut affirmer qu'Innocent doit être rangé parmi les papes qui ont été les plus scrupuleux à prendre les articles des capitulations comme règle fondamentale de l'administration de leur pontificat.

L'administration rigoureuse de l'Eglise, la vigilance pour le maintien et le progrès de la foi, de la dignité de l'Eglise et du Saint-Siège, l'ordre et un bon gouvernement pour Rome, la réforme des mœurs publiques et du clergé (1) en particulier furent les éléments du programme qu'Innocent XI se promettait de réaliser aussitôt après son élévation au trône de saint Pierre.

Le trésor pontifical n'avait plus de fonds, la banqueroute était imminente, et les dépenses dépassaient les revenus de 170,000 écus (2). Innocent paya immédiatement, de

(1) Dans un *Avviso* de Rome du 19 juin 1677 on lit:

« Il vigilantissimo Padre dei poveri per allegerire la Camera di tanti pesi ha sospeso le medaglie d'oro e d'argento con risparmio de 8000 scudi anui: sopra di che strepitano i camerali ed altri interessati che, facendo caso degli utili e non della devozione non vogliono vederle rimpiazzate da tanti *Agnus Dei* di cera.

« S. S. ha preso informazioni di tutta la prelatura e di altri soggetti che servono o pretendono servire la S. S. volendo a relazione di frati cancellare chi tiene vita scandalosa. »

(2) « Li debiti delli Monti che ha la Camera Apostolica è tale che li stessi ministri non sanno rintracciare la vera quantità, mentre ogni giorno, o sotto uno o l'altro pretesto, danno giunte alli Monti di Regnanti, ma quanti le fanno maggiori, tanto più studiano di occultarle acciocchè non venghino in luce li aggravi della Camera Apostolica, che dopo bene adulti e accresciuti debiti. La voce che corre dell'aggravio de Monti è che si pagano all'anuo un milione e 800 mila ducati d'argento de frutti, con aggiunta d'altri 600,000 ducati annui che si pagano per gli uffici vacabili

sa propre fortune, 15,000 écus aux conclavistes. Grâce à des économies dans son entourage, et à d'habiles mesures financières, il laissa, à sa mort, un million d'écus dans les caisses du trésor.

Les impôts furent diminués sous son pontificat. Le peuple eut toujours du blé, car le pape veilla rigoureusement sur l'administration de l'*annone*, destituant même à deux reprises le surintendant et faisant jeter dans le Tibre le blé avarié. Il fit une sorte de conversion des bons des Monts-de-Piété, diminuant ainsi les intérêts que devait payer le fisc chaque année; et, afin de rendre l'administration des Monts-de-Piété plus régulière et plus économique, il la mit sous

---

venduti. Questo aggravio di 1,400,000 di frutti annui non è invocato in dubbio dalli più informati dalla Corte e dello stato della Camera Apostolica. Onde ponendovi a queste le spese necessarie di mantenere il Pontificato, li ministri e quanto occorre in uno Stato grande, non fanno le rendite contrapeso equivalente, di modo che si calcola essere gli aggravi e le spese necessarie superiori di centinaja e più milla scudi d'argento l'anno. D'essere in questa Roma attaccata ogni anno la Camera Apostolica, viene attribuita la colpa all'affetto dei Pontefici verso le proprie case, ma conviene confessare haverne avuta gran parte il malgoverno, l'autorità assoluta e dispotica Pontificia, come si è toccato più sopra e l'ambizione di alcuni Papi di voler far guerre inopportune. » (Relation du chev. Mocenigo au Sénat de Venise en 1775).

Le 17 octobre 1676, Cybo écrit à Mellini: « Comme on a remarqué que les frais de Poste pour la correspondance avec Madrid à cause des nombreuses lettres de V. S. à sa famille et de celle-ci à V. S. montent à 200 écus par mois, S. S. trouve cette dépense trop forte et ordonne d'une manière absolue que dans les expéditions, à l'exception de lettres des Cardinaux et des Ministres, il n'y ait que celles de la Nonciature, car l'économie dans les dépenses des deniers publics est aussi louable que la profusion de l'argent des particuliers... »

la direction d'une congrégation religieuse, celle de Santa Maria in Campitelli.

Les travaux publics prirent un grand développement; la colonnade de Saint-Pierre fut continuée, et les institutions et œuvres de bienfaisance qui avaient l'obligation de bâtir furent contraintes à la remplir pour donner du travail au peuple. Innocent XI fonda l'institution de Santa Galla Placidia, qui existe encore, pour assurer des logements aux familles pauvres.

Malgré toutes ces dépenses, il put envoyer plus de deux millions d'écus à Vienne et à Varsovie pour la guerre contre les Turcs, et donner aux Vénitiens et à Raguse, dans le même but, des sommes considérables. A l'occasion d'un tremblement de terre il envoya 50,000 écus à Naples et autant à Bénévent, 25,000 à Vienne, et autant à Prague pour venir en aide aux populations décimées par la peste; enfin 60,000 en Flandre comme secours à des catholiques anglais qui s'y étaient réfugiés. Toujours prêt à secourir les populations qui souffraient de la disette, il leur envoyait des secours en nature. Dans les Etats de l'Eglise et en Dalmatie, il fit faire de larges distributions de blé (1).

Pour mettre un terme aux abus du clergé et subvenir aux dépenses de la Chambre Apostolique, il obligea tous les prélats à se contenter chacun d'une seule charge; il supprima la congrégation des Brefs. Au cardinal Acciaiuoli, qui se plaignait d'être privé du secrétariat de cette congrégation et en même temps du *plat* (traitement de cardinal

(1) L'archevêque de Spalato écrit, le 15 juin 1684, au cardinal Cybo pour le remercier « dell'humanissimo foglio onde si è degnata darmi avviso dell'assegnamento dei grani per sussidi de Morlacchi; ho subito ai Parochi illirici pubblicate le grazie di N. S. e son sicuro che saranno ricevute con lagrime di tenerezza e con cumulo di benedizioni rozze ma cordiali ... » Arch. Vat., *Lettere di Vescovi*, t. 70.

pauvre), disait qu'on le forçait ainsi à réduire son train de maison et, peut-être à quitter Rome, le pape répondit qu'il valait mieux que les cardinaux eussent moins de revenus et résidassent hors de la Ville Eternelle, que de voir la Chambre Apostolique criblée de dettes et le pape contraint d'abandonner son siège (1). Il défendit les mariages dans les chapelles privées, ordonna la visite des ordres religieux, présida lui-même à l'examen des candidats aux évêchés, et les Italiens durent se tenir à genoux. Il abolit les Clercs de la Chambre et fit faire le service de l'antichambre pontificale par les chanoines de Saint-Pierre. Le bruit courut même qu'il faisait étudier la bulle de Sixte-Quint, pour réduire à 50 le nombre des cardinaux.

Les premiers actes du nouveau pontife produisirent un grand étonnement à Rome. Tout le monde fut surpris de le voir inaugurer un régime si différent de celui de beaucoup de ses prédécesseurs à l'égard du népotisme (2). Il offrit

---

(1) Le cardinal Acciaiuoli fut nommé ensuite légat à Ferrare.

(2) Après l'exaltation de son oncle à la papauté, Don Livio continua à mener une vie qui, en égard à sa situation financière, était considérée comme modeste. Il n'avait qu'un simple carrosse avec un nombre restreint de domestiques.

La République de Venise fut la première à donner des signes de considération au neveu du pape, et, dès le 10 octobre 1676, Cybo annonce à Airoldi que l'ambassadeur vénitien a présenté à S. S. le privilège ducal de l'agrégation de M. Don Livio Odescalco à la noblesse vénitienne, accompagnant cet honneur du respect filial de Sa Sérénité envers S. S, et le cardinal lui transmet la lettre de Don Livio pour le Doge, l'engageant à l'accompagner de vive voix des sentiments dus, car il intéresse à N. S. que Sa Sérénité puisse avoir une idée de l'estime avec laquelle il a agréé la distinction qu'on a voulu accorder à son parent.

Un *Avviso* de Rome de juin 1677, annonce que « l'ambasciatore di Spagna pregò il papa a permettere che Don Livio figu-

de son aversion pour ce fléau du Saint-Siège l'exemple le plus éclatant. Il donna toute sa fortune à son neveu don Livio, à condition que celui-ci n'eût aucun rapport avec les ambassadeurs et ne s'occupât point d'affaires. Comme la vie modeste que menait ce jeune homme lui avait gagné beaucoup de sympathies, Innocent fut assiégé de brochures et de lettres où on le priait de suivre l'exemple de ses prédécesseurs et de le créer cardinal ou, tout au moins, de se servir de lui pour traiter les affaires (1).

---

rasse nella cavalcata della Ghinea, ma S. S. più duro del *travertino* ricusò compiacerlo adducendo esempi di altri nepoti ».

(1) Don Livio, malgré sa situation effacée, donna souvent sujet aux *Avvisi*, ainsi l'achat du duché de Ceri et son mariage probable y sont mentionnés. On lit sous la date du 17 septembre 1677 : « S. S. fece venire il denaro da Milano di Don Livio, si dice per comperare il principato di Piombino che appartiene ai Ludovisi ». Dans un autre du 2 octobre on lit : « S'intende che ogni settimana in questa piazza giungono per 10,000 da diverse piazze effetti di Don Livio, e che si parla del matrimonio di lui con una sorella del principe Piombino, ma che si dubita che S. S. accondiscenda ». Et un autre du 15 janvier 1678 annonce : « Non si dubita più dello stabilito del ducato di Ceri sebbene non ancora stipulato a causa che il Papa volendo caminare cautelato vuole che si affigano gli editti e così col mezzo della Camera dei Baroni. Si crede che vi sarà anche la compera del palazzo a S. Marcello dei Borromei già dei Ceri ». Dans un autre *Avviso* successif on lit : « la compera del ducato di Ceri è stata fissata col Don Livio pel prezzo di scudi 450,000 senza l'aiuto di N. S. » ; et dans un autre plus tard on lit : « Ad intercessione della sorella il papa condiscese a Don Livio che comperi Ceri proibendogli però di portare il titolo di duca ». Et encore : « Si dice che l'ambasciatore di Francia fece istanza al papa pel progetto di matrimonio di Don Livio con la Ludovisi trovando poco conveniente che il papa si metta sotto Spagna ».

Il prépara une bulle contre le népotisme, mais, voulant la faire signer par tous les cardinaux, et que quelques membres du Sacré Collège refusèrent leur signature, il ne put la publier et cet honneur fut reservé à l'un de ses successeurs; il obligea cependant les neveux de ses prédécesseurs à renoncer aux bénéfices dont ils étaient en possession en leur accordant une légère indemnité. En décembre 1679, à la mort du cardinal Barberini, vice-chancelier de l'Eglise, un *motu proprio* enleva au nouveau titulaire de cette dignité l'administration des *vacabili*, qui formait, croit-on, un capital de 360,000 écus, avec une rente de 60,000, dont jouissaient généralement les neveux des papes, et attribua le tout au Saint-Siège.

Voulant améliorer les mœurs publiques, il se montra très sévère à ce sujet; il défendit aux dames les excès de luxe, et, se souvenant, sans doute, des désordres auxquels il avait dû assister au temps d'Olimpia Maldachini, il interdit l'entrée du Vatican aux femmes (1). Il ne fit exception qu'en faveur de la reine Christine de Suède, qui y venait, une fois par an, toucher la pension de 12,000 écus qu'il lui avait assignée (2) Elle avait été la première, en vertu

(1) Il leur donnait audience dans les sacristies des églises où il se rendait pour les cérémonies.

(2) Le 21 novembre 1876, Cybo charge Bonvisi, nonce à Vienne de plaider auprès de l'empereur la cause de la reine de Suède et de l'informer du résultat de ses démarches, « parce que S. B. souhaite vivement la pleine réussite des satisfactions de S. M. ayant une singulière estime des vertus et des rares qualités de la reine... Et le 28, il écrit à Mellini pour l'intéresser en faveur de la reine qui a obtenu « la protection pontificale » pour ses affaires auprès des Cours de la Maison d'Autriche. S. S. a déjà écrit au nonce à Vienne afin qu'il appuie de toute manière les intérêts de S. M. et il fait à ce sujet une recommandation toute particulière au nonce ainsi que cela lui fut déjà ordonnée par Clément X... Le 21 août,

de son rang, à lui prêter obédience après l'élection pontificale. La seconde avait été la duchesse de Modène (1).

Pour réformer les mœurs du clergé, il ordonna, comme nous l'avons dit, la visite apostolique de tous les couvents, obligea tous les ecclésiastiques à n'avoir qu'un seul bénéfice et n'accepta pas de recommandations pour les nominations.

Il s'efforça de rétablir l'ordre public et d'assurer le respect du gouvernement. L'un de ses principaux soins fut de travailler à l'abolition des franchises et des *quartiers* dont abusaient les ambassadeurs et les cardinaux.

Bonvisi envoya à Cybo des lettres « ouvertes » à la reine de Suède et au cardinal Azzolini. Il lui avait proposé d'agir auprès des plénipotentiaires au Congrès pour que les territoires dont les suédois avaient été dépossedés fussent remis à la reine au moment de la paix. Christine aurait été ainsi dédommagée de ses pertes. Mais, le 28, il ajoute que l'empereur a peu d'espoir pour la reine de Suède dans le traité qui sortira du Congrès de Nimègue.

Le 8 avril 1679, Cybo engage Bonvisi à ne pas se servir de phrases qui signifient *protection*, lorsqu'il recommande à S. M. Cés. les intérêts de la reine de Suède, car ces expressions ne pourraient pas plaire à la reine. Le nonce lui répond, le 30, en l'assurant qu'en écrivant à la reine Christine sur ses affaires personnelles il n'a jamais employé le mot de *protection* sachant combien S. M. tient à ce que sa qualité soit reconnue. Mais il lui répète en même temps que l'empereur ne peut rien faire, trouvant tout le monde irrité contre elle. « Seul le roi très chrétien pourrait obliger l'insertion d'un article dans le traité pour le rétablissement de la reine ».

(1) Le pape continua toujours à entretenir de bons rapports avec la duchesse de Modène, mère de la femme du duc d'York, et à la naissance de l'héritier de l'empereur Léopold, ce fut Innocent qui se plaignit à Vienne de ce qu'on n'eût point fait part au duc de Modène de cet événement. Et l'empereur s'excusa en disant qu'il n'en avait fait part qu'aux membres de la Maison d'Autriche.

D'un caractère très mystique et juge vigilant de tout ce qui touchait à la dignité de l'Eglise, Innocent demandait avec ténacité réparation de tout attentat commis contre elle; mais, dès qu'il entendait un mot de repentir, il s'apaisait et usait d'indulgence dans la punition.

On ne peut pas dire qu'il ait été un pape populaire. De même qu'il n'aimait pas à recevoir de recommandations pour le choix des dignitaires, il n'accordait pas non plus facilement des grâces, préférant l'obéissance et l'estime pour sa justice et ses vertus à une reconnaissance toujours passagère. Il fut large, pour le peuple, de pain et de travail mais pas de spectacles ni de cérémonies éclatantes. La classe élevée des Romains le craignait, elle regrettait de ne pas obtenir de lui les générosités et les places auxquelles l'avaient habituée ses prédécesseurs. Mais, à sa mort, il y eut un tel réveil de sympathie et de vénération pour ce pontife, qu'on appelait déjà saint, que le peuple dans l'excès de sa dévotion en oublia le respect qu'il devait à son cadavre, et alors ceux qui l'avaient méconnu vivant durent se prosterner devant sa tombe.

Du reste malgré toutes ses vertus, Innocent scandalisa parfois ses contemporains. Souvent il reprochait aux princes d'être insouciants du bien de leurs peuples, de ne penser qu'à gaspiller dans les fêtes et dans la satisfaction de leurs désirs l'argent qu'ils recevaient de leurs sujets, et de se voir obligés, dans les moments les plus graves, de recourir à sa bourse. Dans une audience au comte de Gubernatis (1), représentant du duc de Savoie, il fit un véritable réquisitoire contre les princes, concluant: Ce ne sont pas les peuples qui sont faits pour les princes, mais les princes qui sont

(1) *Notizie bibliografiche e lettere di Papa Innocenzo XI*, pubblicate da Giuseppe Colombo, Torino, 1878, p. 52.

faits pour les peuples. Le bon diplomate, qui sans doute ne connaissait pas la doctrine de Saint Thomas, fut tellement étonné d'entendre ces paroles, qu'il en prit note, mais n'osa pas en écrire à son maître le duc. Du reste, le comte n'avait pas tort, car il a fallu attendre des siècles, passer par des révolutions sanglantes, pour voir accepté, comme une trouvaille de la seule intelligence humaine, ce principe fondamental du christianisme; et l'on se demande encore s'il a été réellement mis en pratique par les nouveaux régisseurs des peuples.

Le pontificat d'Innocent XI a été, on peut le dire, du commencement à la fin, une lutte entre deux conceptions, celle que dictaient au pape les sentiments les plus purs de la foi et de la charité chrétienne, et celle qu'inspiraient à la plupart des souverains d'alors, leur égoïsme et leur attachement à la puissance temporelle. C'était le choc entre le bien et le mal, entre les aspirations surnaturelles et les visées humaines. Le pape devait y avoir le dessous, car on avait perdu l'habitude d'une pareille rigidité de principes et de conduite, mais il laissa à ses successeurs la joie du triomphe. Et il en éprouvait le pressentiment sur son lit de mort. « Innocent, écrit Lando au sénat de Venise, a fait remercier le Sacré Collège de ses démarches courtoises, disant qu'il se recommandait aux prières des cardinaux et les suppliait de lui donner un bon successeur, auquel il laissait les choses en état de pouvoir faire beaucoup de bien ».

Un contemporain d'Innocent XI, qui se prétend impartial, voulant se prononcer sur la politique de ce pontife, est d'avis qu'il éprouva, dans les derniers mois de sa vie, un certain découragement. D'après lui, le pape se serait aperçu qu'il s'était presque trompé sur les résultats de son action: si les puissances hérétiques s'étaient en apparence réunies à l'empereur, contre la France et contre les Turcs, c'était avec

la fin secrète d'opprimer la religion catholique, qui venait de gagner du terrain dans l'Empire, et d'empêcher la continuation de ce progrès. En provoquant la France, elles auraient obligé Léopold à distraire de la Hongrie une partie de l'armée pour l'envoyer sur le Rhin. Sa correspondance avec ses nonces porte, en effet, certainement, des traces de découragement, mais ce n'est pas seulement à la fin de son pontificat. Son esprit fut toujours alerte, cherchant sans cesse des remèdes pour réparer les échecs et tenir tête à la coalition des intérêts humains. Mais il avait sans doute une santé fort délicate qui le forçait à beaucoup de ménagements déjà quand il n'était que cardinal, et quoiqu'il fût d'un tempérament fort combatif, il dut avoir des heures de défaillance en voyant se déchaîner dans toute l'Europe la guerre qu'il avait tant travaillé à faire cesser, surtout lorsque la conduite de Louis XIV envers le Saint-Siège l'eût mis dans l'impossibilité absolue de jouer le rôle de pacificateur. Il s'éteignit détaché de tout ce qui était terrestre, laissant la mémoire d'un pape qui avait donné l'exemple d'une vertu héroïque et n'avait jamais agi selon son intérêt personnel. Ses adversaires eux-mêmes reconnurent que, s'il avait erré, ce ne fut jamais par manque de volonté pour le bien.

Il n'est pas aisé de mettre en lumière, avec les documents authentiques, toute l'action de ce pape durant les treize années qu'il occupa le siège de Saint Pierre. Fermement résolu, avant tout, à réformer l'Eglise, son clergé, son administration, et à rétablir l'ordre public dans Rome et l'Etat pontifical, il se trouva contraint, par les circonstances et par les devoirs mêmes de son ministère, à devenir l'un des principaux facteurs de la politique générale, et il dut ainsi tenir tête au grand roi devant lequel tout avait plié jusqu'alors.

La grande lutte de ce pontificat fut entre Innocent et Louis XIV. Mais la justice populaire sembla prononcer sa

sentence à la mort de ces deux grandes figures de la seconde moitié du XVIIe siècle. A Paris les obsèques de Louis XIV eurent lieu au milieu de l'indifférence du public, provoquant même des manifestations de joie irrespectueuse; à Rome on dut défendre la dépouille mortelle d'Innocent XI de la vénération des fidèles qui se pressaient autour d'elle pour arracher quelque relique.

L'esprit humain est ainsi fait qu'il croit plutôt aux calomniateurs qu'aux panégyristes, même les plus sincères et les plus véridiques. Aussi afin de montrer d'une façon plus frappante, la grande place qu'occupe Innocent XI dans la série des papes, avons-nous cru utile de reproduire ci-après en guise d'introduction, l'acte d'accusation que Louis XIV formula contre Innocent XI et qui résume tout son pontificat.

On a publié bien des ouvrages en faveur de ce pape, mais c'étaient des simples vies qui racontaient les faits, tandis que ses adversaires publiaient des correspondances, des documents puisés à la même source que le réquisitoire du roi.

Il serait facile de réfuter Louis XIV par Louis XIV lui-même. On chercherait vainement un plus beau portrait du Pontife Odescalchi, que celui tracé par la bouche de Louis XIV, que nous a transmis l'abbé Lauri, dans une dépêche du 19 janvier 1682. Après avoir annoncé au cardinal Cybo que le roi avait publié un arrêt pour supprimer les abus axquels donnait lieu la Régale, il ajoutait que le bruit courait à Paris que non seulement Sa Majesté désirait un arrangement avec Rome, parce qu'elle était convaincue que le pape ne s'était allié avec personne, mais encore que le roi aurait dit en Conseil: «Le pape est un honnête homme, un saint, qui ne travaille pas pour des fins terrestres; il faut donc dire que ce qu'il fait, il le fait parce qu'il croit avoir raison et obéir à ce qui oblige sa conscience». Et, dans une dépêche du 26 novembre 1685, le

nonce à Paris, Ranuzzi écrit que « ayant manifesté au roi les sentiments de reconnaissance de Sa Sainteté à l'égard de Sa Majesté qui l'avait choisie pour arbitre dans le différend entre l'Electeur Palatin et la duchesse d'Orléans au sujet des droits de cette princesse sur la succession de son père et sur celle de son frère, et ayant présenté au roi la gloire qui lui en revenait comme un nouvel argument en faveur du maintien de la paix, Sa Majesté lui répondit qu'elle avait pris cette résolution pour confirmer encore davantage la confiance qu'Elle avait dans la rectitude de Sa Sainteté et pour contribuer à la paix ».

Ces éloges font encore mieux ressortir le manque de sincérité dans les accusations formulées par Louis XIV dans la lettre ci-après. Les négociations qui suivirent prouvent, du reste, le non fondé de ces accusations; le réquisitoire royal est tout simplement un truc diplomatique.

Lettre du Roi à Monsieur le Cardinal d'Estrées.

Ecrite à Varsailles (sic) *le 6 septembre 1688* (1).

Mon Cousin. Quoyque j'aye toûjours crû que les préventions du Pape contre ma Couronne étoient plûtôt les effets des suggestions de mes Ennemis, que de son inclination et de son penchant naturel pour la Maison d'Autriche; neanmoins il vient de me donner des preuves si évidentes de sa partialité pour elle et de son grand éloignement à rétablir avec moy une bonne intelligence, qu'il ne me reste plus aucune esperance de le porter a reprendre les sentimens de Pere commun, et à concourrir avec moy à ce qui peut et doit affermir le repos de l'Europe. Il y a même bien de l'apparence, que la conduite que Sa Sainteté tient à present, produira bien tôt une guerre générale dans toute la Chrêtienté. Et comme la prudence ne me permet plus d'attendre de justice de luy dans tous les differends qui peuvent avoir rap-

(1) Rome, Bibl. Vitt. Em., *Fondo Gesuitico*, n. 269. Imprimé « à Aix suivant la copie imprimée à Paris sur l'ordre exprès de Sa Majesté ».

port à mes interêts, je suis bien aise, pour n'avoir rien a me raprocher, que vous luy fassiez connoître encore une fois les justes sujets qu'il me donne de ne le plus considerer que comme un Prince engagé avec mes ennemis: et puisque mon Ambassadeur ne peut avoir aucun accès auprès de luy, et que la dignité de Cardinal vous oblige à garder des mesures qui ne conviennent pas avec la force des verités, dont il est necessaire qu'il soit informé; vous luy ferez la lecture de cette dépêche, et vous luy en laisserez même l'original, qui le doit faire souvenir, que depuis son élévation à la Chaire de saint Pierre, je n'ay rien obmis de tout ce qui le pouvoit persuader de mon respect filial pour luy, et du desir sincere que j'avois de contribuer à la gloire de son Pontificat, par toutes les mesures qu'une parfaite intelligence entre Nous pouvoit établir pour l'augmentation de nôtre Religion.

Que tous les ordres dont j'ay chargé le feu Duc d'Estrées vostre frère, ne tendoient uniquement qu'à une fin si salutaire au bien general de la Chrêtienté.

Qu'elle a fait aussi le seul sujet de vôtre envoy et de vôtre sejour auprès de Sa Sainteté.

Que c'est dans cette veuë que je vous avois permis de consentir a des temperamens sur la Regale, infiniment plus avantageux aux Eglises de mon Royaume, que ne pouvoient estre les pretentions mal fondées de quelques Evêques, quand même j'y aurois acquiescé.

Que quelque satisfaction que m'ayent donne les insinuations et les remontrances respectueuses que vous avez faites a sa Sainteté, et toute la sagesse de vostre conduite et de vos negociations, neanmoins les preventions du Pape contre ma Couronne ont toûjours rendu inutile toute la force de vos raisons.

Que je n'ay pas laissé néanmoins pour reduire cette affaire aux termes qui pouvoient plaire à Sa Sainteté, d'accorder aux très humbles prières du Clergé de mon Royaume, par ma derniere Declaration du 24 Janvier 1682, tous les avantages dont je voulois qu'ils fussent redevables à Sa Sainteté même, par le moien du rétablissement d'une bonne intelligence entre Elle et moy.

Que j'avois raison de croire que cet éclaircissement de mes intentions devoit contenter Sa Sainteté, et la disposer au moins

à avoir pour moy les sentimens, que la qualité de Pere Commun luy devoit inspirer.

Que ce pendant bien loin de trouver en Elle cette affection paternelle, qui me devoit faciliter les moyens de ramener au giron de l'Eglise tous ceux de mes sujets qui avoient eu le malheur d'être élevez et nouris dans l'erreur, Elle s'est opiniâtrée par une dureté inflexible à refuser les Bulles à ceux que j'ay nommez aux Evêchez vacans de mon Royaume, et que j'ay reconnus les plus capables de travailler avec succéz à l'instruction et à la conversion des Heretiques ; Qu'elle a fondé son refus sur des moyens qui n'ont jamais empêché aucun Pape de pourvoir ceux que les Roys mes Prédécesseurs et moy, avons nommés en vertu du Concordat. Mais comme vous luy avez assés fait voir et a ses Ministres tous les inconvéniens de ce refus, et que les Evêques de mon Royaume, qui ont acquis le plus de réputation dans la Chrêtienté, ont suivi les mêmes maximes qui sont aujourd'hui le pretexte d'une pretendüe incapacité dans ceux que la Cour de Rome où vous estes, qualifie n'être pas d'une sainte doctrine ; il est inutile de rebatre toutes les raisons qui ont été si souvent dites sur ce sujet et que vous avez si bien expliqué, qu'elles ne peuvent laisser aucun lieu aux foibles excuses et aux prétendus scrupules de conscience, dont Sa Sainteté et ses Ministres se sont toujours servi pour colorer l'injustice du retardement qu'Elle apporte depuis plusieurs années à l'expédition de ses Bulles, pour des Prélats d'un mérite distingué.

Que les Catholiques anciens et nouveaux sont scandalisés de voir, que pendant que j'employe mes soins, mon autorité, et mes finances à la destruction et à l'entière extirpation de l'heresie, non seulement je ne puis obtenir de Sa Sainteté les graces qui peuvent contribuer à l'affermissement de ce grand ouvrage, mais qu'au contraire Elle se fait un point d'honneur d'ôter a mon Ambassadeur les franchises, dont ses Predecesseurs ont toûjours joüi paisiblement, et qui leur ont esté confirmées par le Traité de Pise.

Qu'au lieu de se servir pour cet effet des voyes de douceur, de négociation et d'accommodement pratiquées en pareils cas entre Princes amis, et qui veulent observer les regles de la bien-seance, il a commencé par le refus de toute audience au Mar-

quis de Lavardin mon Ambassadeur, dont les instructions ne tendoient qu'à rétablir un bon concert entre Sa Sainteté et moy ; et dans une affaire purement temporelle, il s'est servi des armes spirituelles, pour le declarer notoirement excommunié, contre l'avis même de ceux qui sont le plus devoüés à ses sentiments, et les plus emportez contre mes interests.

Que tous les soins que vous et le Marquis de Lavardin avez pris pour luy faire connoistre qu'on pourroit trouver des temperamens capables de concilier sa satisfaction avec la mienne, ont esté inutiles: Qu'il en a rejetté toutes les propositions avec hauteur, faisant même entendre par tout, que vôtre entremise, ny celle du Marquis Lavardin ne pouvoient jamais luy estre agreables.

Que c'est ce qui m'a enfin obligé, pour lever tous les obstacles qui pouvoient l'embarrasser, de luy dépêcher secretement un homme de confiance, auquel j'avoie donné une lettre de ma main en creance pour Sa Sainteté.

Qu'il s'est d'abord adressé à Casoni, et ensuite au Cardinal Cibo, auquel il a fait voir ma lettre, en sorte que le Pape n'a pû ignorer, que je l'avois choisi pour l'informer de mes plus secretes intentions, sans vous en rien communiquer, ni a mon Ambassadeur. Que cependant toutes les diligences qu'il a pû faire n'ont servi qu'à luy faire donner une exclusion formelle, avec plus d'indignité, que s'il eût été envoiyé par le moindre Prince de la Chrétienté. Que le déplaisir de s'en revenir sans avoir executé mes ordres l'avoit enfin obligé de se découvrir à vous et au Marquis de Lavardin; mais que toutes vos remontrances par écrit et de vive voix a Sa Sainteté sur le blâme qu'elle s'attireroit dans toute la Chrétienté, du refus si injurieux d'une personne de confiance autorisée d'une lettre de ma propre main avec ordre de ne s'expliquer qu'à Sa Sainteté même sans l'interposition d'aucun Ministre, n'avoient pû rien obtenir qu'une espece de menace de se porter bientôt à de plus grandes extremités.

Que cependant, non seulement je n'ay refusé d'entendre le Nonce de Sa Sainteté lorsqu'il a eû quelque chose à me representer de sa part, mais même que pour marquer encore davantage mon zèle et ma veneration pour le saint Siege, je voulus bien donner plusieurs audiences secretes dans mon cabinet, au nommé Carlo

Cavari Prêtre Napolitain, du moment qu'il avoit une Mission secrette de Sa Sainteté, et qu'elle l'avoit chargé de faire des propositions très importantes, qui pouvaient rétablir une parfaite intelligence entre nous, quoyqu'il n'eut en effet aucune autre marque de la confiance du Pape, que quelques Lettres de Dom Livio son Néveu, et que je lui eusse assés fait connoître, que s'il me faisoit voir un mot de Sa Sainteté qui l'autorisât, je l'écouterois toutes les fois qu'il desideroit. Je laisse au Pape à faire la comparaison de ce traitement, à celui qu'il a fait à mon Envoyé, reconnu par ses Ministres et par sa Sainteté même, sur les assurances que le Cardinal Cibo lui a dû donner, et que vous lui avez confirmées.

Je suis bien persuadé, qu'il n'y auroit point d'ennemy declaré de ma Couronne, qui refusât d'écouter celui qui lui porteroit une lettre de ma main, et je m'assure aussi qu'il n'y a point eu de Pape, et qu'il y en aura jamais qui se porte à une extremité si peu convenable à la qualité de Pere Commun.

Mais on peut dire, que Sa Sainteté a fait paroistre sa haine personnelle contre la Couronne, et sa partialité pour la Maison d'Autriche encore plus ouvertement, dans tout ce qui s'est passé touchant la postulation du Card. de Furstemberg à la Coadjutorerie, et ensuite à l'Electorat de Cologne.

On n'aurait pas pû croire, qu'un Doien du Chapitre, qui en a si long-temps administré les plus importantes affaires avec toute la sagesse et la bonne conduite qui lui ont acquis l'estime de tous ses Confreres, qui a esté postulé à la Coadjutorerie, du consentement, tant du feu Electeur, que de tous les Chanoines et qui est de plus honoré de la dignité de Cardinal, n'ait pû obtenir sa confirmation du même Pape qui l'en a revêtû.

Sa Sainteté assûroit par ce moyen le repos de toute l'Europe et ne donnoit aucun juste sujet de plainte à ceux qui sont les plus opposés a l'élévation dud. Cardinal ; Elle n'auroit pas même eû besoin de se servir des graces, dont la divine providence l'a rendû le dispensateur ; il sufisoit seulement de lui accorder la permission de se démettre de l'Evêché de Strasbourg, et il n'auroit eu besoin ni de Bref d'Eligibilité, ni de faveur, ni de recommendation. Cependant Sa Sainteté ne s'est pas contentée de lui refuser cette justice ; mais on peut dire qu'entrant aveuglement

dans tous les interests de la Maison d'Austriche, Elle sêt *(sic !)* dépoüillée tout d'un coup de cette rigidité qui lui avoit donné jusqu'àlors un si grand éloignement pour toutes les graces, et Elle en a fait une profusion si extraordinaire en faveur d'un jeune Prince âgé seulement de dix-sept ans, qu'il ne faut que lire le Bref qu'elle lui a accordé, pour voir qu'il ne peut avoir esté dicté que par ceux qui ne reconnaissent aucune regle que celle qui convient à leurs passions et à leur interests, et non pas par un Pape qui s'est toûjours fait une scrupule de conscience d'accorder la moindre grace à mes prières.

C'est cependant ce Bref qui a donné la force et le mouvement à toutes les intrigues, cabales, corruptions et injures dont le comte de Kaunitz s'est servi pour gagner trois ou quatre voïx, et troubler l'union du Chapitre qui avoit paru dans la Postulation du dit Cardinal à la Coadjutoire ; ce qui n'a pas empêché neantmoins, que la plus grande et la plus côsiderable partie ne se soit déclarée en faveur dudit Cardinal, et ne l'ait proclamé.

C'est enfin cette conduite du Pape, et tout ce que je viens de vous écrire, qui porte les affaires de l'Europe à une guerre generale, qui donne au Prince d'Orange la hardiesse de faire tout ce qui peut marquer un dessein formé d'aller attaquer le Roi de Angleterre dans son propre Royaume, de prendre pour pretexte d'une entreprise si hardie le maintien de la Religion Protestante, ou plutôt l'extirpation de la Catholique, et le renversement entier de la Monarchie ; Qui donne à ses Emissaires et aux Ecrivains de Hollande l'insolence de traitter de supposition la naissance du Prince de Galles, d'exciter les sujets du Roy de la grande Bretagne à la revolte et se prevaloir de la necessité où me mettent la partialité du Pape et les violences de la Cour de Vienne contre le Cardinal de Furstemberg, et la plus saine partie du Chapitre de Cologne, à faire avancer mes troupes pour leur donner tout le secours et la protection dont ils peuvent avoir besoin pour se maintenir dans leurs droits et dans leurs libertés.

Sa Sainteté peut bien croire aussi que quelque attachement que j'aye, et que j'auray toujours pour le Saint Siège, je ne puis plus m'empêcher de separer la qualité de chef de l'Eglise, de celle d'un Prince temporel qui épouse ouvertement des interests

des Ennemis de ma Couronne: que l'obligation qu'elle m'impose, ne me permet plus d'attendre de sa part aucune justice sur les differents qui me regardent. Que je ne puis plus les reconnoistre pour mediateur des contestations que a fait naistre la succession Palatine entre ma Belle Sœur et la Maison de Neubourg. Que je sy aurays bien faire rendre à cette princesse la justice qui lui est deue, par les moyens que dieu m'a mis en main contre les violentes usurpations de l'Electeur Palatin: Que d'ailleurs je ne pretends pas laisser plus longtemps le duc de Parme mon allié, dépouillé de ses Etats de Castro et de Ronciglione, dans lesquels il doit estre rétabli en execution du traité de Pise dont je suis garents. Ainsi je veux, que pour ne laisser à Sa Sainteté aucun lieu à douter de la résolution qu'Elle m'a obligé de preindre, vous lui demandiez en mon nom qu'Elle fasse incessament remettre le dit duc de Parme en possession de ses Etats de Castro et de Ronciglione, comme il est stipulé par le dit premier article, luy declarant qu'au moindre retardement qu'Elle y aportera, je feray entrer mes troupes en Italie, pour y demeurer, jusqu'à ce que ce Prince mon allié, soit rentré dans la jouissance de les dits Etats; et que je me mettrai dans le même temps en possession de la ville d'Avignon, soit pour la rendre à Sa Sainteté, après l'entière exécution du traité de Pise, ou pour la retenir, et donner au dit duc de Parma le prix pour lequel elle a esté engagée, en deduction des interests et des dommages qu'il pourroit souffrir d'une plus longue privation des susdits Etats.

Que je continuerai cependant à donner au Cardinal de Furstemberg et au Chapitre de Cologne toute la protection de leurs droits sans refuser à ma Belle Sœur le secours qui lui sera necessaire, pour le recouvrement de ce qui luy appartient de la succession des Electeurs Palatin ses Père et frère.

Je m'assure que tous les Princes et Etats de la Chrétienté, qui considereront sans passion la conduite que le Pape a tenue envers moy depuis son élevation au Pontificat, et qui connoitront d'ailleurs les soins et les empassements que j'ay toujours eu en rechercher son amitié tout ce que j'ay fait pour le bien et l'avantage de nostre Religion, mon attachement sincere et ma veneration pour le Saint Siege, mon aplication à maintenir le repos de l'Eu-

rope, sans me prevaloir des conjonctures favorables et de la puissance que dieu m'a mise en main, s'étonneront plutôt que j'aye souffert tant d'jnjures et de mauvais traitemens de la Cour de Rome, et que j'aie laissé en même temps agrandir l'Empereur contre toutes les regles d'une bonne Politique, que de la juste protection que je suis résolu de donner à des Princes et à un Chapitre que le Pape et l'empereur veulent dépoüiller de leurs possessions et de leurs droits, contre toute justice, et seulement à cause qu'ils les croyent reconnaissans des marques qu'ils ont toujours reçeues de mon estime et de mon affection. Je suis même persuadé que si le Pape fait des serieuses reflexions sur ce que je vous écris il tombera d'accord en luy même, que ma patience ne pouvoit aller plus loing sans blesser ma reputation, et qu'il ne doit imputer qu'à sa partialité et aux conseils que lui ont donné les ennemys de ma Couronne, tous les mal'heurs que peut causer la necessité où il me met de faire passer des troupes en Italie et de maintenir les droits et les libertés du Chapitre de Cologne.

Mais parceque je n'ay pas lieu d'esperer que ce que je vous écris fasse changer de sentiment au Pape, je vous ordonne de voir apres vostre audience chacun des Cardinaux, et de leur laisser copie de ma Lettre, afin qu'ils fassent aussi leurs reflexions sur les suites d'une affaire si importante, et à laquelle le sacré College a un si notable interest. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Mon Cousin, en sa sainte et digne garde. Ecrit à Versailles le 6 Septembre 1688. Signé LOUIS, et plus bas, COLBERT.

CAPITULATIONS (1).

1676. — Conclave. *Post obitum Clementis X.*

Essendo cura particolare del Sommo Pontefice di propagare, e conservare la Fede Cattolica prometto & d'usare ogni industria, e fare ogni sforzo per propagarla, e conservarla valen-

(1) Extrait d'une relation du conclave d'où sortit pape Innocent XI. « ...Mostrò egli (il cardinale Odescalchi) indifferenza, che haveva havuto, in questo affare, e non senza gran tenerezza e gran commozione d'animo accettò gli ossequi del Collegio. Sollecitò la sottoscrizione dei Capitoli

domi di tutti quei mezzi che possino essere à ciò necessarij, e proficui così nell'assistere con premura, e continuata applicatione oltre alla Congregatione del Sant'Officio, anco quella di Propaganda Fide, come di sentire ogni persona, che volesse parlare sopra questa materia, che è la primaria, la quale deve havere à cuore il Sommo Pontefice.

Prometto d'invigilare all'integrità de costumi et al buon'esempio non solamente degl'ecclesiastici, mà anco de medesimi laici con procurare per quanto sarà possibile, che venghino sradicati tutti quei vitij, li quali per la frequenza e publicità cagionano grandissimo scandalo anco nelle nationi straniere.

Prometto nelle provisioni de Vescovati e collationi di Cure d'anime d'usare ogni esatta diligenza per havere piena notitia delle qualità personali del soggetto da provedersi non solo circa la sufficienza e litteratura del medesimo, mà precisamente sopra l'integrità de costumi, e del modo, col quale hà vissuto per l'addietro tanto in Roma, come fuori di Roma, e per non mancare all'obligatione così grande, la quale può apportare la destruttione del servitio di Dio in quelle diocesi, che fossero mal provedute di pastore mi obligo di deputare persone di maturità, prudenza, e fede incorrotta per non esser'ingannato, le quali persone habbino da fare ogni più minuto, e sottile scrutinio delle persone, che verranno proposte per dette chiese, e della vera rendita

sì per li Conclavisti, sì per la norma del Pontificato, ai qualj Capitoli alcune Creature di Clemente X si erano volute opporre, come che ve ne fosse alcuno, che ferisse il passato governo.

« Riposata la notte, la mattina seguente dei 21 settembre, festività di S. Matteo Apostolo, accompagnato dai Cardli, celebrata la Messa, si andò nello Scrutinio nel quale si consequivano a pieno i 62 voti, cioè quelli di Altieri, de tre Squadronisti ed di Albizzi e di Cybo, nello Scrutinio, e li altri nell'accesso, come per appunto restò la sera innanzi concertato.

« Accettata solennte l'Elezne e fattosi il rogito, si ritirò a 19 hore il nuovo eletto nella cella di Barberino, ed apertosi il Conclave, si portò doppo verso le 21 hora in S. Pietro per ricevere la terza adorazione dai Carli, et a dare, et havere dal Popolo benedizne et acclamazioni infinite col nome di Innocenzo Undecimo, che egli in memoria del suo creatore Innocenzo decimo, si era imposto », (Bibl. V. E. Fondo Gesuitico 208).

d'esse, e di non gravare le dette chiese di pensioni eccedenti alla somma, e forma prescritta dal Sacro Concilio di Trento.

Prometto & di procurare con tutte le mie forze la pace, e la concordia frà prencipi christiani e bisognando spedire per tal'effetto nuntij, legati à latere ò altre idonee persone con moderate, e modeste provisioni.

Prometto di sentire il S.r Cardinal Decano, e tutti gl'altri SS.ri Cardinali sopra tutto ciò che oltre le solite audienze havesse ciascheduno di essi di rappresentare per beneficio particolare di S. Chiesa, dello Stato Ecclesiastico e della Camera Apostolica, ò beneficio di sudditi sopra qualche abuso, che fosse introdotto, ò s'introducesse nel tempo del ponteficato pregiuditiale alla gloria di Sua Santità, et al buon governo di Santa Chiesa, sempre che faranno instanza di essere intesi sicome all'incontro prometto di rappresentare al nuovo futuro Pontefice le cose sopradette nel tempo del suo ponteficato.

Prometto di conservare, e mantenere i privilegij et indulti conceduti dalla raggione commune, ò introdotti da legitima consuetudine à favore de SS.ri Cardinali, la conservatione de quali ridonda in beneficio della maestà e decoro del Ponteficato.

Et essendo l'erario ecclesiastico molto esausto, prometto & d'impiegare tutte le mie forze per ristorare il detto erario, e per ciò fare prometto di non impiegare il denaro che si ritrarrà dagl'officij vacabili, nemeno de maggiori, come Auditorato della Camera, Tesaurierato, Chiericati di Camera, e simili in altr'uso, che in estintione di debiti camerali e di gabelle, ò altra causa necessaria, ò di publico servitio, come d'ogn'altro denaro, provento, emolumento di tratte, ò altr'effetto, che in qualsivoglia modo verrà à dispositione della Santa Sede, e Camera Apostolica, e per le suddette cause prometto di non fare spese superflue di qualsivoglia sorte del denaro suddetto. E circa quelle spese, che si devono fare così nel mantenimento delle galere, come d'ogn'altra cosa procurare con ogni maggior economia, che si facciano solo di spese necessarie senza che da alcuna persona possa ritrahersene utile, ò guadagno di nessuna sorte in pregiuditio della detta Camera. Di riformare le soldatesche non necessarie. Risecare il numero degl'offitiali superflui, oltre il Generale di S.ta Chiesa, e

le provisioni inutili, et eccessive da considerarsi da una Consulta particolare, che dovrà farsi sopra di ciò, ò moderarle quando fossero esorbitanti.

E perchè può risultare di gran vantaggio agl'interessi della Camera il far gl'appalti con le forme prescritte dalle Costitutioni Apostoliche, e singolarmente dalle Bolle della sa. me. di Giulio II^do^, Pio IV°, Clemente VIII° et altri Sommi Pontefici. Prometto di fare osservare per quanto sarà possibile ne sopradetti appalti l'istesse diligenze, cautele e forme prescritte dalle suddette Constitutioni. E che tutti li sopradetti appalti non habbino da esser fatti dal solo Tesauriere, ma da una congregatione de Cardinali acciò si diano à i più offerenti e più sicuri.

Prometto di non permettere, che nè li parenti di Sua Santità, nè alcun ministro camerale anco inferiore, come Depositario, Computista, e simili, ne meno li loro parenti, nè familiari di essi habbino partecipatione alcuna negl'appalti camerali. Proibendo ancora à tutti li sopradetti di far pigliare detti appalti in faccia, ò sotto nome d'altre persone per servitio loro, nè pigliare pensione, partecipatione, ò recognitione alcuna da chi si sia appaltatore. E sopraintendere, che nè direttamente, nè indirettamente venghino in modo alcuno diminuite le rendite de sopradetti appalti e gabelle in pregiuditio della Camera, e de luoghi de Monti, per assegnamento e frutto de quali si trovano assegnate. E che si rinovi la Bolla della sa. me. di Alessandro VII° de non recipiendis.

Prometto di non imporre per l'avvenire alcuna sorte di gabelle, di tasse di collette ò d'impositioni nè accrescerle con qualsivoglia nuova gravezza, nè implicite, nè explicite, nè direttamente, nè indirettamente, nemeno sotto titolo di donativo, nemeno di decime sopra gli ecclesiastici; di non erigger monti sopra le entrate dello Stato Ecclesiastico, e della Camera Apostolica, nè fare aggiunta alcuna, nemeno di picciola quantità à i monti già eretti; di non ridurli, nè fare estrattione senza il consiglio, e consenso del Sacro Collegio, ò della maggior parte di esso per voti secreti. E quando si trovarà unita qualche somma considerabile di danaro, parteciparlo à SS.^ri^ Cardinali per impiegarla con il parere in sgravio de' sudditi della Chiesa, ò pure in qualche causa pubblica et urgentissima.

Prometto di far riflessione e consulta circa il modo di levare gli abusi, e li scandali che risultano à causa de commissarii de spogli, ò procurare, che si componghino tutti i vescovati & ò in altro modo, che verrà riconosciuto più facile, e più profittevole.

Prometto di far riflessione, e consulta particolare circa il regolamento dell'annona, e pregiuditio della coltura de' campi. Così anco circa le tasse, et ordini che dovranno darsi per l'accomodamento delle strade pubbliche dello Stato Ecclesiastico ad effetto di rimediare al danno così notabile, che ricevono le communità dalle dette tasse e trasmissioni de commissarii per l'esigenza di esse.

Prometto di levare gl'abusi circa li commissarij, che si trasmettono così per le cause criminali, come ad instanza degl'appaltatori camerali, ò per altre cause, e che da nessun tribunale non possino trasmettersi ne per lo Stato della Chiesa, ne per altro luogo senza espressa licenza di Nostro Signore. E similmente prometto di rimediare al numero eccessivo di patentati et esenti; et à i pregiuditij che risultano da dette patenti, et esentioni, così circa il Governo pubblico, come anco nelle cause civili, e criminali alle persone particolari.

Prometto nelle deputationi de governatori e ministri criminali provedere di persone, che possino con la rettitudine, probità, fortezza et esperienza esercitar bene le dette cariche, et haver fiducia di arrivare a' governi maggiori, et ad ogni conveniente remuneratione.

Prometto di usare ogni diligenza, perchè si riformi il lusso introdotto anco frà gl'ecclesiastici tanto nelle carrozze, quanto nel numero de servitori, vestiti e livree, crescendo giornalmente con notabil discapito, e pregiuditio delle case, e famiglie.

Prometto dar ordine, e cautele acciò venga rimediato a i disordini, che potrebbero forsi cagionarsi dal permettere il Concessum straordinario in caso di malattia per alcuna gratia di collatione, ò rassegna di beneficij, riserve di pensioni, dispense, indulti, concessioni d'offitij vacabili, ò altro volendo che ogni gratia fatta per tal modo sia onninamente nulla, ò di niun valore, et il successore l'habbia per tale ne debbia dargli esecutione.

Ego Episcopus Ostien. Cardinalis Barberinus S. R. E. V. Cancellarius promitto, voveo et iuro — Ego Uldericus Episcopus Portuen. Cardinalis Carpineus — Ego I. Episcopus Sabinen. Cardi-

nalis Gabriellius — Ego Caesar Episcopus Praenestinus Cardinalis Fachettus (*sic*) — Ego Hieronymus Episcopus Albanen. Cardinalis Grimaldus — Ego Carolus tituli SS. Laurentii et Lucinae Prior, Presbyter Cardinalis Rossettus — Ego Alderanus S.tae Praxedis Presbyter Cardinalis Cybo — Ego Benedictus tituli S.ti Onuphrij Presbyter Cardinalis Odescalcus — Ego Nicolaus tituli S. Mariae Transtyberim Presbyter Cardinalis Ludovisius — Ego Laurentius tituli SS. Quirici et Julitae Cardinalis Raggius — Ego Joannes Franciscus Paulus Gondus tituli Sanctae Mariae super Minervam Cardinalis de Retis — Ego Aloysius tituli S.ti Alexii Presbyter Cardinalis Homodeus — Ego Petrus tituli S.ti Marci presbyter Cardinalis Otthobonus — Ego Franciscus tituli SS. Quatuor Coronatorum Presbyter Cardinalis Albicius — Ego Carolus tituli S.ti Grisogoni (*sic*) Presbyter Cardinalis Pius — Ego Flavius tituli S.tae Mariae de Populo Presbyter Cardinalis Chisius — Ego Antonius tituli S.tae Mariae Angelorum Presbyter Cardinalis Bichius — Ego Jacobus tituli S.tae Mariae in Aracoeli Presbyter Cardinalis Fransonus — Ego Petrus tituli S.ti Pancratii Presbyter Cardinalis Vidonus — Ego Gregorius tituli S. Thomae in Parione presbyter Cardinalis Barbadicus — Ego Hieronymus tituli SS. Petri et Marcellini presbyter Cardinalis Boncompagnus — Ego Alphonsus tituli S.tae Crucis in Jerusalem Presbyter Cardinalis Litta — Ego Nerius tituli SS. Nerei et Achillei Presbyter Cardinalis Corsinus — Ego Caelius tituli S.ti Petri in Monte Aureo Cardinalis Piccolomineus — Ego Carolus tituli S.tae Mariae in Via Presbyter Cardinalis Carafa — Ego P. tituli SS. Duodecim Apostolorum Presbyter Cardinalis Camerarius de Alteriis — Ego Nicolaus tituli S. Mariae Transpontinae Presbyter Cardinalis de Comitibus — Ego Jacobus tituli S.tae Mariae de Pace Presbyter Cardinalis Ninius — Ego Julius tituli S.ti Martini in Montibus Presbyter Cardinalis Spinola — Ego Innicus tituli S.ti Clementis Presbyter Cardinalis Caracciolus — Ego Joannes tituli SS. Viti et Modesti Presbiter Cardinalis Delphinus — Ego Jacobus tituli SS. Joannis et Pauli Presbyter Cardinalis Rospigliosius — Ego Emanuel Theodosius tituli S.ti Laurentii in Pane et Perna Cardinalis Bullionius — Ego Ludovicus Cardinalis Porto Carrero tituli S.tae Sabinae —

Ego Carolus tituli S.ti Adriani Presbyter Cardinalis Cerrus — Ego Lazarus tituli S.tae Mariae in Aquiro Presbyter Cardinalis Pallavicinus — Ego Camillus tituli S. Eusebii Presbyter Cardinalis Maximus — Ego Cardinalis Gaspar Carpineus tituli S. Sylvestri in Capite — Ego Caesar Cardinalis Destreus tituli SS.mae Trinitatis in Montibus — Ego Bernardus Gustavus Cardinalis de Baden — Ego Petrus Presbyter Cardinalis Bonsius — Ego Eberardus Cardinalis Nidardus — Ego frater Vincentius Maria Ursinus tituli S. Sixti presbyter Cardinalis S.ti Xisti (*sic*) — Ego Federicus tit. S. Marcelli Cardinalis Columna — Ego Franciscus tituli S. Matthei in Merulana Presbyter Cardinalis Nerlius — Ego Hieronymus tituli S. Pudentianae presbyter Cardinalis Gastaldus — Ego Alexander Cardinalis Crescentius tituli S. Priscae — Ego Galeatius Cardinalis Marescottus tituli S. Bernardi — Ego Bernardinus tituli S.ti Stephani in Monte Celio Presbyter Cardinalis Roccius — Ego Marius tituli S. Joannis ante Portam Latinam Presbyter Cardinalis Albritius — Ego Fabritius tituli S. Calisti Presbyter Cardinalis Spada — Ego Philippus Thomas Cardinalis de Horfolcia tituli S.tae Caeciliae — Ego Franciscus S. M. in Via Lata Diaconus Cardinalis Maildachinus — Ego Carolus S.tae Mariae in Cosmedin Diaconus Cardinalis Carolus Barberinus (*sic*) — Ego Decius S. Eustachii Diaconus Cardinalis Azzolinus — Ego Paulus S.ti Nicolai in Carcere Tulliano Diaconus Cardinalis Sabellus — Ego Sigismundus S. Georgii in Velabro Diaconus Cardinalis Chisius — Ego Nicolaus SS. Cosmae et Damiani Diaconus Cardinalis Acciaiolus — Ego Bonaccursius S.tae Mariae de Scala Diaconus Cardinalis Bonaccursius — Ego Felix S.ti Angeli in Foro piscium Diaconus Cardinalis Rospigliosus — Ego Hieronymus S.ti Caesarei Diaconus Cardinalis Casanatae —

Ego Petrus S.tae Mariae in Dominica Diaconus Cardinalis Basadonna.

Praesens copia extracta fuit ex proprio originali in archivio S. Collegii asservato; cum quo collationata concordat. Salva semper etc. Ita est Guido Passioneus S. Collegii secretarius, et archivii Custos (1).

---

(1) Arch. sec. Vatic. Miscell. 120, N. 43.

CHAPITRE II.

Innocent XI et Léopold Ier.

Dans ses rapports avec l'empereur on voit que le pape se sent plus à son aise. Il trouve chez ce souverain plus de loyauté que chez les autres princes, tandis que les ministres impériaux montrent bien souvent des sentiments d'opposition non exempts de malveillance, soit par attachement à leurs intérêts personnels, soit par manque d'esprit élevé.

Le chev. Mocenigo, ambassadeur à Rome à la fin du Pontificat de Clément X, écrit, dans son rapport au Sénat en 1675: « L'empereur est considéré à Rome comme doué de piété et animé de zèle chrétien, et la nation allemande est regardée également comme douée d'une bonté naturelle. Avec cette confiance les gouvernants de Rome sont persuadés de parvenir à assouplir S. M. en la satisfaisant par des grâces spirituelles; on dit même publiquement ici que, lorsque l'empereur semble témoigner quelque mécontentement, il suffit, pour l'apaiser, de lui envoyer un chapelet ou des Agnus Dei bénits; il se calme. Les prétentions de l'empereur sont satisfaites par des bénédictions, une canonisation de quelque saint à sa demande, et autres choses spirituelles de ce genre ».

Que le roi-sacristain « Joseph », aurait eu un prédécesseur en Léopold Ier, mais dans un meilleur sens, et que l'ambassadeur de Venise eut des données pour écrire en ces termes sous le pontificat de Clément X, c'est ce que nous laisserons à examiner aux historiens de ce pontificat,


SERENISSIMA, AVGVSTISSIMA, OPTIMA PRINCEPS, DOMINA, DOMINA ELEONORA, IMPERATRIX, GERMANIÆ, HVNGARIÆ, BOHEMIÆ &c. REGINA, DVCISSA MANTVANA, &c.

mais pour ce qui touche le pontificat d'Innocent on peut dire que cette phrase, à Rome, ne répondrait plus à la vérité.

D'après la correspondance d'Innocent XI avec son nonce à Vienne et avec le cardinal Pio, protecteur de l'empire à Rome, on constate, en effet, que le pape ne cherchait nullement à apaiser l'empereur Léopold avec des grâces spirituelles, qui d'ailleurs ne l'auraient pas contenté. Non; il traitait avec lui comme avec un égal en fait de souveraineté, sans chercher à exploiter ses sentiments pieux et religieux; s'efforçant de le persuader par les raisons d'Etat et de convenance à l'égard de l'Eglise. Relativement au respect des droits du Siège Apostolique, il se montrait vis-à-vis de lui aussi énergique qu'envers les autres monarques. Malgré les efforts que faisait Innocent pour être impartial, envers toutes les Couronnes, pourtant on l'accusait de partialité pour la Maison d'Autriche et surtout envers l'empereur. C'était, du reste, une vieille accusation que l'on répétait souvent contre la Cour de Rome, avec l'idée préconçue que le pouvoir impérial exerçait toujours sur elle un grand prestige. Mais le principe des deux pouvoirs institués par la Providence, les clefs au pape, l'épée à l'empereur, qui domina le moyen âge, s'était bien affaibli.

Sous Urbain VIII, le Saint-Siège tendit les mains à la France — qui n'admettait pas la supériorité impériale sur toutes les Couronnes — pour affaiblir la Maison d'Autriche et aussi l'Empire. Mais à Rome on finit par s'apercevoir qu'on avait été trop loin et qu'en fin de compte c'étaient les princes hérétiques, ceux qui s'étaient séparés de Rome, qui gagneraient le plus à l'abaissement de l'Empire; Innocent X changea de route, surtout au Congrès de Munster, et fut peu satisfait de la paix de Westphalie.

Innocent XI voulut continuer dans cette nouvelle voie et établir l'équilibre en Europe entre les Puissances.

Résolu à s'opposer à l'envahissement des musulmans en Italie et en Europe, il comprenait que l'Empire, par sa position et les dangers plus immédiats dont le menaçait l'Islam, devrait être le principal instrument de la réalisation de son programme. Il comprenait aussi qu'en aidant l'empereur à triompher des Turcs, et en lui rendant la Hongrie, il finirait par lui donner plus de prestige sur les princes hérétiques allemands. On n'a donc pas le droit de l'accuser de partialité, car s'il veillait avec une vigilance paternelle sur l'Empire, ce n'était point pour satisfaire des intérêts temporels, mais pour remplir l'un de ses grands devoirs de Souverain-Pontife, de chef du monde catholique et de défenseur de la Chrétienté.

Dans sa correspondance avec la Cour impériale on trouve l'affection d'un père, mais aussi celle d'un juge sévère, protestant avec énergie contre toute violation des lois de l'Eglise, auxquelles tout catholique, sans exception, devait obéissance.

Les grâces spirituelles ne furent pas nombreuses sous ce Pontificat; le pape, en particulier, pendant la première période, n'en accorda que sur les demandes parfois réitérées de l'empereur et des princesses de la Maison impériale (1). Innocent savait d'ailleurs les refuser lorsque la Cour lui demandait des choses inadmissibles.

(1) Le 15 janvier 1676, Bonvisi informe Cybo d'avoir répondu à l'empereur qui lui demande, pour la seconde fois, d'obtenir la concession à l'empire de la messe de St. Joseph, que tout dépendait de la Congrégation des Rites, laquelle, peut-être, ne trouve pas convenable qu'on la dise ailleurs, si même on la célèbre en d'autres diocèses. Et le 18 février 1678, Cybo lui annonce que la Congrégation concède qu'on puisse dire dans tout l'empire l'office du mariage de Saint Joseph, pour plaire à l'empereur et à l'impératrice Eléonore qui en avait fait la demande. Le 15 janvier 1679, Bonvisi recommande à Cybo la demande de l'empereur pour promouvoir la cause de béatification du P. Dominique, car-

Le 25 septembre 1676, le cardinal Cybo écrivait à Mgr. Bonvisi (1), nonce à Vienne:

Con giubilo universale di tutti in questa Corte seguì lunedì 21 del corrente l'esaltazione del Sig. Card. Odescalchi al Supremo Ministero di S. Chiesa, onde io, a cui la Stà Sua si è degnata di appoggiare con la carica di Segretario di Stato anche quella di Ministro, non lascio di darne a V. S. Illustr. questo riscontro, trasmettendole ancora l'annessa lettera di S. B. per la M. di Cesare, a cui dovrà ella renderla in proprie mani.

INNOCENTIUS PP. XI.

Charissime in Christo etc. Ex quo visum fuit divinae bonitati supremum Ecclesiae suae regimen imbecillitati nostrae demandare, nihil antiquius habuimus, quam ut inter christianos Principes pax curandis tot fidelium populorum vulneribus a diuturno saevoque

---

me déchaussé pour lequel le monarque et sa belle-mère ont une grande vénération. Et le 28, Cybo lui écrit d'avoir reçu des lettres de tous les princes de la Cour pour avoir Saint Joseph comme protecteur des Etats autrichiens et qu'il les a envoyées à la Congrégation des Rites. Le 15 avril suivant, Bonvisi écrit de nouveau à Cybo qu'ayant reçu les deux exemplaires du petit office de l'Immaculée Conception, la feuille des oraisons annexées et les instructions, l'informe d'avoir expliqué à S. M. le motif de la prohibition du premier et de la tolérance du second; et que, à propos des paroles de Saint Bonaventure, il a dit que souvent les Saints, poussés par le zèle, ont dépassé les limites, mais que le pape seul en est juge; il parla ainsi de la nouvelle hérésie, qui a surgi à Tolède et qui admet la Sainte Vierge parmi les Personnes divines et incarnées par l'Esprit saint, affirmant aussi que Sainte Anne fut vierge; et que, depuis la Résurrection, la Sainte Vierge est restée la maîtresse de l'Eglise en sa qualité de coadjutrice de son fils.

(1) F. Trenta, *Memorie del cardinale Francesco Buonvisi.* (Le bref du Pape ne se trouve pas parmi les *Epistolae ad Principes* du P. Berthier).

bello inflictis, et christianae Repubblicae a barbarorum vi atque insidiis tuendae, tam necessarie quam primum componeretur. Et quidem hujusmodi negotio promovendo nulli nos labori vel industriae pepercisse satis superque apud omnes notum exploratumque esse arbitramur. Neque hujus desiderii nostri leve argumentum fuit, postquam irritos conatus et precisam spem vidimus ineundi pacis tractationem in urbe aliquo Principi catholico subjecta, paterno nostro erga salutem publicam amori post habere rationes sane graves, quae aliud suadere potuissent, legando Noviemegum apostolicum Nuntium, qui mediationis nostrae partes sedulo obiret. Quia vero inscrutabili Dei judicio, et ita peccatis nostris merentibus, nulla adhuc satis firma apparet stabiliendae pacis ratio, coque interim evenere scandala et flagitia, quae bellum consequi solent, ut ea deflere facilius sit, quam explicare, muneris esse nostri duximus pro tanta re ad exitum perducenda, officia precesque nostras majore quo possumus studio apud eosdem Principes iterare. Ad id autem vel in primis animum nostrum vehementer impellunt, quae de proxima Turcarum in Italia expeditione pluribus ex locis, et quidem non vano rumore afferuntur. Cujus facile est intelligere quam haec Provincia tam valido formidatoque hosti per se retundendo impar in praesens sit; succumbente autem, quod Deus avertat, Italiae quam dura miseque sors, et quam grave reliquo omni Occidenti servitutis jugum impendat.

Cum itaque spes omnis rei bene gerendae ac tutela Reipublicae reposita unice sit in sacro christianorum Principum foedere, idque non nisi pace prius composita, stabilitaque iniri possit, toto animi ardore et contentione in eam nos incumbere pastoralis officii nostri debitum, et imposita nobis catholicae Ecclesiae cura compellit. Quamquametsi praesens a Turca metus cessaret, idem tamen nobis faciendum judicaremus, cum haec a barbaris quies omni fortasse bello perniciosior evenire christianae Reipublicae possit. Qui non minus vafri callidique, quam feri et immanes probe intelligunt, quanti sua intersit christianos Principes dum mutuis se cladibus conficiunt, non lacessare, ne iras in communem hostem atque arma convertant, dum ipsi viribus opibusque interim crescunt, seque omni belli praesidio apparatuque instruunt, eosdem Principes diuturno diroque bello tandem attritos, facilem

praedam habituri. Non dubitamus quin Majestas tua eamdem erga publicam quietem gerat voluntatem, quam semper prae se tulit; adeo praeclare tamen de non minus religiosi et sapientis, quam constantis excelsique animi tui magnitudine sentimus, ut persuasum facile habeamus, te conditioni temporum obsecundantem, iis quoque propositionibus non duras aures praebiturum, quibus caeteroquin fortasse non acquiescere, et privatas tuas rationes publicae christianae rei saluti libenter posthabiturum, sicuti avita Austriacae domus pietate, et tua ipsius virtute, ac facili erga sanctam hanc Sedem, quae per nos Majestatem tuam enixe rogat obsecratque, observantia dignum est. Plura a Venerabili fratre Archiepiscopo Thessalonicensi super hoc gravissimo negotio accipiet Majestas tua, cui Apostolicam benedictionem amantissime impertimur.

Et Bonvisi répondait à Cybo, le 11 octobre, qu'en remettant ce bref à l'empereur il l'assura que l'affection de S. S. envers S. M. faisait espérer qu'elle faciliterait la conclusion de la paix; tant de sang versé a coûté bien des larmes à S. S., qui est inconsolable devant d'aussi grands maux; que N. S. connaissait les bonnes dispositions de S. M. pour la paix, mais que pour la réunion du Congrès et la conclusion de la paix il fallait du temps, et encore beaucoup de sang si l'on ne suspendait pas les hostilités par une trêve. S. M. a répondu que sa joie est grande pour une aussi sainte élection, accueillie avec une allégresse universelle par tous les princes qui connaissent la vénération avec laquelle il a été élevé au Pontificat... Quant à la trêve proposée déjà par Clément X, il avait déclaré, dans sa réponse à Mgr. Bevilacqua, qu'elle était impossible, car elle devait être discutée avec les coalisés... « Le baron Hocher m'a répété la même chose — écrit le nonce — ajoutant que, si la guerre continue, les Impériaux pourraient triompher; car les Suédois sont défaits, Philipsbourg prise, et on pourra passer en Lorraine et en France ». Et le 17, Innocent envoie encore un bref

à l'empereur pour le remercier de la lettre de félicitations que S. M. lui avait communiquée par le cardinal Pio. Et dans ce bref il semble lui faire prévoir ce qu'il ne cessera de lui demander durant tout son Pontificat. On y lit, en effet: *Cum enim christianae reipublicae tranquillitas votorum nostrorum summa sit*, et le pape se réjouit de voir que S. M. s'efforce de toute manière de maintenir cette tranquillité.

L'élection et le couronnement de Léopold se firent à Francfort au milieu d'intrigues et de protestations des ambassadeurs de France. De la Hongrie, dont il devait être roi, le nouvel empereur ne possédait en réalité que quelques provinces. Une partie de la Hongrie était sous la domination turque et un pacha gouvernait Bude.

La victoire de Saint Gothard (1er août 1664) gagnée par Montecuccoli, général autrichien, avait éloigné les armées turques du voisinage de Vienne, et amené la conclusion d'un armistice de vingt ans, sans faire aucune concession aux hongrois mécontents. Les protestants y avaient perdu leurs églises et la levée des impôts devenait illégale parce que la Diète n'avait plus été convoquée.

En 1671, une véritable conspiration fut découverte en Hongrie; elle tendait à abolir entièrement l'autorité de l'empereur et à partager les provinces entre les magnats sous le protectorat des Turcs. Les comtes Vesselin, Serini, Frangipani, Tattembach, le palatin de Hongrie, étaient les chefs de la conspiration. A la suite de cette découverte, un régime de terreur et de guerre fut institué contre les réformés auxquels on enleva les charges, les églises et l'exercice du culte. Et aux révoltés hongrois manqua aussi l'appui de Abaffi, prince de Transylvanie qui en 1673 s'était fait catholique.

Voici une dépêche qu'envoie Bonvisi de Vienne à Cybo et qui éclaire mieux la situation:

Emin.^{mo} e Rev.^{mo} Sig.^{e} Sig.^{r} Padron Col.^{mo},

Hò pigliato l'occasione di rallegrarmi con S. M.ta delli avvisi che si sono havuti, che i Transilvani non fossero per muoversi à favore de ribelli di Ungheria, e che simili speranze ci fossero dei Polacchi, stante la debolezza de' preparamenti, che si sarebbero da se stessi dissipati, quando vedessero svanire le speranze concepite dalla parte di Transilvania; Mi rispuose S. M. che veramente l'apparenze erano megliori, tuttavia non era mai dà fidarsi dell'incostanza di queste nazioni, sempre fomentate dà i Francesi, che potevano tutto appresso il Re di Polonia, il quale se bene diceva à Monsig.r Nunzio, che haveva buone intenzioni, non le mostrava poi col fatto; mentre la sua sola disapprovazione sarebbe bastata, per dissipare tutti i preparamenti che haveva fatti il Cavalier Lubomirschi, non essendo verisimile che havesse ardito di farli per questo, o per altro fine se il Re non l'havesse tacitamente approvato. Replicai che S. M. doveva simulare l'intenzioni e godere dell'effetto, tanto più che Monsig.r Cancelliero d'Ungheria mi haveva detto (come accennai à V. E. con le passate nel foglio à parte) il che gl'istessi ribelli disingannati dalle speranze de soccorsi, si mostravano inclinati all'accordo, senza pretendere la restituzione delle chiese, ma che solo si levasse la repartizione, dalla quale S. M. cavava così poco profitto, che poteva sacrificarlo alla quiete di un regno, con risarcire la perdita, che farebbe, con altri mezzi più piacevoli, e più conformi al naturale di quella nazione; E presi la congiuntura d'insinuare, di quanto merito li sarebbe stato appresso Iddio il conservare le chiese à i cattolici, e quanta consolazione haverebbe portato all'animo paterno di S. S.tà. Mi replicò l'Imperatore, che Monsig.r Cancelliero faceva molti supposti, che poi in fatto non si verificavano, poichè in tutte le proposizioni, che avevano fatto i ribelli, la prima era sempre stata la restituzione delle chiese, e stentava à credere, che fossero per recedere; Che egli farebbe ogni diligenza per mantenerle, finchè non vedesse manifesta la perdita del regno per questa causa, ma che se un prencipe cattolico, come il Re di Polonia, ci havesse cooperato, sarebbe scusabile appresso Iddio, et appresso il mondo, se egli cedesse alla

necessità. Che quanto alle contribuzioni l'haverebbe condonate, se da questa sua Cesarea Clemenza, ne fosse potuta nascere la pace, mà non haveva occasione di sperarlo, per l'esperienza che haveva dell'animo inquieto de gl' Ungari fomentato dà i Francesi. Ringraziai S. M. della buona disposizione à conservare le chiese per i cattolici, e passai a discorrere del rimanente, pregando S. M. a considerare che frà la nazione Alemanna, e l'Ungara ci era sempre stata gran diffidenza, onde egli come monarca imparziale di queste due nazioni, doveva consultare con se stesso quello che li compliva di fare, per governarle con pace, e per esser servito con amore. Che i Boemi erano stati più manifestamente ribelli, e con tutto ciò erano stati benignamente ricevuti dà i suoi gloriosi predecessori, e restituitili i loro privilegii, salva l'hereditaria successione, et i dritti regali, ammettendoli poi à tutti i posti senza alcuna distinzione, onde parevami che l'istesso si sarebbe potuto praticare con gl' Ungari, che per quanto mi dicevano i principali di essi, si sarebbero contentati di esser trattati come i Boemi, e come gl'altri delle provincie hereditarie. Che adesso la contribuzione pareva grave, ancorchè non eccedesse la somma di 200,000 fiorini, perchè era forzata, mà se S. M. concedesse che si convocassero le Diete, come si fà in Boemia, e nell'altre parti, e che i sussidii, che si chiedono havessero apparenza di volontarii, stimavo che gl' Ungari haverebbero dato più di quello, che adesso tanto li affligge, perchè lo considerano per contrasegno della perduta libertà, della quale quando se li lasciasse l'apparenza, unita à qualche sustanza, come in Boemia, speravo che si tranquillerebbero tanti tumulti. Gradì S. M. i miei pensieri, e mi disse, che sè in questi termini si fossero potuti aggiustare, volentieri ci haverebbe condesceso; et io non mancherò di usare ogni diligenza per ammollir gl'animi di alcuni consiglieri Alemanni troppo duri, e di consolidare l'instabilità degl'Ungari, per contribuire alla tranquillità publica, et alla conservazione della Religione, che senza quella sarà sempre in gran pericolo, et à V. E. profondamente m'inchino, ecc. Vienna 19 settembre 1677 (1).

(1) Le 19 décembre 1677 Bonvisi informe Cybo que sur ces instances, l'empereur ordonna au chancelier Hocher d'arrêter le sicaire qui fit

Et plusieurs mois plus tard, Bonvisi écrivait a Cybo sur la situation de la Hongrie:

Mi dà gran coraggio la benigna approvazione di N. S[re], e di V. E. sopra ciò, che ho fatto per stimulare le parti all'aggiustamento delle discordie di Ungheria, che tengono in gran pericolo quel regno, e tutta la Christianità, e però continuerò à procurarlo con vigore, conoscendo, che l'importunità che hò usata, ha giovato per fare, che se ne intraprenda il Trattato, che adesso proseguisce con speranza di felice successo, ancorchè le difficultà siano grandi, per la durezza degli Ungari, e per le cavillazioni di alcuni ministri Cesarei, che vorrebbero pescare in quei torbidi, e si oppuongono al perdono generale, che è necessario di dare, con la restituzione di beni à quelli che torneranno all'obbedienza. In oltre non compariscono i ribelli, nè fanno alcuna instanza, mà si spera, che placati gl'animi di quei magnati, che appariscono fedeli, sia per mancare l'occulto fomento à i ribelli, e che questi vedendo sollevato il regno dall'oppressioni, e restituita à se stessi la grazia cesarea, e le proprie sostanze confiscate, siano tutti, o gran parte di essi per tornare all'obedienza, e che poi nella Dieta, che si terrà, si habbia da compuoner tutto; mà non posso dare à N. S[re] positiva certezza dell'esito, che haveranno questi Trattati, doppo che ho sperimentato le gran difficultà, che ho incontrate nel dispuonere le parti à considerare di quant'utile li sarà il venire alla concordia, e se non havessi trovato in S. M. costantissima la sua clemenza, et in Monsig[r] Arcivescovo un gran zelo del publico bene, più volte haverei disperato, che si arrivasse al segno, che siamo adesso, di poter sperare con molta probabilità. Il sopradetto Mons[r] Arcivescovo è di sentimento che non si parli adesso della Religione, ne delle chiese, mà che tutto si rimetta alla Dieta, nella quale essendo debolissimi gl'eretici, sarà facile

l'affront à l'abbé Passionei à Rome; que l'acceptation a eu lieu et que le sicaire a été consigné au chevalier qui se rend en Italie; et qu'il est nécessaire que S. Em. donne l'ordre à qui il doit être consigné.

NB. Ce sicaire avait *sfregiato* à Rome l'abbé Passioneï, secrétaire du cardinal Barberino.

di superarli con la forza de voti. Di quello, che si anderà maturando, avviserò sempre V. E., alla quale bacio humilmente le sacre vesti, ecc. Vienna 5 maggio 1678.

Mais la rébellion ne fut pas domptée. En 1678 le comte Toköli, à la tête des mécontents et avec l'aide du marquis de Béthune, ambassadeur de France à Varsovie, et le secours des Polonais, souleva toute la Hongrie supérieure. Cet état de guerre contre l'autorité de l'empereur-roi dura plusieurs années en Hongrie. Et les troupes des garnisons devaient soutenir à chaque moment des attaques de la part des révoltés.

A faire durer une telle situation concoururent plusieurs causes. L'empereur, se trouvant engagé dans une guerre contre la France ne pouvait maintenir qu'un nombre restreint de troupes en Hongrie; les révoltés recevaient des secours en soldats et en argent de la Pologne, poussée par la Cour de France qui encourageait la révolte pour affaiblir l'empereur; le voisinage des Turcs; le grand antagonisme entre l'élément allemand et l'élément hongrois et enfin la conduite des ministres impériaux qui manquaient de toute prudence.

Léopold Ier avait succédé à son père Ferdinand III à l'âge de 17 ans, son frère aîné étant mort à 14 ans.

Sa mère, la troisième femme de Ferdinand, fut Eléonore princesse Gonzague, fille du duc Charles de Mantoue, qui apporta et mit de mode à la Cour de Vienne le faste de la vie italienne d'alors.

En 1664, il célébra son mariage avec l'infante Marguerite Thérèse (1) fille du second mariage de Philippe IV et par conséquent sa nièce et sœur du roi Charles II. De ce

(1) C'est aux conseils de cette impératrice qu'on attribue l'exil de Vienne de 400 familles juives.

mariage il n'y eut pas d'héritier mâle. Elle mourut en 1672. L'empereur conclut bientôt son second mariage avec la princesse Claudie Félicité, fille de l'archiduc Charles d'Innsbruck. Elle avait été déjà fiancée au duc d'York et elle mourut au mars 1676.

Le 17 octobre 1676, le cardinal Cybo, par une lettre chiffrée, écrit à Bonvisi: que, sachant que l'empereur veuf, n'ayant eu qu'une fille de ses deux mariages, désirait vivement un héritier et voulait contracter une troisième union, il l'invite à parler à S. M. en faveur de la princesse de Neubourg, s'il est d'avis que ses paroles auront de l'effet, avec la réserve toutefois de ne pas accomplir cette démarche au cas où il la croirait infructueuse.

Et Bonvisi, le 18 écrivait à Cybo: « Au milieu du contentement général on a annoncé le mariage de l'empereur avec la fille du duc de Neubourg et à présent on discute pour savoir si, après avoir obtenu la dispense de N. S. on peut célébrer le mariage en novembre, afin de n'avoir pas à le différer au delà de Noël. Mais le temps est très court... On croit que le mariage se fera à Lintz... ».

Et le 25: « Il paraît que l'empereur voulait faire le mariage à Lintz le 4 janvier prochain; mais, considérant qu'en ce cas les ambassadeurs devront y assister et qu'ils prétendront aussi prendre part au dîner impérial le premier jour, comme on l'a pratiqué aux noces des deux autres impératrices, et qu'à cause de la préséance que veut avoir le duc de Neubourg, ils finiront par n'y pas assister, l'empereur aurait décidé d'aller d'abord à Lintz aux premiers jours de novembre et ensuite à Passau en pélerinage au sanctuaire de la Madone, et d'y célébrer, presque incognito, le mariage... Mes collègues sont contents d'être dispensés, de cette manière, de ce voyage surtout en la mauvaise saison; mais je prends en considération le précédent que subira la nonciature, parce que, ainsi, c'est l'évêque de Passau

ou un autre qui fera le mariage. J'ai trouvé dans les archives de la chancellerie qu'au mariage de l'impératrice Marguerite, le cardinal Arrach prétendit faire la cérémonie, mais que le cardinal Spinola, nonce en ce moment, fit de l'opposition, et qu'à Rome on ne voulut pas envoyer le bref ordinaire pour la bénédiction pontificale, parce que le nonce dans toutes les cérémonies du palais, fait l'office d'ordinaire à l'exclusion de l'évêque du diocèse. Considérant ces précédents, j'ai réfléchi d'autre part, qu'allant à Passau sans mes autres collègues, j'aurais eu plus de difficulté pour être admis à la table, et aussi dans les questions de préséance avec le duc de Neubourg et les princes ses fils, j'ai adopté un moyen terme pour maintenir le droit au mariage: à savoir d'aller à Passau, me trouver dans l'église par hasard, célébrer le mariage et partir de suite, considérant surtout que S. M. désire que tout se fasse incognito... ».

Mais Cybo, ignorant ces nouvelles, craignait que l'empereur eut choisi une princesse danoise, et le 31 il engage le nonce à manifester à S. M. la douleur de N. S. en apprenant la probabilité d'un mariage avec une hérétique, alliance contraire aux traditions de la Maison d'Autriche. Il s'étend sur les dangers que courrait la religion catholique si une hérétique était sur le trône impérial, car l'éducation des enfants bien que catholiques, serait incertaine et douteuse aussi la sincérité de la princesse si elle se convertissait. S. S. ne croit pas que le roi de Danemark, dans le cas de la rupture des négociations, sévirait contre les catholiques, du moment qu'ils ont déjà la liberté dans ce royaume... « En tout cas, ajoute-t-il, connaissant la facilité de S. M. à ne pas se soucier du secret, V. S. Illme se gardera d'entrer dans les détails en ce qui concerne la princesse danoise, soit pour ne pas nous aliéner son père, soit pour ne pas irriter les ministres impériaux, qui, d'après ce qu'on nous dit, seraient très portés en faveur de la princesse...

Une fois ce mariage célébré (que Dieu nous l'évite!) l'épouse impériale conserverait des sentiments peu favorables pour le Saint-Siège, et comme l'empereur se laisse facilement gagner, il ne serait point extraordinaire que la princesse réussît à avoir un grand ascendant sur S. M., d'autant plus que la renommée la dit d'une rare beauté et d'un esprit viril ». Le cardinal insiste pour recommander au nonce d'user de grandes précautions dans ses démarches, de s'en tenir aux généralités, et de ne pas parler aux ministres du projet de la princesse de Neubourg, parce qu'on sait qu'ils la voient de mauvais œil, craignant pour leurs propres intérêts; et, dans le cas où l'on arrêterait un mariage avec une autre princesse catholique, on trouverait un juste motif de plaintes envers le pape... Il pourrait se faire que l'empereur s'excusât de ce que les négociations au sujet de la princesse danoise soient poussées très avant; « dans cette éventualité, écrit le cardinal, V. S. présentera à S. M. un bref dans lequel le pape l'exhortera efficacement et même s'il le fallait, en employant des phrases d'indignation paternelle qui obligeraient l'empereur à rompre toute négociation. S. M. pourrait se valoir de ce bref pour se libérer de n'importe quel engagement, puisque, en toute question touchant la religion catholique, le Souverain-Pontife est arbitre absolu et que tout engagement, bien que contracté par un prince souverain, contient la condition tacite et nécessaire du consentement apostolique. Mais il ne convient de recourir à ce remède que dans le cas d'une nécessité absolue, afin de ne pas aliéner à S. S. les sentiments du roi de Danemark ».

A ces dépêches Bonvisi répond, le 22 novembre, que du jour où l'on proposa le mariage avec la princesse danoise il a considéré les dangers que courait la religion... qu'il en a écrit à la secrétairerie d'Etat; et à la recommandation qu'on lui faisait de s'intéresser fortement à la princesse de

Neubourg, il répondit que c'était très dangereux, parce que plusieurs hommes d'Etat concouraient au mariage impérial.., pourtant j'ai travaillé en sous-main jusqu'à ce que le bon Dieu l'ait portée sur le trône... ». Le même jour, il remercie le cardinal de la lettre *Humanissima* par laquelle S. E. approuve sa combinaison d'aller à Passau avec la restriction de ne pas l'exécuter pour différentes raisons. « ... Toutefois, ajoute le nonce, j'ai voulu faire voir que j'étais tout disposé à servir S. M. et à maintenir les droits de la nonciature. Le Baron Hocher est malade, et il n'a pas pu me donner acte de mon offre, mais j'en ai pris note sur les registres de la nonciature ». Le 1er décembre 1676, Innocent envoie un bref à l'empereur pour le féliciter de son mariage avec Eléonore Madeleine Thérèse, fille du duc de Neubourg.

La question du cérémonial occupe bien des fois encore le nonce. Il s'agissait du traitement que dans les cérémonies publiques devaient avoir les ambassadeurs et le nonce qui était considéré le premier de ceux-ci; mais les princes électeurs de l'empire et le duc de Lorraine prétendaient avoir le pas sur les ambassadeurs, qui à leur tour ne voulaient pas l'admettre. Aussi est-il curieux de voir les moyens termes qu'on adoptait.

Durant cette période, à la Cour de Vienne il y eut deux mariages: celui de l'empereur avec la princesse de Neubourg, celui du duc de Lorraine avec la sœur de l'empereur, veuve du roi Michel de Pologne, sans compter les fiançailles de la fille de Léopold avec le roi d'Espagne, union, du reste, à laquelle bien vite on renonça.

Em.mo e Rev.mo Sig.re Sig.re e Padrone mio Col.mo

Il giorno che si scoprì il matrimonio (1) del Rè Cattolico con l'Arciduchessa figliola dell' Imperatore, che per tal causa doveva cenare S. M.tà in publico con l' Imperatrice Eleonora, mi fece dire

(1) Il ne s'agissait que de la promesse de fiançailles.

Monsig Bevilacqua, che dovevamo assistervi con l'abito di rocchetto, mozzetta e mantelletta; et io che all'hora la credei semplice opinione di S. S.ria Ill.ma, risposi, che in simili funzioni strepitose, nelle quali si stava prima nell'anticamera mescolati con dame, e cavalieri, non era decente il portar l'abito più solenne, che si usa in chiesa, solo nelle feste principali, e che però secondo il solito dovevamo andare in Zimarra. Quando poi fù l'hora d'andare a palazzo, venne da me il suo auditore, e mi disse, che Mons.re per le sue solite indisposizioni non poteva venirci. Io non considerai che ci fosse misterio, perche molte altre funzioni per l'istessa causa le lascia; venne dunque con me il suo auditore, e n'hebbi gusto, perche li feci considerare la confusione, e l'indecenza che sarebbe stata di trovarsi nella folla con quell'abito, et egli me l'accordò: Mercordì passato, che era il giorno natalizio dell'Imperatrice mi mandò di nuovo à dire Mons.re Bevilacqua, che assolutamente al pranzo, et alla cena dovevamo andare con l'abito solenne; et io replicai che il solito era di andare in Zimarra più ricca, per conformarsi con la gala degli altri: Egli all'hora mi fece replicare, che haveva sentito, pretendersi ciò dall'Imperatrice, perche molte volte si faceva con l'Imperatore, e perche l'anno avanti l'havevo praticato con lei: Risposi che alcune volte si praticava con l'Imperatore, perche nelle feste principali S. M.tà portava il Tosone con gl'altri cavalieri dello stesso ordine, e che però i nunzii da non molto tempo in quà havevano introdotto à simili cappelle di portare ancora essi l'abito solenne, e che poi servendosi S. M.tà dalla cappella alle sue stanze, e dovendosi assistere al pranzo, non c'era tempo ne luogo dà spogliarsi, onde si restava nell'abito che s'haveva; ma non si praticava di partir' di casa con l'abito solenne, quando non ci erano precedenti cappelle, che obligassero à portarlo: disse all'hora il suo gentilhuomo nella mia anticamera, che eravamo bugiardi l'Imperatrice, ò io; perche assolutamente l'Imperatrice diceva, che l'anno avanti ci ero andato in abito: Non feci caso delle sue parole, perche benissimo mi ricordavo di quello che havevo fatto, ma con tutto ciò per non mancare di rispetto verso l'Imperatrice, mandai subito il mio Mastro di Camera dal suo maggiordomo Prencipe Gonzaga, à rappresentarli che non havevo mai alterato il solito; e le con-

seguenze che sarebbero nate se l'havessi fatto, e S. Ecc.za mostrò di appagarsene. La mattina del giorno natalizio andò l'Imperatore à tener cappella ad una chiesa, dove hanno eretto una confraternità di S. Leopoldo, et io secondo il solito andai à servirlo in Zimarra; e doppo la funzione entrarno nella mia carrozza gl'ambasciatori di Spagna, e di Venezia, per andare unitamente al pranzo dell'Imperatrice, giache Mons.r Bevilacqua s'era astenuto di venirci, forse per lasciare tutta sopra di me questa pendenza. e però la sera non andai a cena, alla quale precedeva una comediola, che rendeva più indecente il trovarsici col rocchetto. Hieri poi il Prencipe Gonzaga mandò à chiamare il mio Mastro di Camera, e li disse, che all'Imperatrice tanto più dispiaceva, che io ci fossi tornato in Zimarra, quanto che havendolo fatto l'anno precedente nel giorno natalizio, havevo poi trè giorni doppo corretto l'errore, nel giorno che cadeva la festa del nome di S. M.tà Rispose il mio Mastro di Camera, che non potevo haver' corretto l'errore, perche non sapevo di haverlo fatto, essendo stato secondo il consueto, che il giorno della nascita andassi in Zimarra, et il giorno del suo nome in rocchetto; perche questo secondo cadeva nel giorno della Presentazione della Beata Vergine, nel quale facendosi la cappella con' i Tosoni, il Nunzio vi andava con rocchetto, e dalle stanze dell'Imperatore passava poi à quelle dell'Imperatrice, praticando con essa tutto quello che si faceva con S. M.tà Rimase il Prencipe appagato della distinzione, e disse che probabilmente questa non considerata da S. M.tà, li haveva cagionato il disgusto, mentre haveva appreso, che io fossi tornato à guastar quello, che supponeva che l'anno avanti havessi emendato. Esortò però il mio Mastro di Camera à darne parte à V. E. perchè dubitava che si porterebbero doglianze à S. S.tà contro di me, volendosi che io portassi il rocchetto in tutte le funzioni solenni, che si sogliono fare nelle stanze dell'Imperatrice; et egli hà conosciuto che non potevo mutare lo stile, senza ordine: E perciò ho stimato di dover dare à V. E. questa distinta relazione, tanto per poter rispondere alle doglienze che si faranno, quanto acciocchè habbia la bontà di ordinarmi quello che vuole N. S.re che si faccia nell'avvenire; perchè quanto à me non rincresce di rendere à S. M.tà ogni preteso ossequio, e solo mi sono

astenuto dalle innovazioni, per le conseguenze che portavano: poichè quello che si comincierà con l'Imperatrice, molto più bisognerà farlo con l'Imperatore, e sono tanto frequenti le feste delle nascite, e de' nomi de' Principi, e Principesse della Casa, che bisognerà stare continuamente in palazzo col rocchetto, e susseguentemente pretenderanno che con l'istesso si vada alle audienze, et alle cappelle come si pratica nell'altre Corti; mà qui ogni Vescovo titolare và all'udienza in zimarra; e l'andare con l'istessa alle cappelle credo che sia stato introdotto, perchè al Nunzio non si usa alcun' rispetto, nemmeno quando celebrano semplici cappellani, che benedicono l'incenso, e fanno tutto senza ri guardo del Nunzio; il che sarebbe più considerabile, se ci stesse in abito solenne. La mia disgrazia è stata che Mons.re Bevilacqua hà sempre voluto dar' gusto all'Imperatrice, ancorchè alcune cose da esso praticate ripugnassero al cirimoniale; mà io che devo conservarlo per non pregiudicare al carattere di Ministro, et in conseguenza à i miei successori, sono stato necessitato ad astenermene; con che l'Imperatrice si è stimata manco honorata dà me, che dà lui, e piglia per offesa quello che si lascia per consuetudine. Si compiaccia però V. E. di ordinarmi quello che haverò da fare in avvenire; e supplicandola di condonare il tedio che li porto con questa lunga, ma necessaria narrativa, le faccio profondissimo inchino. Vienna 22 novembre 1676.

Le 18 avril 1677, Bonvisi écrit à Cybo: « On espérait que l'impératrice était dans un état intéressant, mais l'empereur en sortant de l'appartement de l'impératrice Eléonore, sa mère, tomba en descendant d'un escalier. Et l'impératrice épouse en fut tellement épouvantée qu'elle commença à trembler, et le lendemain perdit du sang... Toutefois, à l'occasion de la semaine sainte, elle se fit porter en chaise aux églises; mais elle s'est beaucoup fatiguée, car les cérémonies durent douze heures... Il est étrange que, désirant tant un héritier, elle n'ait pas plus d'égards pour elle-même; mais l'empereur ne veut pas déroger aux pratiques religieuses, comme c'est l'habitude de la Maison... »

Le 14 novembre, le nonce transmet à Cybo la demande de dispense, s'il y a quelque empêchement, pour le mariage du duc de Lorraine avec la reine Eléonore, veuve du feu roi de Pologne Michel et sœur de l'empereur... Dans un *avis* de Vienne, du même jour, on lit, que le mariage se fera à Neustadt et que la reine de Pologne se trouve à Gratz, d'où elle se rendra à Neustadt et ensuite à Innsbruck pour y rester durant le temps que le duc de Lorraine sera à la guerre. Et le 16 janvier 1678, il l'informe que: « LL. MM. ont montré du plaisir de ce que j'ai délégué l'évêque de Neustadt pour le mariage du duc de Lorraine. L'impératrice Eléonore m'a dit que j'ai fait cela, pour échapper aux ennuis des préséances à la table, ainsi qu'il arriva lorsqu'elle épousa Ferdinand III, à cause de l'archiduc d'Innsbruck, et lors des dernières noces de l'empereur par l'intervention du duc de Neubourg. J'ai répondu, continue le nonce, que cette fois ce n'était pas le même cas, parce que, le duc de Lorraine étant l'époux, il n'y avait pas de concurrence avec les ambassadeurs. L'impératrice en a convenu et m'a dit d'en parler à l'empereur, mais j'ai refusé, content que l'on s'amusât comme on l'entendait, ne voulant pas qu'on pensât au cadeau qu'on a l'habitude de donner à l'évêque célébrant... En attendant, on avoue qu'aucun ambassadeur ne doit céder le pas à un prince ». Et Bonvisi écrit encore:

Emin.mo e Rev.mo Sig.re Sig.r e Padron Col.mo

Ritornerò domattina à Vienna, non essendomi potuto aggiustare circa i trattamenti con il Sig.r Duca di Lorena col quale feci fare la scoperta dal S.r Marchese di Grana, che haveva veduto in Colonia, che mi ero sempre trattato del pari col Sig.r Duca suo zio, e con i tre elettori ecclesiastici, per assicurarmi, che non ci fosse variazione; rispuose il Sig.r Duca che non reparava ad usar parità con me, mentre l'haveva fatto suo zio; mandai però il giorno seguente l'ambasciata, e mi fece dire, che era pa-

drone, mà che sarebbe stato a letto per la sua indisposizione: M'immaginai che potesse esser un mezzo termine contro il concertato, e però rimandai da S. A. à dirli che havrei aspettato meglior congiuntura per riverirla, e riconvenni il Sig.r Marchese di Grana, che andò à dolersi con S. A. della variazione, e li rispuose, che quanto à se haverebbe fatto tutto quello che haveva promesso, mà che li era stato proibito di seguirlo, stante che volevano si trattasse del pari col Sig.r Elettore di Baviera, che haveva negato la mano al Sig.r Card.e Caraffa, quando era Nunzio di Germania, e che ancora gl'Arciduchi non havevano mai voluto dar la mano à i Nunzii. Replicai al Sig.r Marchese di Grana, (che mi dava ragione,) che due persone rappresentava S. A., di Duca di Lorena, e di cognato dell'Imperatore, che come Duca l'havevo havuta dal suo zio, come cognato mi ero trattato del pari col Sig.r Principe di Neuburgo, oltre di che il Sig.r Ambasciatore di Spagna passato haveva havuto le mano del Sig.r Elettore di Sassonia, onde io non volevo derogare al mio carattere, tanto più che allegando S. A. à suo favore l'esempio del Sig.r Elettore di Baviera, dovevo ancora io seguitarlo in non cedere, mentre non vi aveva ceduto il Sig.r Card.e Caraffa, e perciò non volevo esser il primo, che pregiudicasse al ministerio. Qualcheduno hà detto, che forse si sarebbe data la mano à mè, se non ci fosse stata la necessità di darla ancora al Sig.r ambasciatore di Venezia, che è qui presente, mà io ho risposto che così viene ad haversi in maggior considerazione la republica che S. S.tà, tanto più che quà ci è l'esempio della disparità, poichè l'arciduchessa Anna, che dava al Sig.r Ambasciatore di Spagna, et à me da sedere in sedia eguale, non volse mai accordare di far sedere il Sig.r Ambasciatore di Venezia, e però non si viddero. Spero però che resteranno appagati dalla mia resistenza, e confidando ancora che N. S.re e V. E. approveranno ciò che hò fatto et à V. E. faccio profondissimo inchino. Naistat 13 febraro 1678.

Le 20, il ajoute d'être resté un jour de plus à Neustadt afin de renseigner les ministres sur ce qu'il lui était arrivé avec le duc. « Tous m'ont approuvé, et même le P. Emerick, actuellement très en faveur près de l'empereur, m'a dit que

S. M. avait loué ma conduite... On voit par là que l'empereur n'a pas conseillé Lorraine... Et puis, si j'avais accepté, mes collègues ne m'auraient pas suivi, surtout l'ambassadeur d'Espagne... » Et le 27, il continue encore: « que sachant combien N. S. désire complaire LL. MM. en tout ce qui est possible, il avait subdélégué l'évêque de Neustadt pour le mariage... Mais j'ai cru bon, ajoute-il, de mieux fixer les prérogatives de la nonciature par la déclaration de l'impératrice Eléonore, qui m'a avoué que le nonce n'avait pas assisté à ses noces pour n'avoir pas de disputes, à la table impériale avec l'archiduc d'Innsbruck. Par conséquent si le nonce prétendait alors avoir la préséance sur l'archiduc dans une tierce maison, je ne pouvais pas, conclut Bonvisi, me résigner à tenir la gauche dans la maison même du duc, ou consentir au moyen terme d'être reçu de Son Altesse étant au lit. Je tiens en réserve cet argument pour le faire connaître à S. M. si l'occasion s'en présente ».

En attendant, les vœux de l'empereur s'accomplirent: il eut un héritier, et le 27 juillet 1678, Bonvisi annonçait à Cybo la naissance du petit archiduc et qu'il ferait le baptême... « J'ai arrangé, écrit-il, l'affaire des visites avec Neubourg, et déjà je lui avais envoyé l'ambassade pour l'audience, mais il n'a pu me recevoir... Il reste à décider la question de la place ». Et le 31, il écrit que sachant qu'à Rome on connait ses difficultés au sujet du cérémonial avec les princes de l'empire, maintenant que les Neubourg arrivent à Vienne on prévoit que les difficultés vont se renouveler... L'abstention des ambassadeurs à deux mariages montre qu'ils ne renonceront pas à leurs places, pas même pour un beau-père, en disant qu'ils ne peuvent pas changer... Jusqu'à présent on a adopté un moyen terme... lorsqu'il y a les ambassadeurs on n'invite pas les princes, et lorsqu'on invite ceux-ci, les autres sont exclus. C'est une espèce d'incognito... » Et le nonce continue:

Seguì poi il parto dell'imperatrice ed io finita la funzione del battesimo, mi rallegrai con S. A. e con la Sig. Duchessa del felice successo e dissi che il giorno seguente avrei mandato a pigliar l'ora per far quest'offizio di persona in sua casa; ma la mattina seguente fece dire dal suo residente al mio auditore, che sino a tanto, che non erano aggiustate le dispute con tutti gl'ambasciatori, non mandassi l'ambasciata, si chè questo rifiuto mi pare, che mi obblighi à non visitarlo più, come nè meno lo vuole visitare l'ambasciatore di Spagna, per non mostrare di ricever per grazia quello, che doveva fare per debito; Tuttavia se gl'accidenti, che possono occorrere, non mi persuadessero di visitarlo supplico humilmente V. E. a dirmi espressamente, che cosa doverò fare in questa parte, perchè se non mi ci rispondessero, come alle volte suol fare la Segreteria di Stato per non impegnarsi in tal caso interpreterei, che non volessero, che io lo visitassi, mentre, se le circostanze non mutano, non ci sarebbe decoro della S. Sede, che lo facessi.

E sè bene è stata una gran superiorità, per non dir strapazzo quella di farmi sapere che non poteva più ricevermi, ad ogni modo hò havuto gusto che sia seguito così, perchè mi haverebbe forse messo in qualche impegno più pubblico, perchè egli non hà adempito altre promesse fatte fare in scritto dall'istesso residente, et in specie al Prencipe di Sfarzemberg, che havendo pattuito in iscritto l'istesso trattamento, che li haveva fatto à Lintz ne li mutò poi alla presenza di tutta l'anticamera, con gran mortificazione di S. Ecc.za, che come suddito e ministro di S. M. non potè risentirsi, ma io sarei stato obbligato à dolermi altamente, se havesse mancato alla restituzione della visita, e però stimo che con questo Principe sia bene di non cimentarsi, e di astenersi dal trattarci, perchè si come hà estorto dall'Imperatore trattamenti che non li convenivano, come quello d'incontrarlo alla Barca, e di havere un giorno le guardie di S. M., così egli crede di poter guadagnare sopra gl'ambasciatori, ogn'uno de quali vuole sfuggirlo, e quello di Venezia in particolare; al quale si è dichiarato di non voler dare la mano, perchè non la dà à quelli de gl'elettori, che hanno un decreto di dover precedere à quelli delle republiche; e sè bene il Sig.r Ambasciatore di Venezia risponde,

che sotto il nome generico di republica non si comprende la sua, che è uguagliata in tutte le Corti all'altre corone, ad ogni modo si sà che il S.r Duca non haverebbe receduto dalla sua pretenzione; Et haverebbe voluto il detto Sig.r Ambasciatore, che per andare totalmente uniti io li promettessi di non visitare S. A., se non aggiustava il trattamento ancora con lui, mà li hò risposto, che questa era causa particolare, nella quale non dovevo ingerirmi, tanto più che per loro ambasciatori era arbitrario di visitarlo ò no, ma chè io havevo ordine di trattarci per facilitar la pace, che tanto premeva à S. S.tà, e che solo dovevo astenermene per non pregiudicare al decoro della mia rappresentanza, mà quando à questo si fosse proveduto non avevo arbitrio di lasciare di trattarci. Questi sconcerti vengono fomentati da tutta la Corte, perchè i parziali di S. A. lo fanno per inalzarlo, et i suoi contrarii per deprimerlo, ben conoscendo che se continueranno i contrasti con gl'ambasciatori, et in specie con quello di Spagna, bisognerà che parta presto di quà, e che perda per sempre la speranza d'entrare alla suprema direzione del governo, perchè l'Imperatore non vorrà privarsi del corteggio degl'ambasciatori, ne metter al governo un Prencipe, che non haverebbe la confidenza di nessuno de ministri principali. Mi dicono i miei colleghi, che l'Imperatore intrinsecamente condanna queste sue pretenzioni mal fondate, et io ancora nè ho sicuri riscontri, ma non ardisce S. M. di contradirli doppo il parto felice della figliuola mà, gl'altri che non hanno queste considerazioni, non vogliono pregiudicare al loro posto, e l'Ambasciatore di Spagna si dichiara, che quando anco à Madrid cedessero per le pessime congiunture, nelle quali si trovano, ad ogni modo egli non cederà, e più tosto renunzierà l'ambasciata, e per ciò hà risoluto di star incognito finchè li venghino le risposte di Spagna, per andarsene senza haver fatto l'ingresso, sè pure li comandassero di cedere. Si voltano però à me come al più ossequioso ministro, come l'ho dimostrato in tutte l'occasioni, per meglio servire N. S.re, mà io mi mostro pronto ad ogni condescenzione (*sic*), purchè il S.r Ambasciatore di Spagna ci consenta, e che sia sicuro che quello di Venezia si conformi al mio esempio, non volendo restar solo, ne ricever minor trattamento, ò ceder più di quello, che ceda l'am-

basciatore di Spagna, à meno che non ne habbia l'ordine dà S. S.tà, che è padrone del carattere, che rappresento. Ma è da considerarsi, che quando nel pontificato passato vigeva in Roma il contrasto degl'ambasciatori, quello dell'Imperatore faceva strepito quant'ogn'altro, e non fù mai possibile di ottenere S. M. ordinasse che si separasse dà i colleghi. E nel pontificato presente quando si trattò di moderare l'esenzioni; il più che potessi conseguire dall'Imperatore, fù che i suoi ambasciatori non havarebbero preteso più di quello che si fosse fatto con gl'altri. Onde non può parere strano à S. M., che io voglia, che si faccia verso di me quello, che pretendono gl'altri, tanto più che l'Ambasciatore di Spagna godendo, come Ambasciatore d'un Prencipe della Casa, molte prerogative familiari, che gl'altri tocca di condescendere al desiderio dell'Imperatore, e se egli non lo fà, perchè ogn'uno conosce che non è giusto che lo faccia, molto meno devo farlo io nella sustanza, ancorchè circa i modi, mi sia governato con tal riguardo, che S. M. mi hà fatto ringraziare dell'ossequiosa volontà che li ho mostrato.

Molti che sapevano i puntigli del S.r Duca, previddero queste confusioni, mà non poterno impedire la sua venuta, et hora si stà aspettando di vedere in che andranno à parare, dispiacendo ad ogn'uno il rammarico di S. M., ma non per questo si può cedere senza comandamento espresso del proprio padrone, per non espuorsi al castigo per haver avvilita la sua dignità, che si rappresenta; aspetterò ad ogni modo con anzietà di sentire da V. E. come N. S.re haverà appreso questi successi, e quali ordini sarà per darmi in questa materia facendo intanto à V. E. humilissima riverenza. ec. ec. Vienna 31 luglio 1678.

Et ensuite:

Parve strano alli SS.ri Ambasciatori, come avvisai à Vostra Em.za con le mie dell'ultimo del passato, ch'io facessi difficoltà ad unirmi con loro nel contrasto, che havevamo col Sig.r Duca di Neoburg, ma io stimai conveniente stare unito con l'EE. loro nella sustanza, ma senza staccarmi dalla Corte, mostrandomi desideroso di trovare temperamenti, per incontrare al possibile il gusto di S. M.tà, che poi fece insinuarmi col mezzo del Sig.r Conte

Alberto di Zinzindorf consigliero segreto di Stato, la sodisfazione, che S. M.tà haverebbe, se io trovassi qualche modo da aggiustare questa pendenza, e che vi dispuonessi i miei colleghi, i quali si professano adesso obbligati, che senza essermi separato da loro, mi sia governato in modo, che ho potuto unire la qualità di parte, e di mediatore. La difficultà consisteva in questo, che i SS.ri Ambasciatori sapevano, che l'Imperatore haveva ordinato, che la bussola, o ringhiera, dove stava il S.re Duca, havesse serrate le vetriate di faccia incontro il luogo, dove stà S. M.tà, e gl'ambasciatori, e che fussero poi state aperte con loro pregiudizio, perchè sebene S. Alte.za vi stava senza strato di velluto, come lo tengono i SS.ri Ambasciatori che stanno cogniti, poteva interpretarsi, che non li havessero messo lo strato in ossequio di S. M.tà, ma che per altro vi stesse cognito, et in luogo veramente più decente, e più cospicuo; e dall'altra parte il S.re Duca stimava sua vergogna, che se li facessero serrare le vetrate, doppo che per disquido, ò per malizia di alcuno erano state lasciate aperte. Considerandosi dunque da me il desiderio, che mostrava S. M.tà dall'aggiustamento, et il pregiudizio, che haverebbe ricevuto la sanità dell'Imperatrice fresca di parto, se ostinatamente havessero voluto ch'il S.r Duca suo padre recedesse da un fatto tanto publico, persuasi i miei colleghi con questi due motivi di convenienza, e con rappresentarli, che dovevamo contentarci della difesa, senza venire all'offesa, e però doveva bastarci, che l'Imperatore col mezzo del Maggiordomo maggiore, ma in nome, e per ordine di S. M. ci assicurasse in scritto, che S. Alt.za stando senza strato, era veramente, et totalmente incognito, nel qual caso, chi sta incognito, non fà figura, e non ha competenza con chi stà cognito. Stesi dunque col consenso de' miei colleghi l'inclusa attestazione, e dichiarazione, e col mezzo del Padre Emerico la mandai à S. M.tà, e chiamata subito la conferenza avanti di se, dissero tutti, che il mezzo, ch'havevo trovato, non poteva essere ne più discreto, ne più aggiustato, et ordinò Sua Maestà al Maggiordomo maggiore, che ricopiasse parola per parola senza aggiungervi, ne mutarvi una virgola, e così è seguito, in modo che siamo ritornati alle funzioni, et il S.re Ambasc.re di Spagna farà fra poco il suo ingresso. In questo fatto Iddio mi hà data

tale assistenza, che oltre il professarmisi obbligati i miei colleghi per il disimpegno, S. M.ta mi ha fatto fare da più ministri, e specialmente dal Maggiordomo maggiore efficacissime espressioni del suo gradimento, e la Corte tutta ha veduto, che ho sempre procurata la quiete, e spianatone il modo, senza cavillazioni, e sottigliezze; E spero che N. S.re e V. Em.za haveranno gusto, che sia terminato quest'affare, che poteva portare tanti pregiudizii à i negozii più importanti della Christianità, à quali, salvo il decoro del posto, dovevo pensare, stante l'infinite premure di N. S.re Et à V. Em.za bacio humilmente le sacre vesti. ec. ec. Vienna 3 Agosto 1678.

Et le 16 août, le pape, répondant aux lettres impériales de participation de la naissance de l'héritier, adressait deux brefs, l'un à l'empereur, l'autre à l'impératrice, et dans le premier on y lit:

... Quae quidem literae ita legentes Nos affecerunt, ut lacrymas ex oculis Nostris prae gaudio excusserint, quas iustus antea dolor, ob afflictum rei Christianae statum, et tua in primis causa iugiter exprimebat. Porro Infantem ipsum Primogenitum tuum, quem Tu Deo Ecclesiae suae, et huic Sanctae Sedi obtulisti pium magnanimumque holocaustum, Nos quasi praesentem et susceptum de ulnis suis in Spiritu charitatis amplectimur, iterumque Omnipotenti Deo offerimus et dicamus...

Le lendemain, Cybo annonçait à Bonvisi que le pape avait choisi Mgr Litta comme nonce extraordinaire pour porter à Vienne les langes pour le nouveau-né.

Mais Bonvisi, le 28, revient encore sur le cérémonial:

Sapendo che ad alcuno della Corte di Roma pare strano, che gli Ambasciatori pretendino l'uguaglianza con i Principi dell'Imperio, dico che più tosto devono maravigliarsi, che non pretendino la superiorità; perchè in un libretto francese dello stato dell'Imperio composto da Luigi di May si riferisce nella seconda parte nel dialogo undecimo nella facciata 191: che il quinto articolo

della Capitulazione dell'Imperatore Leopoldo assegna la piazza à i deputati dè gl'Elettori immediatamente doppo quelli de Re, o delle Regine, e li dà la precedenza à tutti gl'altri, et ancora à i Prèncipi che si troveranno presenti alla Corte di S. Mtà Imperiale; e però se devono precedere à i Prencipi i deputati de gl'Elettori, molto più si deve questa prerogativa à gl'ambasciatori de' Papa, de' Re di Spagna e della Republica di Venezia. Et il Signor Cardinale Pallavicino narra nella sua storia nel fine capo secondo de libbro decimo quarto descrivendo l'Audienze. ch' ebbero i due Nunzij Pontificij nella Dieta di Hannburg dalli Elettori Palatino, e Sassonia, e da altri Prencipi protestanti, che stavano in un banchetto i due Elettori, indi alquanto discosto l'Ambasciatore dall'Elettore di Brandeburgo, il quale secondo l'uso della Germania precedeva i Personaggi minori del suo rappresentato signore, dopoi successivamente gl'altri secondo il loro grado. Onde bisogna seguitare, come hanno fatto i nostri predecessori, l'uso della Germania, e non quello dell'Italia come alcuni vorrebbero che facessemo; e non potendosi dubitare che i nostri Prencipi rappresentati siano maggiori del Sig. duca di Neuburgo, doviamo almeno sostenere l'uguaglianza, o senza dichiararsi di pretendere di precederci in luogo terzo, lasciare ch'egli, o gl'altri Prencipi dell'Imperio si astenghino di trovarsi con noi nelle nostre funzioni consuete, vedendosi che l'Imperatre è informato à pieno di questa antica e moderna prerogativa degl'Ambasciatori, di precedere in luogo terzo, mentre quando si dovevano celebrare le Nozze à Passavia fece farci istanza, che non ci andassemo, per sfuggire il contrasto de Luoghi alla sua Tavola, e noi potemmo all'hora compiacerlo, perchè non havevamo necessità d'intraprendere quel viaggio in distanza di 48 Leghe, ma se ci astenevamo ancorche una volta sola nel luogo della nostra Residenza, et in giorno tanto solenne, ci tiravamo addosso un pregiudizio troppo grande. Et il mio carattere ne haverebbe patito più di quello de gl'altri, perche precedendo il Nunzio incontrastabilmente à tutti i Prencipi Ecclesiastici, e precedendo tutti questi senza difficultà al Sig. Duca di Neuburgo, se io cedessi à S. Altza bisognerebbe poi che cedessi à gl'altri. È purtroppo V. Emza sa che l'arcivescovo di Salsburg hà cominciato à pretendere di non trattarsi

del pari con me, e però non li scrivo, onde se non si teneva forse con S. Maestà si prostituiva il Posto.

Fù così vantaggioso per i Signori Ambasciatori il decreto che S. M[tà] fece à loro favore che ne restò molto amareggiato il Signor duca di Neuburgo con i suoi pochi parziali a' quali pareva indecente che Sua Altezza stesse in Cappella à quella Bussola tutto scoperto, senza che fosse salutato da alcuno, havendo Sua M[tà] vietato à tuttî; come anche perchè nell'altre funzioni fuori di Palazzo non si trovava modo d'accomodarlo, se non in luoghi poco decenti, destinati in altre occasioni per qualsivoglia del Popolo. Pensorno donque à tutti i ripieghi, che valessero à turbare l'aggiustamento, e però insinuorno all'Imperatore, che nel giorno destinato alla funzione di benedire l'Imperatrice, et il piccolo arciduca poteva Sua Maestà ordinare à gl'Ambasciatori, che non comparissero à titolo di essere funzione più propria del Sig. Duca, come Padre dell'Imperatrice, nel qual caso l'haverebbero dato un luogo, et uno strato più nobile, e con sedia, come praticorno in S. Stefano quando à principio vi andò à certa funzione straordinaria; prima che seguisse l'aggiustamento con gl'Ambasciatori: Ma l'Imperatore rispuose, che non poteva farlo in pregiudizio de gl'Ambasciatori, e dalla sua dichiarazione, e che sarebbe parso troppo strano ch'egli volesse rompere un'accordo solenne fatto poche settimane sono; indussero perciò l'Imperatrice Eleonora à caricarsi di conseguirlo per via di preghiera, e l'Imperatore rispuose che se per questo verso poteva conseguirla, non ci haverebbe repugnato, ma quanto à se non voleva ingerircisi, per non mancare alla propria parola. Fece donque l'Imperatrice pregare l'Ambasciatore di Spagna, ch'essendosi astenuto per tanto tempo dalle Cappelle, lo facessero, per otto giorni di più, aggiungendo ch'in ciò farebbe cosa molto grata all'Imperatore per alcuni suoi fini, e l'Ambasciatore non penetrando il mistero (come poi ha confessato) promesse che non sarebbe andato. Ottenuto questo primo gran punto si voltò l'Imperatrice al Sig. Ambasciatore di Venezia, e lo pregò à non difficultare, sperando, che quando mi fossi trovato solo, non haverei ardito di contradire: et egli rispuose, che haverebbe fatto il possibile per servirla, quando non vi fosse stato pregiudizio del suo, e del carattere commune de gl'Ambasciatori.

Fatte tutte queste prevenzioni mandò Sua Maestà da me il Sig. Marchese Giulio Spinola d'Arquata à rappresentarmi che tutti gl'altri Ambasciatori erano disposti à consentire purche io non repugnassi et il Signor Marchese con somma destrezza unì alle preghiere le riflessioni, che mi sarei tirato addosso tutto l'odio, e forse si sarebbe poi scritto è Roma in tal forma contro di me, che haverebbe cagionato il mio precipizio, e la remozione da questa carica: che ciò mi diceva come amico per liberarmi dall'evidente pericolo che mi soprastava; et io rispuosi che quanto à i pericoli, non li consideravo, perche quando ero entrato al servizio della S. Sede havevo sacrificato al servizio dell'istessa la vita e la robba, e che quando Sua Santità havesse stimato pregiudiziale al suo servizio la mia persona, era Padrone di rimuovermi e di castigarmi, ma era troppo giusto per dubitare, che fosse per condannarmi del primo aggiustamento vantaggioso per noi e gradito dall'Imperatore, nè sarebbe dispiaciuto à Sua Beatitudine, che con la dovuta reverenza mantenessemo il nostro possesso accordatoci poche settimane prima, tuttavia non stimavo tanto me stesso, che volessi credermi pregiudicato, finchè non sentivo il parere de miei colleghi. Andammo donque il Sig. Ambasciatore di Venezia, et io da quello di Spagna, et io espuosi brevemente la richiesta che veniva fatta e quello di Venezia esplicò i pregiudizij e quello di Spagna li conobbe e disse di non haver inteso il fine, che havevano havuto in farli istanza, che si astenesse per pochi giorni ma che scoperto il fine, haverebbe retrattata la promessa, et in ancora dicendo liberamente il mio parere, conclusemo che non potevamo consentire di non andare perchè tolta una volta la forza alla dichiarazione Cesarea, si sarebbero passati gl'istessi uffizij alla venuta di qualsivoglia Prencipe, e noi sarebbemo andati alle funzioni solamente quando fosse piaciuto alla Corte: Oltre che il cedere in un giorno così solenne nel quale sarebbe concorso tutto il Popolo a vedere il loro nato principe, haverebbe fatto troppo strepito, e col dare à Sua Altezza luogo più cospicuo del nostro, pregiudicavamo a quell'uguaglianza, che dovevamo sostenere perchè il mondo haverebbe veduto, che nelle Cappelle le si dava posto più cospicuo del nostro; e così risolsimo unitamente di rispondere, che non potevamo condescendere all'istanza dell'Imperatore, non havendo

più l'arbitrio di remutare l'aggiustamento fatto doppo che l'havevamo participato à i nostri Padroni. Non si è resa l'Imperatrice à queste incontrastabili ragioni, et ha continuamente insistito, che l'Imperatore usasse della sua autorità, ma S. Mtà hà sempre risposto (per quanto vien referto da tutti) che non voleva nè poteva usarla con gl'ambasciatori, che havevano la loro ragione fondata sopra l'antico possesso, e sopra la nuova sua dichiarazione. Tuttavia con tante premute istanze hanno forzato S. Mtà à consentire che la funzione si faccia nella Cappella privata dell'Imperatrice dal vescovo di Vienna, e non da me, come era solito, e senza l'assistenza de gl'ambasciatori, e nell'istessa Cappella hanno poi fatto cantare la messa, il che è una forma assai nuova ma non pregiudiziale perche finalmente si è praticata in una Cappella privata, il che però non lascierà di soggiacere à molte interpretazioni che obligaranno gl'Ambasciatori à non comparire più in quella Cappella come facevano nelle Nozze delle Dame di Corte.

Bonvisi avait heureusement un précieux appui à la Cour dans le P. Emerick, capucin et confesseur de l'empereur. Le pape ayant envoyé un bref d'éloge à ce religieux, Bonvisi écrit à Cybo le 4 septembre « quoique le P. Emerick n'eût pas besoin de stimulant, il a été très content du bref. Il s'est ému de voir qu'on a voulu prendre en considération son humilité. Il est de grand et fort appui pour les nonces et pour l'immunité ecclésiastique; il s'oppose le plus qu'il peut aux mesures que chaque jour on cherche à prendre contre le clergé. Il résiste à ces ministres qui voudraient étendre à tout l'empire l'autorité dont jouit l'empereur en qualité de roi de Hongrie sur les choses ecclésiastiques. S. M. l'accueille volontiers, considérant que, quoique digne de la plus haute situation, il se contente de son froc. L'impératrice Eléonore a cherché à lui nuire, dans la supposition qu'il m'ait aidé auprès de l'empereur dans les derniers arrangements, mais son opposition a été faite si mal et si peu opportunément, que l'estime de l'empereur pour lui s'en est accrue... »

Le 10, Cybo envoie a Bonvisi le rapport reçu par le duc de Neubourg, lequel ne s'accorde pas avec ce que le nonce avait écrit au sujet du différend avec le duc... « J'ai jugé opportun, écrit le cardinal, de l'envoyer a V. S. Ill.me afin d'éclaircir l'affaire, pour sa gouverne, et qu'elle ait de quoi le détromper, car S. S. tient beaucoup a ce que l'on ne soit pas mécontent du nonce apostolique, lui qui s'est montré toujours constant dans son respect filial envers S. S.... »

Le 18, Bonvisi lui répondait que S. M. avait été très-contente d'apprendre l'envoi des langes, et avait protesté de sa grande et infinie vénération envers un Pontife aussi saint, dont les expressions faisaient venir les larmes aux yeux tant à S. M. qu'a lui. L'heureux événement devait cependant, ainsi que le font pressentir les premiers dépêches de Bonvisi, donner lieu à toute une série de difficultés protocolaires.

Un avis du 25, annonce que le duc de Neubourg a demandé à l'impératrice Eléonore la main de l'archiduchesse Marianne pour son fils; et qu'on ferait les noces à Neustadt à la fin d'octobre.

Le 2 octobre, Bonvisi se défend auprès de Cybo contre les plaintes du duc de Neubourg déclarant qu'il n'a rien dit contre lui, parce que il n'a pas pu lui parler, la visite ayant été troublée par l'impératrice Eléonore. Elle s'était engagée à faire obtenir à l'ambassadeur de Venise le même traitement qu'à lui; le duc de Neubourg n'a pas pu y consentir, de même qu'avait refusé de le faire l'archiduchesse Anna, qui agissait ainsi pour ne pas s'opposer à la volonté de l'empereur. « Le duc s'est dégagé d'une telle manière que je me suis trouvé obligé de ne pas lui faire visite. Il me paraît que ce dérangement dans les visites est un manque de respect envers S. S., surtout que l'on cherche à ne pas déplaire à l'ambassadeur de Venise... Je me console toutefois, sachant que l'empereur est très content de moi et

très fatigué de l'importunité du duc de Neubourg. Il a précipité le mariage de sa sœur pour s'en débarrasser. » Dans une autre dépêche, en clair, à la même date, il continue à se défendre au sujet du rapport que Neubourg avait envoyé contre lui: « Le duc se plaint que je l'aie obligé à fermer les fenêtres de la Loge du côté de l'empereur et des ambassadeurs. Mais c'est l'ambassadeur de Venise qui a fait les premières remontrances; j'ai seulement tâché qu'on ne fît pas trop de bruit, puisqu'il s'agissait du beau-père de l'empereur, tandis que les ambassadeurs admettaient que les fenêtres fussent ouvertes du côté qui regarde l'autel. C'est l'empereur qui voulait qu'elles fussent fermées, mais on les trouva ouvertes et le duc refusa de les laisser fermer; c'est alors que je proposai l'idée de l'*incognito*, et S. M. en fut si contente qu'elle m'envoya son majordome pour me remercier... Le duc dit que nous avons forcé l'empereur; cela est faux, car il n'y a eu aucune discussion... Ce qui fâche le duc, c'est la déclaration d'*incognito*, mais, tandis que nous l'admettons seulement dans la tribune, la cour l'admet dans bien d'autres circonstances, ainsi, il n'est jamais escorté par des gardes. Si je n'y avais pas été on lui aurait fermé les fenêtres... S. A. dit que, de cette manière, elle ne peut pas traiter d'affaires avec moi; mais S. M. ne l'emploie jamais, il doit s'en aller... Deux fois j'ai demandé à le voir, et il m'a toujours fait dire de renvoyer ma visite. »

Le 27 novembre, Bonvisi informe Cybo que, afin de suivre les recommandations de S. E. pour ne pas donner la moindre inquiétude à l'empereur, il a résolu de chanter la messe habituelle le jour de Noël... et que, pour le même motif, « il n'a pas fait d'opposition à ce que Ciccolini (1) revêtit la cimarre avec la croix pastorale et le cordon vert, comme les portent les évêques, quoique Segna ne soit pas en Hon-

(1) Voir le chapitre: *Les droits de l'Église*.

grie... J'ai fait semblant, ajoute-t-il, de ne pas le voir, même si sa nomination n'est pas présentée, et je remets le tout à la prudence de V. Em. ».

Comme si ce n'était pas assez de toutes ces difficultés protocolaires à cause des prétentions des princes, la présence de Mgr Litta, nonce extraordinaire, porteur des langes pour le nouveau-né, donna aussi des soucis à Bonvisi. Après avoir bien accueilli son collègue et l'avoir logé chez lui, il est obligé d'informer Cybo comme suit, le 16 juillet 1679:

La settimana passata non avvisai à Vostra Em.^za l'andata di Mons.^re Litta ad un giardino, perche credei à quello, che egli mi haveva detto, di farlo per purgarsi in luogo, dove potesse godere l'apertura dell'aria, e però non pensai più avanti; Mi diede ad ogni modo fastidio la forma, che teneva, di non haverne mai discorso, ancorche all'hora prevedessi le ciarle, che si sarebbero sparse, e l'interpretazioni, che si sarebbero date, quasi che fra di noi fossero seguiti disgusti, e rotture, e lo pregai à rifletterci, ma stette sempre costante in dirmi, che haveva bisogno di un poco d'aria aperta, et all'hora li offersi di mandare al giardino, mobili, argenti e carrozze, che egli non accettò, et andando à fare una visita, di là passò à dirittura al giardino. Suppuosi, che questa cosa si dovesse eseguire fra qualche giorno, e tornato à casa mandai al solito alle sue stanze à domandare, se voleva, che andassemo (*sic*) à pranzo, e mi fù detto da miei, ch'era rimasto al giardino, con ammirazione de' suoi più principali domestici. Questa tanto improvvisa esecuzione mi riempì la mente di dubbietà, e feci mille considerazioni se à sorte qualche mio disquidio ne havesse dato causa, e mi messi à fare rigorosa ricerca delle mie azioni, et ordinai una esatta perquisizione di quelle de miei domestici, e non ritrovando, ne in me, ne in essi alcun defetto, mi quietai, perche sperai, che sarebbe ritornato doppo la purga, e però non diedi à Vostra Em.^za parte del fatto: Ma poi hò sentito, che nella Corte si discorreva, che eravamo venuti à gravi rotture, e più pigliava forza il concetto dal sentirsi, che egli voleva provedersi di mute,

e di carrozze; tuttavia persistevo in credere, che fosse per tornare, e con la solita domestichezza, sono andato più volte à vederlo; ad ogni modo per andare à parata, pregai il Sig.re ambasciatore di Spagna amico comune, che mi facesse favore d'indagare, se per qualche disattenzione mia, ò de miei havesse presa questa risoluzione, per rimediare e fare ogni scusa, e S. Ecc.za non potè cavar altro, se non che la purga l'aveva obligato à pigliare l'aria aperta, onde egli mi persuase à non inquietarmi di questo fatto accidentale; Non mi quietai però, e pregai il suo auditore, ch'in ogni maniera vedesse di sapere, se era succeduto qualche errore, per correggerlo, et egli ancora m'assicurò, che non ci era alcun mistero. Ma dopoi ho veduto levare le robbe di casa, e restituire le chiavi di quelle stanze, che tenevano i suoi aiutanti di camera, et hà già comprata una muta segno evidente, che non vuol tornare. E nella ricerca, che hanno fatta i miei servitori, hanno detto i suoi, che Monsigno.re pativa troppo nelle stanze, che li havevo assegnate, perche erano malinconiche, e non vi poteva dormire: Mi rammaricai del suo patimento, perchè veramente la casa è cattiva, ma il suo star male non procedeva per mio defetto, havendoli dato il migliore appartamento, che solevo godere l'estate, e perche delle stanze da dormire, una era poco luminosa, e l'altra soggetta al rumore dell'anticamera, vi accomodai due letti, acciò che potesse sciegliere (*sic*) quella, che li fosse meno incommoda, stando io nell'appartamento da Inverno insoffribile per il caldo, e per lo strepitio di due ferrari, e di un bottaro, che cominciano all'alba il loro lavoro; tuttavia se havessi creduto, che li fosse piacciuto più quest'appartamento, ne li haverei dato volentieri, perche non desideravo altro, che di servirlo, et à me sarebbe stato più grato l'andare, dove soglio stare l'estate; onde parendomi troppo debole questa causa per partire, hò cercato, se ce ne fossero altre; et alcuni de suoi à mezza bocca hanno detto, che Mons.re si era piccato, perche il giorno, che andò all'udienza privata dell'Imperatore non li diedi altro, che due delle mie carrozze à sei, e che dovevo darli ancora la terza. Sopra di ciò è facile la mia scusa, perche se bene tengo 24 cavalli, ne ho 15 di morelli, e 9 leardi, e non posso attaccare quattro mule, nè potevo accrescere il numero, perche nella stalla non ne capono davan-

taggio. Comprai bensì un'altra carrozza honorevole di velluto, oltre tre, che n'havevo, per servirlo meglio, ma più di tre mute non potevo attaccare, e nell'ingresso, e nell'audienza pubblica, e nelle visite de' gl'ambasciatori, che si devono fare con tre mute, et una dovevo mandare à mio nome, come fanno tutti gl'ambasciatori, si messe la mia livrea à i cocchieri d'una sua muta e si supplì al bisogno, stando io in casa. Mi chiesero dunque le mie tre mute il giorno dell'audienza privata, et io rispuosi, che non potevo darne, se non due, perche l'Imperatore m'haveva mandato à chiamare, et assegnata l'hora poco doppo l'appuntamento, che egli haveva con l'Imperatore, e però si doveva supplire con la sua, come s'era fatto l'altre volte, ma non poterno farlo, perche havevano cavato sangue à loro cavalli, e sento, che la piccatura s'accrevve (*sic*), perche tornando à casa trovò, che non ero ancora partito, per andare à viceverse gl'ordini dell'Imperatrice; Ma non potevo io prevedere, che la sua audienza fosse tanto breve, e che fosse subito introdotto, aspettando io alle volte più di mezza hora in anticamera, e non dovevo arrischiare che trattenendosi davantaggio, ò per la longhezza dell'audienza, ò per haverlo trattenuto in anticamera, passasse l'hora prescrittami dall'Imperatrice. Qualche disattenzione haverei usata, se havessi chiesta l'audienza nell'istesso giorno, che egli l'haveva dall'Imperatore; ma essendo stato chiamato sull'hora del pranzo, non potevo lasciare d'andare: più tosto se havessi saputo, che havesse cavato sangue a' suoi cavalli, mi sarei fatto prestare una muta, oltre che non era gran disordine l'andar con due mute, havendolo io fatto il giorno avanti, e praticandosi da me molte volte, e da gl'altri ambasciatori, convenendo alle volte di prestarne. Ma comunque si sia, non è stato tale il mio errore, che meritasse tanta severa punizione, come è questa di partire di casa mia doppo averlo servito due mesi con tanta attenzione, e con tanta fortuna, che non ci fosse stata alcuna altercazione fra le nostre famiglie, e con ottima corrispondenza fra di noi, sincera dalla mia parte, e forse apparente dalla sua, non havendomi mai comunicati i negozii, che doveva trattare. Perchè così chi crederà mai, e non lo crederà forse Vostra Em.za, che per cause così leggiere si sia fatta questa separazione, che dà tanto da discorrere; E certo se io dovessi giudicarne (se questo

caso fosse succeduto ad altri) crederei, che ce ne fossero di più occulte, e più gravi, ma ricercandole non le trovo, supplico Vostra Em.za, che voglia con la sua autorità metterle in chiaro, perche se hò errato anche per disquidio, merito castigo, perche dovevo con infinita attenzione servire un ministro così principale della Santa Sede, e non far ridere gli spettatori; Ma se ne meno per ombra havessi difettato, merito il compatimento di Vostra Em.za, del quale mentre humilmente la supplico, le faccio profondissimo inchino ec. ec.

A cette dépêche, le cardinal répond le 3 août: « N. S. a été affligé d'apprendre que des différends aient surgi entre V. S. Illme et Mgr Litta; alors que la bonne harmonie est tant nécessaire chez ceux qui doivent être considérés comme pacificateurs évangéliques... S. S. sera bien contente qu'on fasse disparaître toute occasion de *piazzate;* et que vienne une bonne correspondance. »

Mais Mgr Litta ne tarda pas à laisser Vienne, et Bonvisi, le 20 août, croit devoir expliquer le différend qu'il a eu avec lui. « Il avait dans sa famille trois favoris qui faisaient venir du monde dans son appartement lorsqu'il était sorti; toutes les femmes qui étaient curieuses de voir les langes y venaient. Considérant le scandale qui en résultait, je fis dire par mon auditeur à celui de monseigneur, que tout cela était scandaleux, mais quelques jours après, accompagnant des ambassadeurs de retour de Nimègue, j'ai rencontré dans les escaliers des femmes qui montaient; leur ayant demandé ce qu'elles voulaient, elles me répondirent qu'elles étaient venues pour voir les langes... J'ai dit de suite que je ne voulais pas ce désordre dans la maison du pape. Les langes ont été encaissées de nouveau, mais j'ai remarqué du dépit chez monseigneur, qui, peu de jours après, est sorti précipitamment de la maison... Telle est la pure vérité... Monseigneur est modeste, plein de vertus, mais il a trop de confiance en ses familiers, lesquels ont

voulu jouir dans le jardin d'une pleine liberté... La vérité est que je suis âgé de 50 ans, j'ai fait une dizaine de nonciatures, et il est tout à fait impossible que je ne sache pas vivre avec un ministre principal de N. S. ». Le 2 septembre Cybo lui répond, en l'assurant qu'à « Rome on ne fait pas attention aux potins touchant des malentendus entre lui et Litta... Tout cela disparaît vite, tandis qu'il n'aura pas à se repentir de sa courtoisie ».

La peste sévissait à Vienne et, depuis le mois de septembre 1699, la Cour se trouvait à Prague; et le nonce Bonvisi s'était retiré à Schwaechat, près de Vienne, comme on le verra avec plus de détail dans le chapitre sur les négociations visant une ligue contre les Turcs.

Le 1er octobre 1679, Bonvisi informe Cybo qu'il a été très content de n'avoir pas été à Prague, à cause de l'affaire de l'ambassadeur d'Espagne avec les deux archers, ceux-ci l'ayant repoussé à un moment où il s'était trop rapproché de la personne de l'empereur. « Toutefois S. Exc. était dans son droit, mais que malgré cela l'empereur fut contre lui, et l'impératrice Eléonore déclare que l'ambassadeur, ayant déjà un successeur nommé, n'était plus par le fait qu'un simple courrier. Je ne sais pas, continue le nonce, comment tout cela finira, parce que les deux archers doivent rester de chaque côté de l'empereur, et il peut se faire qu'à cause de l'étroitesse des rues ils soient obligés de se rapprocher davantage. Etant au loin, je n'ai pas voulu m'en mêler. Un plus grand *imbroglio* aurait pu avoir lieu si le duc de Neubourg s'était trouvé à Prague, mais il est à espérer qu'il n'y ira pas ».

Le 20, Cybo avait répondu à Bonvisi « que tant à cause de l'affaire des archers de l'empereur avec l'ambassadeur d'Espagne, que ce qui peut surgir avec le duc de Neubourg, il trouve plus prudent d'éviter les réceptions, en invoquant

le prétexte opportun de la peste... Toutefois la règle, continue le cardinal, est de soutenir à l'occasion vigoureusement les prérogatives du rang et du ministère, et ceci est la volonté de S. S. ».

Mais le 19, Bonvisi lui écrivait:

« J'ai déjà dit que les grandes prétentions du duc de Neubourg avaient fatigué l'empereur et que ses adversaires s'étaient élevés contre lui, mais ils l'ont fait d'une manière éclatante. Hocher, adversaire connu du baron Bertoldi, ex-chancelier du Tyrol, l'avait appelé ici et lui avait fait faire un procès. Il a été absous par le Conseil d'Etat. L'empereur l'a nommé ministre d'Etat et l'a mis en possession de cette haute dignité. On voit que cela a été fait pour mortifier Hocher, qui est partisan de Neubourg et aussi pour barrer le chemin à celui-ci et mettre Stadtmann, plénipotentiaire à Nimègue, à la place de Hocher s'il vient à mourir, car il n'y a pas de doute que Bertoldi est désiré par S. M. comme chancelier de cour. Toutefois S. M. aimant beaucoup Hocher, a voulu seulement lui donner une leçon, et Bertoldi partira pour le Tyrol, où il attendra les ordres de l'empereur ».

Le même jour, autre dépêche de Bonvisi informant Cybo qu'en Bavière on brigue pour le mariage de la princesse de ce pays avec le Dauphin et pour que le jeune électeur épouse la seconde fille du duc d'Orléans; de cette manière on empêcherait toute union de la maison de Bavière avec celle d'Autriche. Et le 3 décembre, le nonce écrit : Colbert passera par Prague afin de demander la main de l'archiduchesse fille de l'empereur pour le Dauphin et il conclut: « Bien du monde espère que la nouvelle est vraie et qu'on puisse faire le mariage ».

Parmi les incidents rapportés dans la correspondance entre la secrétairerie d'Etat et le nonce Bonvisi durant cette période, il y a à signaler ceci: que, ayant transmis à Rome

les plaintes du chancelier Hocher à propos d'un bruit de promotion au cardinalat, Cybo lui répondit le 6 août 1678 : « Sur la plainte du grand chancelier de ce qu'il ne fût pas question d'un allemand dans le bruit qui courait d'une prochaine promotion au cardinalat d'un prélat français et d'un prélat espagnol, il eût suffi que V. S. répondît par un sourire et non pas dire de ne rien savoir et même de n'y pouvoir croire. N. S. en matière de promotion agit de son autorité pleine et indépendante ; que S. S. d'ailleurs, aime et estime au plus haut degré S. M. et que cela apparaîtra toujours plus d'après les effets et selon l'opportunité. Du reste, lorsqu'on exprime à V. S. des plaintes aussi frivoles elle peut se dispenser d'en rendre compte à Rome. »

A ce propos, le 17 septembre, Cybo ajoute : « Le cardinal Pio a présenté à S. S. une lettre de l'empereur qui en termes chaleureux recommande l'archevêque de Strigonie pour la prochaine promotion, exagérant les mérites du prélat envers la maison d'Autriche et même envers la religion catholique. S. S. a reçu avec sa bénignité habituelle la lettre, mais pour ce qui touchait particulièrement à la promotion, elle a parlé en termes si généraux qu'Elle n'a donné au cardinal aucune occasion d'espérer. On en informe V. S. non pour qu'elle croie devoir en parler, car elle ne doit pas même s'occuper de cette affaire, mais seulement pour sa gouverne en tout ce qui touche la question. »

Pourtant, le 11 mars 1679 le cardinal Cybo écrit à Bonvisi : « On a rapporté à Rome que l'archevêque de Strigonie aurait disposé de la somme de 800,000 écus pour des œuvres pieuses, hôpitaux, etc. selon *Propaganda fide*. V. S. doit s'en informer, féliciter le prélat et lui remettre le bref par lequel on répond à la lettre qui le recommandait » (1).

(1) C'est seulement en 1686 que le comte Léopold de Kollonitsch, archevêque de Strigonie, fut élevé à la pourpre.

CHAPITRE III

Innocent XI et l'Espagne

La monarchie espagnole se trouvait dans la plus triste des situations, en train de perdre les Flandres, envahies par la France, et en butte aux intrigues et aux ambitions des partis coalisés contre le gouvernement de la reine-régente, Marianne, sœur de l'empereur Léopold, qui, maladive et capricieuse se laissait dominer par les conseils de Vienne (1). Après la mort du roi Philippe IV, elle avait investi de tout pouvoir, durant la minorité de son fils, le roi Charles II, le P. Nithard, jésuite autrichien, son confesseur, qui devint aussi inquisiteur général du royaume.

Don Juan d'Autriche, frère naturel du roi, mais légitimé, malgré son peu de succès dans les guerres avec le Portugal avait tenté en 1665 une révolution de palais. Il enleva le pouvoir a Nithard, qui quitta le royaume et vint se fixer a Rome, où il devint cardinal et ambassadeur d'Espagne; toutefois le triomphe de don Juan fut de peu de durée; à son tour il dut se retirer à Saragosse avec le titre de vicaire des royaumes de la couronne d'Aragon.

---

(1) Parmi les accusations que les espagnols portaient contre la reine Marianne, il y avait aussi celle de l'envoi à Vienne d'objets des palais espagnols: or il faut tenir compte qu'en 1669 le palais impérial fut incendié. Les deux impératrices se sauverent à grand' peine; le feu n'épargna que la partie la plus ancienne du palais, séparée par un pont des nouvelles constructions.

A la fin de 1676, le roi Charles II ayant atteint sa majorité, don Juan, appelé par les ambitieux qui avaient chassé Fernando Valenzuela, marquis de Villa Sierra, rentra à Madrid accueilli ainsi par le roi et la reine mère; il obtint d'être placé à la tête du gouvernement, mais il ne fit pas preuve de beaucoup d'habileté, et il mourut en 1679, à la veille de sa disgrâce.

C'est surtout dans la correspondance du pape avec la couronne d'Espagne que ressort la bonté véritablement paternelle d'Innocent, plein d'inquiétudes, voyant que la monarchie marchait à l'abîme. Et pourtant, pendant cette première période de son pontificat, aucune autre couronne ne lui donna, peut-être, autant d'amertumes, ainsi qu'il a été démontré autre part, au sujet des immunités ecclésiastiques et du respect des droits de l'Eglise, qui étaient tellement à cœur au pape. Ces immunités et ces droits ne furent nulle part autant maltraités que dans les possessions espagnoles d'Italie et en Espagne même, où l'on ne voulait pas reconnaître la Bulle de Grégoire qui sanctionnait ces immunités. Et l'abus du quartier de Rome fut porté à son comble par le marquis de Carpio, ambassadeur d'Espagne, qui sembla prendre à tâche de justifier devant le monde entier la nécessité de son abolition.

D'après la correspondance du pape avec son nonce, résumée dans ce chapitre et regardant les affaires intérieures de la monarchie où les droits du Saint-Siège n'étaient pas en question, on ne peut reprocher à la Cour de Rome d'avoir cherché, en cette période, à s'ingérer dans les affaires de ce gouvernement en proie aux luttes des partis.

Le pape ne fait entendre que des conseils de modération à tout le monde, recommande de n'avoir à cœur que les intérêts de la monarchie et de l'Espagne, de ne pas user de rigueur envers les adversaires, mais au contraire

de clémence et de justice. Il demande le respect des droits du Siège Apostolique, dans la persuasion non seulement de remplir son propre devoir, mais pour amener les Espagnols à ne pas s'écarter de la justice, car celui qui respecte le droit des autres sait aussi employer la justice pour obtenir le respect de ses propres droits. Et son caractère mystique, sa pleine foi dans la justice divine lui donnaient la conviction que tout bon chrétien est aussi bon citoyen.

Le 24 septembre 1676, Cybo participe à Mgr. Mellini, qu'il a plu à la Providence divine de laisser élire pape, le 21 du mois, le cardinal Odescalchi; il envoie un bref pour le roi, dans lequel il recommande la conclusion de la paix. Et le 27, il lui écrit encore que la discorde qui règne en Espagne attriste profondément S. S.; et N. S. s'est exprimé en ce sens avec le représentant de S. M. catholique, faisant voir les maux qui frappent le gouvernement. Il engage le nonce — sans prendre occasion de cela pour une conversation spéciale, mais si le discours tombait par hasard sur ce point — à chercher à en parler avec prudence; d'exposer combien est nécessaire la concorde entre les premiers ministres pour le bien de la couronne, que S. B. a tant à cœur. Il fait ressortir qu'il est impossible de conclure la paix avec les étrangers si on ne la fait d'abord chez soi.

Et le 14 novembre, il lui annonce: que N. S. a été bien content de la lettre de S. M. lui manifestant sa joie pour son exaltation à la Tiare... « Comme V. S. l'a fort bien écrit, S. S. ne laissera pas échapper l'occasion pour montrer son intérêt à l'égard de la maison royale... ». Et le 28, il ajoute que le contentement de N. S. pour les démonstrations de joie de S. M., n'a pas été complet, parce que l'annonce lui en est parvenue en même temps que celle des difficultés pour l'armistice. « Toutefois S. S. fera le possible pour la paix générale et ensuite pour la guerre contre les Turcs ».

Le 12 décembre, Cybo (1) écrit à Mellini que, du moment que Valenzuela marquis de Villasiera, jouit et est en possession de toutes les prérogatives de premier ministre du roi, le pape approuve que le nonce le traite comme il convient; il le charge d'assurer le marquis de la bienveillance et de l'estime de S. B. et que le pape a grand plaisir que les affaires de la monarchie soient confiées à une personne de foi et de prudence, car S. S. n'a d'autre désir que la prospérité de l'Espagne... « Mais V. S. Illme ne manquera pas de presser l'exécution, poursuit le cardinal, des ordres qu'elle a reçus en vue d'obtenir les satisfactions nécessaires dans le royaume de Naples et la réparation des préjudices causés au Saint-Siège. »

Si le cardinal avait tardé quelques jours à faire partir cette dépêche il l'aurait annulée, car à son arrivée à Madrid, Valenzuela n'était plus en situation de recevoir les communications du nonce. En effet, le 26, Mellini informe Cybo qu'il a su que la reine voulait quitter le palais et se retirer ailleurs, dans la crainte qu'on n'usât de violence envers elle et qu'on l'en chassât par la force, mais que le comte Harrach l'avait détournée de cette résolution, lui conseillant d'attendre les ordres de l'empereur; que la reine n'a aucune espérance de pouvoir rien obtenir en sa faveur; elle est abandonnée de tout le monde; que le cardinal d'Aragon sur lequel elle comptait, lui dit, après avoir été à l'audience du roi, qu'il n'y avait aucun remède; qu'elle devait partir parce qu'elle avait contre elle la noblesse et

(1) Cybo dès le 2 décembre avait écrit à Mellini en louant la piété de LL. MM. afin que s'étendit le culte de S. Augustin, créé protecteur de l'Espagne... Mais que s'agissant d'imposer un ordre du Saint-Siège à tout un peuple, S. S. a voulu en référer à la Congrégation des Rites...

le peuple et qu'on ne pouvait plus souffrir son gouvernement et sa présence. « Toutefois, ajoute le nonce, le roi continue à soutenir S. M. disant qu'il ne veut pas qu'elle quitte le palais, mais la reine ne se fie pas à sa jeunesse, qui facilement se laisse influencer. Des lettres du roi et de la reine sont parties pour Saragosse, rappelant Don Juan d'Autriche et pour qu'il vienne seul et sans armes; on dit que Valenzuela est parti pour le Portugal d'où il compterait se rendre à Venise selon les accords avec la reine, qui veut faire tout son possible pour le sauver; elle voulait aussi l'envoyer à Vienne, mais l'ambassadeur impérial s'y opposa; le matin Madame Valenzuela avec toute la famille a quitté le palais. « Je continuerai, dit le nonce, à surveiller, tout en me tenant à l'écart ». Et le 4 janvier 1677, Mellini ajoute qu'il est question de changement à la Cour; que le marquis Valenzuela, qui s'était retiré à l'Escurial, est rentré secrètement au palais, ce qui a produit une grande émotion parmi les Grands; que le roi avait écrit lui-même à Don Juan de venir avec des soldats, mais que celui-ci avait déjà quitté Saragosse; que vient d'arriver à Madrid le secrétaire du marquis de Castel Rodrigo, vice-roi de Naples, qui dit que dans cette ville la situation politique est très mauvaise, car on craint des trahisons. Et le 18, il informe que, dans la nuit, le roi, ayant été chez la reine-mère comme à l'ordinaire, se retira à l'heure habituelle, mais qu'après avoir été une heure au lit, il se leva et, avec le duc Medina-Celi et le comte de Salona, il se rendit au Buen Retiro; que le lendemain, la reine-mère ayant appris le départ du roi, eut un évanouissement suivi de son mal de tête habituel; et que, alors que la reine se trouvait en cet état, elle eut la visite du président de Castille, qui lui communiqua que le roi avait décidé de ne plus rentrer au palais; que au Retiro il y eut affluence de peuple et de nobles; et S. M. dîna publiquement, servie par les Grands, qui toutefois se rendirent le soir chez la

reine-mère, ainsi que l'ont fait durant trois jours les dames de la Cour pour montrer qu'il n'y avait rien contre elle. Le roi a fait demander à Don Juan de presser son arrivée, et le cardinal d'Aragon est allé à sa rencontre. Les Grands continuent à présenter leurs cadeaux au roi; le roi et la reine, séparément, ont reçu les félicitations pour l'anniversaire de l'archiduchesse, fiancée du roi, quoique, écrit le nonce, les opinions soient contradictoires sur la possibilité de ce mariage.

Le 7 février, Cybo informe Mellini que Don Juan d'Autriche a écrit au pape à propos de sa résolution de se rendre à Madrid. « N. S. veut que V. S. Illme, pour correspondre à cet acte de respect, aille chez S. A. et fasse les démarches de convenance que V. S. jugera convenables. » Et, à la même date, il lui écrit: que, malgré la grandeur de la monarchie, on peut craindre que l'éloignement de la reine, mère du roi, ne mette celui-ci sous une mauvaise influence et sous l'empire d'autres volontés; et que l'on comprend que personne ne peut avoir pour lui autant d'affection que sa mère. « Par conséquent il serait mieux que, si l'éloignement de la reine est nécessaire, elle se retire dans un couvent plus rapproché de Madrid. Que V. S. le dise à S. M., car S. S. est prête à faire tout son possible pour l'honneur et la dignité de la reine... »

Le 28, Mgr. Bonvisi, nonce à Vienne, écrivait à Cybo que, d'après les nouvelles d'Espagne, on pouvait croire que Don Juan lui-même travaillerait pour tenir unies les deux Cours; que S. M. avait déjà écrit à sa sœur de se débarrasser de Valenzuela et qu'elle devait chercher à gagner la confiance de Don Juan, parce que les désordres l'appelleraient à la Cour. « Reste la question du titre, avertit le nonce, car il prétend à celui d'Altesse, mais l'empereur finira par le lui donner. On dit qu'il a été saisi beaucoup d'argent à Valenzuela, et l'on espère qu'on en enverra ici. »

Et, le 7 mars, il ajoutait: on a écrit à Don Juan avec le titre habituel de *Illmo Principe consanguineo nostro*, mais on a prévenu l'ambassadeur que, s'il n'est pas satisfait, on prenne l'engagement de lui écrire en allemand, langue qui admet bien des tempéraments, parce qu'en latin on ne peut donner le titre de sérénissime, qui est donné au roi, et que celui d'Altesse n'est jamais employé par l'empereur. « Ici on veut contenter Don Juan, mais on n'a pas approuvé le départ de la reine de Madrid; on verra où elle ira se fixer. Harrach, ambassadeur impérial, a reçu l'ordre de ne pas quitter Madrid. On prépare les noces de la reine Eléonore, sœur de l'empereur et veuve du roi de Pologne; on attend que ce royaume paye les 200,000 florins qu'elle a en dot. »

Dans un avis de Madrid du 4, on lit « que la reine abandonna le palais pour aller à Haranguez avec sa suite ordinaire. Les dames pleuraient, et S. M. était affligée d'une mélancolie grave. Elle a été saluée par Medina Celi au nom du roi. Le cardinal de Tolède s'est rendu à Haranguez le jour suivant pour connaître les décisions de S. M., et ensuite à Tolède pour donner les dernières dispositions en vue du séjour de la reine, qui a décidé de s'y établir. Le roi rentrera au palais dimanche. L'ambassadeur d'Allemagne, comte d'Harrach, avait présenté une demande au roi pour que le départ de la reine soit suspendu, parce qu'elle avait la migraine; le roi lui avait fait dire de s'adresser à S. A., mais ensuite qu'il ne devait pas s'en occuper, parce que, comme fils et neveu, il savait très bien ce qu'il avait à faire. »

Le 5, Mellini transmet à Cybo une lettre du roi pour S. S. et il l'assure qu'à propos de la reine il a affiché publiquement de l'indifférence, mais qu'en particulier il a employé ses bons offices entre S. M. et S. A. avec la reine, et qu'il a obtenu de bons résultats et des remercîments de tous les deux.

Le même jour, il répond à Cybo: que sa lettre est arrivée trop tard; la reine vient d'être chassée de la Cour par la vio-

lence, et il ne croit pas qu'elle puisse reprendre le gouvernement, parce que tout le monde dit que sa présence à la Cour ruinait la monarchie et que celle-ci gagne à son éloignement.

Et le nonce l'assure qu'il a travaillé, mais d'une manière privée, attendant les instructions de l'empereur; que, comme on a découvert, d'une façon imprévue, des intrigues de la reine avec quelques Grands contre Don Juan, le roi a pris la résolution d'éloigner la reine, et sous le prétexte de troubles possibles, on fait rester à Madrid 1500 chevaux et de beaucoup de gens armés qui ont accompagné Don Juan, d'autres se trouvant à huit lieues, à sa disposition; qu'on dit que ces mesures n'ont pas seulement en vue la garde de Don Juan, mais encore d'assurer l'exécution de ses ordres, car il veut faire des changements, surtout parmi les hautes charges de la Cour. Il entend punir ceux qui ont mal agi et empêcher tout désordre à l'avenir; pour ces raisons beaucoup de personnes vivent dans la crainte. « Dans cet état de choses, poursuit le nonce, il me paraît bon de m'abstenir de toute démarche, parce que S. A. pourrait en concevoir des soupçons, ce qui serait défavorable aux intérêts de S. S... Il gouverne absolument, et toutes les affaires de la monarchie sont entre ses mains et au gré du roi, qui, à cause de sa grande jeunesse, montre peu de disposition à s'appliquer aux choses de l'Etat. S. M. s'en remet complètement à S. A. et lui montre de l'affection... Mais, comme le roi a fait voir qu'il est de nature peu ouverte et dissimulée, on se demande si ces marques d'affection envers Don Juan sont sincères ou dictées seulement par la nécessité; S. A., par conséquent, reste toujours dans le doute et veut être bien gardée. » Au cas de changements, ou s'il se présente quelque occasion propice, le nonce se réserve de mettre à profit les instructions de S. Em. En attendant, il compte se servir d'un ami sûr et de confiance auprès de la reine, pour lui faire savoir ce que désire S. S. Il a été, du reste, voir la

reine le jour de son départ. Elle a été très contente des communications qu'il lui a faites. « Don Juan lui-même, conclut le nonce, m'a fait bon accueil et me considère comme de son parti... L'ambassadeur de César m'a dit qu'ayant toujours renseigné l'empereur sur tout, S. M. lui a écrit de parler haut, de soutenir les droits de la reine en empêchant son départ de Madrid, mais que, si elle ne pouvait rester, elle ferait bien de venir en Allemagne, où elle serait traitée avec tous les honneurs possibles... C'est pourquoi le comte d'Harrach, qui devait quitter Madrid pour se rendre à Nimègue, vient d'être nommé ambassadeur extraordinaire, afin de traiter l'affaire de la reine et pour que le comte de Transon, le nouvel ambassadeur ordinaire et qui se trouve ici incognito, ne devienne pas odieux. Mais le gouvernement ne veut pas que la reine aille en Allemagne. »

A tout cela répondait Cybo, Rome le 6 mars 1677:

Crede fermamente Nostro Signore, che il Signor Cardinale d'Aragona abbondi di esquisita prudenza così ancora di perfettissima attenzione a tutto ciò che riguarda le convenienze della Maestà della Regina ne' presenti torbidi moti di codesta Corte, ben conoscendo l'E. S. quanto importi all'honor del Re e de' Ministri che la Regina Sua Madre nel cambiamento delle cose vegga e sperimenti verso se inalterabile tanto il filiale cuore del Re medesimo, quanto il rispetto comune della Corte con tutte quelle dimostrazioni effettive che più possano autenticarlo, e ridondare in maggior soddisfazione della Regina. Ponderando nondimeno S. Beatitudine quanto i sensi e le uniformi opere del Signor Cardinale vagliano a produrre un tal'effetto anche per l'autorità Sua presso tutti gli altri, desidera fuor di modo che S. Eminenza mostri d'haver grandemente a cuore il decoro e il servizio della Regina, ove sia compatibile con quello della Corona, e la Sua più che mai affettuosa corrispondenza col Re, di maniera che il zelo dell'Eminenza Sua ne assuma le premure più efficaci e ne palesi un particolare studio, cooperando attentamente a tal fine con tutti quegli atti che dal suo canto vi si potranno contribuire.

Perchè il Signor Cardinale più facilmente s'induca a secondar in ciò i dettami del proprio avvedimento, vuole S. Beatitudine che V. S. Illma glie ne intimi anche in nome di S. Beatitudine i più forti motivi, e fra questi senza dubbio è molto poderoso il doversi considerar nella persona della Regina l'istesso Imperatore suo fratello si strettamente unito agl' interessi della monarchia e si degno per se medesimo d'ogni più fine rispetto; e le bacio le mani.

Et, le lendemain, Cybo ajoute que l'éloignement de la reine et l'arrivée de Don Juan donnent un fondement de vérité au bruit de la rupture des fiançailles du roi avec l'archiduchesse d'Autriche, fille de l'empereur; cependant ce bruit peut avoir sa source dans les « potins » des gens du palais. « V. S. doit bien se garder d'en parler, afin de ne pas donner lieu à de mauvaises interprétations; mais, si elle s'aperçoit qu'on y pense sérieusement, elle doit se rendre chez le cardinal d'Aragon et, au nom de S. S., lui faire considérer qu'en ajoutant cette peine à celle dont a souffert l'empereur à cause de l'éloignement de sa sœur, on pourrait le pousser à des résolutions désavantageuses pour cette monarchie... V. S., conclut le cardinal Secrétaire d'Etat, doit chercher à faire suspendre cette rupture, et S. S. veut qu'elle n'en parle qu'au cardinal d'Aragon. »

Le 18, Mellini écrit à Cybo: que l'ambassadeur d'Allemagne lui a confié que l'empereur lui avait écrit que le nonce devait avoir reçu des instructions de S. S., parce qu'il les avait demandées pour venir en aide en tout à la reine. « Aussi ai-je cru devoir m'en tenir sur cela avec l'ambassadeur, à des termes généraux, et l'ai-je prié de garder le secret sur le tout, parce qu'il n'était expédient ni pour le service de S. B. ni pour celui de l'empereur que l'on connût les véritables sentiments en des moments si orageux. L'ambassadeur fut content et en parla à la reine, qui se montra satisfaite; seulement elle me fit prier de parler d'elle à Don Juan, ce que j'ai fait eu égard à l'estime que S. S. lui

porte... On a eu connaissance des lettres écrites par l'empereur à l'ambassadeur, mais elles n'ont produit aucun effet, car ici on croit n'avoir pas besoin de l'empereur; des méfiances et des soupçons existent des deux côtés, bien que l'on se montre très disposé pour Don Juan, mais on ne sait pas si c'est à cause de sa propre force, ou si l'on feint d'être tel. Le décret à son égard que le roi vient d'envoyer au Conseil d'Etat est très commenté; il demande que l'on décide au sujet du traitement dû à S. A., et de même l'autre décret au Conseil d'Italie pour voir s'il y a des précédents. Et cela afin que Don Juan puisse sortir avec un attelage à six chevaux comme le roi (1) tandis que d'autres voudraient qu'il fut traité comme Infant d'Espagne, ce à quoi les Grands ne sont guère favorables. »

Le 2 avril, Mellini n'adresse pas moins de cinq dépêches au Secrétaire d'Etat. Dans la première, il se plaint qu'on ne puisse pas compter sur la clémence de Don Juan ; et que lorsque la Cour est à Aragon, comme actuellement, on ordonne beaucoup de relégations... Dans la seconde, il lui répond qu'ayant parlé à S. A. de la nécessité de la concorde et de la paix générale, selon la dépêche chiffrée du 2 mars, S. A. avait répondu qu'elle désirait la paix et qu'elle ferait son possible pour la conclure; que, pour ce qui touche à l'intérieur, tout paraissait tranquille, la reine elle-même se montrait satisfaite; que l'empereur avait écrit au roi pour le remercier; et que l'on espérait pouvoir se défendre des Turcs, mais qu'il fallait s'unir tous pour secourir l'Espagne épuisée... Dans la troisième, il affirme qu'il est impossible de pénétrer le secret de la question des fiançailles du roi ; que pourtant tout laisse prévoir qu'il y aura rup-

(1) *Avviso* de Madrid du 29 : « Le roi s'habillera à *la Ciamberga*, ce qui veut dire à la française. Il s'est déjà fait couper les cheveux pour porter la perruque. »

ture. Et dans la quatrième, le nonce l'informe qu'il a fait faire les commissions de N. S. auprès de la reine par le comte d'Harrach ; et que S. M. a décidé d'aller à Tolède pour ne pas donner d'ennuis au roi. Enfin, dans la cinquième, Mellini se justifie au sujet de la circulaire envoyée à tous les nonces pour leur recommander le secret et de n'écrire à personne de la curie, excepté au cardinal de la Congrégation de l'immunité ecclésiastique pour éclaircir des nouvelles erronées ; et il ajoute, toutefois, qu'il lui est arrivé qu'on a su quelques parties d'une Note qu'il avait reçue ; mais qui l'avait vue ?

Le 3, Cybo écrit à Mellini qu'on voit avec peine que les dissentiments continuent à la Cour d'Espagne, et il l'engage à chercher de maintenir des bons rapports avec Don Juan, l'assurant que S. S. a confiance en son succès pour l'avantage de la monarchie à cause de sa grande valeur et de sa piété... Il lui ordonne aussi de se rendre chez le cardinal d'Aragon « pour le persuader de conseiller à Don Juan la modération et l'oubli des offenses, qu'il obligera ainsi par la clémence tout le monde à lui prêter cette obéissance et ce respect que l'on obtient difficilement par la crainte et par la force. »

Mellini à Cybo, le 14 avril. « Le comte d'Harrach est venu me faire part de la satisfaction et des remercîments de la reine pour ce que l'on a fait pour elle. S. Exc. lui confia que la reine est décidée à garder le silence sur tout et à attendre le retour de S. M. d'Aragon, désirant toutefois voir le roi à Tolède ou à Haranguez ; que les deux ambassadeurs en avaient déjà parlé à Don Juan, mais que le cardinal d'Aragon s'y refusa, car, si la mère approchait une fois le roi, elle ne s'en détacherait plus, et ce serait un malheur pour la monarchie. Le duc vit dans l'inquiétude et la méfiance, parce que chaque jour il s'aperçoit que le roi voudrait voir sa mère ; l'autre soir il fut dans une grande agitation

parce que le roi, deux heures après minuit, mit son costume de campagne, et les chevaux se trouvaient prêts comme l'avait ordonné au connétable, son majordome, duquel il avait eu la promesse d'une assistance aveugle; et il voulait se rendre à Tolède avec le duc de Medina Celi. Mais S. A. en fut immédiatement avertie et empêcha le départ. Elle punit le connétable de s'être rendu au désir du roi, et le duc de Medina Celi pour y avoir acquiescé, quoique celui-ci l'en eût averti; elle les laissa hors du carrosse lorsque le roi se rendit au Pardo, et bien qu'ils fussent en costume de promenade. Enfin, Don Juan est très mélancolique, voyant combien peu il peut se fier au roi, et surtout parce que ceux qui ont reçu de lui des bienfaits se montrent ses adversaires. On publie plusieurs pasquinades, et il y a force réunions de Grands; ils sont mécontents de ne pas avoir de récompenses et une participation au gouvernement... En cet état de choses il est impossible de faire des pronostics; je cherche, conclut le nonce, à être en bons termes avec tout le monde; le cardinal d'Aragon semble plus favorable à Don Juan qu'à la reine, et, par conséquent, je dois être plus circonspect, et j'ai même dû me justifier d'avoir envoyé quelquefois mon gentilhomme chez elle. »

Le 13 mai, Mellini lui répond que, dans l'audience du jour même, il a répété au cardinal d'Aragon ce qu'avait écrit S. Em. par lettre chiffrée. L'archevêque répondit qu'il était toujours dévoué à S. S. et prêt à baiser la terre foulée par les pieds de S. B.; que toutefois il était bien désolé de lire que N. S. doute beaucoup de lui, tandis qu'il fait tout son possible pour maintenir la paix dans le royaume. Le nonce lui ayant répondu qu'on devait considérer les phrases de S. B. comme dictées par sa grande affection envers la monarchie, le cardinal répliqua qu'il était reconnaissant de tout cela, mais qu'il craignait que S. S. ne doutât de lui (et Mellini dut dire qu'on lui écrivait ainsi afin qu'il redou-

blât d'activité), et il déconseilla au nonce d'en parler à Don Juan, même s'il avait des instructions pour le faire (1).

Le 15, Cybo écrit à Mellini sa satisfaction d'apprendre les grands mérites du P. Francisco Monteson, des Mineurs Observants, les grâces spéciales que Dieu lui accorde et le crédit dont il jouit à la Cour, particulièrement auprès de Don Juan. « S. S. est très contente que V. S. se sert, pour les affaires de son ministère, d'un religieux aussi pieux et aussi exemplaire... »

Le même jour, Cybo l'informe que, des différentes conversations qu'il a eues avec l'ambassadeur d'Espagne, il en déduit que cette Cour n'est pas pleinement satisfaite parce que N. S. insiste pour la conclusion de la paix, alors que l'Espagne a perdu tant de places, et qu'il montre, de cette manière, avoir peu d'égards pour les intérêts de la couronne. « V. S., continuant ses bons offices, doit dire que S. S. désire la concorde entre les couronnes, afin de pouvoir rétablir la paix et la tranquillité universelle et ensuite faire la ligue contre les Turcs, mais que N. S. entend que cette paix puisse se conclure à des conditions raisonnables et justes; et que rien ne lui est plus à cœur que le progrès et le bien de cette monarchie. »

Le 27, Mellini annonce à Cybo qu'il a accepté l'hospitalité offerte par l'archevêque de Tolède afin de faire acte d'hommage envers la reine, qui lui fit dire qu'elle désirait le voir. Il espère ainsi se rendre compte s'il y a quelque fondement dans les bruits d'une prochaine rentrée de la reine au Palais et de sa réconciliation avec Don Juan. Le

(1) Dans un avis de Madrid du 13 mai on lit: qu'une réconciliation entre la reine et S. A. est difficile, parceque Don Juan est méfiant et les Grands ne sont pas contents de lui. On croit que les exilés vont être rappelés...

nonce n'en croit rien, « mais le roi est si inconstant qu'il est difficile de compter sur lui. »

Le 10 juin, trois dépêches de Mellini à Cybo. Dans la première, il annonce « que le pain a manqué à la Cour; les uns disent que cela est dû à la mauvaise saison, et d'autres à des raisons politiques... » Dans la seconde, il l'assure « qu'il fera son possible pour conserver la confiance de tout le monde, mais que, pour obtenir la paix familiale, il faut une grâce spéciale de Dieu, parce que tout le monde est inquiet... et les amis furieux; que Don Juan est résolu à punir les mécontents qui, à leur tour, se vengent en faisant courir de faux bruits, tel celui qu'on va baisser la valeur de la monnaie; que cela a produit un très mauvais effet, car le résultat a été le manque de pain, et tout a renchéri; que le bruit de la paix avec la reine s'est également évanoui... La reine vit très tranquille, sans rien demander... L'empereur a écrit une lettre où il résume tout ce qu'il a fait pour l'Espagne, y compris la guerre, ne demandant, comme compensation, qu'un bon traitement pour la reine; mais cette lettre a beaucoup embarrassé. » Le nonce ajoute, qu'il a parlé à plusieurs adversaires de la reine de l'utilité qu'il y aurait à se trouver en bons termes avec l'empereur. A cette occasion il fut question des fiançailles du roi; on n'en veut pas, et le doute à cet égard n'est plus possible; on espère amener l'empereur à y renoncer. « Le comte d'Harrach, poursuit le nonce, m'assura qu'il porte à Vienne à ce sujet des instructions de S. M., de Don Juan et du Conseil d'Etat, et que pourtant ici on ne veut rien faire que ce qui peut plaire à S. M. Cés. Pour mieux le tenir, je lui dis qu'il ne sera pas bien reçu et n'obtiendra pas la reconnaissance de l'empereur à cause du bruit qui court qu'il est trop lié avec Don Juan et contraire à la reine; qu'en tout cas il aurait gagné les bonnes grâces de l'empereur s'il lui portait une partie des sommes que l'Espagne lui doit; et que de cette manière il servirait le roi en le

maintenant en bon accord avec l'empereur, tandis qu'il était dangereux de s'en séparer faute de ces subsides... Le comte me remercia, disant que, craignant quelque mauvaise réception, il avait déjà décidé de porter une somme, mais qu'à la suite de mes observations il l'augmenterait. Je crois avoir fait mon devoir... ». Dans la troisième, Mellini rend compte de son voyage à Tolède chez le cardinal au sujet de Valenzuela. S. Em. avait envoyé son écuyer à deux lieues de Tolède; il monta dans sa voiture et fut accueilli avec *larghezza,* « et ensuite, poursuit-il, je me rendis chez la reine, qui voulait m'héberger. S. M. fut aimable, mais resta dans les généralités, remerciant S. S. et V. Em. » Deux jours après, il se rendit à Haranguez pour y faire, pendant trois jours, une cure d'air et prendre médecine. Là aussi il fut accueilli à merveille: « beaucoup de fêtes et de chasses avec un tel éclat que le peuple même dit que le roi seul peut en faire autant. »

Le 8 juillet, Mellini écrit que, s'étant rendu chez Don Juan pour lui faire part du mariage de la nièce de S. S. avec le comte Carlo Borromeo de Milan, S. A. lui parla des avertissements paternels que S. S. lui avait donnés par la bouche de Don Raffaele de Villosa (1) touchant le pardon des offenses, une plus grande modération dans le ressentiment, épargnant la relégation et autres punitions à des personnages pouvant susciter des dangers à la monarchie; qu'enfin on devait travailler à la seule fin du service de Dieu et du bien public, entretenir de bonnes relations avec l'em-

(1) Le 14 novembre 1677, Cybo avait engagé le nonce à recommander à S. M., au nom du pape, Don R. de Villosa, lieutenant de la Chambre royale de Naples, appelé à Madrid comme régent du Conseil d'Aragon; et que S. S., appréciant la valeur et l'intégrité de Villosa, avait consenti à le faire recommander.

pereur en évitant de l'irriter, et observer les mêmes égards envers la reine. Et le duc ajouta, continue le nonce, que jamais il ne s'était départi des conseils paternels de S. S.; que je peux en rendre témoignage, et que, s'il a usé de rigueurs envers quelqu'un, cela n'a pas été pour une satisfaction personnelle, mais par obligation de son ministère et pour empêcher des inconvénients qui pouvaient surgir au moment de la perte de la couronne; qu'il ne comprenait pas comment S. S. a pu l'accuser d'avoir irrité l'empereur, alors qu'il cherchait tous les moyens de lui être agréable; que même au sujet du mariage il a été poussé par des raisons politiques, qui ont été censurées par des personnes qui ne comprennent les choses que d'une manière vague, que toutefois il ne s'est pas mêlé des sentiments privés du roi et, en tout cas, a cherché toujours l'agrément de César; que, quant à la reine il faisait tout son possible pour la contenter, lui ayant accordé la souveraineté absolue sur Tolède, ainsi qu'elle le désirait, bien que les lois du royaume s'y opposassent; et qu'après bien des compliments et protestations de dévouement envers S. B., S. A. observa que S. S. avait voulu par Villosa lui faire comprendre la nécessité de la conclusion immédiate de la paix et, de quelque manière que ce fût, trouvant qu'il était avantageux de la conclure. Don Juan à ce propos déclara qu'il ne comprenait pas pourquoi il aurait dû conclure une paix hâtive, très désavantageuse pour la couronne, car la coalition resterait dissoute et donnerait lieu à une guerre encore plus désastreuse parce qu'on y aurait vu l'idée de nouvelles conquêtes... « Voyant S. A. très emportée sur ce sujet, écrit le nonce, j'ai cherché à la tranquilliser en lui faisant comprendre le désir de N. S., répliquant que j'ignorais jusqu'à quel point Villosa avait rapporté exactement les paroles de S. S.; que N. S. désirerait la paix universelle, mais non au détriment de la couronne... et, ajoute le nonce, je me suis servi de la dépêche chiffrée

du 14 mai. Ayant demandé si ici on veut réellement la conclusion de la paix, Don Juan répondit affirmativement et qu'il ne comprenait pas comment on pouvait en douter, pourvu qu'elle ne fût pas désastreuse, du moment qu'on s'était empressé d'envoyer, malgré une forte dépense, des plénipotentiaires au Congrès et en acceptant le prince du Portugal comme médiateur... J'ai recommandé Villosa, et S. A. m'assura qu'elle ferait le possible pour complaire à S. S.; comme Villosa, conclut le nonce, n'est pas venu chez moi, je n'irai pas lui faire visite. » Le même jour, Mellini écrit que, parlant au secrétaire du Duc D'Alva, il lui manifesta son mécontentement de ce qu'on doute toujours de la bienveillance du pape envers cette couronne; que le secrétaire lui répondit, que pour ce qui regarde la bienveillance de S. S. envers cette couronne, on ne la voyait pas suivie des effets désirés et que même ils étaient tout à fait contraires... mais qu'à l'avenir on espère en voir, et qu'ainsi il n'y aura plus de motifs aux doléances du duc d'Alva. « J'ai répondu à tous les points sur lesquels on se plaignait, conclut le nonce, mais jusqu'à présent j'ignore ce qu'a écrit le marquis del Carpio... »

Le 25, Bonvisi mande à Cybo: « S. M. Cés. m'a écouté avec plaisir au sujet de l'Espagne, et elle m'a dit avoir toujours écrit à la reine de se résigner à ne plus diriger le gouvernement, afin de ne pas donner lieu à des révolutions, sachant combien Don Juan est jaloux, mais aussi qu'il a toujours recommandé au gouvernement de la respecter, tandis que celui-ci n'agit pas de même envers la mère de son roi et la sœur de l'empereur; qu'il aurait voulu la faire venir en Allemagne mais elle s'en est abstenue, car, si le roi mourait, l'archiduchesse sa fille serait l'héritière, et il est de l'intérêt de la reine de se trouver en Espagne le cas échéant pour sauvegarder les droits de sa nièce. Je me suis permis, continue le nonce, de faire remarquer que Tolède est

trop près de Madrid ; que Don Juan sait qu'elle reste toujours en correspondance avec les Grands et que facilement pourrait avoir lieu une rencontre entre le roi et la reine-mère, éventualité que craint beaucoup Don Juan, tandis qu'à Grenade il y a aussi un grand palais; l'empereur fut du même avis, que le séjour à Tolède n'avait pas donné de bons résultats. Par testament le roi Philippe accorda à la reine le droit d'établir sa demeure là où lui plairait, avec l'autorité absolue de gouverner la contrée où elle se trouverait, et d'y mettre des ministres à son gré; ayant choisi Tolède cela suscitait bien des contrariétés, et ce serait la même chose pour Grenade, qui est aussi un chef lieu de province. Pour ce qui regarde le roi, l'empereur a dit qu'il voulait l'aider même dans son intérêt particulier, mais qu'il y réfléchirait, n'étant pas encore sûr si sa brouille avec sa mère est une affaire du moment et d'opportunité, ou si elle est réelle. »

Le 5 août (1) Mellini rapporte que, depuis que cette Cour

---

(1) *Avviso* du 5 août, de Madrid. « Le bruit courait que Don Juan aurait voulu qu'on ne célébrât point la fête de sainte Anne, patronne de la reine-mère, avec la même pompe qu'au temps où elle était régente; mais au contraire on l'a célébrée comme les autres années. » Le roi a envoyé à la reine un cadeau en bijoux et aussi le décret pour la souveraineté absolue sur Tolède... On raconte l'anecdote suivante: Medina Celi est en disgrâce. Il avait déjà cessé de coucher dans la chambre du roi et d'habiller S. M. parce qu'un matin qu'il l'habillait, le roi lui fit observer qu'un bas ne lui allait pas bien; le duc chercha à l'arranger, mais sans y réussir; il essaya une troisième fois sans plus de succès, et alors il dit, que S. M. pouvait se servir d'un autre plus habile que lui, et le roi répondit qu'il suivrait ce conseil... Au comte d'Harrach, qui venait d'abandonner la charge d'ambassadeur de l'empire, fut allouée une pension annuelle de 2500 écus sur les biens ecclésiastiques.

a accepté la médiation du prince régent de Portugal, il y a eu des manifestations de confiance entre les deux Cours; « p. ex. le secours prêté immédiatement pour la défense d'Oran, quoique le ministre de France cherchât à l'empêcher ; et l'on annonce que le Portugal vient de nommer Don Francesco de Mello médiateur, et, bien que l'abbé Masseralti, ministre d'Espagne à Lisbonne, s'y fut opposé, S. S. toutefois l'a agréé... » Et le même jour, il assure Cybo que, malgré les agitations continuelles de cette Cour, il cherche à se conduire avec circonspection afin de ne donner lieu à aucune plainte; qu'il est assez bien agréé par les deux partis et qu'il croit avoir rempli les ordres de S. Em.

Le 20, Mellini informe Cybo qu'on vient d'expédier par voie de terre un courrier à Vienne et qu'on ignore absolument ce qu'il porte; toutefois le bruit court qu'il est porteur de lettres du roi priant l'empereur de permettre la rupture des fiançailles et qu'il ait plutôt à prêter son influence pour le mariage du roi avec une princesse de Neubourg, sœur de l'impératrice actuelle. Et le 3 octobre, Bonvisi annonce à Cybo l'arrivée d'un courrier envoyé d'Espagne pour la question du mariage du roi. « L'opinion générale est que le roi a écrit qu'il était tout disposé à le célébrer avec l'archiduchesse, fille de l'empereur et sa cousine, pour montrer sa dévotion envers S. M. Cés., mais qu'il priait S. M. de vouloir bien considérer la difficulté qu'il y aurait pour sa succession, de devoir attendre si longtemps pour se marier (la fiancée n'avait que 9 ans). Et l'impératrice Eléonore m'a dit en confidence que les Espagnols ne s'expliquent pas clairement et que, s'ils disent qu'il faut attendre trop longtemps, c'est parce qu'avant de passer à des déclarations plus nettes il faudrait voir si S. M. Cés. aurait, dans l'intervalle, des successeurs, car cette circonstance permettrait de prendre d'autres engagements; qu'en Espagne il y a des gens qui veulent marier de suite le roi, tandis que d'autres sont d'avis

d'attendre pour voir si l'empereur aura un héritier; que l'archiduchesse ne serait pas l'héritière, et il ne servirait à rien de faire le gendre roi de Rome, car le roi d'Espagne aurait l'héritage en ligne masculine. »

Le 23, Cybo (1) engage Bonvisi à chercher à gagner de plus en plus la confiance de l'impératrice Eléonore, afin d'obtenir adroitement les nouvelles les plus intimes et les plus sûres touchant les affaires du jour entre cette Cour et celle d'Espagne, au sujet du mariage et des conséquences qu'on attend; et il informe que le nonce de Naples vient d'écrire qu'il serait arrivé une lettre à une grande dame espagnole portant la nouvelle que le parti de la reine augmente contre Don Juan et que le roi montre de l'antipathie à S. A. et une grande affection pour sa mère... « Que V. S. Illme veuille bien vérifier si c'est vrai, même dans ses conversations avec l'empereur. Elle doit pourtant s'abstenir de conseiller quoi que ce soit touchant le mariage, mais, parlant en général, elle doit rappeler à S. M. qu'il lui est utile d'entretenir de bons rapports avec la Cour d'Espagne, en s'accommodant aux nécessités du moment et en prenant exemple sur la tolérance de S. S. envers l'ambassadeur d'Espagne à Rome, qui répond si mal à toutes les grâces qu'on lui a faites, bien que la faute en soit en grande partie au cardinal Pio, comme on le sait déjà dans cette Cour; malgré tout cela, N. S. cherchant à vaincre sa mauvaise humeur intérieure et à dissimuler le plus possible, il attend toujours que l'on vienne à résipiscence, voulant ne recourir qu'en dernier lieu à la rigueur de la justice déjà préparée. » A ce moment, il y avait brouille complète entre la Cour de Rome, l'ambassadeur del

(1) Le 9 décembre, Mellini avait informé Cybo que dans l'expulsion de tous les Français et aussi des vassaux de cette nation, voulait l'Espagne encore comprendre les Avignonnais; et qu'il avait protesté parce que les Avignonnais sont sujets de S. S.

Carpio et le vice-roi de Naples, et Cybo avait écrit à Bonvisi à Vienne invoquant l'entremise de l'empereur. Le nonce, le 26 décembre, lui répond qu'il a rapporté à S. M. ce que le cardinal lui a écrit, ajoutant qu'on ne comprenait pas qu'un ambassadeur pût rester sans recevoir d'audience ; et que l'empereur s'est plaint hautement de la conduite des ministres d'Espagne, qui procurent toujours des adversaires plutôt que des amis à leur pays ; que S. M. l'assure avoir écrit souvent à Madrid en faveur de S. B., « mais je doute fort, écrit Bonvisi, que l'empereur puisse grand'chose en Espagne, parce qu'il se voit abandonné, sans les secours promis et sans être mis au courant des négociations qui se font par l'intermédiaire du roi d'Angleterre, de manière que tous croient qu'on apprendra que la paix a été conclue moyennant le mariage du roi Charles avec la fille du duc d'Orléans, et après les accords des Espagnols avec les Hollandais. Pour toutes ces raisons cette Cour est très méfiante à l'égard de l'Espagne, et l'on voit que S. M. Cés. a dans le cœur quelque chose qui l'oppresse. »

Le 23 janvier 1678, Cybo engage Mellini à chercher qu'en donnant un remplaçant à l'Auditeur de Rote, qui vient d'être nommé Grand Chancelier à Milan, S. M. choisisse une personne de vie intègre et de forte doctrine. « Parmi les affaires les plus urgentes de S. S. il y a celle de rendre son ancienne splendeur à la Rote, et le pape est décidé à n'y admettre que des personnes de premier rang et d'une probité et doctrine bien reconnues. » Et le cardinal ordonne au nonce de faire observer à S. M. l'inconvénient qu'il y aurait à voir refuser la personne choisie, parce que n'ayant pas les qualités requises.

Le 24 février 1679, Bonvisi écrit à Cybo que, d'après les courriers arrivés de Nimègue, le marquis de Los-Balbases s'est rendu en France afin de demander la main de made-

moiselle d'Orléans pour son roi; qu'il avait été convenu que la fiancée serait conduite à Perpignan au mois de mai, pour s'y rencontrer avec son fiancé; que de Milan on annonce que le duc de Mantoue a vendu Casal à la France, que la nouvelle court aussi qu'on négocie le mariage du Dauphin avec une archiduchesse pourvue d'une grosse dot; et que le roi de France veut gagner la Cour de Florence pour s'opposer au duc de Savoie et obliger celui-ci à lui céder la citadelle de Turin et Nice en vue de battre les Génois. « Ici, continue le nonce, on discute si l'on doit rompre avec l'Espagne, ou feindre d'ignorer son mauvais procédé et offrir l'archiduchesse au Dauphin en se vengeant ainsi des Espagnols; d'autres conseillent de donner cette princesse au prince électeur de Bavière; on ne sait quel parti prendre, conclut Bonvisi, la paix sera ratifiée, mais on craint qu'elle ne soit pas durable... » Et le 26, il répète avoir appris de l'impératrice Eléonore que S. M. Césarienne était très irritée contre l'Espagne au sujet de sa fille, surtout parce que cette Cour n'a pas préalablement donné un avis à ce sujet... « Un ministre toutefois m'a dit, écrit le nonce, que le roi d'Espagne a écrit à l'empereur pour lui représenter l'impossibilité d'attendre que l'archiduchesse fût en âge de se marier, en demandant le consentement de S. M. pour une autre alliance. Cela aurait irrité davantage l'empereur. » Le 14 mai, il écrit de nouveau: qu'il redoute la rupture entre les deux Maisons d'Autriche, parce que l'empereur ne peut pas tolérer le mariage du roi d'Espagne avec mademoiselle d'Orléans, et que Don Juan ne lui a pas encore répondu. Et le 28, autre dépêche du nonce à Vienne: « Je sais que ç'a été un artifice de Don Juan de se montrer satisfait de la lettre impériale pour pouvoir ainsi remercier S. M. du consentement donné au mariage, consentement qui n'a jamais été donné. Par conséquent S. M. croit qu'on se moque d'elle. » Le 12 juillet, il informe que l'ambassadeur d'Espagne l'a

prié d'annoncer à N. S. la demande faite à l'empereur par le prince Guillaume de Furstenberg, de la part du roi de France, de la main de l'archiduchesse Maria Antonia sa fille pour le Dauphin; que l'on a convoqué à cet effet le Conseil secret de quatre dignitaires, que trois furent pour la France et un pour le prince de Bavière; qu'au moment où l'Empereur allait donner son avis favorable, l'ambassadeur d'Espagne survint, qui lui parla de haut contre ce projet et obtint de faire ajourner toute résolution. Et S. M. Cés. aurait ensuite répondu au prince Guillaume que ce n'était pas encore le moment de parler du mariage de sa fille. L'ambassadeur aurait dit au nonce que ce mariage serait très mal vu en Espagne... Et, le 3 décembre, lorsque la Cour se trouvait déjà à Prague, Bonvisi écrit à Cybo, de Sorrects que le bruit court que Colbert passera par Prague afin de demander à l'empereur la main de l'archiduchesse pour le Dauphin, ajoutant: « que bien du monde espère que la nouvelle est exacte et que le mariage aura lieu. »

Mellini écrit à Cybo, Madrid 31 août 1679:

La mattina dei 25, giorno di S. Ludovico furono li Ministri Pubblici e tutta la Corte con gala a complimentar Sua Maestà per il nome che tiene la Regina Sposa di Maria Luisa, e sua Maestà si fece vedere con ricchissimo habito, e special allegrezza.

La notte delli 26 entrò segretamente il Sig. Card. Portocarrero in Madrid, alle 29 dopo pranzo si portò a riverire Sua Maestà nella quale occasione fu risarcito a Sua Eminenza il pregiudizio dell'omissione che haveano commessa le guardie reali nel non aver prese l'Armi, quando S. E. fu la prima volta a visitare la Maestà Sua, et il risarcimento fu maggiore del pregiudizio istesso, poichè furono raddoppiate le Guardie che alzarono l'Armi, ricevettero Sua Eminenza alla Carrozza e l'accompagnarono alla medesima sempre battendo le labarde come sogliono fare a Sua Maestà la quale pure con dimostrazioni singolari di stima e di affetto accolse l'Eminenza Sua, e quella delle Guardie fu stimata singolare

per considerarsi come sodisfazione precisa datale da Sua Maestà per la dichiarazione fatta da Sua Eminenza di non poter senza questa ritornar alla Corte. Finita questa funzione se ne ritornò Sua Eminenza a Casa senza andar per allora a visitar Sua Altezza, ma vi si portò di notte in zimara, stando Sua Altezza nel letto a cagione di una ricaduta nella sua terziana che sul principio diede qualche apprensione per certi accidenti. Già Sua Altezza si è cavato sangue restando un poco più sollevata.

Già sono stati a visitar Sua Eminenza questo Mons. Nunzio et il Sig. Ambasciatore di Venezia; non però quello di Francia che pare habbia qualche pretensione di riceverne la mano. Sua Eminenza però ha dichiarata la risoluzione di non darla ai Grandi nè di poterla dare a Sua Eccellenza, ciò non ostante già alcuni Grandi sono stati a visitar Sua Eminenza.

Oggi si è fatta nel Gran Salone di Palazzo parato della più ricca tappezzaria della Guardaroba Reale, la funzione di giurare il Re le ratificazioni della Pace, assistendovi tutti li Presidenti dei Consigli dietro alle lore sedie, stando S. M. in piedi sotto il baldacchino col Sig. Cardinale Arcivescovo a destra che lesse le sudette ratificazioni, et il Sig. Ambasciatore di Francia a sinistra che ricevette il giuramento reale prestato sopra gli Evangelii.

Non si è poi verificato il sollievo del sig. D. Giovanni, anzi se gli è aggravato il male in maniera che dà molto da temere ai medici.

È arrivato un Straordinario di Parigi il quale ha portato il ritratto della Regina al Re e la notiza che la Ceremonia dello sposalizio dovea farsi hieri, e che la Regina si sarebbe messa in viaggio la metà di Settembre entrante.

Questa mattina Sua Eminenza ha restituito la visita al Nunzio con molta publicità, ostentazione e puntualità.

Già si è publicata qui la salute contro la Peste essendo cessata la mortalità in Antequera e Malaga, e per miracolo della SS^{ma} Vergine, anche in Granata.

Les questions touchant le cérémonial avaient, comme on l'a déjà remarqué, une grande importance à cette époque; et en Espagne elles en prirent surtout à l'occasion de la

présence de Don Juan d'Autriche à la Cour; le duc prétendait avoir droit aux honneurs d'Infant d'Espagne, sans l'être, et à la préséance sur le nonce et les ambassadeurs.

Le 2 avril 1677, Mgr. Mellini écrit à Cybo que, le matin même, alors que le roi sortait de sa chambre pour se rendre à la chapelle, un gentilhomme vint dire à l'ambassadeur impérial que Don Juan d'Autriche venait en public avec S. M. et qu'il suivait immédiatement le roi avant les autres ambassadeurs. « Cette nouvelle a mis dans l'embarras, ajoute le nonce, l'ambassadeur impérial et celui de Venise et moi-même, parce que le roi était très près de notre salle, et qu'il n'y avait pas moyen de discuter. L'ambassadeur impérial avait déjà résolu de s'arrêter, mais on vint nous dire que Don Juan était sorti pour prendre rang parmi les Grands. L'ambition de Don Juan est d'être Infant, mais le comte d'Harrach ne veut absolument pas le reconnaître pour la succession possible; il a même demandé des instructions à ce sujet. » Et le 24, il écrit que, « toutes les fois que Don Juan vient à la chapelle avec le roi, et cela arrive rarement, on a observé que S. M. dit *Courios* d'abord au duc, ensuite aux ambassadeurs et enfin aux Grands; tandis que, Don Juan n'y étant pas, le roi le disait d'abord aux ambassadeurs... C'est pourquoi nous sommes dans l'agitation, car le roi le considère le premier parmi les Grands et son vassal, comme en a décidé le Conseil d'Etat; et, par conséquent, le duc n'est ni supérieur ni même égal aux ambassadeurs; en suite d'une conversation avec ceux-ci, on a été d'accord qu'au premier *Courios* ils aient à se couvrir; mais plus tard ils ont résolu de surseoir jusqu'au départ du roi et, en attendant, d'en écrire à leurs gouvernements. Il y a un autre fait au préjudice des ambassadeurs.

« Dimanche on donna l'eau (bénite) d'abord au roi, ensuite à moi, écrit le nonce, et à tous les chapelains, puis aux ambassadeurs et aux Grands; mais, deux dimanches,

l'eau fut donnée au roi, et ensuite un autre chapelain, qui s'était joint à celui qui l'a toujours donnée, s'éloigna en même temps de l'autel; le chapelain ordinaire vint à moi, le nouveau alla près de S. A., et ils donnèrent l'*Asperges*. Celui qui alla près du duc retourna à sa place, et l'autre continua ses fonctions comme les autres fois. Le fait provoqua un vif mécontentement chez les ambassadeurs, qui en écrivirent à leurs gouvernements, mais S. A., l'ayant appris, fit faire un décret dont j'expédie copie à V. Em. et dont les articles me paraissent porter une nouvelle atteinte, étant donné le cas qu'un cardinal, en chapelle, reçoive l'eau après Don Juan. Selon mon faible raisonnement, il me paraît toutefois qu'il serait mieux de ne pas y faire attention, car les choses restent dans le même état, à part le nouveau chapelain qui vient pour S. A. Mais le fait du *Courios* est plus grave, parce qu'il est explicite. On peut du reste faire toujours de nouveaux décrets pour arriver à la préséance sur les ambassadeurs et les cardinaux. On croit que la nomination de l'Infant est inévitable. »

A ces dépêches, Cybo répond à Mellini, le 29 mai : « Du moment qu'on ordonne de donner l'*Asperges* à Don Juan et aux ambassadeurs, il semble qu'on peut tirer la conséquence qu'il y a la consigne de se couvrir tous en même temps. Toutefois V. S. Illme doit se tenir, le plus possible, loin de tout engagement pour ne pas être suspectée d'exciter les autres à des contestations... et avec sa prudence, elle saura se conduire, en sorte que ses collègues ne puissent pas dire qu'elle se borne à rester spectatrice ».

Le 24 juin, Mellini répond avoir fait son possible pour se tenir loin de tout engagement et qu'il continuera à pratiquer ce système pour l'avenir. Il trouve qu'il a été bon de ne lui ordonner aucune démarche tant pour l'*Asperges* que pour le *Courios,* parce qu'il aurait difficilement obtenu justice. « Le cardinal d'Aragon, ayant assisté à la chapelle le

jour de la Fête-Dieu, a été traité comme nous, car le roi a dit *Courios* d'abord à Don Juan, ensuite au cardinal et à nous en même temps, et de cela Son Eminence n'a pas porté plainte. Mes collègues ont reçu de leurs gouvernements la réponse d'avoir à se régler d'après moi; par conséquent, si je faisais trop de difficultés, l'odieux en retomberait sur N. S. »

Le 16 septembre, Mellini écrit que les présidents de Castille prétendent ne donner la main à personne de la Cour, sans faire exception même pour le nonce et les représentants des princes; que quoiqu'il n'y ait rien de positif, il n'y a pas d'exemple que les ministres aient cédé; et que ainsi, lorsqu'il y a urgence de traiter avec l'un de ces présidents, c'est l'habitude qu'il se déclare indisposé, et il reçoit le ministre au lit. « Don Giovanni della Puente, ecclésiastique, ayant été nommé président de Castille avec tous les honneurs de sa charge, comme je le connaissais déjà et que j'avais un besoin pressant de lui parler, je lui ai envoyé un message. Il m'a fait répondre qu'il agréait ma visite, et je suis allé le trouver. Après avoir monté les escaliers, je l'ai aperçu m'attendant au milieu d'une salle, c'est-à-dire, deux pièces avant le salon de réception. Je fus surpris de la nouveauté, craignant que cela pût donner lieu à quelque contestation, au cas où il ne m'aurait pas donné la main. Dans le doute sur ce que je pouvais faire, j'ai accepté sans me gêner et avec désinvolture ses politesses; j'ai pris la préséance tant pour traverser les portes que pour occuper la première chaise d'honneur. Un des familiers vint parler à l'oreille du président, qui se tenait debout; ayant compris de quoi il s'agissait, j'insistai pour que le président s'assît, ce qu'il fit. Je lui ai présenté mes félicitations pour sa nomination, l'assurant que je voulais rester toujours en rapports d'amitié avec lui et être averti de tout ce qui se

produirait dans mon quartier ou de la part de mes subalternes. Il me répondit en me remerciant, disant que, prenant occasion de mes bons sentiments envers lui, il m'avertissait que je m'étais trompé en prenant la droite. J'ai dit qu'il n'en était rien et que je ne croyais pas l'avoir offensé, car un ecclésiastique me doit cet égard; qu'il doit donner le bon exemple du respect envers le pape; que les présidents de Castille peuvent avoir des prétentions sur leurs vassaux, tellement que, pour traiter avec les ministres, ils recourent au subterfuge de se feindre malades. Le président eut l'air d'être persuadé... »

Le 29 mai 1678, Cybo accuse à Mellini réception de la dépêche touchant la question du lieu où on laisserait sa voiture à l'occasion de la visite solennelle à la cathédrale de Attoccia pour le *Te Deum* en l'honneur de la délivrance de Messine. « On voit bien clairement, écrit-il, le soin mis par V. S. Illme, afin qu'il ne soit pas porté atteinte à ses prérogatives. Les paroles de S. M. tendant à laisser indécise la question du lieu, quoique préjudiciable, à ses droits, n'y portent cependant pas atteinte. Toutefois, lorsque S. M. prendra une décision, d'après la justice de la cause, les droits de N. S. doivent être sauvegardés, et les voitures devront avoir la place pour que soit respectée la dignité du nonce » (1).

Mellini écrit à Cybo, le 11 mai 1677:

Dichiarato Ambasciatore di Malta il Sig. D. Diego di Bragamonte in questa Corte si dispose il suo publico ingresso per li 27 di Marzo caduto. Mandò egli pertanto a darne parte a me come a tutti gli altri Ambasciatori e Ministri dei Principi se-

(1) Et sur ce sujet, Mellini informe Cybo, le 8 juin 1679, que le connétable avait déjà décidé que chaque carrosse devait se placer suivant le droit de préséance du propriétaire. « On voit, conclut le nonce, qu'on nous a donné raison. »

condo lo stile, et a pregargli di favorirlo dei loro Gentilhuomini per suo accompagnamento nella cavalcata e tutti compirono molto cortesemente al solito, come feci pur io così col corrispondere all'avviso col complimento accostumato, come col mandargli alcuni Gentilhuomini a servirlo conforme è l'uso. Terminata la funzione dovea egli dopo l'Udienza di Sua Maestà e di Sua Altezza portarsi da me il giorno immediatamente seguente se voleva sodisfare con tutta l'attenzione usata da' suoi antecessori alla convenienza et all'obligo di farmi la visita, come richiedeva il risguardo d'esser egli Cavagliere Religioso, soggetto alla Santa Sede, e lo stile sempre osservato senza innovazione alcuna da tutti gli altri che prima di lui haveano portato tal carattere.

Nol vidi però comparire, e subito m'accorsi che la novità potesse procedere dalle pretensioni di haver la mano et il titolo di Eccellenza, le quali gli potevano esser motivate dalla considerazione del posto che havea sostenuto di Generale della Cavalleria in Sicilia. Aspettai molti giorni, e vedendo che proseguiva nel mancamento, feci far la scoperta dell'intenzioni che havesse, e quando pensasse di farmi la visita. Rispose ch'egli non faceva difficoltà di venirmi a visitare ma che per fare ogni cosa colle misure e regole più accertate havea scritto alla sua Religione per haverne gli ordini, e l'istruzioni convenevoli per potersi con quelle governar più sicuramente, e saper come contenersi. Mi parve pur essere una novità di ricercar istruzioni ed ordini sopra uno stile così chiaro, inveterato e praticato qui sempre sin'hora senza veruna alterazione o contrasto massime ch'egli ben poteva saperlo e per essersi trovato qui quando il suo antecessore immediato il Cavaglier di Villalovos fece le sue prime e successive funzioni publiche, e per trovarsi in questa Corte il Ricevitore della Religione da cui poteva essere informato, tenendo egli le istruzioni e gli stili di quanto devon fare gli Ambasciatori di Malta in questa Residenza. Persiste egli intanto nelle sue accennate pretensioni, non solo con me, ma con tutti gli altri Ambasciatori e publici Ministri quanto al titolo di Eccellenza et anche coi Consiglieri di Stato quanto alla mano; si è sin qui astenuto e si astiene dal compilare coi suoi doveri con me e cogli altri, non havendo egli visitato ne anche il Sig. Ambasciatore di Ve-

nezia. In questo mentre sul dubio del trattamento che gli convenisse, haveano il Sig. Ambasciatore di Lucca e l'Inviato di Genova fatte alcune diligenze per saper come governarsi senza pregiudizio del loro carattere, e per non introdurre un esempio nuovo; onde per levare tutte le difficoltà tanto in ordine ai publici Rappresentanti quanto ai Consiglieri di Stato, ho inteso esser uscito un Decreto Reale, che gli prescrive quanto ai Ministri publici il trattamento di V. S. che in spagnolo suona l'istesso che in Italiano V. S. Illma, e gli nega la mano dei Consiglieri di Stato. Ciò non ostante egli sta forte nelle prime determinazioni nè va a compire con alcuno, il che da tutti è trovato strano, e molto è parso improprio, ch'egli habbia dato parte della sua publica funzione, e domandati e ottenuti i Gentilhuomini dei Ministri de' Principi, se poi non voleva corrispondere a queste cortesi dimostrazioni col sodisfare al suo debito. Io mi sono trattenuto sin'hora a significar all'E. V. somigliante novità, perchè attese le cose passate, come sopra, ho havuto speranza che facilmente fusse per cedere alla sua pretensione si poco fondata. Ma vedendo che ciò non è seguito e che non vi è apparenza che segua così agevolmente, ho stimato di non differirne più a V. E. la notizia, perchè possa Sua Santità riflettere se le convenga di farne qualche rimostranza costà colla Religione, o col Sig. Ambasciatore di Malta in Roma per farlo stringere al compimento di quest'obligo con me acciò non si venga nei tempi a venir ad esemplificar questa sua ommissione; mettendo però in considerazione a V. E. che, quando anche si pigliasse nella Religione qualche impegno per la pretensione della mano per il Posto che ha tenuto di Generale, ai figli dei Grandi et ai Grandi medesimi, quando sono ecclesiastici non la do. Et all'E. V. fo profondissimo inchino.

Le 11 juin, Cybo lui répond: qu'il est bien extraordinaire que le nouvel ambassadeur de Malte, quel qu'en soit le prétexte, ne soit pas venu lui faire visite, tandis que ses prédécesseurs ont toujours observé l'obédience due au représentant du prince souverain de l'Ordre de Malte. « N. S. a fait savoir au nouvel ambassadeur d'ici, qu'il ne l'admettra

pas à ses pieds tant que l'autre n'aura pas fait visite à V. S., et j'ai écrit au Gr. Inquisiteur à Malte pour qu'il en parle au Gr. Maître » (1).

Le 23 juin 1679, Mellini annonce l'arrivée de Villars, nouvel ambassadeur de France, lequel est allé loger chez son agent, parce que le président de Castille, chez qui il devait aller, est malade. Et le 7 juillet, il ajoute que « déjà avant l'arrivée on savait qu'il avait l'ordre de son roi de traiter avec Don Juan de la même manière qu'en France les différents ambassadeurs traitent avec les bâtards du roi « ils donnent la main *con incontro notabile* et rendent de suite la visite ». En effet, quelques jours après

(1) Le 1er septembre Mellini annonce à Cybo:

Già significai a V. Ecc. la visita che finalmente risolse di farmi per ordine del Gran Maestro il Sig. D. Diego di Bragamonte Ambasciatore di Malta, e le forme gentili che usò meco nel sodisfare a quest'obbligo scusandone largamente l'omissione. Io però per sostener il punto, e corrispondere in parte alla dilazione da lui interposta a tal adempimento stimai di praticar qualche ritardo in rendergli la visita; onde dopo quindici giorni in circa mandai ad avvisarlo che sarei andato a fargli questa restituzione, ma gli feci unitamente insinuare che si come egli si era scusato meco di non havermi visitato in tempo per mancanza d'informazioni buone così non sapevo se egli le tenesse delle forme del ricevimento che dovea usarmi ch'erano d'incontrarmi al piede della prima scala, e d'accompagnarmi sino alla Carrozza aspettando ch'io partissi; rispose che veramente non era di ciò informato, ma che mi havrebbe ricevuto in quella maniera ch'io havessi voluto desiderando di darmi ogni sorte di soddisfazione. Appuntata la visita per il giorno seguente venne egli a cader infermo onde mi mandò un Ambasciata, che mi contentassi di non incomodarmi per l'accidente sopraggiuntogli, dal quale in effetto trovasi tuttavia aggravato. E questo è ciò che passa in tal particolare. Et à V. E. fo profondissimo inchino.

son arrivée, l'ambassadeur fit part des ordres qu'il tenait du roi à Don Gerolamo d'Eguja qui prétendit au contraire, que chaque Cour avait son cérémonial propre, ajoutant que d'autres ambassadeurs, représentants de princes plus élevés, comme celui du pape et celui de l'empereur, tolèrent de donner la main à Don Juan... Villars tient bon, disant que l'Espagne ne fait pas la règle, et que cela n'existe que depuis deux ans... « La véritable raison est que le roi très chrétien ne veut pas admettre que Don Juan ait à prétendre à la succession au trône, au cas où le roi n'aurait pas de descendants ; et il n'est pas non plus content de Don Juan, car, tout en admettant le mariage de la nièce du roi, il ne se gêne pas, et il a demandé aussi une princesse du Portugal. « Ici on ne fait que parler de la conduite de Villars, et tous sont contents des ennuis qui arrivent à Don Juan, dont le gouvernement despotique mécontente tout le monde; il a bien peu d'amis. S. A. persiste dans son indifférence, se montre satisfaite et déteste tout le monde; quoique cela, il continue à jouir de la faveur du roi et gouverne despotiquement...; il presse le mariage du roi..., mais, en cachette, il traîne en longueur sa conclusion, et, si le mariage se fait, ce sera par un coup de force... Villars prétend non seulement d'avoir la haute main sur Don Juan, mais encore il s'oppose à ce que Son Altesse ait le coussin dans la chapelle, de même que le roi et que S. M. lui dise *Curios* en premier... Je demande des instructions sur la manière de me régler... Aux accusations qu'on m'adresse pour avoir tout toléré durant ce temps, je réponds que j'étais traité comme les autres, que par conséquent il n'y avait pas à soulever de difficultés. »

Et, à la même date, il écrit en chiffres:

Il Signor Marchese de Villars Ambasciatore di Francia si andava trattenendo nella Casa privata del suo Agente, la quale per esser picciola, e di persona ordinaria non adeguava le con-

venienze del suo carattere publico; et egli conosciuta tale sproporzione sollecitava l'uscita del Sig. Presidente di Castiglia, per passar alla casa ch'egli habita, e ch'è destinata per la residenza del Signor Marchese. Tirandosi però avanti i ritardi di questa evacuazione Sua Maestà ha disposto che Sua Eccellenza intanto passi alla casa degli Ambasciatori straordinari dove si è trasferita tre giorni sono. Già si lascia vedere publicamente, anche nei passeggi colle sue carrozze e cavalli essendole già arrivate le robbe. Ma non ha tuttavia havuta l'udienza da Sua Maestà benchè l'habbia richiesta, nè ha domandata quella di Sua Altezza, ne meno ha data parte alcuna a gli Ambasciatori Regii del suo arrivo, onde niuno di essi si è portato a visitarlo fuorchè l'Ambasciatore d'Inghilterra a titolo dell'amicizia che passa tra loro antica, e della vicinanza delle habitazioni, stando l'una in fronte dell'altra, et i Residenti et Inviati de' Principi. Io però ne per me, nè per mezzo di alcun altra persona mia domestica o di fuor di casa, ho passato fin'hora alcun complimento, o altro qualunque ufficio, per non haver prima Sua Eccellenza adempita la parte di darmi tal avviso, e per saper molto bene che qui corre questa convenienza. L'istesso mi ha detto d'haver fatto il Sig. Ambasciatore di Venezia, a cui pur non ha il Sig. Marchese dato l'avviso. La tardanza di questo pubblico ingresso da motivi a vari discorsi, massime non vedendosi comparire il Corriere straordinario per la publicazione del matrimonio, del quale si sta hora con qualche dubieza.

Il Sig. Presidente di Castiglia ha patiti ai giorni addietro alcuni accidenti, prima di un uscita di sangue, poi di non ritener cibo, et anche dicono, di qualche come stolidità. Hora però se ne ritrova meglio ma i medici si mantengono forti nel formarne cattivo giudizio.

En attendant, le 9, Cybo lui mande:

Corre voce costante che il Sig. Cardinale Portocarrero habbia ceduta la mano al Sig. D. Gio., e ne resta ogn'uno con particolare ammiratione. S. S.tà non finisce di crederlo mentre V. S. Ill.ma non ne dà alcun avviso, e pure di un fatto si notabile sarebbe stato offitio suo il darne subito parte. Dall'altra parte si

dice che il nuovo ambasciatore di Francia vien costà con ordini del suo Rè di non dar la mano à S. A. V. S. Ill.ma riferisca che cosa sia venuta à sua notitia circa l'uno, e l'altro particolare. E quanto all'ambasciatore di Francia, se D. Gio. cedesse, avverta ella di ritornar nel suo vantaggio con S. A., e quando ciò non le riuscisse, si astenga di trattar seco à dirittura, non potendo tollerarsi che D. Gio. dia la mano à chi la cede à lui senza contrasto, e che nell'istesso tempo la neghi a lei.

Le 19, il l'informe que, le lundi soir, l'ambassadeur est venu à l'audience de S. S. pour lui annoncer les fiançailles de son roi avec la fille du duc d'Orléans; la veille celui de France avait fait de même au nom du très-chrétien: « S. S. se félicita de cette nouvelle alliance entre les deux Maisons à l'avantage de la paix, espérant aussi les voir unies contre les Turcs dans la sainte expédition qui tient tant à cœur à S. S.; et N. S. déclara être également très satisfait de voir assurée de cette manière la succession d'une grande Maison, qui a bien mérité de l'Eglise et sur laquelle reposent les espérances du Saint-Siège; et lundi, dans le Consistoire, S. S. communiqua la nouvelle au Sacré Collège... « V. S. Illme peut dire à Don Juan, que, tandis que S. B. se félicite, Elle espère pouvoir expédier les langes pour l'Infant d'Espagne l'année prochaine. En attendant, N. S. envoya la dispense de tout empêchement au marquis de Balbases, qui l'avait demandée... ».

Mellini écrit, à son tour, à Cybo, le lendemain:

Da certe persone di conto, che godono la intrinsichezza e la confidenza di questo signor Ambasciatore di Francia, si è qui fatto a molti Ministri de' Principi, et altri un racconto ben individualizato, che gli stessi hanno asserito haver sentito dalla bocca di Sua Eccellenza sopra i principii, progressi e permanenza della pretensione, che Sua Eccellenza ha portata seco in ordine ai trattamenti suoi col Sig. D. Giovanni. — Hanno dunque detto che stando Sua Eccellenza in Turino, già però destinata a questa

Ambasciata, ebbe ordine di passar a Lione, ove havrebbe trovate le sue istruzioni. Giunto in quella città non vi trovò istruzione alcuna ma bensì un ordine di trasferirsi a Parigi, ove si aspettava il Sig. Marchese de los Balbazes e si volea veder come andasse pur egli istrutto. Dopo alcun tempo dell'arrivo del Villars alla Corte, il Signor di Pompona gli diede le istruzioni necessarie al solito. Havendole però egli lette, quando giunse al capitolo della sudetta Pretensione che consisteva in voler il Christianissimo che il Sig. D. Giovanni uscisse tre stanze al ricevimento dell'Ambasciatore, gli dasse senza alcuna controversia la mano sì nell'ingresso della porta e nella positura delle sedie. ne rimase sorpreso per saper egli molto bene gli stili di questa Corte, et il punto sostenuto con che si osservano, e riconosciutane la scabrosità si portò pur a ponderarla al Re, rappresentandogli le forme che qui si usavano, la novità che vi havrebbe fatta somigliante pretensione, massime essendo passati per il trattamento sin qui usato dal Sig. D. Giovanni il Nunzio e l'Ambasciatore Cesareo, la difficoltà di spuntarla, il disgusto che si havrebbe preso il Sig. D. Giovanni e l'inconvenienza di dover andar un nuovo Ambasciatore a portare nel suo primo ingresso una materia sì dispiacevole ad un Ministro che era il Governatore universale delle cose di Spagna, e per le cui mani passava assolutamente ogni negozio, e che ciò sarebbe stato un irritarlo in modo che ne patissero poi gli affari del suo ministero. Spiacque al Re che l'Ambasciatore gli havesse parlato in tali sentimenti, e lo riprese dicendo che i negozii Sua Maestà gli faceva in Francia e non in Spagna; che però non replicasse da vantaggio et ubbidisse. Partito l'Ambasciatore cominciò il Re a ruminar sopra le rappresentazioni di lui e pensar a qualche espediente. Parve a Sua Maestà molto proprio et adeguato quello di proporre qui, che se il Re cattolico havesse fatto un Decreto, che per legge inviolabile e perpetua dovessero tutti gli Ambasciatori di Spagna residenti iu Parigi ricevere in tutto e per tutto dai figli del Re, Principi del sangue e loro successori in perpetuo gli stessi trattamenti che fussero stati qui usati all'Ambasciator francese dal Sig. D. Giovanni, si sarebbe Sua Maestà contentata ch'egli si sottoponesse alli medesimi. Fece dunque in-

tendere Sua Maestà il ripiego al Sig. Marchese di Villars per mezzo del Sig. di Louvois. Ma il Villars trovò in ciò difficoltà non inferiori alle prime, e le fece considerare a Sua Maestà con dire che l'esser il Sig. D. Giovanni in questo ministero era per accidente, et un nuovo esempio non più succeduto per l'addietro, e forse da non più succedere per l'avvenire, dove in Francia sempre ve ne sono stati, e ve ne saranno; onde il pretendere che si stabilisse in perpetuo un trattamento che solo si controverteva con questo Principe, era cosa da incontrar durezze insuperabili; interrogò poi come intendeva Sua Maestà disporre questa materia cogli altri Ambasciatori delle Corone se voleva che continuassero nella forma usata sin qui, o pure che si conformassero alla nuova legge, che di Spagna fusse venuta per il suo Ambasciatore. Rispose il Re che in ordine agli altri ambasciatori non voleva innovar cosa alcuna, ma solo esigere questa parità di trattamento dall'Ambasciatore Cattolico in corrispondenza di quello, che il suo havesse ricevuto qui. Così istrutto venne Sua Eccellenza a Madrid, e portandosi dal Sig. D. Girolamo d'Eguia gli comunicò gli ordini precisi che teneva sopra il primo particolare delli trattamenti da prendersi da Sua Eccellenza, le repliche che havea fatte a Sua Maestà Christianissima per rimoverla da tal pretensione, e l'immobilità di Sua Maestà nella medesima, e lo pregò, già che per questa cagione non potea vedersi col Sig. D. Giovanni, a riferirgli gli ordini suddetti, affinchè si potessero pigliar le risoluzioni necessarie, et a dichiarargli il dispiacere, che Sua Eccellenza sentiva di esser venuto qua con pretendere al primo arrivo, ciò che ben sapeva dover riuscire di poco gusto di lui. Il Signor D. Girolamo prese ad esaggerar subito l'improprietà e novità della cosa; tutte le corti haver qualche stile particolare, che si osserva in vigor della consuetudine, non ostante che possa includere qualche disparità o differenza rispetto all'altre Corti; che però non si dovea hora mover questa pretensione, tanto più che havendo Sua Altezza havuti tanti riguardi verso Sua Maestà con agevolar la pace, et il matrimonio, pareva meritevole d'esserne corrisposta, che tali novità non erano dispositive all'uso di sì dovuta corrispondenza, ne portavano seco buoni argomenti di volerla mantenere. Che però si

contentasse il Sig. Ambasciatore scriverne al suo Re in questa conformità, e procurasse di far desistere Sua Maestà da somigliante innovazione. Rispose il Sig. Ambasciatore che le rappresentazioni le quali si desiderava ch'egli facesse al suo Re. erano già state anticipate da lui con tutta la maturità; ma che non haveano fatto colpo per esser la determinazione di Sua Maestà immutabile; e tener positivo comandamento di non scrivere a Sua Maestà di quest'affare, ma solo di procurarne vigorosamente l'intento; che perciò volesse significare il tutto al Sig. D. Giovanni nella maniera che l'havea pregato. Promise il Sig. D. Girolamo di farlo e di dargliene risposta dentro 24 hore, si come era stato ricercato dal Sig. Ambasciatore, et egli l'eseguì; e la risposta fu, che Sua Altezza era rimasta molto attonita, et ammirata di sì nuova pretensione, in luogo della quale più tosto si sarebbe sempre promesso ogni maggior contrasegno della stima e propensione di Sua Maestà Christianissima per i rispetti da S. A. havuti verso la medesima. Che nondimeno per levar dal canto suo al possibile ogni motivo d'inconveniente, desiderava saper da Sua Eccellenza se nel caso che di quà si fusse ordinato all'Ambasciatore Cattolico in Parigi, che ricevesse dai figli regii e Principi del sangue l'istesso trattamento che qui da Sua Altezza si fusse usato all'Ambasciatore francese, si sarebbe Sua Maestà contentata; et in fine gli fece istanza di scriverne a Sua Maestà in questa forma. Vedendosi l'Ambasciatore prevenuto nella proposizione ch'egli medesimo portava, usò dell'artifizio di dissimularla, e rispose che se bene in tal punto non era totalmente certo della mente di Sua Maestà, ad ogni modo confidare, che il Re sarebbe condesceso in tal partito, et egli vi havrebbe cooperato, quando però l'espediente proposto si stabilisse per decreto di Sua Maestà Cattolica, e fusse legge da osservarsi in perpetuo senza alcuna alterazione da tutti gli Ambasciatori di Spagna in Francia, nella forma già accennata. Riprese il Sig. D. Girolamo che questa condizione non era ragionevole, nè conseguibile, sì per esser accidentale che il Sig. D. Giovanni tenga unito il maneggio della Privanza onde non doversi estendere a legge perpetua, ciò che havea da finire in tempo determinato, sì perchè Sua Altezza nella proposizione del primo ripiego da lui progettato havrebbe forse

potuto disporre da per sè, o con maggior facilità Sua Maestà al medesimo. Ma colla condizione aggiunta dal Sig. Ambasciatore dell'osservanza perpetua di questa legge bisognava che si passasse per le consulte del Consiglio di Stato, ove non sarebbero mancate opposizioni. Il Sig. Ambasciatore dichiarò l'affare non accomodabile in altra forma; onde rimessosi al Consiglio di Stato incontrò molti pareri affatto ripugnanti; ma finalmente pur vi si concluse, che si potesse condescendere a stabilir perpetuo il detto trattamento quando Sua Maestà Christianissima l'obbligasse di far passare per il medesimo anche tutti gli altri Ambasciatori della Corona. — Comunicato ciò a quello di Francia ebbe l'esclusione, dicendo che Sua Maestà Christianissima non voleva pregiudicare a gli altri Ambasciatori per un concerto particolare che facea colla Spagna per aggiustar una controversia solamente nata per le convenienze personali pretese dal Sig. D. Giovanni. Con tale esclusione resta hora l'affare più involto che mai nelle Durezze, e non si sa qual esito possa havere, tanto più che l'Ambasciatore si è fatto in qualche modo intendere di haver fatta positiva riflessione al Posto tenuto dal Sig. D. Giovanni in Cappella, disapprovando egli, e non parendo disposto a tollerarlo. Questa è in sostanza la serie di ciò ch'è passato in tal proposito, secondo le notizie che ne hanno partecipate i detti confidenti di Suà Eccellenza, e perchè già sono palesi a molti, havendo Sua Eccellenza medesima dato qualche segno di haver gusto che si sapessero, et anche per non tediar V. E. con una sì lunga cifra, ne ho posto in piano la presente comunicazione alla quale soggiungo che per maggior comprovazione delle sudette pretensioni il Sig. Ambasciatore di Francia si è portato tre volte all'Udienza segreta di Sua Maestà senza haver però sin hora veduta Sua Altezza con osservazione di tutta la Corte, essendo stato solito che ogni ministro publico subito dopo l'udienza regia vada a veder l'Altezza Sua, e che la dilazione interposta alla funzione del publico ingresso di Sua Eccellenza deriva come vogliono alcuni così dal motivo del Posto di Sua Altezza in Cappella, come dall'aspettar Sua Eccellenza le risposte del suo Re sopra tutte le rappresentazioni fattegli di questi emergenti, per saper quali saranno gli ultimi stabilimenti di Sua Maestà e pren-

derne le regole più accertate. Si sta intanto attendendo da tutti con curiosità il fine. — Il Sig. Ambasciatore però si lascia intendere che il suo publico ingresso debba seguir quanto prima. Egli va facendo molte visite di Dame, e restituendole a' Cavaglieri Amici, publicamente, si che non dissimula il Personaggio, nè ha più il pretesto di non haver casa, nè di mancargli le robbe, che aspettava per mettersi in publico, perchè già tiene quella e queste. Et a V. E. fo profondissimo inchino, ecc., ecc.

Le 4 août, Mellini écrit à Cybo qu'il a parlé au cardinal Portocarrero, archevêque de Tolède, conformément à la dépêche chiffrée du 9 juillet. «Maintenant l'archevêque ne va pas à la Cour à cause de la question de la main avec Don Juan...; mais ses parents en sont mécontents, car ils désirent qu'il gagne les bonnes grâces du roi afin de remplacer S. A. en quelque éventualité; mais je crois que c'est trop tôt... L'autre jour, Don Gerolamo d'Eguja est allé chez Villars pour lui dire qu'on avait résolu qu'il ne vît pas Don Juan et que, toutefois, le roi avait délégué le prince Gonzague pour traiter avec lui... Villars répondit qu'il regrettait cette résolution, car il appréciait beaucoup S. A.; le lendemain il se rendit chez le prince, mais *incognito*... Il dit que du côté du Palais on retardait la réception, mais d'autres disent, au contraire, que l'ambassadeur n'a pas encore fait la demande. On croit que des deux côté on veut attendre des ordres de Paris... Suivant la dépêche chiffrée de V. Em. je tâcherai de me trouver le moins possible avec S. A.; et je suis obligé de me tenir en garde, car on répète que le roi de France agit de cette manière pour lui enlever toute probabilité d'arriver à la succession... »

Le 6, Cybo informe Mellini que l'incident qui a eu lieu entre le cardinal Portocarrero et Don Juan, à propos de la main, a produit très mauvaise impression à la Cour de Rome. Le Sacré Collège a été sensible à l'offense, et celle-ci a été plus pénible encore à S. S., qui tient à maintenir

hautes les prérogatives des cardinaux. S. Em. est excusable en ce sens qu'on l'a prise à l'improviste; on espère pourtant qu'elle fera en sorte d'obtenir la réparation qui lui est due, et, pour la faciliter, S. S. lui envoie un bref afin de la rehausser par un titre important auprès du roi, laissant à S. Em. la faculté de s'en servir... Le même jour il ajoute que, au cas où le marquis de Villars persisterait dans sa prétention de vouloir la main de Don Juan, il est à supposer que les autres ambassadeurs royaux se mettront de son côté et, par conséquent, s'abstiendront de traiter avec S. A. Etant donné le cas, V. S. doit s'abstenir aussi; et, si les ambassadeurs lui demandent de s'unir à eux, V. S. ne devra pas s'y refuser. Qu'elle prenne garde toutefois de s'en faire l'initiatrice, car il pourrait arriver qu'on essaie de la gagner comme étant le personnage qui a le pas sur tous les autres par son autorité et sa dignité. Il est bon que V. S. parle de ce sujet le moins possible; il ne serait aussi peut-être pas mauvais que V. S. en fasse préalablement quelque confidence à S. A. en alléguant la nécessité de devoir agir comme les autres, » et Cybo conclut en disant que la prudence lui servira de guide. Le 18, Mellini écrit:

Mosso finalmente il Sig. Card. Portocarrero dalle nuove istanze di Sua Maestà e dalle continuate de' suoi Parenti, si è risoluto di venir qui alla Corte secondo i loro desiderii, ancora non si sa come habbi aggiustato il suo trattamento col Sig. D. Giovanni; alcuni dicono che si lasciarà persuadere di vederlo in secreto come il Sig. Cardinale D'Aragona, altri però suppongono che non lo vedrà nelle sue stanze, ma solo di sopra in quelle di Sua Maestà; ne meno si sa se darà la mano ai Grandi, et ai Titoli in sua casa, come essi pretendono; sin hora sta risoluto di non darla e si è dichiarato di non curarsi che vadino detti a sua Casa, e che lui piuttosto anderà nelle loro, o in altro luogo terzo quando haveranno bisogno di trattar seco. Secondo l'ordine che V. E. mi ha dato con sua cifra de 23 Luglio avvisarò detto Sig. Card. Por-

tocarrero dei sentimenti di Sua Beatitudine, e della amarezza grande provata dal Sacro Collegio per il trattamento datoli dal Sig. D. Giovanni con significarli che Sua Beatitudine non è per tolerare un esempio si pregiuditiale, e di tante conseguenze, e che tiene la Santità Sua particolar fiducia nel zelo, e petto Apostolico di Sua Eminenza che non sarà per dissimulare si gran torto, e che ne procurarà il rimedio. Io per me voglio sperar che Sua Eminenza si approfitterà di queste insinuationi, non solo per risarcirsi dell'aggravio fattoli dal Sig. D. Giovanni; ma anco per rimediare all'altro che gli fa l'Ambasciatore di Francia con non visitarlo come ha visitato *gli altri Signori Corte Cardinali* (*sic*) in altro tempo, et in Toledo non solo lo vidde, ma li mandò a dire di più che non poteva vederlo mai se non li dava la mano per tener tale ordine dal suo Re; ha poi detto l'Ambasciatore a molti che tal novità, è solo proceduta per haver il Cardinal d'Aragona ceduta la mano ad alcuni Grandi, e Titoli, e perchè gli venne controversa dal Sig. D. Giovanni il quale in questi suoi *franti* si è gloriato di non haver mai dato la detta mano a niun Cardinale, e di haverla levata in specie così in publico al Card. Portocarrero, e di non haverla data a me; l'istesse cose disse a me l'altro giorno nella visita publica che io gli feci, alle quali io risposi come io dovevo, con replicarli le ragioni accennate in altra cifra, e lo pregai anco instantemente, e con bel modo a visitare il Sig. Cardinal Portocarrero quando arrivi qui, si mostrò Sua Ecccellenza assai persuaso delle mie ragioni, e disposto a facilitare l'aggiustamento di questa materia con sua Maestà Cristianissima dandomi ad intendere che forse facilmente si potria rivocar tal ordine quando Sua Eminenza sostenesse le sue prerogative col Sig. D. Giovanni e quando assicurasse di non dar la mano in sua Casa a niuno, si come dice fanno in Francia i Signori Cardinali, i quali si contentano più tosto di non veder alcuno. Se Sua Eminenza verrà qui come ha risoluto, anderò immediatamente a vederlo e li metterò in consideratione tutto diffusamente; et in tanto perché meglio possa pigliar le sue misure prima di venire li spedirò Huomo a posta con una mia lettera per maggior sicurezza della medesima, nella quale gli accennarò il necessario.

Le même jour, le nonce informe Cybo que l'ambassadeur de France, comptant sur le succès à propos de ses prétentions, et sachant que son roi va envoyer un représentant du duc d'Orléans pour la demande officielle de mariage (1), a décidé que sa réception ait lieu; qu'on s'attendait à une grande pompe, mais tout a été modeste... il n'y avait que douze laquais. « Il m'envoya de suite un avis, et j'y ai répondu par un gentilhomme, annonçant ma visite pour le lendemain... Ce que je fis et il me rendit la visite le même jour... Il m'assura que son roi avait une grande vénération pour le Saint-Siège et qu'entre nous régnerait une bonne amitié... Le marquis parla ensuite de la question du traitement; mais il se borna à dire qu'il avait demandé la main droite en public, et que, S. A. la lui refusant, il a voulu avoir la réponse par écrit; qu'il n'a rien envoyé ni écrit à Paris, car les ordres du roi étaient formels, mais que seulement il accorda du temps afin que Don Juan pût écrire à Spinola. L'ambassadeur m'a dit aussi de vouloir la main des cardinaux; mais j'ai répondu qu'il avait tort, et que Portocarrero ne cédera pas; Villars ajouta que c'était aussi l'ordre de son roi. »

Dans une troisième dépêche du même jour, Mellini déclare qu'il n'y a rien de positif, mais qu'il paraît que le

(1) Le 20 août, Cybo avait informé Mellini que l'ambassadeur lui a fait dire qu'il pensait à donner une fête le jour de Saint Roch, avec des courses de barques sur le Tibre, des feux d'artifice, après avoir fait célébrer d'abord une messe solennelle dans l'église de la Madone de Montserrat; tout cela pour solenniser les noces de son roi avec la princesse d'Orléans... Le pape fit répondre qu'il approuvait le service religieux, et que la fête devait se faire comme de coutume sur la Place d'Espagne, pour éviter aussi les dangers auxquels pouvaient donner lieu les fêtes sur le fleuve, et dans la crainte que des gens ne se noyassent... « J'en informe V. S. afin qu'elle puisse donner des explications si on lui en parle. »

roi est décidé à voir la reine, « afin de lui demander sa bénédiction pour les fiançailles... D'autres croient que la reine viendra ici à la Cour ou dans le Palais du *Retiro*... et de ce que le roi désire la voir, on déduit qu'elle aura la main dans le gouvernement. Certains disent que tout cela aura lieu d'accord avec Don Juan; mais d'autres affirment que le duc se retire, et ses domestiques en parlent déjà... »

Le 31, Mellini fait savoir que son secrétaire s'est rendu à Tolède chez le cardinal archevêque pour l'informer du scandale qu'avait produit dans le Sacré Collège la concession faite par lui à Don Juan. Portocarrero se montra affligé pour le Saint-Siège, d'autant plus qu'il n'avait fait que suivre les précédents de ses anciens collègues... Le cardinal fit ensuite quatre réflexions en sa faveur: 1° que c'est lui qui a pris la décision de ne pas accorder le main aux Grands... 2° qu'il a obtenu du roi un décret ordonnant qu'on présente les armes au cardinal la première fois qu'il se rend à la Cour; 3° et, comme on ne l'avait pas fait la première fois, on lui présenta les armes la seconde fois...; 4° le refus de paraître à la Cour tant que le roi n'aurait pas fait le décret.... « Il y a aussi le fait que S. M. appuie bien peu les prétendues préséances de Don Juan... parce qu'il le déteste. »

Le 15 septembre, Mellini écrit ignorer que le duc ait dit à l'ambassadeur de Venise que, si celui-ci lui avait accordé la main, en retour il aurait consenti à arranger l'affaire du Golfe. Et, le même jour, il informe Cybo que, si S. A. guérit et s'il retourne à sa place de Premier, il n'ira pas le voir, pour ne pas lui donner la main, à moins que les autres ambassadeurs n'y soient allés auparavant... A ce sujet il doit informer S. Em. que Portocarrero s'excuse de n'avoir pas encore répondu au bref, à cause de ses grandes occupations. Et, le même jour, il écrit encore:

Tra gli accidenti nei quali è andata variando la pericolosa indisposizione del Sig. D. Giovanni, ben gravi furono quelli che lo sorpresero alli 7 del corrente giorno decimoquarto del suo male, i quali non corrisposero alle speranze del notabile miglioramento osservato dai medici nel dì antecedente in vigor della buona operazione di certa purga reiteratagli per non esser riuscito bene l'effetto della prima ritenuto da S. A. 5 hore senza operazione. Cadendo pertanto nel decimoquarto l'osservazione critica, si stette generalmente attendendo la piega del male, il quale aggravato da smoderati svenimenti, messe in tal apprensione li medici, che persuasero a Sua Altezza il disporre delle cose spirituali e temporali.

Secondò ella somiglianti dettami, e la mattina istessa dei 7 si comunicò per viatico, indi fece testamento nella forma espressa nei fogli d'avvisi. Agli 8 si riseppe che tutto si era risoluto in un replicato sudore da cui Sua Altezza havea provato alcun sollievo, e che la notte havea riposato bene.

Si che avendo ben terminato il cattivo principio del giorno critico si cominciarono a riassumere gli argomenti per qualche buona speranza, ma non si dileguò affatto il timore del pericolo, osservatasi grande irregolarità nel genere dell' indisposizione, et havutisi poi più chiari contrasegni, che quello che si era supposto riposo era effettivamente una specie di letargo, convenendo talvolta riscuotere a forza Sua Altezza dalla profondità del sonno, e dall'assopimento dei sensi, per il quale essendosi fatta sulla Piazza di Palazzo avanti alle finestre del suo appartamento certe machine di fochi artifiziosi alli 9, 10, et 11. et havendo questi fatto grandissimo strepito, Sua Altezza non lo sentì in modo alcuno, essendosi riputato da molti, che non se le fusse risparmiato questo notabile incomodo in sì pessimo stato. Io nel medesimo giorno dei 7, vigilia della Natività della Madonna coll'occasione d'esser intervenuto alla Cappella Reale, stimai di farmi vedere nell'Anticamera di Sua Altezza, et offerirmi a' i suoi estremi bisogni, essendosi accostumato che in simili contingenze habbiano i Principi della Casa d'Austria presa dal Nunzio la Benedizione in *Articulo Mortis,* e ciò feci ad insinuazione d'alcuni che stimarono bene ch'io mi lasciassi vedere per dar motivo a Sua Altezza

perchè mi domandasse la detta Benedizione, la quale però non domandò, per essergli in quegli istanti cominciato il miglioramento col sudore, havendo però Sua Altezza inteso ch'io stavo in Anticamera mi fece ringraziare, con scusarsi di non potermi parlare stante la gravezza del male. Alli 12 fu Sua Altezza sopraffatta da nuovi gravissimi accidenti per i quali cominciò a medicarsi per disperato, e gli furono applicati medicamenti chimici, datogli il Vino Emetico, e fattigli altri simili rimedi, il vigore de' quali le mossero grandissimo sudore, sin al passar de' materassi et alcuni effetti corporali, in virtù dei quali le ritornarono i sensi già smarriti e ricominciò a conoscere e parlare, ma essendole tornata l'accessione alli 13 ricadde negli stessi accidenti di letargo, e di mancanza di conoscimento, talmente che havendole attaccate le coppette a vento Sua Altezza non le sentì, onde le attaccarono di nuovo tagliate et allora diede segno di un poco di risentimento. La mattina dei 14 tornarono a darle la polvere del Cornacchino (questa havendole sempre dato e non il Vino Emetico come per equivoco si disse) per la quale di nuovo megliorò, essendosi cibata molto bene; ma sopraggiuntale la nuova accessione ricadde in un letargo maggiore, perse affatto la parola con intermissione notabile del polso, onde i medici la diedero spedita e se le diede subito l'Estrema Unzione. Mandarono poi quando era già notte a chiamar me per darle la Benedizione in *Articulo Mortis*, con assicurarmi che l'havea domandata stando in sentimenti, et io immediatamente vi accorsi e la diedi, et il Sig. Cardinale le havea pur dato prima la sua. Osservai però che Sua Altezza conservava tuttavia le carni fresche e non disfigurate dal male, onde ne formai miglior giudizio, ma il letargo era sì profondo che havendolo i medici pizzicato più volte sensibilmente, non si risentì mai; e solo alla puntura d'una lancetta che le fecero penetrar ben dentro il naso, diede uno strido senza articolar parola, come appunto chi grida havendo impediti gli organi della lingua, aperse però gli occhi, ma senza far altro movimento; le posero le sanguisughe al naso, ma non vi si attaccarono. Provarono a cavarle sangue dalla fronte, ma non lo diede. Finalmente applicarono le sanguisughe alle orecchie e ne trassero qualche sangue. Vi trovai il P. fr. Alessandro di Toledo che as-

sisteva per raccomandarle l'anima. I medici veduto un male così stravagante che nè conclude con la vita, nè colla morte, gli hanno cominciato a dar varie interpretazioni, chi con sospetto di veleno e chi di malìa; et in effetto vi è stato pensiero di metter in opera anche il rimedio degli esorcismi, ma non si potè effetture perchè Sua Altezza non sentiva. Non so se ciò facciano, perchè veramente così giudichino, o pure per ricoprire l'incertezza con cui la curano, perchè a me pare che il male habbia sin'hora proceduto molto naturalmente coi termini e l'accessioni regolari delle febri, e degli accidenti, e coi soliti peggioramenti nei giorni critici.

Questa mattina Sua Altezza si è trovata un poco sollevata essendosegli sminuito il grave letargo e ritornata qualche maggior sensibilità intendendo, e conoscendo, ancorchè le sia venuta la solita accessione, nulladimeno persistono i medici nel temere e nel credere che non vi sia per Sua Altezza scampo, se non per miracolo.

Si è osservata in S. A. una gran melinconia, accresciuta per quanto si dice dal non haverla mandata a visitare la Regina Madre, la quale finalmente hier l'altro vi mandò il suo Maggiordomo.

Il Re non vi è mai andato, solo il giorno decimo quarto del suo male si credette che volesse scendervi, ma poi non l'eseguì, nè ha dato mai gran segno di compatimento se non hier sera all'avviso che già S. A. stava spedita. In questi momenti havendo fatta diligenza di saper dai medici lo stato presente di Sua Altezza, mi hanno fatto intendere che non l'hanno potuto far pigliar cibo alcuno, che quando non dorme delira e che la risipola non gli havea fatto giovamento, onde disperavano del tutto la sua salute. Et a V. E. fo profondissimo inchino.

Le 17, Cybo recommande à Mellini d'être aimable avec l'ambassadeur de France, mais aussi d'être prudent, afin de ne pas donner d'ombrage. Et le même jour, il lui écrit encore qu'il approuve la déclaration de Portocarrero de ne vouloir donner la main à aucun des Grands d'Espagne, car

cela convient à sa dignité, et c'est aussi l'avis de N. S. et du Sacré Collège. « Mais on n'approuve pas que S. Eminence déclare ne pas se soucier que personne n'aille chez elle, préférant aller voir les autres lorsque c'est nécessaire ; puisque les Grands n'y vont pas pour ne pas donner la main, il n'est pas convenable que S. Em. aille la chercher... Tout au plus le cardinal pourra-t-il les voir dans un tiers endroit et cela même avec une certaine circonspection, afin qu'on ne trouve pas que cela porte préjudice à la dignité du cardinalat. Les exemples des cardinaux d'Aragon, Moncada et autres sont à blâmer, quoiqu'on ne les fréquentât qu'en secret et incognito. Il est nécessaire que le cardinal fasse la même déclaration et observe la même conduite avec Don Juan, de son propre mouvement et sans s'occuper de ce que fait Villars, parce que, sur le principe de vouloir la main avant sur les cardinaux, qu'on sacrifierait dans ce cas à S. A. avec sa prétention de l'avoir, les ambassadeurs voudraient l'avoir aussi sur les cardinaux ; ce serait une prétention nouvelle, et, prenant pied, elle présenterait une occasion de discorde et d'abus dans les autres Cours. J'ai déjà écrit comment V. S. doit régler sa conduite avec Don Juan ; elle doit en avertir le duc, s'il y a nécessité, et suivre l'exemple des autre ambassadeurs. V. S. doit dire aussi à Portocarero qu'il tient dans ses mains la dignité du Sacré Collège (1) ; et que, dans la fréquentation avec les Grands dans un tiers endroit, sa dignité pourrait souffrir préjudice, car, comme ce ne serait qu'un moyen terme, on avouerait que les Grands ne veulent pas donner la main dans la maison de S. Em. et qu'elle n'est pas contente. Il est à espérer que S. Em. ne se trouve pas avec les Grands, même dans un

(1) Le 10 décembre, Cybo envoya à Mellini une lettre du Sacré Collège à Portocarrero pour le remercier d'avoir tenu haut le prestige du cardinalat.

tiers endroit. Le mieux serait de ne traiter avec personne, d'attendre qu'on vienne, et il n'y a pas à douter qu'elle tiendra sa place avec grâce et autorité. »

Dans une seconde dépêche, du même jour, Cybo lui écrit que, voyant que le cardinal Portocarrero est toujours irrésolu sur la question de refuser le main à Don Juan, tandis que le pape reconnaît qu'il en pouvait dériver des conséquences pour la dignité cardinalice, et voyant que Villars en profite, S. S. a décidé d'écrire un bref à Portocarrero pour faire voir l'injustice de la prétention de Don Juan. « Ci-inclus la copie que V. S. a proposée. Ce bref pourra servir de bouclier à S. Em., qui doit pleine obéissance à l'autorité apostolique... Il est à espérer que le cardinal agira; mais, s'il ne se décide pas, V. S. doit le pousser avec vigueur pour l'encourager. Peut-être la seule excuse pourrait-elle être l'exemple des cardinaux d'Aragon et de Moncada, mais leurs visites avaient lieu *incognito,* tandis que l'incident de Portocarrero a été public. V. S., poursuit Cybo, lira la feuille ci-incluse pour voir ce qu'exige le cérémonial et comme, on pratique avec les princes de plus haut rang que Don Juan, non seulement de la maison d'Autriche, mais légitimes et fils des principaux souverains... et cela non pas dans les temps anciens, mais actuellement... Il faut aussi noter qu'avec Aragon et Moncada il ne s'agissait que de visites privées et que, de leur temps, il y avait d'autres préoccupations et qu'il n'y avait pas lieu d'en prendre ombrage, mais, à présent que Villars voudrait s'en prévaloir d'une manière préjudiciable, comme le sait V. S., S. S. et le Sacré Collège sont décidés à ne pas reculer; car ce n'est plus seulement l'affaire de Portocarrero, mais de la Cour de l'Eglise romaine... V. S. présentera, conclut Cybo, le bref à S. Em., et elle en informera le roi au nom de S. B., en lui faisant voir la feuille du cérémonial. Si S. M. ne se montre pas favorable, V. S. ne manquera pas de lui faire noter que,

dans ce cas, S. S. sera contrainte, à l'avenir, de ne donner la pourpre qu'aux personnes qui ne voudront pas souffrir ce préjudice. Le Secrétaire d'Etat déclare qu'il s'en remet à la perspicacité du nonce, l'engageant à avertir Villars de tout ce qui arrive, et il observe que, dans le bref, on a réuni les louanges à S. Em. et l'obligation de ne pas céder. »

Mais, le 23, Mellini informe :

Finalmente il Sig. D. Giovanni alli 17 del corrente un hora incirca dopo il mezzogiorno conchiuse i suoi varii accidenti con la morte. A preghiere delle Monache discalze Reali Austriache fu lasciato in Palazzo nelle sue stanze 24 hore, col dubbio delle dette Religiose che potesse essersi pur tramortito Sua Altezza per accidente; e con questo venne a godere dell'honore d'infante, mentre solo a questi si permette sì lunga dimora in Palazzo dopo morti. Immediatamente il Re spedì a Toledo alla Regina Madre un espresso coll'avviso di questo avvenimento.

La mattina delli 19 fu esposto publicamente il Corpo di Sua Altezza nelle medesime stanze, indi aperto, indi l'istessa notte inviato all'Escuriale per la sepoltura. Alli 20 Sua Maestà partì con risoluzione improvisa verso Harangue, da dove si portò a Toledo la mattina seguente e vi giunse alle 11 con molto accompagnamento non solo delle persone condotte seco sin al numero di 18, ma di altri Cavaglieri e Personaggi della Corte, e della Nobiltà Toletana, che già stava colà prevenuta. La Regina uscì a ricever Sua Maestà in una stanza, il Re le baciò la mano, da poi ritiratisi stettero insieme mezz'hora incirca in ragionamenti indi pranzarono a vista pubblica e passate due hore e mezza si separarono alla Madonna del Sagracia, ritornata la Regina a casa, et il Re in Harangue. Hiersera rientrò Sua Maestà in Madrid, e dentro questa settimana seguente ritornerà in Harangue a pigliarvi la Regina e rivenir con lei alla Corte, trattenendosi nel ritiro. Vogliono alcuni che il Re habbia presa tal risoluzione da per se, altri per insinuazione di qualche Grande. Il certo è che la maggior parte di essi Grandi ne hanno goduto sommamente, nè si dubita che la Regina terrà le mani nel nuovo Governo. Ho

stimato degna questa compendiosa relazione d'esser anticipata a V. E. per ogni camino possibile, onde l'avventuro all'occasioni che si possono presentare in Barcelona, potendo forse col favor de' venti giunger più spedita alle mani di V. E. Col prossimo ordinario sodisfarò più largamente al debito di queste notizie et all'E. V. fo profondissimo inchino (1).

Le 9 octobre, Cybo écrit au nonce « que N. S. a été bien content d'apprendre l'union des âmes de LL. MM. et le retour à Madrid de la reine-mère, d'autant plus que son arrivée a provoqué la satisfaction universelle. » A présent on attend de savoir qui jouera le rôle principal dans le gouvernement; « et il est bien à désirer pour le bien de la monarchie que le choix tombe sur un personnage doué de rectitude, de zèle, préoccupé du service de Dieu et du roi, S. B. le désire aussi pour les affaires qui touchent le service du Saint-Siège. Il sera facile à V. S. d'être fixée à ce sujet bientôt, et peut-être à l'arrivée de la nouvelle reine épouse. » Et, le 12 novembre, il lui envoie copie du bref pour la reine-mère, qui a été remis au cardinal Nithard. « V. S.

(1) Dès que Don Juan tomba malade, Cybo écrivit à Mellini, le 30 septembre 1679: si Dieu dispose autrement de don Juan, comme le fait craindre sa maladie, V. S. exposera de suite au roi l'obligation où il est d'appliquer les revenus dont jouit le duc, conformément aux constitutions apostoliques regardant l'argent des croisades et le produit des dîmes, qui l'un et l'autre doivent servir à l'entretien des 60 galères dans la Méditerranée; N. S. ne peut tolérer que ces revenus sacrés soient employés à d'autres usages qu'en faveur de la chrétienté. Et, après l'annonce de la mort de S. A., il lui répète encore, le 29 novembre : « qu'à présent que Don Juan est mort — que Dieu l'ait en sa gloire — il doit veiller à ce que les revenus ecclésiastiques dont il jouissait, soient assignés conformément aux constitutions apostoliques visant les infidèles et les hérétiques et ne servent pas à un autre usage. »

pourra dire de vive voix à S. M. que S. S. attend, de son autorité et de son esprit prudent, la paix et l'union dans la maison royale ; ce qui ne peut être que de grande utilité à la monarchie et au roi. On espère aussi que la reine travaillera à décider le roi à la concession des dîmes pour l'empereur. » Et, le 29, il approuve que, dès l'arrivée de la reine-mère, le nonce ait demandé l'audience pour lui, ainsi que pour l'ambassadeur de France et celui de Venise.

Le 15 octobre, Cybo demande à Mellini des explications, car on a lu dans des *Avvisi* que Portocarrero, l'ambassadeur de France, le patriarche des Indes, de nombreux archevêques et évêques avaient pris part aux cérémonies religieuses célébrées par ordre de S. M. pour fêter la ratification de la paix, mais pourquoi n'y avait-il un mot sur le nonce?... Le 25 novembre, Mellini lui répond, en transmettant la relation sur la solennité pour la ratification de la paix: « Son Em. verra les personnages qui y ont pris part, et à quel titre. On ne m'a pas appelé, parce que, dans d'autres cas analogues, le ministre du prince intéressé y assista seul; et je ne pouvais être appelé qu'au cas où le cardinal archevêque manquerait, comme la personne de la Cour la plus digne à recevoir le serment de S. M.; et S. B. ayant protesté contre cette paix, je ne sais pas si j'aurais dû prendre part à la solennité actuelle. »

Le 6 janvier 1677, Mellini informe Cybo que la princesse Colonna (1), femme du connétable, s'est enfuie du couvent où elle était réléguée, ne voulant plus y rester enfermée, et qu'elle est partie dans la voiture de l'ambassadeur

(1) Il s'agit de Marie Mancini, troisième nièce du cardinal Mazarin et qui avait épousé le prince Lorenzo Colonna, connétable de Naples.

d'Allemagne. Le 4 février, Cybo lui répond qu'il regrette d'apprendre cette nouvelle; que cette résolution a beaucoup déplu à S. S. et qu'il l'engage, soit par ses bons offices, soit par ses exhortations, à persuader la princesse à rentrer au couvent. Et le cardinal, ajoute, qu'il doit s'abstenir de tout ce qui peut avoir l'air de violence.

Le 5 mars, Mellini avertit que la Colonna avait été enfermée dans le couvent par ordre du roi et que l'on craignait qu'elle ne voulût pas y rentrer. Mais, le 1er avril, il annonce que la princesse demeure dans l'appartement de Don Ferdinando Colonna, parce que les nonnes ne l'ont plus voulue, la trouvant de trop mauvaise humeur.

Toutefois, le 16, il informe Cybo que la Colonna sera mise dans un autre couvent qui a deux issues et où il y aura moins de rigueur. Le nonce ajoute qu'on fait son possible pour décider le connétable à venir; et il fait appel à la parenté de S. Em. avec la maison Colonna, car il faut absolument faire quelque chose, d'autant plus qu'il ne paraît pas facile de corriger les caprices qu'elle peut avoir en tête, et « ici, on a de la vénération envers les femmes ». Le 13 mai, il fait savoir que la Colonna a été internée dans un autre couvent de Santiago et qu'on attend des lettres du connétable. Enfin le 27, il annonce au cardinal que le connétable Colonna a écrit au roi afin que sa femme rentre en Italie; la princesse lui a déjà répondu.

Une cause de différends entre le gouvernement du pape et celui de Naples fut le refuge que trouvaient les brigands napolitains dans les Etats de l'Eglise et *vice versa*. A Rome, comme à Madrid, on sentait la nécessité d'un accord et de mesures à la frontière, mais il paraît que l'hostilité de Carpio contre le pape à Rome et ses attaches avec le vice-roi de Naples paralysaient, même à cet égard, les bonnes intentions des chefs des gouvernements. Ce n'est que plus

tard, que l'accord put se faire. Voici quelques pièces sur ce sujet.

Le 1er octobre 1677, Mellini informe que le duc d'Alva lui a écrit en regrettant que les bandits de Naples se réfugiassent dans les Etats de l'Eglise, ajoutant que, s'il y avait un accord, il ne se produirait pas tant d'incidents déplorables. A son tour, le 31, Cybo lui écrit qu'à propos des brigands qui trouvent un refuge dans le royaume de Naples, l'autre jour dans la campagne près d'Ascoli, Gasparro Serraini a été capturé par 20 brigands, qui le traînent d'un endroit à l'autre. Leur chef serait Pietro Paolo di Silvio, dit Barbarossa, de la province d'Ascoli, ayant avec lui certain Carlo Vitelli et d'autres, lesquels ont libre entrée dans le vice-royaume. Et, le 9 janvier 1678, il ajoute qu'après la capture du gentilhomme d'Ascoli — mis en liberté après bien des dépenses et des misères — un autre attentat plus odieux encore a été commis sur la personne de Clementino Poggiodono au Castello di Cascia, par plusieurs brigands venus du royaume de Naples; qu'ils l'ont emmené à Valle Castellana, possession du duc d'Atri. On a écrit à celui-ci, ainsi qu'à Don Fr. Navaretta, un des présidents de Chieti, pour chercher d'obtenir la délivrance du prisonnier, et on a craint une invasion de ces scélérats à Spolète, tolérés dans le royaume. Dans cette ville, mal garnie de murailles, on a été fort inquiet, comme l'a écrit le cardinal Fachinetti: « que V. S., conclut Cybo, en parle au duc d'Alva, en faisant observer combien sont hardis ces réfugiés dans le vice-royaume. »

Le 21 août, Cybo se plaint à Mellini que le bandit Resta, condamné à la peine de mort comme coupable de crimes énormes et dont la tête a été mise à prix pour une forte somme, vive, avec d'autres bandis, sur le territoire de Naples, et à Tagliacozzo juste aux frontières de l'Etat pontifical. Les bons rapports entre deux Etats voisins demanderaient d'autres procédés. Le cardinal engage le nonce à

en parler à Don Juan, pour que celui-ci écrive au vice-roi de Naples de remettre ce bandit aux autorités pontificales.

Mais, le 16 octobre 1678, Cybo écrit au nonce qu'il est content de voir la façon dont on procède, d'accord avec les autorités du vice-royaume, dans la poursuite des bandits, et que S. S. le prie de présenter ses remercîments au roi. Et, en post scriptum, il ajoute que Navarretta ne peut agir mieux qu'il ne le fait, et le prie d'en faire part à S. M.

Le 21 décembre, Mellini lui répond que Resta se trouve à Madrid chez le connétable Colonna, et que même on l'a vu en son carrosse; qu'il en a demandé la remise à Don Gerolamo; mais que le bandit se dit innocent et demande à être jugé ici... et qu'il a répliqué que si Resta est innocent il doit se rendre à Rome. « On m'a répondu, conclut le nonce, qu'on en parlerait au roi. » Le 19 janvier 1679, il répète qu'il a fait de nouvelles réclamations au sujet du séjour de Resta chez le connétable, et que Don Juan a été étonné de voir que l'on n'avait pas exécuté les ordres du roi. Mais, le 2 mars, Mellini écrit qu'il a sollicité Don Juan de faire livrer Resta ou de le faire partir; que S. A. lui a dit que S. M. a changé d'idée, parce que del Carpio a écrit qu'à Rome se trouvent 300 Messinois; qu'ils y sont bien accueillis et que même pour eux le pape demande le pardon; qu'on ne comprenait pas comment on les gardait après qu'ils ont fait tant de mal à la Couronne, et le duc ajouta que tout ce qu'il disait c'etait en confidence, car S. M. agirait par une autre voie. « J'ai répondu que je n'avais pas connaissance de cela, mais que Resta était connu et condamné comme coupable d'un crime énorme, tandis que beaucoup de ces Messinois sont peut-être innocents; que, s'étant réfugiés sous la protection du Vicaire du Christ, ils ne pouvaient pas offenser S. M....»

Cybo répond à Mellini, le 2 avril 1697:

Mi sono giunte molto inaspettate le querele fattesi dal Sig.re D. Gio. intorno à Messinesi, che sono in Roma in proposito del-

l'istanza per l'espulsione del Resta da cotesti regni. È reo il Resta immediato, e convinto di delitto di lesa maestà commesso in faccia della Corte in una maniera ch'è quasi peggiore del delitto medesimo. Dopo di che non hà egli nè dato segno di pentimento nè provato castigo alcuno, ò diminuito l'ardire, e l'insolenza; mà più temerario che mai è portato in pianta di mano, esulta per così dire, e trionfa della sua impunità sotto l'ombra altrui; nè vale à salvare il Resta il manifesto da lui publicato in sua difesa; perche se le cose ivi allegate, fossero vere come sono falsissime, poteva comparirle e dedurle in Roma, dove la giustitia tiene aperto il seno ad ognuno. All'incontro i poveri Messinesi, i quali si trovano in Roma, non si sà che siano rei di S. M.tà Catt.ca se non per concomitanza, e per dependenza da delinquenti, del qual reato sono stati gravemente puniti come ognun vede con la perdita della patria, e di ogni lor sostanza; onde vivono hoggi in estrema necessità, oggetto della commiseratione di tutti; mentre caduti da una fortuna prospera, e da un trattamento molto civile, in cui sono nati, e sempre vissuti, mendicano hoggi in Roma i miseri alimenti, mostrati à dito come ludibrio della sorte, e simulacri delle vicende humane.

Cacciati dalla patria, e da altri regni, rifuggirono à Roma, et al Papa, cioè alla madre et al padre comune de fedeli per trovar qualche scampo alla fame et alla nudità, che sogliono muovere à pietà le nationi ancora più barbare, e più nemiche. Consideri il Sig.r D. Gio. qual esempio di charità christiana havrebbe dato al mondo il Vicario di Christo se havesse negato di dare à questi meschini il ricetto che non si nega ad alcuna sorte di eretici, ò d'infedeli quando si contentan di vivere nel modo, che conviene.

E se la S.tà Sua passò da principio qualche offitio à lor favore, fu come effetto non tanto della pietà dovuta à miserabili da chi hà senso d'humanità non che obligatione di padre, quanto del paterno affetto, con cui s'interessa nella gloria, e nelle felicità di S. M.tà apprendendo, che dovesse essere attione molto meritoria presso Dio e di gran lode presso gli huomini il perdonar generosamente à Messinesi, che non erano rei in capite, particolarmente alla misera turba delle femine, e de fanciulli col fine an-

cora di non mettere in disperatione quella afflitta gente, onde potessero restarne gravi pregiuditii alla monarchia di Spagna.

À tutto ciò si aggiunge che quando vennero quà i Messinesi, dubitando io, che potesse ritrovarsi frà loro qualche primario delinquente, mi feci intendere dal Sig.r Marchese del Carpio, che se S. Ecc.za havesse rincontro esservi tal sorte d'huomini, si compiacesse di avvisarmene, e di darmi in nota il nome, et i contrassegni per riconoscerlo, che io l'havrei fatto allontanare, essendo mente di S. S.tà che il Rè non havesse occasione di dolersi. In tutto questo tempo S. Ecc.za non mi hà fatto mai saper niente, nè hà fatta istanza alcuna contro i Messinesi, eccettuatone uno, il quale conscio à se stesso della sua colpa, non si lasciò mai vedere, diffidando di trovar luogo negli Stati di S. S.tà. Anzi il medesimo Sig.r ambasciatore si è mostrato pronto à passar ufficii per i Messinesi; e questi sono stati veduti publicamente pratticare nel palazzo di S. Ecc.za con speranza che alcuni loro deputati al Re Cattolico fossero accompagnati da lettere dell'Ecc.za Sua, nella quale occasione essendo ricorsi da S. S.tà supplicando per due righe di Breve à S. M.tà in loro raccomandatione hebbeno la ripulsa. E pure il Sig.r D. Gio. hà detto à lei che il Marchese del Carpio hà fatte più volte istanze per la loro depulsione da Roma; cosa non mai da me udita, nè meno per sogno. Di quì può V. S. Ill.ma far comprendere à S. A. se vale l'argomento de Missinesi (*sic*) à favor del Resta, e se possono caminar bene le cose in ordine alla buona corrispondenza continovando nell'ambasciata di Roma il Marchese del Carpio etc.

Le 10 mai 1679, Mellini répond à son tour qu'il ne met pas en doute les bruits au sujet des Messinois à Rome; qu'il en a parlé à Don Juan conformément à la dépêche du 2 avril en lui faisant observer dans quelles équivoques tombe toujours Carpio: « Je lui ai fait noter aussi, ajoute-t-il, la différence de fait qui existe entre Resta et les Messinois, car Resta a été condamné pour un crime enorme; on m'a promis de l'expulser. »

CHAPITRE IV

Innocent XI et Louis XIV

Dès le début du pontificat d'Innocent, on prévoyait que ce pape aurait à lutter avec Louis XIV, encore jeune, et dont le règne était alors dans tout son éclat. La lutte fut d'abord sourde et circonspecte, ensuite elle se déclara ouvertement, au point que, durant une longue période, on put faire passer Innocent XI pour un des plus durs adversaires de la France.

Il est injuste cependant de considérer comme adversaire quiconque, ayant des intérêts suprêmes à défendre, ne se montre pas disposé à en faire bon marché à l'avantage de ses amis. Or tel était le cas d'Innocent, car bien désireux à complaire Louis XIV, trouvait, dans ses obligations de chef de l'Eglise et dans sa conscience, des limites qu'il lui était impossible de franchir. On a voulu donner pour unique cause de ces difficultés entre les deux princes, le fait que Louis XIV, qui avait pour programme l'abaissement de la maison d'Autriche, n'hésita pas à s'entendre avec les Turcs eux-mêmes pour affaiblir l'empire, et qu'il se heurta à la politique d'Innocent, qui, pour vaincre les infidèles, voulait, au contraire, rendre plus fort l'empereur. Mais ce ne fut pas là la seule cause; cet antagonisme avait des raisons plus profondes encore.

D'abord la piété de Louis XIV, comme le disait de Louis XII Claude de Seyssel, archevêque de Turin, « semblait plus superstitieuse que religieuse, puisque tout, son étude, ses désirs et ses fins tendaient à être craint et obéi


LOUIS LE GRAND ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE

de tous; glorieux du titre de roi très chrétien et de fils aîné de l'Eglise, qu'il faisait valoir en toute occasion, il ne semblait pas comprendre en quoi consistait véritablement le christianisme. »

Il faut pourtant lui rendre cette justice, que son ignorance, incompatible avec une véritable instruction religieuse, ne doit pas lui être imputée comme un effet de sa volonté, mais plutôt comme le résultat de l'influence des ecclésiastiques et des ministres ignorants ou passionnés qui l'entouraient et qui semblaient faire consister la religion à n'en point souffrir d'autre que celle du prince, l'exemptant même des devoirs les plus indispensables. Il appliqua ce qu'il avait appris, à se faire obéir jusque dans les choses de la conscience.

Nul n'ignore le mot de Louis XIV à Duquesne, général de ses armées navales: « Je suis fâché que ma religion ne me permette pas de rien faire pour vous; » et la réponse de Duquesne: « La mienne, Sire, ne m'a jamais empêché de servir Votre Majesté le mieux qu'il m'a été possible. »

Le vainqueur de Ruyter appartenait au culte réformé, et le roi trouvait juste que sa religion ne lui permît pas de récompenser ses fidèles serviteurs.

A ce moment, en France, une partie du clergé était dirigée par des ecclésiastiques très hostiles à Rome et entichés des doctrines gallicanes. Mazarin déjà leur avait donné gain de cause en permettant en 1650, à l'assemblée générale du clergé, de protester contre l'atteinte que celui-ci prétendait avoir été portée à ses droits par le cardinal de Richelieu, lorsque ayant accusé quelques évêques d'avoir trempé dans la conspiration du duc de Montmorency en 1632, il avait demandé à Urbain VIII de désigner des commissaires pour les juger. Richelieu avait voulu se conformer au Concordat, qui reconnaissait au pape le droit de nommer des commissaires pour juger les évêques. Ma-

zarin voulut certainement combler cette espèce de lacune que présentait, selon lui, la politique de son prédécesseur. Espérait-il rendre le Saint-Siège tout à fait favorable aux idées qu'il enseignait à son royal élève pour gouverner, ou voulait-il se venger du peu d'estime qu'on avait à Rome pour lui? Il n'est pas facile de le dire, mais le résultat de son attitude fut désastreux au point de vue des rapports entre la Curie et la France. On connaît l'envoi du duc de Créqui à Rome et son installation, avec grand éclat, au palais Farnèse, propriété du duc de Parme, que le Saint-Siège considérait comme son vassal et en faveur duquel la France avait inséré un article spécial dans le traité des Pyrénées.

Louis XIV, ayant pris lui-même en mains le gouvernement, accentua, peut-être, encore cette tendance de ne voir dans le Saint-Siège qu'une puissance exclusivement destinée à travailler en faveur de sa Couronne, et un instrument asservi aux caprices de la France dans toutes les parties du monde. Cette idée était, d'ailleurs, bien naturelle chez lui, puisqu'il voyait une partie du clergé français, celle qui ambitionnait les faveurs royales, toute disposée à s'émanciper de Rome et à le servir. Il a pu dire, avec une pleine conviction, qu'il n'aimait pas à voir des nonces à Paris, car ce n'étaient que des espions.

A cette occasion, tout historien impartial doit faire la remarque que, tandis que le gouvernement français envoyait à Rome, comme ambassadeur, des personnages de caractère impérieux, animés d'un esprit de combativité, manquant souvent de prudence, et plutôt désireux de dicter la loi au Saint-Siège que de faire la part de ses droits; la Cour de Rome fût rarement heureuse dans le choix de ses représentants à Paris, qui, peut-être, se laissèrent subjuguer par le milieu où ils se trouvaient et ne parvinrent pas à remplir avec fidélité, ou, du moins, avec succès les instructions qu'ils avaient reçues.

A Madrid et surtout à Vienne, Innocent avait trouvé deux nonces de premier ordre; au contraire la correspondance de Varese (1) nous montre en ce nonce un personnage qui, probablement à cause de sa mauvaise santé, était bien loin de les valoir.

Lors de l'élection d'Innocent, les rapports entre la France et Rome étaient des plus tendus (2).

(1) L'abbé Siri, auteur du *Mercure*, avait à Paris une belle position, et il était résident du duc de Parme, Ranuce II, lequel avait des différends avec le Saint-Siège, dont il était vassal, à propos de Ronciglione et Castro qu'il n'avait pu racheter du trésor pontifical. Tout en admettant de l'exagération et un peu d'aigreur dans les dépêches de l'abbé, à cause des différends toujours pendants entre son maître et Rome, on ne peut s'empêcher d'être frappé du portrait qu'il trace de Mgr Varese en ces quelques lignes: « Ce nonce est un grand ami de ses aises; il écrit bien peu de sa main, et ne dicte pas ses lettres, mais il ordonne à son secrétaire ce que celui-ci doit écrire. Il ne lit pas non plus et se fait dire ce que contiennent les lettres qui lui sont adressées. Ainsi, il y a quelques jours, il se trompa d'adresse et envoya à un autre que celui à qui elle était destinée, une lettre de Don Juan d'Autriche dans laquelle on parlait de la paix... » (Paris, 2 septembre 1676).

(2) L'abbé Siri écrivait à son maître, le 26 juillet 1675: « Ici on se plaint que lors de la grave maladie du duc d'Estrées ambassadeur à Rome, Altieri et le pape n'aient pas envoyé auprès de lui quelqu'un faire acte de politesse; et que le nonce Spada ait répondu que, malheureusement, on lui avait fait la courtoisie de laisser sortir de la prison de l'Inquisition Borri, qui lui a sauvé la vie; que l'on ne pouvait pas faire visite à un excommunié qui ne donnait pas signe de repentir et voulait mourir hérétique; qu'il se fit apporter le saint Viatique de la paroisse et non de la chapelle du palais Farnèse, pour donner à croire qu'il avait des sentiments chrétiens » (Arch. Nap., *Carte Farnesiane*, fasc. 197).

Depuis le mois d'avril 1676, se trouvait à Paris Mgr Varese comme nonce extraordinaire pour la paix; mais sa position était bien incertaine, et l'abbé Siri écrit à son maître, le 3 avril, « que le nonce vient d'arriver, qu'il dit qu'il porte de quoi satisfaire pleinement aux demandes du roi; que cela ne rencontrerait pas de répugnance, mais que le roi prétend ne traiter qu'à Rome par l'intermédiaire de son ambassadeur, et c'est un calice bien amer pour le cardinal Altieri... » Le 17, il ajoute « que Mgr Varese a eu l'audience du roi; mais qu'on veut qu'il ne parle d'autre chose que de la paix... et qu'en attendant on le laisse à son aise, se contentant de défendre aux prélats de lui parler; et que, seul, le marquis de Simone a pu lui parler une seule fois et avec la permission du roi. »

Inquiet de cette situation Innocent chercha dès le début de son pontificat à se rendre agréable au roi très chrétien. Il choisit comme secrétaire d'Etat le cardinal Alderano Cybo, que Louis XIV considérait comme un grand ami de la France; il accorda par bref, gratuitement, sur la demande du roi, la grand' croix de Jérusalem au fils de Colbert, plénipotentiaire à Nimègue, le 24 novembre 1676; et, deux mois après, dans les nouvelles lettres de créance à Varese, le pape lui écrivait de rendre « le roi, ornement de la république chrétienne, toujours plus assuré de sa paternelle charité. »

Malgré les contrariétés que rencontrait Mgr Varese, il avait fini à la fin de l'année, par être agréé comme nonce ordinaire. Et, le 25 décembre 1676, il écrit à Cybo: « Par un laquais de M. Paschaut, premier commis du marquis de Pomponne, j'ai reçu les lettres de V. Em. touchant la légation d'Avignon, et M. Paschaut, en m'annonçant l'arrivée de la liste des prélats proposés par N. S. pour cette nonciature, me félicite parce que S. M., voyant que j'étais le premier sur la liste, s'est déclarée contente que je restasse...

M'étant ensuite rendu a Saint-Germain chez le roi, il me complimenta aussi... J'ai été également chez Pomponne pour lui annoncer que ce n'est plus Altieri, mais V. Eminence qui est légat à Avignon, et il s'en est montré satisfait, me chargeant de présenter à V. Em. ses félicitations. »

Et, le 12 février 1677, il ajoute qu'ayant fait part au P. La Chaise de sa nomination comme nonce ordinaire « le confesseur du roi le félicita et lui dit, que S. M. avait l'intention, aussitôt la guerre finie, d'abolir tous les magistrats des hérétiques, et que tous ses efforts tendraient à l'extirpation de l'hérésie. »

Il paraît que Varese, en sa qualité de nonce extraordinaire, avait gardé une attitude très réservée, car, le 17 novembre 1676, Cybo lui fait observer que, tout en n'étant que nonce extraordinaire pour la paix et ne devant parler que de ce sujet avec le roi, il peut cependant renseigner Rome sur ce qui se passe à Paris et aussi en ce qui touche les grâces qu'on demande en France, pour juger de la convenance à les accorder et des personnes qui les sollicitent. En consequence, le 1er décembre, il lui demande dans quelle situation se trouvent les intérêts du cardinal Altieri auprès du roi. Lui réitère cette demande à plusieurs reprises, car le pape avait beaucoup à cœur que la Cour de Rome, étant impartiale, fût bien vue de tout le monde, et, pour y arriver, il cherchait à détruire tout esprit de parti à Rome et à écarter les occasions qui pouvaient l'y faire renaître. Il désirait qu'Altieri rentrât dans les bonnes grâces du roi, car sa disgrâce entraînait celle des cardinaux de la dernière promotion de Clément X, à qui l'ambassadeur refusait de faire visite. Et, le 25, Varese lui répond qu'ayant parlé à Pomponne au sujet d'Altieri, le ministre lui répondit que le roi avait en considération le cardinal alors que celui-ci était ministre, mais que, pour lui, maintenant, il est comme s'il était mort; que le cardinal de Bouillon lui a rapporté la

même chose touchant S. M., mais que l'évêque de Strasbourg chez qui il a dîné, lui a promis de s'occuper en faveur d'Altieri. Le nonce conclut, que d'ailleurs, il n'espère pas grand chose car cet évêque n'a pas d'influence.

Le 9 mars 1677, Cybo engage Varese à demander à Pomponne, à propos de ce que ce ministre lui a dit d'un ordre du roi au duc d'Estrées touchant sa visite aux cardinaux, à quelle formalité ceux-ci ont manqué, pour expliquer le refus de l'ambassadeur de leur faire visite, car, étant nouveaux, ils peuvent avoir commis quelque erreur; « N. S., ajoute Cybo, désirant dissiper tout malentendu, V. S. Illme doit chercher de savoir en quoi ils ont manqué, car ils sont prêts à donner toute satisfaction. » Cybo recommande ensuite au nonce, quand il abordera ce sujet avec Pomponne, de lui demander quelque explication sur la disgrâce d'Altieri et de chercher à connaître la volonté du roi; N. S., dit-il, désire qu'il rentre en grâce, et il en a parlé déjà deux fois à l'ambassadeur et à son frère le cardinal. » Et, le 26 mai, il lui recommande qu'en faisant ces démarches il n'engage pas trop l'autorité de N. S.; il ne faut pas que S. M. puisse croire que S. S. tend à favoriser ceux qui lui déplaisent, et, pour le bien de l'Eglise, le pontife désire conserver la confiance du roi. Le 6 août, le nonce lui répond que le roi n'entend rendre sa confiance au cardinal Altieri que si celui-ci, avec les cardinaux de son parti, lui rend un service notable; le nonce ajoute que, toutefois entre Altieri et les cardinaux français il y a échange de lettres, et que le roi a su qu'il a travaillé pour la concession gratuite à l'évêque de Tarbes (1).

(1) Dans un *avviso* de Rome, du 17 septembre 1678, on lisait: que le duc d'Estrées avait commencé ses visites aux cardinaux de la dernière promotion de Clément X.

Le 18 septembre 1679, l'abbé Lauri, internonce à Paris, informe Cybo qu'on lui a dit que l'abbé Cabanes se trouve à Fontainebleau pour obtenir que Don Angelo Altieri, à son arrivée à Paris, soit reçu par le roi, le cardinal étant prêt à faire acte d'humilité. Et, le 2 octobre, il ajoute que Colbert a obtenu de S. M. la permission pour Don Angelo de venir en France, mais non de se présenter au roi; qu'ici on lui aurait déconseillé de venir à Paris, et que c'est aussi l'avis du cardinal Bonsi, tandis que lui est d'opinion que Don Angelo ne doit pas laisser voir que l'unique but de son voyage est de s'humilier devant le roi, mais qu'il mette à profit sa venue pour demander audience; et, qu'à présent on attend de savoir ce que le roi aura répondu. Et, le 30 octobre, il annonce l'arrivée à Paris de Don Angelo Altieri, qui a fait demander au roi d'être reçu, mais inutilement; que Pomponne aurait dit à l'abbé Cabanes, qui lui parlait en faveur de Don Angelo, que celui-ci aurait dû commencer ses démarches auprès de l'ambassadeur à Rome. En cette occasion, ajoute Lauri, j'ai cru bien faire de « rappeler à Pomponne que S. S. avait montré précédemment son désir de voir le cardinal réintégré dans les grâces du roi, et je l'ai prié de vouloir bien travailler à ce que le présent acte d'humiliation du cardinal Altieri eût l'effet désiré; le ministre promit d'en référer au roi. Lauri termine en disant que le cardinal Bonsi a parlé à Don Angelo, avec la permission du roi, et qu'il l'a traité avec politesse, sans cependant entrer dans la question. » Mais, le 3 novembre, il écrit que Pomponne lui a déclaré que le roi ne voulait pas recevoir Don Angelo Altieri.

Dans la correspondance d'Innocent avec le nonce, on se rend compte que le pape faisait aussi fonds sur le P. La Chaise, jésuite et confesseur de S. M., pour obtenir l'assentiment du roi à des actes qu'il lui demandait, recommandant

souvent à Varese, et ensuite à Lauri, d'en parler toujours au P. La Chaise, vis-à-vis duquel le pape fut, également, large de grâces.

Ainsi, le 1er mars 1679, Cybo écrit à Lauri :

Oltre le cose che ho scritto in piano da rappresentarsi al Sig.r di Pomponne, et al Padre La Scese circa il procurare i vantaggi della Religione Cattolica in Pomerania, et altrove, V. S. dovrà insinuare al Padre La Scese la gran sollecitudine che porta N. S.re dell'eterna salute di S. M.tà. La quale però hora, che le sono con la presente pace cessate in gran parte le occupationi militari, che assorbivano intieramente il suo animo, desidera S. S.tà che per corrispondere alle segnalate gratie, che le fà Iddio con prosperar tanto le sue armi, e con renderla così potente, e così riverita frà gli huomini, voglia riflettervi giornalmente almeno per un'ottavo d'hora, e benedirne il S.re con internarsi parimente nella meditatione dell'eterna vita, e della caducità della gloria, e de' beni temporali. Non dubita N. S.re che il Padre La Scese non istilli per se medesimo nella mente del Rè questi, et altri pensieri santi, come richiede l'istituto del suo ordine, e molto più il debito della persona che sostiene appresso S. M.tà di suo confessore. Crede con tutto ciò, che la M.tà Sua sia per abbracciar più volentieri questi consigli quando gli vegga dettati dalla paterna charità di S. B.e Assicuri il Padre La Scese, che farà cosa gratissima alla S.tà Sua, la quale da un tal principio sperarebbe infiniti beni alla Chiesa.

Dalle risposte, che darà il Sig.r di Pomponne à quello che scrivo à V. S. in piano per insinuarlo à S. Ecc.za circa la speranza di S. S.tà, che il Rè debba con particolar cura custodir la pace conclusa con la Spagna, e coll'Imp.re per poter volgere le armi contro il comune nemico, potrà ella ricavar qualche inditio se siano ben fondate le gelosie de principi Italiani.

Et, le 19 mai, Lauri lui répond qu'ayant parlé au P. La Chaise, il lui manifesta l'agrément de N. S. pour la célérité qu'il a mise à insinuer au roi, au nom de S. S., la conve-

nance de la méditation durant un quart d'heure chaque jour; qu'il encouragea le confesseur à continuer, et que le Père en a été très content; il ajoute:

Queste insinuationi fatte da me à nome di S. S.^{tà} sono state attentamente sentite dal Padre confessore, il quale poi mi hà detto, ch'era prontissimo à portar nuovamente questi paterni, e zelanti ricordi di S. B.^{ne} alla M.^{tà} Sua, dalla quale, si assicurava che sarebbono stati ricevuti con ogni veneratione. Si è steso in ultimo à riflettere sù la carità di N. S.^{re} per la salvezza del Rè, e mi hà detto che havrebbe ponderato alla M.^{tà} Sua questo pensiero, che S. S.^{tà} teneva della sua eterna salute.

Les premiers actes du nouveau pontife témoignèrent de son désir de tout réformer dans l'administration de l'Eglise et d'empêcher le plus possible les abus; il est naturel qu'il y eût beaucoup de mécontents, même pour sa parcimonie à accorder des grâces, qui souvent tendaient à être abusives. Cependant la France n'avait pas à se plaindre sous ce rapport, car Innocent fut plutôt large de grâces à son égard (1). Bien souvent Cybo écrivait qu'il repugnait à S. S. de concéder les abbayes en commende; mais la Cour de France adoptait un moyen très simple: le roi faisait la nomination par brevet, que le commandeur, ainsi créé, présentait au Conseil privé du roi et non au Parlement, dont l'approbation eût pu être douteuse; c'etait ainsi qu'il entrait en possession du bénéfice en attendant la bulle pontificale, que très souvent on ne demandait même pas. Du reste, voici quelques lettres se rapportant à des demandes de faveurs. Le 28 mai 1677, Cybo écrit à Varese que N. S. a été bien content d'apprendre qu'à l'avenir S. M. sera plus réservée à demander des grâces du genre de celle qu'elle a sollicitée pour l'évêque de Noyon, qui était impossible à

(1) La famille Colbert obtint du pape une douzaine de grâces.

accorder; et il l'engage à rappeler, selon l'occasion, cette bonne intention du roi, comme aussi « la ferme décision du pape de ne point suivre les exemples de ses prédécesseurs, trop larges en ce genre de concessions, de même qu'il ne les imite pas en beaucoup d'autres choses. »

Le 10 novembre, il lui écrit qu'on a appris que le roi, par brevet, a concédé en commende au cardinal de Bouillon l'abbaye de Vigagné, de l'ordre des Prémontrés, située dans le diocèse de Cambrai, et que cela est désapprouvé pour deux raisons. D'abord, S. M. dispose de ce qui ne lui appartient, ni par concession, ni par indult apostolique — il y a seulement quelques mois, que cette abbaye appartenait encore à l'Espagne —; ensuite le roi a donné en commende une abbaye qu'habituellement on donne en titre, et il a agi ainsi sans le consentement apostolique, ce que n'ont fait jamais les rois de France, pas même pour les abbayes qui sont à la disposition de la Couronne. Et le troisième mal, plus grave encore, c'est qu'un cardinal, célèbre par sa piété et son zèle, puisse donner lieu à pareil abus d'autorité, et accepte la concession sans en avertir N. S. « Que V. S. Illme exhorte Son Eminence à se purger de cette faute et travailler à persuader au roi de s'en purger lui-même. »

Et, le 5 janvier 1678, Cybo lui mande « qu'il est bon que le cardinal de Bouillon demande le bref apostolique au sujet de la commende de Vigagné; mais comment couvrir le fait, du moment que cette concession n'eût pu être accordée? »

Le 1er février, Cybo l'informe que, la veille, on devait proposer en consistoire de concéder en commende à l'évêque de Langres le monastère de saint Sequano de l'ordre de S.-B.; que N. S. éprouva une grande difficulté à l'admettre, pour le motif que ce prélat possède deux autres monastères, autant de prieurés et une prévôté, tous avec

un bon revenu, sans compter la mense épiscopale, dont le chiffre est taxé à 10,000 ducats de la Chambre, la plus forte taxe, qui n'a d'égales que celles de Mayence, Salzbourg et Tolède. « Ce cumul de bénéfices, ajoute Cybo, est supérieur de beaucoup au traitement honnête d'un évêque, et met en grande perplexité N. S. eu égard à la condition modeste de mise dans l'ordre ecclésiastique, aux avertissements des SS. PP. et aux dispositions des SS. Canons; les exemples de la France et d'autres lieux ne suffisent pas à tranquilliser les consciences; et, quoique ces concessions soient accordées par S. M., il n'y en a pas moins l'approbation de S. S. qui craint pour sa conscience et aussi de charger celle du roi. Toutefois N. S. a fini par laisser courir encore cette fois la proposition, espérant que ce fait, représenté par V. S. Illme, à S. M. ou, si elle le juge mieux, à Pomponne, pourra rendre S. M. plus circonspecte à accumuler sur une même tête tant de bénéfices et de revenus sacrés, au grand regret des âmes pieuses, et, afin qu'on évite le danger d'offenser Dieu, alors qu'on pourrait les distribuer avec plus de justice parmi tant de personnes de bonne renommée pour leur doctrine et leur piété, lesquelles, plus qu'ailleurs, abondent en France et manquent du nécessaire pour vivre » (1).

Varese, à son tour, écrit à Cybo, le 5 août 1678:

Non lascierò io di rappresentare al Sig. di Pomponne in buona congiuntura, che se bene Nostro Sig.re procede con gran riserva nel valersi de' Brevi nelle occasioni delle elezioni da farsi de' superiori delle religioni; con tutto ciò, quando il servizio di Dio, e delle religioni medesime richieda tali provedimenti, ne havrebbe

(1) Par contre, le 20 juillet, Cybo engage Varese à vérifier et à l'informer ensuite, s'il est vrai que l'évêque de saint Pons ait renoncé, entre les mains du roi, à une abbaye qu'il tenait en commende, trouvant le revenu de son évêché suffisant et ayant scrupule de garder le surplus.

usato sempre Sua Beat.ne con quell'autorità, che suprema, et independente le appartiene, si come à punto V. E. mi comanda di dover fare collo spaccio del passato ordinario...

Mais, le 14 septembre, Cybo lui répond que bien souvent le roi nomme aux abbayes en commende des jeunes gens, et quelquefois même des enfants, malgré les dispositions du Concordat, qui fixe l'âge de 25 ans... Il répugne beaucoup à N. S. d'admettre de telles nominations, soit parce que les titulaires sont incapables d'administrer, soit parce qu'il est peu probable qu'ils aient la vocation; « et S. S. ordonne que V. S. Illme en parle en termes *soavi* au confesseur de S. M., afin d'éviter de telles nominations ». Et Varese, le 28 octobre, répond, qu'ayant reçu la visite du P. La Chaise, il lui a parlé des nominations que fait le roi de jeunes gens et d'enfants, et que le religieux lui a répondu qu'il en avait déjà fait l'observation au roi, lequel lui aurait donné l'assurance qu'à l'avenir il serait plus attentif.

Cependant ces déclarations restèrent lettre morte, car Lauri écrit à Cybo, le 9 juin 1679:

Tenni lungo discorso iermattina col Padre La Scese circa il commendar le badie a persone minori dell'età prefissa dal Concordato. Credeva egli, che questo non avesse luogo, se non all'ora, che le badie regolari si conferiscono a' regolari; e non quando vengono date in commenda: fondando la sua opinione sù le parole del testo, dove dice = Religiosum eiusdem Ordinis in aetate vigintitrium annorum ad minus constitutum = quasi che all'ora, che la Badia non si dà ad un regolare, non abbia luogo il testo medesimo. Io però gli risposi, che il Concordato per le badie regolari, ricerca unitamente due requisiti; cioè, che sia un religioso del medesimo Ordine, e che sia in età di 23 anni. Onde se bene queste badie si davano in commenda, per il che si derogava al primo requisito, restava in ogni modo l'obbligo di adempire il secondo, che era quello dell'età. Al Padre La Scese parve, che non dispiacesse questa esplicazione; anzi mostrò di restarne appagato.

Mi disse poi, ch'egli aveva già parlato al Rè di quest'affare, attese le instanze altre volte fattegliene da me. E che S.. M.^{tà} aveva risposto, che quando nominava regolari, voleva sempre, che avessero l'età di 23 anni. Ma quanto alle commende, caminando coll'opinione accennata di sopra, credeva, che non fosse necessaria una tal'età, ma bastasse, che i nominati avessero l'età di 12 in 13 anni, tanto che sapessero recitar l'offizio divino; Et avea soggiunto, che in ogni caso non domandava più di quello, che la Santa Sede era stata solita di concedere à lui, et a gli altri Rè suoi antecessori; anzi chiedeva molto meno, perche dove sino à questi tempi erano state concedute simili grazie a bambini di tre anni, come ultimamente si era veduto nel figlio del Sr Duca d'Enghien, S. M.^{tà} non voleva ora nominare giovanetti, che non avessero almen 12 in 13 anni, come si è detto, e che non fossero ancora gran personaggi. Che in questo solito ella si fondava, soggiungendo, che nel rimanente non avrebbe domandata cosa, la quale non si fosse più veduta in Francia.

Replicai al Padre La Scese, che io aveva già mostrato a S. P.^{tà}, che il Concordato aveva luogo in queste commende; onde il Rè non poteva domandar questa cosa per giustizia. Quanto poi al pretenderla per l'uso, che ve n'era, io gli rispondeva, che Nostro Sig.^{re} era portato dalla propria coscienza à far le cose, conforme dispone il Concordato, e conforme vogliono i Concilii universali della Chiesa, e i sacri Canoni, e non altrimenti secondo gli esempi passati: onde io lo pregava a parlar nuovamente di quest'affare al Re, per informarlo meglio delle ragioni, che muovono Sua Santità à porre il rimedio a tanto abuso, che con gran frequenza è corso fin'ora. Mi promise il Padre La Scese, che avrebbe parlato di nuovo, quando l'opportunità gli si fosse presentata; mi soggiunse bene, che bisognava guadagnar terreno a poco a poco. Con che all'E. V. fò umilissima e profondissima riverenza. Di V. E., etc.

Varese avait un grand adversaire dans la personne de l'archevêque de Paris, Harlay de Champvalon. Non seulement l'archevêque ne voulait pas lui reconnaître ses privilèges comme nonce, mais il ne reconnaissait même pas ceux

des cardinaux. Aussi, le 1er février 1677, Cybo charge-t-il Varese de parler au roi de ce que l'archevêque paraît avoir de nouvelles prétentions en traitant avec les cardinaux (1).

Alors que tous les évêques de France avaient écrit au pape pour le féliciter de son élection, seul l'archevêque de Paris, sembla ignorer qu'il y avait un nouveau Vicaire sur la Chaire de saint Pierre.

Le 12 janvier 1678, Cybo écrit à Varese: « V. S. Illme verra par la lettre ci-incluse, en réponse au P. Mombasson capucin, que j'ai saisi l'occasion pour louer les déclarations que lui a faites l'archevêque de Paris, de travailler à aider les missions en Ethiopie afin de plaire à S. S. Il est probable que ce Père fera voir ma lettre, on qu'il en rendra compte à l'archevêque; il peut donc se faire que monseigneur mette à profit l'ouverture, que j'ai cru bon de lui offrir pour qu'il se réconcilie avec le Saint-Père; car, en raison de la place qu'il occupe, il eût dû être le premier à faire acte de révérence envers S. S., ce dont il s'est abstenu. Le 20 avril, Cybo envoie à Varese les brefs pour les cardinaux, pour le P. La Chaise, et un aussi pour l'archevêque de Paris, en lui faisant observer, que, si dans ce der-

(1) Lauri informe Cybo, le 12 septembre 1679 que l'on a célébré à Fontainebleau le mariage de M.lle d'Orléans avec le roi Charles II et que le roi Louis a juré la paix faite avec l'Espagne. Et, dans un *avviso* on lit « que le cardinal d'Estrées n'assista pas à la cérémonie. Les cardinaux, lorsqu'ils n'ont pas de charges spéciales, vont avec le clergé, tandis qu'ils veulent avoir des chaises et non des bancs de même que les évêques, et pour cette raison on ne les invite pas aux grandes cérémonies. C'est le cardinal de Bouillon qui célébra, ayant pour diacre et sous-diacre deux évêques. On a eu de la peine à les avoir, parce que tous refusaient. Le cardinal, n'étant pas évêque, ne donna pas la bénédiction au diacre pour lire l'évangile. »

nier bref on ne s'en réfère pas à ce que le nonce pourra dire de vive voix, c'est qu'on sait que l'archevêque ne veut pas avoir de rapports avec la nonciature (1); et il dit au nonce de le lui faire parvenir de la manière qu'il jugera plus convenable, l'avertissant que, dans le bref, S. S. s'exprime en termes paternels, mais fermes, vu le peu d'attentions du prélat, qui n'a pas daigné écrire à S. S.; et qu'on a voulu plutôt admonester que prier à propos de l'affaire de la Régale. »

L'ambassadeur de France à Rome était le duc d'Estrées, frère du cardinal. Celui-ci joua sous le pontificat d'Innocent un rôle qu'on ne sait vraiment pas comment qualifier; il ne paraît pas, du reste, qu'entre les deux frères il y eût un parfait accord, et Son Eminence (2) retourna en France peu après l'élection du pape.

---

(1) Le 27 novembre 1679, Lauri informe Cybo que, parmi les questions en litige entre Varese et l'archevêque de Paris, il y eut, dès les premiers jours, celle qui concernait le salut dans les cérémonies des *Chapelles*. Le nonce et les ambassadeurs se placent du côté de l'évangile, et, du côté de l'épître, les membres du clergé; or, quand l'archevêque célébrait, après le salut à l'autel, il se tournait d'abord vers les évêques et ensuite vers les ambassadeurs. Ceux-ci n'acceptèrent pas ce mode de cérémonial et, sur la proposition du nonce, décidèrent d'entrer à leurs places seulement après que l'archevêque serait monté à l'autel, et de se retirer avant qu'il en descendît. Et l'internonce ajoute que, toutefois, l'autre jour, profitant de l'absence des ambassadeurs et du nonce, ils obtinrent que le comte de Morstein, ambassadeur extraordinaire de Pologne et l'abbé Verua, secrétaire de Savoie, allassent à l'église. Et, Lauri conclut qu'« il vaut mieux que le nonce n'assiste jamais aux *Chapelles* ».

(2) Le cardinal d'Estrées avait été nommé Protecteur du Portugal: Mgr Durazzo, nonce à Lisbonne, le 26 octobre 1676,

Le 2 décembre 1676, Varese informe Cybo qu'à Paris on parle d'un nouvel ambassadeur à Rome et que les deux d'Estrées ont demandé au roi de rentrer en France; mais, le 30, il ajoute que c'est le cardinal seul qui a demandé au roi un congé de trois mois (1); et que l'on dit qu'il vient à Paris pour obtenir la place de son frère. Il quitta Rome porteur d'un bref pour le roi, en date du 1er février, dans lequel le pape engageait S. M. à conclure la paix et faisait l'éloge du cardinal. Celui-ci, allant à Paris, passa par Turin, où était régente la duchesse, princesse de Nemours, sœur de la femme du régent du Portugal, alliée du cardinal — par la fameuse Gabrielle d'Estrées —, qu'elle finit par appeler son oncle. Voici ce qu'écrit, sur cette visite, Mgr Muzio, nonce en Savoie, au cardinal Cybo:

Parti giovedì il S.r Cardinal d'Etrè, dopo essersi qui trattenüto trè giorni, e mezzo, ne' quali ogni sera si portò incognito a M. Regente, con cui si abboccò ciascheduna volta per lo spatio di tre hore. Sopra tali longhi colloquij, sono stati non pochi i discorsi, che si sono fatti. La voce però più comune, porta che egli passasse ufficii, affinchè Madama concedesse a' Francesi iscritti

écrivait à Cybo: que pour bien servir le cardinal d'Estrées qui désirait être nommé Protecteur du Portugal, il en avait parlé au P. de Villers, confesseur de la reine; que l'on se montra favorable, et, que si tel était le désir de N. S. on le nommerait. « Je n'ai rien repondu quoique V. Em m'en ait parlé, d'autant plus que, il y a quelques semaines, on avait présenté le cardinal de Norfolk. » Et, le 20 décembre, il annonce que d'Estrées, le 7, a été nommé Protecteur. « Le P. de Villers est venu me dire que la reine avait fait cette nomination, sachant ainsi faire plaisir à V. Em. » La reine du Portugal, de même que sa sœur la duchesse de Savoie, appelait d'Estrées son oncle.

(1) L'absence du cardinal, de Rome, dura bien plus longtemps, car il n'y retourna qu'au commencement de 1681.

due mila huomini delle sue truppe, i quali haveva ricusato di dare all'ambasciatore. Che le si offerisse modestamente, di venire ad assisterle nella regenza. Che procurasse di persuaderla à richiamare il Marchese di Pianezza, e finalmente che à lei esibisse gli aiuti della Francia, se voleva proseguire le pretensioni de' confini contro i Genovesi, essendo di già spirato il compromesso fatto dall'una, e l'altra parte nella Ruota di Ferrara; assicurandola, che altri principi Italiani si sarebbono seco uniti.

A queste proposte, si dice, che M. Regente habbia sempre dato risposte dolci mà negative: E che parimenti dicesse all'E. S., chessendo egli suo parente dovea approvare, che ella sfuggisse ogni imbarazzo, del quale, per gli accidenti contrarij, che potrebbono succedere havesse à render conto al S.r Duca suo figliuolo, quando fosse divenuto maggiore; et all'hora trovarsi in molte angustie, mentre per la tenuità della sua dote, senza l'amor del figlio, non si potrebbe mantenere nel grado, in cui è constituita. Si crede però, che il S.r Cardinale non havesse veruna commissione dalla Francia di passar tali ufficii; mà che habbia ciò fatto per dimostrare al Rè, che non lascia veruna congiuntura di procurare gli vantaggi della di lui corona. Torino 10 Marzo 1677.

Le 24 mars 1677, Varese informe Cybo que le cardinal d'Estrées vient d'arriver et a fait demander au roi s'il peut aller le rejoindre au camp. On lui a répondu affirmativement et qu'en attendant il pouvait voir la reine. « Il est venu deux fois me faire visite, écrit le nonce, mais *incognito;* et l'archevêque de Paris a été chez lui, mais sans rochet. » Et, le 26, il ajoute « On dit que d'Estrées parle avec grande vénération du pape et se montre satisfait des grâces que S. S. lui accorde » (1).

(1) L'abbé Siri, renseignant son maître sur la conversation qu'il avait eut avec le cardinal écrivait, le 30 août 1677, que S. Em. lui avait dit: « que le pape ne pensait qu'à la croisade et que, connaissant son faible, il cherchait à l'influencer en lui représentant le roi très chrétien comme le souverain le plus à même de

Durant son absence de Rome, travailla-t-il en faveur du Saint-Siège, ainsi que l'espérait Innocent, qui engageait toujours le nonce à s'adresser à S. Em. comme intermédiaire auprès du roi? Les lettres de Varese ne révèlent pas grand chose à ce sujet, mais, par contre, l'abbé Siri qui était un ami du cardinal, en parle souvent dans sa correspondance avec le duc de Parme, et en termes tels que, si Innocent les eût connus, il aurait dû se convaincre que ce prince de l'Eglise n'était pas un ami dévoué. Le cardinal, ne pouvant parvenir à être nommé ambassadeur à Rome, sembla plutôt travailler à se rendre le roi favorable, par ses négociations en Savoie et ailleurs.

Le 18 juin, Varese annonce à Cybo que les d'Estrées ne sont pas d'accord, et que le cardinal est mal vu à cause de la lettre que certains évêques voulaient adresser collectivement à Rome. Et, le même jour, il ajoute:

Qualcheduno mi dice che il ritorno del sig. Cardinal d'Etrè particolarmente col carattere d'ambasciatore in luogo del sig. Duca suo fratello, non si tenga hora per così vicino, anzi ne pure per tanto certo come si credeva qualche mese fà. La cagione di ciò vien attribuita, non tanto alla discordia che in questo particolare si dice esser fra fratelli, atteso che il sig. Duca faccia adesso istanza di esser confermato nella carica, quanto all'opinione che mostra il Re che il sig. Cardinale inchini à favorire alcuni che sono tenuti in sospetto di Giansenismo contro i quali Sua Maestà

---

racheter le Saint-Sépulcre des mains des Turcs » et que « le cardinal dit aussi, que le pape est entre les mains de Casoni; et qu'il retournera à Rome comme ambassadeur, à la rentrée à Paris du roi ». Le 24 septembre, il ajoute que d'Estrées, avant de partir, a été chez le cardinal Bonsi et l'archevêque de Paris « et qu'il leur promit de faire tomber le voile de yeux du pape au sujet des jansénistes » (Voir aussi les lettres de Siri dans le chapitre du Quartier), Arch. Napoli, *Carte Farn.*, fasc. 198.

è molto irritata. particolarmente per l'affare della Lettera, che volevano scrivere a Nostro Signore in conformita de gli altri avvisi che riverentemente hò partecipato a V. Em.za non trascurerò io di communicare all'E. Vostra ogni altra notizia, che mi riuscisse di penetrare toccante il particolare suddetto di cotesta ambasciata, secondo gli ordini che tengo da V. Em. medesima » (1).

Le 19 juillet, Varese écrit que le cardinal voudrait rester seul à Rome; mais il ajoute, le 23 août, qu'il sera nommé seulement co-protecteur de la France.

Et, le 25, il ajoute:

Il ritorno in Roma del Sig.r Cardinal d'Etrè credono alcuni che si differisca, sì perchè S. E. prima di partire desidera di esser proveduto di qualche rendita Ecclesiastica, sì ancora per le premurose istanze fatte dal Duca di Parma, che terminando la sua ambasciata il signor Duca d'Etrè, gli si lasci libero il Palazzo Farnese (2). Mà iermattina da ottima parte venni avvisato, che sia stata data in consiglio una scrittura, colla quale si era preteso di mostrare che non compliva al Rè il tener nella Corte di Roma per Ambasciatore un Cardinale, e mi fù soggiunto, che tale Scrittura era piaciuta al Consiglio, e che Sua Maestà

(1) Siri informe le duc de Parme, le 4 juin, que, dès la rentrée de M. de Pomponne avec la Cour, il est allé lui parler au sujet du palais Farnèse à Rome, pour le redemander au roi, car le palais avait été concédé par S. A. pour complaire au duc d'Estrées; il fit voir qu'on en désirait la restitution afin d'en empêcher la ruine complète; que le palais, durant les 15 années que les trois ambassadeurs y ont logé, a été endommagé pour plusieurs dizaines de milliers d'écus; qu'en outre des ravages du temps, il y avait ceux, plus irréparables, dont avaient souffert les peintures et les sculptures. La réponse du ministre fut qu'on n'avait encore rien décidé au sujet du rappel du duc d'Estrées, et qu'en tout cas il en réfèrerait à S. M.

(2) Voir le chapitre du *Quartier*.

si mostrava ora inclinata à non mandarlo più con tal carattere, ma che fosse talvolta per dargli la comprotettione della Corona, nel quale esso viene creduto, che il signor Cardinale non così presto sia per risolversi à far tal viaggio. Ogni altra notizia che sopra ciò mi succederà di penetrare la communicherò prontamente a Vostra Eminenza.

A cette époque Victor-Amédée II était duc de Savoie, mais, à cause de son bas âge, sous la tutelle de sa mère, la duchesse Marie de Nemours.

Par sa situation à la frontière d'Italie, ce duché ne pouvait se soustraire à la vigilance particulière du pape, qui craignait de le voir trop uni à la France, d'autant plus que des troupes françaises tenaient garnison à Pignerol et à Verceil. Mais Louis XIV ne perdait pas son temps; pendant qu'à Nimègue il négociait pour la paix, il se préparait à une action en Italie, en mettant à profit ses troupes qui occupaient les deux villes piémontaises. Le cardinal d'Estrées avait déjà fait les premières ouvertures à Turin lors de son passage; en voici la suite.

Le 28 avril 1677 (1), le nonce à Turin écrit à Cybo: l'ambassadeur de Savoie à Paris, qui avait toujours conseillé à la duchesse de résister aux demandes de la France et de rester

(1) Le nonce écrit aussi le même jour, qu'il paraît que la distribution des nouvelles charges fait désirer au gouverneur du duc de renoncer à la sienne, parce que la duchesse voudrait la confier au marquis Morozzo, personne de grande habileté. La régente n'est pas contente de l'attitude de son fils; de temps en temps, il parle de son désir d'être libre et de gouverner à sa manière après la régence de la duchesse. Elle a des inquiétudes et cherche à se faire des amis moyennant des promotions dans l'Ordre à la fête de S. Altesse. Cela donne lieu à des commentaires, parce que cela ne se fit pas durant la régence de la duchesse Christine.

neutre, l'exhorte, à présent, à se déclarer pour la France; on fait toute sorte d'offres, et l'ambassadeur trouve que c'est le moment d'en profiter. On attribue ces menées aux cardinal d'Estrées, car il espère, de cette manière, gagner de la considération en France; comme il n'y voit pas de place disponible, il tend à être l'inspirateur d'une guerre en Italie. Il y tient d'autant plus que madame a dit, hier matin, à l'évêque de Verceil que S. Em. retournera à Rome comme ambassadeur. Ces intrigues troublent la tranquillité de S. A. qui désire la paix pour le bien de sa régence.

Le 19 mai, il lui écrit encore:

L'ambasciatore di Francia in questa Corte fu lunedì all'udienza di Madama, dove stette due hore, et altrettanto si trattenne col Marchese di S. Tommaso. Si vocifera che usasse ogn'arte anche con servirsi delle parole minacciose per ridurre questa Corte à dare alla Francia parte delle sue truppe. Sopra tal negotio dicesi, che hiersera si discorresse nel Consiglio, e che da zelanti del bene di questo Stato fosse protestato, che ciò non dovevasi fare, mentre tal concessione portava insensibilmente la rottura con la Spagna, colla quale non vi è veruna occasione di romperla, e che il privarsi delle proprie soldatesche, et in conseguenza il restar senza armi era un abbandonarsi, ò à i Francesi se gli havessero voluto portare all'allianza con loro, ò alla vendetta de Spagnuoli, se si fossero offesi di tal concessione.

Si crede che non gli si accorderà la dimanda, la quale non piace punto à Madama, conoscendo colla sua gran prudenza, che il buon proseguimento della sua regenza, hà per base fondamentale la quiete.

Et, le 16 juin, il ajoute qu'on avait ébruité que la régente était gagnée à la cause de la France; mais qu'il n'y a rien de vrai. S. A. se montre rebelle à prendre des engagements, et peu bienveillante à l'égard de la France. Elle trouve aussi que ce duché est en bien mauvais état, en ce qui a trait tant aux particuliers qu'à l'intérêt public;

on manque d'argent, de soldats, et l'on ne sait comment se procurer l'un et les autres. Le marquis de San Tomaso est, lui aussi, contraire à la guerre. Et, le 30 juin, Muzio informe qu'il y a quelque chose de changé, car S. A. et le marquis ne parlent plus avec leur franchise habituelle; qu'en tout cas, on assure que rien n'est conclu, et qu'il n'y a aucune probabilité que cette campagne se fasse, parce que la France n'a pas assez de soldats pour former une armée au-delà des Alpes.

Le 17 août, le nonce rassure Cybo, et lui dit, qu'il ne néglige aucune occasion pour persuader la duchesse, au nom de N. S., de maintenir la tranquillité que chacun désire; que madame répond, que, non seulement elle ne veut pas céder à la volonté de la France, mais qu'elle voudrait même être assez forte pour s'y opposer, « estimant nécessaire de mettre un frein à l'expansion d'une aussi grande fortune », et que, malgré toutes les belles promesses, elle ne se lierait jamais à aucune puissance, à moins d'y être contrainte par la force. Et, le 27, il ajoute, qu'il y a eu conseil extraordinaire des ministres, parce que, à la frontière de la Savoie, les Français avaient démoli et brûlé la baraque de la douane. « On prétend, écrit-il, que cela a été fait pour intimider la duchesse à cause de ses refus. Je crois qu'on se contentera de faire des démarches à l'amiable auprès du roi très chrétien et que, si l'on n'obtient pas de résultats satisfaisants, on fera appel aux autres princes et à S. B. On dit que, dans ce but, le marquis de Saint-Maurice sera envoyé à Paris. » A cela Cybo répond, le 2 septembre, qu'il faut veiller attentivement auprès de la duchesse à ce qu'il n'arrive pas de désaccord, à cause de ces incidents à la frontière de la Savoie. Et, le 22, Muzio fait savoir qu'il y a bien peu à espérer de la mission de Saint-Maurice car le roi, tout en lui donnant de bonnes paroles, a déclaré ignorer la chose, tandis que plusieurs assurent que tout a été fait

par son ordre. Le 13 octobre, il ajoute que l'on est de mauvaise humeur parce que, le 15 ou le 20, doit arriver le cardinal d'Estrées pour obtenir de la duchesse qu'elle joigne ses troupes à celles de la France qui se trouvent à Pignerol et à Verceil, et en tel nombre, qu'elles sont supérieures aux forces des Piémontais. On fait la même demande pour Verrua et Asti, places frontières du côté de l'Etat de Milan. On dit qu'il y a, en tout, de six à sept mille Français, mais on croit qu'ils sont moins nombreux et que l'on compte dans ce chiffre des recrues; on achète aussi des chevaux. Après tout, on suppose que la France fait tout cela pour tenir en échec Milan, afin que cet Etat n'envoie pas de secours à l'Espagne pour la guerre. »

Le 20 octobre, Muzio annonce, qu'on attend le cardinal d'Estrées, qui logera chez le bailli Cady (sic), et que l'ambassadeur a déjà fait faire de nouvelles livrées. Et, le 27, il écrit:

Arrivò qui giovedì sera il Sig.r Cardinale d'Estrees, e poco dopo andò privatamente à vedere Madama, colla quale, si dice che nel primo congresso non entrasse in negotio alcuno, se non che attestò à S. Alt.a essere egli stato sempre ben veduto da S. M.ta Cristianissimo contro la fama sparsa da qualche suo malevole in Italia, essendosi poi S. Em.za portata di nuovo da S. Alt.a corre voce, che la insistesse per la dichiaratione à favore della Francia hora che l'armi del Re Cristianissimo havevano da per tutto havuto degli avantaggi, e che però cessava il motivo addotogli da S. Alt.a l'inverno passato, quando egli fu quà di passaggio in Francia, cioè che prima di dichiararsi voleva vedere l'esito della campagna. Di più dicono che le asserisse, che il Re di Francia quanto prima havrebbe conclusa la pace con gli Olandesi separatamente, e che gli Venetiani havevano intenzionato di dichiararsi ancora essi per la Francia quando fosse preceduta la dichiaratione di S. A. per approfittarsi unitamente sopra lo Stato di Milano. A tali istanze, si dice, haver risposto Madama, che havendo essa necessità di caminar con il parere de consiglieri lasciatili dal fù Duca suo marito, questi sentiti non havevano ap-

provato, che s'imbarazzasse lo Stato in guerre nel tempo della minorità del figliuolo, ma che nondimeno gli havrebbe sentiti di nuovo. Dopo di che si tiene per fermo che il Sig.r Cardinale habbia scritto in Francia per la posta ordinaria, senza voler spedir corriero per occultar maggiormente li suoi negotiati. Quello che sia per risolversi, resta ancora molto incerto, come è incerta l'intentione di Madama, la quale sopra questo particolare non sente se non il parere del Marchese di S. Tomaso, del Gran Cancelliere e del Presidente Trucchi, senza chiamar D. Gabriel per essere in concetto di abborrire più degli altri le novità, et egli per tale diffidenza molto si duole. Tutto ciò dà un gran sospetto, che sia per risolversi finalmente la guerra, se bene gli più savii non ne hanno formato un accertato giuditio. Io non manco d'indagare le necessarie notizie; e con le venture avvisarò quello che haverò potuto ritrarre d'avantaggio.

Mons.r Arcivescovo mi hà detto che quanto prima partirà il Sig.r Conte Provana per il Congresso di Nimega, e che sarà mandato costì per residente il Presidente Chiesa.

Le 3 novembre, le nonce informe que les négociations de d'Estrées avec la duchesse et les ministres continuent; on parle d'une guerre dans ces contrées, et cela rend le cardinal odieux à la population, qui ne veut pas la guerre; en tout cas, il paraît que d'Estrées n'a obtenu que le passage des Français, et à condition de tout payer. Toutefois, s'ils entrent en grand nombre, la Cour pourra avoir la main forcée, du moment que, par crainte, elle a déjà concédé le passage. L'ambassadeur de France laisse croire qu'il arrivera une grosse armée, et qu'à la suite de l'attitude de l'Angleterre, surtout, on diminuera les forces en Flandre; « mais, écrit le nonce, on n'y croit pas, car on a réuni bien peu de fourrages à Pignerol... J'ai prié la duchesse de ne rien faire contre la paix, et S. A. m'a répondu qu'elle la désirait beaucoup, mais qu'elle devait aussi conserver l'Etat à son fils. » Le 10, Cybo insiste auprès du nonce pour qu'il le renseigne bien sur ce que fait le cardinal. Et, le même

jour, le nonce lui avait écrit qu'un courrier était arrivé à d'Estrées, et reparti de suite; que l'on tient la chose secrète; mais qu'on suppose que, en outre du passage, la France a obtenu une localité pour en faire un dépôt militaire. On a refusé Verceil et Verrua, et accordé seulement Asti, qui est une espèce de ruine mal fortifiée, la duchesse ne voulant pas donner une forteresse. « Du reste, il est difficile qu'il vienne beaucoup de soldats, car les vivres manquent. » Le 1er décembre, le nonce écrit qu'on a l'espoir que, en dehors de l'envoi de troupes à Asti et Verceil, la duchesse n'ait pas fait d'autres concessions, et que d'Estrées parte prochainement (1). Son Eminence aurait voulu visiter les frontières du côté de Milan, mais on le lui a déconseillé pour éviter de donner des soupçons à l'Espagne. Et, le 8, il ajoute qu'un chevalier de Malte, ami du bailli de Caderono (*sic*), chez lequel loge d'Estrées, lui a dit que le cardinal aurait entièrement gagné la duchesse, mais que tout devait rester secret. « Ici personne ne sait rien, poursuit le nonce, mais on assure que la régente veut demeurer neutre et que, du reste, on ne peut pas savoir grand' chose, après la mort du marquis de San Tomaso. Cette Cour est composée de Français et d'Italiens, et toutes les conversations ne reposent que sur les aspirations du parti auquel appartient celui qui parle. » Le 22, il affirme que l'ambassadeur de France l'a assuré que, en dehors du passage des troupes, d'Estrées n'a rien obtenu. Et ce n'est que le 9 mars 1678 que le nonce écrit à Cybo que Saint-Maurice suggère à la duchesse, comme règle de bon gouvernement, d'augmenter ses troupes; car 4500 hommes ne suffisent même pas pour défendre une

(1) D'après un *avviso* de Turin du 7 il paraît, que la Cour dépensait 20 doublons par jour, pour l'entretien du cardinal d'Estrées. La duchesse, à son passage en avril, lui avait déjà fait cadeau de son portrait encadré de diamants, évalué 2000 doublons.

seule place, et les Espagnols en ont 12,000 dans l'Etat de Milan ; mais le grand chancelier et le président Turchi s'y opposent, en considération de la grande misère du pays.

Le 15 février 1679, Mgr Muzio informe Cybo que Villars, nommé ambassadeur de France à Madrid, ne quittera Turin qu'à l'arrivée de son successeur, l'abbé d'Estrades, car on ne veut pas laisser l'ambassade vacante, à cause des vues que la France a en Italie. Le marquis de Saint-Maurice croit qu'il s'agit de Casal.

Le 22, Cybo se plaint de n'avoir pas de renseignements sur les renforts des troupes à Pignerol et à Toulon, ni sur le traité de Casal ; quoique le nonce « doive en savoir quelque chose ». Mais Lauri, de Paris, l'informe le 24, que beaucoup de troupes se dirigent sur Pignerol ; on parle de 16,000 hommes et qu'il doit en arriver 30,000 ; déjà M. d'Erbigny est parti comme intendant et de même M. de Vauban, ingénieur. De Lyon ont été expédiés 200,000 doublons, et d'autres sommes suivront. D'Estrées est parti pour Turin ; on assure qu'il y a accord avec cette Cour, qui aurait cédé par la crainte. Ici on croit à la guerre, mais on ignore contre qui. Il y en a qui prétendent que c'est la Savoie qui veut attaquer Gênes avec des troupes du roi, d'autres, au contraire, disent que c'est pour le compte du très-chrétien ; que l'on avait déjà imprimé un manifeste exposant les prétentions de cette Couronne sur Gênes, mais qu'il fut contremandé. Enfin, certains croient que cette concentration de troupes vise le Montferrat, afin d'empêcher qu'à la mort du duc de Mantoue l'impératrice Eléonore n'en hérite. Mais, le 5 mars, Cybo écrit à Mellini que les préparatifs d'avancement continuent à Pignerol et ceux de concentration de la flotte à Toulon, et que l'on craint quelque invasion des Français en Italie ; que l'ambassadeur de France, interrogé à ce sujet dans l'audience, a répondu évasivement par des généralités.

Mais S. S., profitant de la Chapelle d'aujourd'hui, et de l'audience qui a suivi, a dit à l'ambassadeur, qu'en Italie il y avait de fortes craintes, alors qu'on était en droit d'espérer, qu'après la conclusion de la paix entre l'Empire et la France, S. M. très chrétienne ne voudrait pas envahir l'Italie. L'ambassadeur répondit qu'on avait tort de craindre (1) et que ces préparatifs se faisaient contre Genève; mais le pape répliqua, que cela était peu croyable, car Toulon n'avait rien à faire à propos de Genève. N. S. fit observer que tout cela peut entraver l'accord que l'on cherche à conclure entre les princes chrétiens contre les Turcs. Ce qui augmente les craintes de S. S., c'est que la Cour de Madrid est excommuniée à cause de l'amende infligée (2) à V. S.; de même le vice-roi de Naples, est excommunié pour les violations des immunités de l'Eglise, dans l'affaire des capucins, ainsi que le gouverneur de Milan pour les mêmes motifs et pour ce qu'il a osé faire au chevalier Cusani; pour toutes ces raisons il est à craindre que Dieu, indigné, ne prépare sa vengeance. « Que V. S., conclut le cardinal, cherche d'insinuer opportunément ces considérations quand l'occasion s'en présentera. »

De son coté Muzio informe Cybo, le 8 mars 1679:

Hieri sera solamente, per quello intendo, Madama si assicurò delle intentioni della Francia, che sono; che il Sig.r Duca di Mantova adempisca il contratto fatto di Casale per il prezzo di quattro millioni di franchi già depositati in Brianzone, da cui quell'Altezza vorrebbe retrocedere à persuasione de' SS.ri Vene-

(1) Lauri, écrit de Paris, le 20 avril, que Pomponne déclare que le roi ne veut pas la guerre en Italie; mais pourtant, poursuit Lauri, on continue à dire qu'on la fera contre Gênes dans l'intérêt de la Savoie.

(2) Voir chap. *Immunités ecclésiastiques.*

tiani; e per sforzarvelo, il Rè di Francia habbia inviate le truppe che sono in questi confini, et allestica l'armamento di Mare per divertire li Spagnuoli nelle coste del Finale, caso che volessero opporsi agli di lui disegni, e così ricominciare una nuova guerra con quella natione; e dicesi che le nevi habbino sino ad hora trattenuto che non si sia tutto ciò esseguito; come pure che Mr. di Lonnoy (*sic*) stii aspettando l'avviso che le truppe siino in Italia per portarvisi esso pure ad effetto di facilitar l'impresa premeditata. Il corriero Mancini passò di quì sono tre giorni, et in vece di proseguire il viaggio che diceva di fare, voltò camino e si portò à Casale, da dove credesi che passarà à Mantova; supponendosi che porti à quel Duca l'intimatione di mantenere il promesso. Nel resto non hò per ancora potuto sapere se il detto contratto comprenda tutto il Monferrato, ò la città sola di Casale, ò pure si restringa all'introduzzione di guarnigione Francese in quella piazza; mà in qualsisia degli detti modi dispiace molto à questa Corte, che per impotenza è astretta à non disapprovare quello, che non può impedire etc.

Au sujet de Casal Bonvisi écrit, le 12, de Vienne à Cybo « que le duc de Mantoue vient de répondre à l'impératrice, sa tante, qu'il n'a pas vendu Casal, quoique les Espagnols ne lui donnassent plus de subsides et qu'il ne puisse pas entretenir la forteresse. On croit, pourtant, que les doutes ne sont pas disparus ici, surtout par crainte de la tante et de l'empereur. Et le duc a écrit aussi à ce dernier, qu'il ne céderait pas volontairement Casal aux Français, mais que s'ils osaient le prendre par force, il ne pourrait pas leur résister. » Dix jours après Muzio écrit de nouveau:

Di Torino 22 marzo 1679 (Dec.to a 2 aprile).

Arrivano continuamente nuovi soldati nel Delfinato, ma non calano ancora di quà da monti à causa delle nevi. Il presidio di Pinerolo si dice ingrossato sino seimila huomini, e frà gli altri preparamenti vi fanno li Francesi lavorare quantità grande di sacchi aggiustati à potersi con essi portare dagli huomini paglia

e fieno in un lungo viaggio, et hanno proibito alli contadini di condurre li loro buovi fuori di quel territorio senza licenza del governatore. Si dice parimente, che gli quattro millioni, che con le passate si avvisò essere in Brianzone siano stati trasportati in Pinerolo; e che il Rè di Francia non resti sodisfatto de' Venetiani per haver dissuaso il Sig.r Duca di Mantova dall'eseguire il contratto di Casale.

Le 16 avril, Bonvisi informe Cybo que l'impératrice Eléonore a fait appeler l'ambassadeur d'Espagne, pour le prier d'exhorter son roi à payer les subsides au duc de Mantoue pour Casal; et que l''ambassadeur s'est engagé à écrire à Madrid, mais il croit que la vente est déjà faite.

A propos de la vente de Casal, voici une dépêche de Lauri à Cybo:

Di Parigi 10 novembre 1679. (Dec.to a 4 decembre).

Il Vescovo di Aconia hà parlato fin' hora una sol volta al Sig.r di Pomponne sopra l'affare di Casale. Questa Corte appoggia le sue ragioni al trattato che si dice fatto in Venetia trà l'Abbate di Estrades, et il Conte Mattioli, e per leggitimare la persona del Conte si fonda sopra il foglio della plenipotenza, che si dice data al sudetto Conte dal Duca di Mantova; come pure sopra altri fogli del trattato tutti sottoscritti di mano del Duca. Allega di più che il Conte si trovasse presente quando il Duca, et l'Abbate d'Estrades si viddero in una certa casa in Venetia, e parlarono la prima volta di questo affare di Casale. Mà per parte del Duca si nega, che nell'abboccamento fattosi à Venetia si parlasse di Casale, mà solamente di altre differenze vertenti tra il Duca, et la Casa di Savoia; Si dice, che il Conte Mattioli non era ministro del Duca, anzi escluso dalla gratia della Duchessa madre, onde non esser da credere che volesse il Duca servirsi di tal persona in un'affare di tanta importanza, particolarmente ad esclusione de proprii ministri. Che i fogli, che si mostrano, benche similissimi nelle sottoscrittioni al carattere del Duca, contuttociò non siano veramente di mano del Duca, mà che il Conte habbia

contrafatta la mano, nel qual mestiere sia egli eccellente per esservisi esercitato anche da putto, come attestano cinque ò sei, che sono stati suoi condiscepoli nelle scuole; in somma che detto Conte sia un huomo, che vive di cabbale, come hà fatto vedere anche in questo istesso negotio perche lasciando stare ciò che può esser passato trà lui, et l'Abbate d'Estrades, è cosa notoria che da Madama di Savoia hà prese dugento doble per una copia, che le hà data di questo preteso trattato, onde la Francia medesima hà confessato il discredito di quest'huomo, quando l'ha fatto condurre, e lo fà ritener guardato in Pinerolo. Mons.r Vescovo doveva veder di nuovo il Sig.r di Pomponne per haver qualche risposta e per saper quando fosse commodo à S. M.tà di dargli audienza, e se in questa prima audienzia dovesse ò no entrare nel negotio.

Trà tanto questa Corte hà avuto qualche dubbio, che possa trattarsi una lega tra la Republica di Venetia, Republica di Genova, il Gran Duca, et il Duca di Parma, e non hà dissimulato il sospetto havendone il Sig.r di Pomponne detta qualche parola al residente del Gran Duca et al Segretario di Genova. Questo sospetto può haver havuta origine dal sentire che la Republica di Venetia faceva qualche provisione, il che hà data qui apprensione, e vi è chi crede che questa Corte non così facilmente fosse per mettersi à usar violenze per haver Casale quando vedesse apprestarsi una valida resistenza.

Le 17 mai 1679, le nonce à Turin écrit à Cybo: « On attend d'Estrées, mais il paraît qu'il n'a pas de mission du roi, qui d'ailleurs ne veut pas l'avoir à Paris. » Et, le 7 juin, il ajoute qu'on dit « que le cardinal est reparti pour Paris furieux, parce que la duchesse n'a pas cherché à le retenir. On dit aussi qu'il aurait proposé de la marier avec l'électeur de Bavière et de donner une fille de celui-ci au duc.., Ce sont des racontars. »

Ce fut à la mort de Varese que se manifestèrent les véritables sentiments de l'archevêque Harlay de Champvalon à

l'égard du Saint-Siège et que l'on eut la preuve qu'il ne reconnaissait aucune autorité au Souverain Pontife; ainsi, bien qu'il reconnût au nonce sa qualité d'ambassadeur, il ne voulut jamais le traiter comme tel, se considérant comme son supérieur. Varese mourut à Paris le 4 novembre 1678, en laissant comme dernière volonté le désir d'être enterré dans l'église des Théatins, mais son corps demeura une semaine dans sa maison, sans sépulture, parce que Harlay, ne lui reconnaissant aucun de ses privilèges d'archevêque et de nonce, voulait le traiter comme un simple prêtre. Et l'abbé Lauri, auditeur de la nonciature écrit, le même jour, à Cybo:

Il male di Mons.r Nuntio si è tanto aggravato in questa settimana, che finalmente l'ha privato di vita questa mattina. Cominciò lunedì dopo pranzo la sua dissenteria ad incomodarlo ogni mezz'ora con flusso manifesto di sangue, ed a quest'accidente fu subito riparato con una consulta de primi medici di Parigi, i quali gli fecero cavar sangue martedì, e mercoledì mattina, e dare insieme altri rimedii; onde hier'sera poi le sue evacuationi eran' affatto feccia e sangue, e meno frequenti. Il maggiore incommodo però che ci restava, era un singhiozzo, che gli cominciò l'istessa sera del lunedì sopraccennato; il quale l'ha travagliato parimente fino a hiersera. Del resto la sua febbre è stata sempre continua; ma ora è stata maggiore ora minore fin che ha reso l'anima a Dio.

Monsr Nuntio però in tutto il tempo del suo stato pericoloso ha sempre havuto la testa libera, et ha parlato fin' all'ultimo con pieno conoscimento; havendo in specie dato segni d'una gran pietà, e costanza prima nel fare una confession generale, e nel comunicarsi per devotione il giorno di tutti i Santi, e poi nel ricevere giovedì il Santissimo Viatico, e l'estrema untione. Questa sera hanno aperto il cadavero; et hanno trovato nella parte più bassa del ventre in un de' grossi intestini una cancrena già marcita, una pietra nella vescica del fiele, et il fegato guasto, e secco.

Il transmet, en même temps, la dernière lettre que le nonce écrivait au cardinal sans avoir pu la signer:

Em^{mo} e R^{mo} Sig^{re} Padron Col^{mo}

Trovandomi questo giorno così aggravato nel male che io ho grand'occasione di dubitare, che Iddio benedetto voglia ben presto chiamarmi a se, ho voluto prima di peggiorar d'avvantaggio, scrivere a V. E. la presente lettera, per supplicarla humilmente sicome fo, a degnarsi di rappresentare a N. S.^{re} che sicome il maggior rammarico, che io haverò nel lasciar questa vita, sarà il non haverla più lunga per poter continuare a spenderla in servitio Sua Santità, e della Sede apostolica; così mi sarà anche somma consolatione il perderla nel ministerio di essa. Nel rimanente io domando perdono alla S.^{tà} Sua di tutti gli errori da me commessi nell'esercitar quest'impiego; e la supplico a volergli considerare, come proceduti solamente dalla mia debolezza, e non dalla mia volontà; havendo io per altro procurato sempre in tanti anni, che ho goduto l'honore di servire la S.^{a} Sede, di sodisfare al mio debito con quell'attentione, e zelo, che era proprio del mio carattere. Del resto fin che io sono in questa gravezza di male, sostituisco qui per questi affari, il Sig.^{r} Gio. Battista Lauri mio auditore, il quale supplirà anche alla mia mancanza, quando succeda; e m'assicuro, che non lascia di fare con ogni puntualità le sue parti fino a tanto, che riceva da V. E. gli ordini di quello, che dovrà fare, et inchinandomi profondissimamente resto. Di V. E. etc.

Parigi P^{mo} Novembre 1678.

Lauri, le 11, informe Cybo, qu'à la veille de sa mort le nonce se fit administrer par le P. Giuseppe de Florence, capucin, son confesseur, car il estimait n'être pas soumis à la juridiction du curé; qu'après le décès, le curé de Saint-Sulpice dans la paroisse duquel se trouvait la maison du nonce, vint se plaindre de ce que l'on ne se fût pas adressé à lui; que l'archevêque faisait une enquête pour savoir où l'on avait pris les saintes huiles, et qu'il avait obtenu du roi main forte pour faire enlever le cadavre et le transporter à la paroisse, plutôt qu'à l'église des Théatins; que lui, Lauri, s'était rendu auprès de monseigneur, lequel déclara

que l'exemption de la juridiction ne pouvait s'appuyer que sur un bref ou privilège concédé par le pape, et qu'encore, bref et privilège ne pouvaient avoir vigueur qu'après vérification du parlement; qu'en France les nonces ne sont considérés que comme ambassadeurs et non comme ecclésiastiques et, par conséquent, sont soumis à la juridiction des curés. Lauri ajoute qu'il fit observer que, d'après le droit canonique, sur lequel s'appuient les ordinaires et les curés, les nonces n'étaient pas seulement des ambassadeurs temporels, mais qu'ils exercent une certaine juridiction dans les procès concernant les évêques, la confirmation des Abbés, des supérieurs des couvents, et des nonnes carmélites déchaussées; que jamais les curés n'avaient exercé en France de juridiction sur les nonces, qui érigent leurs autels chez eux; et que Mgr Varese appela lui-même le curé pour administrer les sacrements aux quatre domestiques qui moururent à la nonciature. Mais toutes ces raisons, continue Lauri, n'ont pu faire changer l'archevêque d'opinion. Lauri se rendit ensuite chez Pomponne, le priant d'intervenir au près du roi, ce qu'il promit de faire; mais il n'obtint d'autre réponse que celle qu'il transmettait, malgré toutes ses protestations. Enfin, ajoute Lauri, l'archevêque, m'ayant fait appeler, me fit voir la lettre du roi dans laquelle S. M. exprimait sa volonté que le cadavre passât par la paroisse; Pomponne de même me soumit un billet du roi conçu dans des termes identiques. Après ces ordres royaux, écrit-il:

Presi per espediente di non far chiudere le porte di casa, come io faceva prima, mà di lasciarle aperte, protestando nondimeno, che ogn'atto, che dal parocho venisse fatto sopra il cadavere di Mons.[r] Nunzio, come turbativo, illegitimo e fatto con violenza, non potesse recare alcun pregiudizio alla preeminenza, et esenzione de' rappresentanti apostolici, ne attribuire alcuna ragione à favore del curato. Così dunque mi protestai con Mons.[r] Arciv.[o], alla presenza del padre La Scese, che à caso vi si trovò, e nella forma

istessa mi sono protestato col Sig.r di Pomponne, nella risposta, che gli hò inviata, in conformità della copia, che mandò a V. Em.za. Al parocho poi, che con altri 160 preti in circa, venne la sera à levare il cadavere, io feci in forma più ampla la protesta medesima, la quale non avendo in quell'angustia di tempo copia di notaro, gli feci, *coram honestis viris* come V. Em.a si degnerà vedere dalla copia autentica, che le rimetto, e ne ho fatta prendere la ricognizione delle sottoscrizioni, per mano di due notari publici secondo l'uso di qua.

Questo levamento del cadavere fatto dal curato, seguì hier l'altro à sera, e lo condussero alla parocchia, dove la sera medesima, e la mattina seguente, mi si dice, che gli abbiano prestati tutt'i suffragij della Chiesa, con ogni sorte di onore; e hiersera lo portarono poi privatamente alla chiesa de' PP. Theatini, dove Monsig.r Nunzio si era eletta la sepoltura.

Hoggi mi è stato poi riferito, che il Padre Capuccino già confessore di Mons.r Nunzio, insieme col suo compagno, si trovi nelle carceri dell'arcivescovado. Di questo fatto procurerò domane di passarne gli uffici opportuni col Sig.r di Pomponne, e coll'Arciv.o medesimo, e di quel di più, che seguirà intorno à tal particolare, ne terrò umilmente ragguagliata l'E. V., à cui m'inchino con profondissima et umilissima riverenza. » Di V. E. etc. Parigi, 11 novembre 1678.

(Lettera scritta dal Sig.r di Pomponne al Sig.r Auditore à Versailles l'8 novembre 1678).

Monsieur

Le Roy m'ordonne de vous escrire, que Sa Majestè aprend avec surprise, qu'apres qu'elle vous a fait tesmoigner qu'elle remettoit à Monsieur l'Archevesque de Paris, l'affaire, qui regarde l'enterrement de M.r le Nonce, vous aportiez encore des longueurs, et des difficultez à executer ce que Mond.t S.r l'Archevesque a jugè devoir estre observè dans cette rencontre conformément à la jurisdiction ecclésiastique, et aux formes réservées dans le royaume. Ainsi Sa Majestè m'ordonne de vous dire qu'elle désire, que vous fassiez cesser les obstacles, que vous y avez formez iusque à cette

heure; Et comme je ne doute point, que vous ne soyez bien aise de suivre en cela ses intentions. Il ne me reste qu'à vous tesmoigner que je suis, *Monsieur*, vostre bien humble et bien aff.^{nè} serviteur Arnauld de Pomponne.

Cybo lui répond, le 30, que N. S. s'est vivement plaint à l'ambassadeur de la conduite de l'archevêque à propos du cadavre du nonce et de l'emprisonnement du capucin.

Et, le 10 décembre, Cybo écrit à ce sujet au nonce à Madrid, Mellini:

Il poco rispetto usatosi dall'Arcivescovo di Parigi, dissimulandolo al Re verso il cadavere del nunzio Varese, hà eccitato l'ammiratione universale; si che non è gran fatto che ne giunga lo strepito anche in Madrid, e che costì à suggestione anche de reporti di questa Corte, si venga à riflettere alla differente maniera che pratica N. S.^{re} in risentirsi dei torti, che si fanno alla sua dignità da una ò da un'altra natione.

Udendo V. S. Illma tal susurro potrà rispondere primieramente che la pretensione dell'Arcivescovo non è senza qualche fondamento, mà tutto il male consiste nella maniera poco rispettosa di eseguire. Che gli stili diversi delle nationi inveterati nel corso di molti secoli rendono tal volta tollerabile in un paese ciò che non si può permettere in un altro. Che S. S^{tà} hà già determinato di chiamare à se domani, ò posdomani questo ambasciatore di Francia, e di parlargli sopra dal successo con espressioni di sentimento non inferiore à quello, che mostrò pochi dì sono col Sig.^{r} Cardinal Portocarrero, e col Sig.^{r} Marchese del Carpio, quando similmente gli chiamò à se per l'affare costì corrente de chierici minori; e che stà applicata à quello di più, che stimerà se le convenga. Queste cose però V. S. Illma l'accennerà solamente quando ne vegga il bisogno, e per modo di confidare un segreto ec. ec.

Le 13 janvier 1679, Lauri revient sur cette affaire. Il raconte que, la veille de la mort de Varese, l'archevêque de Reims, Maurice Le Tellier, était venu demander des nouvelles du malade et attendit l'arrivée des médecins. Pendant

ce temps le capucin lui dit que, dans la matinée, il avait administré le viatique et l'extrême-onction au nonce, racontant franchement qu'il avait pris les saintes huiles chez les Théatins. Le Tellier était convaicu que le capucin avait toute la responsabilité de l'affaire, et, le lendemain, se trouvant à la Cour et, ayant appris la mort du nonce, il désapprouva l'acte du capucin, et ajouta que, si la chose s'était passée dans son diocèse de Reims, il l'aurait fait emprisonner pour avoir administré les derniers sacrements sans le consentement de l'Ordinaire. Il se moqua de l'archevêque de Paris, qui se présentait au roi. Harlay fit alors appeler le supérieur des Théatins et l'ex-confesseur, et leur dit qu'il avait l'ordre du roi d'emporter de force le corps du défunt, si Lauri refusait de le laisser porter à la paroisse. Les Théatins affirmèrent ne pas avoir donné les saintes huiles, et le capucin déclara qu'il ne voulait plus rien dire sur ce sujet. On croit que l'archevêque de Reims agit de cette manière, ou par ignorance, ou pour nuire à l'archevêque de Paris auprès de Rome et du roi.

Durant quatre ans environ, après le décès de Mgr Varese, le Saint-Siège n'eut à Paris qu'un internonce, l'abbé Lauri, ancien auditeur.

Le 13 mars 1679, Cybo l'informe que le P. Enrico de Monbason, capucin, lui a écrit être très inquiet, de l'accusation qu'on lui fait d'avoir publié une brochure sur l'insulte faite par l'archevêque de Paris au cadavre du nonce; il ajoute avoir transmis à Rome le manuscrit écrit de sa main et en demande la restitution, dans la crainte qu'il ne puisse tomber entre les mains de ses adversaires. Cybo charge Lauri d'avertir le religieux qu'il n'a rien reçu et de lui demander des éclaircissements.

Et le 14 avril (1) Lauri lui répond:

(1) Dans un *avviso* de Paris, du 7 avril 1679, on lit que les travaux sont commencés au Bois de Boulogne.

È gran tempo, che si vidde correr quì per mano una scrittura composta in lingua francese contro le pretensioni del curato di San Sulpitio, e dell'Arcivescovo di Parigi per l'affare del Nunzio et havendo io allhora domandato all'abbate Siri, che me la diede se sapeva di chi fusse opera, mi rispose ch'era stata composta da i Cappuccini del Luvre, che con tal nome sono chiamati il Padre Monbason, et il compagno, perche hanno le stanze nel Luvre dove stillano diverse acque per la febre et altre, malatie. Hora dunque che V. E. mi hà comandato con la cifra de 15 del caduto di parlare al Padre Monbason di questa materia, e d'informarmi come passi questa faccenda, sono entrato nuovamente in discorso con l'abbate Siri intorno à detta scrittura, e gli ho domandato come sapeva che fosse stata composta dai Cappuccini del Luvre; al che mi hà risposto di haverlo saputo per bocca del Padre Giuseppe da Fiorenza già confessore di Mons.re Nunzio. Mi hà soggiunto haver saputo di più per l'istessa via, che detti Cappuccini haveano composto ancora un'altra scrittura in lingua Latina per dare à conoscere i danni, et i disordini, che seguirebbero quando Mons.r Arcivescovo fosse fatto Patriarca in Francia, come credono molti, ch'egli desideri, e che havendola consegnata al sudetto Padre Giuseppe à finchè la portasse à Roma, egli non havea stimato bene di portarla seco per viaggio, mà l'havea inviata antecipatamente à Fiorenza nel plico di questo residente di Toscana perche vi giungesse più sicura. Tanto mi hà detto l'abbate Siri.

Con queste notitie mi sono poi portato dal Padre Monbason, e gli hò significato in primo luogo il dispiacere grande che V. E. haveva del travaglio, nel quale havea scritto, di trovarsi per la scrittura, che si diceva pubblicata da lui in proposito dell'affronto fatto dall'Arcivescovo al cadavere del Nunzio. Gli hò soggiunto, che quando la scrittura medesima fusse giunta alle mani di V. E., già che fin'hora non gli era pervenuta, ella glie la havrebbe rimandata. E poi l'hò interrogato sopra questi disgusti dell'Arcivesvovo, e mi hà risposto che Mons.r Arcivescovo si era doluto con diverse persone, ch'essi Capuccini havessero fatta quella scrittura contro di lui e l'istessa cosa avea detto loro il Padre La Scese; mà che loro si erano scusati, dicendo, che quelli i quali haveano riferito à Mons.r Arcivescovo un tal supposto non potevano haver

havuto altro fine, che di rovinarli, dando loro un'inimico così potente, e d'inquietar Mons.r Arcivescovo con supporgli fatti non veri, et insussistenti. E di queste espressioni Mons.r Arcivescovo si era mostrato in parte sodisfatto, e perciò desideravano hora di rihavere l'horiginale di detta scrittura perche con il proprio carattere di esso Monbason non potessero mai restar conviniti in qualsivoglia caso, che fusse venuto à perdersi, come hora potevano dubitare, che fusse succeduto, mentre dopo tanto tempo non sentivasi ancora che fusse venuto alle mani di V. E. Hò risposto che potevano consolarsi perche se haveano consegnata detta scrittura al Padre Giuseppe, come io teneva riscontro, che havessero fatto, io havea qualche barlume, che il Padre Giuseppe per evitare ogni pericolo l'havesse mandata à Fiorenza per via di questo residente, onde dovea esservi giunta sicuramente mentre non vi era avviso, che plico alcuno del residente si fosse perduto, e non doversi prender meraviglia se tale scrittura non vi era avviso che fusse fin'hora capitata à V. E., mentre nè pure vi era avviso che il Padre Giuseppe, che doveva portarla, fosse ancora giunto à Roma. Si consolò il Padre Monbason in sentire, che la scrittura potesse essere in sicuro, e l'attende dalla benignità di V. E. dopo, che le sarà giunta alle mani, mà mostrò di maravigliarsi come io havessi potuto sapere i particolari accennati, mentre egli fino all'hora si era persuaso, che fuori del caso di essersi perduta la scrittura di suo pugno, il fatto fusse segreto.

Mgr Harlay crut bon, cependant, de se justifier auprès de la Cour de Rome, car le 19 avril (1), Cybo informe Lauri, que l'ambassadeur s'est rendu chez le pape pour lui lire une lettre de l'archevêque de Paris, pleine d'expressions obséquieuses envers S. S. et le Siège apostolique, dans laquelle, il essayait d'expliquer sa conduite à l'égard du corps du nonce, « et que N. S. a répondu que c'étaient là des phrases, mais que

(1) Dans un *avviso* de Rome, en date du même jour, on annonce que de Civitavecchia est parti un navire emportant la statue de Louis XIV exécutée par Bernini.

c'étaient des faits dont il se plaignait, et l'ambassadeur ayant répliqué que l'archevêque ne reconnaissait pas le titre du nonce, celui-ci ne le lui ayant pas montré, et qu'en conséquence il ne l'avait pas cru exempt du droit paroissial, le pape alors répondit que le nonce, n'exerçant pas de juridiction à Paris, n'a pas l'habitude de présenter ses titres, et qu'il devait suffire à l'archevêque que Mgr Varese fût reçu par le roi et traité par lui comme représentant la personne du pape. »

Le 12 juin, Lauri écrit à Cybo que le bruit court que Mgr Casoni est désigné au poste d'internonce en France, à présent qu'il a fini sa mission au congrès de Nimègue. Et, le 16, il ajoute qu'on l'a averti « que, l'ambassadeur ayant écrit au roi pour savoir si, en attendant le nouveau nonce, je dois être remplacé, S. M. lui a répondu que non. » Mais, le 15 juillet, Cybo lui répond qu'il est faux que Casoni doive le remplacer; et il le charge de s'informer de ce qu'on dit sur la possibilité de l'envoi d'un nonce. Le 28, Lauri répond, à son tour, que l'on parle avec curiosité de la question de la nomination d'un nouveau nonce, et qu'à ce propos les opinions sont divergentes. Il y en a qui prétendent que Rome doit demander une réparation de l'insulte faite au cadavre; d'autres, au contraire, sont d'avis que le nonce doit s'abstenir d'en parler; et enfin il en est qui sont pour ce moyen terme de passer l'éponge sur le fait accompli, mais de demander des garanties pour l'avenir. « Le premier projet, ajoute Lauri, est impraticable, vu la difficulté d'obtenir une réparation; le second moyen ne conviendrait pas à la dignité du Saint Siège; le troisième pourrait passer, mais seulement l'archevêque y fera opposition en entraitenant chez le roi le ressentiment à l'égard des Urbanistes. » Et, le 31, il annonce que le roi a promulgué un décret suivant lequel Mgr Harlay doit accorder à un nonce la main. Mais, le même

jour, il lui écrit, que M. Rose lui a dit qu'on ne recevra un nonce qu'à la condition qu'il donne la main à l'archevêque, et que les évêques et archevêques de France sont aussi de cet avis. « Comme M. Rose est partisan de Mgr Harlay, conclut Lauri, on croit qu'il en a exprimé la pensée. » Et, le 4 août, il ajoute que ayant interpellé à ce sujet quelques évêques, ils se sont montrés plutôt d'opinion contraire. Le 25 octobre, Lauri avertit Cybo que le prince de Fürstenberg l'a informé qu'il a parlé à M. Rose a propos des prétentions de Mgr Harlay, qu'il lui a fait observer que l'archevêque avait tort de se mettre mal avec Rome; et « que, M. Rose ayant pris sa défense, il lui a répondu que c'étaient les adversaires Mgr Harlay qui le poussaient toujours davantage à sa ruine, tellement que le jour viendra où le roi en choisira un autre à sa place. »

Le 13 décembre, Cybo écrit à Lauri : « après la mort du nonce Varese, suivant l'exemple d'autres ministres apostoliques qui se sont trouvés à la place que V. S. occupe, il eût été convenable qu'elle demandât audience au roi, au lieu de se borner à traiter avec Pomponne; mais le départ de celui-ci peut donner à V. S. un titre pour traiter directement avec le roi des affaires du Saint-Siège. Cela a été accordé à ses prédécesseurs et est permis à tout ministre de degré inférieur à celui des autres princes. V. S. peut déjà commencer a appeler l'attention de S. M. sur son ministre en Angleterre, touchant le procès qu'on menace de faire à la reine ; et V. S. pourra aussi parler de la nécessité d'aider la Pologne contre les Turcs. En tout cas, V. S. doit agir avec prudence, dans l'éventualité que la demande d'audience puisse être cause d'ennuis. » (1)

---

(1) Les craintes de Cybo étaient assez justifiées. Lauri, le 4, l'informe d'un incident diplomatique qui a eu lieu à la Cour : hier, écrit-il, on lui rapporta que M. de Bonneville, introducteur des

Après Mgr Varese, le Saint-Siège fait une autre perte à Paris: le marquis de Pomponne est obligé d'abandonner son poste de Secrétaire d'Etat. Or si le marquis n'était pas assurement un ami de Rome, tout au moins était un ministre loyal, et sa disgrâce accrut encore l'influence de Mgr Harlay auprès du roi.

L'abbé Lauri écrit, le 20 novembre 1679, à Cybo:

Ill.mo Rev.mo Sig.r mio Sig.r Padron Col.mo

Sentirà V. S. Ill.ma con queste lettere una gran nuova, che del certo la sorprenderà. Questa è la caduta, ò sia disgrazia del Signor di Pomponne, arrivata si può dire per la sua gran bontà e per esser stato superiore al favore e alla fortuna. Havevagli permesso il Rè d'andarsene a Pompona sua casa di campagna a sette leghe da Parigi, tutti i giovedì dopo il Consiglio; e perche anzi potessero havere i suoi ministri di Stato un giorno di più della settimana, da poter vivere à loro medesimi haveva trasferito un Consiglio solito tenersi il venerdì per le materie concernenti questo regno, al lunedì; acciò che potessero haver libero il venerdì, e il sabato. La domenica mattina si trovavano poi tutti a S.to Germano al solito Consiglio di Stato; e come il Signor di Pomponne non riconosceva il suo posto, e la sua fortuna, che dal

---

ambassadeurs, s'était rendu chez le duc de Giovinazzo, nouvel ambassadeur d'Espagne, auquel il aurait dit que le roi le recevrait de la même façon que S. M. Catholique reçoit à Madrid son ambassadeur; par conséquent il ne pourrait aller à la Cour qu'en grande cérémonie en demandant audience, et non au lever, ni au moment des repas du souverain, ni le soir dans les chambres de la reine; que le duc lui répondit qu'il avait reçu de son roi l'ordre de venir à Paris, qu'il se proposait de faire tout que plairait au roi très chrétien et qu'il se conformerait à ses ordres. Et, le 11, Lauri confirme les ordres donnés à Giovinazzo de ne parler à personne de la Cour sans cérémonie, et il ajoute que « le roi a donné ces ordres parce qu'on dit que le duc sait, avec habileté et avec de l'argent, tirer les secrets de la Cour, ainsi qu'il le fit à Turin. »

mero favore del Rè, non si curava di collegarsi con alcuno de suoi collega; anzi per rimuover loro la gelosia, cercava di non intrattenere il Rè di cose spettanti al suo ministrero, che alla presenza di essi. Quindi è, che molte volte avendo havuto de i corrieri per materia gravissime nel tempo che egli stava a Pomponne, non si era curato di trasferirsi a S.^{to} Germano prima della solita domenica, il che venivagli attribuito però da suoi emuli, a negligenza, e mancanza di zelo, verso il servizio di S. M^{tà} et alla sua natura placida, e poco attiva. Anzi occorse tal volta, che havendo egli voluto legere al Rè qualche dispaccio concernente alcuna notizia de' ministri che S. M. haveva ne paesi stranieri, il Rè hebbe a dirgli che non occorreva, essendone di già raguagliato. In questo mentre gli emuli, ed i contrarii non lasciavano di rendergli cattivi uffizii, ora col farlo apparire giansenista, et ora avverso, e mal intenzionato verso quelli, che d'ordine di S. M. procuravano di levare gli appoggi, et i fomenti a tal partito...

Quanto sia universalmente compatito questo ministro, non saprei a bastanza ridirlo a V. S. Illma Roma l'Italia, e tutti gli stranieri perdono assaissimo, perche era l'istessa bontà; e la cortesia colla quale gli accòglieva era inarrivabile. Essendo huomo giusto, e saggio, e d'un naturale placido, e moderato portava al Re tutti i negozii con dolcezza; e più tosto che aggravare, et inasprire le materie le addulciva; onde i ministri che negoziavano seco, erano sicuri di non pregiudicare a gl'interessi de principi loro, per troppa ardenza; perche il Signor di Pomponne, compatendo tutti, et facendo caso della sostanza del negozio, non riferiva al Re se non quelle cose che concernevano il negozio; e se questo tal volta non riusciva à grado de' ministri che trattavano seco, non era colpa sua, mà di quella fatalità che lo portava al precipizio; perche non facendosi ardito come gli altri, venivagli attribuita la sua modestia a stupidità, e poca esperienza; e quello che in altri sarebbe stato effetto di moderazione, e di virtù, in lui era mancamento di sufficiente capacità. Essendo pertanto paruto ad alcuni, che nell'ultimo accidente del morto Nunzio, egli havesse più tosto adherito alle ragioni di Roma; che di questo Monsignor Arc.^{o}, è fama che questo ancora gli habbia notabilmente pregiudicato, per essergli ciò stato imputato a vendetta

contro il detto Arc.°, per la persecuzione che fà a i Giansenisti, il qual Arc.° essendo unito con M.r Colbert, questi gli hanno dato il tracollo, ancorchè sia vero, ch'egli habbia contribuito non poco a questa sua disgrazia, coll'essersi mostrato tanto negligente nel far sapere al Re le cose più importanti del suo Stato, . . . ultima occasione, nella quale poteva ben credere, che trovandosi interessato il fratello d'un ministro di Stato assodato nel favore, e nella stima del Re più di lui, non haverebbe mancato di far notare al Re quella negligenza, e di attribuire a questa, tutti i pregiudizii, che ne fossero potuti nascere.

Supplico V. S. Ill.ma di havere la bontà di non farmi autore di queste notizie, perche due Cappuccini che stavano nel Louvre, huomini virtuosissimi, e che erano quì acclamati, e desiderati da tutto Parigi e da tutta la Corte, sono stati licenziati, senza che gl'istessi più confidenti del Rè habbiano potuto fargli restare, per esser stato supposto al Rè che dassero costà degli avvisi al Sig.r Cardinal Cybo, e che parlassero, e scrivessero contro qnesto Arc.°, in occasione del morto Nunzio. La supplico ben vivissimamente a tener ricordata a Sua Em.za la mia umilissima, et immutabile divozione, et a credermi sempre di V. E. etc.

P. S. Vengo avvisato, che S. M. habbia destinato la carica di suo segretario di Stato degli affari stranieri, al Sig.r Presidente Colbert, e che domani, ò l'altro si rispedirà il corriero che haveva mandato quà con questa nuova, e circa i di lui negoziati, parmi di poter credere, che camminino con quella felicità che qui si desidera.

Et, dans une autre dépêche du même jour, il ajoute:

Mons.r di Pomponne partì da Parigi sabato dopo pranzo alle tre hore per andarsene a S. Germano. Quivi arrivato, Mons.r Colbert fu subito a trovarlo da parte del Re; e dopo averli detto, che gli dispiaceva grandemente d'essergli portatore, et annunziatore d'una cattiva nuova, soggiunse, che S. M. gli aveva comandato di significarli, che non parendole, che gli affari della sua corona stessero bene nelle mani sue, desidera, che si disfacesse della sua carica. Che S. M. glie n'havrebbe tenuto conto su 'l

piede di settecento mila lire, e che per ricompensa de' servigi prestati alla M. S., ella gli aveva destinato un'annua pensione di 20/m lire sua vita durante

Mons.r di Pomponne ricevè questo avviso con grand'intrepidezza, rispondendo, che gli dispiaceva di non haver havuto maggior' habilità per meritare quel posto; ma che non cedeva ad altri nel zelo, e nella fede verso la M. S.

Proseguì Mons.r Colbert, che S. M. giudicava bene, ch'egli tornasse quell'istessa sera a Parigi, e che medesimamente sarebbe stato a proposito, che si ritirasse in qualche luogo alla campagna per evitare la visita, et i complimenti de' suoi amici.

Mons.r di Pomponne domandò à Mons.r Colbert se poteva prima di partire havere l'onore di presentarsi a' piedi di S. M.; Li fu risposto, ch'ella non desiderava di vederlo così presto, e che gli haverebbe fatto sapere intorno a ciò la sua intenzione.

Essendosene dunque tornato a Parigi verso le due hore dopo la mezza notte, fece chiamare in quell'istesso istante M.r Pachaut, con dirgli con grande indifferenza, che non era più segretario di Stato, e tutto quello, che gli era occorso a S. Germano, e che andasse la mattina istessa colà per ricevere gli ordini del Re.

Questo è tutto il seguito, e pare, che questa sua disgrazia non si attribuisca ad altro, che alla poca attenzione havuta in molte importanti occasioni di far'avvisato il Re con la dovota diligenza di ciò che gli veniva scritto per corrieri espressi da' rappresentanti regii, il che era cagione, che si perdessero molte congiunture. Dicono, che S. M. gli havesse alcune volte dato a conoscere il dispiacere, che li recava questa omissione, e che finalmente havendo Mons.r di Pomponne havuto un corriere di Baviera giovedì sera al suo arrivo in Parigi, in vece di tornarsene subito il venerdì mattina alla Corte, habbia trattenuto il corriero appresso di se, nel qual tempo Mons.r Colbert havendo havuto i dispacci del Presidente suo fratello, ne ha con celerità comunicata la sostanza al Re, il quale avendo aspettato tutto il venerdì, e sabato mattina, e veduto che Mons.r di Pomponne non compariva, chiamato Mons.r Colbert gli diede la commessione sudetta.

Vanno in predicamento M.r Courtin, il Presidente sudetto, Mons.r Pellettier, et il Vescovo di Beauvais. Altri dicono, che il

Marchese di Louvois potrebbe far'egli tal carica, e non sarebbe gran fatto che S. M. la conferisse al Principe Guglielmo di Furstemberg.

Mons.r di Pomponne non pagò la sua carica che 400/m franchi; di maniera che, oltre le 20/m lire di pensione, S. M. viene ancora a dargli 100/m scudi di ricompensa, la quale dimostra, che S. M. non lo allontana dalla sua real persona, e dal suo real servigio, per alcun mancamento; ma perche è gran tempo che parevale non fosse a proposito per tal carica.

Et le 24, Lauri après avoir repété un éloge de Pomponne, ajoute :

..... Dall' altro canto il Presidente Colbert, che gli è stato destinato per successore, da chi l'hà trattato nel Congresso di Nimega, viene dipinto per huomo di talenti mediocri, difficile à persuadere, e di maniere più tosto aspre, che dolci; mà perche questa relatione viene da un ministro, che in quel Congresso era contrario alla Francia, non si sà se sia sincera. Una cosa è verisimile cioè che per l'appoggio di Monsieur Colbert suo fratello havrà credito nel Consiglio, onde quando si arrivi à persuaderlo, non dovrebbe esser senza frutto.

Spero di poter mandare in breve à V. E. la relatione di questa Corte nel modo che mi hà imposto di fare, et allhora dirò quel di più, che potrà occorrere in questa materia.

Le 15 décembre, il annonce qu'on dit que Colbert veut être sévère envers ses ambassadeurs et leur donnera des ordres précis, en ne leur laissant que bien peu de latitude.

Le prince Guillaume Egon de Fürstenberg, à peine mis en liberté après la conclusion de la paix, se rendit à Paris. Le pape comptait sur sa reconnaissance, afin d'obtenir du roi les satisfactions qu'il lui demandait. Ainsi, le 23 août 1679, Cybo recommande-t-il à Lauri d'aller voir le prince aussitôt qu'il sera arrivé, et, comme de sa propre initiative

de l'entretenir des rapports actuels entre le pape et le roi, car l'ambassadeur polonais dit que le roi est peu satisfait du pape et prétend qu'à Rome on n'a aucun égard pour lui. Le pape, ajoute Cybo, a été large de grâces pour le roi, et cependant S. M. lui refuse toutes les concessions qu'il lui demande et l'offense même, ainsi qu'il est arrivé pour le cadavre du nonce et, actuellement encore, pour l'incident du sbire de Rome.

Le prince a écrit au pape pour témoigner à S. S. sa reconnaissance, et l'assurer que dorénavant il se donnera, entièrement, à ses devoirs ecclésiastiques. Et, le 4 octobre, Cybo envoie à Lauri pour le prince Guillaume un bref du pape l'encourageant en ses desseins, et charge l'internonce, en le lui remettant, de le persuader de prier le roi de prendre part à la guerre contre les Turcs, ou, tout au moins, de donner l'assurance aux princes italiens qu'il ne les troublera pas s'ils y prennent part. Et, le 18, Cybo ajoute que Fürstenberg a écrit à S. S. une nouvelle lettre, dans laquelle, avec une grande modestie et beaucoup de respect envers S. S., il l'informe de la recommandation du roi qui demande pour lui le cardinalat. « Aux lettres des princes, dit Cybo, qui demandent des chapeaux au pape et, encore moins à ceux qui se recommandent eux mêmes, on ne répond pas, afin d'éviter tout ombre d'engagement dans une matière aussi importante, très-sainte et pour laquelle il faut d'abord recourir au Père de toute lumière. Il est difficile aussi de répondre avec courtoisie, même très circonspecte, car elle sera toujours interprétée comme une espèce d'obligation. Toutefois on est sorti un peu des règles, et N. S., comptant sur sa discrétion et poussé aussi par le désir qu'il a toujours eu de le favoriser, lui répond par le bref qu'on transmet à V. S. ; et elle lui dira que N. S., ayant pensé à lui par le passé, ne l'oubliera pas dans le présent. » Mais il paraît que Lauri ne saisit pas toute la finesse contenue dans la dépêche de Cybo, car il lui répondit, le 13 novembre:

Continuando la sua dimora in Alemagna il Sig.r Principe di Furstemberg, hò stimato bene d'inviargli il secondo Breve di N. S.re scritto in risposta della lettera resa dall'Abbate Morel, e gli hò soggiunto che dal tenore del Breve medesimo potrà egli ben argomentare qual sia l'amor paterno, che S. S.tà le conserva; mà più ancora ciò si può raccogliere dall'ordine dato à me di significarle, che sebene à lettere di simiglianti materie, quale era stata quella scritta da lui à S. B.e non era stato solito di rispondersi da i Sommi Pontefici; contuttociò nel caso presente haveva voluto S. S.tà far prevalere l'amor suo, con il quale rimira la riguardevol conditione, et il merito di lui, al solito stile della Segreteria. Onde io da tali dimostrationi, e dalla sollecitudine, che S. B.e hà mostrata delle cose di lui prima di salire al pontificato, restavo affatto persuaso, che molto più si prenderà il pensiero, et incontrerà le occasioni di favorirlo hora, che per la suprema dignità nella Chiesa, gli è divenuto padre, e che si sono aggiunti nuovi, e potenti motivi di amarlo, e di honorarlo sù la speranza che N. S.re può con ragione haver concepita, che le prosperità di lui sieno per ridondare in particolar profitto della causa publica, e della Religion Càttolica. Con queste precise espressioni hò io adunque accompagnato il secondo Breve, che hò trasmesso al Sig.r Principe, ritenendo tuttavia il primo fin hora appresso di me per havere intorno à ciò i più precisi sentimenti dell'E. Vostra.

Cybo ne fut pas content de cette communication, et, le 6 décembre, il répondit à Lauri, qu'il pouvait transmettre le bref, mais sans écrire en de pareils termes de courtoisie, qui peuvent donner lieu à des interprétations erronées et laisser supposer des mystères, où il n'y en a pas. « V. S. aurait dû d'autant plus s'abstenir vu le récent exemple de l'affaire des Urbanistes. Que V. S. veuille bien, dorénavant, agir avec plus de prudence en pareilles circonstances » (1).

(1) Le prince Guillaume succéda à son frère dans l'évêché de Strasbourg, et fut promu cardinal en 1883.

D'après la publication (1) des *Dépêches diplomatiques de la Cour de France* durant le pontificat d'Innocent, il résulte, qu'en outre de l'ambassadeur de France et de son frère le cardinal d'Estrées, il y avait à Rome d'autres personnages qui écrivaient directement à la Cour, surtout depuis que Colbert de Croissy était devenu secrétaire d'Etat; il paraît qu'on les attachait aux intérêts du roi de toute manière. Ce système d'espionnage n'est pas le meilleur pour connaître la vérité et bien apprécier une situation, car il donne lieu plutôt à une marée d'informations et de *potins* qui ne font qu'obscurcir l'horizon. Rien de semblable, au contraire, ne résulte des dépêches de la Cour de Rome, durant cette période; si des étrangers à la Cour s'adressent directement à la Secrétairerie d'Etat, on en écrit au nonce pour contrôler la véracité de leurs renseignements; et que, si de la part du cardinal Cybo, on conseillait au représentant du Saint Siège d'interposer les bons offices de quelque ecclésiastique, ce n'était pas pour induire celui-ci à trahir ses devoirs, mais bien pour les lui rappeler.

L'abbé Atto Melani, né à Pistoie en 1626, se rendit à Paris à l'âge de vingt ans et commença sa carrière sous le cardinal Mazarin. Il y demeura longtemps, tout en faisant de fréquents voyages en Italie. De retour à Florence il fut attaché à la personne du cardinal Bonvisi et devint l'ami de son neveu, nonce à Vienne; comme il connaissait personnellement beaucoup de personnages, il fut chargé de quelques missions. Il prétendait aussi être très-lié avec le cardinal d'Estrées, mais il se brouilla ensuite avec lui. Alors que le cardinal se trouvait à Turin, le nonce, Mgr. Muzio, informe Cybo, le 10 novembre 1677, « que l'abbé Melani a rendu de bien mauvais services au cardinal, dont il rapportait les confidences à ses adversaires ». Mais il ne semble pas que

(1) *Louis XIV et Innocent XI,* par E. MICHAUD. Paris, 1882.

l'abbé ait eu lieu d'être satisfait du résultat de ses intrigues, car, dans une lettre de lui, qu'on trouve dans un registre de la nonciature de France, sans le nom du destinataire, qui paraît avoir été son protecteur, il se plaint que le pape lui ait refusé la concession de l'abbaye en commende que le roi lui avait donnée :

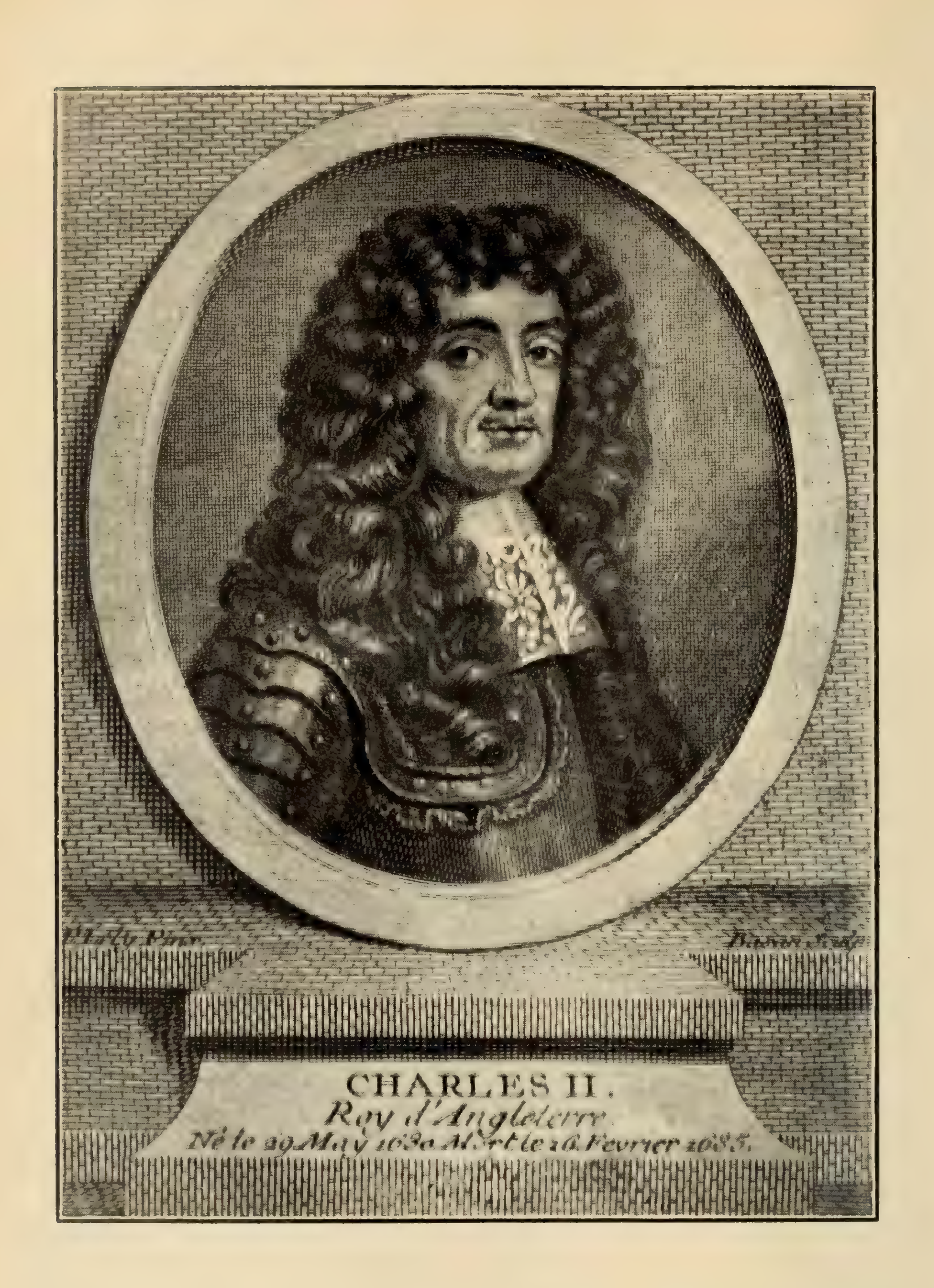
Gliene rendo per tanto umilissime grazie, e la supplico di credere, che conserverò perpetua memoria di questo favore nel modo stesso ch'avrei fatto, se la grazia ch'io domandava, mi fosse stata conceduta. Io non mi dolgo che della mia sventura, e d'essermi reso importuno a tanti amici, e padroni ; e di non haver prima compreso, ciò che l'esperienza m'ha fatto conoscere da cotesto lato : ancorchè pur troppo sapessi, che non hà il mondo scuola megliore di cotesta Corte per conoscere il suo disinganno.

Melani chercha à jouer le rôle d'informateur auprès du Saint-Siège, surtout au sujet de la question du Quartier, mais Varese découvrit bientôt qu'il jouait double jeu et visait seulement à tirer profit de la bienveillance que lui témoignait Pomponne. Il obtint du roi en commende l'abbaye de Robec, en faisant croire qu'il obtiendrait la confirmation du pape, qui, au contraire, sur l'avis de la Congrégation, la refusa. Voici une partie de la dépêche par laquelle Lauri informe Cybo de la réponse de Pomponne à la protestation que, par son ordre, il lui avait adressée à ce sujet :

... e l'E. S. mi hà risposto che simili arresti si davano tutto il giorno in Francia, in caso che in Roma si rifiutassero le bolle : poiche allora davasi il possesso temporale al nominato dal Rè, obligandolo nondimeno à spedir le bolle prima di aver il possesso dello spirituale. Così aver proveduta la sua badia il vescovo di Noyon, avanti che gli fusse fatta la grazia da Nostro Sig.re di dargliela in commenda : Così pure aver proveduto per lo spazio di alcuni anni la chiesa di Reims il Cardinal Antonio, pendente il tempo, che la S.ta M. d'Innocenzio X ; per l'incompatibilità

pretesa col camerlangato (*sic*) gli ricusava le bolle; e così praticarsi in altre mille occorrenze. Questa risposta non mi è giunta nuova, perche in effetto si praticano in Francia quotidianamente simili possessi, che sogliono darsi dal Parlamento; e se in quest'occasione il Melani hà avuto ricorso al Consiglio privato del Rè, ciò hà fatto solamente per far tassare la somma pretesa dalli convertiti alla fede, à favore de' quali hà S. M.tà riservato il terzo delle vendite de' benefizii, finche non siano in effetto spedite le bolle apostoliche: Onde replicai à S. Ecc.za due cose; la prima che questa era un'abuso, che non doveva tolerarsi, mentre senz'il titolo canonico erano intrusi quelli, che prendevano i frutti de' benefizii; la seconda poi, che in questo caso particolare l'arresto era fondato sù la narrativa, che la Congregazione avesse decretato à favore della commenda pretesa dal Melani, e che il segretario di detta Congregazione abbia ricusato di dar fuori il decreto, l'uno, e l'altro de' quali fondamenti era insussistente per le ragioni, ch'io aveva già riferite à S. E. Onde per l'uno, e l'altro capo era luogo alla rivocazione dell'arresto controverso; Mà tutto questo non è stato già bastante à persuadere il Sig.r di Pomponne, il quale ha seguitato pure à rispondere, che questi possessi tutto il giorno si danno in Francia, e che vi sono moltissimi, che presentemente godono i possessi temporali di simili benefizii in vigore di tali arresti. Così dunque può Vostra Em.za vedere, che per li continui abusi, che tutto il giorno si praticano in questo regno in simili materie, non sono state nè pure in questo caso, considerate le buone ragioni addotte da me: onde attenderò i nuovi comandamenti dell'Em.za V. se altro dovrò in questo proposito, e me le inchino profondamente. Di V. Em. ec.

Parigi 30 Xmbre 1678.



CHARLES II.
Roy d'Angleterre.
Né le 29 May 1630. Mort le 16 Fevrier 1685.

CHAPITRE V

Le Pape et l'Angleterre

Charles II était roi depuis 17 ans, lors de l'avénement d'Innocent; il ne paraît pas avoir eu sa confiance. Porté sur le trône à l'âge de trente ans, au milieu de la sympathie et des espérances de la nation, Charles n'avait pas réussi à vaincre les grandes difficultés que lui opposaient le Parlement et les partis adversaires.

Doué de belles qualités naturelles au moral et au physique, il semblait n'avoir rien appris dans l'art de gouverner, et vouloir continuer le genre de vie incertaine qu'il avait mené dans l'exil. Jamais il ne fit montre d'un programme sérieux pour régner, mais il est vrai que la situation intérieure de l'Angleterre n'était guère rassurante.

La nation anglaise n'était pas habituée à la vie de magnificence et d'inconséquence que le nouvel absolutisme venait de mettre à la mode sur le continent. Les subsides, que le Parlement, toujours méfiant envers l'autorité royale, accordait au roi, ne suffisaient pas à ses dépenses. Son intimité avec Louis XIV, dont le frère avait épousé la sœur de Charles II; l'incertitude de sa politique étrangère et les guerres avec la Hollande ne le rendaient pas populaire. Dans le Parlement les anciennes factions qui, sous le nom de chevaliers à la tête Ronde, avaient tant agité la nation, continuaient à exister et à menacer le pouvoir royal. Les querelles religieuses, qui, au début de la restauration, semblaient assoupies, prirent bientôt une nouvelle ardeur, et le protestantisme devint, de plus en plus, soupçonneux et agressif.

Le mariage du roi avec l'Infante de Portugal ne fut pas heureux. Elle apporta bien à l'Angleterre Bombay, Tanger et un demi million de livres sterling, et si elle ne réussit pas à captiver toute l'affection du roi et à lui donner un héritier, bien que deux fois elle fut sur le point de le rendre père, il faut reconnaître que sa piété et sa modestie empreinte de dignité, imposèrent toujours le respect à son royal époux. Catholique, ce fut contre elle que les protestants s'acharnèrent davantage, et, pour cette même raison, c'est à son sort qu'Innocent XI s'intéressa plus particulièrement.

Le pape montra, du reste, son peu de confiance dans l'impartialité et le sérieux du roi d'Angleterre, alors que, aux négociations de Nimègue (1), médiateur lui-même, il chercha à avoir un autre collègue dans la médiation, en plus de Charles II.

Le duc d'York, frère du roi, était intelligent, brave à la guerre, zélé pour les affaires publiques. Veuf de la fille

(1) Dans le chapitre : « La médiation du pape au Congrès », on verra mieux quels étaient les sentiments d'Innocent à l'égard de l'Angleterre officielle. Mais voici quelques pièces qui font ressortir les incertitudes du gouvernement anglais.

Le 24 janvier, Bevilacqua, qui était sur le point de quitter Vienne pour se rendre, comme nonce médiateur à Nimègue, écrit à Cybo « que l'envoyé d'Anglèterre aurait dit à l'ambassadeur de Venise que l'opposition des plénipotentiaires anglais au séjour du nonce du pape à Nimègue n'était qu'apparente et, selon l'expression française, *par grimace,* afin que le Parlement ne puisse soupçonner qu'il y a des intelligences entre le pape et le roi, qui en ce moment se trouve contraint de sacrifier les catholiques à la haine de la Chambre basse et à l'impérieuse nécessité d'obtenir de l'argent, bien que dans son cœur il les aime et les considère comme ses meilleurs vassaux. Que cela soit vrai, je ne le sais pas, conclut le nonce, mais c'est mon devoir d'en référer à V. Em. »

de lord Clarendon, grand et fidèle ministre de la restauration, il avait épousé, en secondes noces, la fille de la duchesse de Modène, et embrassé le catholicisme. Ce fut avec lui, qu'Innocent entretint le plus de rapports. Mais ce prince a été aussi un grand ami de Louis XIV, et ce fut peut-être, et surtout à cause de cette amitié que, monté sur le trône à la mort de son frère, il dut en descendre pour le laisser au prince d'Orange, qui avait épousé sa fille Marie, née de son premier mariage.

Les intermédiaires entre le pape et le duc, étaient le car-cardinal de Norfolk, résident à Rome, un ami de Mgr Bevilacqua (1) nonce pour la paix à Nimègue, et ensuite

(1) Mgr Bevilacqua, médiateur pour les seuls princes catholiques préoccupé de l'attitude de l'Angleterre envers sa mission à Nimègue, de Cologne, le 28 mars 1677, informe Cybo que, « comme l'Angleterre joue un rôle important dans les négociations, il avait cherché à avoir à Londres une personne qui pût le renseigner sur ce qui se passe ; qu'il avait jeté les yeux sur l'abbé Ballati, qui avait accepté, mais qu'à présent son frère le rappelle en Italie parce que son séjour à Londres est trop coûteux ; et le nonce recommande l'abbé à la bienveillance de S. S. car il est toujours bien renseigné ». En effet, Mgr Bevilacqua communiquait à Cybo, à son tour, les nouvelles qu'il recevait de l'Angleterre. Mais il paraît que le cardinal eut la crainte, que le nonce se laissât dominer à l'excès, par ces renseignements, dans son rôle de simple médiateur, car il lui recommanda de ne pas trop s'occuper de ce qui se passait en Angleterre. Et Bevilacqua, le 16 mai, se justifie d'avoir cherché des nouvelles directes de l'Angleterre, parce qu'il est difficile de connaître la vérité à Cologne, surtout que toute décision vient du cabinet du roi. Et Cybo sembla se convaincre de l'opportunité du choix fait par le nonce, car, le 11 décembre, il lui écrit que, du moment que son ami de Londres lui a annoncé qu'il avait contracté une dette de 100 écus, il pourra les lui donner comme acte de libéralité de sa part, mais non de Rome ;

Mgr Tanari internonce à Bruxelles, lorsque le duc fut obligé de résider en cette ville.

Le 2 avril 1677, Bevilacqua informe Cybo qu'ayant fait remercier le duc d'York de ses expressions de sympathie à son égard, S. A. lui avait mandé, par son ami, que depuis 6 mois il avait écrit au pape, par l'intermédiaire du cardinal Howard, sans en obtenir une réponse ; que sous le dernier pontificat on avait promis de donner, cette année, la Rose d'or à la reine, et l'année dernière c'est la reine de Pologne qui l'a reçue; que, désireux de donner cette consolation à la reine pour sa grande piété, il se voit obligé de réitérer sa demande (1).

Le 19 novembre, le nonce mande au cardinal, qu'à sa dépêche en clair, touchant l'Angleterre, il doit ajouter « que York a été obligé de donner sa fille en mariage au prince d'Orange, de la sacrifier pour la sûreté de sa maison et pour réduire à néant les cabales des adversaires du gouvernement. Le duc se justifie des paroles qu'il a prononcés en Conseil, avec tout autre intention que de s'opposer au catholicisme, et que pour

---

et que, plus tard, on verra ce qu'il y aura à faire pour qu'il soit satisfait.

(1) Et le 20 juillet, il lui écrivait encore: « Le duc d'York m'a fait écrire, que des vaisseaux anglais sont retournés de la Méditerranée, et qu'un des capitaines l'a prévenu qu'il avait appris que des corsaires turcs projetaient de venir saccager la S. Casa de Loreto; et que, tout en croyant l'entreprise difficile, S. A. m'en avertissait ». Et, le 21 août, Cybo ordonne à Bevilacqua de faire répondre au duc d'York, par le même intermédiaire, dont il a reçu l'avertissement de S. A., que N. S. a été bien content d'apprendre l'intérêt du prince, non seulement envers les trésors de l'Eglise, mais aussi pour les précieux ornements sacrés de l'Italie, et que S. A. peut être sûre que S. S. lui en gardera une affection paternelle.

cela il ne voulait pas qu'on les publiât sans la déclaration finale; il voudrait, dit-il, manifester davantage son affection envers la religion, et son respect envers N. S.; et il m'a prié de vouloir bien lui en indiquer les moyens. S. A. m'a chargé d'informer V. Em. que les évêques protestants ont imposé au roi la condition que l'enfant, que la duchesse aura prochainement, soit baptisé par l'un d'eux; qu'il n'aura pas le moyen de l'empêcher ainsi que cela est arrivé déjà pour sa fille, qui fut baptisée deux fois, d'abord catholique, ensuite protestante... V. Em. verra par là, combien serait nécessaire dans ce royaume, l'assistance de quelque ministre du Saint-Siège, qui fût dans la confidence du duc, pour tout ce qui peut arriver d'un moment à l'autre, et en tout cas pour ne pas le perdre totalement de vue». Et le nonce ajoute: « que l'occasion du mariage du prince d'Orange avait suggéré au Gr. Trésorier l'idée d'une combinaison qui aurait été très nuisible aux catholiques; mais le duc d'York a éloigné le danger, aussi à cause que les presbytériens, plus forts que les protestants, peuvent influencer sur la monarchie dont ils sont adversaires. Un des moyens, écrit-il, dont Dieu s'est servi, pour empêcher que se produisît l'union des presbytériens avec les protestants, union désignée en Angleterre sous le nom de *comprensione*, a été la mort imprévue d'un principal ministre presbytérien, lequel avait en mains l'exécution de ce projet, qu'il devait exposer du haut de la chaire au public... C'est le roi qui ordonna à York de s'y opposer sans se mettre à découvert, et S. A. espère y réussir malgré qu'Orange, avec ses ministres calvinistes, la favorise. »

Et, dans une autre dépêche du 26, il ajoute: « que c'est l'évêque de Londres qui en Angleterre a célébré le mariage du prince d'Orange, et que le duc d'York a refusé d'y assister, ayant entendu dire, que, selon la liturgie, il devait faire des génuflexions; mais que le roi, son frère, s'y soumit,

bien que le duc avec la duchesse se trouvassent dans la salle à part, près d'une fenêtre, et que S. A. fit cela par égard pour les catholiques, mais que les protestants en frémirent». Et, il continue, informant Cybo «que les Espagnols ont remis au prince d'Orange un mémorial pour le roi, où ils demandent de n'avoir pas à céder la Bourgogne, mais que le prince l'a pris en souriant... Le duc d'York est devenu père d'un garçon et il en donne participation à N. S.; il a été baptisé par l'évêque de Londres pour empêcher de plus graves inconvénients».

Le 11 décembre 1677, Cybo annonce à Bevilacqua, que le pape a reçu des lettres du duc d'York et de la duchesse, lui faisant part de la naissance d'un fils, du mariage de leur fille avec le prince d'Orange et aussi de la protestation; mais que, dans la réponse, N. S. ne fera pas allusion au mariage et à la protestation, parce que contraires aux maximes de notre religion. «Il ne serait pas opportun, en semblable occasion, de causer quelque amertume à S. A., car cela pourrait nuire aux bonnes dispositions qu'elle manifeste à l'égard de la religion catholique et de Rome même». Et, le cardinal charge le nonce de faire connaître au duc, par l'intermédiaire de l'ami à Londres, les sentiments paternels du pape et d'exprimer l'espoir qu'il nourrit que S. A. ait un jour à manifester, par des effets, sa piété intérieure. Et, le 18, il ajoute, que dans le bref pour York il n'y a pas une parole touchant le demande de promotion, comme cardinal, du prince Rinaldo d'Este, frère de la duchesse; mais que V. S. doit *tempérer cette lacune,* en disant, qu'il pourra se faire que le temps offrira un jour quelque ouverture inattendue (1).

(1) Dans le bref il n'y a que: *quod attinet ad amplificandam dignitatem Viri Principis a te commendati, non patitur ratio temporum Nos desiderio tuo, cui nostrum libenter accederet, satisfa-*

Le pape s'intéressa toujours au sort des catholiques anglais (1) et de la maison royale, mais il s'abstint scrupuleusement de donner des conseils de gouvernement aux deux princes, tout en faisant ses efforts pour que les catholiques ne fussent pas persécutés.

Ainsi, le 12 décembre 1676, Cybo écrit à Mgr Mellini, nonce à Madrid :

« S. S. a été très affligée en apprenant, de l'abbé de Sainte-Marie, qu'en Angleterre les catholiques sont persécutés ; et, principalement, que l'on a rigoureusement interdit aux prêtres de célébrer le culte dans les chapelles des représentants des princes étrangers. Cette défense est contraire aux droits des représentants, et S. B. veut que V. S. Ill.me excite la piété du roi en vue de s'acquérir un mérite particulier envers la religion en la protégeant aussi en Angleterre... S. M. devrait ordonner à ses ministres en ce royaume, de maintenir en leurs chapelles, franc et libre, l'exercice du culte sans permettre qu'il soit diminué... »

Le 1er janvier 1677, le nonce à Paris, Mgr Varese, informe Cybo qu'il a été chez Pomponne pour lui dire, que

---

cere, nullam coeteroque occasionem pretermissuros testandi nostram erga te etc. etc.

(1) Dès la première année de son pontificat, Innocent s'occupa aussi du collège anglais à Rome. Voici la copie du bref que le pape lui adressa :

Innocentius PP. XI.

Ad futuram etc. Conservationi, et manutentioni librorum Collegii Anglicani de Urbe, ac dilectos filios modernum rectorem, et scholasticos dicti Collegii specialibus etc. volentes, et eorum singulares personas a quibusuis etc. censentes, supplicationibus eorundem rectoris et scholasticorum nomine etc. inclinati ne de cetero quisquam quavis auctoritate, superioritate, et officio fungens libros quinterna, folia sive impressa, sive manuscripta tam hactenus

S. S. l'avait chargé d'intéresser le roi en faveur des catholiques en Angleterre, et le ministre répondit que toutes les restrictions regardaient les catholiques anglais, et que, pour les autres, le culte est libre, mais qu'il informera le roi du désir de N. S. afin qu'il contribue à faire respecter la religion, ajoutant que l'ambassadeur à Londres tient sa chapelle ouverte et que l'exercice du culte est libre; on ne peut pas toutefois dire quel sera le résultat de son intervention car en Angleterre tout dépend du Parlement et non du roi. « Je me crois en devoir d'ajouter, écrit-il, que, m'étant rencontré deux fois avec l'ambassadeur anglais, il ne laissa pas de me faire des déclarations, m'assurant de sa grande estime à l'égard du pontife; et il me parla aussi en faveur du cardinal de Norfolk, très apprécié de ses compatriotes... » Et, le 30, Tanari écrit à Cybo: « Quoique le roi d'Angleterre ait défendu à tous ses vassaux de se réunir et de fréquenter les chapelles de la reine et des ministres des princes catholiques, il paraît cependant que les catholiques n'ont pas à craindre une

---

per quoscumque XPI fideles dicto Collegio donata et assignata, quam in posterum donanda, et assignanda quibusvis personis commodare, aut sub quovis quaesito colore, causa, ratione, aut occasione e Bibliotheca communi dicti Collegii absque expressa praefati pro tempore existentis Collegii huiusmodi rectoris licentia extrahere, et asportare, seu ut commodentur extrahantur, et aspor tentur permittere, aut consentire audeat, seu praesumat sub excommunicationis latae sententiae poena eo ipso absque alia declaratione incurrenda auctoritate apostolica tenore praesentium interdicimus, et prohibemus. Non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis, ac Collegii huiusmodi etiam iuramento etc. consuetudinibus ceterisqne contrariis quibuscumque. Volumus autem ut praeséntis prohibitionis copia in aliquo dicti Collegii conspicuo loco quo ab omnibus cerni possit, continuo affixa remaneat. Datum Romae apud S. Petrum etc. 11 Junarii 1677 anno primo. *(Arch. Vat., Sec. Brev., vol. 1604, fol. 722).*

rigoureuse surveillance, car on m'informe, que quelqu'un a été averti du jour où l'on surveillerait ceux qui entreraient dans la chapelle... Un certain Bery, emprisonné pour avoir publié un catéchisme, adressa un mémoire au Conseil privé, promettant de ne plus rien publier sans autorisation; il fût relâché, et il entra même dans les grâces du pseudo-évêque de Londres, qui lui permit aussi de prêcher... Cet évêque est des plus acharnés contre les catholiques; on a quelque soupçon sur la sincérité de Bery, car c'est un ancien ami de Albin, et, par conséquent, on craint qu'il soit imbu des mêmes idées ».

Le 27 mars, Cybo, écrivant à Tanari, lui dit que le bruit court que le pape veut envoyer un évêque en Angleterre. « Toutefois, ajoute-t-il, V. S. doit continuer à entretenir de bons rapports avec l'abbé Ballati, afin d'être toujours bien renseignée sur les intérêts des catholiques en Angleterre...»

Et Tanari mande à Cybo, le 3 avril 1677 :

La difficoltà con cui s'incaminano per gl'interessi del Re d'Inghilterra le risolutioni del Parlamento dà molto che temere a' Cattolici, li quali quando anche non siano per venir perseguitati per genio di Sua Maestà, possono ad ogni modo esser sacrificati dalla medesima al capriccio de' Parlamentarii, et al desiderio di ritrarne abbondanti somme di danaro. Il signor Duca d'Iorc, che da tutti vien considerato come legitimo herede della Corona, e come Cattolico, è l'oggetto principale della rabbia de' Protestanti, et unendosi da suoi malevoli li motivi di Stato, e di Religione, si dissemina, che egli dedito intieramente alle convenienze della Francia, ha riposte nelle forze della medesima le sue speranze; concitandosi perciò contro Sua Altezza l'odio che seco trahe in Inghilterra l'esser francese, e cattolico, si procura di perdere le sue fortune, e si è progettato nel Parlamento di far publicare al Re una legge con cui si obblighi la famiglia Reale, et ogn'altro che aspiri alla successione del Regno, di professare la Religione Protestante. Per diminuire di forze col suo partito quello de' Cat-

tolici, si studiano le forme d'escluderli per sempre dalla Camera alta, che chiamano de' Signori, e per usurpare li loro Beni, secondo portano alcune antiche costitutioni, si meditano nuove forme di giuramenti che dovendo prestarsi da tutti, nè essendo compatibili colla fede Cattolica, obbligaranno a dichiarare il proprio interno anche con perdita delle facoltà. Sotto pretesto di conservare in vigore la Religione Protestante si è essibita una lunghissima scrittura piena di accuse e punture contro li Cattolici, e dopo haverla già letta due volte nel Parlamento, si propongono modi di maltrattarli; onde se la provvidenza del Signore Iddio non ispira nell'animo Regio vigore per resistere alle istanze de' Parlamentarii, o con modi proprii della sua onnipotenza non assiste agl'interesse de quei fedeli, possono temersi eccitate contro di essi crudeli persecuzioni (1).

Le 31 octobre, Cybo informe Mellini (2):

Da buon luogo vengo avvisato, che la forma praticata in Londra da ministri di Spagna circa gli affari della guerra, e della pace hanno messa in una grande apprensione quel Re, e quella Corte, che dagli Spagnuoli si machini una ribellione del popolo per opprimere la Casa Reale, et introdurvi di nuovo il governo popolare; et essendo verisimile che duri in molti di quella gente, con la memoria fresca del fatto, l'inclinatione à cose nuove, non è gran cosa che il Re, il quale vidde tutta, e fù gran parte di quella scena sì tragica, e sì funesta: sia facile à cadere in questi

(1) Le 18 avril 1677, Mgr Bevilacqua, de Cologne informe Cybo que vient la nouvelle que la reine est très malade d'hypocondrie; qu'à l'éventualité de sa mort, il y en a qui voudraient que le roi épousât la princesse de Danemark promise au roi de Suède, et d'autres, la reine veuve, de Pologne.

(2) Déjà le 1er octobre, Bevilacqua avait répondu à Cybo, qu'ayant fait part au duc d'York des sentiments bienveillants de N. S. envers S. A., « il lui avait fait dire que le véritable objectif actuel de l'Espagne était de renverser la monarchie pour y faire proclamer la républiquc ».

sospetti. Per altro non può persuadersi mai S. S.tà che dalla Corte di Spagna, dal gabinetto del Re Cattolico, dagli eredi non meno della pietà, che della potenza Austriaca escano risolutioni tanto pregiudiziali non solamente alla Religion Cattolica, ma agl'interessi del Re medesimo. Poichè già è noto, come fossero trattati i Cattolici d'Inghilterra sotto il governo del Cramvelle, e quali siano hora contra la nostra S. Fede i sensi de' parlamenti, e di tutti quegli ordini di persone, i quali senz'alcun dubbio farebbon le prime parti nella Repubblica. Il pregiuditio poi, che ridonderebbe negl'interessi del Rè, non è meno evidente, che grave, sì per l'esempio pernicioso à tutti i monarchi, i quali perciò son tenuti per ogni ragion di prudenza, e di stato ad opporsi vivamente a simili tentativi, quando anche siano contro i Rè nemici, sì per la congiuntura de tempi, nei quali comple grandemente alla Spagna di tenersi amico il Rè d'Inghilterra; la cui inclinatione da una parte più che dall'altra può dare il tracollo alla bilancia, e che presentemente fà le parti di mediatore nel Congresso di Nimega, sichè l'offenderlo e l'irritarlo, sarebbe un fare il gioco de' nemici, e quello che importa tirarsi addosso l'ira Divina per un'attione tanto perniciosa alla Chiesa. Per tutte queste ragioni non può creder S. S.tà che il sospetto della Corte d'Inghilterra habbia fondamento che sussista. Convien però che costì si habbia questa notizia per potersi governare in dar gli ordini opportuni à suoi ministri. Perciò V. S. Ill.ma rappresenterà tutto questo in nome di S. S.tà al Rè, et al Sig.r D. Gio. secondo, che troverà opportuno, e nella forma, che alla sua prudenza parrà più propria, facendoli apprendere quanto conviene l'importanza di questo affare, et il doppio rispetto, che muove S. S.tà à passar l'officio, considerando ugualmente il servitio di S. M.tà e della Religion Cattolica, la quale quanto danno dovrebbe temere dall'accennata mutatione di governo in Inghilterra; altretanto può sperar di profitto, e di accrescimento dalle prosperità del presente Rè, ben disposto interiormente verso le cose nostre, e molto più dalla successione alla corona, che potrebbe cadere un giorno in persona del Duca di Iorch, principe non solamente cattolico, ma di zelo sviscerato verso la Chiesa Romana etc.

Et Mellini lui répondit, le 27 novembre:

Gradirono S. M.tà, e S. Alt.a le notitie da me dateli in nome di N. Sig.re sopra li sopposti procedimenti dei ministri di questa Corte in quella d'Inghilterra, riconoscendo da esse il paternale affetto di S. B.e negarono però totalmente la sussistenza di esse, e disse il Sig.r D. Gio., che questa era una voce cavata dai Francesi per metter in diffidenza con quel Rè S. M.tà, e per discreditarlo con tutti gl'altri monarchi, e confessando tutte le ragioni così prudentemente ponderate da S. S.tà per incontrovertibili, aggiunse à queste altra, et è che sollevandosi quel popolo, si farebbe loro una guerra civile colla quale verrebbe il Rè di Francia à perdere quel timore, che hà di poter essere astretto da quella parte à far una pace non conforme al suo desiderio, e S. M.tà Cattolica resterebbe senza la speranza che hà di poter guadagnare à suo favore, ò per una conveniente pace, ò per una buona guerra quell'armi, le quali si renderebbero inutili per ogni parte, quando guerreggiassero frà loro nel proprio regno, onde per tutti i rispetti si rendeva per se medesimo inverisimile, et incredibile il supposto di detti procedimenti; in oltre mi disse che havendo in Inghilterra dato alcun credito à dette suppositioni havevano cacciato di là il Marchese di Salines (1) per il che s'insisteva da S. Maestà Catt.ca per la sodisfazione di questo fatto, essendosi già giustificato pienamente l'innocenza di detto Marchese, come ancora quella del Marchese di Borgo Mainer sopra le ultime voci sparse della sospensione del commercio, essendo state tutte falsissime.

Cybo à Mellini, le 9 janvier 1678: « Les déclarations de Don Juan à V. S. à propos des dispositions sincères et amicales de la Cour espagnole à l'égard de la maison royale d'Angleterre et les raisons données par S. A. ont été com-

(1) Le 18 avril, de Cologne, Bevilacqua avait informé Cybo, que son ami de Londres lui écrit d'avoir reçu la visite de l'ambassadeur de France, lequel l'a prié d'exprimer à son collègue d'Espagne ses regrets pour l'ordre de départ et que celui-ci a été reconnaissant de cette démarche, se proposant d'en écrire à Madrid et de demander le passeport pour la France.

muniquées, d'ordre de S. S., à qui a fait parvenir l'avis certain des sentiments de ce roi et du duc d'York, afin que, par la même voie, ces raisons puissent parvenir aux oreilles du roi et du duc. S. S. a été très heureuse de voir ainsi dissipés ces soupçons, non seulement pour la tranquillité des catholiques anglais (1), mais encore pour la Couronne d'Espagne, et il faut espérer que les effets correspondront aux paroles... »

Bonvisi, de Vienne, le 7 février, mande à Cybo : « Bevilacqua m'écrit pour que le comte Windischgrätz n'ait pas à remplacer, comme ambassadeur impérial en Angleterre, le comte Waldenstein, parce que c'est un hérétique. V. Em. m'a ordonné de suivre Mgr Bevilacqua dans les affaires qui n'impliquent pas d'engagements et, pour les autres, d'attendre vos ordres. Or, le comte Windischgrätz est porté en avant par les principaux ministres ; il est très proche parent du Neubourg, et, par conséquent, de l'impératrice ; j'aurais l'air téméraire en combattant sa nomination. Je pourrai me borner à parler de la convenance de ne pas envoyer en Angleterre un hérétique, sans faire aucune personnalité à moins que V. Em. ne m'en donne l'ordre » (2).

Le 9 avril, Cybo écrit à Bevilacqua, que le « duc d'York mérite tous les remerciments de N. S. pour ce qu'il fait pour la religion catholique en des moments si difficiles ; V. S. doit le remercier et l'encourager au nom de S. S., à faire face à la tempête ; se confiant en Dieu qui n'a jamais fait

(1) Dans un avis de Londres, du 20 janvier 1678, on lit : on fait des prières publiques pour délivrer la Cour de l'influence de la France et de Rome.

(2) Cybo aussi avait écrit, le 26 février, à Bonvisi en le priant de faire en sorte qu'on ne rappelle pas de Londres Waldenstein, qui tient une chapelle pour les catholiques, pour le remplacer par le comte de Windischgrätz, un hérétique.

défaut à sa maison. Le pape ne lui écrit pas, pour le soustraire à tout soupçon; et V. S. fera comprendre à S. A. comme N. S. a mis toutes ses espérances en elle pour le développement de la foi en ce royaume. » Et, le 15, il transmet à Tanari, à Bruxelles, un bref pour le duc qui doit se trouver dans son voisinage, l'engageant à le faire parvenir en mains propres au prince ou par une personne de confiance; « V. S. doit transmettre le bref avec de bonnes paroles, montrant comment N. S. prend part à sa douleur et aux inquiétudes dans lesquelles il se trouve. V. S. pourra suggérer ce que S. B. peut faire pour S. A. et pour les catholiques qui souffrent. » Et, le 27 mai, Cybo l'engage « à demander à S. A. comment N. S. pourrait mettre en pratique sa décision de venir en aide aux collèges anglais. »

Le 14 mai, Cybo recommande à Bevilacqua, lorsque le duc d'York sera en Flandre de lui adresser des témoignages de sympathie, même au nom de S. S.

Le 18 juin, Bevilacqua informe le cardinal, que le duc d'York lui fit écrire aussi sur la question de religion en Angleterre, disant qu'il comptait obtenir du Parlement, avant qu'il se prorogeât, la liberté de conscience pour les catholiques, — et Dieu lui en a ouvert la voie, car la Chambre basse a changé d'attitude à son égard; les chefs des factions, qui auparavant lui étaient hostiles et n'éprouvaient que haine contre York, au cours de la session, l'ont demandé comme médiateur près du roi, afin d'arranger leurs différends avec la Cour. « Que S. A. puisse saisir cette occasion, écrit le nonce, pour obtenir la liberté de conscience, et que Dieu bénisse ses efforts ! N. S. sera bienheureux que, sous son pontificat, on soit arrivé à un tel résultat. » Et, le 21, il ajoute que le duc lui a fait savoir que finalement il a pu réunir les chefs des *non conformistes* et

les décider à travailler, même dans leur propre intérêt à obtenir la liberté de conscience; et qu'ensuite S. A. s'en est remise au Gr. Trésorier pour la solution de l'affaire, que le roi désire également, mais il est à craindre qu'il se relâche et finisse par l'abandonner, ainsi qu'il fit en 1673. Tout donc repose sur le duc; et les exhortations de N. S. à S. A. ont produit grand effet, et je me permets de rappeler la demande de la Rose d'or pour la reine, qui avait été promise sous le précédent pontificat, que S. M. désire tant et dont le duc m'en fait écrire à chaque occasion. »

Et, le 25, Cybo lui mande, que d'Angleterre on lui apprend que le roi et York travaillent pour la paix afin de sauver les catholiques de la tempête que leur prépare la Chambre basse. Et V. S. ne doit pas manquer de faire connaître à S. A. l'agrément de N. S. et son désir de coopérer à sa prospérité en réussissant à vaincre l'opposition.

Le 2 juillet, Bevilacqua informe Cybo que la situation en Angleterre n'est plus propice pour proposer la liberté de conscience; que le Gr. Trésorier a rencontré beaucoup de méfiance chez les presbytériens, tellement que York croit prudent de différer les propositions jusqu'à ce qu'il y ait un autre Parlement, afin de ne pas risquer un échec. Mais, le 15, le nonce ajoute que le duc croit que le moment est devenu favorable. Et, en effet, le 30 septembre, il annonce que l'affaire de la liberté de conscience semble bien acheminée. Son ami, sous la direction de York, travaille à sa réussite, et pour cela laisse comprendre combien lui serait nécessaire la faculté de pouvoir dépenser jusqu'à 40 ou 50 doublons, comme le lui concéda autrefois le cardinal Barberini.

Le 7 octobre, le nonce écrit que York, voulant à la prochaine session du Parlement tenter d'obtenir la concession de la liberté de conscience et l'abolition des lois pénales contre les catholiques, a fait tous ses efforts pour gagner à sa cause l'archevêque de Canterbury et il espère y avoir

réussi; et S. A., ayant obtenu du roi la promesse de tout son appui, compte sur le succès, bien que cette même liberté soit aussi accordée à tous les *non conformistes;* ce sera en tout cas un grand avantage pour les catholiques, qui pourront dès lors remplir des charges civiles et militaires, et le duc lui-même pourra recouvrer celles auxquelles il dut renoncer il y a quelques années; et le nonce ajoute:

Per assicurar maggiormente un'opera così buona, desidera S. A. che N. S.re si degni di raccomandare à S. M.tà Xpma la causa cattolica d'Inghilterra e d'insinuargli, che per favorirla con vero zelo non solamente bisogna procedere dolcemente; mà con intiera confidenza con S. A.; con che si verrebbe ad escludere il timore di operare con fini politici, e di valersi della divisione nella religione per mantenere il regno diviso, come bene conosce il Duca, che comple alla Francia. Desidera pure che si passi l'istesso officio in Spagna perche da qualche anno in quà i ministri di quella Corona si sono trovati impegnati ne' sentimenti de' nemici della Corte, che per lo più sono anche i nemici più acerbi della Religione; E non è dubbio che se alle prattiche havessero aggiunto il denaro, haverebbero potuto mettere in gran pericolo la casa reale. Il commodo del denaro, che mancava alla Spagna, soprabbondando alla Francia hà perciò molta ragione Jorch di temere, che se N. S.re non riunisce nella confidenza antica con S. A. il Rè di Francia, possa e la sua buona intentione per la Religion Cattolica e la sua successione, da cui ne dipende il vero ristabilimento, correre rischio grande; Supplica dunque S. A. per tutte queste considerationi S. S.tà e V. E. ad abbracciare un affare sì delicato, e di tanta importanza per la S. Sede.

Intanto Dio hà visibilmente protetti i Cattolici di quel regno permettendo che si scopra una congiura tramata contro di loro, che al certo gli havrebbe rovinati. Due ministri protestanti, uno de quali è stato cattolico, e l'altro è chimico di professione, e perciò notissimo al Rè dopo haver scoperti i nomi de principali Giesuiti missionarii d'Inghilterra, Scozia et Irlanda, e le loro corrispondenze havevano scritte quattro lettere sotto i loro nomi

supposti ad altri quattro Giesuiti, che vivono in Londra, et in esse facevono apparire generale intelligenza frà tutti i Cattolici de tre regni nominandovi particolaimente l'arcivescovo di Dublino et una congiura contro la persona del Rè. Il piego era diretto al confessore del Duca di Jorch con raccomandatione al maestro della Posta perche lo ricapitasse in mano propria. Subito che il confessore l'hebbe aperto, lo portò à S. A., e S. A. al Re, il quale alla prima vista delle lettere conobbe il carattere del ministro Chimico, sopra di questo inditio, essendo ad istanza di Jorch stato arrestato il colpevele, saranno ambedue severamente puniti prima dell'adunanza del Parlamento, dove non mancherebbono di protettori. L'affare è passato segretissimo per l'assistenza che vi hà prestata il Duca, che vi era per tanti capi impegnato, et hà operato che il Rè suo fratello si è tanto più animato à favorire la libertà di coscienza, etc.

Le 14, Bevilacqua écrit que York prie N. S. de vouloir bien interposer ses bons offices auprès de la France, l'Espagne et l'empire, afin qu'ils s'intéressent à la cause des catholiques anglais et recommandent à leurs représentants à Londres de l'aider et de traiter avec lui... (1)

---

(1) Cybo satisfait le duc, et, le 30, il écrit à Mellini:

Si hà qui avviso assai certo, che il Duca di Iorch sia disposto da vero zelo, e munito delle necessarie precautioni per tentare nella prossima sessione del Parlamento la concessione della libertà di coscienza per i cattolici di quel regno, e l'abolitione di tutte le leggi penali in materia di religione con speranza assai fondata di conseguirla, quando i principi cattolici di maggior autorità nel regno medesimo non lascino d'aiutarlo, havendone egli gran bisogno per l'importanza dell'affare, e per la potenza di chi lo contrasta.

S. S.tà tutta intenta à cooperar con ogni sua possibile diligenza alla consecutione di un tanto bene, che potrebbe un giorno tirarsi dietro la conversione di quel fioritissimo regno, hà rivolti principalmente gli occhi alla pietà, et al favore del Rè Cattolico, il quale per la molta autorità e per le numerose aderenze che ha

Le 21, Bevilacqua mande à Cybo; que la duchesse d'York est arrivée (1) à La Haye avec la princesse Anne, la duchesse de Monmut et plusieures dames de la suite;

---

in Inghilterra può dar gran calore ed assistenza al Duca. Ma prima d'ogn'altra cosa sarebbe necessario per fargli animo di liberarlo quanto prima dal sospetto, che si è risaputo per certo essere stato impresso nell'animo di S. A., che i ministri di Spagna in quell'isola havessero segrete intelligenze co' i nemici della Casa Reale per machinarle contro.

È verisimile che tal sospicione, sicome hebbe origine dal disegno che havevano gli Spagnuoli di tirare in lega l'Inghilterra contro la Francia; così hora seguita la pace fra le due corone, sia affatto svanita. Con tutto ciò sarà di gran profitto al felice incaminamento dell'opera intrapresa dal Duca a favor della S. fede l'assicurarnelo con ogni più sincera dimostratione. Et à ministri di S. M.tà Catt.ca non mancherà la maniera di farlo abbondantemente non solo senza pregiuditio mà con gran vantaggio della corona. V. S. Ill.ma dunque interporrà col Sig.r D. Gio., e col Re medesimo in nome di S. S.tà ogni più efficace uffitio in conformità delle cose narrate, procurando sopra tutto, che si trasmettano subito colà le necessarie commissioni acciochè giungano in tempo etc.

Et, le 5 novembre, Cybo mande à Bonvisi: « On dit, en Angleterre, qu'à la prochaine session du Parlement le duc d'York demandera la liberté de conscience pour les catholiques. S. A. voudrait être aidée par des ministres et spécialement par le ministre impérial; V. S. Illme ne peut pas se douter avec quel plaisir S. S. prie S. M. à vouloir y adhérer. »

(1) Bevilacqua avait déjà informé Cybo de l'envoi du comte Casoni pour présenter ses respects à la duchesse; mais, le 28, il ajoute, que S. A. n'ayant pas reçu de visites, Casoni s'est abstenu de demander une audience, parce qu'on le savait catholique et attaché à la nonciature. Cybo avait approuvé l'envoi de Casoni. Et, le 29, il lui écrit que le pape consent à ce qu'il envoie à son

que les deux duchesses de Richemont et de Petterbourg, auraient dû l'accompagner, mais on leur a préféré la Monmut par décret du roi; que le duc est resté à Londres et que le peuple parle beaucoup de ce voyage, qui cependant n'a d'autre but que de voir le pays. Mais le nonce ajoute que des lettres d'Angleterre du 11 et du 14 annoncent que deux ministres protestants accusent les jésuites en particulier et les catholiques en général d'avoir attenté à la vie du roi, en le faisant empoisonner par le médecin de la reine, d'accord avec Jean d'Autriche et le confesseur du roi très-chrétien. Le principal accusateur, né dans le comté de Kent et élevé dans la religion protestante, un jour s'embarqua sur un des vaisseaux du roi, mais s'étant fatigué du service il se retira chez les jésuites après s'être fait baptiser catholique par eux; de cette manière il put connaître les noms sous lesquels ils vivaient cachés et se mettre au courant de leurs habitudes, etc. Il retourna à l'hérésie et, à présent, il accuse quatre jésuites de Londres. L'accusation se baserait sur trois lettres; il donne les noms des complices: le médecin de la reine, Colman, ancien secrétaire d'York et les quatre Lords catholiques, Bellizis, Pois, Bruduel et Pider; quant à l'autre accusateur, il ne fait que répéter ce que dit son compagnon. Le gouvernement a décidé de mettre sous procès les jésuites, le médecin et les évêques d'Irlande. Déjà trois jésuites sont en prison; on est allé pour arrêter le quatrième, qui est le provincial de la congrégation, mais comme il habite près de l'ambassade d'Espagne, l'ambassadeur est intervenu et a pu obtenir, vu qu'il est gravement malade, qu'il pût rester chez lui jusqu'à guérison. On assure que les trois jésuites, avertis du danger, refusèrent de s'enfuir en protestant de leur innocence. L'accusateur habite

---

ami à Londres, 50 doublons et il fera parvenir ici l'avis du versement et on lui remboursera la somme.

Whitechapel et prétend que les catholiques voudraient le tuer. Le roi aurait dit à l'ambassadeur de France, qu'il connaît tous les accusés, que ce sont d'honnêtes gens; que cette conspiration a été inventée pour troubler la paix dans la famille royale, mais l'accusateur a mis tant de chaleur dans ses accusations que chacun réserve son jugement.

Et, le même jour, il ajoute: qu'il y a des équivoques sur ce qu'il a mandé touchant les affaires d'Angleterre. Les auteurs de l'intrigue furent l'évêque de Londres et le Gr. Trésorier; le premier travaille à faire avorter l'œuvre des catholiques et de York dans le Parlement en faveur de la liberté de conscience, et à séparer les presbytériens des catholiques afin de mener à bonne fin le projet de la *comprensione*; le second, en travaillant à séparer les presbytériens des catholiques, espère avec la *comprensione*, qui les rend aptes aux bénéfices ecclésiastiques, de ne pas les avoir pour adversaires dans le maintien de l'armée et les demandes d'argent. En attendant, le Gr. Trésorier fait croire à York qu'on ne peut mieux le servir qu'en allant au fond de la conspiration; et, afin qu'il ne reste pas de soupçon sur le duc, il fait courir le bruit que la conspiration découverte est bien plus importante que l'ancienne des poudres. York a confiance dans le Gr. Trésorier, et travaille pour son compte à vaincre ses ennemis occultes, car sa personne est prise comme point de mire par la cabale; quoique l'accusateur ne l'ait pas nommé, toutefois, il l'a désigné indirectement en disant que Colman avait promis aux partisans du duc de fair obtenir la Couronne à S. A. Et le nonce conclut, que le duc a conseillé d'empêcher que le Parlement se réunisse, pour permettre de rendre plus évidente la fausseté des accusations que l'on a fait répandre.

Et, le 22, Tanari, à son tour écrit à Cybo qu'on dit que l'accusateur des catholiques anglais aurait dévoilé aussi une conspiration contre le roi organisée par le très-chrétien,

avec son confesseur comme intermédiaire, et par Don Juan d'Autriche; et qu'il ne sera pas difficile de découvrir que c'est une calomnie... « Beaucoup de monde croit que tout cela n'est qu'un artifice des ennemis de York pour lui nuire comme catholique; d'autres disent que c'est une intrigue du roi pour obliger le Parlement à laisser sous les armes une partie des soldats » (1).

---

(1) Et, le 29, il transmet l'avis qu'on lisait à Bruxelles:

L'Accusatore de' Cattolici d'Inghilterra è uno, che mentre professò la vera Religione desiderò d'essere ammesso, e non fu ricevuto nella Compagnia di Giesù, e che havendo mesi sono scoperti li stessi inditii al Re, hebbe ordine d'osservare, e di tacere, ma che ultimamente rivelandoli ad un Giudice del Consiglio Reale, ha obbligato ad intraprenderne diligenti perquisitioni. Sono state queste perciò dirette principalmente contro li Giesuiti, tuttoche siano stati carcerati ancora, oltre un Medico accusato di dover dare il veleno al Re, altri sacerdoti secolari e Regolari, essendosi pure constituito il signor Colman già segretario della Duchessa d'Iork huomo di molto spirito, zelante nella fede, versato nelli negotii politici, e malissimo veduto nella Corte a segno che il Duca fu costretto a licentiarlo dal servitio, benchè secondo la voce publica le fossero in appresso continuate le provisioni. Tutte le scritture di lui sono state prese, e dicesi provarsi in esse, che abbia havuta qualche corrispondenza colli Ministri francesi, ricevendone somme considerabili di denaro, onde contro di lui cresca l'odio commune et anche sopra ciò debba essere esaminato. Si vocifera pure ch'un Giesuita habbi negato di conoscere un Giovane, per il quale s'è saputo ch'egli pagava il vitto, e che siano state trovate molte armi in casa d'un Nobile Cattolico, a cui però apparteneva d'inviarne quantità grande ad un isola posseduta in America dagl'Inglesi. Intanto si disarmano tutti li Cattolici del Regno, si parla d'esiliare tutti li Vescovi d'Ibernia, e quando anche non cessino le opinioni, che questi moti siano non meno causati dalla calunnia d'un impostore, che da fini politici altre volte accennati, ad ogni modo è da temersi, che nella vicina ses-

Le 4 novembre (1), Bevilacqua répète qu'il se confirme toujours plus que la prétendue conspiration est l'œuvre de l'évêque de Londres et du Gr. Trésorier pour contrecarrer les négociations en faveur de la liberté de conscience. On a trouvé, dit-il, chez Colman des lettres où l'on parle avec mépris du roi. Le duc ne veut plus le soutenir, à cause de la façon qu'il l'a quitté. York craint aussi un nouveau ban contre les jésuites, parce que, dans le dernier Conseil, on a présenté une liste de 300 pères qui se tenaient cachés; quand on a perquisitionné, pour voir s'ils possédaient de l'argent, on n'a trouvé que 500 livres sterling appartenant au collège de Saint Omer. On dit que le roi voudrait répudier la reine pour épouser une protestante. York s'est bien efforcé de faire retarder la réunion du Parlement, mais il n'a pas réussi, car on a besoin d'argent (2). Et, le 11, il ajoute qu'aus-

---

sione del Parlamento si promovino rigorosissimi editti contro la Religione.

(1) Le même jour il mande, qu'on lui écrit de Londres que la Cour est rentrée de Newmarket; qu'il a été tenu Conseil pour examiner le rapport au roi au sujet du procès de la conspiration et passer au vote; qu'il n'y a pas de preuves autres que les dires de l'accusateur et par conséquent il est impossible que l'on puisse punir ceux qui se trouvent prisonniers, d'autant plus que le juge qui avait reçu l'accusation est mort; les protestants soutiennent que ce sont les catholiques qui l'ont fait assassiner. L'ambassadeur d'Espagne demande une réparation pour la violation de ses privilèges lorsqu'on vint pour arrêter le provincial des jésuites, et aussi pour les accusations portées contre Don Juan. Colman sera mis sous procès pour des faits en dehors de la conspiration, mais à la suite de certaines lettres privées saisies chez lui.

(2) L'abbé de Sainte Marie transmet à Cybo de Bruxelles, l'avis suivant, en date du 5 novembre 1678: « A Londres l'agitation contre les catholiques prend plus d'acuité; le juge, auquel

sitôt que le Parlement a commencé ses séances, on a découvert qu'il s'agissait d'une cabale montée contre le duc d'York, visant à l'exclure de la succession et d'arriver à la dissolution du mariage du roi. S. A. croit pouvoir résister à ses adversaires; elle commence à comprendre que le Gr. Trésorier l'a trompée. On dit aussi que l'évêque de Londres a fait des offres à Colman pour qu'il lui dévoile les secrets de son ancien maître, mais il a échoué.

Le 12, Cybo écrit à Bevilacqua qu'il espère que, maintenant, qu'il a été reconnu que la prétendue conspiration était une calomnie, sera dissipé tout soupçon contre les catholiques, ce qui procurera au duc d'York l'opportunité de procurer la liberté de conscience, qui tient tant à cœur à N. S. et en fait écrire aux Cours « que V. S. Illme ne se lasse pas d'en parler aux plénipotentiaires catholiques en donnant avis de ses démarches. Et, le même jour, il lui mande: que le soupçon qui pesait sur les catholiques, en Angleterre, d'une conspiration contre le roi, s'est dissipé complètement et que cela donne plus de crédit au duc d'York.

---

l'accusateur des catholiques avait procuré les premiers indices, et qui révéla tout au Conseil royal, ne rentra pas chez lui le soir du 23; il fut trouvé le lendemain à l'état de cadavre à trois milles de Londres, étendu dans la boue, avec les souliers propres, l'épée tirée hors du fourreau à côté de lui. Il avait une blessure au ventre faite par un poignard plutôt que par une épée, avec des marques de strangulation au cou. On croit qu'après avoir été tué il fut transporté en cet endroit... On a nommé juges de la commission les pseudo-archevêques de Canterbury et de Londres, ennemis furibonds des catholiques, avec le duc de Tardertale et mylord Anglixe (*sic*)... On pousse l'instruction avec beaucoup de vigueur. Le comte d'Egmont et le provincial des jésuites avec un compagnon, arrivés de Flandre, se trouvant malades chez l'Ambassadeur d'Espagne, on leur a donné des gardes afin de savoir qui les fréquentent.

« Qu'on lui vienne donc en aide », ajoute Cybo, le 14. Mais Bonvisi avait déjà, le 17, répondu au cardinal: qu'il a exprimé à S. M. le désir de S. S. qu'on prenne des accords avec York pour délivrer les catholiques anglais des lois pénales; que l'empereur serait prêt à le faire; mais que S. M. croit le moment peu opportun à cause de l'accusation de conspiration qui pèse sur les catholiques. « J'ai répondu, ajoute le nonce, que S. S. avait écrit avant que ce bruit eût cours, et que j'en écrirai à Rome. »

Mais, le 18, le nonce ajoute: que la persécution dont est victime le duc mérite bien l'intérêt paternel de N. S. S. A. est très-affligée de la malice de Colman (1), son ancien secrétaire,

(1) ..... Le lettere d'Inghilterra delli 6, 9 e 13 del corrente compensano la mancanza della passata settimana, e sono piene di novità molto considerabili. Il nominato Oatz accusatore principale Domenica li 4 hebbe l'ardire di accusar la Regina di havere con tre Gesuiti congiurato di avvelenare il Re. Disse di haver scoperta questa congiura mentre ritrovandosi in una camera del palazzo di Somerset, nella vicina, dove si trattava quest'affare, egli haveva sempre intesa la voce d'una donna, e di tre huomini, che doppo fu fatto entrare nella suddetta camera per bacciare le mani alla Regina, e ch'egli non vi trovò, che Sua Maestà, e tre Gesuiti, onde ne concluse, ch'essi erano quelli che havevano trattato di avvelenare il Re. Il sig. Co: d'Ossery, ch'hebbe l'ordine di condurlo a Somerset per fargli riconoscere il luogo dove haveva udita la congiura, li fece diverse dimande per la strada per vedere s'egli era ben sicuro, e non solo lo trovò molte volte mancante, ma quando fu sul luogo non seppe mai mostrare la camera della pretesa congiura; se li sono pertanto radoppiate le guardie, et ordinato che sia osservato a vista. Ciò non ostante il giorno delli 8 confermò costui il suo detto con giuramento, et aggiunse d'haver egli stesso pagate ad un medico della Regina Inglese cattolica 5 mila lire sterline per fabricare il veleno, il che fece una tale commozione nella Camera Bassa, che dimandò subito una confe-

qui dans son interrogatoire a reconnu siens les brouillons des lettres au nonce à Florence, Falconieri, du temps de sa nonciature à Bruxelles, au confesseur du roi de France et à

---

renza nell'Alta per pregarla ad unirsi seco, e supplicare il Re a scacciare la Regina, e generalmente tutti i cattolici fuori di Withal, et havendo alcuni voluta scusare l'innocenza della Regina con la sua vita esemplare, fu risposto dalla maggior parte, che tutto doveva temersi dalla gelosia d'una donna Spagnola.

Essendosi dunque li 10 votato nella Camera Alta sopra questa materia, di tutti i signori, che vi si trovarono, non ve ne furono che cinque contro della Regina, del che la Camera Bassa resta estremamente offesa: e doppo non si era più parlato di lei, la quale era stata altamente sostenuta dal Re suo marito a segno che senza la sua fermezza non havrebbe mancato di correre gran rischio della sua vita.

Ha bisognato però, che i suoi domestici cattolici: et Inglesi si ritirino, e non ha havuta la libertà, che di ritenere nove dame Inglesi cattoliche. Il Re gliene diede l'avviso, e li fece istanza, che dovesse eleggere quelle, che gli erano più care. Sopra di che essendo state longamente le Loro Maestà in rendersi complimenti sopra complimenti, premendola il Re ad eleggere, e rispondendo la Regina, che toccava a Sua Maestà di dargliele a suo piacere, alla fine il Re premendola estremamente, Ella gli disse, che havrebbe eletta una, e che Sua Maestà nominarebbe le altre otto, et havendogli il Re dimandato, chi era questa favorita, la Regina nominò la duchessa di Portsmuth, cioè la dama più cara al Re, et il di cui allontanamento le sarebbe stato il più sensibile, havendo la Regina con elezione così prudente sodisfatto nel medesimo tempo all'affetto del Re, e convinta di bugia la pretesa sua gelosia.

Il giorno delli 8, Colman già segretario del duca di Jorch fu giudicato reo di morte; essendoli stati confrontati i due accusatori, dichiarò ai giudici ch'egli si conosceva reo di morte per le suo proprie lettere, per haver fatte tutto ciò che poteva per avvanzare la fede cattolica nel regno, il che secondo le leggi del-

d'autres, et déclaré les avoir écrites par ordre de S. A.; et, de cette manière, York est accusé d'avoir cherché à introduire la religion catholique dans le royaume, car, d'après ce que

---

l'Inghilterra era degno di morte, ma che poteva assicurare i signori giudici, ch'egli non era giammai stato in alcuna intelligenza, nè contro la persona del Re, nè contro il governo, che dovendo ben tosto render conto a Dio di tutte le sue azioni, protestava sù la sua eterna dannazione di non haver mai havuto alcun commercio con i predetti accusatori, e che non li conosceva, et havendo essi voluto sostenergli la loro accusa, persistè nel suo detto, e disse che sarebbe morto in quello. Il giorno seguente fu ricondotto avanti i medesimi giudici, perchè udisse la sua sentenza. Il capo della giustizia gli disse, ch'era obbligato per debito della sua carica di pronunziarli la sua sentenza, e ch'egli sapeva benissimo, che per le leggi del regno doppo che sarebbe pronunziata, non esservi più grazia per lui; che egli era però anche in istato di salvar la sua vita, dichiarando ingenuamente tutto quello ch'egli sapeva della cospirazione contro la persona del Re. Colman rispose a' suoi giudici, che i deputati delle due Camere gli havevano fatto l'istessa offerta, e che egli haveva fatta loro la risposta, che hieri gli haveva data, e che di nuovo gli dichiarava di non haver mai havuta alcuna conoscenza di qual si sia congiura contro il Re, nè contro il regno, nè havuto mai alcun commercio con gli accusatori, ch'egli morirebbè con questa verità in bocca e che non piacesse a Dio, che caricasse la sua coscienza di qualche bugia per salvare la sua miserabil vita, poi indirizzandosi al capo della giustizia lo pregò a pronunciarli la sua sentenza, la quale era d'essere impiccato, e mezzo strangolato, strappatogli il cuore dal petto, e poi squartato. Egli ringraziò i suoi giudici, poi si ritirò con gran modestia, et il Re ordinò, che il giorno delli 13 fosse eseguita la sentenza, come è stato fatto, et egli è morto con costanza eroica, e senza havere dichiarato altra cosa doppo la sua sentenza.

Il giorno delli 5 il Re discorse alle sue Camere della necessità che v'era di provedere prontamente al denaro, o per la cassazione, o per il mantenimento delle truppe. Rappresentò le con-

dit le ministre d'Espagne, il y aurait une lettre dans laquelle on demande au pape 300,000 livres sterling pour la guerre et 60,000 pour gagner au parti du duc quelques uns de ceux

---

tinue istanze che i ministri stranieri gli facevano per la conservazione dell'armata, per non essere la pace coll' Imperio così sicura, come veniva pubblicata, et in effetto i Ministri di Spagna e di Olanda diedero ciascheduno un Memoria al Re, nella quale lo supplicano a voler mantenere le sue truppe, e mettersi in istato di salvar l' Europa, e l'ambasciatore d' Olanda per ordine espresso de' suoi padroni, ha rimostrato, che bisogna mettersi in istato di far la guerra alla Francia, s'ella non consente prontamente ad una pace generale. Le memorie suddette essendo state trasmesse alle due Camere, non hanno potuto impedire, che quella de' Communi non habbia risoluta la cassazione generale delle truppe, e dicendo, che l'armata non era composta, che d'officiali dipendenti dal duca di Jorch, onde gli Spagnoli si sono ridotti a dimandare che si rilascino i dieci mila huomini che sono in Fiandra, sino che la loro pace colla Francia sia intieramente esseguita, e si dubita se l'otterranno. Per effettuare la suddetta cassazione, ha la Camera Bassa decretato 200 mila lire sterline, con che si mettano in un banco della città, che si paghino secondo gli ordini di quattro commissarii, Deputati del loro corpo. Doppo di che hanno dimandato, che sia loro permesso di far levare il terzo della milizia del Regno, che deve essere di 60 mila huomini per 40 giorni, e nel medesimo memoriale hanno posta l'esclusione dei Milordi cattolici dalla Camera de' Signori. Il Re ha admessa l'esclusione, ma ha negata la levata della milizia con dire, che concedendola per un hora sola a suoi sudditi, egli verrebbe a far troppo gran pregiudizio alle prerogative della sua corona, ch' è risoluto di conservare illese sino alla morte. Questa negativa ha posto la Camera in una terribil furia contro il consiglio privato di Sua Maestà, che sta hora stendendo le sue rimostranze sù lo stato presente degl'affari del Regno, e fra l'altre cose dimanda a Sua Maestà, che in avvenire non di[*a*] audienza a Ministri stranieri, che in publico. In questa confessione [*sic*] si prevede la necessità, o di

qui voulaient lui faire de l'opposition. S. A. nie ce qu'a dit Colman; et les fonctionaires de la Cour soutiennent au Parlement que l'aveu de l'imputé ne peut être admis sans une autre preuve. En attendant, il y a danger que l'on veuille exclure le duc de la succession et l'obliger à sortir du royaume. Tout le monde sait que c'est une imposture, mais les lettres de Colman, qui existent, ne permettent pas que l'on reconnaisse son innocence. C'est uniquement la rage, qui pousse les auteurs de l'intrigue, en voyant que S. A. avait si bien acheminé l'affaire de la liberté de conscience; mais la chose va plus loin et la Cour en est affligée. « Ne pouvant rien faire, conclut le nonce, je prie Dieu pour la sûreté du prince. »

Et, le même jour, il ajoute, qu'à Londres on fait des recherches pour découvrir l'assassin du juge, mais sans résultat; que le roi a reçu une lettre anonyme qui permettrait de connaître toutes les circonstances du crime, mais on demande préalablement la grâce du révélateur et celle de son compagnon; la lettre donne pour la réponse l'adresse d'un magasin *où on boit le café;* que le roi a envoyé sa réponse depuis quelques jours, mais personne ne s'est présenté pour la retirer; que le Parlement a fait instance au roi pour que les catholiques soient éloignés de dix milles de la ville; que la proclamation est déjà publiée, sans aucune exception, et porte des peines très rigoureuses; que le roi a fait fermer les portes des jardins royaux; doubler les guardes du palais; et que le Parlement ne s'occupe d'autre chose que des catholiques.

Mais, le 25, il annonce : qu'on a découvert la fausseté de la conspiration, et que son ami de Londres n'a pas été

---

licenziare il Parlamento, o di tollerare una gran diminuzione nell'autorità Reale. (*Mgr. Bevilacqua de Nimegue, dans sur rapport hebdomadaire du Congrès, du 19 au 23 decembre 1678*).

exempt de persécution comme catholique et ami du duc, recherché pour être arrêté, on n'a rien trouvé chez lui; mais il devra partir. Colman a avoué avoir reçu de France 2500 pièces d'or pour les distribuer dans la Chambre basse, mais qu'il les a gardées pour lui; ajoutant qu'aussitôt la révolution éclatée, une flotte française serait arrivée en Irlande.

Le 26, Tanari informe Cybo qu'il paraît que l'objet qui préoccupe en ce moment le Parlement c'est la destruction du parti des Français en Angleterre, aussi bien que celui des catholiques. « Plutôt que de vérifier l'existence ou non de la prétendue conspiration contre le roi, on prétend que du côté de plusieurs catholiques, on a voulu soutenir les droits du duc d'York, par les armes, et à l'aide de secours étrangers, ainsi que le libre exercice du culte catholique dans ce royaume; on ose soupçonner la personne du duc, et, comme dans la correspondance de Colman on trouva quelques lettres écrites à des ministres français, on dit que York aurait dû nier qu'il l'eût ordonné de vive voix, et ne point reconnaître, comme siennes, deux feuilles que, sur ce sujet, on admet avoir été écrites de sa main... Il ne paraît pas que l'orage soit entièrement calmé, et on craint que la haine des protestants, des amateurs de nouveautés, et des ennemis de la maison royale ne tende à éloigner le duc de la Cour. La duchesse a été obligée de remettre par écrit les noms des catholiques qui se trouvent à son service..., et l'on prétend la même chose de la reine... bien qu'elle refuse de s'y assujettir, parce que cela n'a pas été inséré dans son contrat de mariage... »

Le 2 décembre, Bevilacqua mande, à son tour, à Cybo que les affaires des catholiques en Angleterre vont toujours plus mal et que l'on craint que le duc soit obligé de quitter

le royaume; on dit aussi qu'on le pousse à se faire protestant, mais que S. A. ne se laisse pas séduire (1).

Mellini écrit à Cybo, le 31 décembre 1678:

Il Sig. Guglielmo Godolfin, che al presente essercita in questa Corte l'ufficio d'Ambasciatore d'Inghilterra e Cavaliere molto cattolico e ben affetto alla nostra Religione, sicome suppongo già noto a V. E. è stato accusato in Parlamento non solo per cattolico, ma ancora per uno de' complici nella congiura supposta contro quel Re d'Inghilterra, e perchè viene allegato, che fusse visto confessarsi dall'Arcivescovo di Tuan Residente in questa Corte, e che dal medesimo Arcivescovo gli fusse data una patente firmata dal Padre Oliva il quale lo dichiarava per ordine di Nostro Signore Guarda *Seglio* del Regno, per confutare simili imposture e falsità ha desiderato, che io parli al detto Arcivescovo, acciò facci una attestazione della verità e come in tanti anni, che sta in questa Corte non ha parlato se non che due volte con Sua Ec-

(1) Et, à la même date, il mande encore: qu'à Londres on continue, sous le prétexte de la conspiration, à agir contre les catholiques. Le 19 novembre, le roi se rendit à la Chambre haute et, après s'être couvert du manteau royal, appela devant lui la Chambre basse; il fit un discours pour remercier de l'intérêt témoigné pour sa personne; il assura qu'il protégera toujours le protestantisme, avec toutes les lois possibles et tout acte qui lui seront requis, pourvu qu'il ne soit porté aucune atteinte à la succession directe et à son autorité. Ce discours a été très commenté, mais peu de monde a été satisfait. En attendant, le révélateur a obtenu sa grâce, quoique les ministres disent que tout ce qu'il a dit est faux. Les Chambres ont demandé l'éloignement de tout élément catholique des maisons royales; le roi y consentit, faisant exception pour les Portugais qui se trouvent près de la reine. L'ambassadeur d'Espagne réclama contre l'expulsion des commerçants espagnols, pour lesquels ont pris parti même les protestants, et le roi publia un ordre excluant du décret d'expulsion les commerçants et les artisans catholiques; et les étrangers peuvent aussi demeurer à Londres.

cellenza di puro complimento perchè da tal testimonianza non solo spera giustificar la detta inventione contro la sua persona, ma ancora crede che con la medesima possano rendersi più manifeste tutte le altre calunnie inventate da quel Predicante, che con le sue depositioni ha acceso tanto fuoco con la sua perfidia aiutata ancora di secreta da altri nemici de' Cattolici. Essendomi parsa l'istanza molto giusta e stimandola anche profittevole vi condescesi con prometterli di parlare al detto Arcivescovo, al quale per ritrovarsi a Cuenca ad esercitare per quel Vescovo, che sta male, ho scritto acciò se ne venga qua quanto prima per conferirli materia importante. Prima però d'impegnarmi volsi comunicare il tutto confidentemente al Sig. D. Gio: per sentire il suo gusto et esso approvò e stimò a proposito l'ufficio. Mi parve di far questa parte per meglio assicurarmi, ancorchè tenessi molti rincontri del buon zelo di detto Signor Ambasciatore, e della stima e confidenza che tiene questa Corte di Lui, e suppongo che N. S. e V. E. non sieno per disapprovare questo fatto per il quale non ho potuto pigliar tempo per conferirlo prima a V. E. stante il pregiuditio della dilatione. Per le notitie datemi dal detto Ambasciatore, e per altre havute da questi Ministri che sono avvisati da quelli di Sua Maestà Cattolica residenti in Inghilterra, ho giudicato formare la relatione che invio a V. E. acciò resti informata di quello si discorre qui sopra li emergenti correnti in Londra, sapendo molto bene che da altre parti V. E. sta puntualmente avvisata di tutto. Si crede che l'Ambasciatore sara privato del posto per ordine del Parlamento.

Bonvisi, le 22 janvier 1679, répond à Cybo qu'il doute de la réussite de ses instances près de l'empereur pour que Waldenstein ne soit pas rappelé, car ses parents travaillent beaucoup pour qu'il vienne, et que Sa Majesté craint toujours qu'il puisse être arrêté comme catholique. Mais, le 5 février, il annonce que Waldenstein (1) restera à

(1) Bonvisi avait déjà, le 12 décembre 1678, averti Cybo qu'ayant manifesté à l'empereur le regret de N. S. de voir Wal-

Londres parceque les plénipotentiaires de Nimègue écrivent qu'il ne faut pas que l'ambassade impériale en Angleterre reste sans titulaire en ce moment... Toutefois, le 5 mars, il écrit de nouveau: qu' à la suite de la dissolution du Parlement on ne trouve pas nécessaire de remplacer Waldenstein. « Au contraire, j'ai dit, écrit-il, que c'était plus que jamais nécessaire, parce qu' on avait mis à mort des religieux innocents, et j'ai insisté pour qu' on choisît Caprara; mais on le refusa, parce qu'il y avait été déjà comme résident de la maison d'Este, et on le croirait trop lié à la duchesse d'York. Alors j'ai proposé le comte F. de Lemberg, et j'espère qu'on l'enverra... » Le 12, il se plaint de ce que les ministres sont toujours incertains au sujet du résident en Angleterre parce qu'il leur convient de ne pas dépenser; « on juge qu'un résident peut faire bien peu pour la politique, tandis que, pour les choses ecclésiastiques, il pourrait nuire en augmentant les jalousies du peuple, furieux contre les catholiques; on ajoute qu'on a déjà perdu le respect pour le résident impérial, car, trois fois, on est allé dans la maison de l'ambassadeur d'Espagne, et une fois dans celle de son collègue impérial pour chercher des catholiques. J'ai répliqué, cependant, à Hocher qu'il ne faut pas qu'on se plaigne si S. S. n'est point prodigue de remercîments, lorsqu'on ne fait pas un service qui apparaisse juste aux yeux de S. S. et qui ne tourne qu'au profit de le religion. »

Le 18, Tanari informe Cybo que, de plusieurs côtés, on lui écrit au sujet des conférences qui se tiennent à Londres entre le duc d'York, le pseudo-évêque de Londres et d'autres pseudo-prélats d'Angleterre, et l'on suppose qu'il s'a-

denstein revenir de Londres, parce que les catholiques pouvaient avoir confiance en lui, S. M. répondit qu'elle avait reçu un rapport affirmant que son ministre avait été insulté précisément pour cette raison.

git de religion. Il ne manque pas de gens qui craignent que l'on circonvienne le duc d'York, en l'induisant, pour des motifs personnels ou politiques, à accompagner le roi dans la chapelle et à assister à ses prières, si tant est qu'il ne veuille pas prendre part à la *Cena*, c'est à dire, à la communion des protestants... J'espère que, grâce à la vertueuse constance de ce prince, toutes ces insinuations seront rejetées... Je prie Dieu de l'affermir en son esprit... Je tiens à faire connaître cette nouvelle à V. Em. Il est bien difficile que, dans la triste situation où se trouve ce pays troublé, on ne cherche à y remédier en excluant du trône tout catholique; par conséquent il faudra que le duc, pour ne pas renier sa foi, renonce aux espérances de la Couronne, à moins, qu'en sa faveur et pour le bien de l'Eglise, il ne plaise à Dieu de faire éclater les admirables effets de sa toute puissance. »

Le 27, Cybo écrit à Tanari que, quoique la Chambre Apostolique se trouve obérée, N. S. ne laissera pas d'accorder des subventions aux collèges et séminaires anglais, comme le demande le duc... « V. S. aura reçu le bref pour Son Altesse, et elle lui aura manifesté l'affection paternelle du pape, lui disant combien il répugne à S. B. de donner la Pourpre au prince Rinaldo, surtout en ce moment... »

Le 3 mars, Bevilacqua mande à Cybo que, suivant des lettres d'Angleterre, on cherche à constituer une ligue entre les protestants, et que la France s'en émeut; que l'on travaille à faire rompre le mariage du roi afin d'avoir des héritiers d'une autre femme; mais que le roi résiste toujours, car il a un grand respect pour la reine; toutefois il s'est mis à la merci de certains conseillers, qui espèrent gagner la faveur populaire en persécutant les catholiques, et ils cherchent à se frayer la voie, en persuadant S. M. de la réalité de la conspiration. Et, le 17, il ajoute que les

ministres, à Nimègue, disent que le duc d'York sera sacrifié par son frère au Parlement, afin de sauver le Trésorier, son favori.

Tanari informe Cybo, le 1er avril :

Subito che udii esser per passare in Fiandra il Sig. Duca d'Iorch, dissi confidentemente in Gante a questo Residente d'Inghilterra Cattolico di Religione, che havrei volontieri portati i miei ossequi a Sua Altezza Reale in conformità de' molti titoli che a ciò m'astringono, se non havessi stimato che in riguardo del mio Ministero potesse rendersi sospetto a Suoi Cortegiani ogn'atto di veneratione che le havessi prestato nelle presenti congiunture. Al mio arrivo in Brusseles mi riferì il Segretario del Sig. Duca d'Iorch che potevo privatamente riverirlo nel Convento de' Padri Gesuiti, et ivi doppo contribuiti gl'applausi che merita il suo zelo le significai che Sua Beatitudine compatendo teneramente le miserie de' Cattolici Inglesi implorava a' medesimi con fervorose orationi l'assistenza del Signore Iddio, gia che non se gli offeriva altro modo di sollevarli nelle loro calamità, e che nei sinistri accidenti di Sua Altezza Reale mi assicuravo havrebbe presa la parte che conveniva alla particolar sua Paterna benevolenza, con desiderio di farne apparire copiosi affetti nelle occorrenze. Mi rispose il Sig. Duca d'Iorch non haver la Santa Sede figlio più obbediente, nè Sua Beatitudine servitore più divoto di lui, et esser egli uscito d'Inghilterra per commandamento espresso del Re, ad oggetto di far vedere che sapeva al pari di ogn'altro obbedire e contribuire alla quiete della patria, dentro i termini però compatibili colla Religione, per lo mantenimento della quale era sempre pronto di spargere l'ultima goccia del suo sangue. Aggiunse che ritrovandosi in Paese Cattolico haverebbe scritto a Sua Santità per chiederle la sua beneditione, e la continuatione delle preghiere in favore della causa de' fedeli, gia che per ora non giudica esso possa trovarsi altro espediente di consolarli. Inclusa trasmetterò la sua lettera se, come mi ha fatto sperare, me la invierà prima che parta il Corriere e già che Sua Altezza Reale si è degnata darmi adito di addimandar nuova udienza

non negligerò le congiunture di eccitar la sua costanza a perseverar sempre nei sentimenti di una perpetua obbedienza verso la S. Sede, e di un filiale rispetto verso Sua Beatitudine.

La sudetta lettera viene nel piego accluso per il Sig. Cardinal di Norforche, havendo voluto il Sig. Duca di Iorch che da S. E. siano presentate a Sua Santità le divote sue significationi, onde da me solo si manda a dirittura una scrittura uscita ultimamente in difesa dei cattolici, e formata come si si crede dai P. P. Gesuiti.

Et, le 8 avril, Tanari ajoute qu'il a présenté ses hommages à là duchesse d'York, qui l'assura de son profond dévouement pour N. S. et qu'elle espère toujours des effets abondants de sa bienveillance paternelle, particulièrement en faveur du prince Rinaldo d'Este, au moins dans la première promotion... « Je n'ai pas répondu, mais j'en fais part, parce que je crois qu'il en sera parlé dans la lettre royale de la duchesse à N. S. »

Le 16, Cybo écrit à Mellini pour l'approuver d'avoir insinué au roi, à propos de l'Angleterre, qu'il convient d'avoir compassion des malheureux catholiques de ce pays, en recommandant à ses ministres et représentants à Londres, de leur accorder leur patronage non seulement en Angleterre, mais encore en Flandre, car il est probable qu'ils se réfugieront dans les états de S. M. catholique. Et, dans une autre dépêche, du même jour, il l'engage à recommander au roi le duc d'York, pour qu'il soit traité comme prince, à présent qu'il est obligé de quitter l'Angleterre pour se fixer à Bruxelles. « S. M. s'acquierra ainsi du mérite près de l'Eglise catholique, et aussi près de la Cour de ce prince... » A la même date, Bonvisi écrit à Cybo, qu'il croit qu'on n'enverra plus de résidents en Angleterre, car on trouve cela inutile pour les affaires d'état et dangereux pour la religion... Waldenstein a même écrit, que, lorsqu'il s'est embarqué, on a visité le navire que lui avait donné le roi, et em-

mené un prêtre qu'il voulait sauver; et qu'il n'avait pu empêcher la chose qu'au prix de beaucoup d'efforts et de dangers... Je crois, ajoute Bonvisi, qu'on a pensé un moment à Caprara, mais on ne veut plus avoir à faire de ce côté. »

Et, Tanari écrit à Cybo, le 22 avril:

Prima di partir di Brusselles mi fece chiamare il Sig. Duca d'Iorch nel Convento dei Padri Gesuiti, e mi significò portarsi egli in Olanda per veder la Principessa di Oranges, et esser per ritornar qui tra pochi giorni, incaricandomi di darne parte a Sua Beatitudine, acciò che Sua Santità resti informata di quanto concerne la sua Persona. Passando poi col discorso agl'affari d'Inghilterra, mi disse andar quelli sempre di male in peggio con diminutione dell'autorità Regia, e doversi solamente implorare la misericordia divina a favore de' Cattolici, già che ora non apparisce mezzo humano per procurar di sollevarli. Unicamente raccomanda intanto Sua Altezza Reale la conservatione de' Collegi Inglesi Secolari e Regolari, che sono i Seminari da' quali escono li Missionari per mantenere, e propagare la Religione, e che nella corrente persecutione tanto più abbonderanno de' Sacerdoti rifugiati, e di Giovani desiderosi di istruirsi, quanto più sarà difficile alli medesimi lo studiare in patria, et ai loro Parenti il mandare in Fiandra le solite e necessarie assistenze. Alcune ne promette la generosità del Sig. Duca d'Iorch, ma perchè a fine così pio si degni pure di contribuire la Paterna Clemenza di Sua Beatitudine, mi ha comandato Sua Altezza Reale di porgerne in suo nome a Sua Santità vivissime suppliche. Non havendo io però lasciato di animare la sua pietà a sovvenir copiosamente al bisogno di coloro che con tutto lo spirito dovranno anche per proprio vantaggio esser sempre fedelissimi nel promuovere le sue convenienze. Ingiunto viene il Catalogo di tutti li Collegii, e Conventi, che per quanto è a mia notitia, sono stabiliti nelle Provincie di Fiandra a favore de' sudditi del Re d'Inghilterra, e nel soccorrere li quali stimarei convenisse haver riguardo alle necessità di ciascheduno in particolare, riflettendo alla diminutione delle entrate loro,

dall' accrescimento delle spese per riguardo delle correnti calamità. Le Monache non crescono di numero, e solamente possono perdere qualche rendita posseduta nell'Inghilterra, li Frati sono soggetti all'uno, et all'altro de' suddetti svantaggi, ma non è difficile a' Superiori degl'Ordini di sollevarli in qualche parte, e di riceverne alcuno ne' Monasteri fiaminghi, onde in più grave necessità pare si trovino li Collegii Secolari, dove per le ragioni sopra accennate sarà grande il concorso di pretendenti d'essere alunni e maggiore sarà ancora la penuria de' Danaro opportuno per sostentarli.

Catalogus omnium Coenobiorum pertinentium ad subditos Regis Angliae in Belgio.

Bruxellis duo Coenobia, alterum Benedictinarum, ubi sunt viginti sex Religiosae, alterum dominicanarum, ubi degunt decem et octo. Antuerpiae item duo, alterum Carmelitarum discalceatarum, ubi sunt circiter viginti Religiosae, alterum Presbiterorum Hibernorum, ubi vivunt circiter decem. Lirae unum Coenobium Carmelitarum discalceatarum ubi sunt viginti et una Religiosae. Hogstradae prope Bredam unum item Coenobium Carmelitarum discalceatarum, ubi morantur quinque vel sex Religiosae. Bornhemi prope Antuerpiam, unum Coenobium Dominicanorum, ubi degunt octo vel novem Religiosi. Leodii duo Coenobia, alterum Iesuitarum ubi sunt circirer sexaginta Religiosi, alterum Monialium Sancti Sepulchri, ubi vivunt circiter quadraginta Moniales. Gandani item duo Coenobia, alterum Iesuitarum, ubi sunt octo vel novem Iesuitae, alterum Benedictinarum, ubi morantur circiter quinquaginta Religiosae. Brugis duo etiam Coenobia, alterum Augustinianarum, ubi sunt quadraginta Religiosae, alterum Monialium Sanctae Clarae, ubi vivunt viginti Religiosae. Ipsis unum Coenobium Benedictinarum, ubi sunt tres, vel quatuor Moniales. Dumkerke duo Coenobia, alterum Benedictinarum, ubi morantur Religiosae viginti quinque, alterum Monialium Sanctae Clarae, ubi sunt Religiosae quindecim. Gravelingae unum Coenobium Monialium Sanctae Clarae, ubi Sunt Religiosae quinquaginta. Wattenis prope Audomarum Tyrocinium Iesuitarum, ubi sunt Religiosi triginta quinque. Andomari Seminarium, ubi degunt circiter triginta Iesuitae et ad centum viginti Seminaristae.

Aireae Coenobium Monialium Sanctae Clarae ubi vivunt quindecim Religiosae. Duaci quator Coenobia, Benedictinorum ubi sunt Religiosi tredecim, seminaristae viginti quinque: Sacerdotum saecularium, ubi morantur Sacerdotes duodecim, scholares octuaginta: Franciscanorum, ubi sunt Religiosi quadraginta: et Scotorum ubi sunt Iesuitae quinque, Seminaristae quindecim. Lovanii tria Coenobia: Franciscanorum Hibernorum: Dominicanorum etiam Hibernorum; et Augustiananarum ubi sunt quadraginta Religiosae. Cameraci unum Coenobium Benedictinarum, ubi degunt Religiosae viginti.

Et, le 6 mai, l'internonce continue, que par l'intermédiaire d'une personne de confiance, il a demandé une audience au duc d'York et espère lui présenter le bref de S. S.: qu'on lui a assuré, que d'Espagne est venu l'ordre du roi d'aider, avec tout le respect, Son Altesse durant son séjour en Flandre... pourvu toutefois qu'on ne s'engage pas en des questions d'argent; qu'il ne croit pas que le duc en aura besoin parce qu'en Angleterre on ne retient pas ses revenus, qui arrivent à environ 400,000 écus et lui suffiront; qu'à Bruxelles et à Londres on favorise sa position. » Et voici le rapport de la conversation de Tanari avec le prince:

Di Bruxelles, 13 maggio 1679 (dec. 1° giugno).

Con sentimenti di sommo rispetto si è ricevuto dal Sig. Duca d'Jorch il Breve di Nostro Signore; e di gran consolatione ha asserito riuscirle ne suoi presenti travagli il sentirsi teneramente compatito da Sua Santità et affettuosamente favorito ancora di non interrotte orationi. Per meritare la continuatione della benevolenza paterna di Sua Beatitudine si dichiara di non cedere a chi che sia nell'ossequiosa dipendenza dalla Santa Sede, e di volere in qualunque congiuntura conservarsi la prerogativa di figlio obbediente della medesima. Dal Consiglio privato nuovamente costituito in Londra coll' intervento del Duca di Mommut, e sotto la presidenza del Conte di Chausbery suoi nemici scoperti, temesi che sia per violentarsi il Re d' Inghilterra a formare contro di lui decreti pregiuditiali, ma con generosità eroica, e con pietà

Christiana si mostra disposto a soffrire patientemente ogni più rigido trattamento, e poco, asserisce, curare le grandezze del mondo, purchè le riesca col disprezzo delle stesse persistere nella vera fede.

Alle premure di Nostro Signore nell'incaricare a Mons. Nunzio in Madrid l'eccitare il Re di Spagna a favorirlo ne' suoi Stati di Fiandra, si protesta il Sig. Duca d'Jorch singolarmente obligato, et vivamente ha pure gradito che per comando di Sua Beatitudine io mi sia offerto di passare a tal fine ogni ufficio più efficace col Sig. Duca di Villermosa. Delle accoglienze qui ricevute si chiama a pieno soddisfatta Sua Altezza Reale, e dopo havermi commesso di contenermi per hora in termini generali con Sua Eccellenza, m'incaricò di renderne pienissime gratie a Sua Santità e di accertarla insieme che con filiale confidenza havrebbe ricorso alla sua autorità nelle occorrenze, che havesse giudicate opportune, pregandola intanto a continuare le orationi a Dio in vantaggio non meno suo che dei poveri Cattolici de' Regni soggetti al Re suo fratello, quali sapeva oppressi da grave persecutione, e purtroppo riconosceva ancora esposti a patirne sempre più barbari effetti.

Portatomi in appresso dal Sig. Duca governatore e significatole quanto V. E. si è degnata di comandarmi mi ha risposto attendere sopra ciò gli ordini di Spagna e sperare che siano per riuscire conformi al desiderio di Sua Altezza Reale, mentre non solo egli haveva rimostrato a Sua Maestà convenire alla pietà Austriaca, et al nome di Cattolico il ricevere ne' suoi Stati un Principe esule per motivo di Religione, ma ancora l'inviato spagnuolo in Londra haveva scritto qua et a Madrid, che il Parlamento non havrebbe preso in mala parte che si ricettasse in Fiandra il Sig. Duca d'Jorch e che niuno pregiuditio ne sarebbe certamente derivato agl'interessi politici della Monarchia.

Col primo Corriere si aspetta la risolutione del Re di Spagna, mentre col precedente non si replicò dalla Maestà Sua alle lettere inviatele dal Sig. Duca d'Jorch, e per quanto potrà, S. Eccellenza si è degnata promettermi d'insistere a Madrid perche cortesemente si permetta a Sua Altezza Reale il restare in Fiandra, dove pare l'obblighino a soggiornare l'honore dello nostra fede, et i riguardi suoi particolari per gli affari dell'Inghilterra.

Le même jour, Cybo envoyait à Tanari deux dépêches. Dans la première, il écrit:

Circa il sovvenire i Collegii Inglesi Sua Santità ha dato ad esaminarsi alla Sacra Congregatione de Propaganda il contenuto della Cifra di V. S. colla nota de' Collegii medesimi da Lei trasmessami. Compatisce in estremo Sua Santità il misero stato di quella povera Natione, ammirando e lodando altretanto la generosità, e magnanimità Christiana del Sig. Duca d' Jorch. Non si mancherà di pensare attentamente al modo di soccorrerli; ma le cose di quà sono in tanta strettezza, che mal potranno corrispondere al zelo, et all'affetto paterno di Sua Beatitudine.

Et, par la seconde, il informe:

Il Sig. Card. Barberino presentò ultimamente a Nostro Signore una lettera del Sig. Duca d'Jorch, et un'altra della Signora Duchessa, dove si supplica per la Promotione del Sig. Principe Rinaldo d' Este. La medesima istanza havevano fatta con occasione di dar parte della nascita del loro primogenito che morì un anno e mezo fa. E siccome all' hora Sua Santità rispose con parole generali di niun impegno, così ha risposto a queste ultime lettere, replicando quasi le parole istesse anche in termini più ristretti, per non dar adito a quei Principi d' interpretarle in lor favore, e d'entrare in speranze. Si è giudicato conveniente di consegnare i Brevi al Sig. Cardinal Barberino perchè gli trasmetta com' è verisimile che sia per far questa sera. V. S. starà avvertita quando habbia penetrato l'arrivo di essi; et anche quando non le riuscisse di penetrarlo; prendere occasione di entrare col signor Duca in questo proposito; e dirgli confidentemente esser tali, e si giusti i rispetti che ha Sua Santità di non inclinare alla promotione del Sig. Principe Rinaldo, almeno durante una certa costitutione di cose e di tempi non così nota a tutti, che se S. A. ne fosse informata ha Sua Beatitudine tale opinione dell' equità di S. A. e del suo zelo, e filiale osservanza verso questa Santa Seda, che non dubita punto che l'A. S. non fosse il primo a sconsigliare Sua Santità.

Lo pregherà a tenere in se questa notitia con ogni più religioso segreto; se non quanto giudicherà espediente d'accennare qualche cosa generalmente e come pensier suo alla signora Duchessa per liberarla dalla molestia di questa espettatione. Nel rimanente assicuri il Sig. Duca che Nostro Signore non ha al cuore più viva e più urgente cura quanto di veder tornate in calma le cose sue, e risorte le speranze d'ogni suo più felice avvenimento.

Nel qual proposito potrà significarli che Sua Santità ha ordinata una solenne Processione da fare tra pochi giorni per i bisogni della Christianità, e principalmente perchè voglia sedare la fiera persecutione, che hora patiscono i poveri Cattolici d'Inghilterra oltre le preci che si erano già tempo fa ordinate a' Parochi et agli Ordini Regolari a questo medesimo fine.

Le 20, Tanari annonce qu'il a remis au duc la réponse du pape à la lettre qu'il lui avait adressée. Le bref lui était parvenu par l'intermédiaire du cardinal de Norfolk. « S. A. en a été très contente et déclara qu'elle ne manquera jamais à l'obéissance envers le Saint-Siège. Le duc craint beaucoup pour la vie de son frère, car il ne peut plus, sans s'exposer à des dangers, négliger de satisfaire en toute chose le Parlement... d'autant plus que S. M. l'a assuré par lettre qu'elle lui conservait toujours toute son affection; et par une personne de confiance, elle lui a fait dire que le duc de Monmouth, devenu orgueilleux par suite de l'appui des presbytériens, agit contre les intérêts de la Cour et oblige le roi à le regarder avec des sentiments de soupçon et de jalousie, plutôt qu'avec une bienveillance paternelle. A la présente, est annexée une lettre du duc pour N. S..., et un écrit des jésuites, démontrant qu'on a condamné injustement les deux Pères que l'on supposait avoir assassiné le juge Godsfrey; dont on veut presque attribuer la mort à un ordre de la reine... »

Cybo écrit à Tanari, le 3 juin : « Des 20,000 florins que S. S. donne aux collèges et séminaires anglais, qui se trouvent en

Flandre pour aider aussi les catholiques, V. S. en donnera une partie au duc d'York pour satisfaire à sa demande et aussi au désir bienveillant de S. B. Et V. S. cherchera à employer, comme elle l'entendra, ce qui pourra rester de la somme, selon le plus grand besoin et pour le plus grand fruit. »

Et, le même jour, Tanari informe Cybo:

In Ibernia dove il numero de' Cattolici è molto maggiore che quello dè Protestanti ha gran seguito et autorità il Colonnello Fit Patrice, onde il Sig. Duca d'Iorch ha mostrato haverlo veduto mal volentieri venire a Brusselles per dubbio che il Parlamento pigliando gelosia del ricorso di lui a S. A. Reale prenda motivo di maggiormente inasprirsi contro la medesima, contro di essa e contro il Duca d'Ormond. N'è perciò egli partito prontamente per Olanda a titolo di veder quel Paese, ma precedentemente ha tenuto una segreta conferenza col Sig. Duca d'Iorch dopo la quale mi ha lasciato intendere soffrirsi troppo patientemente da Sua Altezza Reale l'audacia de' Parlamentarii, e doversi di già pensare almeno a' modi di respingerla quando la temerità loro e la debolezza del Re d'Inghillerra passasse a porre in esecutione il proietto della sua disederatione. Toccante l'Ibernia ha detto chiaramente essere insoffribile il giogo sotto l'oppressione del quale gemono quei Cattolici, et ha aggiunto che apprendendosi per massima naturale il difendersi in qualsivoglia maniera, non dubita egli che non fussero per commoversi tutti concordemente, non solo se il Sig. Duca di Iorch, ma se qualunque barbaro Principe con qualche denaro e con assistenza di pochi Vascelli si accostasse alle spiaggie dell'Isola, e portasse Armi, e munitioni da guerra a quelli habitanti.

Et, le 17, il continue: « Le duc d'York m'a fait appeler pour me charger d'informer N. S. de la prorogation du Parlement et des avantages possibles, comme j'ai déjà écrit dernièrement... S. A. espère être rappelée en Angleterre, et me charge de dire à V. Em. que sur la santé de sa personne se fonde l'espoir de voir rétablie la véritable religion

en Angleterre; que, si sa personne et ses conseils venaient à manquer, il y aurait une persécution des catholiques et danger pour les intérêts du roi; et, qu'en tout cas, il devait pour la gloire de Dieu et le bien du monde, préférer à toutes choses la sûreté de sa personne. S. A. dit aussi, qu'on ne tente pas les grandes affaires sans risquer beaucoup; qu'il est prêt à retourner en Angleterre, si son frère l'appelle, et à agir avec la force, ou au moins avec vigueur; que si on avait prorogé le Parlement pour gagner du temps et aussi les esprits du peuple avec la douceur, ce qu'il croit impossible, il aurait pris des mesures pour éviter le danger d'une ennuyeuse et peu sûre relégation; ajoutant que, aussitôt qu'il connaîtrait les projets du roi, il m'en ferait part. Et, ayant dit au duc, écrit-il, que de différents côtés, il savait que le roi avait assuré son frère, avec une tendresse particulière, de son désir de le revoir, mais qu'il n'y a pas de probabilités pour le moment, étant sur le point de prendre des déterminations avec des amis; S. A. lui répondit, par des assurances répétées qu'il était prêt à verser son sang pour son frère et cela, avec l'insinuation qu'il serait opportun de le rappeler afin d'agir avec plus de résolution. A présent on attend les ordres du roi. »

Et, le 24, Tanari ajoute: qu'il a communiqué au duc d'York tout ce que le cardinal lui a transmis par la depêche chiffrée du 3 courant. « S. A. remercie S. S. de sa générosité pour les collèges, et d'avoir adhéré à ses conseils. Le duc est reconnaissant aussi à N. S. pour ce qu'il a fait écrire au nonce à Madrid, car il a reçu une lettre de Don Juan. Rien encore n'est arrivé du roi d'Angleterre, mais S. A. a été informée que, dans le Conseil, S. M. déclara ne vouloir pas rappeler son frère durant la prorogation du Parlement. Le duc ne prévoit plus qu'il rentrera, sous peu, à Londres, et il n'attend pas de bonnes résolutions du roi, voyant qu'il a laissé passer la condamnation de quelques prêtres pour avoir célébré la messe dans le royaume, quoique le roi lui eût promis

qu'on ne persécuterait plus personne pour l'exercice du culte... Des nouvelles arrivent sur les mouvements des presbytériens en Ecosse, et l'envoi contre eux du duc de Monmouth avec nombre de soldats; on ignore ce qu'on peut espérer, car son frère est suspect au roi, adversaire de York et s'appuie sur la faction des presbytériens en Angleterre. Il aura contre lui un peuple qui professe la même religion... »

L'internonce informe Cybo, le 8 juillet:

L'applauso che ha goduto sin'hora tra li Presbiteriani il Duca di Mommut, e la confidenza che si vedeva passare tra lui e li principali Ministri moderni d'Inghilterra, haveva fatto dubitar molti, che egli fidandosi nell'affetto mostratogli dal Re suo padre prima delle presenti novità, o nell'appoggio, et autorità de' suoi Amici, aspirasse alla Corona col farne escludere il Sig. Duca d'Iorch. Si era diminnito in appresso tal sospetto col sapersi essere il Re mal sodisfatto del Duca di Mommut, ma risorge presentemente timore maggiore per altra parte, o sia che il caso ne abbia formate le aperture coll'alienatione del Re dal Duca di Mommut, o pure che la malitia del Presidente Chausbery, e degli altri machinatori per aprirsi una strada più sicura a conseguire il loro intento, habbi voluto precedentemente tentar l'animo Regio circa l'esclusione del fratello dal Regno in vantaggio del Duca di Mommut suo figliuolo. Questo rimane già allontanato dalla Corte con prestito specioso di andar a sedar li tumulti, e sostenere il Governo di Scotia, ritirandone il Duca di Landerdale Vassallo fedele al suo sovrano, e tutte la cabale s'indrizzano ad inalzar la Duchessa di Posmuth francese di nascita, che ha partorito al Re un figliuolo chiamato il duca di Richemont, che è gravida, e che da molti anni in qua colle sue lascivie si è acquistata un imperio assoluto sopra il genio di Sua Maestà.

Al suo arrivo in Londra era detta dama Cattolica di Religione, havendola lungamente professata in appresso, ma ciononostante si è susurrato altre volte che fosse sposata segretamente dal Re, il quale come capo della Chiesa Anglicana havesse dato per nullo il suo matrimonio colla Regina, et è cosa certa, che il

Duca di Richemont d'età di 7 anni in circa ha per Governatore un Protestante e porta le Armi d'Inghilterra senza alcuna sbarra, quasi che fosse figlio legitimo, e non bastardo del Re suo Padre, tutto che il Duca di Monmut, e gli altri figli naturali ponghino sempre nell'Armi per distinguersi da' veri Principi del sangue la sbarra predetta. Per elevare al Trono la duchessa di Posmuth serve di ostacolo grande la vita della Regina, per insidiare alla quale già appariscono disposte le machine coll'accusarla di aver voluto far avvelenare il marito dal Medico che è pregione, e coll'imputarle esser venuti quattro Sicarii d'Irlanda per assassinarlo in Vindsor, et essere stati ricettati nelle Camere de' suoi Cappellani. Si teme molto per la Regina e si crederebbe vantaggio della medesima l'esser mandata in esilio, dubitandosi che non basti per liberarla dalla morte la sua innocenza oppressa da così orribbile calunnia, il credito degli Ambasciatori di Portogallo pochissimo stimati dalla Corte e dal Popolo, e l'autorità del Re, che forse non havrà discaro di parer necessitato dalla giustitia, e dal Parlamento a perdere la moglie per restare in libertà di sposar publicamente la duchessa di Posmuth della quale è affascinato. Tale tragedia e matrimonio perderebbe affatto le speranze de' Cattolici e del Sig. Duca di Iorch, e per questo rispetto se ne promuove l'effettuatione da Chausbery, e da' Presbiteriani, la vera intentione de' quali può esssere sia rendere il Re sempre più nemico del fratello, più abborrito dalla Nobiltà del Paese, e da Principi forestieri, più bisognoso di dipendere da' Parlamentarii, e forsi così odiato dal Regno, che si aprì congiuntura di formale processo per giustitiarlo, e per ridurre il governo d'Inghilterra alla tanto sospirata Republica. In tanto il Re riformando alcune provisioni da lui date ai vari suoi Ministri, ha levati al Sig. Duca d'Iorch trentatrè mila scudi annui senza specificare per quanto tempo, tutto che lo limitasse a pochi mesi un altra volta che le angustie dell'erario Regio l'obbligarono a toglierne il pagamento.

Et, le 26 août, il écrit encore à Cybo, qu'il a présenté au duc d'York les thèses qu'il avait déjà envoyées à S. Em. le 12 août... « S. A., dit-il, me remercia, regrettant beaucoup qu'en Angleterre on puisse dire qu'elle avait inspiré un

Père irlandais à publier que le pape peut déposer les rois; car ainsi, les catholiques, imbus de ces maximes, pourront prendre les armes contre le roi en faveur d'York... Le duc s'est beaucoup plaint et m'a prié d'y remédier afin que le pape désavoue et punisse le religieux... J'ai répondu que cette doctrine avait des fauteurs, mais que sa publication n'était pas opportune et que, pour agir avec prudence, il suffisait de priver le religieux de ses fonctions de *lecteur*... S. A. agréa mon idée et me pria d'y donner suite, afin de pouvoir en informer ses amis de Londres... Avant que jeusse à m'occuper de cette affaire, le confesseur du duc, du même Ordre que l'auteur, avait fait enlever la feuille annexe par différents Pères de leur collège à Louvain, espérant que S. A. se déclarerait satisfaite, mais on trouva que les expressions étaient peu claires et qu'elles présentaient une ambiguité, qui pouvait amener un mal plus grand encore, en faisant croire aux Anglais que les catholiques, déjà accusés en Angleterre de manquer de sincérité, en donnaient un nouvel exemple... Le duc brûla la feuille et accepta mon conseil... J'ai déjà tenu ma parole à l'égard du Père; et je m'expliquerai mieux, en lui disant qu'on ne réprouve pas sa doctrine, mais que les circonstances et la cause des catholiques obligent de lui procurer le dérangement d'un voyage... J'espère qu'il se sacrifiera pour le public; et aussi que V. Em. m'approuvera d'avoir, pour faire plaisir à un prince qui a si bien mérité de l'Eglise, fait partir un moine qui a été si peu circonspect. » Et, le 2 septembre, il ajoute que Forstal, auteur des thèses, reconnut le peu d'opportunité de sa publication, accepta le conseil, et partit pour Cologne et la Westphalie, afin de se réfugier dans un couvent de ce pays ».

Le 9, Tanari informe qu'un courrier extraordinaire vient d'arriver de Londres, avec un avis du 4, portant que la

maladie du roi s'était aggravée au point de faire craindre pour sa vie; que la présence du duc était nécessaire, et S. A. se décida à partir le lendemain avec deux chevaliers, en chaise de poste, pour Calais et l'Angleterre; que la veille, le duc le fit appeler pour en informer S. B. et lui confirmer que, en quelque situation que ce fut, il restera toujours fils obéissant de N. S. et que, malgré tout intérêt, son cœur gardera intacte sa foi pour la propager tant qu'il le pourra; et qu'il lui recommanda sa femme et ses filles qui restent à Bruxelles. « J'ai répondu, écrit-il que N. S. ne pouvait pas être sans inquiétudes au sujet des dangers du voyage et que, par mes prières, je ne cesserais d'implorer les bénédictions du ciel... J'ai dit aussi, que son sort était, pour le pape, l'objet d'une affection paternelle... Je n'ai pas manqué de représenter que, dans l'éventualité de la mort du roi, la piété de S. A. donnait l'assurance que, montée sur le trône, la sainte foi triompherait, et qu'ainsi S. B. désirerait l'assister par ses directions dans les matières touchant la religion, afin de faciliter sa tâche, autant que cela est permis aux maximes immuables, de façon que l'obéissance au pape parût moins âpre aux hérétiques. » Le nonce chercha enfin à persuader le duc que, pour ne pas faire de fautes, facilement, en suivant des conseils peu prudents, ou dictés, peut-être, par quelque passion, il ne devrait prendre aucune résolution en matière religieuse sans avoir pris l'avis du Saint-Siège (1). « Et j'ai ajouté, conclut Tanari, que Bruxelles est peu éloignée de Londres et que, s'il ne voulait pas de nonce à Londres, il pourrait envoyer quelqu'un à Rome... »

Le 16, Tanari écrit de nouveau à Cybo que, le roi ayant recouvré la santé, le duc d'York est libre de retourner en

(1) Les événements ne devaient que trop bien montrer la sagesse de cette recommandation.

Belgique ou de s'entendre avec le roi touchant la manière de rester à Londres. Durant son exil, la haine des parlementaires et de ses adversaires, s'est encore accrue dans leur malignité; mais ils pourraient feindre une réconciliation et proposer des moyens termes qui faciliteraient le séjour d'York à Londres. La duchesse a aussi de l'influence, elle est aimée de son mari et serait bien désireuse de rentrer en Angleterre... Pour tout cela, j'ai prié la duchesse de Modène de bien veiller, parce qu'il y a toujours à craindre pour le duc entouré de ses ennemis..., et que S. A. est destinée à aider les catholiques. La duchesse a promis de faire bien réfléchir son gendre. Si S. B. croit utile d'exhorter le duc et la duchesse d'York à ne pas exposer leurs personnes à des dangers, Elle pourrait m'envoyer des brefs... ».

Le 30, Cybo répond à Tanari, en le chargeant d'aller chez la duchesse d'York pour lui dire que N. S. bénit le voyage du duc en Angleterre, « afin que les pensées religieuses de S. A. puissent porter leurs fruits ». Et, le 14 octobre, il lui écrit encore qu'il vient d'apprendre qu'à Londres il y a, peut-être, quelque ouverture favorable aux intérêts du duc et de la religion catholique; et si V. S. entendait à ce sujet, parler de rémission des peines pour les biens usurpés par les protestants ou par d'autres, elle laissera entendre à la duchesse que, si toutes les difficultés se réduisent en cela, on pourra promettre de Rome les plus grandes facilités...

Le même jour, Tanari lui écrit « que le duc, étant revenu, le fit demander, et qu'il se rendit à l'audience. S. A. le remercia de suite au sujet de l'irlandais, car la publication avait produit une bien mauvaise impression. Le duc parla ensuite de Londres et dit que la situation était meilleure pour lui et les catholiques, que par conséquent il espérait que cesserait bientôt la persécution, qui avait été excitée sous le prétexte de la conspiration, que l'on a fini par reconnaître imaginaire... Il se déclara très satisfait de l'affection

du roi; et content également du respect des conseillers de Londres et des chefs militaires, qui, quoique absent, l'auraient acclamé roi. Il croit que l'exil de Monmout mettra un frein à l'audace de ceux qui travaillent ouvertement contre la famille royale, et il s'attend à voir le comte de Shaftsbury, président du conseil privé, perdre toutes ses charges, ou contraint de se soumettre à la volonté du roi; il n'a jamais paru à la Cour durant le séjour du duc. S. A. ajouta, que S. M. a décidé de supprimer toutes les dépenses superflues, et de vivre avec ses propres revenus qu'on a reconnus suffisants; en conséquence, dans la prochaine session du parlement, dès que la Chambre basse fera quelque projet contre le roi, la reine ou S. A., elle sera dissoute ou prorogée pour longtemps. Le roi, est résolu de se valoir de son frère et de son parti, parce qu'il s'est convaincu de deux vérités: que le duc d'York peut rentrer en Angleterre sans qu'il en résulte des troubles dans le royaume, et qu'il n'est pas possible de vivre tranquille si, durant plusieurs années, on n'empêche la convocation du parlement... Tout cela fait espérer à S. A. d'être rappelée vers Noël; et les protestants sachant, qu'après la destruction des catholiques, ils seraient à leur tour détruits par les presbytériens et autres sectes, plusieurs pseudo-évêques ont demandé la protection du duc; ils s'obligent à ne pas s'occuper de savoir quelle est la religion de chacun et à ne plus persécuter personne à cause de la foi; en échange S. A. devrait promettre de ne pas établir dans le royaume, par la force, la religion qu'elle déclarerait professer. Mais on sait de quelle instantanéité sont les décisions du roi d'Angleterre et qu'il pourrait changer au préjudice des catholiques; on considère aussi que, si les adversaires du duc continuaient à avoir du succès, ils attenteraient à la vie de la reine, afin d'obliger le roi à passer à de secondes noces; » enfin le duc me prie, conclut-il, de supplier S. B. d'ordonner de faire des démarches auprès des princes pour

que, si la reine était de nouveau accusée, ils fassent une instance collective afin que, dans l'examen des témoins et des personnes accusées, on procède sans passion, en laissant ses droits à la défense... Le duc s'intéresse beaucoup à la conservation de la reine, qui mérite, par sa piété, l'affection paternelle de S. B. »

Et le 28, il informe Cybo que le roi d'Angleterre a prévenu les espérances du duc d'York, car S. M. vient de le rappeler. « Il doit se rendre dans le royaume d'Écosse; et, avant de s'embarquer, il m'envoya de sa main un billet pour me dire que, malgré sa joie de partir, il regrettait de n'avoir pas pu se concerter avec moi pour un moyen sûr de correspondance... il le fera dans la suite. La duchesse est toujours ici... mais elle ira le rejoindre et pourra m'aider... J'ai dit à la duchesse de Modène que les brefs sont arrivés... »

Cybo lui répond, le 4 novembre. « Les dépêches chiffrées de V. S., touchant les confidences que lui a faites S. A. sur la bonne marche en Angleterre des affaires du duc et de la duchesse d'York, ont été de grande consolation à N. S., qui a vu par là, que l'espoir est bien fondé de la prochaine conversion de ce royaume à l'avénement du duc... A cet effet, S. S. ne cesse de prier et de faire adresser des prières à la bonté divine afin qu'elle convertisse, en autant de prospérités pour l'Eglise, les persécutions barbares que la maison royale, ainsi que tant de catholiques, ont souffertes. A cette fin, S. S. a écrit à tous les princes catholiques d'assister la reine, en veillant à ce que, dans le cas d'une nouvelle tempête contre elle, on observe les formes juridiques. »

Et, à Bonvisi, il écrit le même jour: « Au retour de Londres à Bruxelles du duc d'York, on a su, qu'après la maladie du roi, les affaires de la religion catholique se sont améliorées; que l'espérance de la succession de S. A. au trône a augmenté, et que le roi son frère se montre disposé à le

mettre sur la voie. Il paraît que le parti catholique est plus nombreux qu'on ne croyait... Toutefois les adversaires augmentent, et ils tirent profit du procès contre la reine. Que V. S. prie S. M., écrit le cardinal, de charger son ministre de veiller à ce que, dans le procès qu'on fait à la reine, on ne lui cause pas du tort... »

Et Cybo écrit aussi à Mellini, le 12 novembre 1679.

Mostrando le cose d'Inghilterra dispositione sempre migliore à favor del Duca di Iorch, è da sperarsi che la misericordia divina riduca quanto prima in calma le persecutioni, che presentemente patiscono i poveri cattolici di quel regno, e che anche salga un giorno in quel trono reale col Duca medesimo la nostra S. Religione. Ma questa buona speranza fà temere più che mai le macchine, e le imposture degli eretici, particolarmente contro la Regina. Desiderando perciò S. S.tà che l'innocenza di S. M.tà venga premunita opportunamente dal favore, e dall'autorità de' principi cattolici, ricorre particolarmente agli ufficii del Re Cattolico perchè ordini al suo rappresentante in Inghilterra, che insorgendo qualche nuova tempesta contro la Regina, s'interponga efficacemente in nome del Rè medesimo affine che si formi il processo colle solennità necessarie, e si dia luogo à S. M.tà di far giuridicamente le sue difese, e di dar l'eccettioni, che meritano, alle depositioni de testimonij perchè costi evidentemente la verità del fatto, e non si usino violenze; il che tanto è più ragionevole, quanto che confessano hora gli stessi heretici d'Inghilterra la falsità delle accuse colle quali sono stati colà oppressi tanti poveri innocenti cattolici.

V. S. Ill.ma esporrà tutto ciò al Rè, et à ministri di S. M.tà in particolare al confessore per ritrarne le necessarie commissioni; non dubitando S. S.tà che la real pietà non sia per abbracciar prontamente, e con ogni maggior efficacia un'opportunità sì preclara a favor della Religione etc.

Et, le 18 novembre 1679, Tanari informe Cybo.

Si apprende da molti che le risoluzioni vigorose alle quali si vede che il Re d'Inghilterra si appiglia presentemente siano fo-

mentate da una sua secreta intelligenza col Re di Francia, che si suppone possa haver sborsato qualche Denaro, e promesse assistenze più riguardevoli in caso che il Parlamento, o li nemici della Corte ardissero ribellarsi, o eccitare commotioni. Non poco ne sono ingelositi li Spagnuoli e considerando che Sua Maestà Brittanica ristringe le sue premure alla conservatione della Fiandra, senza voler prender impegno veruno per la difesa d'Italia, nonostante l'interesse che vi hanno gl'Inglesi per il comercio, arguiscono che ciò si faccia per corrispondere alli vantaggi che hora si ricevono da Sua Maestà Christianissima. Con questo sospetto si amareggia il godimento che inspirano le apparenze di sentir risorgere in Londra l'autorità Regia, nè può piacere molto, che coll'aiuto dei Francesi sia depresso il Parlamento, al quale per più anni in qua si sono indirizzati li Ministri di Spagna per obbligar col mezo di esso il Re d'Inghilterra ad entrare in guerra contro la Francia. Così si discorre communemente, e poichè di rilievo sarebbero le notitie se col progresso del tempo si riconoscessero fondate, perciò ho ardito rappresentarle a Vostra Eminenza.

Le 23, Bonvisi envoie à Cybo copie d'une lettre qu'il a écrite à Chiniseg pour que Waldenstein, ministre impérial à Londres, soit remplacé par un ministre catholique; et il le loue parce qu'il a contribué auprès de l'empereur à conseiller le roi, qui semble vouloir aider le duc d'York à lui succéder. On cherche à étouffer le procès contre la malheureuse reine, qu'on veut chasser, pour que le roi épouse une hérétique.

Le 25 novembre, Tanari répond à la dépêche de Cybo en date du 4, qu'il cherchera à faire parvenir au duc les désirs du pape... « Il est vrai que l'assistance de quelque catholique auprès de lui fait défaut. J'avais remarqué qu'il a dans sa confidence deux chevaliers: le marquis Felice Montecuccoli, qui fut pendant plusieurs années à Londres comme envoyé de Modène, mais il vient de rentrer en Italie; l'autre serait Porter, chevalier anglais, considéré comme le

plus intime du duc, très aimé; mais celui-ci l'a laissé à Bruxelles; ensuite on l'a fait se rapprocher de la mer pour être prêt à s'embarquer, mais on voit que le duc a dû dire au roi qu'il n'a avec lui aucun catholique.... Je prierai la duchesse de Modène de faire quelques démarches auprès du duc... Porter aussi est sans nouvelles de S. A. » Le même jour, Cybo, considérant l'importance des affaires en Angleterre, engage Tanari à trouver moyen de rester en rapports directs avec York.

Mais Cybo, le 16 décembre, lui répond: « S. S. a grande confiance dans le zèle et la clairvoyance de V. S., et qu'aucun incident ni aucune difficulté ne lui feront perdre de vue les intérêts du duc d'York, qui sont les intérêts de N. S. et lui sont à cœur plus que tout autre. On ne peut croire que S. A. n'ait auprès d'elle quelque catholique secret avec lequel elle puisse conférer sur des matières de religion.... les voies ne manqueront pas à V. S. pour communiquer avec S. A. »

Et, le 30, Cybo écrit à Bonvisi, qu'à propos du procès contre la reine d'Angleterre, il trouve extraordinaire que dans sa lettre, Chiniseg laisse entendre que la Cour impériale cherche à se tenir en bons termes avec le Parlement anglais. Cela déplait énormément à S. S. qui voit, comme doit le voir aussi la Cour d'Espagne, combien il est pernicieux pour la maison d'Autriche, élue par Dieu pour le soutien de la religion catholique, de s'unir aux hérétiques, alors même qu'ils n'ont pas, comme le Parlement anglais, pour principal motif la haine contre notre foi... Mais que V. S., ajoute le cardinal, ne dise pas cela par lettre; il suffit d'écrire à Prague, en général, combien il est pernicieux de frayer avec les hérétiques... »

CHAPITRE VI

Le Portugal

Après presque trente années de guerres, le Portugal avait reconquis son indépendance contre l'Espagne. En 1668, la paix avait été signée entre les deux Couronnes. Le roi de Portugal, Alphonse VI, n'avait plus de sa dignité que le titre, car, à la suite de ses extravagances, il vivait relégué dans le duché de Bragance, avec une pension. Son mariage avec la princesse de Nemours, sœur de la duchesse de Savoie, avait été annulé *ex causa impotentiae* par les autorités civiles et religieuses; et, avec le consentement national, la reine avait épousé Pierre, frère du roi, qui prit en main le pouvoir royal en 1667, sous le titre de régent.

Bientôt, Pierre, craignant que la compassion populaire envers Alphonse, aidant les conspirateurs contre le nouveau régime, ne le rappelât à l'exercice de sa dignité, fit transporter le roi dans le château de l'île de Terziera. Le triste voyage fut troublé par des incidents; à cause du vent défavorable, le vaisseau qui conduisait en exil le souverain dépossédé dut aborder à Lisbonne, mais son arrivée inattendue ne modifia pas les projets de Pierre. Ce ne fut qu'en 1683, que la mort d'Alphonse lui permit de changer le titre de régent en celui de roi.

Soit par suite de l'origine de son pouvoir, soit à raison de l'attitude des partis nationaux, Pierre ne se révéla pas un souverain vraiment maître de son royaume. Il ne recevait jamais, seul, un ministre étranger et il y avait toujours auprès de lui un secrétaire. Les hidalgos continuaient

à dominer le pays et ils surveillaient étroitement le régent.

Dès son avénement à la régence, Pierre montra cependant le désir d'entrer, dans ce qu'on appellerait, en langage moderne, « le concert des puissances. »

Lors de la réunion du Congrès de Nimègue, il fut question, à plusieurs reprises, d'y admettre le Portugal comme médiateur (vu les difficultés qui empêchaient d'accepter la médiation de Venise et rendaient précaire celle de l'Angleterre) auxiliaire du pape, qui ne pouvait pas servir de médiateur pour les hérétiques.

Le régent avait accepté et les puissances donnèrent leur adhésion, plus ou moins sincèrement ; même l'empereur, quoiqu'il eût fait observer à Bonvisi que le régent ne lui avait pas encore notifié son arrivée au pouvoir, de telle sorte qu'il ne savait quel titre lui donner. Mais si le régent n'eut pas à jouer le rôle de médiateur, cette proposition offrit à ses ennemis l'occasion de nouer des intrigues contre lui. Ainsi, le 3 mai 1677, Mgr Durazzo, nonce à Lisbonne, informe Cybo qu'il vient de paraître un livre, qu'on attribue à l'ambassadeur de France, où l'on prétend démontrer que la France a cherché à pousser le Portugal à déclarer la guerre à l'Espagne.

Et, dans un *avviso* de Madrid de la même date, on lit : « On a publié un livre, qu'on croit venu de France, dans lequel on manifeste l'idée que S. A. fasse la guerre à l'Espagne ; et ce serait une manœuvre pour empêcher que le Portugal puisse être médiateur à Nimègue. Toutefois, l'Espagne accepte la médiation si les autres l'acceptent. L'empereur aurait dit la même chose ; cependant, Son Altesse est peinée de voir qu'on ait nommé ambassadeur impérial en Espagne le comte d'Humanes, qui fut le chef de la conspiration pour enlever le roi de l'île Terziera. »

Le 31, Durazzo informe encore Cybo que, sur la porte de l'envoyé de France, on a trouvé des placards menaçant

sa résidence d'incendie, s'il y avait une guerre. « L'envoyé d'Espagne est venu me voir, écrit le nonce, regrettant le fait, et me priant d'aller présenter mes condoléances au représentant français; mais d'autres personnes, plus tard, ainsi que le ministre de France, m'ont dit que d'après les paroles contenues dans le placard, l'auteur devait être l'envoyé espagnol. »

A ce moment, le couple royal n'avait qu'une Infante de 8 ans, et on se préoccupait déjà de son futur mariage, dans l'intérêt national, pour l'éventualité de la succession à la Couronne.

Le 24 janvier 1678, Durazzo écrit à Cybo que le bruit court de l'arrivée dans le palais d'un ecclésiastique italien qui a été bien accueilli à la Cour. On dit, que c'est Don Emilio de Savoie (sic), venu pour traiter le mariage du duc avec l'Infante. Mais, un an après, le 2 janvier 1679, il l'informe qu'est arrivé le P. Pagarino, jésuite, afin de demander la main de l'Infante pour le fils du duc de Parme, et que S. A. lui en a parlé en faisant des éloges de ce prince. Toutefois, le 24 avril, il ajoute « que le Père lui a déclaré, qu'il croit, que le régent a décidé de marier sa fille avec le duc de Savoie, ajoutant que celui-ci viendrait et qu'il succéderait à la Couronne s'il n'y avait pas d'héritier mâle. »

Mgr Muzio, de Turin, écrit à Cybo, le 28 juin:

Alla fine Madama hà communicato al Consiglio non solo quanto ella haveva fatto trattare in Portogallo per maritare il Sig. Duca suo figlio con quell' infanta, mà la conclusione ancora del Matrimonio medesimo recata dallo Spinelli, che fù segretario del fù Sig.r Cardinale Roberti, e che colà fu inviato mesi sono per tal fine, benche sotto altro pretesto. Rappresentò Madama al detto Congresso li motivi principali che l'havevano indotta d'intraprendere tale accasamento, che in sostanza consistevano e nel libe-

rarsi dal timore concepito dalli discorsi di questo ambasciatore di Francia che il suo Re fosse per tentare il matrimonio della sua figlia naturale con questo Sig.r Duca, tutto che l'ambasciatore predetto non gli avesse totalmente aperti tali sentimenti, come pure nella speranza che con tal matrimonio giungesse S. A. un giorno alla corona di Portogallo; il che quando ancora non fusse succeduto non si lasciava di havergli procurata una moglie di sangue regio con una dote di consideratione costituendogli il principe D. Pietro la somma et appannaggio medesimo che il Rè di Francia costituì alla fù Madama Christina. Soggiunse che tanto più stimava avantaggioso questo suo negotiato, quanto che il principe di Portogallo restava obligato ad adempirlo, e per il contrario il Sigr. Duca restava libero di effettuarlo, havendo lei concluso con la conditione se questo l'havesse voluto ratificare, quando havesse havuto l'età capace di farlo. Et in fine si protestò che à tal negotiato non haveva considerato verun suo particolare interesse, mà solamente l'avantaggio del figlio.

Tutti approvarono quanto Madama haveva fatto, e D. Gabriel, che mi hà raccontato quanto scrivo, mi hà detto, che le accennate ragioni gli fecero lasciare la determinatione da lui fatta di opporsi à questo matrimonio. Lo sposalitio non si farà che qualche anno dopo, che S. A. sarà fuori della regenza et allhora dovrà andare ad habitare in Lisbona, e credesi che il Sig.r D. Gabrielle sarà mandato colà per fare le solite richieste per il matrimonio, se bene egli medesimo mi hà detto di non volervi andare.

Et, le 25 juillet, Mgr Durazzo informe Cybo:

Vive S. A. in grand'apprensione di alcune pasquinate, che si sono vedute affisse i giorni passati in varie parti della città; una delle quali diceva: viva S. A., e moia il Duca di Cadoval, et il Marchese das Minaz; l'altra: viva il Rè Don Alfonso, e moiano i tiranni. Sopra le quali pasquinate hà S. A. ordinato, che si faccia rigorosa inquisitione, e sebene, secondo me, sono state prodotte dalla passione di qualche particolare di poca consideratione, irritati contro il Duca di Cadoval per l'ardore, con

che proseguisce l'impegno preso di volere che tutti quelli di questa città, i quali a lui paiono benestanti, comprino e mantenghino un cavallo, e contro il Marchese das Minaz per l'impegno, con che sostiene una pragmatica, che causa danno à molta gente. Contuttociò come cinque anni sono dopo somiglianti pasquinate, si scoprì la congiura per la quale si ordina di levare dall' Isola Terzera il Rè, dal che risultò di ricondurlo à questo regno, e farsi l'esecutioni di giustitia contro varii congiurati, così adesso su quell'esempio pare che S. A. sii entrato in qualche timore, come dimostrò parlando di questi affari al Regidore, che corrisponde quasi all'officio di Governatore di Roma, parendogli che dimostri esservi nel regno de mali animi, i quali forse per questa via procurino d' indurre il popolo già irritato contro questi due ministri per le due accennate ragioni, à qualche sollevatione e tumulto per profittare poi della congiuntura, secondo le loro perverse intentioni.

Il Rè però per quanto si dice, non è per dar fomento per molto tempo à queste perturbationi, perchè è corso che è dato in idropisia, e che non è per durare più molto tempo, benchè S. A. non manchi per sua parte di assistergli in tutto, anzi che un ministro spinto da ragioni più politiche, che christiane, mi disse i giorni passati, che S. A. faceva male in voler impedire al Rè di vivere à suo modo, nel mangiare, e bevere, attendendo à che S. A. haveva fatta una Giunta di medici, da quali haveva voluto, che si determinasse il modo del governo del Rè, et haveva ordinato, che non se gli desse di più di quello, che i medici ordinavano, tutto in ordine alla sua salute, dove per altro il Rè inclinato à disordini, e particolarmente à bevere molto vino, verria con ciò à mancare tanto più presto.

Attese queste perturbationi, non mi è parsa congiuntura à proposito per sollecitare la risposta sopra l'apprestata istanza, che feci à S. A. per consegnare i processi del S. Officio, tanto più che sò non essersi presa risolutione più favorevole delle passate, anzi persisterei in che io veda i processi qui nella maniera altre volte riferita.

Le 2 août, Muzio informe Cybo que le comte Provana (1) se rend à Lisbonne comme envoyé, avec la mission de demander à la convocation des Cortès l'abrogation de la loi en vigueur, qui exclut les étrangers de la succession à la Couronne; et l'on dit que la duchesse régente demande cet acte, parce que, si quelqu'un veut déconseiller le duc de se rendre à Lisbonne, il se prévaudrait du motif qu'il n'est pas bon de laisser son propre Etat en des mains étrangères de façon à n'être jamais roi. Le 16, il ajoute que le duc parle en mauvais termes de son mariage avec l'Infante de Portugal, et refuse d'aller à Lisbonne; mais que, devant la duchesse mère, il feint d'être content.

Et, Mgr Durazzo écrit à son tour:

Di Lisbona 18 settembre 1679 (Dec.to à 26 ottobre).

Resta stabilito di convocare le Corti per il principio di 9bre à causa del Matrimonio stabilito con Savoia, perche per effettuarsi è necessario derogare à certa legge fatta nelle Corti tenute in Lamegt 300 e più anni sono, che esclude da questa corona qualsivoglia forastiero. Le dette Corti si devono chiamare per il primo di 9bre, mà s'intende, che non si farà l'apertura di esse se non verso li 20 del medesimo. Costano le Corti principalmente de procuratori delle città, e terre del regno, che si chiama lo Stato del popolo, il quale se bene è inferiore in dignità, è però superiore in potere quando li sappi conoscere, e come in questo Stato del popolo prevalgono sempre i procuratori di Lisbona, così i Rè quando fanno Corti procurano d'haver dalla sua li procuratori di Lisbona, e per quello intendo il Principe desidera che sii eletto in procuratore di Lisbona il Marchese di Govea, maggior-

(1) Le 1er mai 1679, Mgr Bevilacqua avait annoncé à Cybo, que le comte Provana, ministre du duc de Savoie, après avoir soutenu, à la satisfaction de tout le Congrès, les intérêts pour lesquels il avait été envoyé, vient de partir de Nimègue pour Turin.

domo, e perche questo si potrebbe tirar à dietro non uscirà certamente ò da esso, ò dal Duca di Cadoval, ò Marchese de Frontere. In secondo procuratore deve esser un dottore, e sarà qualsivoglia de Sembargadori, e non è fuori di sospetto, che sii Lanzarote Leitam, fratello di Benedetto Beggia inquisitore, ambi fierissimi contro la S. Sede in questa controversia de' processi. Oltre lo stato del popolo, interviene lo Stato ecclesiastico composto de' soli vescovi, e lo Stato della nobiltà, che costando di tutti i titoli, signori di terre, et Alcaidi maggiori del regno, elegge titolo del suo corpo, i quali hanno tutta l'autorità. Non si deve rivocare in dubbio che in aggiuntarsi le Corti, et essendo tuttavia pendente questo negotio dell'Inquisitione, le Corti vorranno intendere in questo affare. Quello in che habbino à dare, io non lo posso prevedere. Nell'anno 1674 quando parimente si fecero le Corti, lo sforzo di esse fù obbligare S. A., che impedisse la prosecutione di questo negotio, che già era cominciato, con venire à risoluzioni rigorose contro i procuratori de Christiani nuovi se non desistessero, mà non potendo ottener questo da S. A., si ridussero à che S. A. si facesse presso S. S.tà protettore dell'Inquisitione, scrivendo à suo favore come seguì in quel tempo. Hora potriano le Corti pretendere lo stesso contro i medesimi procuratori de' Christiani nuovi, perche quanto al dichiararsi S. A. per questi inquisitori sospesi, non pare che habbino veruna cosa à pretendere.

Mi è parso però bene avvisare tutto ciò, perchè havendosi costì notitia dell'aggiontamento delle Corti, possa S. B. farvi quelle riflessioni che le pareranno necessarie. Io supponevo, che non si convocheriano se non per gennaro, ò forsi per marzo, mà vedo che tutto quello appartiene à questo matrimonio, si accelera al possibile, e se bene secondo me l'infanta non è atta à giuntarsi col marito se non di qui à 4 anni, intendo, che subito che havrà gl'anni della Chiesa, si celebrarà il matrimonio perche la Regina non quieta sino à tanto che non lo vede stabilito, e però hanno risoluto di chiamare le Corti per 9bre, nelle quali oltre il farsi la deroga suddetta, si tratterà parimente di qualche contributione per le spese di detto matrimonio.

Le 15 novembre, Muzio annonce à Cybo que, finalement, le duc s'est décidé à écrire au prince et à la princesse de Portugal.

Et, le 20, Durazzo informe Cybo que viennent d'arriver à Lisbonne presque tous les procureurs qui doivent prendre part aux Cortès (*alle Corti*) pour le Corps du peuple; que tous les évêques représentants l'Etat ecclésiastique, sont également arrivés et que, le 22, aura lieu l'ouverture. On a déjà garni de tapisseries splendides la salle du palais dite des Allemands, où aura lieu la cérémonie. Il annonce aussi qu'on vient de nommer Ribero de Macedo, ambassadeur extraordinaire en Savoie, et que le comte Gubernatis est venu en qualité de représentant du duc. En ce moment se trouve aussi à Lisbonne le comte Korchinski, ambassadeur de Pologne, en vue d'obtenir des secours pour la guerre contre les Turcs.

Le 22, eut lieu l'ouverture des Cortès, le régent siégait sur le trône, et deux orateurs, un pour chacun des Corps, prirent la parole; après le baise-main du régent, les différents Corps se sont réunis en comité pour discuter le changement à apporter à la loi de succession. Et, le 18 décembre, le nonce informe encore Cybo qu'aux Cortès on demande un million de *crociati* pour S. A., pour subvenir aux frais du mariage de l'Infante avec le duc de Savoie, et il ajoute « qu'on voudrait obtenir que le clergé y contribuât pour 120,000 moyennant la concession par le pape d'une somme équivalente de dîmes ecclésiastiques. On avait déjà entamé des négociations pour la concession de ces dîmes en faveur de la Pologne, et le pape s'y était montré favorable. »

CHAPITRE VII

La médiation du Pape au Congrès.

Un point capital du programme d'Innocent XI dans l'administration de l'Eglise était: l'éloignement des Turcs de l'Europe, le triomphe de la Croix sur le Croissant. Pour l'exécution de ce plan, il devait s'efforcer d'assurer la conclusion de la paix générale en Europe, afin que, libres de toutes préoccupations de défensive en Occident, l'empereur et le roi de Pologne, unis aux Moscovites, pussent diriger toutes leurs forces vers l'Orient et contre les infidèles. Le moment était favorable pour travailler à la paix.

Dans son premier bref à l'empereur Léopold, en date du 7 octobre 1676, le pape le loue de son amour pour la tranquillité publique de la république chrétienne; tranquillité dont il dit: *votorum nostrorum summa sit.*

Les traités de Westphalie avaient donné la paix à l'Europe pour une vingtaine d'années; mais, si l'empereur s'en trouvait satisfait, d'autres princes semblaient vouloir y obtenir des modifications. L'ambition de Louis XIV jeta l'Europe dans une guerre qui dura environ dix ans. Les hostilités ne furent pas restreintes au continent; elles s'étendirent jusqu'au Nouveau Monde: Cayenne fut prise par les Hollandais et reprise par la France.

Ce fut Louis XIV qui alluma l'incendie.

A la mort de Philippe IV, roi d'Espagne, en 1667, Louis XIV, qui avait épousé Marie-Thérèse, fille de Philippe et d'Isabelle, celle-ci fille de Louis XIII, prétendit avoir

droit à une partie de l'héritage de sa femme, à savoir: le duché de Brabant, le Hainaut, la Flandre, la partie de l'Artois demeurée à l'Espagne et le duché de Cambrai, au détriment du roi Charles II, né du second mariage de Philippe avec Marie Anne d'Autriche, sœur de l'empereur Léopold Ier, lequel avait épousé en premières noces Marguerite Thérèse, sœur de la reine de France Marie-Thérèse.

A Paris, on prétendait que ces provinces ayant été assignées en dot par Philippe II à la princesse Claire-Eugénie d'Autriche, morte en 1633, Philippe IV les avait reçues en héritage. Or, comme les lois du pays, disaient les Français, attribuaient l'héritage aux fils nés d'un premier mariage, le roi d'Espagne, ne pouvant pas contrevenir à la loi salique, ces provinces devaient revenir à Marie-Thérèse, reine de France, fille unique de Philippe; les Espagnols, par contre, répondaient que la loi salique devait aussi valoir en Espagne, car *statinbus masculis foeminae excluderentur,* et que, dans tous les cas, la Bourgogne était revenue à la maison d'Autriche par Marie, duchesse de Bourgogne, femme de l'empereur Maximilien et que Philippe II avait promulgué un décret, accepté par tout le monde, d'après lequel les provinces de Flandre devaient être le patrimoine inaliénable de la maison d'Autriche.

Tandis que les jurisconsultes discutaient, Louis XIV écrivit une lettre très gracieuse à sa belle-mère, la reine-régente Marianne, offrant son amitié et sa protection pour son beau-frère Charles II, âgé de cinq ans, pourvu qu'on lui abandonnât les provinces qu'il réclamait. La reine lui répondit qu'en sa qualité de régente elle ne pouvait pas décider sur une question aussi grave, mais qu'elle était prête à s'en remettre aux décisions de l'empereur, du roi d'Angleterre ou des Etats de Hollande. Alors Louis XIV répliqua, qu'avec les armes et ses troupes, il se rendrait, en peu de jours, maître de Cambrai, Bruxelles, etc.

La guerre, en effet, ne fut qu'une promenade militaire en Flandre et en Franche-Comté; elle se termina par le traité d'Aix-la-Chapelle en 1668; mais les hostilités devaient reprendre bientôt contre la Hollande, alliée de l'Espagne, et ensuite contre toute l'Europe. L'empereur, d'abord indécis, finit par joindre ses troupes à celles des princes coalisés, afin de sauver les intérêts de la maison d'Autriche et aussi par cette considération: que, si Louis XIV se rendait maître de la Flandre et de la Hollande, l'intégrité de l'empire serait menacée.

Au mois de juin 1774, il est vrai, un Congrès s'était réuni à Cologne pour travailler au rétablissement de la paix; mais bientôt les plénipotentiaires se séparèrent, et la guerre dura encore quatre ans environ.

L'empereur Léopold avait fait enlever et emprisonner, le 14 février 1674, le prince Guillaume Egon de Fürstenberg, évêque démissionnaire de Metz et ministre de l'électeur de Cologne. Les Impériaux justifiaient l'enlèvement du prince Guillaume par ces motifs: qu'il n'avait aucun pouvoir ni lettres de créance qui lui conférassent un caractère politique; que, s'il en possédait, il ne les avait point communiquées; que d'ailleurs il ne pouvait être ambassadeur de l'électeur, puisque son maître était lui-même sur les lieux. Ne pouvant donc être traité comme ambassadeur de puissance étrangère, il avait été enlevé comme sujet rebelle, afin d'être remis entres les mains de la justice.

Les Français, par contre, considérant cet évêque comme leur ami, affirmaient qu'il avait des lettres de créance, qu'il les avait présentées aux ministres du roi et que cela devait suffire pour le mettre en possession de toutes les prérogatives que le droit des gens donne à tout ambassadeur. Et les représentants de Louis XIV demandèrent qu'il fût délivré et remis au roi d'Angleterre ou au roi de Suède; sur

le refus de l'empereur, ils quittèrent Cologne, et la guerre reprit plus forte qu'auparavant.

Il en fut pour le prince Egon de Fürstenberg comme pour Hélène, fille de Priam; son enlèvement fit verser bien du sang en Europe.

Toutefois, malgré le départ des plénipotentiaires de Cologne et la continuation de la guerre, la nécessité de la paix se faisait toujours sentir.

Pour soustraire le Congrès à l'influence impériale, le parti des belligérants hérétiques avait réussi à faire accepter la ville de Nimègue comme siège du nouveau Congrès, dont la réunion ne dépendait que de la libération de Fürstenberg. Et, dans une dépêche du 29 novembre 1673, l'abbé Siri, l'auteur du *Mercure* et résident du duc de Parme à Paris, informe son maître de l'arrivée du secrétaire du prince de Fürstenberg, prisonnier à Neustadt, Celui-ci revenait de Londres, où il avait été envoyé par l'évêque de Strasbourg, afin de prier le roi d'Angleterre, médiateur de la paix, de ne plus insister auprès de l'empereur pour la délivrance de son frère, parce que celui-ci était persuadé qu'il ne pouvait plus faire appel qu'à la clémence de l'empereur. Ce secrétaire avait été reçu le mardi par le roi Louis XIV à Saint-Germain et lui avait notifié sa mission, en le suppliant de s'abstenir de toute démarche ou instance auprès de l'empereur pour la libération du prince, mais d'envoyer ses plénipotentiaires au Congrès de la paix, malgré sa décision de ne pas en envoyer tant que le prince de Fürstenberg ne serait mis en liberté.

Louis XIV adhéra à cette demande et, par un manifeste du 28 novembre 1675, annonça le départ de ses plénipotentiaires pour Nimègue. « Toute l'Europe, publia le roi, est instruite depuis longtemps, des facilités que le roi a apportées pour reprendre à Nimègue le traité de paix que la foi publique et le

droit des gens violé en la personne du prince Guillaume de Fürstenberg avait interrompu à Cologne. Alors que S. M. était en droit de demander réparation entière de ce qui s'est passé au Congrès de Cologne, dont la liberté du prince Guillaume était la condition la plus importante, il trouva bon de se contenter, à la prière du roi de Suède, qu'il fût remis entre les mains d'un prince neutre jusqu'à conclusion de la paix. L'empereur s'y étant refusé, le roi différa le départ de ses ambassadeurs pour Nimègue; mais, à la suite des bons offices de l'évêque de Strasbourg, il a donné ordre à ses ambassadeurs de partir ».

A la suite de ce manifeste de Louis XIV, on put considérer comme certaine la réunion du Congrès de Nimègue.

Les plénipotentiaires de tous les pays s'y rendirent à différents intervalles, et les derniers arrivés furent les impériaux et ceux de l'Espagne.

L'empereur, dont l'armée avait repris Philippsbourg, espérait que les forces de l'Allemagne finiraient par avoir raison des Français et des Espagnols. Ceux-ci, quoique leur pays perdît plus que les autres en cette guerre, n'agissaient, selon leur coutume, qu'avec une grande lenteur, n'arrivant pas à se décider. En outre, à cause du désordre qui régnait dans leurs affaires intérieures, ils s'en remettaient à leurs alliés plutôt qu'à leurs propres armes pour le sort de leurs provinces des Pays-Bas.

Les principaux alliés de l'empereur étaient l'Espagne, le Danemark, la Hollande et le Brandebourg.

De septembre 1676 à la fin de 1677.

Un mois après son élévation à la tiare, le pape Innocent avait déjà entrepris son rôle de médiateur. Il avait renouvelé les lettres de créance aux nonces extraordinaires que son prédécesseur, Clément X, avait envoyés près les

Cours catholiques, lorsque le Saint-Siège avait accepté, sur les instances de l'empereur, d'être médiateur de la paix.

Innocent tenta d'abord de mettre fin aux horreurs de la guerre. Il chargea ses nonces à Vienne, à Paris et à Madrid de demander une suspension d'armes, mais il n'en reçut que des réponses négatives (1).

Enfin, le 12 décembre, le cardinal secrétaire d'Etat, Cybo, informait Bonvisi que Bevilacqua (2), patriarche titulaire d'Alexandrie, avait été nommé nonce extraordinaire au Congrès de la paix, qu'il devait partir pour Cologne et de là se rendre à Nimègue. Par une autre dépêche du même

(1) Le 6 octobre 1676, Bevilacqua écrit de Vienne à Varese, à Paris, que dans la nuit est arrivé le courrier de la Secrétairerie d'Etat portant à lui-même aussi bien qu'au nonce ordinaire, Bonvisi, l'annonce de l'élection du cardinal Odescalchi et l'ordre pour tous les deux de demander la suspension d'armes, mais que déjà le Saint-Siège avait dû s'apercevoir que cette Cour n'était pas disposée à y adhérer.

De Paris, par contre, l'abbé Siri écrit à son maître, le 30: « Mardi, le nonce a été à l'audience du roi pour le prier, au nom du pape, que pour le bien de la Chrétienté il eût à consentir à une suspension d'armes en vue de la paix. S. M. lui dit qu'elle ferait une réponse très courte, faite deux fois déjà sous l'autre Pontificat, c'est-à-dire qu'elle y était très disposée, mais que cela ne dépendait pas d'elle seule. L'ambassadeur de Venise, continue l'abbé Siri, se prépare à faire la même démarche, et je tiens du nonce que son collègue de Vienne lui écrit qu'il a reçu de l'empereur une réponse négative, claire et nette, nullement même colorée d'allusions à ses alliés. De l'Espagne on prévoit une réponse identique ».

(2) Le 12 décembre, Cybo, faisant part à Mellini de la médiation de Bevilacqua à Nimègue, lui écrit: « que ce prélat est né dans les Etats de l'Eglise; par conséquent, il peut avoir la confiance de tous; il a été à Vienne comme nonce extraordinaire pour la paix, et il est au courant de tout ».

our, il charge Bonvisi de prier l'empereur d'user de son influence pour que les Etats de Hollande (1) désignent à Nimègue une église où le nonce médiateur puisse dire la messe publiquement et être traité avec tout le respect dû à sa dignité et au Siège Apostolique. « Les puissances catholiques, écrivait le cardinal, doivent être reconnaissantes à S. S. de la promptitude avec laquelle elle s'est unie à elles pour assurer la conclusion de la paix ». Et le 15, par des brefs à l'empereur, aux rois d'Espagne et de France, le pape annonçait la nomination de Bevilacqua.

Bevilacqua prolongea son séjour à Vienne jusqu'au mois de février. Il y avait à règler la question du passeport et il fallait, principalement, obtenir l'agrément de tous à la médiation du pape que les Anglais semblaient voir avec hostilité.

Le 10 janvier 1677, il envoya à ybo deux dépêches. Dans la première il écrit:

Questo Sig.r Ambasciatore Cattolico in continuazione della religiosa stima c'hà sempre manifestata à ministri della Sede Apostolica, e dell'humanissima propensione, con cui hà di continuo favorita la mia particolare osservanza, mi hà fatto l'honore di parteciparmi: Ch'essendo stata presentata in Nimega la sua plenipotenza, nella quale, come ben conviene; è nominata in primo luogo per mediatore la S.tà di N. S.re, là dove in quella di Francia la prima nomina si trova conceduta al Rè Brittanico, conforme dalle congiunte copie dell'una, e dell'altra vedrà V. E., vi hanno gl'ambasciatori de potentati eretici (crede S. Ecc.za per molti riscontri havuti ad instigazione degl'Inglesi) (2) fatta op-

(1) Le 21 janvier 1677, Bevilacqua annonce à Varese que « l'empereur s'est montré favorable à ce que ses plénipotentiaires au Congrès eussent à protéger les intérêts des catholiques en Hollande, mais que S. M. veut que tout cela reste secret, afin que les Hollandais ne se montrent pas mal disposés envers le pape... ».

(2) Malgré cela, le 26 décembre 1676, l'abbé Tanari, internonce à Bruxelles, avait écrit à Cybo, que le résident anglais,

posizione, pretendendo, che sia riformata, e che per sopire una tale difficultà era stato colà proposto, et anche accettato da francesi il ripiego di stendere due plenipotenze, in una delle quali fosse enunziata la sola mediazione di S. S.tà, e nell'altra quella del Brittanico, ma che il Sig.r D. Pietro Ronchiglio haveva sospesa l'accettazione del suddetto ripiego, sino c'havesse havute le risposte di S. Ecc.za la quale perciò nel significarmi quest'emergente, hebbe la bontà di richiedermi del mio sentimento, con soggiungermi che quanto à se insisterebbe con ogni sforzo, perche in questa parte non s'alteresse la forma della plenipotenza, così dovendosi alla dignità della S.ta Sede, e tale essendo la mente di S. M. Cattolica, ma che quando una, se ben tanto giusta, prerogativa non potesse ottenersi, e che per ciò si ritrovasse necessitato d'ammettere qualche ripiego, anche per isfuggire la taccia adossata à gl'Austriaci di cercare pretesti per ritardare il trattato di pace, che in tal caso, oltre il ripiego proposto, ne sovveniva à S. Ecc.za un altro, et era di formare una plenipotenza, nella quale non si specificasse il nome particolare d'alcun mediatore, ma si facesse menzione di mediatori in generale, e che à questo secondo ripiego inclinava S. Ecc.za, più che al primo per tre raggioni: la prima perchè così trovava pratticato nelle plenipotenze stese per la pace di Munster: La 2a perche dovendosi registrare le plenipotenze, poteva cadere la medesima difficultà nell'ordine del registro, e questa restava sfuggita. La 3a finalmente perche in avvenire potendosi ammettere dalle parti guerreggianti nuovi mediatori sarebbono state necessarie altretante nuove plenipotenze, il che havrebbe arrecato occasione di lun-

---

catholique, lui a dit que son roi a ordonné à ses plénipotentiaires de Nimègue de n'avoir aucun rapport avec le nonce apostolique, et de faire en sorte que les Hollandais et les ambassadeurs des princes coalisés fassent de même; qu'il n'y aurait là rien de nouveau, mais il paraît qu'en agissant ainsi, le roi a voulu captiver le Parlement en vue des prochaines discussions, afin d'être considéré comme un adversaire des catholiques; « du reste, écrit-il, Ronquillo, qui a été à Londres, me disait: que le roi avait exprimé son contentement pour la médiation pontificale ».

ghezza, dove all'incontro una generale era sufficiente à comprendere i mediatori accettati, e forse da accettarsi.

Resi à S. Ecc.^{za} le dovute maggiori grazie d'una sì obligante confidenza, ma non trovandomi instrutto de sentimenti di S. S.^{tà} sopra un tal punto, mi scusai dal proporre i proprij: incaricandomi solamente di significare à V. Em.^{za} il zelo di S. Ecc.^{za} per la venerazione di N. S.^{re}, e la benigna attenzione, colla quale s'era degnata di considerare il ministro apostolico, ben sicuro, che questo attestato del suo ossequio verso il Vicario di Cristo havrebbe aggiunto nuovo titolo di merito à quei tanti, che nella sua Ecc.^{ma} Persona si consideravano da S. S.^{tà}, la quale riconoscerebbe ancora dal rispetto filiale di S. M. Catl.^{ca}, che i Francesi havessero riformato l'ordine pregiudiciale, e tanto contrario alle incontrastabili prerogative della Sede Apostolica osservato nelle loro plenipotenze: Bench'io m'attenessi dal proferire alcun parere sopra una materia tanto delicata e fuori delle mie instruzioni, non stimai però di dover tacere al Sig^{r} ambasciatore, che cadutomi in mente il sospetto d'una tale opposizione havevo prevenuta S. M. Ces.^{a}, e riportatene risposte adeguatissime, che à S. Ecc.^{za}, la quale ritrovai di ciò bene informata, feci vedere, aggiungendole per ultimo, che nelle plenipotenze dell'Imperatore, e del Rè di Francia per la pace di Munster, non solamente non erano specificati i nomi de mediatori, ma non vi era ne meno generalmente fatta menzione de' mediatori, benche v'intervenissero come tali il Papa, e la Republica di Venezia.

Per incontrare più accertatamente le sodisfattioni di N. S.^{re}, havrei desiderato; che il S.^{r} ambasciatore havesse potuto ritardare le sue risposte sino à quelle di V. E., ma trovandosi obligato à rispondere celeremente, non m'era possibile d'ottenere una tale dilazione, ne convenevole di pretenderla. Rispose dunque S. Ecc.^{za} giovedì passato al Sr D. Pietro Ronchiglio incaricandolo in primo luogo di sostenere la forma, nella quale stà conceputa la plenipotenza, ma quando si vedesse astretto ad abbracciare qualche mezzo termine insinuandogli la sua inclinazione per quello di tralasciare la specificazione particolare di mediatori, e di comprendere colla generalità della parola *Mediatori* in una sola plenipotenza tutti gl'accettati sin hora, e da accettarsi forse in avvenire.

Hò stimata obligatione del mio ministero di portare con diffuso ragguaglio à V. E. la notizia d'un tale emergente, accioche alla somma prudenza di S. S.tà non manchi alcuna circostanza degna delle sue riflessioni, alle quali m'asterrò di suggerire, che per quanto hò potuto vedere ne trattati d'altre paci, che mi sono capitate alle mani, varia è stata la prattica circa il nominare nelle plenipotenze i mediatori, essendovene molte, in cui sono stati tralasciati riservandone la nomina à gl'instromenti di pace, ne proemii de quali, s'è sempre religiosamente osservato di fare honorevole menzione de mediatori, e particolarmente di N. S.re, come nelle paci di Monzone, di Ratisbona et ultimamente di Aquisgrana, per tacere di mille altre, che perciò nell'istruzione data al Sig.re Card. Ginnetti per intervenire al trattato di Munster, fù nel capitolo ultimo imposto à S. E. di dover procurare, che seguendo la pace vi si esprimessero le incessanti diligenze adoprate dal Papa per lo conseguimento d'un tanto bene. Ma queste cose come notissime à V. E. non devono essere da me replicate, che perciò ratificando à V. E. il mio immenso ossequio le faccio humilissima riverenza, ecc.

Et, dans le seconde, il informe le cardinal que l'ambassadeur d'Espagne lui a donné deux nouvelles: d'abord que les princes hérétiques n'auront jamais recours à la médiation pontificale, du reste ni demandée ni offerte, mais que toutefois ils ne refuseraient pas de reconnaître le nonce comme ambassadeur de roi; et ensuite, que le ministre de la Hollande aurait dit à S. Exc. que les plénipotentiaires d'Angleterre conseillaient aux Hollandais à ne point demander la médiation du nonce et que cette démarche des Anglais ne visait qu'à pousser les Hollandais à négocier le plus vite possible pour venir à une conclusion avant l'ouverture du Parlement anglais qui doit avoir lieu en juin. « Mais j'ai répondu à l'ambassadeur, écrit le nonce, que, pour n'importe quel motif, le Saint-Siège a pour maxime constante de ne pas se mêler des affaires des hérétiques et que, par conséquent, les Anglais n'avaient rien à craindre

de la médiation du pape, car elle n'aurait à faire qu'avec les princes catholiques. Et il ajoute, qu'en cette occasion, l'ambassadeur d'Espagne lui avoua que son gouvernement n'avait pas encore fait savoir à ses confederés d'avoir accepté la médiation du pape » (1).

Le 17, encore deux dépêches de Bevilacqua à Cybo : dans la première il écrit :

S. M. prima della sua partenza da Lintz, richiamò per corriero espresso Mons.r Vescovo di Gurg, il quale dee perciò esser qui dentro la presente settimana. E questa chiamata hà havuto per motivo la mia vicina partenza.

Questo inviato straordinario d'Inghilterra visita i ministri di S. M.tà, e per ordine del suo Rè fà gran doglienze d'un memoriale dato à quella Corte dal S.r D. Bernardo di Salinas inviato colà di S. M. Cattolica, nel quale viene imputato al Britannico l'infrazione della pace cogl'Olandesi per le recluse, e leve nuove permesse alla Francia : Rappresenta la risposta data, e dice di volerla far tradurre in tedesco, e stampare, l'una, e l'altra per render tanto più pubbliche le insussistenti imputazioni della Spagna e le convincenti giustificazioni del suo padrone, procurerò d'haverne copia per trasmetterla à V. E.

Il giorno della mia partenza per Colonia stà fisso alli 3 di febbraio calcolando in detto giorno potrò haver ricevute le risposte

(1) Et à son tour, le 15, Varese informe Cybo que le roi d'Angleterre, dans les lettres patentes à ses plénipotentiaires à Nimègue, n'a nommé que lui-même comme médiateur, et les Hollandais ont fait de même ; ou cherche ainsi à écarter tout autre médiateur, y compris le pape. Cette Cour suggère qu'aucun prince n'ait à indiquer de médiateur dans les lettres à ses plénipotentiaires, mais qu'on fasse seulement allusion à la médiation en général. « J'en parlerai àPomponne, écrit-il, et lui demanderai le passeport pour Bevilacqua. » Et il annonce qu'il vient d'apprendre que le roi d'Angleterre accepte la proposition française, ajoutant dans le texte de la lettre, qu'on acceptera les bons offices de tous ceux qui seraient médiateurs.

di V. E. che dissi di aspettare nelle mie delli 27 caduto. Con che ratificando à V. E. il mio profondo ossequio humilmente me le inchino, ecc., ecc.

Et, ensuite, il ajoute:

Havendo il Sig.r Cancelliere Hocher col suo ritorno prevenuto quello della Corte, non hò frapposto alcun intervallo à farli dal mio auditore presentare la qui congiunta memoria, accioche prevenendo appresso di S. M. le mie istanze me ne faciliti, e solleciti insieme le risposte, conforme ha promesso di fare, e non dubito, che non sia per esseguire le sue promesse. Non deggio intanto tacere à V. Em.za quello, che S. Ecc.za significò al suddetto mio auditore nel particolare delle risposte date al residente Cesareo da gli Stati d'Olanda : Disse dunque S. Ecc.za, che i predetti Stati havevano doppo lunghe consulte risposto che da essi non era stata ricercata la mediazione del Pontefice, che perciò non conoscevano la necessità, che il suo ministro si trasferisse à Nimega : Che tuttavia trasferendovisi non intendevano darli nè passaporti, nè in altra occasione al Papa il titolo di Santità, ma altro titolo secolaresco, come di Serenissimo, ò simile: E che quanto all'esercizio della Religione Cattolica non potevano promettere cos'alcuna. Mi soggiunse che queste risposte tanto lontane dalla convenienza, e dall'aspettazione di S. M. l'havevano sommamente conturbata, e che subito s'era rescritto al predetto Residente, che unitosi al ministro di S. M. Catt.ca ripigliassse il negozio, e con forme adeguate al bisogno, et alla premura grande di S. M. procurasse di condurlo al fine bramato dalla medesima, rimostrando à gli Stati, che se da essi non era stata ricercata la mediazione pontificia, era ben stata ricercata da Prencipi Cattolici, e si voleva omninamente, e che à tal fine era necessario di concedere al ministro apostolico tutte le sicurezze, e tutti i trattamenti, che alla dignità della S.ta Sede si convenivano.

Queste risposte son ben diverse da quelle, che sotto li 20 xbre scrissi à V. E. d'haver penetrato da buona parte, e che in effetto m'erano state partecipate come verissime dal Sig.r ambasciatore di Spagna, il quale anch'esso hoggi ne resta sorpreso, attribuendo però il motivo della mutazione delle prime intenzioni da S. Ecc.

all'hora communicatemi alle rimostranze de' predicanti Calvinisti, ch'hanno supposto, che i popoli potevano lasciarsi tirare dalle persuasioni de' Cattolici, e da una tal connivenza ad abbracciare la credenza della Chiesa Romana. Questi ministri credono, che tutto sia artificio de gl'Inglesi per restar soli coll'honore di mediatori, il che accresce tanto più la diffidenza degl'Austriaci risolutissimi perciò di non confidare la direzione della pace nelle sole loro mani, e dispostissimi all'incontro di far godere un intiera confidenza à S. S.tà

Havendo poi il mio auditore dimandato al S.r Cancelliere perchè alle reiterate mie instanze non haveva prima d'hora S. Ecc.za voluto communicare un emergente tanto importante, e la cui notizia era così necessaria alle misure da prendersi da N. S.re, rispose ingenuamente, che temendo S. M., ch'una tal notizia potesse intiepidire la risoluzione della mia mossa alla volta di Colonia, haveva ordinato, che si sospendesse di ragguagliarmene, ma che S. Ecc. vedendo di presente la vicina e stabilita partenza mia irrevocabile, non haveva havuta difficultà in farmi consapevole di tutto: E che quando fossi in Colonia il S.r Co. Kinsky passato già à Nimega havrebbe havuto ordine di tenermi avvisato di quanto in simil proposito si fosse e negoziato, e stabilito.

Del resto sicome non mi meraviglio punto della ripugnanza de gl'Olandesi nell'ammettere il ministro apostolico con carattere di Nunzio di S. S.tà al Congresso, ricordevole di quella, che professarono ne preliminari della pace di Munster, di non voler mandare i loro plenipotenziarii in luogo, dove intervenisse il predetto Nunzio pontificio, benchè poi vi cedessero, così restò sommamente maravigliato, che neghino il titolo di *Santità* al Papa, quando le loro gazzette pubbliche in ogni spaccio lo nominano col suddetto giustissimo et adeguatissimo titolo. Intendo nulladimeno d'esser questa antica pretensione, e loro, e de gl'altri eretici, per non mostrare colla concessione di tal titolo d'ammettere il primato del Sommo Pontefice, ma quanto più leggiere sono le difficoltà, tanto più facile sarà à ministri imperiali, e Spagnoli di superarle, e certamente sono obligati di adoprarvi ogni sforzo per l'impegno contrattone col pubblico come promotori à N. S.re d'un tal consiglio, il che da se stessi conoscono, ed io non mancherò di rac-

cordargliene. E con ciò ratificando à V. E. il mio impareggiabile ossequio humilmente me le inchino, ecc., ecc.

Le 24, il mande, que, parlant à S. M. de la répugnance ressentie par les Hollandais à l'endroit de la médiation du pape, il dit à l'empereur que, comme. N. S. en acceptant l'offre d'être médiateur à Nimègue, avait eu surtout en vue de lui venir en aide, il devait s'efforcer de le faire agréer; et que S. M. lui répondit qu'elle regardait la conduite de la Hollande comme l'œuvre des Anglais, poussés par les Français qui ne voulaient d'autre médiation que celle de l'Angleterre. Et, à cela, le nonce répliqua qu'il était d'avis que la France pouvait bien avoir autant de confiance dans le Saint-Siège que dans l'Angleterre; qu'en admettant l'opinion de S. M., il faudrait en conclure que la Hollande était d'accord avec ses adversaires et qu'il fallait bien y réfléchir; ensuite il pria l'empereur de lui faire délivrer ses passeports. Et, le 31, il annonce qu'il attend l'audience pour pouvoir se mettre en voyage par eau, quoique le fleuve ne soit pas dégelé, il avait déjà loué une barque, pour 15 jours, afin de se rendre à Ratisbonne; et qu'il a un passeport impérial rédigé de manière à le sauvegarder de tout attentat de la part des princes hérétiques.

Mais, le même jour, il ajoute:

In continuazione della gentilissima confidenza che questo S.r Ambasciatore di Spagna passa co' ministri della S.ta Sede mi ha partecipate le congiunte due minute di plenipotenza stese da mediatori Inglesi, con aggiungermi, che su'l fondamento di quanto S. Ecc.za haveva scritto, s'era astenuto il S.r D. Pietro Ronchiglio di consertirvi, non volendo ammettere alcuna plenipotenza, nella quale, ò non sia nominato in primo luogo il Papa, o vi sia nominato alcuno de mediatori; Tutto che à questo si possa replicare da Francesi, che il Rè Brittanico viene nella loro plenipotenza nominato, in quanto à lui s'attribuisce l'elezione della città

di Nimega per luogo del Congresso, e non in quanto mediatore; Poiche dove si tratta di questi, si nominano generalmente senza alcuna specificazione tutti i mediatori accettati dalle parti. Bench'io possa supporre, che V. E. havrà per altre prime inteso il medesimo, non hò stimato tuttavia di dover mancare di portargliene la notizia ad abbondante cautela. Con che ratificando à V. E. il mio sommo ossequio humilissimamente me le inchino, ecc., ecc.

Enfin, le nonce se met en voyage, et, le 12 février, il écrit de Tuln:

Benchè rimessasi la stagione d'improvviso al freddo, havesse riempito di giacci il fiume con minaccia di serrarlo affatto, non volli con tutto ciò differire lunedì la mia mossa. M'incaminai dunque in detto giorno alla volta di Colonia favorito da Mons.r Nunzio, e Sig.ri ambasciatori residenti alla Corte Cesarea sino all'imbarco, e la sera mi portai a Nundorf, dove fermatomi tutto il giorno seguente per dar tempo alle provisioni de padroni delle barche, ripigliai il camino mercoledì, e mi trovo questa sera doppo un penosissimo viaggio in questa città di Tuln per continuarlo dimatina senza interromperlo sino al mio arrivo in Colonia. Non potrebbe V. E. credere quanto i giacci abbiano resa difficile la strada e con quanta fatica sia necessario d'aprirsela in diversi luoghi, e pure questa del fiume viene comunemente hora stimata la meno impraticabile. Io sono però armato di tutta la patienza, e sofferenza, che può bisognarmi, et animato da commandamenti di S. S.tà e dall'honore de cenni di V. E., non dubito di non terminarla felicemente. Intanto non mancherò d'avvisare à V. E. il progresso di questo mio viaggio da ogni luogo, dove ritroverò commodità di scrivere sì per compire all'obbligazione, che me ne corre, come per raccordare à V. E. il mio profondo ossequio, e le faccio humilissima riverenza (1). ecc., ecc.

---

(1) Le 17 février, Cybo charge Tanari d'avertir Bevilacqua que les rapports intimes qu'il entretient avec le vicaire de Hollande peuvent faire naître de l'ombrage chez les ministres espagnols; et il lui recommande, du reste, de toujours informer Bevilacqua de ce qui pourrait lui nuire en en donnant aussi avis à Rome.

Et, le 26 février, Bevilacqua informe Cybo qu'après 19 jours de navigation sur le Danube, il est arrivé à Passau, reçu partout avec grand enthousiasme et beaucoup de solennité. Le 14 mars, il annonce qu'il est enfin à Ratisbonne, où l'évêque de Ogstett, vénérable vieillard, l'a reçu au bruit du canon et du son des cloches; il ajoute que le premier magistrat de la ville l'a aussi invité à dîner, mais qu'ayant omis dans son toast de citer N. S., alors, lui, dans sa réponse, en fit l'éloge, reconnaissant qu'il devait l'accueil reçu à sa qualité de représentant du pape. Bevilacqua dit qu'en traversant la Bavière, il remarqua que les Impériaux n'y étaient pas aimés; que partout il trouva la milice sous les armes; et il cite le fait que, des membres de sa famille s'étant attardés hors de la ville, on ne voulait pas ouvrir les portes, les prenant pour des Impériaux. A Herbipole, il reçut un bon accueil de l'évêque, mais non du chapître, qui est en lutte avec son Ordinaire. Il navigua sur le Mein et, près de Francfort, il fut reçu en grande pompe par le magistrat et une nombreuse suite. De là, il passa sur le Rhin, et le 21 mars, arriva à Cologne.

Les instructions, données par Cybo à Bevilacqua, étaient la répétition de celles qu'avait reçues Mgr Fabio Chigi pour le Congrès de Munster. Elles lui recommandaient de faire son possible pour que les négociations eussent à aboutir à la paix entre les princes catholiques, et aussi d'obtenir des hérétiques un traitement plus libéral en faveur de la religion catholique (1).

(1) Le 31 janvier 1677, Bonvisi, de Vienne, répond à Cybo à ce sujet: « que S. M. n'espère pas obtenir grand'chose, parce que cela sera renvoyé à la conclusion du traité de paix. Comme il semble que les princes hérétiques, observe le nonce, dépendent de l'empereur, qui les soutient avec des subsides pécuniaires, ils sont devenus très hardis, et l'on ne veut pas leur fournir un

Le pape ne se préoccupait pas seulement de voir son représentant accueilli à Nimègue avec les honneurs dus à son rang, afin qu'il pût mieux réussir dans son rôle de médiateur, mais aussi du fait qu'il était seul à le remplir. Le roi d'Angleterre était médiateur, mais principalement pour ce qui regardait les princes protestants; et Innocent n'était guère satisfait d'avoir un pareil collègue dans la médiation, car on le considérait aussi en ce moment comme trop ami de la France et surtout entièrement favorable aux hérétiques.

Se rappelant ce qui s'était passé au Congrès de Munster, où le nonce Chigi était médiateur de concert avec l'ambassadeur de Venise, il chercha, dès le début, à avoir de nouveau la République comme, si l'on peut s'exprimer ainsi, collègue à Nimègue; car sa qualité d'État laïc lui permettait de traiter avec les protestants.

« Hier, écrivait, le 18 octobre 1676, Bonvisi à Cybo, l'ambassadeur de Venise est venu pour m'informer qu'à la suite des instances de S. S. auprès de son collègue à Rome, afin que la République se présentât à Nimègue comme médiatrice, il avait demandé les passeports pour le Procureur Nani. J'ai répondu à sa confidence, en lui disant que, dans mes conversations avec les ministres impériaux et avec l'ambassadeur d'Espagne, j'avais trouvé de bonnes dispositions pour cette intervention. Ils désiraient toutefois qu'elle fût précédée de quelque satisfaction touchant le fait du Golfe (de Venise), où l'on trouvait que la République avait excédé, ayant été cause que la plus grande partie des troupes qui devaient passer en Sicile s'étaient débandées; que, s'il demandait actuellement les passeports sans faire mention des satisfactions réclamées, il semblerait que la République considérait

prétexte pour changer de parti, ni les irriter en protestant contre la manière dont ils traitent les catholiques. Il faudra, conclut-il, rédiger un rapport sur le tout et l'envoyer à Bevilacqua... »

cette affaire comme terminée, sans qu'aucune excuse eût été faite de la part des Vénitiens. L'ambassadeur me répondit aussitôt, que l'on devait déclarer qu'elles satisfactions on voulait. Ayant parlé à Hocher de tout cela, il m'a dit qu'on avait décidé de ne pas toucher à la question fondamentale de la liberté du Golfe, de répondre par des phrases équivoques et de penser seulement à la réparation de l'offense. Pour cela, il aurait été très facile de s'entendre avec les Espagnols; mais tout d'abord il y avait résistance, surtout à propos de Nani, déjà refusé. En conséquence, la personne du médiateur devrait être changée, car il était nécessaire qu'il fût agréé par tout le monde. L'ambassadeur m'a promis d'en écrire à Venise » (1).

Et, en effet, le cardinal lui avait écrit, le 7 novembre, ordonnant de s'enquérir auprès des ambassadeurs de Venise et d'Espagne, s'ils étaient disposés à appuyer auprès de leur gouvernement respectif l'arrangement qu'il avait proposé au sujet des derniers faits qui avaient eu lieu dans le

(1) Mais, Mgr Airoldi, nonce à Venise, écrivait à Cybo, le 24 : « Lorsque l'ambassadeur de Venise engagea Bonvisi à s'intéresser en vue d'un accommodement entre la République et la maison d'Autriche, il agit de sa propre initiative; il fut désapprouvé par le Sénat et se trouva embarrassé, lorsque Bonvisi lui en parla plus tard. Moi aussi, ajoutet--il, j'ai été prié, sachant ce qu'avait dit l'ambassadeur à Vienne, d'abonder dans le même sens et d'en écrire à S. S., et j'écrivis en effet au cardinal Altieri, qui me répondit d'observer, d'écouter et d'en référer. Ici on prétend désirer un accommodement, mais personne n'en parle au Sénat. qui veut temporiser, comme c'est sa coutume, et ne prendre de résolution que selon l'opportunité. Il est possible aussi que cette attitude expectante du Sénat ait pour motif ce fait : que les affaires des Espagnols ne marchant pas très bien ils ne sont pas à craindre. C'est pourquoi je crois difficile que l'on avoue ses torts et que l'on consente à donner satisfaction ».

Golfe. « Sans entrer, ajoute-t-il, dans le fond ni dans les anciennes raisons de la question, V. S. Ill.me ne doit pas négliger de faire en sorte que la République de Venise puisse être admise à la médiation de la paix, et d'aider celle de S. S. inspirée du désir non seulement d'avoir une main amie pour collaborer à cette œuvre difficile, mais encore de voir la République prendre sa part d'un si grand mérite et conserver le reflet de son ancienne gloire; que si V. S. Ill.me trouve le ministre vénitien plus scrupuleux que de coutume, comme nous le fait présumer sa manière de raisonner sur cet arrangement, qu'elle laisse Dieu mûrir l'affaire, car S. S. ne pourra faire autre chose qu'offrir son action et celle de ses ministres pour qu'on arrive à un arrangement ».

Le 21, cependant, il ajoute que le peu de dispositions de Venise pour un accommodement avec l'Espagne touchant le Golfe n'attiédit pas le zèle de N. S. en vue de faire disparaître cet empêchement, afin que la République puisse être médiatrice entre les Couronnes.

Le 22, Bonvisi écrivait, à son tour, à Cybo:

Doppo i discorsi che sotto li 18 del passato scrissi à V. E. di haver tenuti par facilitare la mediazione della Républica di Venezia, hò sempre mantenuta la pratica, non perdendomi d'animo, ancorche l'Ambasciatore di Venezia mi parlasse con tante riserve, che non potevo distinguere la sua intenzione, perchè mostrando di desiderare l'effettuazione della mediazione, non voleva poi nel punto delle sodisfazioni pretese dà gl'Austriaci, esplicarsi, e solo diceva, che haverebbe sentito, e referito al Senato, con chè si sarebbe andato all'infinito senza concluder niente, e più tosto si sarebbero accresciute le diffidenze col trattare fra' di loro di dette sodisfazioni. Havendo però conosciuto che gl'Austriaci si contenterebbero di non parlare del punto principale sopra il Mare Adriatico, mà solo dell'ultimo successo, rappresentai all'Ambasciatore di Spagna, quanto importava l'effettuazione della mediazione della Republica, per aiutare il Ministro pontificio in quelle cose, che

non haverebbe esso potuto trattare con gl'eretici, e che però bisognava trovare una forma honorevole dà uscire d'impegno, e propuosi, che si rimettesse all'arbitrio di N. S.re la dichiarazione delle sodisfazioni che si dovessero per l'ultimo fatto, con chè non si trattasse della sustanza della materia perchè havendo S. S.tà eguale interesse à quello degl'Austriaci nella libertà del Golfo S. S.tà non si sarebbe preso quest'assunto, nè i Veneziani si sarebbero in questo rimessi alla sua decisione, mà se essi ancora havessero rimesso in S. B.ne la dichiarazione delle sodisfazioni per l'ultimo fatto, si sarebbe da S. S.tà in poche parole aggiustato togliendo le altercazioni, che per altro sarebbero seguite frà di loro, che haverebbero intorbidata quella buona corrispondenza che è necessaria trà le parti et i mediatori, e se i Veneziani havessero ricusato di rimettersi all'arbitrio di S. S.tà venivano gl'Austriaci à conseguire due grand'utili, l'uno di mostrare il dovuto ossequio à S. S.tà, l'altro di far conoscere la loro buona disposizione alla pace, spianando quei mezzi che la possono facilitare.

Piacque all'Ambasciator di Spagna il partito, et ottenuto da mè il suo espresso consenso, mi voltai all'Imperatore, et à i Ministri con gl'istessi motivi, e mi mostrorno l'istessa disposizione che havevo stabilita nell'Ambasciatore di Spagna, con la condizione, che vi appuosero, che non vada il Nani, (1) col quale hanno le diffidenze già note, e che sono cresciute per l'esclusiva fattali, anzi l'Ambasciatore dubitava che il Marchese della Fuente in Venezia ne havesse escluso un'altre, del quale non sapeva il nome. Posti questi fondamenti dalla parte degl'Austriaci, mi voltai all'Ambasciator di Venezia rappresentandoli di quanto decoro sarebbe stato per la sua Republica l'intervenire come l'altre volte nel Trattato, e che tanto più adesso dovevano desiderarlo doppo che si era dubitato se erano accettati, ò rigettati, e li rappresentai il progetto, che di mio puro motivo avevo fatto, e le disposizioni favorevoli che havevo trovato, con la condizione però che il Nani si cambiasse, e che quanto à me speravo che non s'incontrerebbe minore ossequio nella Republica, di quello ch'io sperassi dà gl'Austriaci verso S. B.ne, mi rispuose chè egli non haveva autorità

(1) Nani était l'auteur de l'*Historia della Repubblica veneta* (*1680*)

di accettare il partito, onde l'haverebbe participato al Senato per sentire se l'approvavano, che quanto à sè non lo disapprovava, mà non poteva impegnare la volontà de suoi superiori tanto più che la condizione sopra il Nani, haverebbe portato grand'ostacolo. Rispuosi che ben sapevo che egli non poteva accettare il partito, mentre non ne aveva l'autorità, ma che poteva referire suppuonendo io, che quando il Senato havesse sentito la remissione degl'Austriaci in S. S.tà, non li haverebbe voluto mostrare minor venerazione; Che quanto al Nani vedevo impossibile che fosse accettato, e non sapevo sopra di ciò trovare mezzi termini, perchè la diffidenza che havevano di lui toccava talmente la sustanza de' negoziati, che mai si sarebbero disposti à trattarci. Restammo dunque che scrivesse tutto à Venezia, et io intanto nell'udienza di venerdì conclusi con l'Imperatore, e poi con l'ambasciatore di Spagna la remissione in S. S.tà, circa le sodisfazioni da riceversi per l'ultima detenzione delle soldatesche quel golfo, le quali dichiarate che fossero dà S. S.tà, e non prima accetterebbero la mediazione della Republica, havendoci voluta in suo particolare l'Ambasciatore di Spagna questa condizione, che preceda la dichiarazione delle sodisfazioni ad arbitrio però di S. S.tà, senza di chè, dice di non havere autorità di consentire. Hò dopoi participato tutto all'Ambasciatore di Venezia, e mi faceva gran forza, perchè procurarsi di superare le difficultà sopra il Nani, perchè questo haverebbe imbrogliato la remissione, mà havendo provato inutili tutti gli sforzi, non ho voluto portare intoppo à questo dovùto ossequio, che si presta dà gl'Austriaci à S. S.tà; se poi per causa del Nani la Republica non vorrà fare l'istesso, conoscerà il mondo che dà i ministri pontificii non si è mancato di spianare questo aggiustamento. Haverei bensì voluto havere in scritto la dichiarazione dell'arbitrio, che si dà à N. S.re, perchè i negozii grandi alle volte variano, et il ministro corre rischio di esser poi tacciato per troppo credulo, mà era impossibile che me la dessero in scritto perchè il cancelliero stà al letto, tuttavia l'ambasciatore di Spagna per la sua parte mi ha assicurato di scriverne al S.r Cardinale Nitardo, et il vice cancelliero dell'Imperio mi hà detto, che ne scrive al S.r Cardinale Pio, mà quando non lo facessero, ò che cambiassero in parte le sustanze, supplico V. E. à credere che

in questa forma hanno aggiustato con me in voce. Sentirà poi V. E. dalla parte di Venezia quello che risolveranno, et io ne darò parte à Monsig[r] Airoldi, acciò chè cooperi per la sua parte alla remissione, facendo io intanto à V. E. profondissimo inchino, ecc. ecc.

Le 19 décembre, Cybo engage Bonvisi à ne plus s'occuper des différends entre l'Espagne et Venise, à ne plus proposer que S. S. en soit l'arbitre, dans la crainte de mécontenter ces deux puissances, mais plutôt à s'efforcer d'amener l'Espagne, par affection envers S. S., à renoncer à une satisfaction pour le prétendu dommage éprouvé dernièrement par elle dans le Golfe; car, si Venise pouvait ainsi devenir médiatrice pour la paix, l'Espagne y gagnerait (1).

Bevilacqua dut rester quelques mois à Cologne (2) pour aplanir toujours les difficultés relatives au cérémonial et à son passeport; et ce ne fut que le 22 mai 1677, que Cybo

(1) Mais, le 20, Bonvisi lui répète: « L'ambassadeur de Venise est venu me remercier d'avoir cherché à aplanir les difficultés, en remettant le tout à l'arbitrage du pape; il ne m'a pas dit toutefois en avoir écrit à son collègue Barbaro à Rome. Je doute fort qu'on réussisse, car on a mis un article qui porte l'exclusion de Nani. J'avais négocié en vue de séparer de cette question celle de Nani; pourtant, comme on admettait qu'il fallait travailler à résoudre la question du Golfe en y comprenant tacitement, sans le mettre par écrit, l'exclusion de Nani, je prévois qu'on ne conclura rien ».

(2) Durant son séjour à Cologne, Bevilacqua ne reste pas inactif et, soupçonant déjà les intrigues qui se nouaient contre la médiation pontificale, il écrit, le 10 avril, à Varese que « la *Gazette d'Amsterdam* répand des bruits malveillants; car on y dit que *Bevilacqua attend l'arrivée du marquis de Los Balbases pour se rendre avec lui à Nimègue*, ajoutant *que cela déplait aux Français* ». Le 17, il le prie de lui procurer la seconde partie du cinquième volume du *Mercurio* de l'abbé Vittorio Siri. (C'était un résumé d'histoire très estimé à cette époque).

put annoncer à Bonvisi que le nonce médiateur avait reçu l'ordre de quitter Cologne et de se rendre à Nimègue.

Bevilacqua, dès son arrivée à Cologne, informe Cybo, le 28 mars, que le nonce ordinaire lui a dit qu'à Nimègue on avait commencé les négociations, par l'échange des lettres de pleins pouvoirs et que les Hollandais menaçaient de vouloir traiter eux-mêmes. Et, le 4 avril, il mande qu'il a déjà reçu les réponses des plénipotentiaires catholiques, aux quels il avait annoncé son approche de Nimègue; qu'il attend les dernières instructions pour pouvoir régler le mode de son accueil au Congrès. Et il annonce au cardinal qu'il paraît qu'entre la France et la Hollande les négociations sont déjà avancées, car celle-ci ne désire que la paix, et que, du moment que la France lui restitue Maestricht, que les Hollandais avaient déjà cédée à l'Espagne, elle n'avait rien autre à gagner. De son côté, la France ne voulait qu'arrondir son royaume, et, par l'intermédiaire de l'Angleterre, elle cherchait à échanger des places éloignées de sa frontière contre d'autres plus rapprochées; et la Hollande unie à l'Angleterre laisserait la France libre de faire des conquêtes en Italie et en Allemagne.

Le 18, Bevilacqua prie le cardinal de prendre en considération qu'à Nimègue la vie est bien plus coûteuse qu'à Vienne, et que ce qu'on lui donnait pour se maintenir en cette ville ne suffira pas pour tenir dignement son rang au Congrès. Il accompagne sa demande de la liste des membres de sa famille (1).

---

(1) Rollo della famiglia di Mons.r Nunzio Bevilacqua, camerate et altri che hanno la sua tavola.

Monsig.r Nunzio, Sig.r Co. Alfonso suo fratello,

SS.ri Abb. Guido e
Cav.re fra' Giulio } Boni (*Rossi? Bovi?*)

SS.ri Agostino Pinchiari auditore, Abb. Pietro Negroni mastro di camera, Co. Casoni segretario dell'imbasciate PP. teologo e confessore.

Le 24, Cybo lui écrit qu'il doit aider l'évêque de Munster à soutenir les intérêts de cette église, et non les intérêts particuliers, que pourrait avoir cet évêque dans les conquêtes qu'il fit dans les duchés de Bona et Verda; car on dit qu'il a fait des acquisitions temporelles au bénéfice de sa maison et que pour cela il entretient des rapports avec les princes hérétiques. Et, le même jour, le cardinal l'avertit que du moment que la demande pour avoir une église à Nimègue pourrait exciter les Etats et troubler les rapports, il peut limiter ses exigences à avoir un passage et une porte donnant sur la rue; et que, si cela même était mal vu, il pourra dire que S. S. renonce à sa demande, quoique juste, par respect de l'ordre public.

Le 25, Bevilacqua envoie trois dépêches à Cybo. Dans la première, il écrit qu'il attend encore des instructions pour savoir aussi comment il doit se régler touchant les visites à Nimègue, car il paraît que des difficultés ont surgi, par le fait que les Français prétendent recevoir la restitution des visites immédiatement après celles des médiateurs et des impériaux, même si eux les font après les autres. Il peut aussi se faire que, à cause de l'étroitesse des rues

---

Gentilhuomini: SS.ri Gio. Prospero Lucido, coppiere; Tommaso Nassi Cavallerizzo. Segretario, Francesco de Corn, segretario dell'imbasciate tedesche; D. Paolo Merizzani mastro di casa, Paolo de Paoli, scalco.

Cappellani uno de' quali fa' il maestro de' paggi n° 3.

D. Francesco Galli maestro di ceremonie, e aiutante di segreteria.

Paggi n° sei.

Aiutanti di Camera n. 4 uno de quali s'è preso adesso per servitio anche della credenza.

Staffieri n° 12.

Cocchieri sei, garzoni due, uno dei quali serve di marescalco.

Cavalli n. 25.

Cochi n. 2, due aiutanti, e un sportarolo.

de Nimègue, qui ne permettent pas la circulation de deux voitures de front, dans le cas d'une rencontre de sa voiture avec celle d'un ministre des princes hérétiques, on ne veuille pas lui céder le pas. Les Anglais ont fait un règlement, mais il n'a pas été accepté et Ronquillo, l'espa-

---

Spesa per il mantenimento della decontro famiglia:

Tavola di Mons.[r] Nunzio, camerate et altri che mangiano alla medesima, in tutto nove, bisognando però considerarla per dodeci atteso l'uso di far tavola aperta, e che sotto di essa mangiano i paggi, importarà il giorno scudi Romani venti. Un mese importa. . . , ...	Sc.	600 —
Provisione di sei gentilhomini à Sc. 12 il mese . .	»	72 —
Detta cappellani n° 3, e maestro di ceremonia a Sc. 10 il mese	»	40 —
Detta per paggi sei in ragione di Sc. due sono. .	»	12 —
Detta per aiutanti di camera n° 4	»	40 —
Detta per staffieri n° 12	»	72 —
Detta per cocchieri n° 6, tre a ragione di Sc. 7.50 e tre di Sc. sei e 50.	»	42 —
Detta per due garzoni di stalla a Sc. 6 l'uno . .	»	12 —
Detta per cochi n° 2 à Sc. 9 e due aiutanti a Sc. 5 e lo sportarolo a Sc. 3.	»	31 —
Detta per fieno, e biada di cavalli n° 25 compresa la ferratura a Sc. 6.50 l'uno.	»	162 50
Fitto di casa il mese.	»	250 —
Mantenimento di livree, mobili, carozze, cavalli, torcie, candele, legna, carbone ed altri utensili di figura	»	80 —
Spesa di lettere, che si pagano sì nel mandarle come nel riceverle, di carta, ed altro bisognevole per la segreteria	»	50 —
	Sc.	1463.50
smanca	»	1093 —
		370.50

Assegnamento mensuale dalla R. Camera	Sc.	443 moneta
Assegnamento sopra le mie facoltà. . .	»	650
Somma	Sc.	1093

gnol, va en chaise à porteurs pour ne pas prendre la voiture. Le nonce assure qu'il agira avec prudence et ne cherchera à sortir que lorsqu'il y aura urgence.

Dans la seconde, il annonce que, pour décider la Hollande à conclure la paix, on avait aussi exercé une pression sur le prince d'Orange, en lui répétant ce que lord d'Arlington lui avait dit à La Haye, il y a deux ans, qu'il aurait été plus heureux dans ses entreprises militaires, s'il s'était mis du côté de l'Angleterre et de la France, suivant les traditions de sa famille, et qu'il était temps de s'incliner. Et la France, de son côté, laisse comprendre qu'elle n'a pris les armes que par ressentiment contre l'Espagne et pour le bien de ses sujets. Et le nonce dit en terminant: « Jusqu'à présent il n'y a eu à Nimègue qu'une conférence chez d'Estrades entre les Français et les Anglais, mais on en garde le secret ».

Et, dans la troisième, il informe que les Autrichiens, en négociant pour le traitement du nonce à Nimègue, se sont proposés de ne pas manifester de la défiance envers les Anglais et aussi de n'avoir pas une grande confiance en S. S.; et qu'ils ont fait cela pour être bien avec l'Angleterre. Et le nonce ajoute, qu'on pourrait peut-être avoir l'église de la ville, mais la demande devrait en être faite par tous les envoyés catholiques, que d'ailleurs, outre la grande dépense qui s'ensuivrait, cela pourrait donner lieu à des inconvénients.

Le 2 mai, il écrit qu'à Nimègue il n'y a de disponibles que deux maisons, qu'il en a loué une; mais, comme elle est insuffisante pour loger toute sa famille, il doit en louer une seconde. Il assure aussi le cardinal qu'aussitôt arrivé, il en donnera avis à ses collègues, qu'il échangera des visites selon celles qui lui seront faites; qu'il y a eu, paraît-il, un incident, parce que les Français ne voulaient pas reconnaître le titre d'excellence au second plénipotentiaire de l'électeur de Brandebourg.

Et, le même jour, il ajoute:

De' due soggetti, che sono stati proposti alla S.tà di N. S.re per teologi controversisti abili al mio servizio, havendo havuta à giorni passati da questo Mons.r Nunzio ordinario qualche notizia del P. Guglielmo Morgani, tanto da S. S. I., quanto da me si era subito applicato ad averne le più esatte informazioni per quello, che riguarda il sapere, e trovandosi il suddetto padre in Londra presso il Conte Powes, si è anche scritto colà al medesimo fine; Intanto non stimo, che sia da trascurarsi l'avviso insinuato prudentemente da Mons.r Vescovo di Rimini, e che tanto più si rende degno di riflessione, quanto che tutti trè i SS.ri plenipotentiarii Cesarei hanno presso di loro confessori Gesuiti, et il S.r D. Pietro Ronchiglio altresì, onde per la reciproca intelligenza, che passerebbe fra di loro, è sommamente difficile, che possa trattarsi cosa, che resti celata alla loro perspicacia. E quanto alla qualità d'Inglese, io ho al mio servizio un gentilhuomo di quella nazione buonissimo cattolico, e di casa molto nobile, che servendomi in Vienna ho condotto meco ad oggetto di facilitarmi qualche cognizione in casa dei mediatori Inglesi, e per lo stesso fine appunto per lo quale Mons.r mio Gallio. approva nell'ultimo capitolo della sua lettera la persona del P. Morgani sopra ogn'altro soggetto. Questo si chiama Guglielmo Heningam, e per la prattica di x mesi, che stà in casa mia, corrisponde ben adeguatamente all'ottime relazioni, che n'hebbi prima di prenderlo, onde crederei di potermene in qualche occorrenza valere con sicurezza della sua probità, e fede, ed'all'incontro con minor publicità, e sospetto, che non farei d'ogn'altra persona più cognita, essendo oggi nella diffidenza, che mostrano gli Spagnoli di quella mediazione egualmente pericoloso d'haver seco corrispondenza, come per la confidenza de francesi necessario d'havercela: Onde fra questi due estremi è di bisogno, che mi governi con un'attentissima circospezione.

Circa la persona del Sig.r Tomaso Goddin, ho scritto à Mons. Varese in esecuzione degl'ordini riveriti di V. E., e benche non metta punto in dubbio, che la relazione di S. S. I. non sia per essere uniforme al foglio trasmessovi da V. E., mi pare tuttavia

di dover in esso considerare le sopraccennate difficultà avalorate poi, e dalla qualità cospicua della persona, e dalla sua presente dimora alla Corte di Francia, circostanze che ponno accrescer il sospetto negl'Austriaci, i quali non posso dire quanto si mostrino gelosi d'ogni minima ombra di parzialità.

Frà tante ambiguità ho pensato al P. Bartolomeo Dastroy recolletto di S. Francesco Liegese di patria insinuatomi da Mons. mio Nunzio per buon controversista e per huomo alienissimo non meno da qualsivoglia sospetto di parzialità, che dal cercar di sapere più di quello, che convenga al suo ufficio: Le notizie più distinte, che se ne siano havute le vedrà V. E. nell'accluso foglietto, ed io prima d'impegnarmi attenderò sopra di lui i sentimenti prudentissimi della medesima, alla quale intanto faccio humilissima riverenza, ecc.

Le 9, il mande que la Couronne de Savoie n'ayant pas, après le décès du duc, renoué l'alliance avec l'Angleterre, elle cherche de le faire à présent, en se prévalant des titres que lui accorde la France (1).

« V. S., écrit Cybo au nonce le 15, en matière des visites entre les ambassadeurs, doit se limiter à voir, sans donner aucun jugement, car il lui serait impossible de ne pas froisser une des parties. Ceux, auxquels il intéresse de voir V. S. à Nimègue auront soin de la tenir loin de ces questions... Pour ce qui touche les négociations avec les Anglais, il sera suffisant pour le moment d'entendre ce que lui diront les plénipotentiaires catholiques qui doivent traiter avec eux. »

Le 16, Bevilacqua envoie encore à Cybo quatre dépêches. Dans la première il fait savoir que si le Parlement anglais

(1) Le 13 mai, Mellini écrivait à Cybo qu'il a fait part à M. Zagala, laissé par don Rodriguez d'Aragon pour les affaires extérieures, de l'envoi à Nimègue du nonce, afin qu'il y fût bien accueilli; et que le ministre lui a répondu qu'on allait en écrire au marquis Spinola et à don Pietro Ronquillo, plénipotentiaires espagnols...

accorde deux ou trois millions au roi, et non 600,000 sterlings, il pourra faire la guerre; qu'à la Cour quelqu'un ayant dit à l'ambassadeur de France, à propos de la prochaine arrivée du nonce à Nimègue, que celui-ci serait d'embarras et inutile puisqu'il représente une puissance peu considérable, l'ambassadeur a répondu qu'en France on pense différemment, tant à l'égard du spirituel que du temporel, car son roi lui donne une importance particulière, à présent surtout, pour la Sicile; et que si ce pays n'est pas un royaume qui puisse convenir à la France, toutefois on pourrait le séparer de l'Espagne, et l'ambassadeur laissa glisser la parole: que la Sicile pourrait convenir au duc d'York. Dans la seconde, le nonce remercie Cybo de lui avoir envoyé Mgr Casoni comme collaborateur, et il en fait l'éloge. Dans la troisième il lui annonce qu'il a reçu des Césariens le passeport hollandais, tout à fait pareil à celui accordé jadis pour Munster; mais qu'il y manque la faculté d'expédier des courriers, laquelle a été supprimée pour se conformer aux passeports livrés par les Français. Et, dans la quatrième il écrit:

Havendo i SS.mi Plenipotentiarij Austriaci fatto con loro viglietto fatto sapere à gli ambasciatori Inglesi la prossima mia venuta, e ch'essi mi riconoscerebbono in qualità di mediatore, ne havevano riportato in risposta esser detto avviso superfluo, mentre ciò gl'era molto prima ben noto; e doppo Mylord Barclay s'era lasciato intendere, ch'essi non potevano haver comunicazione alcuna meco, e che sicome non mi haverebbono visitato, così credevano ch'io mi sarei astenuto di far loro notificare il mio arrivo; Hò considerato questo artificioso discorso, come capace di due interpretazioni: La prima che per non esser obligati ad usarmi alcuna inciviltà, habbiano voluto prevenir la cortesia ch'io harei potuta pratticar seco senza riceverne scambievole corrispondenza. La 2ª che sia un accorto invito à notificarsi la mia venuta per farne poi dipendere la loro visita. Quale delle due sia la più vera loro intenzione, non ardisco d'indovinare, ma valendomi opportu-

namente di una tale notizia potrò facilmente scoprirla prima d'impegnarmi ad atto alcuno pregiudiziale alla dignità della mia rappresentanza.

Di tutto era mio debito, del ministero, e del mio ossequio di ragguagliare V. E. et humilmente me le inchino ecc.

Cybo informe Bevilacqua, le 22 mai 1677:

Si sono qui comunicate col Sig.^{r} Cardinal Pio, e col Sig.^{r} ambasciatore di Spagna le ragioni. et i giusti rispetti per i quali io scrissi à V. S. Illma la posta passata d'ordine di S. S.^{tà} che differisse in ogni maniera la sua andata a Nimega, fino a che non fussero terminate le differenze insorte colà in diversi capi e particolarmente circa il rendersi da lei le visite à plenipotentiarii delle corone per tenersi lontana da ogni occasione di amarezze atte à rendere infruttuosa la mediazione. Et essi hanno assicurata S. S.^{tà} che sarà cura de plenipotentiarii Austriaci che V. S. Illma sia ben ricevuta, e resti esente da ogni pericolo d'incontrar difficoltà ò disgusti. Et havendo io loro replicato, che ammettendosi in Roma come punto già deciso la precedenza di Francia come si vede nelle cappelle, et in ogni altra funzione publica, non è ragionevole il pretendere in Nimega, da chi rappresenta la persona di S. S.^{tà} trattamento diverso, mi hanno di nuovo assicurato senza contradire alla riflessione suddetta, che non si dubiti; perche V. S. Illma sarà per opera degli Austriaci tenuta fuori da qualunque impegno; portando così anche l'interesse loro proprio per non pregiudicare all'indifferenza della mediazione pontificia, da loro unicamente desiderata.

Atteso ciò, è mente di S. S.^{tà} che V. S. Illma subito, che può, è che havrà in mano le sicurezze per il viaggio, si porti sollecitamente in Nimega, usando quivi quella circospettione e destrezza, che sù la faccia del luogo, e nelle circostanze degli emergenti consiglierà la sua molta prudenza, facendo opera anche dal canto suo senza apparire, che la visita la quale faranno a lei i Francesi segua prima di quella che faranno i Spagnuoli. Questi in somma havendo preso l'affare sopra di se, benche per non far atti pregiuditiali, e dichiarationi positive, non si lascino intendere

circa il modo di uscirne, non hà più S. B.ne dubbio alcuno circa il passar lei speditamente a Nimega ecc.

Enfin, le 23, Bevilacqua annonce avoir fait le premier pas de médiation, les Espagnols lui ayant communiqué leur réponse aux propositions de la France pour la paix; mais il ajoute qu'elle ne contient que la justification du roi catholique déclarant qu'il n'a pas été le premier à commencer les hostilités. Et, le même jour, il écrit « que Ronquillo a recommandé à son maître d'hôtel, qui se trouve déjà à Nimègue, de m'écrire de ne pas amener avec moi des prêtres anglais, chassés du royaume ». Et il ajoute que les Français ont été les premiers à être courtois envers sa famille.

Mais, le 29, Cybo répond « qu'il n'a pas à s'occuper du traitement qu'il pourra avoir des Anglais; car il ne doit traiter qu'avec les catholiques, et avec les hérétiques seulement dans les limites ordonnées par le Saint-Office; il ne doit pas non plus se donner la peine de proposer la suspension d'armes ou autre chose, car sa tâche n'est point de faire des propositions, mais de répéter de l'un à l'autre ce qu'on lui dit, cherchant toutefois d'en tempérer le ton, comme il le lui a signifié. Il ne peut non plus se réserver à en référer à Rome pour avoir des conseils sur la conduite à tenir, car pouvant changer l'ambience d'un moment à l'autre, il doit prendre conseil de sa prudence sans perdre de vue la personne qu'il représente ».

Finalement Bevilacqua se met en route pour Nimègue; le 29, il annonce à Cybo son départ pour Dusseldorf. A la résidence d'été du duc de Neubourg il reçut un accueil splendide; mais il pria le Magistrat de donner aux pauvres l'argent qu'on voulait dépenser en son honneur. Il navigua sur le Rhin, salué partout au son des cloches et des coups de canon; et, le 4 juin, il envoya de Nimègue sa première dépêche à Cybo pour lui annoncer que, quoique incognito,

il a reçu et rendu les visites des ambassadeurs d'Allemagne, de France et aussi de Ronquillo, l'espagnol, bien qu'il gardât encore, lui aussi, l'incognito (1).

---

(1) Et le 17 avril. Tanari avait informé Cybo:

Perchè da Signori Plenipotentiarii di Spagna si procurino le convenienze che possono aprire a Mons. Bevilacqua la via al luogo del Congresso, ha passati altre volte validi uffitii il Sig. Duca Governatore, et hora pur mi ha promesso di replicarne pressantissime istanze. Non aliena dal desiderar la pace si è dimostrata sin hora S. E.; ma di presente che si riconoscono tanto forti e fortunate l'Armi francesi, con ardore maggiore brama di veder cessata la guerra e se a' suoi consigli si havrà riguardo nella Corte di Madrid, vi si apporteranno senza dubbio da quella parte le possibili facilità. Poco di buono può ripromettersi il Re di Spagna da questo Essercito, la Cavalleria non è ancora del tutto rimontata, la Fanteria mal pagata et estenuata dalle fazzioni e patimenti dell'anno passato, non ha ricevute riclute, negli undicimila combattenti che hanno formato li Presidii di Valentiana, Cambray, e S. Omero, non è da farsi gran fondamento; e dagli altri per più ragioni non potrà uscirsi in campagna. Quanto a' Collegati il Vescovo di Munster e li Principi di Bruunsvich non operano colla dovuta prontezza, e gl'Olandesi vengono sempre accompagnati da infelici successi, la molteplicità de' quali persuade che per buone che possino essere le loro Truppe, esperti non siano li Comandanti. Nella disgratia dell'ultimo evento si oppone al Principe di Oranges il non aver presa la strada migliore per soccorrere S. Omero, e l'haverne precipitata l'impresa senz'attendere l'arrivo della sua retroguardia, o perchè stimasse vicina al perdersi la piazza, o pure per far credere al mondo che il non essersi tentato l'anno passato il soccorso di Bouchin provenne non da mancanza di vigore in lui ma da altri motivi per non dire da difficoltà fraposte da Spagnuoli, che seco erano uniti. Delle intentioni di detto Principe pare che qui più non si dubiti, ma la ritirata della sua Armata fa temere che li Francesi non pensino a nuova impresa dopo l'acquisto di tre Piazze, che oltre

Et, à son tour, le 22 mai, Airoldi, de Venise, informe Cybo que l'abbé d'Estrades ambassadeur de France, vient de recevoir de son père, le maréchal plénipotentiare à Nimègue, l'avis que n'ayant pas encore reçu aucun ordre de Paris touchant Mgr Bevilacqua, il ne pourra s'intéresser au nonce que comme à un particulier et que, par conséquent, il serait bon que Varese travaille à Paris.

Au mois de mars, cependant, le Congrès s'était ouvert; mais, dès le début, les négociations laissaient prévoir bien des difficultés: l'empereur demandait à la France la restitution de ce qu'elle avait pris dans l'empire, et celle-ci, par contre, demandait le retour aux traités de Westphalie et prétendait garder pour elle ce qu'elle avait occupé durant la guerre.

Il n'était pas facile de s'entendre, et Innocent en profita; il fit faire de nouvelles démarches à Madrid pour une suspension d'armes. Le 4 mars, Mellini informe Cybo qu'ayant parlé à S. M. et à don Gerolamo d'Eguja à propos d'une suspension d'armes, afin de diminuer les ravages de la guerre, il a constaté qu'ils sont disposés à la paix, mais non à une trêve, qui rendrait plus difficile la conclusion de la paix. On donnera, disent-ils, le temps aux coalisés de s'unir et aux Français de s'armer et de fortifier les places, quand même le très chrétien ne voudrait pas la guerre, ce qui est faux, car il en désire la continuation. Don Juan voudrait être reconnaissant à N. S. en tout; mais la chose paraît impossible sur ce point, parce que l'Espagne y perdrait (1).

---

il coprire la Francia dell'incursioni de' Spagnuoli, sono ancora delle migliori che siano in queste Provincie.

(1) Le 13 février, Tanari avait déjà informé Cybo sur la situation des affaires de Flandre: « Depuis longtemps ici on n'a plus autant de confiance dans le prince d'Orange: ce qui se passa

Toutefois, le 7, Bonvisi écrit de Vienne à Cybo que les difficultés semblent s'aplanir; que, dans le préambule proposé par les Français, on parle seulement des Anglais comme médiateurs, laissant la porte ouverte aux autres pour en nommer. « Ici, on voulait que N. S. y fût désigné, ou qu'on y mît le nom de toutes les puissances par égard pour S. S. Et, pour satisfaire les Anglais, on aurait voulu faire mention des bons offices de l'Angleterre, mais on s'y est refusé

---

au siège de Maestricht, et la retraite des coalisés près de Namur ont donné des soupçons que ce prince n'est point satisfait de Villaermosa, car, ces jours-ci, ayant été prié de désigner quatre régiments hollandais pour défendre les places espagnoles, il s'est excusé en apportant des raisons bien faibles. Selon lui, les Etats des Provinces Unies, fatigués des dépenses, crient contre l'Espagne, qui n'agit pas assez avec vigueur et ne paye pas les subsides promis et dus à la Hollande pour les armées de mer, qu'elle envoya dans la Méditerranée et dans la Baltique. M. de Liva, envoyé catholique à La Haye, s'y était pourtant obligé personnellement: aussi a-t-il dû quitter sa résidence et se réfugier à Bruxelles pour èchapper à quelque mauvaise rencontre; et, pour arriver à encaisser cet argent, le prince d'Orange obtint des Etats généraux que, jusqu'à l'extinction de la dette, on usât de représailles dans les ports de la Hollande sur des marchandises appartenant à des sujets espagnols; jusqu'à présent, cette délibération n'a pas été mise à exécution, parce que le duc gouverneur a promis de solder avec une somme d'argent qui viendrait dans le courant de la semaine. Et, le 8 mai, il écrit de nouveau: « Ces ministres manifestent de plus en plus leur grand désir de conclure la paix; l'assistance prêtée par l'Espagne à la guerre diminue de jour en jour; l'argent manque, le pays est dévasté et, en partie, occupé par les armées françaises. Ayant loué des troupes de Munster et Osnabruck et peut-être de Zell, on est arrivé à avoir durant l'été une armée considérable; mais, si ces soldats ne sont pas payés ponctuellement, on craint qu'ils ne retournent chez eux. Toute la campagne dépend de la volonté du prince d'Orange. »

ne trouvant pas juste que N. S. vienne après les Anglais. Il y a aussi des difficultés pour le passeport à Bevilacqua. La Hollande refuse de le lui délivrer, afin de ne pas y faire mention du pape, mais elle assure qu'elle est prête à lui donner plutôt des soldats pour escorte, à lui rendre tous les honneurs ; et qu'il peut s'habiller comme il veut ». Et, dans une lettre du 21, il ajoute : « Quant aux autres médiateurs, si à cœur à N. S., il y a peu à espérer ; d'abord les Portugais ne sont pas agréés par beaucoup de protestants, puis la médiation des Vénitiens ne progresse pas, et, en faisant espérer des réponses sans en donner, il semble qu'à Venise on veuille laisser mourir cette affaire peu à peu (1). On voit chaque jour davantage combien serait nécessaire la médiation de S. S., à cause des défiances qu'inspirent les Anglais : et les hérétiques eux-mêmes le comprennent. La Hollande et le Brandebourg aussi tournent leurs regards vers Bevilacqua. »

Durant le reste de l'année, le Congrès ne sembla guère faire de progrès. Déjà avant son arrivée, Bevilacqua, le 8 mai, de Cologne, informait le nonce à Paris, qu'on lui écrivait de Nimègue que l'on ne s'occupait guère des travaux du Congrès.

Saint-Didier, dans ses mémoires sur le traité de Nimègue, écrit en effet, que l'on se réunissait surtout chez les ambassadeurs de France, de Suède et de Danemark, pour le jeu, le bal et les dîners. Mais cet historien omet de parler du travail souterain, de la médisance qui était comme l'écho de la guerre sourde que le marquis del Carpio faisait au pape à Rome, où il représentait l'Espagne (2).

(1) Voir sur cette question le Chapitre X.

(2) Le 18 septembre 1677, Bevilacqua informe Varese que les ambassadeurs d'Espagne sont venus lui faire visite et lui dire que le marquis del Carpio avait été invité par plusieurs bil-

On peut dire que Londres, plutôt que Nimègue, durant ces derniers mois, fut le centre des négociations ou, pour mieux dire, le foyer des intrigues politiques. La solution des grandes questions qui s'agitaient entre les puissances semblait dépendre de la lutte qui existait entre le Parlement et le roi d'Angleterre. Le Parlement accusait le roi d'être trop favorable à la France et voulait presque le pousser à lui déclarer la guerre. Ce fut le prince d'Orange qui finit par devenir le facteur principal. Les Hollandais fatigués de la guerre, étaient jaloux de l'autorité croissante du prince; celui-ci s'accorda avec le roi d'Angleterre, et on décida son mariage avec la nièce du roi, fille du duc d'York, qui avait épousé la fille du comte de Clarendon. A la suite de cette union la situation s'éclaira, surtout parce que le roi Louis reprit la campagne avec plus de vigueur. Dès lors, les négociations reprirent leur cours à Nimègue.

Le 5 juin, Tanari informe Cybo que le duc de Villahermosa, gouverneur de Flandre, vient d'envoyer Borgomainero

---

lets de l'ambassadeur de France, à traiter de la paix à Rome sous la médiation directe du pape, mais que S. M. catholique avait répondu qu'elle ne voulait pas traiter en dehors des autres puissances et qu'à Nimègue il y avait le nonce. « Les Espagnols, ajoute-t-il, ont rapporté le fait à d'autres, peut-être, pour se donner du mérite, mais je leur ai répondu que j'ignorais absolument tout ». Et, le 15 octobre, il lui ajoute, « l'ambassadeur d'Espagne, ayant répété les mêmes propos à Rome, le pape ordonna au Secrétaire d'État de m'écrire pour tout démentir. Toutefois, conclut-il, cela a produit de l'impression sur les Anglais et sur les autres ministres. » A son tour, le 5 decembre, Bonvisi avertit Cybo, que « S. M. impériale a trouvé étrange la nouvelle de Mgr Bevilacqua qu'à Nimègue l'ambassadeur d'Espagne à Rome et le vice-roi de Naples auraient fait courir le bruit qu'on ne voulait plus de la médiation du pape, et que l'empereur assurait qu'on n'en tenait aucun compte ».

à Londres pour traiter de la paix. « La Couronne d'Espagne la désire vivement. On craint des troubles à Madrid ». Et, le 12, il écrivait qu'on est fort mécontent de l'Angleterre, qui, pour ainsi dire, se retire devant la France. Et, le 15 juillet, il lui écrit encore que les coalisés n'espèrent plus que l'Angleterre se décide à déclarer la guerre à la France, mais que, par contre, on a une grande confiance dans l'armée, qui paraît assez forte : 30,000 Hollandais, 9000 Munstériens, 5000 d'Osnabruck, 4000 de Zell avec presque autant de cavaliers espagnols, sans compter de nombreuses troupes de réserve.

La question des passeports à donner aux plénipotentiaires qui se rendaient au Congrès était aussi confiée au pape médiateur. Outre l'affaire du passeport pour son nonce, il dut faire des démarches auprès de l'empereur, pour qu'il en donnât un à l'évêque de Marseille et un autre au marquis de Vitry sur la requête du roi de France, et, de même, auprès de ce dernier afin d'en obtenir un pour le comte d'Harrach, ambassadeur à Madrid, que l'empereur avait désigné comme un de ses plénipotentiaires à Nimègue. Voici comment ces affaires aboutirent.

Le 18 avril, Bonvisi informe Cybo que l'ambassadeur de Venise a demandé un passeport pour Mgr de Fourbin Janson, évêque de Marseille, en mission en Pologne, et que l'empereur le lui a refusé, parce que le roi de France avait refusé celui qui lui avait été demandé pour le comte d'Harrach ; or il est arrivé, écrit le nonce, qu'à la frontière de Pologne l'officier arrêta un prêtre, croyant que c'était l'évêque, tandis que ce n'était que Coricinsky, camérier sécret du pape, qui rentrait à Rome, après avoir porté l'estoc à feu le roi Michel. Le 3 mai, il annonce à Cybo qu'ayant parlé à S. M. du passeport pour l'évêque de Marseille, l'empereur a déclaré qu'il ne le donnera que si auparavant le roi très chrétien en accorde un au comte d'Harrach, estimant

que cette évêque a toujours cherché à mettre la brouille entre lui et la Cour de Pologne, J'ai répondu à cela, dit-il, qu'il valait mieux que l'évêque quittât la Pologne. Et, le 6 juin, il fait savoir que S. M. a accordé le passeport à Fourbin Janson, mais qu'il enverra un archer pour l'accompagner et qu'il lui sera défendu de s'arrêter aux Cours des princes.

Or. le 11 juillet, il lui apprend qu'il avait déjà le passeport et l'archer pour l'évêque de Marseille, lorsque le nonce de Pologne lui a écrit que le prélat refusait de faire le voyage directement, voulant aller en Hollande pour consulter un spécialiste. « Ayant fait observer, écrit Bonvisi, que désormais à Nimègue les négociations se discutaient entre ambassadeurs, le comte Chineseg, vice chancelier, m'a répondu que cet évêque allait pour intriguer et contrecarrer les intentions des plénipotentiaires ». Et, le 18, le nonce se plaint à Cybo d'apprendre par une lettre de Varese, que celui-ci n'a rien reçu au sujet du passeport de Harrach. Et, le 25, il ajoute qu'en ce moment une nouvelle lettre du nonce à Paris lui apprend que Pomponne avait dit, qu'il ne délivrerait le passeport à Harrach que lorsque l'évêque l'aurait informé qu'il était en possession du sien.

Le 14 août, Cybo écrit à Bonvisi que la prétention de la France est inexplicable, car ce sont des plénipotentiaires qui doivent se rendre à Nimègue et que, par conséquent, il s'ensuit un retard pour les négociations. Et, le 22, Bonvisi lui manifeste ses regrets d'avoir appris de Varese que Mgr Fourbin avait écrit à Pomponne qu'il était en possession du passeport. « L'ayant dit à Hocher, écrit-il, il me remercia, ajoutant que c'était trop tard, parce que Harrach s'était embarqué à Cadix pour l'Angleterre et de là arriverait sur le continent. De cette manière, j'ai semblé être coupable du retard ; et je crois, ajoute-t-il, qu'on fera des difficultés pour le passeport, à Vitry surtout, parce qu'en France on veut négocier comme des supérieurs. Mgr le nonce m'avise, en effet, qu'ils

seront prêts à livrer les passeports aux députés du chapître de Strasbourg, mais que l'échange doit se faire à Paris par les mains du nonce. Je crains, conclut-il, que les Impériaux n'admettent pas d'être traités toujours en inférieurs, et qu'il serait mieux d'envoyer les passeports à Bevilacqua ». Et, le 29, Bonvisi répète que Harrach est parti le 15 du mois précédent pour la campagne et qu'il est passé ensuite à Cadix, que le passeport devait arriver le 20 à Madrid, et qu'à la Cour on se plaint de la France.

Aussitôt que Bevilacqua fut installé à Nimègue, une question surgit avec la France dans la vérification de ses pouvoirs. Il sera opportun de rapporter toutes les dépêches y ayant trait, car l'affaire resta en suspens près d'une année.

Le 11 juin, Bevilacqua informe Cybo qu'il s'est rendu chez les plénipotentiaires français et leur a soumis les copies des brefs qui authentiquent sa personne, mais que le jour suivant Colbert et d'Avaux vinrent l'avertir que dans le bref de présentation, après la mention du maréchal d'Estrades, ils étaient tous les deux traités *praestantibus viris*, termes qu'on emploie pour tout particulier; que cependant si cela n'était que question de style il n'y avait rien à redire, « Sur ces observations, écrit-il, j'ai regardé les brefs aux plénipotentiaires de l'empire, et j'ai trouvé qu'après la désignation du premier ambassadeur, on disait des autres *electissimis viris*, paroles qui se trouvent aussi à la fin du bref aux français, et comme Mgr Gurgh n'est pas ici, je n'ai pas cru opportun de faire voir ces brefs à ces derniers; mais par mon auditeur j'ai pu les persuader. On trouve aussi que la parole *socijs* n'est pas assez honorifique, de même que celle qui serait équivalente à *associatis* ou *adjuctis* et non *colleghis* ainsi que l'indique tout dictionnaire; que le lendemain, ils demandèrent que l'on fit un autre bref, désignant chacun avec le titre que lui donne le roi. Ces mi-

nistres ont soulevé plus d'objections encore pour le bref facultatif — celui qui me donne les pouvoirs — car il n'y a aucune indication du très chrétien ainsi qu'il en est pour l'empereur. Ils ont ajouté qu'à Munster on a soulevé dejà la même question ; je leur ai répondu que j'en écrirais à Rome, mais que la rédaction des brefs avait été faite selon l'usage, et qu'en attendant on devait laisser les choses comme elles sont, ce que les ambassadeurs acceptèrent, assurant que tout serait tenu secret ; et pour plus de sûreté j'ai repris les copies, afin qu'ils ne les envoient pas à Paris. Maintenant j'attends les ordres de V. Em. » Et, le même jour, en rend compte à Varese (1).

Et, le 25, il écrit à Cybo : « Le maréchal d'Estrades a fait voir à mon auditeur le paragraphe d'une lettre de Pomponne, où le ministre écrit que les difficultés soulevées par eux touchant le bref facultatif avaient l'approbation du roi, mais que, d'un autre côté, S. M. avait grandement agréé la faci-

(1) « Ayant soumis aux plénipotentiaires français la copie du bref qui lui donnait les pouvoirs et la copie du second qui le chargeait de coopérer efficacement à la paix, ils trouvèrent quelque chose d'insolite dans le premier, car l'empereur y était nommé séparément tandis que le roi très chrétien se trouvait mêlé avec les autres rois et princes catholiques, et que les ambassadeurs insistèrent pour qu'on le modifiât avant de le publier. « Je me suis engagé, écrit-il, à en référer à Rome et de demander la copie du bref du Congrès du Munster. On opposa aussi, continue Bevilacqua, des difficultés pour le second bref, parce que le maréchal d'Estrades, premier plénipotentiaire, y est cité nominalement alors que ses deux autres collègues sont simplement désignés comme : *praestantes viri*, *electissimi socij*. Afin d'éviter tout mécontentement j'ai répondu que ce bref sera modifié et qu'on en adresserait un à chacun des trois ambassadeurs. »

Le 11, encore, il manda à Cybo, que le magistrat avait publié une proclamation contre quiconque offenserait la famille du nonce.

lité avec laquelle le nonce les avait assoupies, en se conformant bien aux intentions de N. S. et mettant celles-ci surtout en opposition à la conduite des Anglais, qui par leur manière d'agir n'ont jamais permis que le roi pût leur manifester ses propres sentiments pour la paix. »

Le 3 juillet, Cybo répond à Bevilacqua que si les Français ne se rendent pas aux raisons qu'il leur a exposées et continuent à prétendre que sur un des brefs il y ait le nom de chaque plénipotentiaire et, sur l'autre, le nom du roi, il ne doit pas rompre toute négociation, mais gagner du temps en offrant d'en écrire à Rome, de sorte, que le cours de la médiation ne soit interrompu; ce qui pourrait peut-être fournir un prétexte aux Anglais pour gagner du temps. Et, le 10, il lui transmet les brefs désirés pour les plénipotentiaires français: Colbert et Avaux, « mais avec ordre de ne les remettre qu'au cas où les raisons présentées et la *finesse* de V. S. les aura persuadés. Toutefois si V. S. les leur donne, elle priera ces ministres de tenir la chose secrète, afin de ne pas susciter la même prétention chez les Impériaux et les Espagnols. »

Le 25, Bevilacqua, écrit que, se trouvant malade, il compte pouvoir remettre les bref aux Français dans la semaine, mais qu'il a bien peu d'espoir d'après ce que lui avait écrit Varese, auquel Pomponne aurait dit « qu'il y avait une petite différence et qu'il trouvait juste l'observation des ambassadeurs à ce sujet » et « ceux-ci il y a quelques jours, ajoute le nonce, m'ont dit que de France on leur a mandé des exemplaires de brefs adressés à plusieurs personnes où chacune avait un nom distinct des autres. Je n'ai pas voulu insister, pour les voir, et j'ai changé de conversation. Du reste personne ne connaît l'incident, et les ambassadeurs continuent à traiter avec moi. »

Le 6 août, il réclame auprès de Cybo de ce que Varese refuse de l'aider dans l'affaire de Lorraine s'il n'a pas d'ordre

de S. Em. Et, le même jour, il lui répond que si les Français ne se contentent pas des raisons données touchant le bref facultatif, il cherchera à gagner du temps en écrivant à Rome. Il attend la copie du bref pour Munster; que s'il est pareil il suffira, autrement il faudra rendre le dernier conforme à celui là; mais que s'il n'existe pas on pourra en faire un autre. Et le nonce propose déjà cette formule: « que d'une part on nomme l'empereur, l'Espagne et les coalisés et, de l'autre, la France avec ses alliés; ou de n'en spécifier aucun en les comprenant tous sous le nom de princes catholiques. Et, il ajoute, qu'il n'a pas voulu manquer de mander cela à S. Em. parce qu'ici on en a parlé. » Et il conclut « que par son entremise les difficultés pour les visites sont aplanies. »

Le 7, Cybo lui écrit: qu'il espère que Colbert et d'Avaux seront satisfaits des deux brefs, et que, comme on a adhéré à la demande de V. S. touchant le premier, de présentation, d'en envoyer un pour chacun des plénipotentiaires; mais que pour le bref facultatif, on ne peut faire de même, parce que sa rédaction est basée sur le style invariable de la curie.

Le 20, Bevilacqua lui annonce que les Français ont reçu des réponses de Paris; qu'ils sont contents de leurs brefs, mais que la Cour n'est pas satisfaite du bref facultatif, et que Son Em. jugera. Et, le 21, il mande encore à Varese: que les ambassadeurs de France lui ont déclaré que le roi persiste à vouloir que, dans le bref des pouvoirs, la Couronne de France soit nommée immédiatement après l'empereur, mais leur ayant renouvelé la proposition d'en écrire à Rome, ils n'ont su que répondre et se sont bornés à dire que ce différend devait se traiter entre nous à l'amiable.

Le 4 septembre, Cybo répond au nonce, en lui transmettant la copie du bref qui fut donné à Mgr Chigi pour Munster, et il assure que dans tous les brefs, où il est question de la France et de l'Espagne, on met *utrumque Regium*

sans distinction; « et j'espère, ajoute Cybo, que les plénipotentiaires actuels ne voudront pas être les premiers à prétendre que le Siège Apostolique ait à changer de style ».

La question resta suspendue jusqu'à la signature de la paix entre la France et la Hollande; alors elle fut resoulevée avec vigueur par les Français et on peut se demander, laquelle des deux parties, le Saint-Siège ou la France, fit preuve de plus de loyauté.

Le 4 juin Bevilacqua annonce à Cybo que les ambassadeurs de France, montrent une grande méfiance envers les médiateurs anglais. Lord Barclay part, et il ne reste que Temple et Jenkins, qui comme parlementaires sont par conséquent adversaires de la France; que d'Estrades lui dit que le veritable intérêt de l'Angleterre est d'avoir des voisins toujours en guerre, pour les détruire et recueillir leur commerce; et qu'ainsi il ne restait à la chrétienté d'autre espoir d'avoir la paix qu'en N. S. Les Français comptent faire à la Hollande des conditions telles que, fatiguée, elle se détachera de la ligue; et alors elle verra combien lui coûte d'avoir retardé la paix; et que S. Exc. a conclu que les intentions des Espagnols sont douteuses et on peut croire que leur véritable médiateur est l'armée impériale.

Le 5, Cybo, lui répète « qu'on ne veut pas qu'il montre de la complaisance envers les Anglais au delà de ce qu'autorise le Saint-Office; et qu'il lui convient d'être plutôt recherché ».

Le 11, le nonce informe Cybo qu'il a dit à Ronquillo que c'était agir contre l'intérêt public de s'étendre trop, dans les réponses, à prouver l'injustice des armées françaises, auxquelles ne peuvent manquer des raisons contre l'Espagne, et que continuant en cette manière bientôt les négociations pourraient dégénérer en manifestes de déclamations, etc. et qu'enfin on devait être plus bref dans les réponses. « J'ai

même proposé, écrit-il que, chacun ait à me révéler en secret ses sentiments que j'aurais ensuite publiés. Ayant demandé à l'ambassadeur d'Espagne de voir sa plénipotence, il lui répondit, que l'acte avait été consigné aux Anglais, et qu'alors il se contenta d'en avoir une copie authentique. J'ai découvert, ajoute-t-il, que parmi les plénipotentiaires français il n'y a plus un grand accord ; Colbert veut dominer, appuyé par son frère influent près du roi. C'est de sa part que sont venues les contestations pour les brefs et, comme il faudrait le contenter, N. S. pourrait adresser le bref à chacun, quoique ce ne soit pas pour plaire au maréchal d'Estrades, qui cependant a fini par y consentir afin de ne pas rompre avec le collègue, bien qu'il reconnaisse l'avantage du bref actuel » (1).

Le 12, Cybo répète au nonce « que la paix de Munster ayant été condamnée par le Saint-Siège, N. S. ne peut la reconnaître, et par conséquent, si on pose ce traité comme condition de la paix, V. S. doit garder de la réserve. »

Le 15, Bevilacqua accuse réception des pouvoirs qu'il a reçus de la Congrégation pour traiter avec les hérétiques lorsqu'il y a nécessité pour le bien public; et demande s'il peut avoir d'autres facultés vu le grand nombre des catholiques qui viennent à Nimègue. Et, le 18, il mande que

(1) Cybo manifeste à Bevilacqua sa surprise de lire qu'il aurait fait observer aux Espagnols que les Français pourraient dire aussi beaucoup d'eux. « V. S. doit comprendre que les Espagnols auraient pu, dans ce cas, l'accuser de partialité... Je répète à V. S. les précédentes instructions : de se garder de tout ce qui peut la rendre suspecte ». Et le cardinal ajoute qu'il s'est abstenu de lire à S. S. sa lettre chiffrée. Et, le 23 juillet, le nonce lui répond, à son tour, que, lorsqu'il engagea les Espagnols à se garder de donner des réponses pouvant irriter la France, il parla de manière à ne pas être soupçonné, et qu'il y avait si bien réussi que les Espagnols eux-mêmes lui avouèrent qu'il avait raison.

l'ambassadeur espagnol a commencé ses visites; qu'il eût voulu les faire avec ses collègues, mais dans leurs lettres de créance n'ayant simplement que le titre de plénipotentiaires, les Anglais se refusent absolument à leur donner la main et le titre d'excellence, bien que les Espagnols assurent que, dans deux mois, ils recevront d'autres lettres avec la qualité d'ambassadeurs; les Anglais qualifient leur prétention de « superbie » espagnole. Le nonce transmet les noms de tous les plénipotentiaires, afin, qu'avec les paroles Nimègue, médiation, médiateur et correspondance, ils soient ajoutés au chiffraire. Enfin il se montre content de la conduite des Français envers lui, car, entre autres preuves d'estime, ils l'ont prié de rédiger un règlement pour les familles des ambassadeurs, et que les Anglais ont accepté.

Bevilacqua, le 18, informe Cybo:

Ritornato il S.r Beverningh dal suo giro all'Haya, e presso il Principe d'Oranges fece lunedì nella solita conferenza de' collegati relatione de' suoi negotiati, anche à fine di levar l'ombre che contro la sincera intenzione degl'Olandesi si eran negl'animi degl'alliati concepite. Disse dunque che la libertà conceduta dal Rè di Francia a' loro legni per la pesca dell'aringhe era stata un'effetto delle rimostranze de suoi sudditi, che risentivan altretanto danno dalla prohibitione, quanto ricavavano utile dalla suddetta concessione, onde non si doveva far conto che l'Olanda ne restasse punto obbligata alla Francia, e che questo atto fosse un preludio di pace come era stato falsamente diseminato, ne meno che tendesse alla perfettione del trattato di commercio, c'hoggi stà sul tavoliere con quel regno. Poichè quanto adesso restava ancora irresoluto in cinque articoli, i quali non si sarebbero accordati senza partecipazione loro, e con dichiarazione, che non haverebbe effetto, se non seguisse la pace generale; fatta questa relatione passò il Beverningh a una grave essortatione a' suoi collegati, perche lasciate le generalità, volessero seriamente applicar à i mezzi di conseguire una pronta pace. Esser le pro-

vincie hormai impotenti à sostener più longamente il peso d'una tanta guerra, desolata dalla prima inondazione de' Francesi, e dalla cessatione del commercio, unico loro sostenimento. Pregarli però ad entrare da dovero nella materia et à non protrahere più longamente un bene sospirato da tanti popoli, e da tutta la Christianità. Fù risposto dagl'alliati, che la loro mente, et intenzione era uniforme, e che già havrebbono replicato all'ultime risposte de Francesi, se da questi fosse stato risposto anche per l'affare della Lorena, che essi non volevano dividere per non dar occasione a' loro nemici d'intraprendere trattati particolari, com'era loro disegno.

Replicò l'Olandese, che se i Francesi non havevan risposto alle dimande del Duca di Lorena, la colpa era di S. A. che non prima d'hora haveva mandato al congresso il suo ministro: E che se per negotiare unitamente si doveva aspettare, che tutti i collegati havessero fatte le loro proposte, sarebbe stato un protrahere il trattato all'infinito, già che mancavano i ministri di Munster, di Zell, degl'elettori ecclesiastici, e tant'altri, de quali era incerta la venuta, et il tempo. Il resultato nella conferenza fù di pensare à qualche ripiego per l'avvenire, ma che essendo presente il plenipotenziario di Lorena e non portando l'istanza alcuna dilatione, si dovesse far prima di passar avanti.

È arrivato qui per complimentare il S.r Marchese Spinola per parte del governatore de Paesi Bassi, il Sig.r Marchese Giacomo Raggi, e dall'Haya allo stesso fine che il S.r D. Emanuel De Lyra, intanto S. E. stà ancora incognito.

Gli ambasciatori Brandembourgesi hanno visitato privatamente il suddetto Sig.r Marchese, e ricevutone il titolo d'eccellenze.

L'avviso che il Rè d'Inghilterra habbia licentiato il Parlamento et aggiornatolo per li 16 luglio S. N., con animo di non radunarlo prima d'inverno, è stato ricevuto con quei sentimenti diversi, che le varietà delle passioni, e degl'interessi rendono ad ogni ministro più proprij. Certo è che li Francesi sono liberi da una grand'apprensione, come gl'alliati privi d'una gran speranza.

Non havendo voluto le settimane passate gl'ambasciatori Francesi approvar la plenipotenza del Ser.mo di Lorena la rimessero al loro Rè, il quale l'ha admessa, ordinando solamente ai suoi am-

basciatori di protestare che per detta admissione non intendono che le ragioni acquistate à S. M. Christianissima per i trattati col defonto restino in alcun conto vulnerate, benchè in essi si vaglia del titolo di Duca: Questa protesta fù hieri trasmessa in forma autentica à mediatori Inglesi per mano de quali era stata essibita la plenipotenza, e nello stesso tempo ne mandarono una copia à Monsig.r Nuntio, acciochè ugualmente restasse instrutto di quello che passava nel predetto affare.

Gl'ambasciatori Olandesi l'istesso giorno d'hieri resero una visita à francesi, e presentarono loro l'ultime risposte degli Stati Generali, circa il progetto del commercio colla Francia intavolato per mezzo degl'Inglesi: Ricusarono i Francesi di riceverle dalle loro mani volendo haverle per quelle dei sudditi Inglesi, e ciò per maggiormente honorare quella mediatione.

Stavasi con ansietà aspettando la risolutione che sarebbe presa da S. M. Christianissima circa il replicare alle risposte de' Cesarei e degli Spagnoli, che à suoi plenipotentiarii parevan troppo aspre. Et è stato con l'ultime lettere ordinato loro di passarle senza altra replica, e tirare avanti nel negotiato della pace, non potendo S. M.tà accreditar meglio la sua intentione per lo conseguimento d'un sì gran bene, che col troncar l'occasione à nuove scritture non mancando mai alle parti i motivi di sostenere la propria causa. Questa risolutione mi hà sommamente consolato, e l'hò lodata à Sig.ri ambasciatori, come degna della reale prontezza per la quiete del mondo, senza però condannar le risposte de primi.

La conferenza di hieri de collegati fù breve, e senza alcun negotio, interrotta da un imbasciata degl'Inglesi agl'ambasciatori imperiali, che diede motivo di curiosità tale, che risolserò di sospendere ogni materia per sapere quella per cui instavano di parlare i mediatori. Portatisi dunque alla casa del Conte Kinsky gl'ambasciatori d'Inghilterra, dove trovavasi il S.r Straetman fecero loro à nome de' Francesi doglianza, che la notte delli 16 alcuni soldati Olandesi in compagnia d'una della famiglia bassa del Sig.r Conte havesse fatto un insulto violentemente ad un sartore del S.r maresciallo d'Estrades, e rubatigli alcuni vestiti. È parsa la forma tenuta dagl'Inglesi troppo pomposa, e che la cosa non meritasse tanta publicità: Ad ogni modo fatta dal

Sig.r Conte sudetto la doglianza, e trovato sospetto del reato un suo garzone di stalla, l'hà questa mattina fatto consegnare à Sig.ri Inglesi perchè rinvenendolo reo lo faccino severamente castigare. E con ciò ratificando à V. E. la mia venerazione ecc.

Le 20, Cybo lui déclare, «que si les médiateurs anglais se montrent répulsifs envers V. S. d'autant plus, elle doit s'éloigner d'eux; et que s'il lui est indispensable de traiter, elle laissera comprendre qu'elle agit de sa propre volonté, sans l'approbation de Rome. V. S. a été envoyée à Nimègue pour procurer la paix entre les puissances catholiques, et pas pour s'occuper des intérêts des protestants.»

Le 2 juillet, Bevilacqua écrit qu'il y a grande difficulté à faire admettre le duc de Lorraine au Congrès, parce que Colbert prétend qu'il n'y a qu'un duc de Lorraine, le roi de France, et qu'il ne considère l'autre que comme prince Charles (1).

Et, le 9, il lui répond:

Il commandamento prudentissimo per ordine di N. Sig.re impostomi dall'Em. Vostra di non fare in materia di trattamento con i ministri de principi residenti al Congresso alcun passo, ò formalità, che non sia regolata dall'esempio de' rappresentanti delle corone cattoliche viene da me, in tal maniera inteso, che basti l'esempio de gl'ambasciatori d'una delle parti, poiche altrimenti non concorrendo per la diversità degl'interessi, e de i fini ambedue sempre ne medesimi sentimenti anco in riguardo del cerimoniale, mi renderei adherendo alla parte, che nega, troppo odioso à quella, che concede, oltre che la facilità del mediatore deve esser maggiore di quella degl'altri principi, et il Siri attesta

(1) Le 4 septembre, «Cybo informe Bevilacqua, que le duc de Lorraine a supplié S. S. d'user de son influence en sa faveur; que N. S. maintient pour ce prince l'affection paternelle, qu'il est très disposé à l'aider mais dans la mesure compatible avec son rôle de médiateur».

haver pratticato così il Nunzio apostolico nel congresso di Munster; Il che hò stimato di dover accennare à V. E. accioche quando m'ingannassi nell'interpretazione della mente di S. S.tà, si degni la bontà di V. E. d'avvisarmene più precisamente per togliermi d'errore giache presentemente havendo il ministro di Lorena assunto il carattere di plenipotenziario, mi lascia tempo di consultarne la sua prudenza. Mi faccio con tale occasione lecito di supplicare V. E. a procurarmi costà copia di quella parte del Diario della fel. mem. d'Alessandro 7°, che concerne il cerimoniale. Il Sig.r Cardinal Chigi me lo hà benignamente offerto, ma col patrocinio della sua autorità. Lo riceverò più speditamente, e mi sarà di grand'aiuto nel progresso del Trattato. E con ciò humilmente a V. E. m'inchino. ecc.

Quant à savoir si Bevilacqua pourrait, comme médiateur, traiter avec les princes hérétiques, ainsi que l'empereur paraissait tant le désirer (1), Cybo écrivait à Bonvisi, le 19, « qu'au Congrès Bevilacqua devait se borner, en fait de

(1) Le 11, le nonce l'avait informé « que S. M. lui avait dit qu'il faudrait que Bevilacqua pût être médiateur même pour les hérétiques; que l'empereur n'était pas content que l'Angleterre fut la seule à traiter avec eux, car les affaires étant très compliquées il est difficile de les écarter d'autant plus que la grande partie des traités devrait passer par les mains de l'Angleterre; ainsi S. M. a ordonné à ses plénipotentiaires à Nimègue de dresser deux copies de tous les actes, une pour le nonce, l'autre pour l'Angleterre; et a fait écrire aux princes non catholiques d'Allemagne de recourir au nonce en leur promettant de chercher à obtenir le consentemente du pape. J'ai trouvé pourtant difficile, continue Bonvisi, que N. S. puisse adhérer à ce désir car il finirait par reconnaître la laïcisation de tous les évêchés allemands contre laquelle le Saint-Siège a protesté à la Paix de Westphalie ». L'empereur ne s'est pas borné à en parler à Bonvisi, mais, à différentes reprises, il en a encore entretenu le pape par le cardinal Pio.

rapports avec les hérétiques, à leur rendre les politesses qu'ils lui feraient et à chercher auprès d'eux à obtenir des avantages pour les catholiques; mais que, relativement aux négociations en vue de la paix, il devait laisser ce soin à l'Angleterre, et que, si celle-ci abandonnait son rôle de médiatrice, on verrait ce qu'il y aurait à faire. »

Le 30, Bevilacqua informe Cybo:

In essecuzione del commandamento, col quale V. E. m'impose ch'io dovessi ragguagliarla di quanto verrebbe à mia notizia de maneggi del S.r Duca di Savoia nella Corte d'Inghilterra per ottenere da quel Rè à suoi ambasciatori trattamenti di testa coronata, sono tenuto a partecipare à V. Em.a quello, che ne ho potuto ricavar qui da un ministro, che per interesse del suo padrone hà attentamente invigilato à tutte le prattiche fatte colà dal Co. di S. Maurizio. Mi vien dunque supposto, che coll'esempio della Francia e coll'aiuto della Regina era stato quasi risoluto dal Consiglio reale di adherire all'instanze di quel principe, ma che scopertosi lo stato di negozio dal Barone di Senurin inviato dall'elettore di Brandeburgo, e trovando la pretensione di Savoia pregiudiciale alle prerogative del suo padrone, e contrarie ad un trattato fatto sin dell'anno 1667 dal defonto Duca coll'elettore Palatino, nel quale tanto fuori quanto dentro l'Italia si stabiliva la precedenza alla dignità elettorale, ricorse al Principe Ruberto con una copia del predetto trattato, e per mezzo di S. A. ruppe ogni concerto, e fece revocare le buone disposizioni, che si havevano dalla Corte a favore della Savoia; nè contento di ciò, portò alla Dieta di Ratisbona la relazione del tentativo fatto in Inghilterra, onde dal Collegio elettorale sono state scritte due lettere dehortatorie, una à Madama la duchessa reggente e l'altra al Re della Gran Bretagna, nella prima molto risentitamente insiste, perche si desista dal procurare una simile prerogativa, e nell'altra perche non si conceda. Ecco à V. E. quanto mi è sortito di poter penetrare per ubbedire a suoi riveritissimi cenni. Et humilmente à V. E. m'inchino, ecc.

Cybo mande à Bevilacqua, le 7 août:

V. S. Ill.ma hà un vantaggio grande sopra gli altri rappresentanti de' principi in Nimega, che anche col non far niente adempie le parti del suo ministerio, et incontra la sodisfatione di S. S.tà, purche da lei non manchi, che non esibisca, e non interponga la sua mediatione dove n'è ricercata. Siche non deve darsi fastidio delle lunghezze del Congresso, qualunque ne sia la cagione. Ben è vero, che quando se le presenti aperture di dispor le parti ad inoltrarsi nel Trattato, et a concluder qualche cosa di buono, come par che le dia speranza l'apprensione cagionata in cotesti plenipotentiarii dalla richiamata del Cavalier Templè a Londra: sarà opera degna dell'attenzione e destrezza singolare di V. S. Ill.ma, e della giusta espettatione, che ne hà la S.tà Sua, il non perderne l'opportunità etc.

Et le 13, Bevilacqua lui écrit:

Ciò c'ha reso la mediazione Inglese poco grata à tutte le parti, almeno per quello, che riguarda le persone de mediatori, è stato il modo tenuto da quelli nell'esercitarla facendo puramente l'ufficio di relatori delle scambievoli proposte, e risposte, senza l'uso d'alcuna di quelle diligenze che servono à togliere gl'impegni, et à facilitare i negozii: Et all'incontro ciò c'hoggi rende, e lo posso dire à V. E. senz'alcuna iattanza, plausibile la mediazione di N. S.re, è di vedere, che il ministro apostolico oltre la cura di riferire fedelmente i sentimenti vicendevoli de SS.ri plenipotentiarii, non solamente gli spoglia d'ogni amarezza, ma procura ancora di prevenire le difficultà, e con espedienti opportuni di sopirle, nel che vien sommamente lodato il zelo e la paterna affezione della Santità Sua, la quale lontana da ogn'altro interesse, fà evidentemente conoscere, che l'unico suo scopo è di ridonare alla Christianità una pronta e buona pace: Questi sono stati i motivi che sì nel negozio di Lorena, come in qualche altre emergente mi hanno dato impulso à non trascurare alcun mezzo, che potesse condurmi à guadagnare questo concetto, che se non m'inganno, forma il vero carattere di mediatore, e dalle memorie che sono presso di me del Trattato di Munster, questa è la strada stessa

con tanta prudenza, e lode battuta dalla fel. mem. d'Alessandro 7°. Io confesso bene à V. Em.za che bisogna pratticarla con molta circospezione, mà si come sin hora non hò occasione di pentirmene, così confido, che in avvenire S. D. M. benedirà le mie rette intenzioui, e che guidandomi colle saviissime direzioni di V. E., tanto ben espresse nella sua istruzione, potrò felicemente condurmi in porto. Se poi nell'affare di Lorena hò pregato de suoi uffici Mons.r Nunzio Varese, l'hò fatto per ubbedire alla medesima istruzione, che mi commanda di valermi nelle corti dell'opra de nunzii residenti per ispianare le difficultà, che insorgeranno al congresso. Ecco à V. E. le ragioni del mio operare, che totalmente sottopongo alla censura non errante del suo purgatissimo giudicio per farmi sempre leggi di ciò, che si degnerà d'impormi in si importante ministero, com'è giusto, e conviene alla profonda venerazione, colla humilissimamente mi protesto, ecc.

Mais le 11 septembre, Cybo répète au nonce « S. S. ne veut pas qu'en aucune manière V. S. se mêle des matières qui regardent les préjudices portés à l'Eglise à Munster, paix condamnée par Innocent X; car l'intervention de V. S., de quelque manière que ce soit, semblerait une approbation tacite de cette paix. Si toutefois se présentent sur le tapis des matières attenantes à ces traités, mais indifférentes, N. S. ne refuse pas que V. S. s'y applique » (1). Et le 25, il lui écrit:

(1) Le 14, Bevilacqua informe Cybo qu'il a eu une grande question à propos de changements dans la salle des conférences des coalisés. Depuis l'arrivée de Gurgh on y a mis trois chaises à bras pour les ambassadeurs impériaux et pour les autres seulement des chaises d'appui, on a agrandi la table de manière que d'un côté peuvent se trouver réunies les chaises des trois impériaux. Les Espagnols protestèrent, écoutèrent Jenkins et quittèrent la salle, et le lendemain, Balbases s'est plaint par un billet à Gurgh. Le comte Kinski le surlendemain assura Balbases que tout serait remis comme auparavant; et, en effet, à présent on est content au sujet des chaises, mais on veut que la table soit ovale.

All'interrogatione del Vescovo di Gurg, qual risolutione sarebbe V. S. Illma per prendere se venissero le propositioni di Pace dall'Inghilterra, e questa volesse essere arbitra del Trattato non poteva ella rispondere più opportunamente nè più conforme à i sensi di S. S.^{tà} quanto con dire, che la S.^{tà} Sua nella missione di V. S. Illma al Congresso non si è proposta la gloria propria, ma quella di Dio, e la quiete, e la sicurezza del Christianesimo. Perciò non curarsi punto che sia per essere l'autore purche si faccia. Le quali cose scritte da me à V. S. Illma altre volte in nome di S. S.^{tà} sono hoggi à confermarle per ordine di S. S.^{tà} medesima bastando che da lei non si manchi alle occasione che si presenteranno di dispor gli animi alla concordia, e levar di mezo le difficoltà che s'incontrano.

Così anche mi comanda S. B.^{e} d'incaricarla di nuovo a non fare atto ò dir cosa che possa in alcuna maniera tirarsi in conseguenza di approvarsi da Roma la pace di Munster, rimettendo però alla sua destrezza, e prudenza l'intromettersi nelle controversie di beni temporali quantunque habbiano relatione alla pace di Munster, purchè se ne tratti senza questa espressione, e non fra eretici (perche da loro interessi deve tenersi lontanissima inerendo alle antiche e giuste massime di questa Santa Sede) mà frà soli cattolici.

Non è buona ragione quella che si collega della complicatione degli affari de' principi cottolici con quelli degli eretici loro confederati. Perche se essi hanno fatte leghe illecite, e disapprovate dalla Chiesa, non è ragionevole che il Sommo Pontefice invece di dannarle, e di farne risentimento com'è tenuto, cada anch'egli nell'errore istesso, venendo in certo modo à canonizzar dette leghe con ingerirsi negli interessi, e procurar per così dire le sodisfationi de' medesimi eretici.

Come ho accennato altre volte à V. S. Illma non hà ellà da affannarsi per investigar le notitie de' gabinetti d'Inghilterra o d'altrove, nè per far risplendere il suo carattere nelle arti politiche, se non quanto conferiscono al fine santo di portar pace à i popoli, e sicurezza e vantaggio alla Chiesa di Christo. Nel resto lasci alla cura dei plenipotentiarii cattolici il trovar forma, che la mediatione pontificia non stia otiosa. E mentre S. S^{tà}. sagrifica

ogni sua gloria al pubblico bene, non permettere che nel suo ministro venga pregiudicato il rispetto dovutole etc.

Le 18, Cybo répond au nonce « qu'il n'est pas vrai que l'ambassadeur de France ait proposé à celui d'Espagne de traiter de la paix à Rome; c'est au contraire l'espagnol qui l'a proposé au français. Lorsqu'on en parla, personne n'y fit attention; et, en tout cas, V. S. Ill.me aurait été la première à en être informée si la chose était sérieuse » (1). Le 24 le nonce écrit: « les Espagnols sont résolus à ce que je fasse appel aux Français pour négocier la paix; mais les Impériaux se montrent hésitants. » Et, le 1er octobre, Bevilacqua annonce qu'il y a eu réunion des ambassadeurs de l'empire et d'Espagne, mais qu'on a fini par trouver que le moment pour les négociations n'était pas opportun voyant que la France ne veut pas restituer L'Alsace.

Le 9, Cybo lui répète que si on lui parle de la coadjutorerie de Cologne il doit répondre « que ce n'est pas le moment de s'en occuper, car cette question pourrait toucher la politique, bien que de caractère ecclésiastique, et rendre encore plus difficile l'accomplissement du désir de S. S. de consoler l'empereur; laissons au temps le soin de la mûrir » (2).

(1) Le 27 août, Bevilacqua écrivait que Los Balbases avait communiqué aux coalisés catholiques que l'ambassadeur d'Espagne à Rome ayant été chargé par son collègue de France de négocier à Rome sous la médiation du pape il en avait écrit au roi, et que S. M. lui avait répondu qu'elle entendait continuer à traiter à Nimègue.

(2) Cybo, le 20 novembre, l'approuve sur ce qu'il répondit à Gurgh à ce sujet. Et, il ajoute que « dans l'accomplissemeut de ses fonctions la prudence est nécessaire; qu'il ne peut accepter d'écrire à Rome d'affaires de ce genre, de manière à les faire résoudre, mais qu'il doit plutôt se borner à consentir à en donner connaissance, pouvant répondre, comme il fit: que V. S. a la consigne

Le 14, Cybo mande à Mellini: « Si, pour notre malheur, la conclusion de la paix devient impossibile, le pape croit qu'il faudrait obtenir une suspension d'armes, afin de mettre l'Italie à l'abri des surprises des Turcs, qui font de grands armements. S. S. en a déjà parlé à l'ambassadeur de France qui a promis d'en écrire à son roi. Que V. S. tâche de savoir ce que pensent le roi et Don Juan de cette éventualité ».

Le 15, Bevilacqua, annonce à Cybo que les Impériaux approuvent que les Espagnols traitent de la paix avec les Français par son entremise (1); « je vois les Espagnols mieux disposés; ils n'insistent plus beaucoup sur la restitution de la Bourgogne et même de quelque autre place; ils paraissent n'avoir plus d'espoir dans les évènements, et bien moins d'être aidés par la Hollande et Orange; ils craignent même qu'Orange traite avec la France pour son compte et négocie une ligue entre la Hollande, l'Angleterre et la France. »

La voix publique, à Rome, accusait le cardinal Pio de Savoia, protecteur des Etats de la maison d'Autriche et représentant de l'empereur près le Saint-Siège, d'être *magna pars*, dans les agissements du marquis del Carpio. Et, tandisque, le 16, Cybo annonce à Bonvisi que S. S. prendra en examen la proposition contenue dans les lettres impériales

---

de ne pas se mêler des affaires qui sont du ressort du nonce dans le district duquel dépend l'affaire; ajoutant aussi qu'on lui a enjoint de ne s'occuper d'autres affaires que de la paix ou de matières indifférentes. V. S. connaît bien du reste le motif de cette prudence; comme aussi qu'elle doit faire attention en accordant des grâces parceque si on les divulgue on peut être accusé de partialité. » Et le cardinal conclut qu'en « répondant à Gurgh aussi pour Fürstenberg, il aurait dû lui citer les questions touchant Brixen et Trente dans lesquelles le Saint-Siège ne peut pas obtenir justice. »

pour que la médiation de Bevilacqua s'étende également aux anticatholiques. Par une autre dépêche du même jour, il informe le nonce que, dans le dernier consistoire s'est présenté à l'audience le cardinal Pio, qui, dans les récents tiraillements avec l'ambassadeur d'Espagne, ne s'est pas conduit comme son devoir et son caractère le lui imposaient. N. S. n'a pu faire autrement que de lui faire comprendre, par une grande froideur, qu'il n'avait pas à discuter avec lui de l'affaire dont il voulait l'entretenir. Les assistants ont remarqué ce fait et en ont été contents, car toute la Cour sait que c'est S. Em. qui a poussé l'ambassadeur à ses violences... « V. S. Ill.me, écrit Cybo, probablement connait déjà la chose parce que le cardinal en aura informé l'empereur. Elle doit faire comprendre à S. M. combien agissent mal pour le service de la maison d'Autriche, ceux qui conseillent d'agir contre le pape de cette manière, surtout dans les circonstances présentes où l'amitié et la médiation pontificales sont si nécessaires à l'Espagne. L'affaire, dont le cardinal Pio voulait entretenir le pape en consistoire, se rapportait au consentement donné par le Brandebourg à ce que Bevilacqua pût exercer sa médiation aussi pour lui. N. S. ne manifesta aucune opposition, mais dit seulement qu'il ne croyait pas qu'une pareille intromission serait agérable à S, M. impériale, que, du reste, il n'était pas convenable que le nonce apostolique traitât à Nimègue, d'une manière publique et directe, des intérêts des princes hérétiques. Cette attitude de S. S. vis-à-vis du cardinal était bien justifiée, et il ne pouvait en être autrement, car il est notoire à toute la Cour que S. Em. a été l'instigatrice principale du marquis del Carpio » (1).

(1) Et sur ce sujet, Cybo écrit encore à Bonvisi, le 27 novembre, que le Saint-Siège manquerait à la tradition de ses prédécesseurs à l'ancienne et immuable discipline de l'Eglise, s'il

Le 22, Bevilacqua annonce que Gurgh et Los Balbabes sont venus lui dire qu'il faut conclure la paix, mais qu'il croit que cette démarche n'est que l'œuvre des Espagnols, qui la désirent.

Le 28, Mellini informe Cybo qu'enfin on connait le motif de l'envoi à Madrid d'un courrier extraordinaire à l'ambassadeur anglais de la part de son roi. Le marquis de Borgomainero, ambassadeur d'Espagne à Londres, après le honteux abandon de Charleroi se serait rendu chez le Secrétaire d'Etat pour lui déclarer que le roi catholique avait compris que l'Angleterre non seulement ne rendait aucun service à l'Espagne, mais qu'au contraire elle en sacrifiait les intérêts; que, en conséquence, S. M. avait résolu de suspendre tout commerce avec la nation anglaise et qu'on prétend que cette menace a été faite pour soulever les marchands contre le roi. Le Secrétaire d'Etat ayant fait connaître au roi les déclarations de l'ambassadeur, on dit que S. M. s'est mise à sourire et a ordonné de les publier et de les faire afficher au Cercle des marchands, ajoutant qu'il les considérait comme un commencement de rupture entre les deux Cours, et même comme une déclaration de guerre.

---

envoyait à Bevilacqua l'ordre d'exercer également son autorité de médiateur, en faveur du Brandebourg et des autres princes hérétiques. « V. S. Ill.me doit faire observer à l'empereur que du moment que Clément X avait fait tous ses efforts pour le déconseiller de se liguer avec les hérétiques, et que S. M. ne s'était pas rendue aux justes instances de ce pontife, il n'était pas possible au pape d'ordonner à son nonce de s'occuper des intérêts des hérétiques, sauf le cas où il y aurait espoir très évident de tirer de cette intervention quelque grand profit pour la religion catholique. Enfin V. S. Ill.me doit dire à l'empereur qu'en cette matière N. S. ne se reconnait pas en droit de pouvoir satisfaire au désir de S. M.... mais qu'il est tout disposé à saisir une autre occasion pour la contenter ».

Qu'ensuite les marchands se seraient rendus chez le roi et lui auraient offert les fonds pour la guerre. L'ambassadeur anglais d'ici, ajoute le nonce, a reçu l'ordre de contrôler cette nouvelle, mais il n'a pu obtenir qu'une réponse touchant la demande de satisfaction des insultes faites à don Bernardo Salinas, envoyé catholique à Londres, d'où il avait été expulsé en même temps que l'ambassadeur...

Le 5 novembre, Bevilacqua fait connaître à Varese que les négociations du prince d'Orange en Angleterre tiennent les esprits en suspens, et qu'il est impossible de savoir quelque chose, car on garde le secret absolu (1).

Et le même jour, il ajoute que les ambassadeurs d'Espagne viennent de recevoir de Madrid l'ordre de ne rien écouter de tout ce qui n'implique pas d'abord la cession de la Bourgogne et à prendre en considération ce qui peut intéresser la Suède, car on veut éviter dans les états patrimoniaux toute occasion de guerre. Mais les Français, par contre, ne veulent pas de paix portant la restitution de la Bourgogne, ni permettent qu'on discute de la restitution de Messine et autres places de la Flandre si on ne renonce d'abord à la Bourgogne.

Et le 19, Bevilacqua écrit à Cybo :

Nella conferenza di hieri fù dagli ambasciatori protestanti detto che gl'Inglesi si erano lamentati altamente, che da gli Imperiali e Spagnoli si mostrasse nella loro mediazione minor confidenza, che in altri (così parlano sempre gl'Inglesi per sfuggire di nominare il mediatore apostolico) concedendosi à quegli sotto il pretesto di tradurre, e riferire nella lingua materna le propositioni, la libertà di mutare le parole, dove adesso veniva limitata, e ristretta con obligarli à partecipare quanto stimassero degno di

(1) Et le 17, le nonce répète qu'en dehors du mariage on ne sait rien, mais qu'on dit toutefois qu'un accord a eu lieu entre la Cour d'Angleterre et la Hollande pour conclure la paix.

mutazione; Che non essendo la lingua francese più commune all'EE. loro, che la latina à gl'altri, in avvenire havrebbono pensato di valersi ancor essi della lingua inglese ne gl'uffici, c'havessero dovuto passare colle parti. Gli Imperiali mi hanno detto che dissimularono l'esposto, ma che conoscendo l'inconveniente havrebbono creduto ottimo che mi fossi in avvenire valsuto della lingua latina, la quale era quella della Corte Romana, e dell'Imperio.

Pratticandola l'Imperatore in Vienna co' Nunzii, e nelle sue lettere alla Corte di Roma con i cardinali. Io ho risposto che trovandosi già introdotta la prattica, et accettata da tutti di portarsi da me nella favella Italiana le proposizioni delle parti, non mi pareva di doverla leggermente mutare. Che la mediazione di N. S.re non comprendendo che i principi cattolici, nelle corti de' quali la lingua predetta era ottimamente intesa, il che non succedendo dell'Inglese, per non essere fuori del regno in uso, non haveva per tal capo luogo la comparazione. E quanto alla libertà, che al Nunzio si lasciava, era ben dovuta all'officio di mediatore, quando questi non alterava la sostanza delle cose. Tanto più che professando l'EE. loro di dare le loro memorie à i mediatori non come *scritture*, ma come *dettature*, non potevano, nè dovevano legarsi à riferire le stesse parole: Che all'hora sarebbe stato necessario di esaminare con gran diligenza le parole, quando si fossero stesi gl'articoli del Trattato; dovendosi in ciò lasciare, che le parti pienamente si sodisfacessero, e che se l'Imperatore rispondeva in latino à SS.ri Cardinali in Roma, et à i Nunzii in Vienna, questi all'incontro davano le loro memorie sempre in italiano. Per queste considerazioni l'affare è restato indeciso, ed io ho il tempo di consultarne V. E. per regolarmi secondo le prudentissime sue direzioni, essendo la cosa più importante di quello, che forse apparisce. Primieramente nè gli Spagnoli, nè i Francesi sono del medesimo sentimento, conoscendo, che quando è salva la sostanza, deroga alla dignità di sì alto negozio il disputare sù le parole secondo l'esempio di Munster fà vedere la libertà, e l'arbitrio de' mediatori circa le parole. Poiche essi furono quelli che ricusarono doppo la 2ª proposizione di voler incaricarsi di riportare gli scritti dell'una all'altra parte, e le ridussero à trattaro in voce. 3° l'obbligo de' mediatori di spogliare le proposizioni delle

parti d'ogni amarezza non è compatibile con quello di riferirle a parola per parola, et in ciò l'istruzione di V. E. è precisa e conforme all'altre da me vedute, et anco alla natura della mediazione, la quale non deve tolerare molte cose aspre, e forti, che l'animosità della guerra accesa non solo permette alle nazioni, che sono nemiche, ma quasi le esigge da loro à titolo di grandezza d'anime e di mantenere la dignità de loro padroni. E questa è una regola tanto propria de i mediatori, che in Munster essendo una volta necessitati di ricevere certe proposizioni in scritto, non le vollero, che sigillate. 4° Circa la lingua Mons.r Nunzio in Munster si valse veramente della latina, ma Contarino dell'Italiana, nè parve ciò strano ad alcuno degl'interessati. Oltre che il fine degl'Inglesi non è già di valersi della lingua Inglese ma di far conoscere ai collegati, che non si dee loro limitare un arbitrio giusto di servirsi di quelle parole, che più stimano convenevoli, et adeguate alla materia sicome quello degl'Imperiali non è di obbligare il Nunzio à servirsi della sola lingua Latina, ma di riferire à parola per parola le loro memorie. Da tutto ciò è facile di comprendere che l'unico fine de gl'Imperiali sarebbe di procedere per scritture allegandone per fondamento, e ragione principale, che non vi è altro modo di togliere la diversità fra le relazioni de' due mediatori, già che non hanno communicazione insieme. Ma benche l'inconveniente della diversità sia assai grande, non potrà tuttavia succedere, quando si entrerà nel vero negozio, che solo si deve attendere, perche all'hora non sarà in libertà alcun mediatore di dire per esempio che la Francia sia per restituire, e la Spagna sia per rilasciare più ò meno di quello che da loro rappresentanti sarà prescritto, e così se Dio concederà alla Cristianità la grazia della pace, cesserà il disordine temuto hoggi, senza ritornare alla prattica di un mezzo conosciuto capace di prolungare il Trattato e di esacerbare gl'animi per la proclività c'hanno le risposte in scritto à degenerare in manifesti. Ecco à V. E. lo stato delle controversia, nella quale sono sicuro, che potrò attendere i cenni di N. S.re et i suoi riveritissimi consigli. Et humilmente me le inchino.

Bonvisi avait écrit à Cybo, le 20: « à Nimègue on ne fait rien; l'occupation de Fribourg de la part des Français est désastreuse; et les ministres de l'empire assurent que le prince d'Orange présentera, sous peu, aux coalisés un projet de paix meilleur que l'on ne pense, et qui pourra être plus facilement accepté, surtout étant donnée l'occupation de Fribourg » (1).

---

(1) Le 21, Bonvisi écrit à Cybo :

« Mi dispiace la morte del P. Piscopo Domenicano, preveduta da me, per la gran debolezza, che vedevo in questo buon religioso; e per ristorarlo, oltre l'haverlo tenuto frequentemente à pranzo con me, li mandai sempre al convento il vino, e le vivande per lui, e per i suoi compagni, e li donai qualche denaro, per la maggior commodità del suo viaggio. Molte notizie cavai dalla sua frequente conversazione, mà non già quella che fosse il Re di Persia in pronta disposizione, di rompere la guerra co' Turchi, anzi diceva, che dalla parte di Babilonia si era per esperienza trovato impossibile di fare alcun male à i Turchi, per la sterilità de paesi, provata ancora dà gl'antichi Romani, e che l'unica porta che restava aperta, era dalla parte d'Armenia, mà che il Re sarebbe andato molto cauto nel rompere, per le diversioni, che haverebbero potuto farli i Tartari di Sarmacant, et il Gran Mogol, e per la poca communicazione che haveva con i prencipi Christiani, con i quali non poteva concertarsi, e far leghe per assicurarsi di non esser poi abbandonato. Tuttavia se continuasse felicemente la guerra de' Moscoviti, che li confinano dalla parte di Astracan, potrebbe forse indursi à prevalersi della congiuntura, et almeno stimulare i prencipi Giorgiani suoi tributarii à fare delle scorrerie, che in conseguenza portassero poi la guerra aperta; ma sopra quest'incerti motivi non s'indurrà l'Imperatore a rompere. Vero è che ce ne sono degl'altri potentissimi per farlo, e particolarmente quello, che non si possino mai terminare le rivoluzioni d'Ungheria, senza la guerra aperta con i Turchi, perchè havendo i ribelli la ritirita nel loro paese, fuggono se sono deboli, e fanno grandissimi danni se sono più forti, onde ogn'uno accorda, che

Le 25, Mellini annonce à Cybò que l'ambassadeur impérial, comte de Trascon, lui a parlé deux fois de la paix, se plaignant de la conduite de la France envers le duc de Lorraine tout en voulant garder comme allié l'évêque de Strasbourg, et que le comte insinua qu'il serait convenable que S. S., en sa qualité de médiateur, eût à intervenir pour atténuer ces exigences. Il se montra très partisan de la paix, faisant ressortir le tort que fait la guerre, même à la religion catholique, parce que la maison d'Autriche ne pouvant pas la soutenir toute seule est obligée de recourir aux armes hérétiques, et que, si elle peut réussir à se défendre contre les Français, il lui sera, par contre, impossible de repousser les Turcs, que si au contraire, elle aban-

concludendosi la pace con la Francia, deve l'Imperatore prevalersi dell'armate proprie, e di tutta la Germania, per ricuperare il perduto in Ungheria, e liberare Vienna dalla vicinanza di solo 16 leghe, che sono di qui à Naiais; mà atterrisce la penuria del denaro, e sempre mi domandano quali soccorsi potrebbe dare; ò procurarli S. S.tà, et io per le generali assicuro dell'ottima disposizione, ma se potessi venire à qualche individuo, farei maggior colpo. Sarebbe però necessario, che i soccorsi, che si procurassero fossero di denari, e non di gente, perchè se fossero di Francesi non li piglierebbero.

« Per haver poi notizie di Persia, quà si ritrova un tal Sig.r Pietro, che scrisse à V. E. con le passate, e stende una relazione, assai abondante, che manderò quando sia finita, e spero che sarà buona, essendo giovane intelligente, e di ottimi costumi, et à V. E. faccio humilissimi inchini, ecc,

Et le 30, Cybo informe Mgr Martelli, nonce à Varsavie, que le P. Piscopo, dominicain, est mort avant d'avoir remis au pape les lettres du roi de Perse, dont il était porteur. Ce religieux entre autres choses avait dit que ce roi était disposé à faire la guerre aux Turcs, poussé par les exhortations du pape, dans le cas où les princes chrétiens leur déclareraient la guerre.

donne ses alliés hérétiques, ceux-ci, ne voulant pas subir la loi, prétendront la dicter, et leurs victoires seront funestes à la religion, car s'ils triomphent ils voudront tout pour eux-mêmes et chercheront, peut être, à rendre l'empire hérétique. Le comte constate que la religion catholique est de plus en plus en danger à cause des victoires du Brandebourg et du Danemark sur les Suédois, et que s'ils parviennent à chasser ces derniers de l'empire ils seront plus mauvais et plus à redouter, que, par conséquent, il fallait absolument faire la paix. Le nonce lui ayant dit que S. S. était la première à demander la paix et que tout dépendait des puissances, il lui arracha l'aveu que S. A. pensait de même. « Et, à ce point, le nonce écrit, qu'il a prié le comte d'engager Don Juan à lui répéter ces choses et, en effet, dit-il, non seulement le duc me les a confirmées, mais encore d'autres ministres du gouvernement, comme je leur avais parlé du projet de Raguse, ils furent unanimement d'avis qu'il fallait faire la paix à tout prix. » Le nonce ajoute que, la veille l'ambassadeur d'Angleterre avait annoncé que le mariage du prince d'Orange avec la fille du duc d'York était conclu, et il fait observer que, par ce fait, la Couronne espagnole avait un nouveau motif pour conclure la paix, car on peut craindre que le prince d'Orange, avec l'aide de la France et de l'Angleterre, se rende maître absolu de la Hollande et ne s'allie, par suite, avec les deux premières contre les Espagnols, qui, alors, n'auraient plus l'aide des Hollandais.

Le 29, Tanari informe à son tour Cybo que le mariage du prince d'Orange, à cause des négociations qui l'ont préparé, réveille l'attention des coalisés d'autant plus qu'à Londres ont eu lieu des conférences entre le roi, York et le prince Guillaume; que celui-ci avoue ne pouvoir décider le roi à se ranger contre la France. Il paraît, écrit-il, que de ce Congrès doit sortir la paix, car, en substance, il s'agirait

de céder à la France, outre Cambray et les places de l'Artois, la Bourgogne, et d'élargir les territoires espagnols en Flandre à l'effet d'établir une ligne de démarcation entre eux et la France par de bonnes frontières et diminuer les occasions de guerre entre l'Espagne et la Hollande; qu'on attendait un envoyé de Madrid; il n'est pas venu.

Le 5 décembre, Bonvisi écrit à Cybo, qu'en remettant à l'empereur le bref qui l'exhortait à la paix (1) il lui fit observer qu'il n'avait plus à craindre d'être taxé de faiblesse s'il cherchait à traiter de la conclusion de la paix, car on verra qu'il s'occupe de la Hongrie. Combien de places, lui a-t-il dit, le roi de France n'a-t-il pas restituées aux Hollandais, et l'on n'a pourtant pas trouvé qu'il fut faible, parce qu'il s'agissait de pays éloignés, tandis qu'il a gardé la Bourgogne et les places de Flandre qui sont limitrophes; que S. M. lui répondit qu'elle prendrait en considération le contenu du bref et ferait une réponse positive. Elle fit remarquer, toutefois, qu'à Nimègue on n'avançait pas, que les médiateurs ne proposaient rien d'acceptable, que, par conséquent, il fallait attendre les propositions que feraient les Anglais au retour du prince d'Orange; et que, si on les trouvait

(1) Le 31 octobre, Bonvisi avit envoyé à Cybo la liste des officiers au service de S. M. Cés. Il note « que le nombre des sujets de S. S. n'est pas fort. Le comte Caprara, l'un des généraux de cavalerie, le comte Massimi, colonel d'infanterie, le comte Negrelli lieutenant colonel du régiment du prince Pio, qui actuellement est commandé par le comte d'Arco, général d'artillerie, ensuite le marquis Obizzi, qui était sergent major du régiment du marquis de Grana, mais qui, ayant été mortellement blessé alors qu'on enleva le prince Guillaume de Fürstenberg, résigna sa charge moyennant une pension de 800 thalers et la promesse d'un régiment. Le comte Caprara est le meilleur officier de cavalerie de toute l'armée, et, en outre de sa bonne conduite, il est très brave de sa personne; il fera carrière... ».

tolérables, on les accepterait pour complaire à S. S. L'empereur ajouta, avec beaucoup de franchise, écrit le nonce : « N. S. me connaît et sait avec quelle répugnance je fais la guerre à la France, et que ce sont les nécessités de l'empire, de l'Espagne et de la Lorraine qui m'y ont poussé ; je tournerai mes armes bien plus volontiers contre l'ennemi commun, mais il faut que S. S. obtienne que les Français abandonnent de leurs prétentions exagérées d'opprimer partout mes alliés, car je ne pourrais entreprendre la guerre, si la France était engagée contre eux et, en particulier, en Italie ». Le nonce ajoute qu'il n'a pas cru nécessaire de remettre les brefs aux deux impératrices, car elles ne s'occupent pas de politique.

« S. M. Cés, écrit encore Bonvisi à Cybo le 12, est très occupée à étouffer tous les désordres publics. Il y a une grande discorde dans le Conseil par suite de la perte de Fribourg, que plusieurs attribuent à Hocher, pour y avoir envoyé des ministres incapables et peu fidèles. Toutefois l'empereur l'excuse ; et Hocher s'est élevé fortement contre le président de la Chambre (le trésorier), Montecuccoli, Schwarzemberg et Chineseg, et ceux-ci contre lui. Je vois, ajoute le nonce, qu'il est nécessaire de conclure la paix, car avec ces discordes on ne pourra jamais faire de bons préparatifs pour la guerre » (1).

Le 17, Bevilacqua informe que, tandis qu'on attendait beaucoup de choses de l'arrivée d'Orange en Angleterre, il ne parait pas qu'il y déploie beaucoup d'activité ; du reste

(1) Un *avviso* de cette époque rapporte qu'il apparait tous les jours davantage que la perte de Fribourg est due à la trahison de ceux qui y commandaient, chefs et magistrats, car ils rendirent la ville avant qu'elle fût cernée, et la citadelle ne tira pas un seul coup de canon. On assure que l'on va faire un procès.

il est resulté que l'affaire de la *compensazione* avait été traitée sous l'inspiration des ministres calvinistes hollandais venus avec le prince.

Le 18, Cybo lui répond que, tout en se réservant de lui communiquer les idées de N. S. au sujet des négociations auxquelles il est prié de prendre part, il lui rappelle que la règle est qu'il n'ait pas à s'ingérer dans les affaires des hérétiques, et que pour cela mérite d'être bien mûrie la forme proposée par V. S. Ill.me dans les derniers chiffres, alors que les négociations pour la paix semblent venir à une conclusion, et que l'on va s'occuper des intérêts des hérétiques (1).

Le 24, il annonce que Beverning, avant de partir pour la Haye, a eu des conférences avec les Espagnols et leur a dit que toute la difficulté pour la paix était la Bourgogne, et ils répondirent qu'ils n'avaient pas d'autre pouvoir, mais que si on faisait des propositions pour une compensation, il les transmettraient à Madrid; que la France, en outre des places prises en Flandre, devait aussi restituer celles que pour la paix des Pyrenées elle avait données au Luxembourg et qui, avec le voisinage de la Lorraine, assuraient ce duché et en même temps protégaient les frontières des Pays Bas. Ils demandaient aussi la rétrocession d'une des deux places, Lille ou Douai. Beverning leur demanda s'ils consentiraient à une suspension d'armes, et ils répondirent affirmativement... « Mais après le départ de Beverning, écrit-il, arriva la nouvelle d'Angleterre, qu'on refusait le projet fait à Nimègue,

(1) Et, le 19, Bonvisi informe Cybo qu'il a parlé à S. M. selon la dépêche du cardinal du 27 novembre, et que l'empereur lui avait répondu que s'il avait conclu une ligue avec les hérétiques, c'était pour sa défense, tandis que le roi Louis s'était allié avec eux pour l'offensive: qu'à présent encore il s'allie avec les rebelles Hongrois, au grand avantage des Turcs.

et on dit que, pour le 25 janvier, doit se réunir le Parlement par un avis du roi de vouloir déclarer la guerre contre qui ne veut pas faire la paix; par conséquent: ou paix générale ou guerre générale. Et Bevilacqua demande des instructions, car, s'il y a la guerre, les protestants resteront sans médiateurs et les Français quitteront Nimègue n'ayant plus l'Angleterre. Et que Gurgh lui parla de nouveau de la coadjutorerie de Cologne ».

Mais Cybo, le 25, répète au nonce que se réservant de lui envoyer des instructions générales au sujet des conférences, « V. S. Ill.me, en attendant, doit se tenir loin de s'en occuper, s'excusant avec de bonnes manières, pour ne pas irriter les hérétiques, et pour leur faire comprendre que ce qui semblerait haine contre eux, n'est réellement que le désir de leur conversion et aussi la sauvegarde pour nous ».

Le même jour, Bevilacqua mande que la réserve de l'Angleterre de tout remettre à l'ouverture du Parlement, tient les négociations en suspens. Et la France hésite à accepter les propositions Britaniques dans la crainte qu'on dise qu'elle a peur de la guerre; d'autre part les coalisés attendent, parce qu'ils espèrent dans l'alliance anglaise. Et, le nonce ajoute que les Espagnols craignent aussi la dissolution du Congrès, et le poussent à en écrire à N. S. pour qu'il cherche à obtenir que tous restent à Nimègue.

Et le 31, il répète qu'on vit dans l'incertitude, et annonce que: « L'envoyé de Savoie a été retenu ici par d'Estrades sans qu'on en put connaître le motif; on suppose que si la France est obligée d'accepter la paix proposée par l'Angleterre, les Français voudraient avoir auprès d'eux un ministre de la Savoie pour mettre en avant le différend de cette maison avec celle de Mantoue, ou que, la guerre se faisant et la Savoie y prenant part, la duchesse puisse avoir ici quelque personne en y envoyant même un ministre de caractère plus élevé. Et, il ajoute qu'il a fait part à l'ami à

Londres de ce que S. Em. lui a écrit à son sujet; et qu'il l'a fait jouir de la libéralité de S. B. comme de chose venant de sa part. »

Du 1er janvier au 31 décembre 1678.

Le 1er janvier 1678, Cybo répondait à Bonvisi: « S. S. a été très affectée en apprenant que la discorde règne entre les ministres de cette Cour, car elle ne peut qu'accroître les soucis de S. M. Cés. La nécessité de conclure la paix est d'autant plus évidente, et V. S. Ill.me doit veiller à ce que l'empereur use de son autorité pour étouffer ces divisions et s'efforcer à conseiller des remèdes. N. S., conclut le cardinal, recommande beaucoup à V. S. le chancelier Hocher, car il sait que c'est un ministre pieux, plein de droiture et bien disposé pour les intérêts de Rome et du Saint-Siège. Il importe que ces discordes ne soient pas préjudiciables à ce ministre auprès de César, et V. S. doit l'appuyer en toute occasion auprès de l'empereur » (1).

---

(1) Et, le 23, Bonvisi lui fait savoir de quelle manière il a rempli ses instructions. « Le chancelier s'est montré, d'abord, très content de savoir que N. S. m'a ordonné de lui venir en aide. Il m'avoua qu'il était bien découragé, qu'il désirait se retirer, mais qu'il n'avait pas obtenu le consentement de l'empereur, qui lui avait dit, qu'il savait très bien qu'il y avait des gens contraires à ceux qui le servent loyalement. Je lui ai répondu qu'il ne devait pas s'opposer tout seul au courant et qu'il devait choisir quelques conseillers loyaux, les charger des affaires spéciales concernant le service de S. M., et ensuite soutenir avec eux des propositions dans le Conseil, par ce qu'autrement il sera toujours facile à ses adversaires d'objecter qu'un seul peut facilement se tromper. Hocher s'est déclaré reconnaissant du conseil, mais je doute fort qu'il le mette en pratique, car il tient beaucoup au pouvoir et, malgré toutes les attaques, il espère s'y maintenir, bien que de graves indispositions l'obligent à garder le lit. Il ne me demande pourtant pas de parler officiellement à l'empereur, mais seulement de dire du bien de lui quand l'occasion s'en présentera.

Bevilacqua manda à Cybo le 7 :

Scrive d'Inghilterra l'Amico non essere affatto perdute le speranze di pace, poichè comparso colà un corriero all'ambasciatore di Francia, haveva questo avute più conferenze col Rè, e con Jorch, e poi si era rispedito il corriero a Parigi. Che le sue negotiationi in sostanza havevano havuto per fine prima di giustificare il Rè di Francia se non haveva accettato il progetto portatogli da Duras, e poi di dolersi, che quella Corte havesse mancato agl'impegni presi colla Francia ; haver promesso di non fare il matrimonio con Oranges prima della pace ; di non convocare il Parlamento che ad aprile ; di procurare la pace à conditioni ade-

---

Il a laissé entendre qu'il désirait la paix, parce que le président de la Chambre refuse de donner de l'argent et que le prince Montecuccoli, peut-être par esprit de rivalité envers le duc de Lorraine, ne prend aucune mesure militaire et semble ne pas comprendre qu'en en prenant actuellement, ce serait d'un grand avantage pour la Maison d'Autriche. Il n'a que très peu de confiance dans le roi d'Angleterre, qui est attaché à la France, et l'on ne peut trouver bons ses projets, qu'il a tenus cachés aux coalisés mais qu'il a fait connaître aux Français. Ce roi proposait de laisser aux Français ce qu'ils ont conquis sur les Espagnols, mais de leur restituer, outre la Sicile, Charleroi et peut-être Tournai ; et Maëstricht serait aussi cédée par les Hollandais, après qu'on la leur aurait restituée. Ces conditions étaient acceptables pour les Espagnols, mais non pour l'empire, attendu qu'avec la Bourgogne on perdait Besançon, ville impériale, et on mettait dans une plus grande dépendance l'empereur et la Lorraine. Ces projets comportaient encore l'obligation pour les coalisés d'une forte restitution aux Suédois, ce qui est impossible. Il y avait, par conséquent, très peu à espérer des traités et il est à craindre qu'on ait appelé le Palatin pour le gagner aux intérêts du roi de France. Hocher semblait croire que les Espagnols comptaient donner en mariage à leur roi la princesse fille du Palatin, et il estimait que cette alliance serait utile aux Espagnols sans porter préjudice aux intérêts de l'empereur, pourvu que S. M. Cés. abandonnât sans retard son engagement avec le roi d'Espagne, en

guate alla presente costitutione degli affari, et in ordine alle predette promesse, essersi il Rè di Francia obligato, quando non fusse seguita la pace, di portare la guerra in Italia, et in Alemagna per liberare l'Inghilterra dalla gelosia, che mostrava per la Fiandra ed inoltre per mezo di Montegù haver offerto per assicurare uno frontiera à Brusselles, quattro importanti piazze, e significata l'occasione presente d'impadronirsi di tutta la Fiandra; mà che l'Inghilterra scordatasi di tutto questo, gli haveva fatte propositioni tali di pace, che da i suoi nemici non le sarebbeno state fatte. Si era molto sodamente risposto da Jork à tutte le doglianze quanto alla propositione di pace si era detto che per sicurezza della Fiandra era necessario di dare tanto paese à gli Spagnuoli, che vi potessero mantenere un corpo di harmata habile à guardarla da un primo insulto, il che non si otteneva colle quattro piazze avvisate. Dopo queste reciproche querele erasi entrato in

---

accordant la main de l'archiduchesse sa fille au prince de Bavière, car de cette manière on pourrait obtenir le concours de l'armée bavaroise et créer ainsi un rempart contre qui que ce soit, mais qu'il était difficile de détourner l'empereur d'un projet à propos duquel il se croit engagé ». Hocher est au courant de tout, il est dans les bonnes grâces du souverain, et, s'il ne réussit pas toujours à faire prévaloir ses conseils, c'est parce qu'il n'y a personne qui l'apprécie, et je ne vois pas qu'il puisse s'unir à Schwartzensberg — très capable de gouverner et désintéressé — car ce sont deux anciens rivaux. Tous les autres membres du Conseil ont des partisans puissants qui partagent en deux la Cour en des intérêts opposés, mais ils ne se combattent pas ouvertement afin de ne pas troubler la situation, et, de toutes ces intrigues c'est l'empereur qui en souffre. Je pourrais, continue le nonce, dire beaucoup de choses à S. M. qui m'écoute volontiers, mais je dois être prudent, dans la crainte d'exciter tout le monde si je la pousse à user de toute son autorité; j'en dis juste assez pour faire connaître les dangers qu'il y a, et, en même temps, je ne néglige pas de faire sentir à chacun la convenance qu'il y a à rester unis pour le service de S. M. Mais leurs discordes ont des racines trop profondes et la bonté de l'empereur est si grande qu'il lui répugne d'appliquer certains remèdes nécessaires.

materia e riducendosi la difficoltà à Valentienes, e Tornay, poichè per Lilla pareva, che l'Inghilterra non insistesse, si credeva che la Francia fusse per cedere al tempo, et accomodarsi al volere degl'Inglesi, anzi aggiungevano che si mostrasse pronta alla restitutione delle predette due piazze, quando se le dasse dagli Spagnuoli Ipri, del rimanente, se non si concludeva la pace prima della sessione del Parlamento non si metteva in dubbio, che l'Inghilterra non s'impegnasse alla guerra contro la Francia gli Ambasciatori della quale professano sempre di essere allo scuro della mente del Rè, e di credere que S. M.tà non vorrà fare una pace per forza. All'incontro gli Spagnuoli non alterano la loro dispositione alla pace, et alla cessione della Borgogna quando habbiano le avvisate piazze del Lucemburgo.

Non mancherò di far prevenire il Sig.r Duca d'Jork circa la promotione del principe Rinaldo nella forma prescrittami da V. E. intanto è bene di tener quel principe sodisfatto per il suo gran zelo verso la religion Cattolica, alla quale pensa assolutamente di ottenere nella prossima sessione del Parlamento la libertà di coscenza per mezo di cui potrà S. A. essercitare le cariche rinunciate *non obligando* al giuramento che chiamano della transubstanziatione come incompatibile colla fede Cattolica. A questo fine hà ottenuto che dal Consiglio si promulghi un'ordine che prohibisce à tutti i non Conformisti l'essercitio delle loro sette, pretendendosi dalla Corte di far conoscere l'impossibilità dell'essecutione per il gran numero de' non Conformisti, e per conseguenza la necessità di concedere la libertà di coscienza, e tanto mi ha fatto S. A. avvisare dall'Amico colle lettere delli 31 passato. Si pretende pure con questa di achetare i moti presenti della Scotia, nati dall'haver voluti obligare i popoli all'osservanza della liturgia episcopale, contro la quale si sono sollevati i Puritani, rinovando la memoria dell'antico loro Convenant che fù l'origine delle turbolenze passate dall'Inghilterra.

Motiva l'Amico che servirebbe ad animare il Duca, et à consolarlo estremamente nella disgratia della morte del figlio se N. S.re gli scrivesse sopra di ciò un Breve di consolatione, il che non ho voluto tacere à V. E. etc.

Le 9, Cybo loue Mellini de ce qu'il a répondu au comte Trascon, ambassadeur impérial, pour conseiller la paix; mais que, toutefois, il aurait dû ajouter qu'on devait accueillir la proposition de S. S. pour la suspension d'armes... N. S. étant médiateur ne peut rien faire pour Strasbourg, ni pour le duc de Lorraine, cependant il a cherché à obtenir quelque chose. Que V. S. conseille de faire la paix et que les Espagnols appuient les efforts de S. S. De Constantinople les nouvelles sont mauvaises; mais il est inutile de parler de la ligue avant la conclusion de la paix (1).

Le 15, Tanari informe Cybo que l'envoyé d'Espagne à Londres donne toujours comme certain que, dans le courant du mois, on décidera de la paix ou de la guerre entre la France et l'Angleterre, quoique le roi Charles cherche à faire traîner les choses en longueur; « on est content, conclut-il, que le roi de France ait retardé son départ». Le même jour, Cybo annonce à Bevilacqua: qu'il est à craindre que l'empereur soit mécontent de l'Espagne, voyant qu'elle ne lui fait point part de ses négociations avec l'Angleterre et la Hollande, ce qui prouverait qu'elle veut conclure la paix sans lui. « V. S. Ill.me cherchera à insinuer aux plénipotentiaires de procéder d'une manière plus circonspecte, afin d'éviter de fâcheuses conséquences. Et il ajoute, qu'on n'a pas confirmation du projet de mariage du roi d'Espagne

(1) Le 17 février, Mellini lui répondit qu'il n'avait pas oublié de répliquer au comte Trascon en relevant la faute commise, et qu'en ayant parlé à Don Juan de nouveau, selon la dépêche du 9 décembre, S. A. avoua l'erreur et donna pour excuse que l'on ne pouvait prévoir les insuccès de l'armée des coalisés, car on la croyait très forte; et le duc reconnaît aussi les raisons de la Cour de Rome, se montrant reconnaissant pour sa collaboration en faveur de la paix. « Mais dès que S. A. commença à parler de la ligue je l'ai interrompue en lui disant qu'elle est intempestive ».

avec la fille du duc d'Orléans ». Et il écrit à Bonvisi : « il paraît que la Suède, fatiguée de la longue et désastreuse guerre, cherche à conclure la paix même à des conditions désavantageuses, car elle craint d'être attaquée par les Moscovites... ». Il en avertit le nonce, notant que la restitution à ce royaume des pays perdus, est considérée à Nimègue comme un des plus grands obstacles à la paix. Et le 21, Bevilacqua écrit à Cybo : « on discute toujours entre la France et l'Angleterre sur le projet du traité de paix, mais on garde le secret. Les Autrichiens se réunissent aussi, pour délibérer sur ce qu'ils peuvent accepter, mais ils n'arrivent pas à se mettre d'accord ; entre autres sujets de difficultés, il y a la coadjutorerie de Cologne, à laquelle ils tiennent tellement qu'ils arrivent à dire que sans elle on ne conclura pas la paix. Et le nonce rapporte que le comte de Valdenstein a laissé échapper la nouvelle de son remplacement à Londres par le compte Vindischgrätz, luthérien, qui, à Brême, a admis à prêcher chez lui un prédicateur calviniste ».

Mais Cybo, le 22, lui annonce : « que dans la crainte que l'Angleterre ne soit plus médiatrice, le pape a repris l'affaire de Venise ». Et le même jour il mande à Bonvisi : « Les jalousies, qui, plus ou moins excitées par l'Angleterre à Nimègue naissent et peuvent encore naître chaque jour, font craindre la dissolution du Congrès en rendant toujours plus suspecte la médiation anglaise, la seule en faveur des hérétiques et qui a une si grande importance pour les négociations de la paix. N. S. a fait écrire à tous les princes d'ordonner à leurs plénipotentiaires de ne pas quitter Nimègue, les moyens ne manquant pas de remplacer l'Angleterre, et déjà S. S. espère réussir à réconcilier Venise avec l'Espagne ; cela étant et si la France, continuant à vouloir la médiation anglaise, refuse Nimègue, alors on choisira une autre ville catholique pour les réunions, sans qu'il soit besoin de recommencer encore une fois les

préliminaires, mais plutôt pour continuer les négociations entamées ». Et, le 25, il informe Bevilacqua qu'il vient d'apprendre que la Suède en est réduite aux extrêmes, ayant perdu tout espoir de récupérer les territoires perdus, qu'elle désire conclure la paix à n'importe quelle condition, car elle redoute une attaque de la part des Moscovites. « Et si cela est vrai, conclut-il, un grand obstacle à la conclusion de la paix sera éliminé, du moment que l'Angleterre cherche à en aplanir la voie ».

Et, le même jour, Cybo lui répond que « lors même que se produise la dissolution du Congrès, il doit rester à Nimègue tant qu'il y aura un plénipotentiaire, qu'en tout cas il ira à Cologne; mais le cardinal lui recommande de chercher tous les moyens pour que tous restent ».

Le 29, Tanari informe Cybo, que le but principal de l'arrivée de l'envoyé anglais à Bruxelles a été de demander au duc de Villahermosa, gouverneur, la place d'Ostende en cas d'une guerre entre l'Angleterre et la France; et que S. Exc. répondit n'avoir pas d'instructions, mais qu'elle croyait que jamais le roi d'Espagne céderait le plus beau port qu'il possède. « Le gouverneur me dit, en confidence, écrit-il, qu'il donnerait Neuport si on le désirait, car il a été déjà offert par l'envoyé espagnol à Londres. A ce propos, j'ai fait noter combien il serait mal de céder, même momentanément, une ville catholique aux hérétiques; mais je n'ai pas beaucoup insisté voyant que c'était une chose décidée. Tout cela démontre combien est grand le désir de la paix; l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande la veulent ».

Le 4 février, Bevilacqua répète que les négociations continuent entre la France et l'Angleterre, mais que le jour même s'est produit un arrêt parce que la France ne veut pas céder Tournay, après avoir accepté de restituer Condé et Valenciennes; que le bruit court que l'Angleterre cherche

à faire alliance avec la Hollande et l'Espagne et qu'elle demande le port d'Ostende. Mais, le 5, Tanari informe Cybo qu'on croit que le refus d'Ostende servira de prétexte au roi d'Angleterre pour ne pas rompre avec la France. Et, le 7, Varese écrit de son côté à Cybo:

Mi vidi nuovamente sabato sera col S.r di Pomponne in Parigi e coll'efficacia maggiore, che mi fù possibile, procurai di rimostrargli che non conveniva alla generosità del Re il ricusar la pace per una, ò due piazze, che restano in controversia; e se à sorte l'impegno già preso coll'Inghilterra cagionava qualche perplessità nell'animo regio, dissi, che Sua M.tà poteva uscirne, condescendendo, e facilitando questo punto ad instanza del Papa; al qual'effetto mi esibii pronto di portarmi à Nansy, ò in altro luogo dove, fosse il Re, à fargliene nuova, e premurosa instanza à nome Sua Beat.ne Così pure replicai l'offerta altre volte fattagli di spedir corrieri à Roma, ò agli altri Nunzii, quando per tali mezzi si potesse facilitare la conclusione del negoziato. Mostrò Sua Ecc.za di gradir molto queste mie offerte, e me ne ringraziò. Mà quanto all'affare, tornò pure à dire, che il Re avea facilitato à gran segno le cose dalla sua parte, sacrificando al comun riposo molte giuste pretensioni, che aveva; e gli rincresceva di non poter passare più oltre, à contemplazione particolarmente di Sua Santità, perche già si era steso fin dove gli aveano permesso gl'interessi del suo regno. Mi soggiunse nondimeno S. Ecc.za, che se pure altro fosse accaduto me l'avrebbe subito fatto sapere. Replicai che io stava con passione grandissima, considerando quella, che era per provare Sua Santità, all'ora che avesse sentito essersi perduta un'occasione così grande di concluder la pace, per una difficoltà così piccola. E soggiunsi, che nondimeno io conservava ancora la speranza, e che perciò in ogni lettera, che io avessi scritto all'Ecc. Sua. finchè fossero stati vivi i presenti trattati, non avrei mai tralasciato di battere su questo punto; et all'incontro mi disse il Sig.r di Pomponne, che io poteva viver sicuro desiderarsi da lui molto più la pace, che la guerra, e di ritornar più tosto coll'ulivo, che colle palme. Altro non mi accade soggiungere à V. E. in questo proposito, solo, che mi ratificò esso S.r di Pomponne in quest'ul-

timo ragionamento, che la difficoltà di questi trattati si è oggi ristretta solamente à tre piazze, cioè Tournay, Condè, e Valençienne. Et à V. E. mi umilio con profondissimo inchino, ecc.

Le 4 mars, Bevilacqua annonce que les Impériaux et les Espagnols sont très irrités à la suite de la nouvelle de la conclusion d'une ligue, qu'ils considèrent comme la pierre d'achoppement du traité; ils se plaignent surtout de ce que pour complaire la Suède on laisse entre les mains de la France Messine et d'autres places de la Sicile. Ils assurent que le duc d'York a promis d'empêcher le départ de l'envoyé anglais de Nimègue; et que S. A. croit que le différend se trouvant réduit, plutôt qu'à une question d'intérêt, à un point d'honneur pour le roi de France, S. M. procurera de faire une conquête en Flandre pour obliger à accepter son projet de paix, afin qu'on ne dise pas qu'elle la reçoit par d'autres; et qu'il fit la même chose à Aquisgrane, car tandis qu'on était en train de mettre sur le papier le traité, il occupa la Bourgogne; et si cela se vérifiait actuellement, avant que l'Angleterre soit prête à la guerre, il ne serait pas impossible d'avoir la paix (1).

E le 11, il informe Cybo:

Benche l'attacco di Gant faccia dal canto de' Francesi disperare la pace, e che l'Inghilterra si mostri più che mai risoluta alla guerra, non cessano tuttavia di havere i collegati qualche diffidenza di quel regno, sì per le difficoltà che ritardano la situatione del denaro conceduto al Rè, come perche temono che Jork

(1) Le 5, Cybo écrivait à Bevilacqua « que l'on a tenté de réconcilier l'Espagne et la République de Venise, et alors que l'on croyait déjà l'affaire arrangée, tout espoir s'est évanoui, car de part et d'autre on a rompu les négociations. Si le Congrès peut continuer N. S. verra comment il devra procéder pour avoir un autre médiateur catholique qui traite avec les hérétiques. En attendant il faudra voir ce que décidera le Parlement anglais ».

vedendosi escluso dal poter comandar l'armi per le leggi del regno contro i Cattolici, non rimuovi il fratello dalle risolutioni di entrare nell'impegno di rompere colla Francia, à fine che il maneggio dell'armi non caschi in altre mani, che nelle sue. Per levar quest'ostacolo si studia in Corte se possa darsi il comando dell'armi per commissione del Rè senza le formalità ricercate dalle leggi del regno. Lo desidera sommamente Jorch, perche potendosi temere ad ogn'hora la morte del Rè per la dissoluta vita che mena, se si troverà al comando degli eserciti, haverà assicurata la sua successione, e colla distributione delle cariche si sarà fatto un partito così potente che supererà ogn'altra fattione. Per altro si è scoperta coll'adunanza del Parlamento presente una stretta unione fra i vescovi, et i presbiteriani, ch'è un effetto del matrimonio del principe d'Oranges, il quale hoggi fà ombra alla grandezza d'Jorch, e lo fa pentire di haver consentito alle persuasioni del Gran Tesoriere, che non hà havuto per oggetto che l'ingrandimento di Oranges, et il proprio. E questo è lo stato intrinseco hoggi di quella Corte.

In ordine alle premure di N. S.re ho rinovate le mie col Sig.r Marchese de los Balbases per la preservatione della Religion Cattolica nelle piazze, che offerisce la Spagna agl'Inglesi; nè ho mancato con tale occasione di rappresentare à S. Ecc.za il pericolo, che con la Religione corre lo Stato di esser preda nel medesimo tempo degli amici, e de' nemici, e quanto sarebbe più confacevole agl'interessi della Corona sottrarsi con una buona pace alla necessità di consegnare i paesi cattolici in mano di eretici; Mi hà S. Ecc.za quanto alla preservatione della Religione risposto conforme dovevo attendere dalla sua pietà, mà nel resto si è scusato sull'impegno già contratto coll'Inghilterra, e sull'impossibilità di conseguire dalla Francia una pace, com'egli asserisce buona, et sicura.

Si stà in dubbio se il Trattato di Lega frà l'Inghilterra, e l'Olanda sia stato ratificato. Si sà solamente che la città di Amsterdam richiedeva la dichiaratione di qualche articolo; e dopo la publicatione dell'avvisata stampa ha detto il Beverningh, che non essendo accettato il proietto di pace dalla Francia poteva detto Trattato gettarsi sul fuoco perche non serviva più se non per

quello che riguarda la lega offensiva e difensiva, dal qual discorso si cognettura che rompendosi la guerra, si darà al pubblico un trattato diverso dal primo per timore di non rendersi odiosi al mondo per haver voluto con troppa autorità farsene gli arbitri etc.

Et, le 18, il lui annonce:

Non bastando alla Camera bassa di sacrificare all'avversione della nazione la pace colla Francia, vuole sacrificarvi ancora i cattolici del Regno. Hà adunque à sollecitatione de' Vescovi, che credono con questo atto di ammollire l'odio e lo sprezzo, in cui sono appresso il popolo, ripigliato il voto steso nella passata sessione contro di quelli, e lo appoggia con tutte le sue forze, accioche sia confermato dalla Camera alta. Si oppongono sotto la direttione d'Jorch i Cattolici uniti à i Conformisti che in parte sono involti nel medesimo pericolo, mà con qualche disunione frà di loro, perche alcuni per l'abborrimento al matrimonio di Oranges, non lo considerano più coll'antica veneratione; certo è che non hà la Religion Cattolica corso già mai rischio maggiore di vedersi totalmente sbandita dal regno; non potendo io apportare alcun riparo à così gran male, hò rimessa questa causa à Dio, già che tutta è veramente sua, et à tal fine hò ingiunte orationi segrete conforme la mia intentione à questi missionari, sperando, che la divina misericordia implorata dalle lagrime, e dalle orationi de suoi fedeli preservera l'avanzo miserabile della sua Chiesa in quell'infelicissimo regno della presente persecutione, nè permetterà che si perdi la speranza di vederla un giorno riunita al suo capo sotto un Rè Cattolico.

Non mancava intanto Jorch à se medesimo, et essendosi trovati gli esempi à suo favore, assumerà, se non segue la pace, il comando dell'armi con risolutione di mettersi alla testa degli eserciti, e di uscire dal regno dove lo chiamerà l'opportunità per esercitare la funtione di generalissimo, e così rendersi tanto più accreditato nelle militie, e nel regno. Ciò si tiene ancora segreto perche non si vuol dar campo all'oppositione con pubblicarlo fuori di tempo, e molti dubitano, che l'interesse, che S. A. può havere nell'impossessarsi del maneggio dell'armi, non formi hora il più potente motivo per impegnare l'Inghilterra alla rottura con la Francia.

Con quali conditioni siano stati introdotti gl'Inglesi in Ostenda per quello che riguarda la Religione, non si sà. Il Sig.r Marchese de los Balbases mi hà detto che l'accordo sopra di ciò fatto coll'inviato di Spagna, le chiama truppe ausiliarie, e che vi deve restare il governatore della guarnigione Spagnuola Milord Huvard, che le comanda, se il cognome non inganna, è di famiglia altretanto illustre per la nobiltà, quanto per la Religion Cattolica, che sempre ha professata, che non è poco vantaggio, poiche nell'urgenza del bisogno si poteva temere che non fossero prese tutte le precautioni, che dalla pietà de ministri è da credersi che si prenderanno nella stipulazione del Trattato, et il Sig.r Abbate di Santa Maria mi scrive, che il governatore di Fiandra ne haveva dati ordini precisi al Sig.r Marchese di Borgomaine. Io però quanto à queste truppe ausiliaire non mancherò di raccomandare à S. Ecc.za l'esecutione degli ordini stabiliti per quelle di Olanda che si trovano col medesimo titolo nelle piazze Spagnuole, et essendone cattolico il comandante, se ne faciliterà molto l'osservanza etc.

Et, le même jour, il ajoute que la conduite du Parlement anglais a fait changer la face des choses.

Cybo, le 19, loue Tanari d'avoir pris en considération la concession faite à l'Angleterre de pouvoir ouvrir à Neuport des églises hérétiques, car il faut y faire bien attention à cause des dangers qui peuvent en résulter pour les catholiques.

A la même date, il écrit à Bevilacqua que, bien qu'il n'ait pas besoin d'être stimulé à mettre en œuvre ses bons offices lorsque sera arrivé le moment, pour que la reine de Suède puisse rentrer en jouissance de ses terres en Poméranie, il l'avertit toutefois qu'il a déjà écrit à Bonvisi afin que l'empereur puisse exercer son autorité sur Brandebourg, qui détient ses possessions. La justice est évidente, et veut que chacun soit réintégré dans les biens qu'il possédait avant la guerre, et d'autant plus ceux qui n'y ont pas pris part. Il est bon aussi de noter que la reine est liée par le sang

avec Brandebourg et n'exige pas de pouvoir disposer de ses terres, mais seulement d'en avoir la jouissance (1).

Le 20, Cybo avertit Mellini que le pape voyant que manquerait la médiation pour les princes hérétiques si l'Angleterre se retirait, et que le Congrès pourrait ainsi se dissoudre, en donnant audience à l'ambassadeur de Portugal il le pria de pousser le régent à accepter le rôle de médiateur, et le cardinal engage le nonce d'en informer Don Juan. Le marquis del Carpio a promis à S. S. d'en écrire à Madrid (2). Et, le lendemain, il ajoute:

Mi assicuro che il zelo di V. S. Ill.ma non si stancherà nell'insistere appresso il Rè, et il Sig.r D. Gio. che si contribuisca per parte di S. Mtà ogni maggior agevolezza alla conclusicne della pace hora in particolare che le dichiarationi dell'Inghilterra e la dispositione che ne mostra la Francia invitano la sua real pietà e grandezza d'animo à donar qualche parte delle sue ragioni al riposo publico, anzi alla salute del Christianesimo, minacciato ogni dì più dal Turco, il quale prende quest'animo dalle guerre, che sempre più consumano i Christiani, e potrebbero drizzarsi con potente armata contro gli Stati di S. M.tà in Italia.

Quanto al procurar S. S.tà di piegar l'animo del Rè di Francia che si mostra più renitente, V. S. Ill.ma replichi à S. A. che S. S.tà non hà lasciato mai di far questa parte in ogni più efficace forma, et in ogni opportunità, e che anche ultimamente in

(1) Et le 19 novembre il ajoute, que l'évêque de Munster, qui a connu la reine lorsqu'il était comme camérier secret à la Cour d'Alexandre VII, peut plus que tout autre servir les intérêts de la reine, car il exerce de l'autorité sur Brandebourg dont il est le confédéré.

(2) A la même date Bonvisi confirme à Cybo que, à Nimègue, on dit que si l'Angleterre déclare la guerre à la France, celle-ci exigera la dissolution du Congrès ; et qu'il a prié le comte Chineseg d'en avertir l'empereur et de lui recommander de rester quand même au Congrès, car il est nécessaire de conclure la paix.

proposito di deplorar coll'ambasciatore di Francia gl'incendii, che poco prima erano seguiti in Fiandra per opera delle truppe Francesi, ricordò à S. Ecc.za come l'anno passato da questi tempi, dando egli parte à S. S.tà de progressi dell'armi del suo Rè in Fiandra, aggiunse di haver ordine da S. Mtà di assicurar la S.tà Sua che tali prosperità, et la probabilità di continuarle, non alteravano, nè mai alterarebbero punto la pronta dispositione sua alla pace. Di che mostrando l'ambasciatore haver memoria, e confermando l'istessa dichiaratione, soggiunse S. S.tà essere hora il tempo di ricordarlo à S. M.tà mentre le cose erano ridotte à picciole differenze di alcune piazze, convenendo alla gloria, et alla pietà del Rè il sacrificare qualche suo vantaggio alla tranquillitá del Christianesimo. Fra gli altri motivi, che S. S.tà gli addusse, uno fù di non obligar la Spagna à cedere all'Inghilterra alcuna, e forse più d'una delle piazze maritime della Fiandra con tanto danno e pericolo della Religion Cattolica, e con grande rischio ancora, et indubitato svantaggio della Francia. Le quali cose S. S.tà incaricò il medesimo ambasciatore di rappresentare in suo nome al Rè, et io d'ordine della S.tà Sua ne ragguagliai all'istesso fine Mons.r Nunzio in Parigi. Veda hora V. S. Ill.ma se il Sig.r D. Gio. hà ragione di desiderare in S. S.tà maggior premura in disporre la Francia alla pace; e si vaglia di queste notitie per renderlo persuaso della verità, et animarlo à facilitare il proietto etc.

Bevilacqua, le 25, informe Cybo que la France a expédi en Angleterre des propositions plus acceptables pour la paix avec la Hollande. Et, le 26, le cardinal l'approuve d'avoir fait expédier le bref au duc d'York. « V. S. Ill.me doit cultiver les bonnes dispositions de S. A. à faire continuer le Congrès; et en même temps elle insistera auprès des Espagnols pour qu'Ostende ne soit pas livrée aux Anglais, car le remède serait pire que le mal... La ligue entre l'Angleterre et la Hollande doit convaincre l'Espagne combien peu on doit se fier à ces puissances ennemies de la foi catholique, qui profitent des circonstances pour partager entre elles ces possessions. La cession de Messine changera le cours

des négociations pour la paix, et servira à démontrer aux Espagnols qu'ils ne doivent pas s'abandonner dans les bras des hérétiques ».

Et, le même jour, il écrit à Tanari qu'on considère comme une faveur signalée l'abandon de Messine par les Français. « Cela doit exciter la piété des ministres en ce sens de ne par irriter Dieu en admettant les Anglais dans les places de Neuport et d'Ostende, ce qui causerait des dommages irréparables à la religion et aux Etats de la Flandre... car, une fois qu'ils y auraient pris pied, il serait difficile de les déloger... et la ligue secrète entre la Hollande et l'Angleterre peut enseigner combien on doit se méfier d'eux ».

Le 27, Bonvisi assure Cybo que S. M. promet de faire son possible pour que le roi de Pologne signe la paix ou la prolongation de la trève avec les Moscovites; que, quant à la paix générale, S. M. savait que tout était suspendu à cause de la conduite de l'Angleterre vis-à-vis de la France; qu'à la Cour plusieurs cherchent à trouver un autre arbitre qui puisse remplacer l'Angleterre à Nimègue, si elle ne veut plus jouer ce rôle, et l'on pense au Portugal ou à Venise; que, quant au premier, l'empereur serait bien disposé, mais son roi n'a jamais écrit à S. M. Cés., pas même après avoir conclu la paix avec l'Espagne; il est, par conséquent, difficile qu'il puisse être médiateur, car ici on ne sait pas quel titre pouvoir lui donner. « Il serait bon toutefois, conclut le nonce, de gagner du temps et de négocier tout de suite, afin de voir qui pourrait être le médiateur ».

Le 6 avril, Tanari écrit que, devant les pressantes instances de la Chambre basse (1) pour la guerre avec la France, le

(1) Discorso fatto dal Parlamento di Londra al Rè Brittanico. Sire, piaccia à V. M. d'intendere le preghiere delli vostri humilissimi, et obligatissimi suditi delli Communi, ò sia della Ca-

roi d'Angleterre devrait rompre tout commerce avec les Français; et, ne pouvant plus continuer le système actuel, il ne lui reste que ce dilemme: ou rompre avec le très chré-

---

mera bassa, li quali uniti in Parlamento havendo seriosamente fatta riflessione sopra il discorso di V. M. supplicandola d'esser persuasa, che essi sentono una grand'afflittione di vedersi costretti di rifiutare presentemente à V. M. li soccorsi, che essa hà havuta la bontà di domandargli perche come pare, che la Camera non habbi giamai acostumato di concedergli, ne per guerra, ne per lighe, si che sufficientemente ne esperimentorno le due ultime guerre contro li stati Generali, e la legha, che l'anno 1668 la M. V. fece con loro per la conservatione della Fiandra, se noi ne usiamo al presente quest'esempio tirarebbe delle conseguenze pericolosissime in l'avenire non ostante la bontà di V. M., che noi preghiamo Dio, che ce lo voglia conservare per lungo tempo; Noi havessimo questi medesimi mottivi prima della nostra partenza, sperando che V. M. havuto risguardo alle nostre dimostrattioni haverebbe avanzato queste lighe à un tal punto avanti il nostro ritorno, che ella haverebbe havuto il zelo di comunicarcele al presente, con che noi haveressimo potuto far chiara alla M. V. la sincerità della nostra volontà in dandogli soccorsi necessarii, per pervenire questi fini, che noi havemo proposti à V. M. senza che ella havesse rincontrato alcun impedimento alla contrarietà del nostre conto li quali cognosciamo il peso dell'alleanze così bene, che la necessità di farle, si come noi havemo di già rapresentato à V. M. è che siamo sempre più convinti di questa necessità per la sicurezza della M. V. delli vostri popoli, noi non sapressimo dispensarci di supplicare continuamente V. M. acciò, che le piaccia d'entrare senza perdita di tempo in ligha offensiva et difensiva con li Stati Generali delle provincie unite, contro la pottenza disordinata. et l'ingrandimento del Rè Francese, et per la conservatione del paese basso Spagnolo, come ancora di concludere tali altre leghe, con altri alleati, che V. M. giudicherà esser più à proposito.

Et à dir questo noi ci siamo indotti primieramente perche se l'impegno di tall'alleanze dovesse estrahere à se la necessità di far la guerra al Rè di Francia, questa guerra non potrà già mai farsi più comodamente, che al presente, poiche già mai li suditi

tien ou aider à conclure la paix, que du reste tout est incertain à Londres, car le Parlement désire toujours plus la guerre contre la France. Et Cybo, le 9, répète à Bonvisi que, puisque le bruit court que l'Angleterre se retire de Nimègue pour faire la guerre à la France, il doit conseiller à l'empereur de ne pas rappeler ses plénipotentiaires du Congrès.

Bevilacqua, le 15, écrit à Cybo:

Scrivevano di Londra, che il Principe di Oranges era condesceso ad abbandonare à i Francesi le tre piazze di Tournay, Valentienes e Condè, ogni volta che questi restituissero Gant, et Ipry; che la Francia si dichiarava pronta alla restituzione di Gant, mà non à quella d'Ipry nè ad altra cosa imaginabile delle prime sue propositioni, onde si dubitava sempre dell'esito del negotiato. Confermavasi questa notitia dall'havere il Rè di Francia scritto qui ai suoi ambasciatori, che il Rè d'Inghilterra cominciava à gustare la giustitia delle sue propositioni, e che potevasi sperare che finalmente si conchiudesse la pace. Le considerationi che ponno haver mosso il Principe à cedere, si crede che siano il mal stato delle sue forze, e l'impotenza delle provincie di sostenere più lungamente la guerra, il che è stato positivamente di-

---

di V. M. non hanno havuto per li tempi passati si poco de loro beni in Francia, che ne hanno di presente... noi preghiamo ancora V. M. di voler restar in una intiera confidenza e sicurezza che nel punto che ella vorrà dichiarare in Parlamento le lighe che haveria fatto, noi ci troveremo obbligati di provederla di tempo in tempo di tutti li soccorsi, et assistenze, che potranno corrispondere e compire alli vostri bisogni, non solamente per la promessa, che noi habbiamo di già fatta à V. M. e rinovata di comun sentimento in pieno Parlamento, ma anche perche noi vi siamo indotti per il zelo, e desiderio delli nostri commissionarii et per l'interesse della sicurezza di tutti, così Dio ci preserva V. M. e tutti li vostri suditi fedeli, li quali sommettiamo tutto ciò che è di sopra alla prudenza consumata della M. V. ... (*Ar. séc. Vatic.* vol. 42, *Avvisi*).

chiarato à S. A. da i deputati inviatigli ultimamente di Olanda. Intanto la dichiaratione fatta hieri da i Francesi mostra evidentemente che S. M.[tà] continua nelle antiche pretensioni senza diminutione alcuna, e che non hà abbandonato Messina, che per esser più forte, e libero da una tale diversione nell'altre parti il che è tanto vero che il Maresciallo d'Estrades nella conferenza havuta meco coi Sig.[ri] suoi colleghi mi disse che l'armata navale doveva passare à dirittura ad una impresa nella Catalogna che non può essere che quella di Roses. Ciò che mi è maggiormente spiaciuto nell'ambasciata fattami da i Francesi è stato l'essersi dichiarati che sopra le condizioni offerte non possono udire alcuna negotiatione; Io però ho loro risposto che se per parte dei collegati mi sarà commesso alcun ufficio, che non mancherò di portarlo all'Ecc.[ze] loro così obligandomi la qualità di mediatore con certa speranza, che dal loro canto ne sarà per lo meno data parte al Rè. Il Conte d'Avaux, che obligantemente mi prevenne colla notitia di tutto, mi fà sapere ancora mostrarsi hora nel dispaccio regio tutta la confidenza nella mediatione disinteressata di N. S.[re]

Hò ritrovate le premure, e le istanze à Sig.[ri] ambasciatori di Spagna perche non consegnino le piazze in Fiandra agl'Inglesi valendomi delle ragioni portate con tanto vigore, e prudenza dalla cifra di V. E., et affinchè non ne perdino la memoria, glie le ho lasciate in iscritto; Sono state gradite, come procedenti dal zelo paterno di N. S.[re], mà la necessità non hà legge, dicono che consegnando qualche piazza in mano agl'Inglesi che sono amici hanno speranza di ricuperarle, non dovendo presumere che siano per mancar di fede, dove lasciandole occupare da i Francesi, sono perdute per sempre, che per la Religione si fà dal governatore tutto il possibile, e finalmente che questo negotio dipende più da Madrid, e Bruxelles, che da Nimega, etc.

Mais Bonvisi, à la date du 17, l'informait à son tour, que Bevilacqua (1) venait de lui confirmer les mêmes craintes, et que, pour obtenir de meilleures conditions de la France

(1) Le 22 avril Bevilacqua rapporte que Ronquillo ayant fait pour 20,000 florins de dettes, lorsqu'on était en train d'embar-

il serait bon que l'empereur mît en liberté le prince Guillaume (1). J'ai répondu, écrit-il, que N. S. ne peut intertervenir sans donner lieu au soupçon de partialité envers la France, ce dont l'empereur s'offenserait, parce qu'on pourrait croire qu'il a tellement besoin de la paix qu'il donne satisfaction aux Français. Le 23, Cybo informe Bevilacqua que d'après ce que lui écrit Mgr Pallavicini, nonce à Cologne, les catholiques de Brême ont réussi à obtenir leur ancienne doyenneté et l'ont réduite en une église; que dans d'autres villes du nord les catholiques ont pu, de la guerre actuelle, tirer des avantages pour la religion. N. S. en a éprouvé grande satisfaction et a ordonné au nonce d'en informer V. S. afin qu'elle travaille le plus possible à ce que ces catholiques puissent obtenir complète restitution.

Le 29, Mellini informe Cybo qu'ayant parlé à Don Juan de la nécessité de conclure la paix, S. A. lui répondit, comme toujours, que trop de difficultés s'y opposaient et que le roi

---

quer ses effets, les créanciers voulurent tout saisir par eux mêmes ce qui produisit un grand scandale, mais aujourd'hui il cherchera à tout arranger afin qu'il puisse partir avec ses effets.

(1) Et le 13 mai, Bevilacqua informe Cybo que le roi d'Angleterre et le duc d'York ont renouvelé à l'empereur la demande de mise en liberté du prince de Fürstenberg, déclarant qu'ils n'agissaient pas pour complaire le roi de France, mais pour leur propre satisfaction car ils devaient de la reconnaissance à cette Maison qui les a aidés dans le malheur. Et le nonce ajoute, que le duc est très mécontent de ce que le généralat ait été accordé au duc de Monmut, malgré son opposition, et qu'il craint, comme on a eu des exemples d'autres bâtards qui ont pu monter sur le trône, qu'il puisse aussi être appelé à la succession... que toutefois S. A. travaillera pour la religion, malgré que la Cour soit en train de favoriser la dernière extermination des catholiques. On ne sait rien de positif, mais les coalisés craignent que la France se soit arrangée avec la Hollande.

avait même fait quelques bassesses pour l'obtenir; que Don Juan est plutôt d'avis, ajoute le nonce, que le roi de France trompe S. S., comme il a trompé l'Angleterre et les autres; que l'affirmation générique du roi très-chrétien, d'être tout disposé à la paix et de ne vouloir aucun changement dans ses conquêtes, ne suffisait pas pour pouvoir conclure la paix; qu'il était nécessaire de se conformer à la justice, comme aussi à la convenance de ne point conclure une paix non durable; que s'il ne se montre pas trop excessif et se borne dans ses prétentions, on verra alors de quel côté vient l'opposition ; que S. S., du reste, devait obliger le roi de France à se déclarer plus ouvertement. « J'ai répliqué, continue Mellini, que N. S. ne se laissait point abuser comme on croyait; qu'il a déployé beaucoup d'activité pour contraindre le roi de France et qu'il continuera, donnant pour exemple que c'est grâce à son influence que le roi catholique n'a pas été obligé de remettre entre les mains des Anglais les places maritimes. S. A. a fini par déclarer qu'elle avait confiance en S. S. ». Et, le 30, Tanari informe Cybo qu'à Bruxelles on ne sait rien des négociations de la paix; mais que les Provinces Unies se déclarent impuissantes à continuer, jalouses aussi de l'autorité que prend le prince d'Orange (1), car en se joignant au duc d'York, chef d'une armée anglaise, le prince pourrait faire de grandes choses.

---

(1) Un *avviso* de Rome mentionne que l'on y répandait cet èpigramme sur le prince d'Orange :

Degeneres animos timor anguit, anguit et te
 Vilis Oranges dum prælia Galla fuges.
Semper Oranges est tibi miserabilis angor
 Ostis avus sed tu, fædere peior avo.

Avec la prémisse: *In Oranges ob discessu ab obsidione Carloré (sic) Anagrama: Es angor.*

Mais, dès la fin du mois, tout faisait prévoir que la paix approchait. Louis XIV avait profité de l'indécision de la politique anglaise et s'était rendu à la hâte à l'armée de Flandre; après la prise de Gand et d'Ypres, il présenta de nouvelles propositions à la Haye, sur lesquelles, malgré leur dureté, on finit par négocier et par s'entendre. Sa politique qui consistait à diviser les puissances alliées, fut couronnée de succès.

Le 6 mai. « Jamais, écrit le nonce à Cybo, il n'y a eu autant de mouvement au Congrès qu'en ce moment; la Hollande accepte les conditions offertes par la France, mais Orange fait son possible pour empêcher qu'elles soient approuvées. Même à Londres les affaires du duc d'York semblent changer de tournure; l'ayant fait prier d'employer son autorité pour hâter la conclusion de la paix, il me fit répondre que jusqu'à présent il ne s'en était pas mêlé, croyant que la France n'en voulait pas, mais qu'à présent il va s'en occuper et que déjà il a préparé une *bombarde*, qu'il attend les mouvements de la Hollande. Si dans quelques jours la paix n'est pas conclue, S. A. ira en Flandre et en Hollande, et fera son possibile pour la religion catholique. »

Cybo écrit à l'internonce à Bruxelles et au nonce à Nimègue, le 7:

Le ragioni che allegano i Ministri di Spagna per dare in mano degl'Inglesi, e degli Olandesi le Piazze di Fiandra, non sussistono, mentre niun rispetto d'interesse humano può preponderare a quello della Religion Cattolica, la quale per tal consegna incorrerà grandi, et irreparabili pregiuditii, e rovine. Non si governarono con tali massime i passati Re delle Spagne, i quali più tosto che pregiudicare alla Religione con simili espedienti, sostennero lunghe, e dispendiose guerre, et hebbero per men male il perdere i regni istessi. Il che tanto più da amiratione a Sua Santità quanto che nell'istesso tempo che per non lasciar cadere

in mano de' Francesi le Piazze le consegnano a chi un giorno diverrà loro nemico più fiero, fanno in Roma ogni sforzo per mezo di questo Ambasciatore di occupar la giurisditione del Papa, e tengono inquieto il governo con grave sconcerto, e scandalo universale. Cosa però che porrà un giorno Sua Beatitndine in necessità di quei rimedi, che saranno di poco lor gusto. Con occasione di rappresentare al Sig. Duca Governatore il sentimento di Nostro Signore intorno alla consegna sudetta potrà V. S. significar parimenti le presenti riflessioni.

Le 14, il envoie à Bevilacqua des brefs pour protester contre les passages du traité de paix qui peuvent offenser la religion catholique; et lui ordonne de ne pas en parler, mais de s'en servir selon l'occasion. Le 18, à son tour, Tanari informe Cybo que le gouverneur de la Flandre envoie à Nimègue de très mauvaises nouvelles, disant qu'il est impossible de se maintenir, car aucune ville n'est libre et à disposition du roi. De Rome Cybo, informait Bonvisi, le même jour, que de Constantinople arrivaient des nouvelles alarmantes touchant la Hongrie; et il charge le nonce « de persuader l'empereur de la nécessité de conclure la paix le plus tôt possible, parce qu'il vaut mieux répandre le sang des Turcs que celui des chrétiens ».

Le 20, Bevilacqua annonce que le traité est déjà conclu entre Avaux et Beverning; que la première conférence a eu lieu le 27; que les Hollandais ont demandé la suspension d'armes pour 3 mois, et que le terme pour la conclusion de la paix soit retardé jusqu'à décembre. Avaux leur répondit que cette prolongation était impossible, mais que le roi consentirait à prolonger la suspension aux coalisés jusqu'à fin décembre, et Beverning expédia un courrier en Hollande. Mais samedi arriva l'avis de Paris que le roi accepte pour la Hollande la réduction du demi sur les droits de différentes marchandises, moyennant la remise de toute peine

aux marchands pour les abus qu'ils ont pu commettre par le passé dans le commerce; qu'il voulait la paix et, comme preuve, il renonçait à tant de places qu'il avait conquises par la valeur des armes. Avaux en rendit compte à Beverning qui expédia un autre courrier en Hollande. « Il paraît, conclut le nonce, qu'Orange aussi gagne du terrain en Angleterre, et que celle-ci s'agite à propos d'un projet entre l'Espagne et la France. »

Le 24, Bevilacqua informe Varese que, pour profiter des grandes dispositions que la province de Hollande montre pour la paix, le roi très-chrétien, en outre des dix jours accordés après le premier terme, a, de son camp, expédié le 18, à ses ambassadeurs, un courrier porteur d'une lettre, dans laquelle, ajoutant quelque chose aux bonnes conditions qu'il avait offertes, il les chargeait de dissiper la crainte qu'éprouvaient les Hollandais de le voir se rendre maître des Pays-Bas Espagnols, et les solliciter en même temps, à se séparer des coalisés, concluant pour leur compte la paix avec la France. On ignore l'effet de ces démarches, continuait Bevilacqua, mais les coalisés craignent que les Hollandais fassent la paix.

Et le 27, il écrit à Cybo que c'est lui, comme médiateur, qui demanda aux Français, à la conférence du lundi, la suspension d'armes de 6 semaines; qu'il l'avait demandée seulement pour les catholiques, et les coalisés protestants y avaient adhéré. « Beverning s'est montré en cette occasion très favorable à la médiation pontificale, et manifesta sa reconnaissance envers N. S. pour la bienveillance avec laquelle il accueillit à ses pieds, deux de ses neveux, lesquels lui ont rapporté que S. B. se montra renseignée sur S. Exc. et en parla avec bonté ». Et, le même jour il ajoute que des nouvelles d'Angleterre donnent, comme certain, que l'on veut absolument la paix pour ne plus dépendre du Parlement; et qu'on la fait espérer comme prochaine.

Le 31, le nonce demande de nouveau comment il doit se régler, à présent qu'on a fait des traités séparés.

Et, à la même date, il écrit à Varese: que les Etats de Hollande ont résolu d'envoyer immédiatement, comme ambassadeur, Beverning, lequel est déjà parti dimanche pour Anvers afin de se rendre au camp français; et qu'il paraît que, pour le moment, il y ait suspension d'armes afin de pouvoir négocier avec les coalisés.

Le 3 juin, Bevilacqua écrit à Cybo trois dépêches. Dans la première, il l'informe que l'on espère toujours davantage que la paix sera conclue avec la Hollande. Dans la seconde, il lui mande, que de Londres le duc d'York lui a fait savoir par l'intermédiaire de son ami, que le roi et lui sont décidés à la paix et que lui, le duc, a fait pression sur son frère pour complaire N. S., qui désire tellememt qu'elle soit conclue; et cela aussi pour procurer quelque avantage à la religion catholique. Et S. A. ajoute que c'est d'après ses conseils que S. M. a prorogé le Parlement au lieu de l'ajourner afin d'éviter quelque vote et des tentatives contre les catholiques, assurant qu'elle continuera à agir avec zèle et vigueur en leur faveur. « Il paraît, continue le nonce, que la Cour tend à obtenir des subsides du Parlement, mais sans l'obligation de faire la guerre à la France, afin de pouvoir reprendre le rôle de médiateur d'une manière plus convenable qu'auparavant; d'autres voudraient suivre l'exemple de Cromwel: faire approcher l'armée de Londres et obliger le Parlement à voter, mais le caractère pacifique de S. M. s'oppose à pareille mesure, de crainte de provoquer la guerre civile; que l'on voudrait faire modifier les propositions françaises visant la Lorraine, afin que l'empereur concoure à la paix; que malgré les dires que le traité entre l'Espagne, la Hollande et la France — l'empereur exclu — serait arrêté, néanmoins les Espagnols déclarent qu'ils n'ont aucun ordre; que

Beverning a demandé une suspension d'armes de six semaines pour amener les coalisés à accepter la paix, mais que s'ils s'y refusent, les trois Etats se verront obligés à la signer. Enfin le nonce accuse réception des brefs pour s'opposer à des tentatives contre les catholiques allemands ».

Et dans la troisième, il annonce: « que Jenkins ayant refusé la plénipotence du marquis De la Fuentes, en en avertissant les autres membres du Congrès, il en parla aux Français, et ceux-ci refusèrent aussi de l'accepter, en disant que leur roi n'ayant pas admis les deux médiations de N. S. et, du roi d'Angleterre, ils ne pouvaient accepter la plénipotence d'une partie récusée par l'autre médiation, à moins que celle-ci ne désiste de son opposition ». Et le nonce ajoute: « leur ayant fait observer que la plénipotence accordée à De la Fuentes comprenait aussi celle de ses collègues espagnols, ils répondirent que cela était exact et mettait en doute les actes qu'ils avaient accomplis, et malgré mes observations les Français refusèrent de les connaître. De la Fuentes pourtant notifia à tout le monde son arrivée, envoyant ses gentilshommes d'abord chez le nonce, ensuite chez les autres, mais les Anglais et les Français refusèrent de l'admettre comme plénipotentiaire; les premiers en disant qu'ils ne pouvaient pas, le reconnaître, à cause qu'on ne lui accordait pas le traitement dû à son caractère, et les autres parce qu'il avait fait visite d'abord aux Impériaux et ensuite aux Anglais. Le Suédois répondit qu'il ne pouvait se séparer de ses alliés et Van Haven selon l'habitude des Hollandais diffère son adhésion jusqu'au retour du collègue ». Le nonce en rendant compte de tout cela à Cybo, ajoute « que cette manière de faire une distinction entre les médiations a scandalisé le Congrès et ne fait point honneur à un roi qui porte le titre de fils ainé de l'Eglise; et il prie S. Em. d'en parler à l'ambassadeur de France, tout en croyant que les Français ne se rangèrent pas à l'avis des Anglais avec l'intention de faire

du tort à N. S. mais simplement pour mieux captiver leur médiation ».

Le 6, Bevilacqua écrit à Cybo, qu'il n'y a pas à douter que sous peu la paix sera signée entre l'Espagne et la France et entre celle-ci et la Hollande, que peut-être même elle est déjà conclue; que Los Balbases lui a dit que l'on fait aussi des démarches auprès de l'empereur, mais que tout dépend du duc de Villahermosa, gouverneur de Flandre; et qu'il a ajouté que si la Hollande voulait se retirer, l'Espagne était décidée à faire la paix, citant le proverbe espagnol: que le poison doit être avalé ou jeté; mais que l'on désirait sauver l'empereur. Le nonce déplore n'avoir pas encore les instructions, car si la paix se fait entre la France et l'Espagne et que la médiation ne puisse avoir lieu, on perdra l'occasion de procurer aux catholiques et à la Religion de Malte quelques avantages, à moins que pour ne pas offenser l'empereur il n'ait plus à s'occuper de médiation; il promet aussi de travailler à ce que Dinant ne soit pas détaché de Liège, mais il craint de ne pas réussir.

Le 11, Cybo approuve le nonce de s'être plaint auprès des ambassadeurs des Cours catholiques de l'inconvenance usée envers le nonce Apostolique en ne lui ayant communiqué les négociations des traités qu'après leur conclusion et lorsqu'ils sont déjà à la connaissance de tout le monde, et il le félicite du résultat obtenu. Et, le même jour, il lui annonce que le pape ne manquera pas de s'adresser au très-chrétien en faveur du duc de Lorraine; mais on prévoit que l'on rencontrera bien des difficultés.

Le 12, Bonvisi écrit à Cybo d'avoir fait part à l'empereur des craintes que donnent les mouvements du Gr. Vizir en Hongrie et en Italie, lui faisant considérer qu'en continuant la guerre il y gagnerait bien peu; qu'il n'y avait pas d'espoir de voir s'améliorer les conditions actuelles de la paix, parce que S. M. n'était pas soutenue par les coalisés, que les Espa-

gnols, sans direction, privés de l'aide des Anglais et, presque abandonnés par les Hollandais, étaient en train de perdre toute la Flandre; que, par conséquent, il valait mieux en sauver une partie par la paix, comme semblaient le désirer les Espagnols; qu'il était à espérer que les affaires de la Lorraine s'arrangeraient d'une manière tolérable, tandis qu'il y avait peu à disputer sur les intérêts de S. M. impériale, car il était très probable que le roi très-chrétien se contenterait de lui restituer Fribourg, avec la démolition de Philippsbourg, les plus grandes difficultés venant du côté des coalisés du Nord; que S. M. n'était pas obligée de se sacrifier elle-même et, avec elle, les intérêts publics, pour soutenir des princes qui non seulement ne l'avaient pas aidée, mais l'avaient même offensée par les violences, qu'ils redoubleraient peut-être, s'ils demeuraient en possession des conquêtes déjà faites; qu'il était plus dans l'intérêt de S. M. de permettre qu'ils fussent forcés à en restituer une partie, attendu qu'ils seraient affaiblis et auraient en face d'eux les Suédois qui, désireux de regagner le terrain perdu, les arrêteraient s'ils voulaient nuire à l'empereur; qu'il lui fît comprendre que l'entretien d'une seule place près du Rhin coûterait à S. M. bien des soucis et de l'argent, tandis que, avec moins de peine et plus de gloire, il pourrait faire la guerre en Hongrie, étendre les limites de son royaume et assurer Vienne; et qu'enfin de deux choses l'une: ou les Turcs attaqueront les forces impériales, ou bien les Moscovites, or, dans l'une et l'autre hypothèse il convenait à S. M. de faire la guerre et de se défendre en Hongrie, d'autant plus que le résident à Constantinople avait écrit que les Turcs se préparaient à attaquer les forces impériales. L'empereur, se rendant à ses raisons, lui avait répondu que cela l'engageait à faciliter la paix, que, du reste, il croyait prochaine, car les Espagnols y étaient forcés à cause de l'abandon des Hollandais, jaloux du prince d'Orange

et aussi par la crainte d'un soulèvement en Angleterre contre le roi et les catholiques, accusés par le Parlement d'être les auteurs de l'alliance du roi d'Angleterre avec la France. En attendant, poursuivit l'empereur, il s'agit de la trêve de six semaines que les coalisés ont proposée, mais que les Français voudraient de six mois, que cela le mettait dans l'embarras, ne sachant où faire camper ses troupes. « Comme V. Em. le sait, c'est là que git la difficulté principale pour faire accepter la suspension d'armes, bien des fois proposée. Pourtant, en réfléchissant mieux sur ce point, j'ai cru trouver de bonnes raisons pour décider l'empereur à la paix du moment que les plénipotentiaires cherchent à calmer l'Espagne. » Du reste, poursuit Bonvisi, la trêve ne peut être bien nuisible à l'empereur, car son armée est déjà payée pour tout l'été avec l'argent qu'on a recueilli dans les divers quartiers d'hiver, selon l'usage de l'Allemagne. Par conséquent, il ne sera pas nécessaire d'imposer aux pays une nouvelle contribution, et l'armée impériale vivra avec ces subsides dans les provinces en deçà du Rhin, tandis que, en continuant la guerre, si les troupes devaient passer le fleuve et se rendre dans les pays dévastés, les soldats mangeraient en un mois l'argent qui leur servirait pour l'été, pendant lequel ils pourront se procurer des vivres à bon marché. En outre, l'armée impériale manque d'infanterie, par conséquent, il serait tout à fait impossible qu'elle puisse se rendre maîtresse de places fortes, et elle serait décimée dans la campagne. « En définitive, conclut le nonce, S. M. est très portée à la paix par la considération des désordres qui règnent en Espagne, des jalousies entre les coalisés, d'une attaque des Turcs, et, par dessus tout, de l'infidélité de ses ministres... » Quelques jours après, le 19, Bonvisi est plus affirmatif encore : « il me paraît, écrit-il, que désormais on peut être certain qu'on aura la paix, les Espagnols étant convaincus de sa nécessité par suite de l'abandon des Hollandais, du manque d'aide de la

part des Anglais, et à cause de l'antagonisme entre le roi et les Chambres, ce qui peut entraîner la dissolution du Parlement et, peut-être, la guerre civile. L'empereur approuve et trouve prudente la paix; il ne voit aucun intérêt à attirer contre lui les armées de France en voulant défendre les coalisés du Nord, étant donné surtout que, pour ce qui le regarde, la question est fort discutable. S. M. espère que la Lorraine trouvera des conditions meilleures que celles exigées par les Hollandais et qu'elle a plus à gagner à s'occuper uniquement de la Hongrie, si elle y est aidée par les Espagnols et, par S. S., avec de l'argent, car il a assez de soldats... Pour moi, écrit-il, me dérobant en ce qui touche à S. S., j'ai fait noter que, dans une conversation avec l'ambassadeur d'Espagne, il s'est déclaré bien disposé à en écrire à son roi... Il est certain qu'il est difficile de trouver une meilleure occasion de faire la guerre contre le Turc, parce que l'armée impériale est sur un excellent pied et nombreuse. S. M., décidée à faire la paix, et voyant que tous se détachent d'elle, aurait cherché à en accélérer la conclusion; mais elle pense que le temps fait défaut pour discuter une foule de points, dont chacun peut servir à la France de prétexte pour recommencer la guerre contre l'empire isolément, voyant l'empereur engagé contre le Turc. Je doute fort, par conséquent, que S. M. Cés. puisse entreprendre une action vigoureuse, à cause de l'attitude très hostile des Français, attitude qui autorise les ministres impériaux à croire qu'aussitôt que les ligues seront dissoutes la France fera de nouveau la guerre à l'empire ... ».

Le 18, Bevilacqua informe Cybo que le duc d'York l'a fait avertir que son frère s'interpose pour faire la paix, et que l'empereur y serait aussi disposé si la France se montrait moins rigoureuse à l'égard du duc de Lorraine; que, cependant, les dernières paroles du roi de France ont été:

« qu'il a fait son possible, et qu'a l'avenir, il le rendra plus content, l'obligeant en attendant de faire preuve de sa valeur en guerre ». Et, le 21, il remercie Varese d'avoir parlé à Pomponne en faveur de la religion, et il l'avertit que, de son côté, il en a parlé aussi aux ambassadeurs de France qui lui ont laissé espérer qu'ils s'en occuperaient pour les Provinces Unies. Il répète à son collègue que tout fait croire que la paix sera bientôt conclue entre la France et la Hollande, car les Etats Généraux s'occupent des négociations de Beverning; et il conclut en le priant d'user de son influence en faveur de Liège, afin que ce diocèse ne soit pas dépouillé de Dinant par la maison de Bouillon, qui prétend à cette terre à titre d'héritière de la Marche. « Déjà, continue Bevilacqua, par mes lettres des 3 et 20 août de l'année dernière, j'informais V. S. Ill.me des difficultés opposées par les ambassadeurs de France au sujet des brefs de ma nomination et, en même temps, de mes réponses et des demarches qui furent faites pour les satisfaire; et leur silence durant dix mois me laissa croire que j'avais réussi à les tranquilliser. Mais, hier, ils sont venus me voir et m'ont dit que le roi leur avait fait savoir que, si N. S. ne se décidait pas à le désigner dans le bref après l'empereur, séparément et distinctement des autres princes, sa volonté était que, dans le traité de paix, il n'y eût aucune allusion à la médiation du Saint Siège. J'ai répondu que le bref avait été rédigé selon l'ancien style de la Curie et calqué sur celui de Munster; et que j'avais toujours cherché à me régler sur ce qui avait été fait à ce Congrès. Ils répliquèrent que cela ne les satisfaisait pas, car à Munster on ne fit pas voir le bref, et le pape n'avait pas signé le traité. Je leur représentai ce que Siri rapporte à la page 360 du 5e volume de son *Mercurio*, où l'on témoigne que le nonce remit les brefs apostoliques, et qu'en parlant de la paix, on mentionna ensemble les deux Couronnes, ce qui ressort, du reste, des mémoires du pape

Alexandre. Mais, comme je ne parvenais pas à les satisfaire, car, à ce qu'il paraît, l'ordre du roi ne leur laisse aucune initiative, j'ai conclu que j'en écrirais à Rome. Comme il semble que la paix sera prochainement signée entre l'Espagne et la France, je suis d'avis qu'en cette circonstance il serait utile pour nous que la paix règne aussi en Italie, en écartant les difficultés qui peuvent exister entre les deux Maisons, comme on l'a fait aux Pyrénées pour la question de la succession de Guastalla; j'en ai parlé au maréchal d'Estrades, lequel m'a conseillé d'en faire informer Pomponne par V. S. Ill.me, mais il n'y a pas de temps à perdre. Quant aux intérêts du duc de Lorraine, quoique la lettre de V. S. en date du 13, me fasse comprendre les difficultés que dans sa prudence elle voit à en parler, je suis toutefois obligé de répéter ce que j'ai dit, car l'Angleterre continue à traiter, et le roi très-chrétien se montre disposé à quelques concessions pour plaire à celui d'Angleterre; or il me semble regrettable qu'un prince catholique soit réintégré dans ses droits uniquement par les bons offices d'hérétiques. Ici les ambassadeurs n'ont pas de pouvoirs pour traiter, et pour cela, il faut recourir au roi; et les ordres de Rome sont longs à venir. Mercredi, le ministre du duc, parlant avec les ambassadeurs de France, ne leur a dit qu'une seule chose, à savoir: qu'il les suppliait d'obtenir pour son prince des conditions meilleures; et V. S. Ill.me peut suivre cet exemple, montrant la non culpabilité du duc actuel et, par suite, la justice de ses droits à la succession des Etats, en laissant à la générosité royale d'en fixer les conditions ».

Le 21, Bevilacqua annonce à Cybo que les ambassadeurs français sont venus lui dire que leur roi a ordonné que, si le bref facultatif n'est pas modifié, il ne sera pas fait mention de la médiation dans le traité de paix, mais qu'il espère que le pape finira par se convaincre de la justice de sa demande, c'est-à-dire, que son nom vienne immédiatement

après celui de l'empereur; qu'il leur a objecté qu'il avait cru au contraire être suffisant de faire voir le bref de Munster et qu'il s'était réglé sur ce que l'on a fait alors; mais ceux-là répliquèrent que cela ne suffisait pas, vu que dans ce traité on ne fait pas mention de la médiation et que le bref ne fut jamais présenté; que, comme réponse, il cita le passage relatif publié dans le cinquième volume du *Mercure*, ajoutant qu'il en référerait à Rome, ce qu'ils acceptèrent, mais sans s'engager à attendre indéfiniment parce que le temps pressait. Le nonce ajoute qu'à son avis il y aurait quatre solutions: la première de rédiger trois brefs, pour l'empereur et pour les deux autres Couronnes, la seconde de nommer d'une part l'empereur, le roi d'Espagne et les autres princes coalisés et, de l'autre, le roi de France et ses alliés; la troisième consisterait à ne nommer personne et à employer une phrase collective; enfin la quatrième serait un bref pour l'empereur et ses alliés, et un autre pour le roi de France et les siens. Les ambassadeurs acceptèrent d'écrire au roi pour proposer les deux dernières et rejetèrent les autres. Et, conclut-il: « je prie V. Em. de me répondre; elle trouvera peut-être le troisième projet le plus opportun ». Et, le même jour, il lui écrit que les Espagnols lui ont demandé ses bons offices afin d'obtenir des Français quelques améliorations touchant les frontières; qu'il a accepté, à la condition d'avoir le consentement des Impériaux; que ceux-ci acquiescèrent d'abord mais qu'ensuite ils changèrent d'avis et lui dirent qu'ils en parleraient eux-mêmes à leurs collègues. « Je crois, conclut-il, qu'ils récusent de s'en mêler, voyant que les négociations sont très avancées ».

Le 25, Cybo envoie à Bevilacqua deux dépêches, dans la première il l'engage à faire en sorte que toute complication soit écartée dans les négociations pour la paix entre l'Espagne et la France et à obtenir que l'empereur n'en entrave pas la conclusion; qu'il doit chercher à ce que la

trêve soit prorogée. Et enfin de sauver ce qu'il peut, car ne pouvant obtenir la paix générale, qu'on l'ait au moins en partie; ne pouvant avoir le tout il ne serait pas bien d'en laisser perdre une partie. Et, dans la seconde, il répond:

Non è da maravigliarsi, che i plenipotentiarii Francesi vogliano secondare i sentimenti benche poco ragionevoli del mediatore Inglese mentre ciò conferisce all'intento del Rè loro, d'obligarsi l'Inghilterra, in tempo che importa tanto d'haverla propitia. Le oppositioni pertanto che essi hanno fatte alla plenipotenza del Marchese della Fuente haverebbero potuto forse esser da V. S. Ill.ma considerate come interesse proprio della Francia e non come torto che si facesse alla mediatione pontificia in comparatione dell' Inglese. Prescindendo ella da questa consideratione non necessaria haverebbe potuto secondo il solito suo, e secondo l'esigenza del suo ministero riferir semplicemente agli Spagnuoli le difficoltà che facevano i Francesi senza impegnarsi ad altra insinuatione o far atto che potesse essere interpretato per dichiaratione à favor del Marchese. Queste cautele pratticate da V. S. Ill.ma felicemente in tutto il corso della sua dimora in Nimega, pare che hora più che mai sia tempo di porle in uso sperandosi vicino il frutto delle fatiche nella conclusione della pace, in gratia della quale conviene ancora di dissimular molte cose. Spero che a quest'hora il tutto sarà aggiustato felicemente, essendole già riuscito d'indurre i plenipotentiarii di Spagna ad emendar la plenipotenza nella forma desiderata. Nel rimanente S. S.tà non giudica bene di farne alcun motto con questo ambasciatore, nè di dare inditio alcuno di recarsi ad offesa il modo tenuto da cotesti plenipotentiarii Francesi per le ragioni accennate etc.

Et, à cette date, Bevilacqua aussi lui écrit deux dépêches; dans la première, il l'informe que, contre son attente, les Anglais ont modifié leur attitude, mais que toutefois il se tient sur la réserve. Et, très content de tout le monde, il annonce que la chapelle, qui se construit dans le jardin, sort déjà de ses fondations; qu'un passage donne accès sur la rue et que sur la porte de sortie il a fait placer

l'écusson papal; qu'il peut circuler dans la ville en habit *pavonazzo*, et il termine en disant que l'on fait preuve d'une grande vénération pour N. S. Et par, la seconde, il lui envoie la copie du projet de traité de paix présenté par les Hollandais aux Français, avec la réserve qu'il restera à traiter des questions relatives au commerce, et pour lesquelles on ne prévoit pas de difficultés, seulement il faut voir ce que dira l'Espagne et si les intérêts du prince d'Orange n'y mettront pas des entraves. Et le nonce ajoute, qu'il s'est borné à recommander aux Espagnols, qu'en restituant Maëstricht on n'oublie pas d'imposer le maintien de la liberté pour les catholiques; que cette même recommandation avait été faite par le nonce de Cologne à Munster.

L'indécision de l'empereur, alors que l'on commençait à s'entendre, préoccupait le pape, et il ne négligea rien pour l'amener à se décider au seul parti qui fût pratique. « De Nimègue, écrivait le 25, Cybo à Bonvisi, vient le bruit que l'empereur refuse de collaborer à la conclusion de la paix entre la Hollande et la France; V. S. Ill.me doit tâcher de persuader S. M. d'y contribuer, car cette paix comportera une trêve pour les coalisés; et que, tout au moins, ce n'est pas à l'empereur d'empêcher l'Espagne de faire la paix avec la France, soit parce que, tant que la guerre continuera en Flandre, on verra aussi se continuer les scandales et les sacrilèges des hérétiques, entre les mains desquels il est convenu de laisser les forteresses, ce qui leur donne l'occasion de se mêler aux catholiques; soit parce que les Espagnols, n'ayant plus en Flandre des moyens de se garantir, se résignent à perdre ce qui leur reste sans que l'Allemagne ait à y gagner, tandis que, en se libérant de la guerre, ils pourraient aider l'empereur ».

Le 30, Cybo engage Bevilacqua « de faire en sorte que l'on ne donne pas une importance excessive à l'arrivée du cour-

rier extraordinaire à Cologne, et de dire que le pli ne contient que les instructions du pape pour que V. S. ait à demander des avantages pour les catholiques, car cela sera toujours utile ». Et le même jour, il ajoute : « comme il peut y avoir urgence de décider sans attendre une réponse de Rome, V. S. prendra conseil du nonce à Cologne ou auprès d'autre, et décidera suivant que sa présence sur les lieux et la connaissance du fait le lui conseilleront. Et V. S. pourra se régler de cette manière, dans l'éventualité où l'Espagne aurait faculté de négocier et conclure elle-même sans l'empire ; tout conseille à V. S. de faciliter la paix générale et surtout de façon que personne ne puisse accuser de tiédeur la médiation pontificale... que si elle ne peut tout obtenir, V. S. doit au moins sauver une partie ; d'autant plus que la paix avec l'Espagne peut conduire à celle de l'empire... Bonvisi toutefois, fait espérer que l'empereur aussi finira par l'accepter... L'évêque de Cambray exerçait la juridiction temporelle et, depuis 1550, peu à peu elle a été amoindrie, il semble au pape qu'aujourd'hui ce serait le moment de voir si on peut la recouvrer. V. S. doit avertir l'évêque du désir de S. S. ».

Le 1er juillet Bevilacqua (1) répond à Varese. « Il n'est pas vrai que j'ai promis que le bref serait modifié, même

(1) C'est à propos de la controverse de la rédaction du bref qu'une question qu'on pourrait appeler de compétence surgit entre les nonces Varese et Bevilacqua. Celui-ci, le 24 juin 1678 avait écrit à Varese que, comme il fallait attendre longtemps avant de recevoir de Rome des instructions, sur les nouvelles remontrances des ambassadeurs de France touchant le texte du bref, il s'adressait à lui pour obtenir du roi très-chrétien qu'il veuille s'en contenter comme à Munster ; mais qu'en tout cas, on ait à donner des ordres à Nimègue pour ne pas exclure la médiation jusqu'à ce que vînt la réponse de Rome. Il ne paraît pas que Mgr Varese eut à cœur de traiter cette question à Paris, peut-être parce qu'il était déjà malade, et il répondit à son collègue en alléguant

s'il était pareil au bref de Munster, et j'ai donné ma réponse par écrit, le 2 août, en la faisant remettre au maréchal par mon auditeur; V. S. Ill.me doit aussi savoir que le bref n'a jamais été publié, mais montré en copie; par conséquent il peut être changé ou supprimé, comme il plaira à N. S. Du reste, après ce qu'on a dit, je ne doute pas que S. S. ne trouve quelque expédient pour satisfaire aux demandes de S. M.; mais c'est la question du temps, bien qu'à cause de nouvelles difficultés, la conclusion de la paix reste incertaine. Et, le 8, il lui confirme que les probabilités ont diminué, car les députés d'Amsterdam, de Rotterdam et de Harlem ne veulent signer ni la paix, ni le traité de commerce, à moins d'une déclaration positive de la France qu'elle restituera immédiatement les places qu'elle avait promis de rendre après la ratification de la paix; ils demandent aussi une modification à deux articles du traité de commerce. Le prince d'Orange a envoyé des messages à Londres, et dans le cas d'un refus aurait invité les ambassadeurs résidents, de s'unir à l'Angleterre en faveur de la guerre.

Le 3, Bevilacqua informe Cybo que les Français lui ont déclaré que leur roi veut absolument que son nom vienne

les instructions de Cybo: d'après lesquelles tout nonce devait recevoir pour ses démarches des instructions de la secrétairerie d'Etat. Mais Bevilacqua lui répliqua le 12 juillet, qu'il s'inclinait devant la lettre du cardinal Cybo, mais qu'il était certain que S. Em. n'avait pas entendu fixer la règle pour les cas urgents, car dans ses instructions, il y avait aussi, qu'il ne fallait pas attendre les ordres de Rome en entretenant cette correspondance avec les nonces, car il pourrait en résulter du dommage pour les négociations... « et aujourd'hui, conclut Bevilacqua, je reçois le même avertissement de S. Em., il me semble donc que V. S. ne peut pas déroger aux ordres de Cybo et se refuser à s'engager avec franchise à surmonter les difficultés qui se présentent, car l'urgence de l'affaire ne permet pas d'attendre les ordres de Rome ».

dans le bref tout de suite après celui de l'empereur, aussi pour supprimer les abus, disent-ils, qu'on a introduit à la secrétairerie d'Etat dans la rédaction des brefs. « Peut-être, écrit-il, on pourrait accorder au roi un bref comme il le désire et aux autres celui que je possède ». Et il ajoute que cependant les Français continuent à se servir de sa médiation, même aujourd'hui ils l'ont prié de faire une communication aux Impériaux. « Ils m'ont aussi assuré d'avoir recommandé aux Hollandais la concession du libre exercice du culte aux catholiques, mais qu'on leur répondit par un refus en déclarant verbalement qu'on leur continuerait la tolérance accordée à Amsterdam et dans quelque autre ville de la Hollande ». Et le 9, il annonce que les Français, à leur tour, après une conférence avec les Anglais et les Hollandais sont venus lui dire d'abord: qu'ils avaient l'ordre de leur roi de le tenir au courant de tout, et ensuite qu'ils l'avertissaient que dans les négociations avec la Hollande, trois points offraient une solution difficile: deux relatifs au traité de commerce et, le troisième, concernant la restitution et l'indemnité à accorder au prince d'Orange, à propos des biens confisqués en France. Quant au commerce le roi accordait aux Hollandais les conditions du traité de 1662, mais il ne voulait plus s'obliger à abolir les 50 sous par tonneau, ni réduire les droits sur 5 qualités de marchandises, S. M. voulant pleine liberté de hausser ou baisser les droits selon les conditions des temps. Et que, quant au prince d'Orange le roi était prêt à lui restituer les biens, mais relativement à l'indemnité à propos de la forteresse, il entendait que l'on se basât sur l'état où elle se trouvait avant la guerre et non pas après, et qu'enfin pour Maëstricht il ne pouvait en être question qu'à la conclusion de la paix générale, puisque la Hollande avait cédé cette ville à l'Espagne. Le même jour, le nonce mande, que non seulement les coalisés invoquent la paix de Munster, mais encore les Français, qui comptent

obtenir Philippsbourg et l'Alsace et, pour les Suédois, leurs alliés, la restitution de la Poméranie et d'autres possessions perdues. L'empereur et l'empire la désirent par égard pour les princes de l'empire exclusivement et non pour d'autres. Il est vrai, écrit Bevilacqua, que ce seront les Anglais qui traiteront, mais il se peut, que l'occasion se présente que, lui aussi, ait à négocier entre la France et l'empire, et il demande, le cas échéant, comment il devra se comporter. Il propose, dans ce cas, de faire la déclaration préalable aux parties que toute acceptation de sa part, dans ce qui a trait à la paix de Munster, ne signifie pas approbation, ni consentement tacite à ce qui dans ce traité a provoqué la protestation de Chigi et la Constitution d'Innocent X.

Et le même jour, Cybo lui mande que le nonce de Paris l'avertit que le roi soulève la question du bref facultatif, comme il le fit déjà au début du Congrès. « La gloire importe peu à N. S. mais pour complaire, en quelque manière S. M., le pape a décidé de changer le bref en ne nommant personne, ni roi ni empereur si cela ne contrarie pas ce dernier. Je le transmets à V. S., mais elle doit le tenir secret, car j'en écris à Vienne, et le nonce informera V. S, et selon la réponse de Bonvisi, elle pourra entamer des négociations avec les plénipotentiaires cherchant à les amener à demander, eux-mêmes, le tempérament formulé dans le bref; seulement alors elle produira le nouveau bref; autrement V. S. leur fera bien comprendre qu'il ne peut convenir à S. S. de changer de style. V. S. devra faire voir ceux d'Aquisgrane (Aix-la-Chapelle), de Munster, ajoutant que le pape ne se soucie pas de la gloire d'être médiateur, et cherche avant tout la gloire de Dieu; et dans ce but si les Français déclarent ne pas vouloir reconnaître V. S. elle restera quand même au Congrès pour travailler à l'avantage de la chrétienté, et veiller aussi à ce qu'il n'arrive pas de dommage à la religion catholique, protestant dans ces

cas selon les brefs qu'elle possède... Et au cas où elle devra émettre une protestation, V. S. fera relever qu'elle vint à Nimègue en acceptant la médiation demandée par les puissances; que durant tout le cours des négociations les catholiques s'en sont servis, citant même quelques faits précis. Elle rappellera les sollicitations de N. S. en lui confiant la médiation, faisant observer que le pape ne cherche aucune gloire mondaine; mais en même temps mettre en relief le tort que l'on ferait au pape en l'excluant des derniers actes du traité. Aussitôt cette protestation rédigée et publiée, V. S. pourra se rendre à Cologne ou ailleurs selon les ordres qu'elle recevra... Il peut se faire que les Espagnols, voyant les Français soulever cette question, se déclarent offensés et mettent en danger la conclusion de la paix; et alors V. S. dira avoir reçu ordre du pape de partir, afin de ne pas donner occasion de restreindre la liberté dans les diocèses, pouvant provoquer des discordes et soulever des tempêtes. Et V. S. doit faire la protestation susmentionée, si la France persiste, même sans le motif des préjudices portés aux affaires religieuses, cherchant à colorer ses raisons de préjudices acceptables afin de donner un prétexte juste à son départ ».

Nous sommes arrivés au moment où Innocent reçoit des souverains, et surtout du roi de France, la récompense de son œuvre comme médiateur de la paix.

« Le nonce de Paris, écrit Cybo à Bonvisi, (1) le 9, m'a averti que le roi a soulevé entre les plénipotentiaires de Ni-

(1) Et Bonvisi, le 24, lui répond que S. M. l'empereur trouvait étrange que S. S. ait à changer la formule du bref, et qu'on veuille l'obliger ainsi à offenser l'Espagne, en accordant la préséance à la France, alors que l'on se montra si jaloux aux Pyrénées; et surtout qu'après avoir admis le bref de Bevilacqua, et négocié si longtemps avec lui, on veuille à présent le forcer à se

mègue, une difficulté à propos du bref de médiation. Dans ce document, pour éviter toute question de préséance entre la France et l'Espagne, les deux souverains sont nommés

retirer. Et le nonce ajoute qu'avant de faire voir à l'empereur le bref modifié, il a dit à S. M. que N. S. s'est montré conciliant pour ne pas être contraint de renoncer à la médiation et aussi dans l'intérêt des peuples et par l'affection qu'il ressent pour S. M. impériale, qui, sans cela, serait restée seule avec l'Angleterre; que le roi de France prétendant être nommé après l'empereur et avant le roi d'Espagne, le pape proposait de changer le bref en y introduisant la phrase: *rois et princes catholiques*; qu'il a tâché de persuader S. M. d'accepter cette formule et de céder même sur ce point, comme elle l'avait fait autrefois, la question restant quand même entière et sa solution remise à d'autres temps, mais qu'en attendant on aurait sauvé la situation; que S. M. l'écouta avec bénignité et lui répondit que cette imposition était trop dure, car il était manifeste que le roi très-chrétien voulait à tout prix abaisser le roi d'Espagne et diminuer en partie la dignité impériale, en confondant l'empereur avec les autres rois; S. M. se réservait de répondre, ne voulant pas opposer tout de suite un refus, eu égard à la tendre bontè de N. S. envers elle, tenant beaucoup à le conserver comme médiateur, le connaissant sans passion, et que, d'un autre côté, elle ne voulait pas non plus nuire au roi d'Espagne, que, par conséquent il serait bon d'en parler aux deux chanceliers de la Cour et de l'empire. « Je me suis rendu sur l'heure chez ces deux derniers, poursuit Bonvisi, mais d'après l'impression produite sur S. M. par les raisons que je lui avais exposées — de ne pas laisser l'Angleterre seule médiatrice comme aussi de sauver la dignité du roi d'Espagne, — j'ai modifié mon attitude et montré une certaine indifférence, faisant voir surtout qu'il s'agissait au fond de leur intérêt et non de celui de S. S., les engageant à considérer s'il leur convenait de repousser tout le monde et de laisser la médiation exclusivement au roi d'Angleterre, ou de permettre l'abaissement du roi d'Espagne; que, quant à N. S., il avait déjà, par son zèle, satisfait à son de-

sans aucune forme spéciale et en employant les généralités d'usage dans le style traditionnel du Siège Apostolique, dont nous avons un exemple à propos de la paix d'Aix-la-Chapelle. Malgré les explications du nonce, ni le roi, ni Pom-

---

voir pastoral, et que s'il devait se retirer Dieu et les hommes l'excuseraient. Mais les ministres ont trouvé, eux-aussi, très dure cette demande et ils ont exprimé le doute qu'on pût jamais exclure l'empereur; ils ont discuté toutes les combinaisons et trouvé impossible le parti de ne pas s'occuper du bref attendu que, dans la publication qu'on fait de l'instrument de paix, celui-ci est précédé de toutes les plénipotences ; on ne peut donc pas en ignorer le texte. J'ai proposé; qu'ils fissent protester par leurs ambassadeurs, que ceux-ci déclarassent que l'on consentait pour cette fois seulement, sur les conseils de N. S. qui était poussé par le souci de la tranquillité de la chrétienté, mais que cela ne devait pas créer un précédent. On m'a répondu que le roi de France reviendrait de nouveau à la charge, parce que S. M. n'accepterait pas une protestation avec le considérant de la nécessité du moment. Ils trouvèrent que la dénomination de *reges et principes* portait préjudice à S. M. parce que le moins ne renferme pas le plus, et que, ainsi passé sous silence, on ne faisait point de distinction entre lui et ses inférieurs. Les voyant s'obstiner, j'ai proposé de renoncer aux mots *reges*, laissant seulement, *principes christianes* qui comprenait pape, empereur et roi, et qu'ou pouvait croire mis exprès pour abréger... mais Hocher, par un billet, me prévient que l'on discute encore sur ce point; je ne sais donc pas si on acceptera ma proposition; c'est pourquoi j'hésite à écrire à Nimègue. En outre, je crains fort qu'on ne l'approuve pas, par ce motif surtout que dans une partie du bref, il est dit: *memoratum Leopoldum regem.* A la remarque qui m'en fut faite, j'avais déjà répondu que le mot *memoratum* pouvait parfaitement être en harmonie avec les titres énoncés au commencement; mais, on m'objecta que, du moment qu'il s'agissait d'unifier les titres, on n'aimait pas que fut cité Léopold, roi, sans dire aussi « empereur élu ». On me fait espérer une prompte réponse ».

ponne n'ont voulu admettre qu'il était maintenant impossible de changer le texte du bref; le roi même dit catégoriquement, que si dans le bref on ne nommait pas le roi de France aussitôt après l'empereur il ne voulait pas que, dans le traité de paix, fut inséré un seul mot sur la médiation pontificale. Cela n'aurait aucune importance pour N. S. qui ne cherche que la gloire de Dieu dans la concorde des princes, pour pouvoir les réunir tous contre l'ennemi commun et délivrer les peuples chrétiens des calamités de la guerre, mais ces mêmes vues l'empêchent de faire telles déclarations dans la crainte de ne pouvoir réaliser son programme, S. S. aurait par conséquent, l'idée de ne nommer ni l'empereur, ni aucun autre prince, mais de dire seulement: *ad conciliandam pacem inter reges et principes christianos*, N. S. espère que l'empereur n'opposera aucune difficulté à cette modification. Que V. S. lui en parle avec adresse, et espérons qu'il ne s'offensera pas ». Et, le 12, il ajoute: que Bevilacqua vient d'écrire que les plénipotentiaires à Nimègue ont discuté de nouveau sur la teneur du bref de sa nomination; s'ils n'y ont pas pris garde, disent-ils, au début des négociations, ils se refusent à présent d'admettre que le nonce puisse signer comme médiateur du pape: « Je prie, par conséquent, V. S. Ill.me de vouloir bien examiner si S. M. ne s'offensera pas du changement apporté au texte du bref. Si S. M. refuse, j'ai déjà écrit à Bevilacqua de s'abstenir de signer ... N. S. est décidé, pour ne pas causer le moindre trouble à S. M., d'ordonner au nonce de s'abstenir, et de se priver ainsi de l'honneur de signer l'instrument de paix, de mettre de côté ses propres intérêts et ses convenances pour la satisfaction de celui qui est habitué à sacrifier les royaumes et les empires pour la gloire de Dieu et l'honneur de son Eglise. Si le nouveau bref ne déplait pas à S. M., conclut le cardinal, V. S. pourra l'envoyer directement à Bevilacqua, car il est entendu qu'il attendra vos ordres ... ».

Au moment même où Louis XIV repoussait ainsi, après l'avoir acceptée, la médiation du pape, Innocent travaillait pour la gloire du roi en pressant son adversaire, l'empereur, d'accepter les dures conditions que lui imposait Louis XIV. Le même jour, en effet, Cybo informait Bonvisi de l'arrivée par courrier spécial, d'une lettre du roi de Pologne à Vidoni, dans laquelle, il dit être obligé d'accepter une paix ignominieuse (1) avec le Turc, parce que celui-ci le menace avec 100,000 hommes; le roi lui demande de prier S. S. de pousser les princes à faire la paix à Nimègue, afin qu'il puisse en être aidé. A la suite de cette lettre, ajoute Cybo, le pape a résolu d'envoyer un bref à l'empereur pour le décider à signer la paix; en le transmettant à V. S. je l'engage à l'appuyer chaudement auprès de César; elle sait que la grande difficulté consiste aussi dans la façon dont la France impose ses conditions; or, si l'empereur continue la guerre, tous les efforts faits par S. S. auprès de la France par l'intermédiaire de la Bavière, resteront sans effet. C'est pourquoi on a pensé d'écrire le bref maintenant parce qu'il peut répugner à S. M. d'accepter les lois qui lui sont imposées par la France, sans avoir le temps et la faculté de les examiner avant de les introduire dans le traité. N. S. croit que, si S. M. reconnaît la nécessité de s'accorder à la suite des menaces des Turcs, elle pourra être contente d'avoir, comme motif, un devoir de vertu héroïque imposée pour le bien général et par la volonté de Dieu manifestée par son

(1) Le 10 juillet, Bonvisi avait annoncé à Cybo que l'empereur, voyant le roi de Pologne remettre aux Turcs les quatre forteresses de la Podolie et d'Ukraine sans l'approbation de la Diète, mais seulement celle de quelques sénateurs, semblait tout à fait décidé à accélérer la conclusion de la paix, surtout maintenant que l'Espagne et la Hollande la font.

Vicaire. Si pourtant V. S. Ill.me trouve que ce motif, rendu public, puisse faire bon effet, elle ne doit pas laisser de l'insinuer ».

Le lendemain Cybo informait Varese que N. S. ne consentait à aucune modification au bref pontifical pour la médiation. « S. S. avait envoyé Mgr Bevilacqua à Nimègue comme médiateur, par conséquent il se tiendra à l'écart, toutefois il signera le premier protocole pour l'accord ».

Le 13, Cybo lui écrit de nouveau :

Rispose benissimo V. S. Ill.ma al Signor di Pomponne et al Re medesimo circa la riforma del Breve della mediatione Pontificia; che la S. Sede non vuole nè deve uscir da' suoi stili, e che così fu pratticato senza riclamo nella mediatione di Mons. Chigi al trattato di Munster, ch'è il caso nostro per l'appunto. Ma gia che non basta che la Sede Apostolica habbia ragione se a questa non si vuol dare orecchio è facile a S. S. il modo di uscir di questa vessatione perchè nel mandare il suo Nunzio a Nimega non ebbe altro fare che di procurar l'onor di Dio, non il suo proprio, e di sodisfare al suo debito Pastorale, procurando di riconciliare i Principi Christiani in buona Concordia, per unirli alla difesa comune contro la temuta et imminente potenza degl'Infedeli; onde non è di alcun valore appresso S. S. la minaccia che se non si raggiusta il Breve nel modo che il Re pretende, S. M. non permetterà, che il Nunzio del Papa habbia l'honore d'intervenire alla conclusione, e di soscrivere l'Istromento di Pace. Se non sarà accettato il temperamento che fu proposto ultimamente in Nimega et approvato da' Plenipotentiarii francesi colla riserva del Beneplacito Regio di comprender tutti sotto un nome generico anche l'Imperatore, S. B. ordinerà al suo Nunzio, che si astenga dal mediare, e dall'ingerirsi nel Trattato, volendo piuttosto privarsi di questa dovuta honoranza, che dare occasione di displicenza ad alcuna delle Corone; molto meno essere occasione di nuove difficoltà alla conclusione della Pace, mentre ha inviato il suo Nunzio affine di rimuovere quelle che altri frapongono. Basterà alla S. S. che Mons. Bevilacqua si adoperi fino all'ultimo per procurare i van-

taggi della Religione Cattolica e proteggere quei fedeli che con occasione del Congresso ricorrono al patrocinio del Ministro Apostolico. Tra tanto d'ordine di S. S. ho spedito corriere a Mons. Nunzio in Vienna per veder d'indurre l'Imperatore a contentarsi del temperamento sudetto non dubitandosi dell'approvatione degli Spagnuoli. E quando se ne contenti gli ho ordinato di avvisarne per corriere Mons. Bevilacqua gia che le cose si stringono ogni dì più. V. S. Ill.ma dunque si lasci pure intendere opportunamente e senza affettarne l'occasione; che appresso S. S. non vagliono niente i rispetti della gloria humana, e che più tosto gli servono di freno che di sprone, riponendo ogni sua dignità e grandezza nella Croce del Signore et in sodisfar virilmente al suo debito.

« Le refus de la France de céder les places à la Hollande avant que la paix soit conclue avec la Suède, écrit Bevilacqua à Cybo le 15, a fait changer la situation et tout tourne à la guerre; à La Haye on négocie pour former une ligue avec l'Espagne, dans l'espoir de pouvoir s'unir à l'Angleterre, avec la clause de ne conclure la paix que tous unis afin qu'aucune des trois puissances ne soit abandonnée ». Et il ajoute que l'incident De la Fuentes est arrangé (1).

Le 16, Cybo écrit encore à Bevilacqua que de Paris est arrivée une lettre annonçant que l'on n'a même pu obtenir de Pomponne que les plénipotentiaires attendissent de con-

(1) Le 22, Bevilacqua lui mande qu'il paraît que le très-chrétien va changer d'avis, si la Suède renonce à la prétention d'être aidée par la France à récupérer les places perdues; mais le roi voudrait qu'elle cédât quelque chose au Danemark, au Brandebourg et à d'autres princes allemands, et cela pour ne pas trop apporter de changement à la paix de Munster... En ce qui touche l'évacuation des places de la Hollande, les Français proposent que le roi se retire de quelques unes, et en donne d'autres en garde à l'Angleterre. Et le nonce dit en terminant, qu'il a le regret de constater que le différend pour le bref a été divulgué.

naître les réponses du nonce. « N. S., ajoute-il, regrette que Varese se soit donné tant de peine pour une affaire que S. S. n'a jamais eue à cœur, ayant toujours en vue le service de Dieu sans autre préoccupation; et V. S. est témoin qu'on lui a ordonné en différentes occasions, d'agir en sorte que les affaires se concluent. Elle doit se rappeler les démarches faites à Vienne par S. S. pour arriver à un arrangement; que V. S. fasse uné ample déclaration sur les intentions de N. S. sans craindre que cette exclusion diminue en rien l'agrément du pape pour ce qu'a fait V. S. et qu'elle continue à s'occuper pour qu'on fasse la paix, même si elle en est exclue » (1).

Et, le même jour, il informe Bonvisi que Varese a écrit que le roi très-chrétien, sous prétexte qu'il faut beaucoup de temps pour décider sur la question du bref, ne veut pas que, dans l'instrument de paix, on parle de la médiation pontificale. « Désormais donc, et puisque l'instrument est peut-être déjà souscrit, il n'est plus nécessaire que V. S. Illme parle sur la modification du bref. Elle peut toutefois exhorter plus fortement S. M. à la paix ».

Le 20, Cybo écrit à Varese:

« È giunto del tutto nuovo a S. S. quello che V. S. Illma avvisa haverle detto il Sig. Di Pomponne, toccante la persona di Mons. Bevilacqua che egli habbia asserito di aver promesso di sodisfare li Sigg. Plenipotentiarii Francesi nella formula del Breve per la mediatione della pace in cui debba esser nominato

(1) Et le lendemain, il lui recommande encore de la prudence en traitant avec les anglais et les ministres des princes protestants, et que, plus ils se montrent peu enclins à la déférence envers V. S., d'autant plus elle doit les « confondre » en ne laissant voir aucun dépit et en parlant d'eux plutôt favorablement. De cette manière on finira par les obliger à abandonner tout ressentiment contre elle et peut-être à l'estimer, ce qui peut avoir de bons résultats.

il Re di Francia dopo l'Imperatore, perchè dopo la risposta data ai medesimi signori del consulto della Sede Apostolica nelli due ultimi trattati della Pace di Aquisgrana e di Munster, non hanno più parlato di questa materia per lo spazio di mesi dieci. S. S. per incontrare le sodisfationi del Re in quanto gli è permesso, era condescesa a far spedire un'altro Breve che fu inviato a V. S. Illma con lettere de' (manque la date). Ma non volendosi dar maggior tempo per trattarne con l'Imperatore del quale era necessario il consenso, e che si persiste di non voler recedere da quanto ha detto a V. S. Illma il Sig. di Pomponne, N. S. ha comandato al suo Nunzio in Nimega che non lasci di procurare la conclusione della Pace con tutti gli offitii possibili, e li maggiori vantaggi per la Religione Cattolica e sospensione delle pene nei Paesi Eretici contro li Cattolici, come fu incaricata lei di trattarne col Re. Ma che nel resto non vuole che s'ingerisca nelle scritture ed Istromenti che si facessero per la stipulazione della pace, perchè il Capo della Chiesa, e Vicario di Christo non deve havere minima parte nelle capitolationi nelle quali vi intervengono i nemici della Fede, e li Ribelli a Dio et alla sua Chiesa ».

Et le 23 (1), il répète à Bevilacqua « non seulement V. S. ne doit plus chercher à avoir une place dans l'ins-

(1) Le 22, Bevilacqua avait transmis à Cybo la protestation du prince de Tarante, duc de la Trémouille, afin que fussent reconnus ses titres à la couronne de Naples. Et le nonce ajoute que, s'agissant d'un Etat sur lequel le Saint Siège a des droits, il en rend compte à S. Em., quoiqu'il ait renoncé à les faire valoir par égard aussi pour l'Espagne. Et, le 13 août, Cybo lui répondit : la demande du duc est bien inopportune, et V. S. ne doit ni s'en occuper ni la présenter aux Espagnols. Se charger d'intérêts privés peut toujours nuire à la chose publique pour laquelle V. S. a été envoyée à Nimègue. (Le prince de Tarante, duc de la Trémouille prétendait au royaume de Naples, comme descendant de Charlotte d'Aragon, fille unique du roi Frédéric et d'Anne de Savoie, qui épousa Nicolas de Laval ; de ce mariage naquit Anne de Laval, mère et grand' mère, respectivement, des ducs de la Trémouille).

trument de la paix, à cause des difficultés soulevées par la France, et même si celles-ci sont écartées, le pape ne veut pas que V. S. s'en mêle lorsqu'on soutiendra les intérêts de la Hollande ou des Anglais; la règle constante du Saint-Siège étant que ses ministres n'aient pas à s'occuper des affaires des hérétiques. Le pape, en envoyant V. S. à Nimègue pour travailler pour la paix entre les princes catholiques, n'a cherché d'autre récompense que la gloire de Dieu et la satisfaction d'y avoir coopéré. Déjà j'ai écrit à V. S. qu'il n'importait nullement à N. S. par quelles mains passaient les négociations, pourvu qu'elles conduisent à la conclusion de la paix; et qu'on a pris en considération la demande des Français touchant le bref, pour faire connaître au très-chrétien que même en cela N. S. est disposé à lui complaire. J'ai écrit en ces termes à Varese. En attendant, que V. S. travaille pour la paix et les intérêts de la religion ».

Le 24, Bonvisi répond à Cybo qu'après avoir parlé à S. M. de la nécessité pour l'empire de conclure la paix, vu que tout le monde l'abandonne, il fit observer qu'il n'y avait pas espoir de maintenir l'union parmi les princes, qu'il serait même à craindre que l'armée, cernée par d'autres, ne puisse vaincre le maréchal de Créqui; que, d'un autre côté, les tumultes augmenteront en Hongrie si l'on n'y envoie pas de nouveaux secours; que dans cette éventualité on diminuera l'armée du Rhin et la défense en deviendra plus impossible, car facilement le Turc prendra occasion de ces désordres, et sans la paix tout sera perdu. « Mais, écrit-il, Philippsbourg tient beaucoup à cœur aux ministres, parce qu'ils estiment que, si cette place reste à la France, l'empire en deviendra l'esclave, car elle aurait à sa merci les électeurs; et que, pour ces raisons, S. M. serait obligée, disent-ils, de faire la paix avec le Turc, autrement, l'empereur étant engagé dans la guerre, le roi de France pourrait

forcer les électeurs à l'élire comme roi des Romains sans en être empêché ».

Le 26, Bonvisi écrit encore à Cybo, qu'il a été chez Hocher pour avoir une réponse à propos du formulaire du bref, mais apprenant que l'empereur voulait consulter Swarzenberg, il s'est rendu chez le prince qui rentrait de Bade. « Je l'ai trouvé, écrit-il, entièrement contraire: il m'a dit qu'à présent il était trop tard; que l'on aurait dû y penser aussitôt après que Bevilacqua avait été nommé à Nimègue; que changer le bref en ce moment serait un trop grand triomphe pour la France et trop de lâcheté de la part de l'empereur, s'il acceptait que le très-chrétien en profitât pour signer l'acte avant le roi d'Espagne, récusant l'arrangement adopté dans le traité des Pyrénées, où l'on convint de préparer deux instruments dans la langue des rois, et que chacun d'eux signerait le premier dans l'instrument rédigé en sa langue; que, de cette manière, l'avilissement de l'empereur ne serait aucunement une satisfaction pour l'Espagne; qu'en tout cas il faut voir la plénipotence du roi d'Angleterre parce que, si, dans ce document, l'empereur était nommé d'abord et les deux rois ensuite confusément comme cela était vraisemblable, et que les Français ne fissent aucune observation pour en obtenir la modification, il n'était pas convenable que S. S. le changeât pour donner une trop grande satisfaction à ceux-ci ». Le prince trouvait étrange aussi que Bevilacqua n'eût pas fait part de cette différence aux plénipotentiaires autrichiens afin d'en discuter la modification, et, par des paroles vagues, mais intelligibles, il a voulu faire comprendre qu'en n'ayant pas de suite rejeté la demande des Français, on avait montré qu'on l'acceptait. « J'ai essayé de lui répondre, conclut-il, mais sans réussir à le faire changer d'avis; et, par conséquent, étant donnée l'opposition de ce grand ministre, je crois qu'il n'y a rien à espérer de bon ».

Et le 30, Bevilacqua écrit: « Le fait que l'Angleterre est d'avis que l'on formulât un traité de paix, a suggéré l'idée aux Français d'entrer par son intermédiaire en négociations. Les Espagnols, dit-il, demandent trois choses: la restitution de ce qui a été occupé en Sicile, de la Franche Comté, et que l'on donne une frontière à Bruxelles, du moment que la France par ses conquêtes a élargi les siennes. Sur la première et sur la troisième proposition il ne sera pas difficile de s'entendre, mais toujours moyennant quelque compensation à la France; il en est autrement pour la seconde; elle présente bien des difficultés. En attendant on pourra avertir Spinola, comme si cela venait d'une tierce personne, que les Français se contenteraient de la restitution aux Suédois des Etats qu'on leur a pris, et que les Espagnols espèrent décider leurs confédérés à en restituer une partie ».

Le 13 août Cybo lui mande qu'à Vienne, en examinant la plénipotence des Anglais, on a constaté que d'une part l'empereur et ses alliés y étaient cités chacun nominalement et, de l'autre, le roi de France et les siens, conformément à un des quatre projets formulés par V. S. et refusé par les Français. Le pape pourrait se plaindre que la France prétend du Saint-Siège ce qu'elle n'exige pas de l'Angleterre, mais il ne faut pas s'en occuper, et il suffit que V. S. le sache ».

Et, le même jour, il répond à Bonvisi, qu'il était inutile que l'empereur et les ministres fissent tant de discussions sur la modification à apporter au bref, car N. S. ne voulait pas qu'on en parlât à S. M. du moment qu'elle ne l'agréerait pas. « A présent c'est une affaire finie, ajoute Cybo, car N. S. ne veut pas que Bevilacqua signe, même si le roi de France retire la protestation, parce qu'il n'est pas convenable de se mêler avec les hérétiques, que toutefois les difficultés opposées par les Français n'empêcheront

pas Bevilacqua de continuer jusqu'au bout sa tâche de médiateur, afin de pourvoir, avec la conclusion de la paix, aux avantages de la religion catholique. Il doit aussi satisfaire au grand nombre de ceux qui recourent à son intercession en ce congrès. C'est là le but principal pour lequel N. S. l'a envoyé à Nimègue, et pas du tout le désir d'acquérir la gloire d'être le médiateur de la conclusion de la paix ».

Les espérances du pape, que de ces négociations sortirait une amélioration pour les catholiques dans les pays protestants, ne semblaient pas pouvoir se réaliser aisément (1).

Et le 14, Cybo répond encore à Bevilacqua « qu'il ne doit traiter avec les hérétiques, que dans les cas où il peut en découler des avantages pour la religion catholique; de même que V. S. ne doit non plus s'ingérer dans ce qui touche à la paix de Munster, et si les Autrichiens en parlent, elle pourra répondre qu'elle en écrira à Rome ».

Le 21, Bevilacqua écrit qu'en attendant la décision à propos du bref facultatif, il cherche des prétextes pour jus-

(1) « Même si l'on fait la paix, écrivait Bonvisi à Cybo le 24 juillet, on ne voit pas de quelle manière on pourra aider les catholiques qui vivent dans des pays protestants. On ne traite pas de cette paix par des négociations, mais par une intimation absolue de l'accepter sans tolérer que les conditions en soient discutées. Les princes hérétiques abandonnent l'empereur ou en sont abandonnés, de sorte qu'ils seront toujours plus mauvais envers les catholiques. « Si les coalisés du Nord conservent tout ou partie de leurs conquêtes, on arrêterait avec l'évêque de Munster et le consentement de l'empereur, un règlement visant les biens ecclésiastiques en possession des hérétiques et usurpés en 1624, en dépit de l'instrument de paix, par les Suédois dans les provinces qui leur furent cédées par le traité de Munster. A présent il n'y a plus moyen de négocier avantageusement pour les catholiques, parce qu'il faut ou accepter la paix imposée par les Français ou continuer la guerre ».

tifier sa renonciation à être nommé dans le traité, parce que les hérétiques y sont mêlés, qu'il y est question de la médiation anglaise, ou encore parce que les Hollandais ont conclu un traité séparément, les Anglais ne voulant pas y paraître pour ne point laisser voir que les Hollandais ont approuvé un projet proposé par l'Angleterre. Le traité avec l'Espagne est négocié entre les deux Couronnes, car les Espagnols ont toujours déclaré vouloir deux traités séparés... Et il ajoute, que c'est la certitude que l'Angleterre aurait déclaré la guerre, qui a décidé le roi de France à conclure la paix avec la Hollande, car celle-là avait fait savoir que la guerre aurait lieu si pour le 10 le pacte n'était point souscrit (1).

Bonvisi informe Cybo, le 28, qu'il vient d'arriver de Nimègue un courrier portant que les Hollandais ont signé la paix avec l'Espagne, et que cette nouvelle a beaucoup ému la Cour. « M'étant ensuite rendu chez l'empereur, j'ai dit à S. M.: que si j'avais la liberté de parole je lui parlerais au sujet de cette paix, et, comme il me l'accorda entièrement, je lui ai exprimé de nouveau l'avis qu'il devait absolument faire la paix lui aussi. Je lui ai fait remarquer qu'on n'agit pas contre l'Allemagne en restituant les places reçues à la suite de la paix des Flandres; autrement toute l'armée ennemie, qui se trouve en Flandre, pourrait s'unir

(1) Le 27 août, Cybo lui répond touchant la demande de Mgr Gurgh pour avoir la grâce de pouvoir célébrer la messe en portant une perruque modeste; qu'on ne connaît qu'un seul cas de ce genre, et c'est celui du cardinal de Hesse lequel — et je le dis à V. S. à titre de simple notice, écrit Cybo — n'a plus un seul cheveu, et en outre il souffre de maux de tête causés par des humeurs. Toutefois le pape, prenant en considération un si digne prélat, lui concède la grâce.

aux garnisons des autres places et attaquer d'abord Trèves, peu fortifiée et gardée par les troupes indisciplinées de l'évêque de Bamberg, ensuite Bonn, et Cologne à laquelle on impose la neutralité; puis viendrait le tour de Dusseldorf, afin de s'ouvrir un chemin par le Rhin et envahir le territoire de la Marche et même Munster, à l'effet d'obliger son évêque et l'électeur de Brandebourg à faire la paix avec les Suédois; qu'il ne fallait pas se fier à la fidélité des coalisés du Nord, qui était douteuse, car ils n'ont pas envoyé de ministres à la Cour pour un arrangement et ont laissé l'empereur seul; qu'il faut se contenter que la France restitue Fribourg, démantèle Philippsbourg, délivre les électeurs du Rhin de la servitude, des jalousies, et l'empereur même, en ce sens qu'il pourrait alors se rendre maître des Hongrois; que si le roi très-chrétien refusait, il ne fallait pas, pour Philippsbourg, renoncer à la paix; faisant remarquer que la servitude ne serait point plus grande du moment que cette place était déjà en possession de la France; qu'enfin il valait mieux restituer Philippsbourg, qui est éloignée, et conquérir des pays voisins de l'empire; qu'il ne fallait pas laisser le Turc battre les Moscovites empêchés de faire la paix avec les Polonais, qui leur demandent la restitution des places, de sorte que la Pologne se croit obligée à son tour de leur faire la guerre. « Et j'ai conclu, écrit Bonvisi, en disant que l'empereur, en fin de compte ne perd rien, vu que tout se réduit à remettre les choses en l'état où elles se trouvaient lors de la paix de Westphalie, mais qu'il faut se décider, car si la France croyait pouvoir obtenir d'autres avantages, la guerre continuerait; S. M. m'écouta avec beaucoup de bienveillance, me remercia en souriant et dit qu'elle en délibérerait ».

Le 29, Bevilacqua mande que les Impériaux semblent désirer la paix; que Gurgh lui a dit qu'on devrait démanteler Philippsbourg, le céder à Spire et restituer Fribourg à

l'empereur; mais que les Français n'acceptent pas ces conditions, parce que la France tient garnison à Philippsbourg, avec le consentement de l'évêque qui détient le pouvoir civil; et qu'en tout cas il ne serait pas nécessaire de conclure un traité, car rien n'a été changé.

Le 3 septembre, il annonce que l'évêque, prince de Gurgh, lui a demandé quelle serait sa conduite si quelque proposition de paix venait de l'Angleterre, et qu'il lui a répondu: que N. S. par sa médiation n'a eu d'autre objectif que de procurer la paix: que si les catholiques la demandent, et là où il n'y aura rien contre la religion, il acceptera d'être médiateur. L'évêque a été content. A présent on attend de voir ce que fera l'Angleterre: «je l'ignore pousuit-il, quoique York ait promis de me le faire savoir par mon ami; mais celui-ci étant sur le point de partir et pour les autres motifs connus par V. Em., je ne lui ai pas écrit; de ce côté je suis donc sans nouvelles».

Le même jour Cybo recommande à Bevilacqua de ne pas faire de démarches pour le traité entre la France et l'Espagne; mais de ne pas oublier d'en faire de très pressantes en faveur des indemnités des églises et des catholiques qui vivent en pays hérétiques et spécialement qu'on ne restreigne pas les libertés des églises d'Osnabruck et de Hedelsheim, comme le fait craindre la Suède pour avoir en quelque manière une satisfaction.

Et, à la même date, le cardinal écrit à Bonvisi:

« C'est à tort, qu'on suspecte, à la Cour, que à Rome on n'est pas disposé à tenir en considération S. M., comme V. S. Illme l'a souvent écrit en rapportant les nouvelles fantastiques qui y circulent (1). Bien au contraire, nous cher-

(1) Et le 27, Bonvisi lui répondait: « Il arrive souvent que les médiateurs se rendent suspects aux parties; et on craint que la *prepotenza* française ne réussisse à faire des distinctions préjudi-

chons sans cesse les occasions de marquer l'estime et le respect que l'on a ici pour S. M. Césarienne, et une nouvelle preuve en a été donnée ces jours derniers, par l'envoi du nonce chargé de porter les langes au nouvel archiduc, honneur qui n'avait plus été rendu depuis longtemps, quoique Clément X eût chargé Marescotti, à présent cardinal, de cette mission auprès du premier né de S. M., mais celui-ci étant mort tout de suite, la mission n'eut pas lieu ».

De même le 7, sur une interpellation du nonce Varese, il lui répond qu'il n'a rien à ajouter à ce qu'il a écrit dans le passé touchant le bref de la médiation, et plus particulièrement sur le peu de prix que S. S. attache à la gloire d'être médiateur, car elle a seulement à cœur le repos public et les avantages de la religion.

Le 9, Bevilacqua informe Cybo que Los Balbases, lui participant les conditions de la paix, a dit que quoique l'Espagne fut obligée de se servir de la médiation de la Hollande dans les négociations du traité avec la France, on n'a pas renoncé à avoir celle de N. S. et que pour cela on ferait deux instruments de paix; qu'à cette ouverture, il répondit que le pape n'avait d'autre but, en acceptant la médiation, que d'accélérer la conclusion de la paix et qu'il avait des ordres de ne point solliciter d'être admis dans la médiation, ainsi si la Hollande l'avait demandé, il aurait dû s'y refuser; et il ajoute qu'il a répété la même chose aux Français, exprimant le regret qu'ils aient à dire de n'avoir pu avoir l'honneur de signer à cause du bref, et que cela a fait mauvais effet au Congrès. Il déclare en-

---

ciables à cette Cour; toutefois j'ai cherché à dissiper ces craintes en exposant ces deux faits: 1° que N. S. travaillait à persuader au roi très chrétien d'abandonner la prétention de reprendre Philippsbourg; 2° l'envoi du nonce porteur des langes. Cette nouvelle a dissipé tout ombrage ».

suite que Gurgh lui a dit que l'empereur veut la paix, mais qu'il y a toujours la difficulté à propos de Philippsbourg et de Fribourg et qu'on parle même de céder Colmar au lieu de Fribourg (1).

Et le 18, il l'informe que c'est grâce au secret maintenu par lui et les Français sur le différend du bref que l'affaire a abouti et à l'honneur de la médiation de N. S., sans qu'elle soit citée dans le traité ; et il se réjouit de voir que tout le monde loue l'insigne modestie du pape... La paix entre la France et l'empire ne paraît pas être prochaine ; et il n'y a pas accord entre les plénipotentiaires impériaux : Gurgh et Strachman sont dévoués à Neubourg et ils soutiennent trop la coadjutorerie de Cologne, tandis que Kinsky n'est pas de cet avis.

Le 20, Bevilacqua (2) mande à Varese :

« Seule l'Angleterre est comprise dans le traité de paix entre la France et l'Espagne, les deux rois se réservant

(1) De son côté Bonvisi écrit à Cybo le 11, qu'il a informé quelques ministres, qui ne suivent pas la Cour, des soins paternels que prend S. S. pour régler les différends entre la République de Gênes et le très-chrétien, ne voulant pas ennuyer l'empereur, tout entier occupé cette semaine aux divertissements. « En attendant, les ministres tiennent des conférences, ils se plaignent beaucoup que l'évêque Gurgh, premier plénipotentiaire, ait quitté Nimègue pour se rendre à Cologne afin de travailler à l'obtention de la Coadjutorerie, le duc de Neubourg s'obstinant à croire que la nomination peut se faire sans le concours de S. S. ».

(2) Bevilacqua, dans un rapport hebdomadaire sur ce qui se passait à Nimègue, raconte qu'à la fin d'août 1678, De la Fuentes a offert un splendide dîner, suivi de bal, en honneur de la Los Balbazes, que les femmes des ambassadeurs français y sont intervenues, mais non leurs maris à cause de la question des visites; bien que De la Fuentes aille chez eux, le roi de France leur a ordonné de ne point paraître aux solennités. Et dans le

par un article séparé, semblable au 17e du traité de paix avec la Hollande, de tenir ouvert le protocole durant six mois pour y comprendre les autres alliés et amis. Par cet expédient on a évité de nommer le Saint-Siège et le pape, avec l'intention de ne pas accoler N. S. avec le roi d'Angleterre. Et pour suppléer à cette lacune, il a été décidé que dans l'acte que le roi de France et le roi d'Espagne feront pour nommer les princes qui doivent jouir de la paix, on pourra adjoindre le pape et le Saint-Siège en premier lieu, avec l'expression du respect filial que l'on doit justement à S. S., pour la vive sollicitude déployée par elle en faveur de la paix... Quoique S. B. ne fasse aucun cas de ses convenances personnelles, ni de la gloire terrestre et que, de telle sorte, il m'est défendu de prendre en aucune manière des engagements à ce propos, je n'ai pas voulu toutefois manquer d'informer V. S. Illme de ce qui a été dit ici, particulièrement par Colbert, afin qu'elle soit renseignée sur la situation du Saint-Siège». Et il envoie la même information à Cybo.

Et, le 24, le Cardinal mande à Bevilacqua:

« Varese m'a écrit que, d'après le conseil de V. S. il a prié Pomponne de faire en sorte que les plénipotentiaires français n'aient pas à parler aux Autrichiens de la question du bref. Cela m'a beaucoup surpris, car dans mes dépêches j'avais ordonné à V. S. de ne plus parler de cette affaire; et quant à l'offense qu'elle aurait pu impliquer vis-à-vis de l'empereur, ce n'est pas à V. S. de la relever (ri-

---

rapport du 19, le nonce écrit que les ambassadeurs hollandais, quand ils négocient avec leurs collègues français et espagnols, ont la précaution de tenir ceux de France dans une salle et les Espagnols dans une autre, et ils vont d'une pièce à l'autre pour référer au sujet des demandes et des réponses; et cela pour éviter que l'on mette trop de chaleur dans la discussion.

battere), laissant cette tâche à qui elle revient. V. S. devra par conséquent faire silence là dessus ».

Le 1er octobre Cybo répète à Bevilacqua: « J'ai déjà ordonné à V. S. de ne rien faire pour signer l'instrument de paix, et que même elle doit se récuser si on lui offre d'y intervenir, car N. S. ne veut pas que les honneurs mondains aient une part dans ce qu'il fait. Dans un seul cas le pape lui permet de signer, et c'est si un des princes intéressés, en le lui offrant, montrerait du déplaisir de son refus ». Quant à protester contre le maintien de la paix de Munster, du moment qu'il n'est pas question de nouveaux attentats aux choses sacrées, il ne paraît pas nécessaire de renouveler la protestation, et là-dessus Cybo se réserve d'écrire de nouveau; mais il engage le nonce, lorsqu'il s'agit de faire des changements à ce que possèdent les églises, ainsi qu'il en est de Dinant enlevé à Liège, de chercher au moins à ce que l'on demande l'approbation apostolique.

Le 8 octobre, Cybo lui envoie la copie de deux protestations: la première vise le traité entre l'Espagne et la Hollande, et l'autre celui entre l'empereur et la Couronne de Suède, l'un et l'autre préjudiciables à l'Eglise. « Et V. S. devra, en protestant, prendre en considération la différence u lieu, se trouvant dans une ville hérétique, et que l'on conclut une paix à laquelle ont intérêt ses maîtres. Il semble que la protestation contre le traité avec la Hollande, devrait se faire tout de suite, car il y a matière préjudiciable à la religion et sans attendre la conclusion de celui avec l'empereur; mais il suffira de protester sur quelques points auprès des plénipotentiaires de France et d'Espagne; que si dans le traité de la Hollande, il n'y a que la restitution de Maëstricht, quoique dans les anciens termes où elle se trouvait auparavant sous les Hollandais, il semble qu'il y aura matière à protester, parce qu'elle passera toujours des mains

des catholiques à celles des hérétiques. Et, dans la paix avec l'empereur, si l'acte n'est que la confirmation de la paix de Munster, il est nécessaire de protester, parce que ce serait le maintien des préjudices à la religion catholique, et ce d'autant plus, si V. S. étant présente, ne fait aucun autre acte contraire; mais il suffira de se servir d'une formule générale dans le sens de celle du nonce apostolique à Munster. « Le pape s'en remet complètement à la prudence de V. S., tant pour le lieu et le moment que pour ce qui peut résulter pour sa personne; seulement la protestation doit se conformer aux instructions de N. S. ordonnant à V. S. de se rendre parmi les hérétiques pour faciliter la paix entre les catholiques et empêcher des dommages à l'Eglise ».

Le 14, Bevilacqua (1) déclare à Cybo qu'à Varese il a seulement écrit pour qu'il ait à s'informer habilement, s'il était vrai que les ambassadeurs avaient reçu l'ordre de leur roi touchant le bref. Et il ajoute que, au sujet de la paix, les Impériaux parlent de suspension d'armes, ce qui permet d'espérer que la paix sera conclue, mais quant à l'alternative de la France, entre Philippsbourg et Fribourg, ils veulent garder la première place et céder la seconde; que dans cette éventualité viendra la question de l'étendue de territoire à céder avec la ville de Fribourg, car la France pré-

---

(1) Le 8 octobre, Bevilacqua avait mandé à Cybo que le marquis Spinola, plénipotentiaire d'Espagne, l'a informé qu'il s'est plaint vis-à-vis de Beverningh, hollandais, qu'on laissât les commendes de Malte, qui sont très riches, aux calvinistes, et que celui-ci s'est montré disposé à trouver quelque arrangement, comme, par exemple, d'obliger les commandeurs actuels à payer de grosses sommes à la Religion de Malte pour qu'elle puisse acheter d'autres possessions en pays catholiques. Et le nonce ajoute avoir répondu « qu'il trouvait l'expédient difficile à mettre en pratique ».

tendra à toute la Brisgovie, ce à quoi l'empereur se refusera; mais peut-être pourra-t-on s'arranger. La France refuse toute compensation pour cette cession; elle préférerait plutôt Philippsbourg afin d'éviter la question de la Brisgovie. Plusieurs princes allemands voudraient aussi cette cession; car du moment que cette forteresse devra être démolie si elle reste à l'empereur, ils n'auront plus de rempart pour se défendre contre l'électeur palatin. En terminant, il dit qu'il y a désaccord entre les Français depuis le départ d'Avaux, mais Colbert prévaut toujours, et les Impériaux de même ne sont pas d'accord, car Gurgh et Stadman sont d'un parti et Kinsky de l'autre.

Comme on le voit, l'attention de la diplomatie papale se porte désormais du côté de l'empereur, qui présentait le seul obstacle à la paix générale, parce qu'il ne voulait pas se résigner à accepter les dures conditions que lui imposait Louis XIV. La Cour de Rome ne faisait pas question du plus ou du moins, visant uniquement à rendre l'empereur libre de se tourner contre les Turcs; aussi à part les recommandations en faveur des intérêts catholiques (1) et de

(1) Le 3 septembre, Cybo écrivait à Bonvisi que la conservation des Eglises d'Osnabruck et de Hidelshein doit intéresser l'empereur. On dit qu'elles seront cédées à Brunsvich et non aux Suédois. Quant au prince Guillaume de Fürstenberg, le cardinal écrit « qu'il espère qu'en le remettant en liberté on fera mention de l'immunité ecclésiastique en y introduisant le nom du pape plutôt que celui du roi d'Angleterre ».

Et le 16, Bevilacqua écrit à Bonvisi que les affaires des princes catholiques prennent une mauvaise tournure. « On a perdu l'évêque de Munster, et il est fort à craindre que son successeur ne meure lui aussi, et, si cette église, comme celle de Paderborn, reste sans chef, il y aura lieu de craindre de les perdre, car déjà le duc de Brunsvich a profité de la mort de l'excellent évêque de cette der-

l'évêque de Liège, afin qu'il pût rentrer en possession des places de Dinant et de Bouillon, la correspondance entre Rome et Paris ne contient-elle depuis lors, que peu de détails sur l'activité pontificale; c'est à Vienne principalement que cette activité se déploie avec ardeur, non sans y rencontrer des préventions qu'elle arriva à eliminer, en partie, en poussant S. M. à signer la paix. Ainsi le 16, Bonvisi écrit-il à Cybo: « Je rentre, au milieu de la nuit après une audience très longue chez l'empereur. Il me semble avoir obtenu un bon résultat, grâce à de nouveaux arguments que je lui ai exposés, lui faisant observer le fait que la rébellion en Hongrie s'était apaisée au seul bruit de la conclusion de la paix. S. M. a promis d'envoyer à ses plénipotentiaires à Nimègue, de nouveaux ordres correspondant mieux aux besoins ». Et le même jour, dans une autre dépêche en clair, il exprime l'opinion que, dans la situation actuelle, il n'y a qu'à gagner du temps, parce que, plus les affaires empireront en Hongrie, et plus augmenteront les probabilités de l'alliance avec la Pologne, ce qui diminuera les jalousies. Et, en attendant, les choses de Hongrie dépendront de la nature des réponses des députés français à Abaffi et aux Hongrois; si ces derniers n'obtiennent pas de secours de la Valachie, l'arrangement deviendra plus facile, tandis que s'ils l'obtiennent, ce sera à l'avantage des Turcs ».

Bevilacqua informe Cybo: qu'il craint que les Français exigent toute la Brisgovie avec Fribourg. Et, le même jour, il annonce qu'il ne demandera pas que N. S. soit nommé dans l'instrument de la paix et qu'il est même probable qu'on ne lui en parlera plus, parce que, avant d'expédier

---

nière ville, pour occuper les terres conquises par l'évêque de Fulda; on dit qu'il les restituera, afin d'amener le nouvel évêque à faire partie de la ligue ».

l'acte aux alliés, on en donne avis à ceux qui y sont nommés. Et, en même temps. il mande à Varese : « j'ai écrit que, dans la mention des princes qui pourraient adhérer au traité, les deux rois nommeraient le pape avec les égards dus au Siège Apostolique ; mais le cardinal Cybo me fait savoir que N. S. ne veut y être cité en aucune manière, et que, si les ambassadeurs en font la demande, on doit décliner l'offre, pour le motif qui guide S. S., à se tenir éloignée de toute gloire mondaine. Il n'y a qu'un seul cas où S. Em. me permet d'y consentir : c'est celui où le refus de cette offre pourrait offenser le prince. J'ai cru bon de faire connaître à V. S. Ill.me l'ordre du cardinal, afin qu'elle évite de parler en aucune façon de la mention de S. S. dans l'acte que l'on aura à publier, mais que dans le cas où l'on en parlerait à V. S. Ill.me, elle puisse répondre (1). Et le 25, il lui ajoute que les plénipo-

(1) Mais c'est Cybo même qui lui en parle, car le 2 novembre il écrit à Varese : « Il est notoire combien le pape a contribué à la paix entre les deux Couronnes — France et Espagne — pourtant on a été surpris de la nouvelle donnée par Bevilacqua que Colbert plénipotentiaire français, à Nimègue, avait proposé de faire quelque mention de la médiation pontificale dans l'annexe qu'on devra adjoindre au traité de paix. Bevilacqua sachant combien S. S. ambitionne peu cette gloire, pouvait cependant considérer que du moment qu'on n'a pas donné au pape la place qui lui était due à tous les titres dans l'instrument, il n'est pas convenable d'accepter maintenant l'offre d'une place qui ne correspond pas à sa dignité ». Et Cybo revient encore sur ce sujet, car le 5 novembre il écrit à Bevilacqua que, Varese lui a fait savoir que Colbert avait manifesté le désir d'insérer dans l'instrument de paix quelque mention à l'honneur de N. S. « J'ai remarqué en cette occasion la prudence de V. S. qui a de suite repoussé l'offre sans même m'envoyer de rapports à ce sujet. Colbert eut dû comprendre qu'après avoir, sous de frivoles prétextes, exclu de la formule du bref la médiation pontificale, il n'était plus convenable d'offrir

tentiaires de France ont dit aux médiateurs que, le délai fixé par leur roi pour l'acceptation des conditions de la paix, étant expiré, S. M. ne se considère plus obligée à les maintenir, mais que, pour l'opportunité de la paix et étant donné que l'empire veut démolir Philippsbourg et le restituer à l'église de Spire, ainsi que le demandent plusieurs princes de l'empire, on y consentirait pourvu qu'on délivrât Fribourg avec un rayon d'une lieue de territoire autour, et la route qui unit cette place à Brissac. Par contre, les Impériaux déclarèrent au nonce qu'ils acceptaient la première offre de la France du 10 avril et qu'ils étaient prêts à conclure la paix sur les bases de l'ancienne alternative, et de la paix de Munster. Cette déclaration fit grande impression, car l'empire se sépare ainsi des princes du Nord. Dimanche dernier, les Français ont répondu que le temps pour la proposition de l'alternative était expiré, mais les Impériaux répliquèrent que dans le traité avec la Hollande, on a prorogé le terme jusqu'à novembre. « Tout cela fait craindre cependant qu'on ne puisse pas obtenir une suspension d'armes, car les Suédois veulent obliger les Français à se battre. »

Et le 28, il mande à Cybo : que les Français accusèrent les Autrichiens de vouloir gagner du temps et de repousser la paix du moment qu'ils ne se décident pas sur l'alternative proposée par la France, de céder l'une ou l'autre de ces places : Philippbourg ou Fribourg. « J'ai obtenu, ajoute-t-il, que l'on ne répondît pas sur un ton hautain et rude, et j'espère avoir été écouté ». Les Impériaux craignent qu'aussitôt qu'ils auront fait la déclaration, la France veuille imposer à l'empire les mêmes conditions qu'elle pose à la Suède, entre autres, le passage par l'empire, et même d'établir des magasins pour

---

une place aussi inférieure, surtout comparativement à celle occupée par l'Angleterre ; que V. S. n'oublie pas, si on lui en parle de bien répondre ».

ses armées, avec le prétexte de secourir la Suède ou d'attaquer d'autres princes qui voudraient continuer la guerre, et cette condition est repoussée absolument par l'empereur. Dans ce doute, S. M. veut conclure un traité séparément des coalisés. Il est juste pourtant de remarquer que les Français mitigeant leurs exigences, disant qu'ils sont prêts à accepter tout moyen terme qui n'imposera pas d'obligation pour la Suède, et que l'empereur, étant le chef de l'empire et, par décision de la Diète de Ratisbonne, l'arbitre de la paix, tous les princes le suivront; même l'électeur de Brandebourg déposera les armes. Et du moment que l'empereur déclare vouloir la paix selon le traité de Munster, on en déduit le rétablissement du duc de Lorraine dans ce qu'il a perdu. Ce prince semble certain de son rétablissement et n'entend céder quoi que ce soit de son territoire, mais la Hollande cherche de le persuader et par ses conseils et par ses menaces. Et le même jour, le nonce ajoute qu'il y a arrêt dans la décision des Impériaux parce qu'ils ne sont pas d'accord entre eux; on voudrait que l'empereur cédât Philippsbourg, du moment que la forteresse doit être démantelée, et qu'on garde plutôt Fribourg car il ne convient pas de céder la Brisgovie qui est patrimoine de la maison impériale.

Comme on reprochait aux Français de faire sans cesse de nouvelles demandes, en leur donnant toujours plus d'extension, Bonvisi écrit à Cybo le 30: « Je n'ai aucune réponse de Hocher touchant la cession de Nancy au lieu de Philippsbourg, soit que les plénipotentiaires ne veuillent pas déclarer par écrit leurs idées, soit qu'ils le croient superflu voyant qu'on ne négocie pas sérieusement, mais qu'on fait des projets qu'on abandonne ensuite. J'ai voulu pourtant, selon les idées de Bevilacqua ne pas m'occuper de la précédente alternative et en principe parler plutôt, d'un échange

entre Fribourg et Philippsbourg, avec la certitude que les Français accepteraient peut-être celle-ci au lieu de Nancy. Mais dorénavant je ne crois pas qu'il soit de la dignité du Saint-Siège de faire des propositions sans fondements, parce qu'on a l'air de vouloir travailler au succès des intérêts des Français et sonder la volonté de la Cour impériale sans aboutir au traité, et bien des fois on m'a fait allusion à cela. La trop grande rigueur des Français, outre qu'elle ruine les princes catholiques d'Allemagne, sera cause de la perte de la religion en Hongrie, parce qu'il faut tout accorder aux révoltés. Ceux qui ont allumé l'incendie auront à en rendre compte à Dieu, tandis que l'empereur sera excusé par la nécessité ».

Le 4 novembre, Bevilacqua informe Cybo que les Français sont venus lui faire cet aveu qu'ils n'ont pas fait aux Anglais : qu'ils se contenteraient si l'empereur gardait Philippsbourg, leur cédant Fribourg avec son comté et une communication entre cette place et Brissac, et par comté ils entendaient les environs de Fribourg, car en d'autres temps Fribourg avait formé un comté; que pour le reste le très-chrétien a intérêt à ce que ceux qui veulent la paix rappellent leurs troupes de la guerre, ne permettant pas qu'ils soient secourus par l'empire de quelque manière que ce fut, et cela parce que la France s'intéressait au sort de ses alliés. Et que le roi ferait son possible pour persuader l'évêque d'Argentina et le prince G. de Fürstenberg de chercher à rentrer dans les bonnes grâces de l'empereur. Le nonce ajoute que les Impériaux, après avoir reçu des ordres de Vienne, ont répondu: que l'empereur garderait Philippsbourg et céderait Fribourg avec les villages de Leen, Meghausen et Kircherardt, assurant qu'en bonne foi on ignore s'ils formaient un comté ou non; qu'au lieu d'accorder la propriété d'une route entre Fribourg et Brissac on offrait le libre passage, sans obligation de logement vu que le trajet est court,

qu'on admettait les conditions touchant les princes qui resteraient en guerre, mais que l'on n'avait pas faculté d'accorder à la France la liberté de secourir ses alliés, car ce serait troubler l'empire; que pour l'Autriche et la France il suffirait de faire la paix entre elles. Les Français par contre soulevèrent d'autres difficultés, à propos des dépendances de Fribourg et de la route en demandant que la faculté du secours fut pleine et libre. Aujourd'hui, conclut-il, on continue les négociations, mais le troisième point est bien difficile à résoudre. Les Impériaux répliquent qu'on peut secourir la Suède par mer. Les deux parties ont communiqué les négociations aux Anglais, et Jenkins a dit qu'il vaudrait mieux pour l'empereur de continuer la guerre, car alors son roi pourrait s'armer et imposer des traités séparés.

Et, le même jour, le nonce écrit, qu'après avoir bien examiné le traité entre la France et la Hollande, il s'est persuadé qu'il ne contient rien qui puisse donner lieu à des protestations, car non seulement il ne porte pas préjudice à la religion catholique, mais qu'au contraire bien des clauses à préjugés, introduites par les Hollandais contre la capitulation de 1632, ont été repoussées. Et, il ajoute, qu'il espère que les églises des pays au delà de la Meuse, sont à l'abri de tout danger de la part des Français; « et à la Haye jusqu'à ce que V. Em. ne m'ordonne le contraire, je suspendrai tout acte de protestation contre ce traité. V. Em. aura vu que l'on parle souvent de la paix de Munster; mais dans mes conversations j'ai bien eu garde d'en parler, tout en ayant protesté auprès des Impériaux et des Français contre les conditions de cette paix et tous m'ont promis d'insérer ma protestation dans le protocole. Mais écrit-il, dans les négociations avec l'empire, on prend pour base la paix de Munster, c'est pourquoi j'ai prié que l'on impose à la Suède le rétablissement de l'ancien état de choses plus favorable aux catholiques ».

Le 6, Bonvisi informe Cybo de l'arrivée d'une autre lettre de Bevilacqua faisant connaître les demandes des Français et des Impériaux, et qu'il est à espérer que les Français se borneront là, afin de ne pas s'attirer la haine de toute l'Allemagne. Mgr l'évêque de Gurch, premier plénipotentiaire impérial, a trop tardé à accepter l'alternative; et s'il l'avait acceptée au moment où les Français l'ont présentée, la paix serait déjà conclue. Mais il est trop dur, continue le nonce, de restituer Philippsbourg; cela obligerait l'empereur à tout accorder aux Hongrois, car, soit que l'on continue la guerre, soit que l'on conclue la paix avec la restitution de la forteresse, on ne pourra faire aucun effort pour dompter les révoltés hongrois, ayant d'un côté les Français et de l'autre les Turcs. On devra faire le possible pour amadouer les Hongrois en permettant l'exercice religieux du protestantisme et en concédant les églises... Du reste il est faux qu'on demande l'expulsion des jésuites.

Le 8, Bevilacqua écrit à Varese: que les Français, pour faciliter la paix, ont réduit leurs prétentions sur la Brisgovie, au comté de Fribourg; et que les Impériaux de même pour contribuer à la paix, ont déclaré aux médiateurs que l'empire ayant obtenu Philippsbourg, laissera à la France Fribourg avec ses dépendances, consistant en trois villages qui assurent la communication de cette place avec Brissac. Le ministre du duc de Lorraine suit les Impériaux; mais il reste quelque difficulté au sujet du territoire de Fribourg et sur la façon dont la France pourra assister les Suédois (1).

---

(1) Le 9, Bonvisi informait Cybo, qu'il venait d'écrire à Hocher: « il paraît que le Brandebourg, par l'intermédiaire des Hollandais traite un accommodement avec les Suédois, et que si cela est vrai la paix avec l'empereur devient de plus en plus difficile ». Il paraît, ajoute Bonvisi, que la France voudrait aider les héré-

Le 12, Cybo mande à Bevilacqua: « N. S. est convaincu que V. S. Ill.me s'applique d'une manière intelligente et active à la conclusion de la paix; qu'il plaise à la bonté divine de la concéder, afin que la tranquillité soit rendue à tant de populations affligées: et le pape encourage V. S. à continuer d'user d'activité et de faire diligence autant qu'elle pourra afin d'obtenir un si grand bien et S. S. bénit son œuvre ».

Le 16, Bonvisi informe Cybo que la paix se faisant, un des articles portera la mise en liberté de Fürstenberg, de cette manière je m'abstiendrai de toute instance, à moins qu'on ne fasse qu'une trêve, et alors je formulerai l'instance dans les termes indiqués par V. Em., mais je ne sais pas si l'on doit parler de l'Angleterre; toutefois comme, S. S. a été la première à demander la liberté du prince, peut-être voudront-ils donner satisfaction au roi D'Angleterre avec des mots, et à S. S. avec des mots et des faits. Et, le 20, il lui annonce avoir écrit à Bevilacqua qu'il ne croyait pas qu'on fût disposé à céder Fribourg au lieu de Philippsbourg, et le même jour, l'informe qu'il paraît que la paix se fera bientôt; mais qu'il y a une grande division entre les ministres qui finissent par s'en remettre aux plénipotentiaires de Nimègue. Et, en même temps il répond à Bevilacqua: « V. S. Ill.me m'a écrit que les difficultés pour la paix se réduisent à trois: ce qui touche à Fribourg, au chemin de

---

tiques contre l'empire et Neubourg; Fribourg est important, parce qu'il commande à trois électeurs,

Le 13, il lui annonce que les Impériaux auraient repris des places aux révoltés en Hongrie, et qu'il a saisi cette occasion pour dire à S. M. qu'il était prudent d'user de clémence, que l'empereur lui répondit que telle était son intention et que, seule, la question religieuse le retenait un peu, car il veut que la religion soit rétablie dans l'Etat eomme elle se trouvait auparavant.

communication et à la faculté que prétendent se réserver les Français de pouvoir secourir les Suédois et leurs alliés par terre et par mer. Pour ce qui touche les deux premiers points, c'est bien, mais, pour le troisième, si par hypothèse il est convenable que la France puisse aider ses alliés, d'autre part, il est juste aussi que l'empereur veuille secourir les siens. On pourrait accepter les seuls secours par mer, Que V. S. agisse avec sa prudence habituelle ».

Le 26, Bevilacqua expose à Cybo l'éventualité probable, que l'on suivra les normes de Munster, en séparant les intérêts de l'empereur de ceux de l'Espagne et que l'on conclura des traités entre la France, l'Espagne, la Hollande et le duc de Lorraine; dans ce cas, le nonce prie S. Em. de lui indiquer comment il devra se conduire et s'il pourra être médiateur dans ces traités. Bevilacqua informe, ensuite, que le projet de paix se maintient toujours dans les mêmes conditions, c'est-à-dire de laisser aux Français Cambray, Aire, Saint Omer et Valenciennes, en Flandre; que la France céderait la Franche-Comté et le reste des Pays-Bas à l'Espagne; que Maëstricht serait restituée à la Hollande et la Lorraine à son duc, en laissant une voie de communication entre le duché et le Luxembourg afin de pouvoir se secourir mutuellement. Et il ajoute que, dans le mémoire que les coalisés lui ont passé pour en donner communication aux Français, les Etats de la Hollande sont portés comme alliés du duc de Lorraine; « je n'ai pas cru, écrit-il, que le nonce apostolique dut faire mention de tout cela dans la médiation; et les Impériaux ayant fait des observations à propos de mon scrupule, j'ai déclaré que si les Hollandais refusaient de traiter avec le nonce, parce que séparés de l'Eglise, le Saint-Siège devait d'autant plus s'abstenir de s'en mêler, surtout que les ligues des catholiques avec les hérétiques étaient contraires à l'ancienne discipline; et les Impériaux finirent par accepter ma manière de voir et à consentir que,

sans spécifier l'empereur et le roi, je désignasse les coalisés du duc sous l'appellation collective des puissances belligérantes » (1).

Le 27 Bonvisi écrit à Cybo; « qu'il a rappelé à l'empereur comment V. Em., depuis un an, s'est occupée de Liège et de Spire, sièges qui avaient toujours des ennuis de la part de Philippsbourg; et que S. M. lui répondit qu'il fera son possible pour Liège, mais qu'il se trouvait seul, abandonné de tout le monde, et que pour Spire aussi, il voudrait faire quelque chose. Je crois comprendre, ajoute le nonce, qu'on restituera Philippsbourg, car on y est aussi poussé par les princes qui veulent la paix, à l'exception du Brandebourg; qu'en ce qui touche Dinant, on dit que c'est plutôt aux Espagnols de donner Charlemont, et que, pour Bouillon, il faudrait recourir à la paix de Vervins et nommer une commission pour décider la question ».

Et, dans une autre dépêche du même jour, il informe Bevilacqua, que des ordres viennent de partir pour la conclusion de la paix, qui pourra être définie si la France ne présente pas de nouvelles conditions, mais qu'il peut se faire qu'elle en émette, pour profiter de la désunion de la ligue. « En effet, écrit-il, la situation est telle que si l'empereur reste uni aux coalisés du Nord, les autres princes d'Allemagne s'irritent; s'il s'en sépare, ces derniers n'y gagneront pas, et l'empereur perdra les coalisés, qui feront des traités particuliers avec la France contre lui. Les ministres comprennent bien que la tactique de la France est d'irriter tous les princes de l'empire contre l'empereur s'il

(1) Le même jour, Cybo approuve la manière dont Bevilacqua protesta au sujet de Munster; et il trouve qu'il n'est plus nécessaire de protester contre le traité de paix entre la France et la Hollande, du moment qu'on n'y découvre rien de pire.

continue à soutenir les coalisés du Nord, et de les gagner à elle s'il les abandonne. Je conseille à l'empereur de conclure la paix, en y comprenant ceux qui veulent y entrer sans mentioner individuellement les coalisés du Nord, de s'obliger à ne pas secourir ceux qui ne le suivraient pas et que si la France prétendait passer sur le territoire de l'empire pour les attaquer, on aurait quelque motif de promettre secrètement de ne pas s'y opposer, et de cette manière on sauverait en apparence toute dignité. Que si le roi de France se dispense du consentement des électeurs ecclésiastiques et du duc de Neubourg, qui ont déclaré vouloir jouir de l'article 19 de la paix de Hollande, ceux-ci n'auront pas à se plaindre de l'empereur, mais des Hollandais, qui ne les garantiront pas. Je ne sais pas, conclut Bonvisi, si l'on suivra ce conseil » (1).

Le 2 décembre, Bevilacqua écrit que les Impériaux veulent négocier la paix avec les Français, et qu'il ne sait comment s'y prendre car il s'agit toujours de la paix de Munster; « mais, ajoute-t-il, Jenkins a fait lui-même les premiers pas et j'en suis content et, si l'on arrive à ce que la France renonce à la prétention d'avoir la propriété des

---

(1) Le 29, Bevilacqua annonce que l'autre soir, à la réception ordinaire chez M.me Colbert, un laquais de Hyde, ivre, a lancé des invectives devant la maison de la nonciature, qui est tout près, et a même cherché à forcer la porte; qu'il donna l'ordre à sa famille de ne pas intervenir, de le laisser crier et que le vin ferait le reste; mais que le lendemain d'Avaux vint dire au nonce, de la part de l'ambassadeur anglais, que non-seulement on avait chassé le laquais, mais qu'il avait été consigné au majordome de la nonciature pour être puni, car, bien qu'il n'y eut pas de rapporte entre les maîtres, l'anglais n'en avait pas moins de respect pour le nonce; qu'il exprima ses remerciements et que le laquais vint faire ses excuses au majordome.

chemins du duc de Lorraine, la paix pourra se conclure. Les Impériaux voulaient céder Bouillon au lieu de Fribourg, puis ils changèrent d'avis ». Le 3, Cybo lui recommande les églises d'Allemagne laissées par la paix de Westphalie à la maison de Brunswick et au marquis de Brandebourg. L'ambassadeur de France, auquel N. S. en a parlé, a promis d'en écrire en exposant qu'il y a des motifs pour restituer ce qui fut accordé pour indemniser des pertes faites dans la guerre avec la Suède, d'autant plus qu'à présent on a obtenu davantage... Et, le même jour, il l'approuve d'avoir déconseillé la demande que voulait faire Brunswick de s'annexer Osnabruck et aussi l'église de Hiedelsheim. V. S. doit chercher le plus possible la réintégration des églises, couvents et abbayes cédés par la paix de Westphalie ».

Le 3, Tanari, de Bruxelles, assure Cybo qu'il fera de son mieux pour se renseigner sur ce qui se passe en Angleterre ; à présent surtout, qu'il paraît que les affaires s'embrouillent toujours plus, de manière à faire craindre un soulèvement général du royaume non moins ruineux pour les catholiques qu'à la maison royale. L'envoyé extraordinaire venu d'Espagne est muni de feuillets en blanc, signés par le roi avec ordre à ses ministres d'obtenir, si possible, des changements au traité de paix avant de transcrire la rectification... Toutefois cette Cour a écrit aux plénipotentiaires qu'ils ne pourraient obtenir un plus grand avantage, que la restitution immédiate des territoires promis plutôt que d'entrer dans de nouvelles négociations. On croit qu'on a déjà échangé les ratifications à Nimègue. Il est incroyable, mais vrai, que la perte causée par le retard apporté aux résolutions d'Espagne au sujet des localités qui doivent être restituées, se chiffre à plusieurs millions; et le duc ne doit pas penser, durant plusieurs années, de pouvoir tirer de ces pays la moindre somme.

Le 4, Bonvisi écrit à Bevilacqua:

Non habbia V. S. Ill.ma per impossibile la restituzione di Filisburgo, quando effettivamente giovasse à i vantaggi del Sig.re Duca di Lorena, et alla quiete del rimanente della Germania; ma quando pure riuscisse di far consentire l'Imp.re ad una cosa di tanto suo pregiudizio, et alla quale contradicono tanti Prencipi dell'Imperio, V. S. Ill.ma vedrebbe, che spezzerebbero questa restituzione, come fecero delle città d'Alsazia, subbito che viddero disposizione di concedergliene buona parte, e pure portavano loro tanto guadagno, come altre volte hò rappresentato à V. S. Ill.ma, e però se si offerisse Filisburgo, direbbero, che si fà per esimersi dalle molestie, che porterà Friburgo, e non farebbero alcun miglior partito al Sig.r Duca di Lorena, e non tralasciarebbero la pretensione d'assistere gli Svetesi per terra, non per via di soccorsi, perchè già questa nazione è fuori di Germania, ma con fare la guerra in nome proprio à i collegati, per obligarli à rimettere in Alemagna gli Svetesi; E per far ciò bisognerebbe annidarsi nell'Imperio con forti armate, e ciò non si può permettere per le ragioni, che addussi giovedì passato. Il dire poi, che si potrebbe concedere la libertà d'assistere à suoi collegati, senza però stipulare la permissione del passaggio per terra, era uno de' temperamenti, che mi era venuto in mente per salvare certa apparenza, facendo intanto conoscere alli Sverzesi l'impossibilità di praticarlo: ma se questi si ostinassero in voler pretendere dalla Francia quell'assistenza, che non li è dovuta, ò bisognerebbe secondare le loro intenzioni, ò tralasciare di farlo; se si eleggesse questa seconda parte, sarebbe meglio disingannarli prima, giachè hanno perduto tutto; e se si volesse effettivamente fare la guerra à i collegati per terra, bisognerebbe poi, che l'Imperatore ripigliasse l'armi col giusto pretesto di non haver conceduto il passaggio. Per far dunque una pace stabile, è necessario metter à parte questo punto, e contentarsi di soccorrere gli Sverzesi per mare. Quanto à Friburgo si potrebbe forse dare l'equivalente, ampliando il territorio attorno à Brisach con quel numero di villaggi che si stimassero convenienti, e quanto à me l'ho già proposto, perchè à i Francesi sarebbe più commodo l'haver un

giusto territorio attorno quella gran piazza, e si toglierebbero i contrasti, che cagionerà l'haver Friburgo nel mezzo della Brisgovia. che metterà ogni giorno alle mani i sudditi dell'uno e dell'altro prencipe; e mi creda V. S. Ill.ma, che se si vorrà fare una pace stabile, se ne troverà il modo, ma bisogna, che ogn'uno si contenti di ritenere quello che giova alla propria defesa, e non di voler quello, che facilita l'offesa, perchè da ciò nascono le gelosie, perchè per altro fra due gran prencipi non ha da importare due villaggi più, o meno, che vagliono la metà di quello, che si si spende in quindici giorni più, che continui la guerra. Hò publicata la generosa resposta data da SS.ri Ambasciatori Francesi all'istanze fatteli della secolarizzazione del Vescovo d'Osnabruch, acciò che quà s'impegnino à non essere meno zelanti della conservazione de Vescovati, e mi hanno promesso di non consentirvi mai, e dicono, che di ciò sarà già V. S. Ill.ma accertata dalle resposte de' loro ambasciatori. Se poi il Sig.re Duca Ernesto amministratore d'Osnabruch teme di lasciare i figliuoli mendichi, se egli morisse avanti di avere conseguita la successione di uno de' due Ducati della sua casa, anche à questo ci sarebbe ripiego, con cedere egli il Vescovato alternativo di Osnabruch al Vescovo di Munster, pigliando in eredità le conquiste di Ferden con le sue attinenze, con procurare però le dovute cessioni di tutta la famiglia alla sopradetta alternativa pattuita nella pace di Vesfalia à loro favore, e così noi ridurrebbemo totalmente cattolico questo Vescovato, e la Casa di Bronsuich in cambio di una alternativa, haverebbe un principato ereditario nel mezzo de gl'altri loro Stati, e se l'entrate fossero minori, e non sufficienti per il mantenimento del Duca Ernesto, si potrebbe procurare, che il Vescovo di Munster li desse il supplimento durante la sua vita. Questo partito lo propuosi al morto Vescovo di Munster, e credo, che non lo ricuserebbe il presente, e V. S. Ill.ma farebbe un gran bene alla Religione Cattolica, se lo procurasse. Nel resto aspetto le più distinte notizie, che mi fa sperare con le lettere di hoggi, giache non haveva potuto mandarmele per l'imminente partenza della Posta, e le bacio riverentemente le mani.

Le 8, autre dépêche de Bonvisi à Bevilacqua où il dit : « Voyant que, désormais, les ambassadeurs impériaux et ceux de France se traitent avec amabilité (*candore*), et ont beaucoup d'égards envers V. S. Ill.me, on ne peut plus douter de la paix ; à moins que la Suède ne la trouble en refusant d'en reconnaître la nécessité ainsi que l'ont fait les Espagnols » (1).

Le 9, il écrit à Cybo que la Cour de Vienne n'avait pas approuvé que l'on eût choisi Fribourg pour la cession, et que les plénipotentiaires se trouvaient dans l'embarras, « mais le roi de France fit déclarer qu'il ne se considère plus obligé à l'alternative de la cession de Philippsbourg ou de Fribourg ; il paraît même qu'il regrette avoir fait cette proposition ». Mais le 27, il annonce à Lauri « aujourd'hui il y a eu une réunion entre les Français et les Impériaux à l'Hôtel-de-ville ; mais, bien qu'invité, je n'y ai pas assisté, parce qu'on discutait sur la paix de Munster ».

Le 30, Bevilacqua informe Cybo que tout en ayant obéi aux instructions reçues, il assista à la conférence des Impériaux et des Français, pour dissiper les soupçons, auxquels son absence aurait pu donner lieu ; mais il trouva que les négociations pourraient mieux marcher. Jenkins est de nature trop circonspecte ; car il a fait simplement connaître les demandes qu'on lui a dit de formuler, mais en des cas semblables le rôle du médiateur ne doit pas se borner à celui de rapporteur ; il faut qu'il parle et qu'il propose lui-même. La présence des Suédois, de ceux de Brandebourg et du Danemark a embarrassé tout le monde et a mécontenté les Césa-

(1) Le 10, Cybo écrit à Bonvisi qu'il espère avoir attiré l'attention de S. M. sur les démarches faites par le plénipotentiaire Colbert en faveur de la religion catholique, lorsque l'Angleterre voulait lui persuader de céder Osnabrük à Brunsvick.

riens; j'en ai pris occasion pour faire comprendre aux coalisés combien il serait de leur intérêt de rester unis avec l'empereur. Dès que les Français, ponrsuit Bevilacqua, parlent selon les ordres venus de Paris il y a à crainde pour la paix: d'abord ils n'accordent aux Impériaux aucun article général; ensuite, ils se montrent inflexibles touchant la Lorraine, et le roi renoncerait seulement à la nomination de l'évêque de Toul, droit dont il jouit en vertu d'un bref de Clément IX; en troisième lieu, ils persistent à vouloir la liberté de venir en aide à la Suède et, connaissant l'état présent de l'Allemagne, ils veulent l'obliger à la restitution envers cette Couronne, tout en refusant d'évacuer les places occupées au-dessus du Rhin; et enfin ils insistent pour garder Bouillon jusqu'à la décision des arbitres. Les Impériaux répondent qu'ils sont prêts à condescendre à toutes les choses raisonnables, mais qu'on leur pose des conditions trop dures. Les Français savent bien ques les princes allemands et surtout les hérétiques veulent la paix à tout prix et ils espèrent que ceux-ci forceront la main à l'empereur, c'est pourquoi ils se montrent irréductibles dans les articles proposés et ne veulent pas admettre ceux des Impériaux.

Du 1er janvier au 30 mai 1679.

Le 6, Bevilacqua (1) mande à Cybo qu'il ne prévoit pas que les conférences auront un résultat satisfaisant, car Jenkins ne fait que répéter ce qu'on lui a dit sans faire aucune

(1) Et le 10, il l'informe que la persécution est toujours plus vive à Londres contre les catholiques; et l'opposition du Parlement contre l'autorité royale; et que non-seulement on a voulu le rappel des troupes anglaises qui se trouvent en Flandre, mais encore pour empêcher qu'elles puissent servir à la défense du roi on les fait embarquer, et on les désarme sur mer, de manière que quand elles arrivent en Angleterre ce ne sont plus des soldats.

pression. Déjà les Français et les Impériaux s'en plaignent; et ils gagneraient à traiter entre eux, à présent surtout, qu'on connaît toutes les difficultés... Il paraît que les affaires en Angleterre tournent à la guerre civile; elle avait promis aux Espagnols de laisser des troupes en Flandre, mais à présent elle les rappelle toutes; on dit que le roi est peu content de la conduite du Parlement; mais c'est trop tard, conclut le nonce. Le 8, Bonvisi informe Cybo que Bevilacqua lui a demandé d'envoyer de suite un courrier à Nimègue parce que des difficoltés ont surgi à propos de la Lorraine, du secours aux Suédois et aussi parce que les Impériaux sont peu disposés à céder Fribourg. « Je presserai le départ de ce courrier, écrit-il, sans entrer dans aucun détail selon les ordres de V. Em. ». Et il ajoute qu'on craint quelque cas de peste dans la Leopolstadt (1), la nouvelle ville au-delà du Danube; mais les médecins allemands assurent qu'il n'en est rien. Le comte de Zizindorf, très recommandé par le P. Emerik, a été nommé maréchal de la Cour: il fera une enquête sur l'armée et une autre, dit-on, sur la Cour; mais dans sa clémence naturelle, l'empereur laissera les choses comme elles sont». Le 13, Bevilacqua informe Lauri que les ambassadeurs de France ont accordé jusqu'à la fin du mois pour poursuivre les négociations.

Le 19, Cybo répond à Bonvisi, « qu'il reconnaît les graves difficultés qui se présentent entre l'empereur et la France, soit au sujet de la Lorraine, que du secours à donner aux Suédois et surtout à cause de la résistance de la part de

(1) Le 15, Bonvisi annonce à Cybo qu'il s'agit bien de la peste, mais qu'il ne se produit pas encore de départs; toutefois on a interdit à toute personne venant des faubourgs d'entrer dans le palais; cela sera bien difficile à obtenir, car le commerce est considérable.

Vienne pour la cession de Fribourg; mais V. S. Ill.me doit faire le possible pour la paix ».

Le 22, Bonvisi avait déjà annoncé à Cybo d'avoir fortement engagé l'empereur à conclure avec la Pologne et la Moscovie une triple alliance contre le Turc « S. M. s'y montra favorable, écrivait-il, mais elle attend que la paix soit conclue avec la France; et à cela j'ai répondu, qu'en attendant, son ambassadeur à Varsovie doit travailler en vue de l'union de la Pologne avec les Moscovites; S. M., toutefois, doute que cette union puisse se faire, parce qu'il n'y a qu'une trêve entre la Pologne et la Moscovie, et qu'une alliance répugne aux Polonais, qui ont peu de confiance dans la fermeté, la constance des Moscovites... ».

Le 21, Cybo mande à Bevilacqua: « il convient que V. S. se tienne loin de la médiation pour un traité contre lequel, s'il se conclut, elle doit protester; et le moyen ne manquera pas de contribuer à l'accommodement. On ne doutait pas ici que le Brandebourg finirait par se joindre plutôt aux catholiques qu'à la Suède, mais en se déclarant lui-même, il pourra encourager l'empereur à en obtenir l'application pratique; et Brandebourg y trouvera son intérêt car il lui convient de restituer aux catholiques pour les contenter et aussi parce qu'il a moins à craindre du voisinage de ceux-ci que de la nation suédoise, qui, si elle rentre en Allemagne, pourra faire surgir de nouveau les anciennes questions ». Et, le 27, Bevilacqua écrit à Cybo: « Jamais la paix n'a été aussi incertaine qu'aujourd'hui, les Impériaux ont reçu, dit-il, des ordres plus restreints et ils ne savent pas comment retirer les propositions faites aux Français; toutefois les princes de l'empire veulent conclure la paix, pour se soustraire à la ruine du moment et sans se soucier de l'avenir, et ils ont déclaré que, si la paix n'est pas signée dans le mois, ils concluront tous des traités avec la France, Neubourg compris ». Et, le 28, Cybo le félicite de ce qu'il a obtenu

que le roi rès-chrétien ait consenti à observer jusqu'au 15 les conditions dictées pour la paix; car il est à espérer qu'ainsi, et moyennant son activité et son autorité, on pourra vite conclure la paix et avant l'échéance du terme».

Le 5 février, Bonvisi rend compte à Cybo d'une conversation qu'il a eue avec le prince Schwarzenberg. « Il me fit observer que les exigences des Français augmentent chaque jour, et que peut-être, on sera contraint de faire la guerre; que l'empereur est très mortifié et aurait déclaré que si cependant l'on signe la paix, il ne fera pas chanter de *Te Deum*. Et le prince aurait conclu: sous peu nous saurons si la paix est faite».

Schwarzenberg ne se trompait pas, car le même jour, la paix était signée à Nimègue entre la France et l'empereur.

Et Bonvisi écrivait à Bevilacqua:

Il gran passo che havevano fatto i SS.[ri] Imperiali nell'articolo che riguarda la Svezia hà fatto e tuttavia fà credere che si sarà conclusa la pace prima che spirasse il mese passato, perchè havendo concesso in sustanza tutto quello, che dimandavano i Francesi, non pare possibile che voglino perdere così gran vantaggio, intorbitandolo con nuove pretenzioni, e se lo faranno sarà sentito quà con grandissimo gusto, perchè erano sommamente afflitti, che si fosse promesso tanto, con sì grave pregiudizio dell'Imperatore e dell'Imperio, onde sè per colpa de Francesi sarà scorso il tempo prefisso senza conclusione, quà lo stimeranno di molto vantaggio loro, perchè la pretenzione del rifacimento delle spese, oltre la totale restituzione delli Sverzesi, metterà il cervello à partito à quei collegati che vacillavano, e la pretenzione di fortificare i posti già occupati, farà aprire gl'occhi non solo all'Elettore di Colonia, et al Duca di Neuburgo, mà à tutti gl'altri prencipi adiacenti al basso Reno, perchè con questi posti, e con quelli che volessero ritenere per il rifacimento delle spese, si ridurrebbero tutti schiavi; Oltre che mi dicono questi ministri, che oltre le

predette pretenzioni hanno quella di non convenire di una strada particolare per attaccare i collegati nel loro paese, ma vogliono l'intera libertà delle marcie, in modo che potrebbero dilatarsi in qualsivoglia parte dell'Imperio con danno de' prencipi più lontani, si chè sperano si habbia da risvegliare tutto l'Imperio, anche in riguardo della compassione al Duca di Lorena, per lo smembramento del vescovato di Liegi con la ritenzione di Buglione. Ad ogni modo sono tanto fissi in credere che i Francesi habbiano fatti questi nuovi tentativi, havendo veduto che i plenipotenziarij Cesarei li correvano dietro, mà chè poi l'ultimo giorno del mese accetteranno l'offerte, che sono per loro tanto vantaggiose, e però persuadendosi che il corriere della pace arrivi mercordì, ò giovedì, hà il Marchese di Grana sospesa la sua partenza per Francofort, per risparmiare l'incommodo del viaggio in caso che la pace fosse conclusa, mà se scappa questo punto, si accresceranno sempre più le difficultà, con la pretenzione della demolizione di Filipsburgo, e poi con la ritenzione della Brisgovia; sichè bisognerà tornare al cimento dell'armi, e tutto il presente progetto anderà per terra, con gusto di molti, che stimavano precipitosa l'offerta fatta dà i plenipotenziarij Cesarei.

Godo che sia arrivato costà il preposito di Osnabruck per assistere à gl'interessi di quel vescovato, et io spero che non solo non corre alcun pericolo, mà chè più tosto miglioreranno le cose della Religione se continuerà la guerra per il bisogno che haveranno gl'eretici d'interessarci i cattolici. Frà poco sentiremo la decisione di questo grand'affare, perchè sè il corriero non arriva verso giovedì, sarà segno che tutto sia sconcluso. Et io confermando à V. S. Ill.ma il mio solito ossequio, le bacio riverentemente le mani. Vienna 5 febraro 1679.

P. S. Hieri arrivò un corriero di costà con lettere, per quanto mi dicono, de 28 mà questa mattina non hò potuto veder alcun ministro autorevole, che mi accerti del contenuto di esse, e sè bene l'universale crede, che habbia portato l'imminente sottoscrizione della pace, altri mi hanno detto che i Francesi concedevano nuovo tempo per digerire le condizioni proposte onde sè bene le lettere che aspetto di V. S. Ill.ma, non saranno che de 24, tuttavia mi accenneranno qualcosa di più preciso, e domani saprò

tutto dà i ministri. Mi dispiacerebbe però se fosse vero che gli Sverzesi insuperbiti del forte appoggio de Francesi domandino ampliazione di privilegij per gl'eretici delle provincie ereditarie, et hò stimato bene darne questo cenno à V. S. Ill.ma acciò che con la sua diligenza possa divertire il male, sè pur ci fosse, venendomi dato l'avviso da persona che entra nella conferenza, mà chè alle volte sbaglia negl'avvisi (1).

---

(1) Et le 16, il lui adressait cette autre:

Il gentilhuomo spedito dà i SS.ri Plenipotenziarij Cesarei per portare l'avviso della pace conclusa arrivò lunedì alle 5 doppo mezzo giorno, et à mè non mandò sè non hiersera la benignissima di V. S. Ill.ma delli 6, e da essa vedo che era stata obligata à protestare, acciò chè si preservino le ragioni della S. Sede, e di di tutte le chiese dal pregiudizio, che li porta la confermazione della lagrimevole pace di Munster; e mentre V. S. Ill.ma, che sà la mente di N. S.re, hà stimato di non dover ricevere. nè fare complimenti in voce, né in scritto, seguiterò con l'istessa forma e solo dirò qualche cosa à S. M. in audienza privata in nome suo e mio, per nostra giustificazione, acciò chè nen pigliasse in mala parte che noi ci asteniamo dalle pubbliche congratulazioni. Certo è, che se li Spagnoli, e gl'Olandesi non si separavano, e che si fosse fatta la pace unitamente, ò se i cattolici della Germania havessero mostrato maggior zelo verso la religione, si sarebbero assai megliorate le condizioni della pace di Vesfalia, e credo che nel cuore suo il Re di Francia desiderasse di haver pretesto di darci la mano. mà vedendo che dependeva dal suo arbitrio la restituzione delli Svetesi, non hà potuto trascurarla, per mostrarsi stabile nel sostenere il suo collegato. Rimanemo dunque con l'antiche perdite, senza nemeno poter rimediare à i gravami chè i cattolici hanno ricevuto dall'anno 1648 in quà, perchè non sarà poco, che l'Imperatore si defenda ne i proprij paesi, rimanendo con tutti i principi della Germania poco bene affetti verso di lui, si chè poca è l'allegria, che si vede nella Corte, e con tutto ciò ogn'uno accorda che il Trattato si deva rattificare. Fin hora non sò le particolarità dell'aggiustamento, ma spero che V. S. Ill.ma me le manderà, ò chè quà si pubblicheranno, et intanto bacio à V. S. Ill.ma riverentemente le mani ecc.

Le 6, Bevilacqua informe Cybo « que ses conseils avaient été entendus par les Impériaux car, mercredi soir, ils avaient fini par rompre les négociations à propos de Bouillon, ayant déclaré que, plutôt que de laisser déchirer le patrimoine de l'Eglise, ils sacrifieraient l'empire; mais qu'ensuite lui étant parvenu le courrier de S. Em., il en donna avis aux collègues et aux députés de l'évêque de Liège; mais il trouva de glace ceux qui auraient dû être de flamme. A présent que la paix est conclue, il est inutile d'en parler. Du reste, écrit-il, cette paix fut imposée par les Français en vainqueurs, et il est certain que les Impériaux ont dû céder sur tous les points sans être plaints, car c'est leur lenteur qui leur a fait subir ce dur traitement. Beaucoup croient que le traité ne sera pas ratifié, mais le grand nombre veut la paix ». Le même jour, il écrit à Lauri : « jeudi on a arrêté les bases du traité entre la France et l'empire, et, hier, de celui avec la Suède; ce soir, à 9 heures, on a signé le premier, remettant au lendemain la signature du second; les médiateurs anglais n'ont pas pris part à la signature parce qu'ils n'ont pas été d'accord avec les impériaux sur la place qu'ils prétendaient avoir avant les autres; mais que, toutefois, c'est dans leur chambre, à l'hôtel de Ville, que la réunion a eu lieu. Je n'ai pas assisté à ce grand *succès*, ajoute-t-il, afin de ne pas approuver la paix de Munster ».

Le 17, Bevilacqua mande, que les Césariens craignent que Vienne ne ratifiera pas le traité; car hier est arrivé un courrier leur donnant des ordres bien différents; les plénipotentiaires se sont réunis et ont rédigé un long rapport bien détaillé; les Français ont aussi des doutes à l'endroit de Paris, parce qu'ils se sont contentés, pour la Lorraine, d'accepter les conditions qui regardent le prince, tandis que le roi aurait voulu que les ambassadeurs déclarassent ne plus vouloir assister le duc. « Et, écrit-il, j'ai eu de la peine

à les persuader d'attendre l'arrivée à Paris de l'instrument de la paix; en effet, Pomponne a répondu que, quoique le roi n'en eût pas encore connaissance, toutefois il les avertissait que le traité sera approuvé. Je ne vois, jamais conclut-il, les Français sans leur recommander l'évêque de Munster; ils se montrent bien disposés à l'aider, mais au lieu de lui donner les territoires suédois, on préférerait le voir lié avec la France, et alors on lui donnerait un subside en argent pour l'entretien des troupes; il paraît pacifique et peu enclin à la guerre et pour cela il a plutôt besoin d'avoir un allié qui le fasse respecter des voisins ».

En attendant, Cybo avait écrit à Bonvisi, le 18: « Le second article du traité de paix entre l'empire et la France, confirme les décisions du traité de Westphalie, tant détesté et condamné par le Saint-Siège; il convient que V. S. Ill.me soit sur ses gardes en hâtant la conclusion du nouveau traité afin qu'elle ne soit pas en désaccord avec les déclarations déjà faites à Rome contre une paix si désastreuse pour l'Eglise ». Et, il écrit aussi à Bevilacqua « que le second article du traité entre la France et l'empire prend pour base le traité de Westphalie, par conséquent, c'est le cas de la protestation ainsi que le prescrit la Congrégation du Saint Office. Tout en étant nécessaire de protester, il faudra agir avec prudence, de façon à contribuer à la paix sans laisser voir qu'on agit contrairement à la protestation. V. S. ne doit point désister de sa demande visant la restitution de Dinant à Liège » (1).

(1) A la même date il lui écrit: « N. S. reconnaît bien insolente et hardie la prétention de vouloir mettre en ridicule dans les rues l'habit de saint François, et il loue le nonce d'avoir obtenu que les ambassadeurs de France fissent des démarches pour empêcher cette démonstration, d'autant plus qu'on en aurait pris occasion pour en faire d'autres ».

Le lendemain, Bonvisi lui écrivait:

Lunedì sera arrivò il Sig.r Conte di Rossemberg spedito dà i plenipotenziarij Cesarei con l'avviso della pace sottoscritta la notte delli 5 del corrente, con le particolarità, chè più sollecitamente haverà avvisate Monsigr.r Bevilacqua. Quà si è veduta pochissima allegria per questo successo, principalmente in riguardo del Sig.r Duca di Lorena et i plenipotenziarij si sono scusati con allegare, di aver scoperti i trattati particolari, che faceva ogn'uno de' collegati, in modo chè se havessero tardato da vantaggio à sottoscrivere, temevano che S. M. sarebbe stata abbandonata da tutti; e questa circostanza rende meno dispiacevole il successo, e da i discorsi, che hò tenuti con molti de principali, ricavo, che infallibilmente sarà rattificato il Trattato; Credo bensì, che non per questo rallenteranno l'armamento, stimandosi necessario di esser ben preparati, in caso che i soliti disordini della guerra facessero trascendere le condizioni, che si sono pattuite circa il passaggio per l'Imperio, e si crede ancora che il restare S. M. potentemente armata faciliterà l'aggiustamento con i prencipi del Nort, per dare la vera quiete alla Germania. Nel discorrere con S. M. di questa materia, li ho rappresentato l'avviso che mi dava Monsig.r Bevilacqua, di aver protestato contro la confermazione della pace di Munster, e che però io non haverei potuto fare congratulazioni publiche, nè intervenire al Te Deum, che si canterà doppo cambiate le rattificazioni, se dà V. E. non mi fosse comandato in contrario, e S. M. mi rispuose esser stato conveniente, che Mons.r Bevilacqua protestasse, e che io sperassi coerentemente, nell'astenermi dalle pubblice dimostrazioni di approvazione, e di allegrezza, tanto più che il Nunzio residente in Vienna non intervenne al Te Deum, che si cantò per la pace di Vesfalia. Ho stimato bene di preoccupare l'animo di S. M. con questo discorso privato, che non impegna à niente, quando S. S.tà volesse, che intervenissi alle funzioni publiche con gl'altri ambasciatori, et à V. E. faccio humilissima riverenza. Vienna 19 febraro 1679.

Le 21, Bevilacqua informe Lauri à Paris que, après la conclusion de la paix entre la France et l'empereur, on n'a

restitué aux Suédois les territoires perdus en Allemagne que, moyennant la promesse d'observer les conditions faites aux catholiques, stipulées dans le traité de paix de 1648, et de supprimer les abus et les préjudices dont les ecclésiastiques ont été victimes, malgré la clause de laisser les choses en l'état où elles se trouvaient en 1624; la situation actuelle est tellement grave, qu'elle mérite l'attention du roi très-chrétien; dans le projet impérial pour la Suède, on avait cherché par l'art. 5, d'y porter remède; mais cet article n'a pas été observé, et à présent, c'est à la piété de S. M. d'ordonner à ses plénipotentiaires que, dans les traités où n'entrent pas de princes catholiques, on ait à prendre en considération les indemnités des biens ecclésiastiques et les intérêts de la religion catholique. « On espère, conclut-il, que les Suédois y acquiesceront. L'évêque de Munster, tant recommandé par S. S., était bien près de s'entendre avec les Suédois, mais les négociations ont été rompues, et aujourd'hui il est le premier exposé aux armées, et l'on ne comprend pas que S. M. veuille l'obliger à céder aux Suédois toutes ses conquêtes sans compensation; Munster, la seule ville catholique, est traitée pire que les autres ».

Mais, le 24, il lui avoue s'être trompé, car le jour même où se signait le traité entre les Impériaux et les Français, ceux-ci en concluaient un autre de neutralité avec l'évêque de Munster, par lequel, l'évêque s'oblige à donner à la France, en cas de guerre, le nombre de soldats auquel il est obligé par la matricule de l'empire, et de procurer à la Suède tous les avantages possibles en échange de la restitution des états occupés par elle; en revanche, le roi de France lui donnera chaque année 50,000 écus. Ce traité a été négocié en secret et par l'intermédiaire du représentant d'Argentina. En attendant, le traité de paix fut signé et de Paris, vint une lettre déclarant que l'on acceptait, mais que l'évêque devait renoncer à la restitution des terres con-

quises par la Suède, l'argent du subside devant lui suffire et que ces terres devaient revenir aux princes plus éloignés: Brunswick et Brandebourg; et à cet effet les plénipotentiaires font des démarches, auprès de l'évêque. « Je tâche, conclnt-il, de soutenir la cause de l'évêque, faisant ressortir que c'est le seul prince catholique, et qu'on le met dehors ».

Le 25, Cybo écrit à Bevilacqua pour approuver sa conduite vis-à-vis des plénipotentiaires dans la signature du traité de paix. Et le même jour, il lui déclare que le pape s'est beaucoup réjoui de la conclusion de la paix, pour le bien public et la tranquillité de la chrétienté; mais non sans quelque amertume en apprenant que la paix de Munster a été renouvelée; et il ordonne à V. S. Ill.me de s'employer auprès des plénipotentiaires français, afin d'en obtenir les bons offices pour que, dans l'application des traités on prenne en considération la restitution des biens, ce qui n'a pu être obtenu en renouvelant la paix de Munster, et en même temps, de présenter de nouveau la protestation faite par Chigi. « V. S. doit tâcher que, dans les territoires que l'on restitue à la Suède, ou qui resteront sous la domination des protestants, soit accordé le libre exercice du culte, ou tout au moins qu'il n'y ait pas de pénalités. Quant à la demande de l'électeur de Mayence, de conserver les bénéfices, bien que N. S. ne soit pas disposé à tolérer ce cumul habituel sur la même personne, réprouvé par les S. S. Canons, mais eu égard aux qualités de l'élu et à la situation particulière de Mayence, S. S., désirant donner une consolation à ce prélat, a ordonné que la demande soit examinée par une commission spéciale.

Et, le même jour, il mande à Bonvisi: « Je viens de recevoir l'annonce de la conclusion de la paix entre l'empereur et le roi très-chrétien. N. S. a désiré grandement et cherché au cours des négociations, une amélioration dans les affaires

de l'Eglise ; que l'on eût à restituer au catholicisme les diocèses et les abbayes sécularisées à la suite de la paix de Westphalie; mais nonobstant que tout cela ne se soit pas fait, S. S. s'est contentée de protester auprès de Mgr Bevilacqua, comme l'a fait Fabio Chigi à Munster, car la paix actuelle aurait confirmé celle de Westphalie. N. S., du reste, a montré et prouvé le grand plaisir qu'il ressentait de voir enfin terminée une guerre, si longue, si désastreuse, et dont la continuation aurait fini par épuiser la dernière goutte de sang du pauvre peuple qui vit dans les pays occupés par les armées. A cette fin, S. S. a évité, pour ne point entraver la conclusion de la paix, de se plaindre ou de faire n'importe quel acte pour prendre la défense de la cathédrale de Liège, dépouillée du duché de Bouillon et de la ville de Dinant et envers laquelle, malgré tout, S. B. croit avoir satisfait à tous les devoirs de son zèle pastoral pour remédier à cet inconvénient, comme V. S. Ill.me le sait. Ce qui a le plus engagé N. S. à conserver cette attitude, c'est l'espoir que les armées et les subsides des princes catholiques ne manqueront pas pour la défense de la chrétienté menacée par des barbares en plusieurs endroits et, particulièrement dans les royaumes de Pologne et de Hongrie. Et S. S. ne cessera d'employer toutes ses forces dans ce but auprès des princes. V. S. Ill.me doit se prévaloir de tout cela auprès de l'empereur pour le réconforter au nom du pape si les conditions de la paix lui paraissent trop dures; Il est nécessaire de faire des concessions au temps et, entre deux maux, choisir le moindre, car le pire de tout serait la continuation de la guerre dans les conjonctures présentes. N. S. s'est exprimé dans les mêmes termes avec l'ambassadeur d'Espagne, afin que celui-ci les transmette à S. M. catholique... toutefois, si V. S. Ill.me croit que S. M. puisse s'en offenser ou les interpréter dans le sens de partialité envers la France, S. S. s'en remet au jugement et à la pru-

dence de V. S. Ill.me pour entretenir S. M. sur ce sujet; mais l'empereur ayant déjà déclaré à V. S. qu'il veut faire ce sacrifice à Dieu, il est vraisemblable qu'il n'aura pas besoin d'être exhorté à la résignation ».

Et, Bonvisi à son tour, écrivait, le 26, à Bevilacqua qu'à présent il faut conclure avec les coalisés; que sans un traité avec eux, en effet, les misères de l'Allemagne n'auraient pas de fin, car on n'a pas réglé le passage des Français de manière à ne pas créer de désordres. « On ignore aussi, écrit-il, l'impression que produiront à la Diète de Ratisbonne les concessions faites par l'empereur et qui excèdent l'autorité impériale, raison pour laquelle on n'est pas satisfait du traité. Je crois pourtant que le duc de Lorraine préférera rester en exil plutôt que de se voir ainsi sacrifié. Peut-être eût-il pu tout tolérer, mais ces quatre chemins qui partagent la Lorraine en autant de parties, rendent impossible toute acceptation, car S. A. n'aurait plus un coin pour vivre en sûreté, et on dit que le pays partagé de cette manière, ne rendrait pas plus de 100,000 thalers; il vaut donc mieux être plaint de tout le monde. On ne parvient pas à comprendre comment les plénipotentiaires impériaux ont pu accepter ces conditions, au lieu de s'en remettre au résident de S. A., auquel on avait envoyé des courriers avec ordre de ne pas accepter, sans toutefois récuser toute autre humiliation raisonnable imposée par le roi très-chrétien ».

Lauri écrit à Cybo:

Due commissioni mi ha date Monsig.r Bevilacqua con sua lettera de' 21 febbraro giuntami in questa settimana. Una di adoperarmi à questa Corte, perche non siano restituiti à gli Svedesi gli stati perduti nella Germania, senza che vengan prima obligati à prometter l'osservanza delle condizioni favorevoli, che nella pace del 1648 furono stipulate per la manutenzione della religione Cattolica ne' sudetti Stati, et à togliere gli abusi, et i pregiuditii,

che sono stati inferiti à gli ecclesiastici contro la promessa solenne di lasciar le cose nello stato, in che si trovavano l'anno 1624.

L'altra di parlare in favore del Vescovo di Munster, ad effetto che non venga obligato à rendere à gli Svedesi tutte le conquiste fatte già dal suo predecessore, senza alcuna ricompensa, tanto più che le sue pretensioni si restringono solamente à 150 mila scudi.

Hò dunque eseguito l'una, e l'altra, rappresentando diffusamente al Sig.r di Pomponne le ragioni, e tutti i motivi, suggeritimi da Monsig.r Bevilacqua, nell'uno e l'altro proposito; e quanto al primo negotio mi ha risposto S. E. che per parte di S. M. si passeranno gli ufficii, che si desiderano, con gli Svedesi; mà che non sà già quanto siano per esser proficui. Io però gli ho soggiunto, che non potevano non riuscir fruttuosi, mentre era certo, che la Svezia doveva riconoscer tutto dalla Francia. Mà il Sig.r di Pomponne hà mostrato nondimeno di sperar poco nè detti ufficii, non ostante le congiunture presenti.

Circa l'altro negozio poi, che riguardava il vescovo sudetto di Munster; mi disse liberamente l'Ecc.a Sua che non vi era da sperare cosa alcuna, attesa la durezza mostrata dal Rè di Svezia in questi negoziati. E perchè io le soggiunsi un particolare, che in tal proposito mi haveva significato Monsig.r Bevilacqua, cioè che quando alla Casa eretica di Luneburgo si erano accordati i vantaggi, che ciascuno sà, nè trattati di pace fatti con la medesima, molto più era ragionevole, che si accordassero ancora da un principe cattolico, et ecclesiastico, qual era il vescovo di Munster, tanto più che questi era stato ben intentionato per la pace, fin dal principio della sua elezione. A queste nuove ragioni rispose il Sig.r di Pomponne, che gli si erano voluti dare 50 mila scudi (e parlò in modo come se ancora si stesse in pensiero di darglieli, quando il vescovo volesse contentarsene) me che egli aveva insistito per ritenere ancora la prefettura di Wildhesusen, la quale in nessun modo si voleva permetter dalla Svezia, che gli restasse. Anche à questo replicai che il vescovo non pretendeva di ritenerla se non in pegno di 100 mila scudi, per le spese delle fortificazioni, fatte nei luoghi da restituirsi che poteva dunque essere in arbitrio di dargli fin d'adesso i centocinquantamila scudi in danari, senza lasciargli la prefettura; ma tornò il S.r di Pomponne

à dire, che non gli si voleva dar altro, che gli accennati scudi 50 mila. Che è quanto mi occorre dire à Vostra Em.^{za}, alla quale m'inchino profondissimamente ecc. Parigi 3 marzo 1679.

Le 4 mars, Cybo loue Bevilacqua d'avoir protesté avec prudence, en l'avertissant toutefois qu'il vaut mieux formuler la protestation au moment de son départ, afin d'éviter de donner occasion à du tumulte.

Et, le 5, Bonvisi informe Cybo que, dans la soirée, après le sermon, l'empereur l'avait fait appeler pour qu'il fît prier S. S. d'obtenir du roi très-chrétien quelques adoucissements en faveur du duc de Lorraine, afin que S. A. pût accepter les conditions et donner ainsi plus de tranquillité à l'Europe (1).

Le 10, Bevilacqua l'informe que le ministre de Lorraine n'accepte absolument pas la paix; et que l'on craint que l'empereur la refuse aussi. Les préparatifs que fait la France en province donnent des inquiétudes aux ministres, ceux de Hollande lui ont manifesté les mêmes craintes et voudraient voir les Italiens s'unir et repousser toute nouveauté.

(1) Innocent XI s'empressa de satisfaire à ce juste désir. « Il y a vingt jours, répondait Cybo à Bonvisi, le 25, que l'ambassadeur de France, ayant donné au pape l'assurance que la paix était conclue, N. S. saisit l'occasion pour s'apitoyer sur le sort du duc de Lorraine, disant que ce serait une gloire pour S. M. d'user en ce moment de clémence et de tendre en quelque manière une main secourable à la Lorraine. S. S. ajouta qu'elle était inspirée non seulement par l'affection particulière avec laquelle il admire la gloire de S. M. très-chrétienne, mais aussi par une compassion paternelle envers ce prince. Et pour ne pas laisser croire que le pape avait été poussé par d'autres à cette démarche, il ajouta qu'il en parlait sans avertir ni le nonce, ni l'empereur, ni le duc. A présent que S. S. a fait cette demande, V. S., conclut le cardinal, pourra rendre compte à l'empereur de ce qui s'est passé, en l'assurant que S. S. reviendra sur ce sujet. »

Le 11, Cybo mandait encore à Bonvisi : « Ayant écrit à Bevilacqua de s'abstenir de s'occuper des questions qui sont définies dans le traité de Westphalie, et le traité de Nimègue entre l'empire et la France les ayant, au contraire, maintenues, le nonce a été engagé à répéter les déclarations de Chigi ; et il a exécuté l'ordre reçu. S. S. s'est vivement réjouie dans le consistoire, du succès des négociations et de la fin de la guerre désolatrice. N. S. nourrit l'espoir que maintenant les princes catholiques s'uniront contre le Turc. Le contentement de N. S. a été cependant diminué par le fait qu'il n'a pas vu restituer à l'Eglise les évêchés et les revenus enlevés aux catholiques par la paix de Westphalie, mais, comme la paix de Nimègue n'a pas apporté de nouveaux maux à la religion, et qu'on ne voyait pas d'autre manière de mettre un terme à l'horrible guerre, on a cru mieux de dissimuler l'ancienne cicatrice, afin de ne pas ouvrir de nouvelles blessures dans les flancs de l'Eglise. Toutefois Bevilacqua a protesté contre la paix. »

Quant à l'attitude générale de Bonvisi à l'égard du traité, elle fut conforme aux instructions, de réserve et de prudence, que lui donnait son supérieur hiérarchique. « Pour ne pas me mettre en opposition avec la protestation faite par Bevilacqua à propos du traité de paix, je n'ai pas, écrivait-il le 12 à Cybo, montré une grande satisfaction pour la paix ; je n'en ai pas sollicité la ratification, après l'erreur qu'on a commise de se séparer des coalisés, qui courent l'un après l'autre pour un arrangement. La panique qui a saisi les plénipotentiaires impériaux, a mis tout en désordre, car s'ils avaient résisté un peu, on aurait aussi conclu quelque chose à l'avantage des coalisés, dont l'empereur aurait pu obtenir ensuite des avantages en faveur de la religion catholique dans leurs pays ; et si l'on avait obtenu leur amitié ils auraient prêté leur concours contre les Turcs, tandis

qu'ils sont furieux contre l'empereur, et ils agiront en ennemis plutôt qu'en amis ». Et le 16, il écrit à Bevilacqua que S. M. est très contente qu'il reste à Nimègue pour voir si la France peut obtenir des Suédois la liberté de conscience pour les catholiques et les revenus pour la reine Christine.

Et, le 17, Bevilacqua mande à Cybo qu'il y a des difficultés dans les négociations avec Brunswick, car il voudrait obtenir de la Suède, en outre des pays au delà de l'Oder, aussi Stettin; mais que la Suède répond que ce serait la même chose que si on lui demandait Stockolm. « Et il se déclare prêt à rester, mais fait observer qu'après l'échange des ratifications et l'arrangement avec l'évêque de Munster, il n'aurait plus qu'à assister aux négociations des protestants, tandis que pour raison de santé et d'âge, il aurait besoin de quitter Nimègue. »

Le 18, Cybo écrit à Bonvisi qu'il lui envoyait le bref pontifical pour l'empereur au sujet de la conclusion de la paix, avec ordre de ne pas le remettre avant que le traité fût véritablement signé. N. S. en a envoyé aussi au roi de France et d'Espagne, et il regrette beaucoup qu'il y ait séparation entre les deux Maisons d'Autriche et d'Espagne. « Le cardinal ajoute, que l'on craint toujours davantage une guerre en Italie, et qu'on ignore ce que peuvent faire les Français dans le Montferrat. »

Le 24, Bevilacqua assure Cybo qu'il a fait les deux protestations dans le sens de celles de Chigi; et que si S. Em. juge bon d'en faire une autre pour la Suède, il la fera. Et il ajoute, que les Impériaux l'ont prié d'obtenir un délai de six semaines pour la ratification; qu'il montra de la répugnance à accepter, mais comme il n'y a plus personne, il n'a pas voulu opposer un refus, et que, tout en protestant, il s'en est occupé. »

Le 1er avril, Cybo annonce à Bonvisi que S. S. avait déjà envoyé un bref au roi de France en faveur de la

Lorraine « mais avec quel résultat? écrit-il, c'est ce qu'on verra après. Le pape en a déjà parlé plusieurs fois à l'ambassadeur » (1).

Le 30, Bonvisi lui annonce d'avoir communiqué à Hocher que S. S. a ordonné à Mgr Bevilacqua (2) de ne pas quitter Nimègue, afin de terminer ce qui restait encore d'indécis, espérant que S. M. sera contente de voir combien N. S. est toujours disposé à promouvoir le service de S. M. qui est uni à celui de Dieu et de la religion; et que S. Exc. lui répondit que c'était nécessaire, parce que les plénipotentiaires avaient oublié certaines déclarations propres à rendre la paix plus stable et que les Français se montraient très rétifs à enlever ou à ajouter quoi que ce fût aux clauses; que pour les y amener on n'espérait plus qu'en l'intervention du ministre pontifical, et, termine le nonce, je me suis bien réjoui que l'on eût pareille confiance. »

Enfin Bevilacqua (3), le 6, écrit à Cybo:

---

(1) Le 1er avril, Cybo écrivait à Bevilacqua que le pape lui permet de laisser à Nimègue son portrait avec ceux des autres plénipotentiaires, mais recommande de ne pas dire que c'est sur le conseil de Rome. Le 15, il l'approuve de rechef d'avoir aidé les plénipotentiaires à obtenir une prolongation pour l'échange des ratifications. Et le 15 juillet, il l'autorise à se rendre à Cologne où il attendra les ordres, aussitôt que Colbert sera parti et qu'il n'y aura plus à Nimègue de plénipotentiaire important de la France.

(2) Le 24 juin, Cybo avertissait encore Bonvisi que Bevilacqua allait quitter Nimègue, qu'il était inutile qu'il y restât même à cause de sa santé. Et Bonvisi lui répondait le 27 juillet, que le comte Chiniseg lui avait dit, par ordre de l'empereur, que Bevilacqua n'avait qu'à obéir aux ordres de S. S., du moment que Colbert avait quitté Nimègue. Bevilacqua rentra à Rome et devint majordome du pape.

(3) Et, le 21 juillet, il lui annonce que dans 5 ou 6 jours il sera à Cologne; et qu'avant de partir il a fait des démarches

Em.mo, e R.mo Sig.re Sig.re Padrone Col.mo

Trasmetto à V. E. un esemplare in forma autentica della protesta, che ho pubblicata in occasione della Pace di Munster. Io l'hò di già fatta presentare à chi si conviene, e non mi resta più che d'inviarne una copia alla Cancelleria Moguntina, perche sia conservata nell'Archivio dell'Imperio il che esseguirò quanto prima. E con ciò faccio à V. E. humilissima riverenza. Di V. E. ecc.

« Aloysius Dei, et Apostolicae Sedis gratia Patriarcha Alexandrinus S.mi D. N. Innocentii Divina providentia Papae XI Nuntius extraordinarius.

« Quamvis confirmationi Westphalicae pacis in Tractatibus sub die 5 praeteriti mensis februarii sancitae protestatione a me interposita, satis superque cautum sit praeiudiciis quae Orthodoxae religioni et ecclesiarum iuribus inferri possent; Tamen, cum ad aures meas pervenerit in aliis tractatibus postea initis eamdem Westphalicam Pacem esse confirmatam, ac in quibusdam aliis forsitan ineundis, adhuc posse confirmari. Ne quid a me praetermittatur, quod eiusdem religionis Catholicae, ac ecclesiarum indemnitati magis magisque prospiciat, iura iuribus addendo, et inhaerendo, tum speciali S.mi D. N. Papae mandato, de quo ex litteris in forma Brevis sub die 14 maii 1678 ad me datis plene constat, tum eidem protestationi sub die 7 februarii a me interpositae, ac omnibus, et singulis in ea contentis, et expressis tamquam si ad verbum hic essent relata, iterum protestor, ac solemniter declaro me nullo modo consensisse, aut consentire dictae pacis Westphalicae confirmationi factae, vel faciendae, seu quibuscumque praeiudiciis religioni Catholicae, ac Ecclesiarum indemnitati et iuribus illatis, sive inferendis, immo eadem auctoritate, qua fungor reprobare, et impugnare. Ad quorum omnium, et singulorum ampliorem, diuturnoriemque notitiam apud posteros etiam adstruendam has praesentes litteras manu mea subscriptas, ac maiori meo sigillo munitas extare volui.

« Datum Neomagi 6 Aprilis 1679. Aloysius Pat. Alex.us Nuntius Ap.us ex.us Loco ✠ Sigilli. Aug. Pinchianus Nunt. auditor. »

---

auprès des Impériaux et également auprès des Français en faveur des catholiques hollandais.

Le 28 mai, Cybo mande à Mellini, à Madrid:

Aspettandosi di giorno in giorno l'avviso della pace conclusa trà la Francia, e Brandebourg, la quale tirerà seco per necessaria conseguenza, quella di Danimarca saranno sopite tutte le divisioni interne della Christianità. Onde i principi di essa, ò dovranno impiegare le truppe, che hanno in essere nella guerra contro il Turco, ò riformarle, per non tenerle inutilmente stipendiate. Et in questo caso, i Polacchi i quali mostrano dispositione à romper col Turco, sù la speranza di soccorsi de medesimi principi, si aggiusteranno ad ogni partito col Turco, il quale accomodatosi ancora finalmente col Moscovito, e rinvigorito dalla percossa col beneficio del tempo, incontrerà la congiuntura d'invadere e di ridurre in suo potere le provincie christiane più nobili, più esposte al furore, e più acconce à vasti disegni suoi, quali sono l'Italia e l'Ungheria. Tratanto nascerà qualche nuovo disturbo frà medesimi principi, e quando pur si conservassero in pace saranno impotenti à sovvenire contro si formidabil nemico, le provincie accennate. L'unico mezzo dunque di conservare in pace l'Europa, e di tenerne lontano (*sic*) il Turco, è l'aiutar prontamente i Polacchi e l'Imperatore, acciochè rompano ciascun dal suo lato con inviar loro truppe, e denari, e con divertire il nemico nell'Arcipelago. Altrimente giungerà tempo e non può esser lontano che i Turchi attaccheranno essi i regni i christiani, e si piangerà amaramente si bella occasione perduta non solo di salvare i propri Stati, mà di ricuperar quelli che sono usurpati dagl'infedeli.

V. S. I. non cessi d'esaggerar queste verità, e la premura, che porta S. S.tà di veder risvegliati alla cura della propria salute, i pricipi christiani, e particolarmente quelli, che son più vicini al pericolo et hanno più paese da perdere, qual'è il Rè Cattolico, finalmente S. S.tà havrà la consolatione di haver gridato ad alta voce per amonir del pericolo, e per ovviare à si gran rovina, havendone il testimonio da Dio, e dagli huomini, di non havere lasciata à questo fine opera, o diligenza veruna. Et bacio à V. S. I. le mani.

CHAPITRE VIII

Innocent XI et la Pologne

Innocent avait pour la Pologne une affection toute particulière, soit parce qu'elle se trouva plus exposée à l'invasion turque, soit parce que sa population déploya le plus de valeur dans la défense de la Croix contre le Croissant. En retour, les Polonais témoignaient, comme ils l'ont toujours montré, le plus profond dévouement au Saint-Siège.

Depuis deux ans, Jean III Sobieski était monté sur le trône. Il avait mérité la Couronne par son courage extraordinaire à la guerre et son esprit de conciliation à l'égard des partis qui déchiraient la République. Victorieux à Chocim en novembre 1673, il avait envoyé à Rome le drapeau vert enlevé à Hussein — qui l'avait reçu de Mahomet IV.

Le roi Michel, qui s'était retiré de la guerre pour cause de maladie, mourut à Varsovie en laissant veuve la reine Eléonore, sœur de l'empereur Léopold. Durant l'interrègne, qui dura environ six mois sous la régence de Florian Czartoriski, archevêque primat de Gnesen, la nation polonaise vit une foule de princes, las de rester inactifs aux pieds des trônes d'Europe, se présenter comme candidats. Les plus sérieux étaient le duc de Neubourg et le duc Charles de Lorraine: ce dernier, vaillant capitaine, aurait voulu épouser la reine Eléonore veuve du roi Michel et lui conserver ainsi la dignité royale — mariage qui du reste se fit plus tard. — Il était soutenu par l'empereur, dont les troupes se trouvaient à la frontière de la Pologne, et promettait des secours d'armes et d'argent contre les Turcs. Le duc de Neubourg était ap-

puyé par une grande partie de l'Allemagne. Mais, à la réunion de l'Assemblée électorale à Varsovie, à la fin d'avril 1674, on vit bientôt que le candidat qui avait le plus de chances, quoique son nom ne fût pas prononcé, était Sobieski.

Il fut reçu en héros, en triomphateur. Cependant le duc de Neubourg semblait tout d'abord le plus sûr du succès grâce à la protection de la France, et le fameux évêque de Marseille, Forbin de Janson, ambassadeur de France, fit un grand discours à la Diète en son honneur; alors que Mgr Bonvisi nonce en Pologne et qui y avait été reçu le premier en audience, s'était borné à demander un roi catholique, capable de soutenir la guerre contre le fléau commun de la chrétienté (1).

(1) Bonvisi, fut accusé par la Cour de Vienne de n'avoir pas assez travaillé en faveur du duc de Lorraine, et il en écrit à Mgr Albrizi, nonce à Vienne, le 13 mai 1674:

Gli accidenti che seguono a me non hanno niente di comune con quelli degli altri, perchè contro di me si metton fuori motivi di querele che sopravanzano l'immaginazione, e si vuol dare a me la colpa della preterizione della Regina, quando nessuno più di me l'ha compatita, considerandolo per un caso strano impraticato. Per giovare à S. M. senza contravenire ai miei ordini, discorreva di questa cosa come se non ve ne fosse pericolo, benché vedessi che stava nascosto il veleno, e molte volte ho avvertito la Regina che s'ajutasse, e l'ho detto ai ministri dell'Imperatore e particolarmente allo Sturm. Tutti si burlavano di me quasi che si trattasse solo di dare alla Regina uno o un'altro marito, ma che fosse indubitato il rimanere regnante. Nè possono negare l'Imperatrice e la Regina che io non abbia fatto loro penetrare l'inganno in cui erano, acciochè si ajutassero, e non ho lasciato di dare tutti i buoni consigli che poteva. Ma l'operare scopertamente con ufficj mi era proibito con ordini si rigorosi che non era possibile di contravenirvi. Sa bene l'Imperatrice che quando mi fece richiedere di servire scopertamente la Regina, io feci rè-

L'hetman Sobieski proposa le grand Condé, « car la République, ainsi qu'il le déclara, fatiguée des médiocrités avait besoin d'un grand capitaine de sang illustre ». Mais Stanislas Jablonowski, palatin de Russie, prit le dernier la parole: « Nous sommes tous d'accord, dit-il, sur les qualités que doit posséder notre futur roi; Neubourg est trop jeune; Charles de Lorraine possède notre estime et pourrait obtenir aussi nos suffrages s'il était moins dévot à une Cour qui nous a toujours été suspecte; Condé est le plus grand capitaine du siècle, mais il est usé par les années et les fatigues; or nous avons un citoyen qui connaît et apprécie la liberté et l'égalité... Si nous avons encore une patrie, c'est au héros de Podhaice, de Kaluza et de Chocim que nous le devons... » Les vivats en l'honneur de Jean Sobieski furent répétés par l'assemblée, et, malgré le refus du maréchal de Lithuanie, il fut reconnu roi. Toutefois le couronnement eut lieu plus tard, Sobieski ayant voulu rallier aussi les Lithuaniens, engagés dans le parti de la reine, et défendre la république contre les Tartares et les Turcs.

Après la proclamation, on se rendit à la cathédrale de Saint-Jean, puis Sobieski entra dans le vieux Palais qui lui est contigu, afin de rendre hommage à la reine veuve, en lui offrant ses services. Mais le lendemain celle-ci quitta Varsovie.

---

spondere di non essere in mia facoltà se non mi veniva l'ordine dei miei Padroni. Nè basta il dire, che anche senza averne avuto l'ordine, poteva io arbitrare per impedire i mali della christianità e la rottura fra queste due Corone, poichè questo motivo è tanto chiaro, che se l'avessero voluto considerare à Roma, potevano farlo con poca fatica, non essendo questo uno di quegli emergenti inaspettati, sopra il quale può il ministro arbitrare. Ma qui si è tanto discorso del presente Re e del Principe di Condè che non era cosa impensata l'esaltazione d'un maritato. (*Trenta. Memorie per servire alla storia del Cardinale F. Bonvisi*, p. 332, t. 1).

Jean III dut combattre encore deux ans contre les Tartares et les Turcs; il reprit Chocim qu'ils avaient occupé de nouveau durant l'interrègne, mit en fuite Ibrahim qui assiégeait Léopole (Lemberg) et refoula les Musulmans au delà du Dniéper, du Pruth et du Danube. Enfin, cédant aux vœux populaires, il consentit à être couronné avec la reine sa femme, le 2 février 1676.

Le 26 septembre, Cybo, annonçant à Mgr Martelli à Varsovie l'élection d'Innocent, lui dit que le nouveau pape fera tous ses efforts pour obtenir la tranquillité publique, mais que ses pensées tendront aussi à venir en aide à la Pologne: ce boulevard de la chrétienté, pourra être secouru par les princes réconciliés à Nimègue.

Mais le roi Jean ressentit bientôt les effets de la discorde et des jalousies qui existaient entre les partis de la Pologne. L'armée parut l'abandonner, et les Lithuaniens firent défection devant les Turcs en Ukraine; de plus, on n'appliqua pas entièrement les décrets sur la conscription militaire, si bien que, malgré des faits d'armes d'un grand héroïsme, il dut accepter, le 17 octobre 1676, la paix de Zuranow par laquelle la Pologne ne conservait que deux tiers de l'Ukraine, l'autre tiers étant laissé aux Cosaques, qui vivaient sous le joug ottoman... Une ambassade polonaise devait se rendre à Constantinople et la ratification avoir lieu dans le délai d'un an (1).

---

(1) Le 10 octobre, Cybo avait écrit à Martelli: le pape ayant appris que le roi prête l'oreille à la proposition d'un traité de paix avec le Turc, bien que l'on espérait qu'il y aurait renoncé, à la suite de l'élection de S. S., V. S. Ill.me doit bien se renseigner s'il est vrai que le roi est disposé à la paix, car S. S. entend qu'en ce cas V. S. garde les 50,000 ducats envoyés dernièrement pour continuer la guerre; et lorsqu'elle se sera assurée

La correspondance d'Innocent avec ses nonces à Varsovie et à Vienne nous montre l'irritation du pape à propos de cette paix, et ses efforts pour en empêcher la ratification. Le 28 octobre 1676, Martelli informe Cybo que la reine, dans les lettres de sa main à l'archevêque de Gnesen et à d'autres sénateurs, qualifie cette paix d'heureuse. Et le nonce ajoute, qu'on attend le détail des articles touchant la Podolie et de ceux où il est stipulé que la Pologne doit soumettre tout ce qui concerne les relations avec les puissances à l'approbation de la Porte; on désire également savoir quelle est la partie de l'Ukraine qui reste au roi et en quoi consiste l'alliance des Tartares et des Turcs avec la République. La clause, prétend Martelli, qui se trouverait dans le traité, de s'aider réciproquement n'est jamais oubliée par les Turcs dans les traités qu'ils signent. Sur cette paix on tient ici, continue-t-il. différents commentaires: on dit que le roi ayant toujours eu des relations avec les Tartares, espère, avec leur aide, battre les Moscovites, lorsqu'en 1680 expirera la trêve qu'ils ont signée avec la Pologne, parce qu'ils n'ont pas secouru la République; du reste, la Pologne en concluant la paix avec la Porte, a déjà violé cette trêve... On a dit encore que les Suédois se tourneront également contre la Moscovie, car ils sont jaloux de ce qu'elle possède la Livonie. Il y a aussi les soldats qui n'ont pu recevoir une partie de

---

qu'on veut la paix, malgré ses conseils, elle ne devra pas se laisser soutirer cette somme; et le cardinal l'engage à agir avec prudence. Et, le même jour, il ajoute qu'une grande partie de l'argent envoyé par N. S., de sa fortune personnelle, doit déjà être arrivée et que le restant ne tardera pas. S. S. désire qu'il soit employé utilement, et reste un peu inquiète après ce qu'on a dit de la manière qu'a été employé celui envoyé par Clément X. Mais, le 8 novembre, il ajoute que du moment que l'argent ne sera plus employé pour la guerre, il restera à disposition à Vienne.

leur solde, la République n'étant pas en mesure de les payer et il est probable qu'on les laissera tenter un coup de main sur le Brandebourg, ou marcher au secours des révoltés hongrois... Il peut se faire, que tous ces racontars n'émanent que des gens qui ne sont pas contents de voir le roi lié avec les Français, car il ne communique pas avec ses conseillers sans avoir près de lui l'ambassadeur de France. « Je répète tout cela, parce que, dit-il, c'est mon devoir de renseigner; toutefois, ce soir, sont arrivées d'autres nouvelles de l'armée qui montrent combien la paix est plus désavantageuse pour la Pologne que ce qu'on dit, car il paraît que toute la Podolie est perdue... Les articles continuent à demeurer secrets; et l'on aurait été forcé de conclure la paix » (1).

Mais le 13 janvier 1677, Martelli lui annonce que le roi, parlant de la paix signée avec les Turcs, lui a dit qu'il a toujours en main des raisons pour rompre la paix, même après l'avoir ratifiée. « S. M. me charge d'en informer V. Em. en l'avertissant qu'il faut garder un secret scrupuleux. Et le 17, il ajoute que, quoique S. M. dise qu'elle veut la guerre contre

(1) Mais Cybo, le 23, avait déjà écrit à Martelli : « Durant la guerre de la Pologne contre les Turcs, la Moscovie resta simple spectatrice, d'où il arriva que, après la conclusion de la paix, les Turcs se tournèrent contre la Moscovie et la tinrent serrée comme dans un étau. Si les Polonais se contentent d'observer les pertes des Moscovites sans leur venir en aide, ils peuvent s'attendre au même sort, car le Turc défait un à un ceux qui, unis, pourraient le défaire... V. S. Ill.me pourra, suivant l'opportunité insinuer cela au roi et à quelque sage sénateur, comme venant d'elle-même et sous forme de conversation plutôt que de conseil. » Et le 28 novembre il mande : « quoique le pape soit persuadé de la nécessité en ce moment de faire la paix, il espère que rien ne viendra altérer les rapports entre la Pologne et l'empire ; et il engage le nonce à veiller à ce que cette entente se fasse. »

les Turcs, les bruits contraires et les jalousies ne cessent pas. Ainsi, il en est qui affirment qu'on veut plutôt, poussés par les intrigues françaises, marcher contre le Brandebourg et ce soupçon agite les esprits, les divise, et partage la République en factions. » Et le 20 février, Cybo lui répond que le pape a été satisfait d'entendre les déclarations du roi à propos de la guerre et de ses sentiments envers S. S., qui fera son possible pour l'aider. Et, le même jour, il ajoute que N. S. ne croit pas que l'empereur veuille exciter les Moscovites à inquiéter les Cosaques de l'Ukraine afin qu'ils s'unissent à eux contre la Pologne. « V. S. doit dissiper tout soupçon à ce sujet. »

Alors qu'il n'était encore que cardinal, Innocent avait envoyé en Pologne 50,000 écus; il fut nommé protecteur de la nation polonaise. Dès son élévation au trône pontifical, il y envoya une égale somme prise sur sa fortune personnelle. Une de ses premières préoccupations, ainsi qu'on le verra dans sa correspondance avec le gouvernement espagnol, fut d'obtenir pour la Pologne la levée des Dîmes sur le clergé des possessions espagnoles en Italie (1), ce qu'avait déjà demandé son prédécesseur.

La Pologne voulut montrer sans retard à Innocent XI sa reconnaissance.

---

(1) Et, le 31 octobre 1676, il avait écrit à Bonvisi nonce à Vienne pour l'approuver de ce qu'il avait dit à l'empereur au sujet des Dîmes dans les possessions du roi d'Espagne en Italie, « Dîmes qui ont été accordées par Alexandre VII pour la guerre de Hongrie, espérant que cette conversation portera des fruits pour les intérêts de S. M. Cés. Il l'engage aussi à faire connaître à l'empereur la sollicitude paternelle dont est animé S. S. pour la sûreté et le bonheur de l'Allemagne et de la Pologne. N. S. a contribué à les secourir avec une munificence généreuse non seulement avant son élection au pontificat, mais bien plus encore dans les

Le 16 janvier 1677, Cybo écrit à Martelli qu'on lit dans l'extrait des Instructions royales pour la Diète du royaume: « la généreuse disposition de S. M. à donner quelque témoignage mémorable de reconnaissance envers S. S. pour la paternelle affection montrée envers le roi, fait craindre au pape que cette manifestation puisse occasionner des dépenses, et cela lui déplairait beaucoup; et il veut que V. S. veille attentivement à ce qu'on pense faire, et si elle voit que la chose puisse être une occasion de dépenses pour le royaume, V. S. doit faire en sorte de l'empêcher, à moins qu'il ne s'agisse d'envoyer à Rome un prélat ou une autre personne pour l'obédience. N. S. toutefois apprécie plus le désir de l'honorer que l'honneur lui-même. »

Le 20 mars, Cybo répète que le pape agrée volontiers l'envoi à Rome d'une ambassade, d'autant plus que depuis longtemps la nation polonaise n'en a pas envoyé; mais il lui rappelle qu'il a reçu l'ordre de veiller à ce que les manifestations n'occasionnent pas de dépenses, et que, facilitant la dite mission, il démontrera qu'il n'est ni nécessaire, ni convenable si un évêque ou un prélat vient à Rome, comme ambassadeur, qu'il ait à s'engager dans une forte dépense et fasse grand luxe par sa suite et son train de maison, car S. S. en toutes choses donne l'exemple de la simplicité.

Et le nonce lui répond:

Di Varsavia 21 aprile 1677 (Dec.to 19 maggio).

Sperando il Re che Sabbato passato si potesse terminare la Dieta, tenne il venerdi antecedente discorso con alcuni Senatori

---

premiers moments de son règne, car, bien qu'il ait trouvé le trésor apostolique entièrement épuisé, le pape a voulu prélever 50,000 ducats sur sa propre fortune patrimoniale pour les envoyer de suite en Pologne, comme il le fit par une remise à Mgr Martelli, offrant en même temps une somme plus considérable que l'on pouvait obtenir du trésor. »

circa il modo di dare qualche publica testimonianza dell'ossequio e gratitudine dovuta a Nostro Signore conforme fu proposto nel principio della Dieta. L'istesso giorno di venerdì fu da me per altri affari l'Abbate Vituischi, e mi significò quello si era trattato in questo particolare accennandomi che me n'havrebbe parlato anche Mons. Vescovo di Cracovia, come seguì Domenica, et hier mattina fu anche da me il Gran Tesoriere del Regno, il quale dopo altre materie, entrò parimente a parlarmi del medesimo affare. Sono stati uniformi li discorsi di tutti, dicendo, che si pensava all'ambasciata d'obbedienza, ma che ricercando questa gran spesa, non corrispondevano le facoltà nelle presenti angustie del Regno, onde era stato proposto, non potendo fare maggiori dimostrazioni, di dare la Nobiltà et l'indigenato di Polonia alla Casa di Sua Santità coll'esempio della Republica di Venetia. Questi discorsi mi diedero opportunamente la congiuntura di suggerire che mandandosi Ambasciatore qualche Prelato non sarebbe stato necessario anzi ne meno conveniente che facesse la funtione con molta spesa, nè con lusso aborrito da Nostro Signore il quale dimostra in tanti modi il suo desiderio che in cotesta Corte e particolarmente negli Ecclesiastici risplenda la frugalità, e l'humiltà. Et aggiunsi doversi considerare che assai più d'ogni altra dimostratione sarebbe gradito da Sua Santità quel rispetto che si rendesse alla Santità Sua come Vicario di Christo, e tale appunto essere propriamente l'atto di obbedienza solita prestarsi al Sommo Pontefice da Principi e Nationi Cattoliche. Mi è parso che questi Signori abbiano fatta riflessione al modo di render più moderata e più pratticabile la spesa colla missione di un Prelato, e sento che anche il Re vi habbia dato orecchie, ma fin hora non so che sia stata fatta alcuna deliberatione. Non ho lasciato anche di rappresentare che già sono passati quattro Pontificati nè quali la Polonia non ha mandata tale Ambasceria d'obbedienza dopo un corso di tanti anni, e tutti hanno mostrato buona dispositione.

Et le 28, il écrit encore que l'archevêque de Gnesen lui confia qu'il pense s'offrir au roi pour l'ambassade; que même lui en ayant dit un mot, S. M. en a été contente; que Monseigneur voudrait savoir si sa personne est agréée par le pape,

ajoutant que, quoique sa charge lui défendit de sortir du royaume et qu'il n'irait en réalité nulle part, mais seulement chez le pape qui est son prince spirituel. Il cite même l'exemple d'un de ses prédécesseurs qui se rendit à Rome auprès de Léon X. « Je ne sais pas la raison pour laquelle on veut savoir la volonté du pape — peut-être est-ce à cause du procès de l'Abbaye d'Andreovia. — Le prélat ajouta qu'il pensait déjà aller à Rome d'une manière privée, mais qu'à présent il espère faire cette ambassade d'autant plus qu'il sait que S. S. a horreur du luxe... On dit que, pour cette mission, le trésor donnera de 5 à 6 mille *ungheri* et, pour le reste, l'envoyé doit se servir de sa propre fortune. »

Le 19 mai, Martelli annonce à Cybo que le roi lui a parlé aussi de l'ambassade d'obédience à Rome et qu'on n'avait pas encore décidé entre le choix de Mgr de Gnesen et du duc de Radziwill (1). « J'ai affecté l'indifférence, l'un aussi bien que l'autre étant agréé par N. S. » Le 22, Cybo lui écrit : « On dit qu'on a choisi l'évêque de Premisilia comme ambassadeur et S. S. attendra son arrivée en son temps. Si cependant le roi et la Diète croient bon d'accorder à Don Livio, neveu du pape, l'*indigénat* polonais comme on l'appelle, que V. S. ne s'y oppose pas, mais laisse plutôt prévoir l'agrément de S. B. ». Et, le 29, il lui répond que N. S. s'est bien étonné du bruit d'après lequel il n'aurait pas agréé comme ambassadeur l'archevêque de Gnesen, un des évêques les plus distingués de la Pologne. S. S. le verra volontiers et lui fera rendre les honneurs comme il convient à sa personne et à celui dont il sera le représentant. Plus la dépense sera modeste, plus cela conviendra au caractère

(1) Un avis du 2, de Varsovie, disait que Radziwill se préparait à partir pour l'Italie pour se rendre aux bains de Padoue et ensuite à Lorette avec toute probabilité de passer l'automne à Rome et à Naples.

d'un ecclésiastique et à la fortune actuelle de la Pologne. « V. S. doit parler de manière qu'on ne puisse pas croire que S. S. désire cette ambassade, si, non en ce sens : qu'elle est un hommage au Saint-Siège et que depuis plus de 40 ans on n'en a plus envoyé ». Le 26 juin, le nonce lui répond qu'il n'est pas possible que l'évêque de Premisilia soit choisi et qu'il paraît plutôt que l'archevêque de Gnesen est le personnage préféré, mais que rien n'est encore décidé parce qu'on croit qu'il veut obtenir d'abord des grâces du roi et des secours du trésor. Pour ce qui touche à la concession de l'indigénat polonais à Don Livio, lorsqu'on en a parlé il s'est borné à ce qu'il a écrit, et, comme le roi s'est décidé pour l'ambassade d'obédience, on n'en a plus parlé. Il doit pourtant ajouter que, en d'autres temps, c'était une concession de valeur, mais par suite des abus que l'on en a fait, il est mieux qu'il n'en soit plus question.

Le 3 septembre, Martelli annonce : « que les domestiques de Radziwill écrivent que, avant son départ, il s'est excusé auprès du roi de ne pas pouvoir accepter l'ambassade. On dit la même chose de Mgr de Gnesen, qui se trouve à Dantzig malade de fièvre tierce. Quelques palatins désapprouvent le Primat de ce qu'il sorte du royaume, et on prétend aussi que des amis lui ont écrit de Rome, que l'ambassade coûtera beaucoup. Les partisans de l'évêque de Marseille (1) sont jaloux, comme si le Primat cherchait à obtenir

(1) Ce prélat, qui devint ensuite évêque de Beauvais, ne put jamais obtenir la bienveillance du pape ni celle de l'empereur Léopold, surtout à cause de sa campagne trop française en Pologne et en même temps favorable aux Turcs. Cependant Louis XIV et Sobieski lui-même, peut-être pour plaire au parti français, demandèrent souvent pour lui à Innocent le chapeau de cardinal, mais Cybo répondait toujours d'une manière évasive. Ainsi, entre autres, le 18 février 1679, il répondit à Martelli : « Quant aux

le chapeau de cardinal ». Et le 15, il lui annonce la mort de l'archevêque.

Le 9 octobre, Cybo lui répond que la mort de l'archevêque de Gnesen doit être considérée comme l'effet de la providence divine, car il avait encouru les censures de l'Eglise — bien qu'elles n'aient pas été publiées — pour violation de l'immunité ecclésiastique et manque de respect envers l'autorité pontificale, dans l'affaire de l'Abbaye de Cronorna et d'Andreovia (1). V. S. Ill.me ne doit pas manquer d'émettre à l'occasion ces réflexions, d'autant plus qu'il a été dit que le roi veut nommer à cette Abbaye l'évêque de Leopole (Lemberg); il faut avertir celui-ci de la situation dans laquelle il se mettrait en l'acceptant, et V. S. doit aussi en informer le roi, parce qu'autrement le pape ne saurait par quel moyen atténuer son déplaisir. Quant à l'ambassade V. S. ne doit pas en souffler mot; et, si on lui en parle, elle peut répondre que N. S. d'un côté en est reconnaissant mais que, de l'autre, il en a du regret à cause des dérangements et de la dépense qu'elle occasionnera à l'envoyé. Dans les affaires publiques et privées, S. S. a toujours eu en vue le bien de la Pologne (2).

---

propos tenus à la Diète par le vice-chancelier, et sur ce que d'autres ont dit, touchant la proclamation de l'évêque de Marseille au cardinalat. V. S. Ill.me doit éviter d'aborder ce sujet, et en tout cas paraître ignorer la chose. Tout au plus, pourra-t-elle répondre qu'il n'y a pas lieu de se plaindre, attendu que le pape malgré les instances des princes n'a pas encore créé de cardinaux et cela en ayant l'air de ne point tenir compte des invectives du chancelier. » Mgr Forbin Janson ne devint cardinal que sous Alexandre VIII.

(1) Voir le chapitre: *Droits de l'Eglise* (Pologne).

(2) Le 15 juillet 1679, Cybo loue Martelli de n'avoir pas continué à conseiller la mission de Radziwill sous la forme d'ambassade d'obédience, car, tout au moins, on en retirera la recon-

Jean III Sobieski ne fut pas heureux en famille. Vaillant capitaine à la guerre, aimant beaucoup la reine, il se laissa dominer par elle et finit par être victime de ses intrigues, lesquelles lui rendirent encore plus difficile le gouvernement du royaume.

Il eut, entre autres enfants, deux fils: Jacob, né avant son élection à la Couronne et Alexandre, né depuis à Dantzig. Celui-ci fut baptisé à Jarowa le 15 août 1678, et eut le pape pour parrain et l'impératrice, représentée par la duchesse de Radziwill, pour marraine.

La reine Marie Casimire était née en France à Nevers, de Henri de la Grange d'Arquien et de Françoise de la Chastre; devenue veuve de Jean Zamoyski, elle épousa Sobieski lorsqu'il n'était que porte-enseigne de la Couronne. Elle avait deux sœurs, dont une, Marie Louise, épousa le marquis de Béthune qui devint ambassadeur de France à Varsovie, et l'autre plus tard fut la femme du vice-chancelier Vielpolsky. Un des deux frères de la reine, le comte de Malligny, se fit naturaliser polonais et alla à Constantinople pour la ratification de la paix.

Marie Casimire fut d'abord d'un grand appui près du roi pour l'influence française, représentée par l'évêque de Marseille, Forbin-Janson, et ensuite par Béthune; mais bientôt ses sympathies tournèrent d'un autre côté et elle se fit alliée de l'empereur. On a prétendu que ce revirement fut dû en grande partie à des mobiles d'intérêt de famille. La reine avait demandé à Louis XIV le titre de duc pour son père, le roi répondit qu'il devait d'abord posséder une fortune convenable, ce qu'il ne put avoir parce que la marquise de Béthune réclama sa dot.

---

naissance due au Saint-Siège, et interrompue depuis tant d'années par la nation polonaise.

Les membres de la famille du roi et de celle de la reine furent le sujet de lettres du nonce à propos du cérémonial, Ainsi Martelli, le 4 novembre 1676, demande à Cybo les règles à suivre, pour le cérémonial, à l'égard du fils du roi; qu'il l'a demandé jadis au cardinal Altieri, sans avoir reçu de réponse à cause de la vacance du Saint-Siège. Il ajoute toutefois qu'il y a le précédent du fils du roi Charles Casimir, lequel traitait le nonce et l'archevêque de Gnesen de la même manière que le roi les traitait. Et que le cardinal Vidoni doit savoir que le fils du roi assistait à la messe solennelle sur le trône royal et recevait de l'évêque l'encens et l'image à baiser. Et en attendant la réponse du cardinal, il l'informe d'un incident qui lui est arrivé à propos du cérémonial.

Le 10 mars 1677, s'étant rendu à une audience de la reine, S. M. le reçut étant au lit. « Le grand maréchal, écrit Martelli, m'offrit un tabouret; je le refusai en disant que ce n'était pas un siège pour un nonce. La reine, d'un ton irrité, ordonna au maréchal de m'en avancer un autre. Alors celui-ci m'offrit un fauteuil à dossier et bras. S. M. ne m'a pas dit de me couvrir, mais je me suis couvert; et après seulement, sous un prétexte, je me suis découvert. Tout cela a eu lieu sans que la reine parût se fâcher, et l'audience fut longue et courtoise. Dans la conversation S. M. me demanda si j'avais des nouvelles à propos de l'évêque de Marseille, et qu'elle espérait que N. S. avait satisfait à la demande, si juste du roi. J'ai répondu qu'à propos de cette affaire je n'avais aucune nouvelle, que l'on ne parlait pas de promotions pour le moment, car l'attention de S. S. était complètement absorbée en vue de faciliter la paix entre les princes chrétiens. »

Cybo, à une seconde demande de Martelli touchant la question des titres, lui répondit, le 2 avril : « A la duchesse de Radziwill V. S. Ill.me donnera le titre d'Altesse... quant

au père, au frère et à la sœur de la reine il n'y a pas de distinctions à faire, car le cas est différent: le roi communique à sa sœur la splendeur de la dignité royale, tandis que la reine ne fait que refléter sur ses parents ce qu'elle reçoit du roi. » Mais le nonce, ne recevant pas de réponse, le 4, de Regon, il écrivait de nouveau à Cybo: Comme à la Cour on reconnaît, dit-il, le titre d'Altesse à la sœur du roi, le frère, la sœur et le père de la reine, qui doivent arriver pour les noces de la sœur de la reine qui auront lieu le 12 juin, pourront-ils soulever la même prétention? Une des sœurs est la femme de l'ambassadeur de France, et on la traite d'Excellence mais aucun titre n'est accordé au frère. Il demande des instructions. « Je dois toutefois dire, ajoute-t-il, que mon prédécesseur, se trouvant à la table royale, eut la préséance sur la mère de feu le roi Michel, et que la duchesse de Radziwill, par le passé, n'a jamais assisté à la table du roi, mais à celle des dames; et que par moi et par les autres ambassadeurs elle fut traitée d'Excellence. Cependant à cause de la façon dont elle a été traitée à Rome, il sera convenable que je lui donne le titre d'Altesse; seulement je ne sais si je devrai lui donner la main dans les banquets, et pour cela aussi je demande des instructions ». Et le 7 mai le cardinal lui répète « que le titre d'Altesse donné à la sœur du roi ne doit pas faire règle pour la sœur et les autres parents de la reine. Je n'ai pas de doute que V. S. Ill me doit donner de l'Altesse à la Radzivill, du moment que N. S. l'a traitée ainsi. Quant à tenir la place avant elle, comme elle était première dans les cérémonies publiques, il ne paraît pas qu'il y ait quelque inconvénient à la traiter de la même manière ainsi que le demande le titre d'Altesse, on peut même excuser toute largeur de traitement, d'après la règle reçue de devoir supporter quelque *puntiglio* des dames. »

Et le 26 juin, Martelli écrit de Léopole que le mariage s'est fait sans aucune protestation de la part des parents de

la reine. J'ai fait la cérémonie demandée par la reine et par le vice-chancelier qui est l'époux (1).

Le 16 août 1678, de Jaroslaw, Martelli informe Cybo que la veille de la fête de l'Assomption a eu lieu le baptême du second fils du roi, Alexandre-Benoît-Stanislas; que la cérémonie a été célébrée avec pompe et des marques de respect

(1) Il paraît qu'à ce moment courait le bruit de la probabilité des fiançailles entre le fils aîné du roi Jean et l'archiduchesse fille de l'empereur; et Cybo, le 28 mai 1678, écrit à Martelli que s'il en a parlé, il ne doit plus en souffler mot. Mais le 3 juin, de Lemberg lui avait annoncé, que la Potocka, noble polonaise, qui a été à Rome l'hiver dernier, a écrit de Wratislaw à la reine comme de son propre mouvement, que S. M. et le roi, — du moment que le projet de mariage du roi d'Espagne avec la fille de l'empereur était abandonné — pourraient traiter le mariage de celle-ci avec le fils du roi, de cette façon on se mettrait en bons termes avec l'empire en assurant la succession au fils du roi. « Cette idée a plu à LL. MM., et Bonvisi m'en a écrit comme d'une chose qui n'est pas impossible... Suivant son conseil, parlant avec la reine, j'ai fait tomber la conversation sur la Potocka, et ses qualités; puis j'ai parlé du projet de mariage. La reine s'en ouvrit avec moi en confiance et me dit que l'évêque de Cracovie l'avait aussi entretenue à ce sujet: elle est convaincue que cette alliance serait utile à la Pologne. J'ai saisi l'occasion pour mettre en évidence l'avantage d'une entente avec l'empire. Après le départ du roi de Dantzig, et depuis que la Potocka avait écrit... il me paraît que les choses sont changées et que le roi traite plus complaisamment avec l'ambassadeur Césarien et se rend à ses conseils touchant l'avantage d'une bonne entente avec l'empereur. » Mais le 9 juillet, Cybo lui repète qu'il doit laisser que l'évêque de Cracovie en parle, mais quant à lui il doit rester étranger afin de ne point donner à l'Espagne motif de plainte, l'archiduchesse ayant été fiancée à S. M. catholique. « En tout cas, ajoute Cybo, V. S. pourra laisser voir que ce serait un bien pour l'une et l'autre nation. »

pour N. S., parrain, et pour l'impératrice marraine. Et le 24, il lui écrit:

Em.º e Rev.º Sig.re e Sig.r Pad.n mio Col.mo

Come accennai reverentemente a V. E. colla Posta passata, il giorno 15 del corrente, festa dell'Assunzione della Beatissima Vergine fu fatta in Iavarova la Cerimonia Battismale del Prencipe secondogenito di queste Maestà, et hora ne trasmetto a V. E. la descrizione nel foglio d'Avvisi, e più difusamente nell'aggiunta relazione fatta d'ordine del Re dall'Abbate Brunetti suo segretario, che la manda fuori alle Corti. Ha la Maestà Sua voluto che questa Funzione si celebri solennemente e con ogni honorevolezza e rispetto verso la S. di N. S., e ne ha dati segni molto precisi ne suoi discorsi, oltre le forme, colle quali io sono stato trattato. Nel tempo che le Maestà loro diedero l'audienza alla Sig.ra Duchessa Radzivil rappresentante l'Imperatrice doppo quella che havevano data a me, io fui condotto da alcuni Senatori nel Giardino dove sopraggiunse il Prencipe Primogenito, appresso del quale io mi trattenni, e poi si passo di nuovo in Camera del Re e susseguentemente s'andò alla Chiesa. Nel Convito S. M. la prima volta bevè a me per la salute di N. S. e poi alla Sig.ra Duchessa per la salute dell'Imperatrice. Verso il fine del Convito fu ivi condotto in braccio della sua Governante il piccolo Principino, et il Re volle che anch'esso bevesse alla salute di S. S. e lodando io il suo spirito S. M. disse publicamente: *Iste erit Miles Sanctissimi*, e la Regina nell'ultima audienza che mi diede avanti la mia partenza da Iavarova m'incaricò che io lo raccomandasse alla protezione di S. B. In questa medesima occasione la Sig.ra Duchessa et il Sig. Duca Radzivil hanno parlato più volte con larghissime e devote espressioni de' i segnalati favori ricevuti in cotesta Corte, e del paterno e singolarissimo affetto che N. S. ha verso la Polonia. Il Sig. Duca è stato il primo a visitarmi, come è solito di questi signori Senatori quando arrivano nel luogo dove si trova il Nunzio quale voglino visitare. Nel mandarmi l'Ambasciata, mi fece pregare che io lo volessi trattare in terza persona, senza titoli, come era stato trattato in Roma, e così ho fatto. Alla Sig.ra Duchessa ho dato il titolo d'Altezza, e nel resto ho procu-

rato di corrispondere nel miglior modo che ho saputo e potuto alle cortesie usate verso di me dalle loro M. e da tutta la Corte in questa congiuntura. Rassegno intanto a V. E. l'umilissima mia devotione inchinandomele profondamente.

Relazione della celebre funzione del Battesimo del Prencipe di Polonia fattasi in Iavorova in Russia li 15 d'Agosto 1678.

Ricevuto che ebbe il Re di Polonia il Breve responsivo di S. S. alle lettere di richiesta, di tenere al Sacro Fonte il Principino nato l'anno decorso nella città di Danzica, et havutesi dalla M. S. le risposte dell'Imperatrice, che per simil funzione haveva deputato in suo luogo la Sig. Duchessa di Radzivil, sorella di S. M., e che si ritrovava all'hora in Vienna furono dal Re scritte lettere d'invito a diversi Senatori e Dame e ne fu stabilita la cerimonia per il giorno 15 festa dell'Assunzione nella Chiesa de' Domenicani in Iavorova, che è Palazzo di solita residenza del Regnante.

La mattina dunque il Re mandò il Sig. Palatino di Pomerania con la sua Regia Carozza a pigliar Mons. Nunzio, che stava alloggiato allo stesso convento de' Padri Domenicani, il quale havendo spiegata numerosa e ricca livrea, si portò all'Audienza di S. M., dove con elegante discorso, rappresentò la sodisfazione del Sommo Pontefice, nell'occasione che se le porgeva di dimostrare il suo affetto Paterno, e la stima che faceva d'un Re tanto benemerito della Chiesa, e dopo quest'audienza nella quale haveva esibito il Breve di S. S. della Deputazione che si faceva in sua persona per si solenne funzione, si portò all'audienza della Regina alla quale fece le stesse o simili espressioni.

Nel tempo di detta audienza fu spedito il Sig. Palatino di Russia con la stessa Regia Carozza a pigliare la Sig.ra Duchessa Radzivil la quale similmente complimentò le M. loro a nome dell'Imperatrice, e comparve ornata in quel giorno di pretiosissime gioie in gran quantità.

Trattenutesi queste con i sudetti rappresentanti e con tutto il Corteggio alquanto tempo negl'Appartamenti, il Re entrato con il Primogenito in Carozza, honorò nella medesima di due luoghi Mons. Nunzio e la Sig.ra Duchessa, e si trasferirono alla Chiesa

de' Domenicani, addove la Regina per la sua gravidanza s'era poco avanti fatta portare in sedia.

Dalla parte dell'Epistola stava eretto un baldacchino, sotto del quale sedevano il Re, la Regina et il Prencipe Primogenito, e dalla parte opposta stavano pure due baldacchini, sotto uno de' quali sedeva Mons. Nunzio Rappresentante il Pontefice, e sotto l'altro la Sig.ra Duchessa Redzivil rappresentante l'Imperatrice.

Assisterono le Maestà loro, con nobile e numerosa assemblea di Signori e di Dame, alla Messa, che per la prima volta fu celebrata dal Signor Abbate Brunetti regio Segretario, la qual finita con la musica Italiana numerosa di voci e d'istrumenti, fu ascoltato il sermone che, erudito e dotto fu pronunziato dal Padre Stefanowski Giesuita, e di poi Mons. Nunzio con Sig.ra Duchessa trasferita alla porta della Chiesa, addove Mons. Vescovo di Luceoria incominciò la funzione del Battesimo, Mons. Nunzio havendo preso in braccio il Principino che veniva anche tenuto dalla Sig.ra Duchessa, si portorno sotto un ricco baldachino portatile di brocato d'oro e d'argento vicino all'altar maggiore, quasi in mezo a' i tre baldacchini addove preparata una tavola di puro e solido argento, con gran vaso simile, che figurava il fonte battismale, con due gran Torcieri pure d'argento, et altri gran vasi simili di che similmente era ornato riccamente anzi Regiamente l'Altare, fu terminata la cerimonia col solo esorcismo senza l'abluzione per esser stato il Principino già battezzato in Danzica, e se gl' impose nome Alessandro, Benedetto, Stanislao.

La Regina ritenuto per qualche tempo appresso di se il Principino in Chiesa, se ne ritornò al Palazzo, addove di già era di ritorno il Re col Principe Primogenito, e co' i medesimi due Rappresentanti nella stessa regia Carozza al tuono e fragor delle trombe, de i Timbali, e di diversi Instrumenti e con lo sparo del Cannone.

Riunitasi tutta l'assemblea si trasferirono le Maestà loro alla Sala del Banchetto addove stava preparata una Mensa di Tre facciate, nella prima delle quali stavano assisi solamente il Re, la Regina, et il Principe insieme con Mons. Nunzio alla Destra, e la Signora Duchessa Radzivil alla sinistra, e sedevano poi alla facciata della Tavola destra Mons. Vescovo di Premislia i Pala-

tini di Russia e Pomerania, il fratello della Regina col Castellano di Leopoli, insieme con altri Senatori, Principe Radzivil, Marescial di Corte, il Gran Tesoriere di Lituania, il grand'Alfiere del Regno, Residente dell' Imperatore, con i Vescovi nominati di Varmia, e di Kaminiez, et altri Signori, e dall'altra banda, cioè alla terza facciata sedevano le signore Palatine di Chiovia e di Russia con Diverse altre Dame di qualità. Nel mezo delle tre faccie di detta Tavola scaturiva una fontana copiosa d'acqua con gran diletto dell'Assemblea, alla quale era giunto improviso il bizarro ornamento fatto all' intorno della sala di gran festoni e lagrime composte tutte di copia grande di fronde e frutti d'ogni sorte e principalmente di meloni, di che ancora vedeansi ornati con gran fasto i tramezzi de' fenestrati il che tutto recava vaghezza non ordinaria. A tal sontuoso e Regio apparato corrispose con lusso grande la copia dei cibi di somma esquisitezza, e fu osservato un tal'ordine nel servire, che i forestieri ne restorono stupiti, conforme apportarono loro ammirazione gl' ultimi servizii de' i frutti, e delle confetture con un allegria poi indicibile per l'eccellenza di differenti vini, acque concie, e liquori delicatissimi, di che in abbondauza furono regalati i convitati, i quali per lo spazio di cinque e più hore sederono a Tavola con ricreazione di musica italiana tanto della Cappella Regia, quanto della condotta d' Italia dalli Signori Duca e Duchessa di Radzivil. Fu notata durante il banchetto un'allegria molto particolare nel volto tanto del Re, quanto della Regina, e le Maestà loro che non havevano tralasciato dimostrazione alcuna d'affetto, e stima inverso di Mons. Nunzio con più recreazioni, e colazioni dategli in diversi tempi tanto in Palazzo, che ne' giardini, fecero conoscere in quella sera, quanto in Persona di così degno Prelato, elle ossequiavano e veneravano il Sommo Pontefice.

Terminata la festa col ritorno de' Convitati agl'alloggi, dopo d'haver accompagnate le loro Maestà a' i soliti appartamenti Mons. Nunzio il quale per la strettezza del tempo non haveva potuto ricevere d'ordine di S. S. il Regalo da farsi al Principino, e che in Roma era stato consegnato a quest'effetto al Sig. Gran Tesoriere del Regno, fece spiccar la sua generosità e pietà in regali et elemosine, havendo dato alle donne assistenti il Princi-

pino dugento Ungheri d'Oro, altri cinquanta distribuiti a' poveri del luogo, cento similmente a' Padri Domenicani, nella cui Chiesa s'era celebrata la funzione, altri cento alle Religiose di Leopoli, del cui Convento la zia del Re, che fu presente alla Cerimonia è Abbadessa, e largamente distribuì le mancie ad ogni sorte di offiziali domestici, e guardie Regie. Anche dalla Sig.ra Duchessa Radzivil fu a nome dell' Imperatrice presentato al Principino un gioiello di valuta di otto mila scudi.

Due particolarità sono degne veramente di molta nota per questo Prencipe, la prima è che egli fu concepito la notte della Concezione della Vergine, nacque la notte della Natività, e fu battezzato il giorno dell'Assunzione. La seconda è che nel puro Battesimo fatto a Danzica fu adoperata l'acqua del santo fiume Giordano, che in vaso ben sigillato et autentico fu dal Signor Egidio Roland Mercante d'Amburgo fatto venire d'Oriente e presentato a Sua Maestà, onde da così santi auspicii non si possono presagire che felicità e grandezze nell'età adulta di questo Principe, per l'avantaggio, e la Gloria della Cattolica Religione.

Enfin, le 5 octobre, Martelli informe Cybo qu'il s'est rendu à Tanorowna, et qu'il a demandé à voir le petit prince Alexandre (1). « Le lendemain on m'a introduit dans la chambre où il se trouvait, et je lui ai fait présent, de la part de N. S., de la croix en diamants avec les reliques qu'elle renferme. L'abbé Radzicowsky, qui était présent, m'a remercié au nom du petit prince. »

Pour qu'Innocent put atteindre son but, c'est-à-dire la guerre contre les Turcs, ou plutôt rendre impossible à l'Islam la conquête de la chrétienté, la paix générale n'avançait à

(1) Il paraît que, plus tard, la rivalité qui se manifesta entre Jacob et Alexandre Sobieski causa beaucoup de peine au roi et empêcha que l'un des deux ne montât sur le trône. La mère préférait le cadet qui était né fils du roi, mais le père ne voulait pas déroger aux droits de l'aîné.

rien. Il fallait arriver, à une ligue des Potentats plus intéressés à faire la guerre aux infidèles. Pour cela, il fallait d'abord abattre les obstacles qui se présentaient dans chacune des nations pouvant former cette ligue, puis dissiper les jalousies de l'une contre l'autre, écarter les intrigues dont elles étaient travaillées. L'action du pape devait donc se dérouler à la fois à Vienne, à Varsovie et indirectement chez les Moscovites et en France pour en obtenir, au moins, la neutralité. En d'autres chapitres on verra son action plus directe à Vienne; ici il n'est question que de celle exercée à Varsovie.

Il y avait beaucoup à faire. D'abord la Pologne venait de terminer une campagne contre les Turcs par une paix désastreuse; et si l'on ne pouvait éviter de la ratifier, il fallait le faire d'une manière provisoire. Les luttes intérieures étaient très violentes par suite des rivalités entre les puissantes familles de la république; elles paralysaient l'action du roi. L'influence française dominait et augmentait le désordre, car Louis XIV, non content de battre par les armes les Impériaux en Allemagne, soutenait sous main, par l'influence qu'il exerçait en Pologne, la révolte en Hongrie. Le 30 décembre 1676, Martelli écrit à Cybo « qu'ayant parlé de l'empereur au roi, S. M. a été satisfaite du zèle de N. S. Mais je crois que S. M. craint beaucoup les Français qui ont tant d'influence ici. Le grand chancelier de Lithuanie désire une entente avec l'empereur et dit qu'elle est nécessaire pour ce royaume ». A déblayer ainsi le terrain polonais, il fallait au pape beaucoup de prudence, car il s'agissait de contrecarrer l'influence française.

Le 26 décembre 1676, Cybo écrit: « quoiqu'on ne veuille ni doive prêter foi à la nouvelle qui a été publiée de l'enrôlement de soldats, déserteurs du roi, pour aller au secours des rebelles hongrois, toutefois V. S. en prendra occasion pour en parler à S. M., faisant ressortir l'importance qu'il

y a à entretenir de bons rapports avec les princes voisins, et que, d'autre part, il n'est pas prudent de congédier les soldats avant la ratification de la paix, car on ne peut savoir si le Turc ne la rompra pas à son propre avantage. »

Le 9 janvier 1677, Cybo écrit à Martelli: « N. S. est très peiné d'apprendre la défiance qui règne entre l'empereur et le roi, car cela peut avoir de graves conséquences pour la chrétienté. V. S. Ill.me doit chercher à dissiper les nuages et travailler à ramener de bons rapports; elle devrait conseiller au roi de les entretenir, ne fût-ce que par le besoin d'un appui contre les Turcs; car même si le roi n'a pas d'inclination (1) envers l'empereur, il doit se dissimuler et l'obliger ainsi à lui être ami, comme le naturel bon et sincère de S. M. impériale peut le faire espérer. On en voit déjà les effets dans les réponses de Madrid touchant les Dîmes; elles sont déjà plus favorables qu'auparavant. Cette nouvelle doit être communiquée par V. S. à S. M. sans prendre d'engagement à ce sujet, car tout n'est pas encore résolu, mais elle pourrait inspirer au roi le désir de faire la guerre » (2).

(1) L'empereur avait fait des concessions aux révoltés hongrois et l'on espérait que tout serait bientôt fini. Et le 15 février, Bonvisi informait Cybo « que l'on continuait à négocier: 1200 révoltés sont déjà passés au service de l'empereur, mais 7000 attendent le pardon ; seulement il y a de grandes difficultés à les entretenir parce que le pays est ruiné par la guerre... ». En effet, un *avis* de Vienne, du 14 avril, annonce que les affaires ne vont pas bien en Hongrie: les révoltés qui s'étaient soumis se retirent, les moyens de vivre leur manquant.

(2) Le 27, Cybo écrit à Martelli: la saison s'améliorant toujours plus, les quartiers d'hiver ne sont plus nécessaires pour les soldats; ils pèsent énormément sur les biens ecclésiastiques, dont les possesseurs sont grevés de contributions pour éviter qu'ils soient dévastés davantage. Et il engage le nonce à conseiller aux évêques de se défendre à ce sujet devant la Diète qui va se réunir.

Le 3 mars, Martelli écrit à Cybo, que le grand chancelier de Lithuanie et l'évêque de Cracovie entretiennent de bons rapports avec l'empire et cherchent à empêcher la guerre contre les Moscovites en proposant l'empereur comme arbitre; mais qu'on craint que la Diète n'accepte pas, car les Français intriguent beaucoup et disposent de tout.

Le 6, Cybo mande au nonce: « A propos du bruit d'une ligue entre l'empire, la Moscovie et la Pologne, le pape croit qu'il serait bon de se mettre en rapport avec les Moscovites, afin que ne se renouvelle plus l'ennui qu'éprouva, sous le précedent pontificat l'envoyé du grand-duc qui fut congédié sans avoir reçu réponse du pape à cause du titre que lui avait décerné l'empereur. N. S. est disposé à le lui donner car l'intérêt public est au-dessus de pareilles pointilles d'autant plus qu'elles ne portent aucun préjudice au Saint-Siège qui ne se refuse pas à donner le titre de Sofi au roi de Perse, ni celui de Serif au prince des Arabes, et en effet le grand-duc Théodore reçut le titre de Czar de Clément VIII. Le cardinal Vidoni dit que l'envoyé que S. M. est sur le point d'envoyer en Moscovie pourrait commencer les négociations (1).

Le 10, Martelli écrit à Cybo:

Già sono stati eletti i Deputati per fare l'istruttione all'Ambasciatore, che deve andare quest'anno in Moscovia, e benchè tale istruttione si tenga segreta, nondimeno il Gran Cancelliere di Lituania in ordine al discorso tenuto meco altre volte circa il proporre l'Imperatore per mediatore della Pace tra li Polacchi

(1) Et le 16, il ajoute qu'on l'a informé que le plus apte à cette mission serait un Père basilien parce qu'il s'entendrait mieux avec les Moscovites. Si V. S. croit choisir un religieux d'un ordre mieux considéré par le grand-duc, N. S. donne à V. S. toutes les facultés pour le délier des obligations de sa règle, soit pour l'habit. »

e li Moscoviti, come già significai a V. E. mi ha detto ultimamente che l'Imperatore sarà proposto, ma insieme col Re di Francia col Re d'Inghilterra e con li Olandesi; il Re di Francia per la stretta corrispondenza, che ha con questo Re, gli Inglesi e gli Olandesi perchè si crede che il Moscovita vorrà nominarli come suoi Amici per ragione del Commercio di Mercanzie, che passa tra queste tre Nazioni onde di qua si stima bene di prevenire per mostrare confidenza con loro; ma l'Ambasciatore havrà ordine di proporre in primo luogo per unico mediatore il Papa coll'esempio di Gregorio XIII, che dell'anno 1582 per mezo del Padre Possevino suo Nnnzio, stabilì la pace tra il Re Stefano di Polonia, et il Gran Duca Giovanni di Moscovia.

Intorno a ciò mi è parso di dovere accennare al Gran Cancelliere che all'ora il Moscovita Scismatico fu quello che pregò il Papa, di voler assumere tal mediazione, et inviò a Roma Ambasciatore espresso a farne la richiesta, che hora il caso è diverso venendo Nostro Signore nominato dal Re di Polonia.

Il Gran Cancelliere mi replicò che l'Ambasciatore deve prima esplorare sopra di ciò l'intentione del Moscovita e poi scriverne qua prima che il Re si dichiari e preghi li Principi per la mediatione. Non mi sono esteso in altro non potendo prevedere, ne assicurarmi qual possa essere il sentimento di Sua Santità in questo particolare, nè il Gran Cancelliere me ne parlò perchè io dovessi darmene per inteso e scriverne a Roma, anzi qui si pretende che la sudetta Istruttione sia in tutto segreta, sebene queste particolarità sono note anche al Residente Cesareo et ad altri.

L'Ambasciatore non potrà partire per Moscovia, secondo si dice, prima di Maggio, onde credo che basterà il tempo per haver risposta da V. E. se vorrà comandarmi cosa alcuna in questo proposito.

Viene annessa copia del Capitolo della Tregua tra la Polonia e la Moscovia, circa il modo e il tempo di chiamare i Principi per mediatori della Pace.

Prende qualche vigore la voce che Mons. Vescovo di Marsiglia procuri di essere Ambasciatore del Re di Francia per questo Trattato.

Dopo scritto si sente quanto scrivo in piano circa la mediatione del Re nel Trattato di Nimega, e che venga assai desiderata da Sua Maestà (1).

Le 17, il informe Cybo que le roi lui a envoyé l'abbé Brunetti, l'un de ses secrétaires, pour l'informer que l'ablégat royal, qui du camp de Zarowno accompagna le Pacha Saike à Constantinople, vient d'écrire qu'il a reçu bon accueil et a l'espoir de voir améliorer le traité lorsqu'arrivera l'ambassadeur polonais. Le roi estime que tout cela cache de la duplicité, car l'ablégat écrit aussi qu'il a trouvé un grand nombre de troupes vers le Danube et qu'on lui a dit qu'elles sont destinées à combattre les Cosaques rebelles en Ukraine... En conséquence, S. M. compte se fixer du côté de ses frontières, au cas où les Turcs voudraient les franchir, et, pour cela, il renouvelle la prière que le cardinal Vidoni a faite à S. S. pour que les 50,000 ducats assignés par N. S. restent à Vienne avec les autres sommes disponibles, afin de les avoir plus près (2). Et le 24, il ajoute que l'abbé Witwicki, secrétaire de la Chancellerie, est venu lui dire que l'ablégat écrit de Constantinople que les Turcs demandent l'alliance avec la Pologne contre les Moscovites, et que le roi a

(1) Et, le même jour, il annonce qu'il a reçu la visite du consul de Léopole, lequel a demandé que S. S. lui procurât de l'argent pour fortifier la place. Il lui a répondu que si la République veut continuer la guerre, on a eu dèjà des preuves de la munificence du pape, mais que, si au contraire, elle tient à la paix, elle aura le temps de faire face aux frais.

(2) Le 17 avril, Cybo lui répond qu'ayant parlé au pape de cette demande, N. S. a répété qu'il est toujours disposé à aider S. M., et, malgré que l'argent des Dîmes ne soit pas grand'chose et que la somme des ducats ne soit pas à Vienne, il ne manquera pas, au cas d'une rupture avec les Turcs, de tout faire avec zèle et célérité pour la sûreté et le bien de la Pologne.

répondu que jamais il ne ferait la guerre contre des chrétiens.

Le 10 avril, Cybo mande à Martelli:

A quest'hora havrà V. S. Ill.ma ricevuta la mia lettera dove le significavo il desiderio di N. S. di riaprir la porta al commercio col Gran Duca di Moscovia chiusa nel Pontificato passato con negargli il titolo di Czar, mentre con intenzione simile a quella del Gran Duca Giovanni che pregò Gregorio XIII d'interporsi per la Pace tra lui, e Stefano Battori, e l'ottenne, havea inviato quà un gentilhuomo scozzese a proporre l'introduzzione del Commercio tra Clemente X e il suo signore. Molto opportuna al desiderio della S. S. veggo hora aprirsi la congiuntura nella missione dell'Ambasciatore Polacco a quel Gran Duca, e nel proponimento del Re di nominargli per mediatore della Pace fra loro la persona di S. S. medesima si come V. S. Ill.ma avvisa con sua cifra sotto li 10 di Marzo passato. Considera S. B. che quando simile officio altro non operasse, basterà per insinuare a quel Principe la buona dispositione a corrispondergli nella maniera che il defonto Gran Duca havea proposta, e per accennargli insieme non haver mai S. S. approvata la repulsa che si diede da Ministri di Clemente X: al titolo di Czar; che perciò può egli aspettarsi da Nostro Signore non solamente questo titolo, ma ogn'altra dimostrazione d'amore e di stima molto singolari. Questi Sensi di Sua Beatitudine per niuna strada si possono far penetrare più opportunamente che per la viva voce del destinato Ambasciatore, mentre la proposta, che vuol fare Sua Maestà a quel Gran Duca della mediatione Pontificia, offre la maniera di parlarne, ed è necessario perchè S. M. conseguisca l'intento il rimuovere ogn'ombra di diffidenza verso Roma dall'animo del Moscovita. Dovrà dunque V. S. Ill.ma passar ufficio col Re in nome di S. S. perchè dia gli ordini accennati all'Ambasciatore suddetto ed informar questo distintamente dei sensi di S. S., inviando con lui quando V. S. Ill.ma così giudichi espediente, persona idonea e delle qualità, che allhora le significai per ricordargli il negotio, e per sollecitarne il buon esito.

Et, par une autre dépêche du même jour, il approuve le nonce de ce qu'il aide l'ambassadeur impérial de ses bons offices, afin d'écarter les obstacles qu'il rencontre en Pologne; toutefois il l'engage à agir avec prudence pour ne pas se rendre suspect de partialité envers l'Autriche, afin que la confiance, que tous doivent avoir dans la paternelle médiation de N. S., ne soit pas diminuée (1).

Et, le 29 mai, Martelli répond:

Venerdì 14 del corr. fui all'Audienza del Re, il quale lasciata da più giorni la solita abitazione del suo Regio Palazzo, si trattiene ad un Giardino situato in questi Borghi. Piacque à S. M. di scusare in primo luogo la dilazione infraposta in darmi audienza, « per le occupazioni che nel fine della Dieta l'havevano maggiormente impedito, come per la necessità che di poi aveva havuta di fare una Purga, per la quale s'era ritirato in quel luogo di miglior aria. »

La conversation roula sur la reprise des relations entre le Saint-Siège et la Moscovie suivant les instructions qu'il avait reçues, et le roi s'était montré content des bonnes dispositions du résident moscovite, de l'échange de visites qui avait eu lieu entre ce dernier et le nonce.

Passai in ultimo luogo à dire à S. M. che havrei procurato di mandare cò Signori Ambasciatori una persona ch'avesse l'incombenza d'assistere à i medesimi, e servirgli in questo negozio con tenerlo Loro ricordato, quando però M. Sua stimasse esser espediente, et approvasse la missione di tal Persona. S. M. mi

---

(1) Le 14, le nonce informe Cybo que le roi, toujours peu disposé à accorder des audiences l'est devenu encore moins; et cela non seulement pour les envoyés des princes, mais encore pour les principaux ministres du royaume; ils se plaignent ouvertement, car on ne sait comment traiter les affaires. En dehors du temps que le roi passe à la Diète, les deux ambassadeurs de France et quelques courtisans de la famille sont toujours avec lui.

replicò che sarebbe stata molto à proposito, mà non approvò che si mandasse un Monaco Ruteno Unito, perche questa sorte di persone sono troppo sospette a gli Scismatici per l'emulazione, e controversie che hanno continuamente frà di loro, e mi suggerì che sarebbe stato meglio mandare un'Italiano. Ciò mi viene confermato anco da altri che hanno qualche prattica di quella Nazione, onde io mi riservo à sentire sopra di ciò le risposte di questi Ministri Regij per risolvere quello che sarà creduto più espediente, e che possa anco essere confacevole al gusto di S. M. o de Signori Ambasciatori, per darne appresso la dovuta contezza all'E. V., alla quale rassegno l'humilissima mia devozione inchinandomele profondamente (1).

Le 27 juin, Bonvisi instruit Cybo qu'il a informé le nonce en Pologne qu'à Vienne on ressent du dépit au sujet des rapports du roi avec les révoltés hongrois, et qu'ayant exposé

(1) Et le 1er septembre il ajouta :

Ebbi la nota degl'altri Titoli usati dagl'Imperatori d'Oriente in scrivere al Papa, et essendo stato quì ultimamente di passaggio verso Lublino il Gran Cancelliere di Lituania glie ne diedi copia insieme con quelle delle risposte trasmessemi antecedentemente da V. E. alle riflessioni fatte già dall'istesso Sig.r Gran Cancelliere intorno all'Instruzione da darsi alli Ambasciatori destinati per Moscovia egli mostrò la solita applicazione al buon incamminamento dell'affare, e mi disse che il Residente Polacco gli scriveva da Mosca come havendo d'ordine del Rè motivato à Ministri di quel Gran Duca la riassunzione del Commercio colla Corte di Roma, della quale havrebbe appresso parlato gl'Ambasciatori, quelli gl'havevano risposto con qualche ammirazione. Voi dunque pensate d'introdur quà li Preti di Roma; questo è un negozio gravissimo, ne deve trattarsi da un Residente, bisogna aspettare gl'Ambasciatori. Per ancora il Sig.r Gran Cancelliere non sa precisamente quando questi sieno per partire, ne dalla Corte se ne scrive cosa alcuna. Rassegno à V. Eminenza il mio devotissimo ossequio, inchinandomele profondamente, ecc.

à S. M. que Mgr Martelli avait répondu que ce n'étaient que de faux bruits, l'empereur lui répliqua qu'il avait de tous côtés la confirmation que la chose était vraie; que cela l'oblige à augmenter l'effectif des troupes, surtout pour résister aux intrigues françaises. « S. M. sait aussi que Béthune enrôle des hommes pour aider les révoltés. »

« Le cardinal Pio, écrit Cybo à Bonvisi, le 10 juillet, a présenté au pape une lettre de l'empereur pleine de regrets touchant la révolte qui a éclaté d'une manière imprévue en Hongrie. Il y est dit que les Turcs, unis à d'autres nations barbares, sont entrés en Hongrie pour exciter les révoltés de ce royaume et tenter d'abattre toute autorité impériale; qu'à ces hordes se seraient joints les soldats réformés de l'armée de Pologne, après la paix du roi avec les Turcs. On prie, par conséquent, d'intervenir par des brefs adressés soit au roi de Pologne, soit aux sénateurs afin d'empêcher de grands malheurs pour la chrétienté et pour l'Italie. N. S. a répondu au cardinal en exprimant sa vive douleur et en donnant l'assurance qu'il ne négligerait rien pour arriver à amoindrir le tourment de S. M.; mais que cependant il ne trouve pas nécessaire d'envoyer des brefs: 1° parce que les brefs ne donnent pas une force plus grande aux paroles du nonce, et qu'il suffit de lui écrire; 2° parce que, en envoyant des brefs, la chose ferait du bruit et, en donnant à l'affaire cette forme publique, on fournirait aux Français l'occasion de s'entremettre, eux, qui prennent une si grande part dans les affaires de Pologne. S'ils n'en sont pas les auteurs, tout au moins peuvent-ils être soupçonnés d'être complices de ces machinations organisées contre la Hongrie pour détourner les armées de César de la guerre en Allemagne. Ils auraient ainsi un prétexte de se plaindre et pourraient accuser de partialité le Saint-Siège, et de favoriser leurs ennemis. Et les Français ne se contenteraient pas de l'explication que, le pape est obligé de s'opposer à l'envahissement

des Turcs; ils pourraient répondre qu'il a laissé, sans protester, s'organiser les ligues et les alliances des Autrichiens avec les protestants allemands et les calvinistes hollandais, adversaires implacables de l'Eglise. En cela les plaintes des Français ne seraient pas justifiées. Mais S. S. n'ignore pas que les jalousies de la guerre font trouver des ombrages là où ils n'existent pas, et qu'il serait difficile de les ôter de leur esprit, une fois qu'ils y seraient entrés. De cette façon la médiation pontificale à Nimègue deviendrait suspecte, tandis que N. S. cherche de la maintenir jalousement comme le seul moyen d'arriver à conclure la paix ». Et le même jour, Cybo écrit à Martelli que les nouveaux troubles de Hongrie et les craintes à Vienne qu'ils soient aidés par les milices et les officiers réformés de ce royaume, ont poussé l'empereur à en écrire à S. S. et à lui en faire parler aussi par le cardinal Pio, pour que N. S. ait à envoyer des brefs en Pologne. « Le pape encore une fois, ne veut pas faire usage des brefs, pour ne pas faire trop de bruit. Toutefois V. S. doit en parler aux ministres, mais de manière à ne pas susciter la méfiance des Français. »

A la première de ces deux dépêches Bonvisi répond le 25: « Ayant exposé à S. M. Cés. les raisons pour lesquelles N. S. ne croit pas opportun d'écrire les brefs pour la Pologne, l'empereur m'a répondu, sur un ton très grave, que ses instances s'appuyaient sur deux raisons: 1° que si la Pologne agissait contre lui, comme on s'en doutait, on aggraverait les conflits entre les catholiques; 2° que les pertes qu'on faisait en Hongrie n'étaient pas à l'avantage des hérétiques, sur lesquels on pourrait récupérer tout ce que l'on aurait perdu, mais bien des Turcs, qui de cette manière feraient un pas en avant dans leur occupation et envahiraient aussi l'Italie... Les ligues formées par lui, ajoutait l'empereur, avec les hérétiques d'Allemagne et les Hollandais, étaient bien différentes de celles qu'avait faites le roi très-chrétien, car les

siennes étaient pour sa défense, tandis que celles de France n'ont eu d'autre but que de prendre l'offensive, comme il est arrivé lorsque le roi s'est allié avec l'Angleterre et la Suède, pour commencer la guerre et réduire l'Europe à la misère. Or, l'Angleterre est intolérante envers les catholiques, et en Suède le culte catholique est défendu, tandis qu'en Hollande, et particulièrement à Amsterdam, ce culte de même est public, chez les protestants d'Allemagne règne beaucoup de tolérance et l'on peut espérer davantage pour l'avenir. Du reste il ne s'agit pas d'un cas nouveau, car différents pontifes ont envoyé des brefs d'exhortation. Et jamais l'envoi de ces brefs n'a été plus justifié que maintenant, pour empêcher la Pologne de soutenir les Turcs, qui constamment aidés par les intrigues des Français cherchent à empêcher la maison d'Autriche de s'occuper sérieusement des affaires de Hongrie. L'empereur trouvait aussi étrange que S. S. rejetât ses instances relativement au bref pour la coadjutorerie de Cologne, et toujours avec le prétexte d'éviter de troubler le cours de la médiation. Elle avait permis, au contraire, que pendant longtemps les galères françaises mouillassent à Civitavecchia pour empêcher celles d'Espagne de porter des secours en Sicile; et, par conséquent, si N. S. continuait à user de tant d'égards envers la France, on finirait par payer trop cher sa médiation à Nimègue, où les Français ont déjà pour eux l'aide de l'Angleterre; et enfin on découvre bien les artifices des Français pour faire tomber entre les mains des Turcs le royaume apostolique de Hongrie. S. M., ajoute le nonce, parle toujours, il est vrai, avec prudence quand il s'agit d'affaires graves, mais cette fois j'ai trouvé que ses réponses avaient été étudiées et préméditées. J'ai répondu que Civitavecchia était un port libre; qu'il n'était pas possible de renvoyer les navires qui venaient y mouiller; j'ai répété les motifs regardant Cologne; affirmé de nouveau que les ordres avaient été donnés au nonce en

Pologne; que du reste la conversation d'un nonce est toujours plus efficace que des brefs, qui ne peuvent être rédigés qu'en termes généraux; que même les brefs ne semblaient plus nécessaires à présent, parce que toutes les intrigues en Pologne paraissaient vouloir cesser, que le nonce avait déjà fait des observations au roi de Pologne et que, s'il eût présenté les brefs, le roi se serait irrité en se voyant découvert, tandis que souvent il est mieux de feindre de ne pas connaître ce que l'on sait lorsqu'il n'y a pas urgence. S. M. répondit que cela était bien, mais que pourtant il aurait été bon aussi que le nonce fut en possession des brefs pour l'avenir, dans la crainte que la république, poussée par la France, ne continuât ses intrigues... Il remercia des sentiments de S. B., espérant qu'elle lui donnera des preuves de son affection à Nimègue. A la fin de la conversation, j'ai présenté à S. M. le bref touchant les attentats de la Chambre de Spire contre l'évêché. S. M. m'a dit: V. S. peut voir que lorsque les affaires intéressent, on écrit des brefs pour appuyer les paroles du nonce; toutefois je me soumets à ce que veut S. B., parce que j'espère qu'elle me reconnaîtra fils plus respectueux que le roi de France: lui, tient le pape par les menaces, tandis que je cherche à le gagner par ma dévotion, sans l'importuner jamais, si ce n'est par de justes demandes. Je me suis étendu un peu en des détails sur le récit de l'audience, conclut Bonvisi, afin que V. Em. puisse prendre les mesures qu'elle croira bon, parce qu'il m'a paru lire dans l'âme de S. M. qu'elle est peinée de cette affaire et je ne sais pas si elle a été complètement rassurée par mes déclarations. »

Le 7 août, Cybo écrit à Bonvisi qu'on dit que les hérétiques de Hongrie demandent à l'empereur de pouvoir construire des temples; il l'engage à surveiller et à mettre en garde S. M., parce que, souvent après avoir obtenu le temple, on prétend aussi avoir les biens des catholiques. Et le 29,

Bonvisi lui répond: « C'est un point difficile que celui des églises en Hongrie, car on dit que l'empereur a déjà trop forcé les consciences; qu'on a par trop indisposé ces populations et que, par conséquent, il faut être plus coulant; que la constance, le respect et la fidélité de S. M. envers la religion catholique sont très grands, mais il faut aussi penser à aplanir ces discordes, excitées et entretenues par les Turcs. Il est déplorable que l'on puisse dire qu'il y a aussi là dessous la main des Polonais et du chev. Lubomirski qui doit tant à la religion et à S. S. Comme on le sait, il vit des revenus d'une Abbaye et il a été recommandé par N. S. pour l'héritage d'Ostrogota, qu'on devrait ériger en commende (1); qu'on ne peut guère parler d'églises tant que les Polonais continueront à fournir des secours aux révoltés; et qu'il ne suffit pas, pour excuser le roi, de dire qu'on fait tout cela à son insu, car il est le roi, et ici l'on dit qu'il est tellement craint des siens que, s'ils croyaient lui déplaire en secourant les révoltés, ils ne le feraient pas ». Et, dans une note du même jour, Bonvisi informe le cardinal, que Martelli l'assura d'avoir fait des observations au roi. « Je crois pourtant, écrit-il, qu'il ne s'agit pas de 6000 hommes, mais que les Polonais peuvent être 2000 en Hongrie, à moins qu'il n'y en ait dans quelque centre non découvert, car Lubomirski cherche à cacher ses intrigues; et les enrôlés partent de Ehenegau et d'autres points du royaume. »

« Je parlerai à S. M., écrit, le 5, Bonvisi à Cybo, aussitôt que j'aurai audience, mais je ne pourrai pas me prévaloir du fait qu'en Pologne soient dissipés les nuages et les soupçons, car ils croissent plus que jamais. Les prétendus arme-

(1) Cependant, le 18 juillet, Bonvisi écrivait à Cybo que l'ardeur de Lubomirski pour les insurgés de la Hongrie s'était un peu modérée, parce qu'on l'avait menacé de lui enlever la croix de Malte.

ments faits par le chev. Lubomirski ne peuvent pas s'attribuer à de simples contraventions, attendu que personne n'oserait s'opposer au roi; mais je dirai à l'empereur que N. S. a craint d'irriter le roi de Pologne en laissant voir qu'il avait cru qu'il coopérait à une chose si injuste et contraire à la chrétienté, car on n'aurait réussi qu'à lui faire perdre toute pudeur, et il aurait fait pire ; tandis qu'en le traitant avec douceur, il peut se faire qu'il désapprouve la conduite de Lubomirski. De cette manière le roi de Pologne aura égard aux observations du nonce et cherchera à y porter remède pour ne pas déplaire à N. S. ». Et le même jour, en clair, il lui annonce qu'il a communiqué à S. M. la réponse touchant la demande pour les brefs au roi de Pologne, l'assurant que N. S. a ordonné à Lubomirski d'en finir avec les enrôlements, lui faisant entendre les peines qu'encourt tout religieux, qui s'unit aux Turcs et aux hérétiques. « J'ai dit aussi, poursuit Bonvisi, que Mgr. Martelli s'en occupait; que Lubomirski avait déclaré au grand général du royaume que les soldats, supposés enrôlés, sont destinés aux frontières de la Volhynie; et tout en comprenant que cela n'est qu'une excuse, j'ai cru bon de la laisser passer, d'autant plus que les Transylvains (1) se retiraient, parce que de Bude était arrivé l'ordre du grand Vizir de cesser cette diversion, que désirent les Français. » Le 18, Martelli informe Cybo qu'il y a quelques jours, se trouvant

(1) Un avis du 12 septembre de Vienne dit, que, « à la suite de l'ordre donné par les Turcs aux Transylvains, et prévoyant que les Polonais feront de même, les insurgés hongrois ont renoncé à la prétention de récupérer leurs églises des mains des catholiques, mais réclament simplement l'exercice de leur culte et qu'on supprime les impôts levés malgré les privilèges du royaume. Ces impôts ne dépassent pas 200,000 flor. tandis qu'on en dépense davantage contre les révoltés ».

dans une villa, il reçut la visite du grand maréchal Lubomirski, qui lui dit que son frère se trouvait à Sandomir dans la Commission militaire, où l'on enrôlait aussi pour la Hongrie, et qu'il avait envoyé des ordres en son château, qui se trouve à la frontière, afin qu'on ne laissât pas passer de soldats, que plusieurs fois déjà il lui avait recommandé de ne pas s'en occuper, ayant reçu des bienfaits de l'empire, et qu'en sa qualité de religieux abbé, il ne lui convenait pas d'agir contre les princes catholiques en faveur des hérétiques et des Turcs; que son frère lui avait répondu que lui ne faisait rien, mais qu'il ne pouvait pas garantir que d'autres n'agissaient pas sous main, ajoutant qu'en cette manière il s'était déclaré avec le roi et avec César. Toutefois j'ai su, écrit le nonce, qu'on n'a pas cessé de secourir les révoltés bien que la Transylvanie déclare ne plus vouloir les assister; mais on peut toujours soupçonner le roi de connivence, à cause de sa tacite tolérance à l'endroit de Lubomirski, bien qu'il ne paraisse pas en scène, et cela s'accorde avec ce que m'a écrit le roi: qu'on ne peut pas attribuer à S. M. ce que bien des fois peuvent faire de simples particuliers... et, en conséquence, j'ai cru devoir renouveler mes remontrances, selon les lettres de V. Em. ».

Mais Innocent trouva qu'il ne fallait plus attendre, et, le 18 septembre, il envoya un bref au roi de Pologne pour qu'il eut à faire la paix avec l'empereur. On y lit: *Maies-*

(1) Et le 19, Bonvisi informe à son tour Cybo d'avoir parlé à S. M. dans le sens qu'il avait indiqué, ajoutant d'avoir eu l'assurance du nonce en Pologne, qu'on cesserait d'envoyer des secours en Hongrie; et que l'empereur a été très touché d'apprendre l'empressement paternel de N. S. et le remercie. Et en terminant, S. M. a dit qu'elle avait demandé le bref alors qu'on en voyait l'urgence, mais qu'à présent elle se contentait des bons offices de S. S. par la parole du nonce.

tatem tuam hortamur et obsecramus ut ea omnia istinc removeri studeas adversus Regum istud querelae materiam praebere possent. Et, le 3 octobre, Bonvisi accuse réception à Cybo de la copie du bref ainsi que des instructions envoyées à Martelli, afin que le roi fasse annuler les dispositions pour l'envoi de secours aux hongrois rebelles. « Je donnerai communication de tout à l'empereur, écrit-il, aussitôt qu'il sera de retour à Vienne. En attendant j'envoie, pour ma justification, à V. Em., la lettre d'un ami de Pologne dans laquelle, après avoir d'abord refusé d'y croire, il confirme, à présent, que des aventuriers français ont pris quartier à Stry-Sambon et en d'autres localités aux frontières de la Transylvanie et de la Hongrie, avec Vasseleni, révolté hongrois; ils ont le projet de s'unir aux Turcs. Ils sont à peu près 2000; on les croyait plus nombreux. » Et, le 17, il annonce en clair, que « S. M. Cés. a été satisfaite du bref au roi de Pologne; que l'on en ait retardé l'envoi, espérant beaucoup et estimant que dorénavant le roi ne pourra plus nier sa façon d'agir, mais sera obligé à y porter remède, d'autant plus que la convention de Sandomir a tout désapprouvé; il supplie S. M. d'y remédier afin d'empêcher le danger d'une rupture entre les deux Etats; et que c'est là un bon signe, car on sait ainsi que l'universalité de la nation n'approuve pas. » Mais le même jour, il ajoute; « qu'on se plaint amèrement du roi de Pologne, qui a trompé le nonce Martelli et le résident césarien, quand il promit que rien ne serait fait par la Pologne en faveur des révoltés en Hongrie. Du reste, dans ce royaume les esprits sont très exaspérés, et l'on en verra les effets à la Diète, parce qu'on cherchera à modérer l'autorité du roi, qui en abuse contre la chrétienté. Il est certain que la république désapprouvera tout cela, et qu'il y aura du mécontentement et des divisions, parce que le royaume est appauvri par les dernières guerres et ravagé présentement par la peste. Il

est toujours à craindre qu'il ne tombe au pouvoir des Moscovites ou des Turcs, et de n'être aidé en rien par ses voisins. »

Le 30, Cybo mande à Martelli: « V. S. aura été informée par Bonvisi qu'à Vienne on était plus tranquille au sujet des mouvements en Hongrie, depuis que la Transylvanie s'abstient d'y prendre part; mais, à présent, on vient d'apprendre que 700 soldats polonais avec 80 officiers d'autres nationalités, sous le commandement du chev. Lubomirski, se sont joints aux révoltés hongrois. Cela correspond très-mal aux déclarations faites par le roi au résident césarien; c'est un acte déloyal envers César, qui, comme tout le monde sait, a délivré la Pologne des barbares, et en même temps injuste envers un prince voisin. »

Et le 6 novembre, il lui annonce:

Già che il Re mostra di scusare il passaggio che hanno fatto in Ungheria a difesa di quei Ribelli le Genti Polacche, come colpa di persone particolari, che senza saputa di S. M. hanno preso tale ardire, V. S. Illma rappresenti alla M. S., che per testificatione di questa verità e per discarico di N. S. il quale sull'intentione, e promessa data tante volte costì, assicurò altretante l'Imperatore che di Polonia non si moverebbe cosa alcuna, si aspetta hora dal Re la disapprovatione del fatto con le dovute dimostrationi contro chi ha trasgrediti i suoi ordini; non potendo stare occulti gli autori di un'attione tanto strepitosa, e che ha per testimonii un esercito intiero, e la Polonia tutta.

Et, à la même date, il écrit à Bonvisi: quoique le roi de Pologne eut dû mieux veiller à maintenir les promesses faites, toutefois V. S. doit chercher à obtenir que S. M. n'en arrive pas à une rupture avec lui, afin de ne pas l'obliger à se démasquer et à s'unir ouvertement avec les émules de la maison d'Autriche en un moment si mauvais. Pour cela non seulement l'empereur ne doit pas montrer de la satis-

faction pour les tiraillements qui existent entre le roi et la république, mais il convient à S. M., pour des raisons surnaturelles, d'aider généreusement à porter remède à un mal qui entraînerait, avec la ruine du roi de Pologne, celle de la religion catholique. « Et que V. S., qui représente la personne de celui qui cherche le remède opportun à de tels troubles et qui a pour mission, par son haut ministère, de ramener la paix et la charité là où règne la discorde, m'assure (1) qu'elle la remplira, etc. ». Et, le 14, Bonvisi informe qu'il a fait voir à S. M. la copie d'une lettre du nonce Martelli au roi de Pologne touchant les secours aux Hongrois. La copie était aussi accompagnée de la citation et du décret contre ceux qui désobéissent à la Diète de Pologne.

Martelli écrit à Cybo, le 16, de Ragon:

Qui non sono bene intesi i miei uffitii in persuadere la buona corrispondenza dell'Imperatore, et alcuni giorni sono mi è stato riferito da uno che fu già in Dansica (2) come dopo la prima lettera, che scrissi a S. M. in questo proposito se ne mostrasse in Corte poca sodisfatione, forse non distinguendo, o non volendo distinguere, che per debito del mio ministero io sono obligato di eseguire gli ordini di Nostro Signore, nè posso secondare in tutto il partito che prevale, com'è forza che fariano tutti quelli che vogliono havere il favore di Sua Maestà; benchè io ponga, et habbia posto ogni studio per far costare la mia indifferenza. Prego V. E. a riflttere, come dopo, che in tempo dell'ultima Dieta io mi adoperai per quella piccola sodisfatione che hebbe il Residente Cesareo, escluso dalla publica udienza nella Dieta medesima, e che conforme era già noto a Sua Maestà io dovevo parlare delle cose

(1) Un *avviso* de la même date annonce que l'empereur a fait savoir au roi et à la république de Pologne que tout est arrangé pour que sa sœur, en épousant le duc de Lorraine, conserve sa dignité royale en souvenir de la république.

(2) La Cour de Pologne se trouvait depuis des mois à Dantzig, où la reine avait accouché.

di Moscovia, che pure tendevano all'unione di questa Corona coll'Imperatore, mi si differì più di un mese l'audienza del Re, cosa insolita a pratticarsi col Nunzio Apostolico, che nei tempi passati soleva ogni settimana, e di più anche, quando la domandava fuor d'ordine; mi esibii di seguitar la Corte, e n'hebbi la risposta che all'hora partecipai a V. E.; e poco dopo partito il Re furono chiamati con lettere speciali i soli due Ambasciatori di Francia, come accennai ne' fogli di que' tempi. In rispondere hora a' sudetti ufficii reiterati ultimamente, mi si diminuisce in corpo della lettera il trattamento de' titoli usati meco altre volte, anco in quelle spedite per via della Cancelleria. Me ne sono doluto coll'Abbate Vituischi, e può essere che sia sbaglio, overo che dichino che sia stato tale, ma simili maniere sono qui solite, a pratticarsi quando si vuol dare a conoscere che non si gradisce la materia, et in questa forma con molti di questi senatori si ottiene il fine, che si vuole dalla Corte, perchè alla fine taluni si quietano.

Le 20, Cybo l'engage à continuer à se plaindre au roi des secours que reçoivent les révoltés hongrois. V. S. Ill.me peut répondre au roi, lorsqu'il déclare qu'il en ignore, que, comme il s'agit de gens qui ont reçu des bienfaits de lui et qui ont sa confiance, tels que le Palatin de Russie et le chev. Lubomirski, S. M. pourra difficilement persuader le monde de son ignorance, mais en tout cas elle est obligée de le prouver en sévissant; V. S. doit faire voir que cette conduite présente deux dangers: d'abord César est obligé de transiger avec les révoltés et de faire triompher les hérétiques en leur concédant des églises; il arrivera qu'une entente entre les deux Couronnes deviendra impossible, ce dont le Turc profitera pour miner l'empire et la Pologne. V. S. Ill.me doit tenir Bonvisi au courant de ses démarches afin que l'empereur en ait connaissance. Du moment que le maréchal Lubomirski se montre bien disposé, V. S. doit lui représenter la reconnaissance de N. S. et qu'il a l'obli-

gation de réprimander ce religieux, afin d'empêcher les scandales de sa part. Le même jour, Bonvisi informe Cybo que l'empereur est très irrité contre le roi de Pologne, qui envoie des secours aux révoltés en Hongrie et ne paye pas à la reine, sa sœur, la dotation promise. « Je crains que le roi ne rencontre bien des difficultés à la Diète, à cause de ses façons hautaines de gouverner, sans respect pour les lois. Et, si la Pologne ne change pas d'attitude à l'égard de ses voisins, il sera difficile qu'elle puisse porter remède à la situation. J'ai dit également à l'empereur, écrit-il, que la Perse est bien disposée à la guerre contre les Turcs, au cas où les chrétiens les attaqueraient, de sorte que toute l'action de l'empire doit être dirigée contre les Turcs et pour la Hongrie. L'empereur comprend, lui-aussi, qu'en opérant contre les Turcs il aurait un plus grand profit que celui qu'il retire de la guerre présente, mais il ne peut pas laisser l'empire qui lui est confié. Pourvu qu'il ne soit pas abandonné par l'Espagne et que S. S. fasse des propositions acceptables, il fera même la campagne de Hongrie, dans l'espoir que N. S. ne laissera pas de l'assister énergiquement... Mais à Nimègue on ne fait rien, et l'occupation de Fribourg est désastreuse. D'un autre côté, le plénipotentiaire d'Angleterre annonce que le prince d'Orange portera aux coalisés un projet de paix meilleur qu'on ne croit, et il est probable qu'à Vienne on l'acceptera, à raison du désarroi dont Fribourg est la cause. J'ai déjà cherché à mettre dans les bonnes grâces de S. M. le nouveau ministre de Venise, et j'ai cru de cette manière aplanir les difficultés avec V. Em. ».

Le 18 décembre (1), Cybo lui répond que la douleur de N. S. n'est pas moindre que celle de S. M. à l'égard de la

(1) Le même jour, Cybo répond à Martelli pour l'approuver de s'être opposé à la nouvelle façon dont les ministres de la

conduite du roi de Pologne en Hongrie. Pourtant il conseille à l'empereur non seulement de dissimuler, mais même d'aider ce monarque dans les questions intérieures de la république; d'abord pour se conformer aux Evangiles, en rendant le bien pour le mal, et aussi dans l'intérêt de l'Allemagne, qui serait entraînée à la ruine.

Et, à la même date, il relève à Martelli que la défaite infligée par les Moscovites aux Turcs sous Czehryn, a rendu ceux-ci plus conciliants envers la Pologne, à propos des frontières, dans la ratification de la paix. « Que V. S. fasse réfléchir S. M. sur les dangers auxquels la Pologne est exposée, car les victoires des Moscovites peuvent l'inciter à s'unir à eux ».

Le 2 janvier 1678, Bonvisi déclare à Cybo que, du moment que N. S. ne peut pas encore dire quels secours il fournira, il estime qu'il vaudrait mieux n'en pas parler, laissant que S. M. Cés. se décide, et les donner ensuite. J'ai déjà beaucoup parlé, écrit le nonce, sur les difficultés que présente la répression des mouvements en Hongrie, parce que les révoltés, poursuivis, se retirent chez les Turcs, pour revenir bientôt, tandis que S. M. est obligée de garantir sa résidence. Aussitôt que la paix sera conclue, l'empereur aura une

---

chancellerie ont essayé de le traiter dans la dernière lettre que le roi lui a écrite, quoique V. S., ajoute Cybo, eut pu être plus énergique; toutefois ici on a bien constaté les soins que V. S. met à conserver les prérogatives qui lui appartiennent. « Une autre fois, V. S. ne doit pas recevoir une lettre non rédigée dans les termes qui lui sont dus ». Et il paraît que le nonce a bien suivi l'ordre du cardinal, car le 2 décembre 1679, Cybo « le loue de n'avoir pas répondu à la lettre royale, voyant que dans sa rédaction les secrétaires de la chambre du roi ont laissé échapper des paroles et usent d'un style dont les rois ne se servent pas vis-à-vis de la Cour de Rome ».

armée aguerrie et les territoires de Bude et de Strigoie, étant des pays ouverts, il sera aisé d'entretenir des troupes. »

Le 3, Martelli mande à Cybo que le grand trésorier du royaume lui a écrit pour annoncer son voyage en Italie, et, quoiqu'il ne donne pas de détails, il est probable qu'il ira à Rome où il restera quelque temps. « C'est un sénateur de grande valeur; il est obligé, s'il est absent de la Cour, d'écrire chaque semaine au roi; et il pourrait avoir une mission auprès de S. S. car il va comme ambassadeur auprès de l'empereur; actuellement il se trouve à Constantinople en attendant la paix. Si ce personnage vient, ce sera pour demander des secours lorsqu'il y aura une guerre. Et dans ce cas, écrit-il, je prie N. S. de faire en sorte que l'argent soit mieux dépensé et serve à payer les soldats, en envoyant ici un payeur pontifical qui devrait marcher avec l'armée; car on a vu, par expérience, que les soldats ne se rendirent pas au camp lorsqu'il le fallait à cause du manque d'argent, tandis que, sachant qu'ils recevront de suite leur solde, ils iront; on aurait ainsi plus d'avantages avec une somme médiocre payée de cette manière, qu'avec une grosse avance faite par d'autres mains, comme dans le passé».

Cybo, le 8, fait savoir à son tour à Bonvisi, que le roi de Pologne, répondant aux doléances de N. S. à propos de l'envoi de soldats en Hongrie, nie qu'ils soient polonais et affirme qu'ils sont plutôt valaques, moldaves, transylvaniens. En informant de cela S. M. Cés., observe le cardinal, V. S. Ill.me doit lui persuader que le plus prudent est de faire semblant de croire à ce que dit le roi. N. S. juge qu'il convient à S. M. de se montrer persuadée de tout cela, afin de ne pas obliger le roi de Pologne, s'il en était autrement, à faire d'autres déclarations et à barrer le chemin à tout accord contre l'ennemi commun, lequel, s'il s'accorde avec le Moscovite, pourra tomber sur les deux souverains. Que

V. S. Ill.me soit sur ses gardes afin que rien ne puisse être divulgué même de la part de son entourage (1).

Et, le même jour, Cybo conseille à Martelli de se rendre à la Cour, aussitôt qu'il se trouvera en bonne santé, « car

(1) A cette espèce de réprimande, le 20 janvier, Bonvisi répond à Cybo : « que c'est une chose naturelle pour les Polonais, de nier ce dont on se rend compte ; et que c'est le cas, lorsque le roi de Pologne dit que ce sont d'autres nations qui vont aux secours des révoltés. Si parmi ces auxiliaires il n'y avait pas des Polonais, qui ont rassemblé les soldats des autres nations, à quoi aurait donc servi le décret de la Compagnie de Sandomir, qui a trop bien fait connaître que les soldats étaient réunis aux frontières polonaises ? Ce décret cite leurs chefs à comparaître, sous peine de rébellion ; on n'aurait pas, non plus, publié en Hongrie les manifestes excitant les peuples à s'unir, et il ne serait pas arrivé des lettres de sénateurs confirmant le fait. Le roi de Pologne ne peut donc pas se plaindre, comme il fait, de la personne qui a donné des informations sur une matière aussi claire, et je sais fort bien que c'est moi que visent ces plaintes. Je comprends maintenant pourquoi le nonce de Pologne ne m'a pas transmis la copie de la lettre du roi à S. S., car il disait du mal de moi ; et je comprends aussi pourquoi V. Em. m'a recommandé d'être réservé dans mes discours et aussi avec mes gens. Je dois pourtant dire à V. Em. que ceux-ci se composent en grande partie d'Allemands qui ne parlent jamais de politique. Je ne m'ouvre à personne, faisant moi-même le travail de déchiffrer et dicter les chiffres, et ne fréquentant personne, je ne puis donner occasion de répéter des discours tenus par moi, mais on peut inventer des *potins*. Un certain ministre de la Poste de Pologne, pour gagner la faveur de son roi, lui a écrit des choses malveillantes sur la Cour impériale ; et les originaux m'ayant été envoyés, je n'ai plus voulu lui communiquer les *avis* que je reçois du dehors comme je le faisais avec le baron Sili, lorsqu'il était ici comme résident, car je ne voulais pas qu'on pût dire qu'il recevait de moi les avis absurdes qui arrivaient : il est naturel qu'étant irrité

les nuages subsistent toujours entre l'empereur et le roi et il faut les dissiper, en restant impartial ».

Le lendemain, Bonvisi répond à Cybo : « Bien qu'ici on soit contraire au roi de Pologne, au point qu'il sera impossible d'amener S. M. Cés. à l'estimer, toutefois on ne fera rien de préjudiciable à la république, que l'on reconnaît nécessaire comme rempart ; mais que si l'on peut, par l'électeur de Brandebourg, abaisser l'arrogance du roi, on en sera content. L'empereur cherche à se préparer dans l'espoir que la paix pourra se conclure en hiver. En attendant, dit le nonce, je prie, N. S. de décider quelles offres il peut faire dans ce cas ; car si l'on attend, pour le faire, jusqu'après la conclusion de la paix, on perdra bien du temps. Je cherche toujours à faire agréer de plus en plus l'ambassadeur de Venise, et il m'a été bien reconnaissant de l'avoir invité jeudi à un repas où se trouvaient les principaux ministres pour qu'il pût faire leur conquête... Il faut être prudent en donnant des conseils à l'empereur et se maintenir

de mon refus il ait écrit contre moi. Que le roi de Pologne se soit aussi plaint à S. S. lorsqu'il se fâcha, parce que je ne voulais pas désobéir aux ordres reçus en déboursant l'argent qui m'avait été donné pour des besoins publics, en cela j'ai cru bien agir pour le service du pape. Aussi suis-je fort obligé à V. Em. qui m'en informe, afin que je ne sois pas desservi par les intrigues comme il arrive à tant d'autres malheureux prélats qui, en servant fidèlement le Saint-Siège, s'attirent la haine des princes, non celle de l'empereur, car il connaît ma sincérité. Toutefois, je ne manquerai pas de parler à S. M. Cés., comme l'écrit V. Em., et j'espère faire une bonne impression, car, après la prise de Stettin, le roi de Pologne parle avec complaisance, cherche à se disculper au sujet des secours aux révoltés de Hongrie et des levées de soldats que l'on fait en Prusse pour les Allemands. Pour peu que le roi de Pologne montre de la bonne volonté, nous pourrons réussir à obtenir que S. M. oublie le passé... ».

en ses bonnes grâces, car S. M. ne considère pas comme désordre ce qui l'est réellement; toutefois elle agrée ma liberté de langage. »

Le 22, Cybo répond à Bonvisi qu'il est content des déclarations faites par S. M. Cés. qu'à peine la paix conclue, elle fera la guerre contre les Turcs; et que S. S. ne pouvant déterminer en ce moment de quelle manière elle assistera l'empereur, le pape engage le nonce à ne plus aborder ce sujet. Et, le 29, il ajoute: « Comme des *avis* s'occupent du peu de sincérité et de loyauté du roi de Pologne envers l'empereur, il convient à un ministre apostolique de parler avec prudence et de tâcher de détruire les soupçons et les mauvaises impressions. »

Le 31, Martelli transmet à Cybo la copie d'une lettre qu'il a écrite au roi, au nom de N. S. pour que S. M. ait à rappeler les soldats polonais de la Hongrie.

Le 5 février, Cybo engage Bonvisi à veiller, parce que si le Turc conclut la paix avec la Moscovie, il se tournera immédiatement contre la Pologne et l'empire.

« J'ai été à Neustadt, communique le 13 Bonvisi à Cybo, attendant la fin de la période des comédies à la Cour. J'ai présenté à S. M. les réponses du roi de Pologne, qui se défend en disant que ceux qui sont allés au secours des révoltés ne sont pas de ses soldats et qu'il ignorait leur départ. Il déclare qu'il tient à rester en excellents termes avec l'empereur; et qu'il s'est convaincu qu'un accord était urgent, parce que les Turcs font des préparatifs pour la guerre. L'empereur, écrit-il, répondit qu'il oublierait les secours envoyés aux révoltés, et qu'il ne désirait que la paix » (1).

(1) Dans un avis de Rome du 26 février 1678 on lit : « Il primo giovedì di quaresima il duca di Radziwill fece il suo ingresso preceduto da 40 suoi famigliari a cavallo e seguito da altre carozze. »

Le 21, Martelli informe Cybo que, ayant appelé les Pères théatins de Léopole auprès de lui, il a appris les désordres qui ont lieu dans leur collège pontifical; plusieurs officiers de guerre français et polonais y sont installés, et d'autres s'occupent d'enrôler des soldats et prennent part aux secours des hongrois; que dans ce collège on réunit des armes et de la poudre que l'on envoie à Stri, une *starotia* appartenant en particulier au roi et située aux frontières de la Hongrie et qui a été transformée en une place d'armes; que le P. Bossio, vice-préfet du collège entretient une correspondance suivie avec l'ambassadeur de France et est chargé de distribuer l'argent. Ce religieux fut jadis ministre de la maison de l'ambassadeur à Varsovie et dit que le P. Pidou, son supérieur, l'a autorisé à agir de cette manière pour faire gagner de l'argent au collège. Les deux religieux ont tout avoué, mais le P. Pidou ajoute qu'il ne sait comment faire pour refuser à l'ambassadeur ce qu'il lui demande. Ils avouent aussi d'avoir hébergé des gens de la Cour... j'ai cru bon, écrit le nonce, de ne pas demander davantage, afin de ne pas les avoir contre nous à cause de l'aide qu'ils obtiennent de l'ambassadeur. En attendant je leur ai défendu de loger du monde, en disant que je voulais descendre chez eux lorsque je me rendrais dans leur ville. Je propose, en conséquence, conclut-il, à la Congrégation de la Propagande le rappel de Pidou, de Pezzuoli et de Bossio, car d'ailleurs,

---

Et dans un autre du 5 mars: « Il Polacco per la pretensione dell'Altezza vive fuori del commercio e partirà presto anche per la riunione della Dieta. Ricevette molti onori e la moglie regali ed il titolo di Altezza. La duchessa ha dato a S. S. uno scrigno di cristallo che sembra di grande stima ed al cardinale Cybo un Crocifisso di cristallo di grande valore. La Principessa di Rossano li ha invitati nella villa di Frascati per la ricordanza che da Clemente VIII un Radziwill fu creato cardinale.

ces deux religieux sont inutiles, vu qu'ils ne veulent pas apprendre l'arménien... On peut les appeler pour en avoir des renseignements; mais je vais prudemment avec Pidou, car il est ardent et pourrait mettre le feu... (1).

Le 2 mars, Cybo lui mande que le pape a conseillé au duc de Radziwill de faire en sorte que la Pologne reste en paix avec César qu'elle ne suscite pas de démêlés, et que le duc a promis de travailler dans ce sens aussitôt qu'il sera rentré; il a fait part aussi de ses bonnes dispositions au Secrétaire d'Etat.

Le 7, Martelli répète à Cybo que le roi lui a répondu qu'en Hongrie il n'y a pas de soldats polonais. Et le 13, Bonvisi confirme sa dépêche du 13 février à Cybo: «Ayant appris que les Turcs font de grands armements, j'ai fait comprendre au grand Trésorier de Pologne la nécessité de l'union entre l'empereur, la république et les Moscovites, faisant noter que ces derniers envoient partout des ambassadeurs pour attirer des adhérents à cette union, et, comme le roi de Pologne pour s'unir aux Moscovites, devrait convoquer la Diète, on pourrait proroger la trêve pour dix ans encore... L'empereur, lui aussi, est satisfait, conclut le nonce, et écrira dans ce sens aux ambassadeurs Moscovites, qui actuellement se trouvent à Lublin.»

Bien que la Pologne eut rétabli des rapports cordiaux avec l'empire, la situation offrait encore bien des difficultés. Le moment était arrivé où elle devait prendre une décision touchant la ratification de la paix signée à Zarowno avec les Turcs, ou bien s'y refuser en s'unissant aux Moscovites avec

(1) Et le 10 septembre Cybo répondit à Martelli qu'il croit que la Propaganda donnera la licence à Pidou de laisser la place de Préfet du Collège pontifical de Léopole...»

lesquels la Pologne n'avait conclu qu'une trêve. Les derniers mois de l'année, furent occupés à ces négociations.

Le 21, Martelli transmet de Lublin à Cybo copie des lettres que le roi avait envoyées aux sénateurs pour les engager à venir à Lublin, ou à donner leur opinion sur le parti à prendre. « On est inquiet, écrit le nonce, dans la crainte que les Moscovites ne s'allient avec la Porte et qu'ensuite ils menacent la Pologne. La république n'a plus d'armée, car les 12,000 soldats que la dernière Diète laissa sous les armes pour garder les frontières, ont déserté. On espère que, dans la semaine, le roi se rendra à Pilaskovitz où se trouvent les sénateurs ; je tâcherai d'y aller et, pour obéir à N. S., je démontrerai l'utilité qu'il y aurait de s'unir aux Moscovites et de les déconseiller de ratifier la paix avec les Turcs. Aujourd'hui j'ai reçu une lettre de Bonvisi, qui m'annonce qu'il a pu persuader l'empereur moyennant les déclarations du grand Trésorier de Pologne, de passage à Vienne, que son roi n'était pour rien dans les affaires de la Hongrie et que, si des Polonais y étaient allés, il s'agissait d'actes individuels dont la République ne pouvait être rendue responsable. L'empereur et ses ministres traitèrent très bien le grand Trésorier, afin de montrer que l'on ne nourrissait aucune rancune contre la nation polonaise, et comme preuve, ils allèguent l'aide donnée aux Suédois et que plus tard, quand la paix sera conclue avec le roi très-chrétien, on le verra mieux encore. Et Bonvisi termine en disant : que je pourrais informer de tout cela le roi et l'assurer d'une complète sincérité ; de même que, sans la crainte d'exciter les jalousies de la Pologne, l'empereur aurait engagé son ambassadeur chez les Moscovites à conseiller ceux-ci de s'unir aux Polonais. »

Et de nouveau Martelli écrit à Cybo :

Em.º et Rev.º Sig.re Sig.re Pad. mio Col.

Non prima di Mercordì sera venne il Re da Pilaskowich in questa Città, et in questi Santi Giorni è stato ritirato alle sue devozioni, onde non vi è stato luogo a trattar di negozii. Fin hora non sono comparsi più di sette senatori della prima riga, oltre a' quali se n'aspettano per tutto domani due altri. Si terrà il Consiglio doppo che si saranno udite le proposizioni degli Ambasciatori di Moscovia un giorno di questa settimana. Io ho già parlato con tutti quelli che sono arrivati, eccettuati il Palatino di Russia, et il Maresciallo di Corte perchè non ho potuto. Con alcuni ho trattato più volte, e tutti confessano che l'unione dell'Armi con li Moscoviti se si potrà fare sincera mediante la prorogazione della Tregua che è più facile della Pace, sarebbe il miglior consiglio che si potesse prendere ne' presenti pericoli di questo Regno. Non lasciano però d'adurre diverse difficoltà; e sono che nei capitoli della Pace co' i Turchi firmati da Commissarii della Repubblica sotto Zorawno è stata accordata la cessione delle quattro Piazze cioè di Bar, Miedziboz, Niemirow e Calnich su la parola data all'hora dal Cam de' Tartari, e da Scaitan Ibraim Bassà che il Sultano nella ratificazione l'havrebbe lasciate alla Republica; ma che poi il Cam e Scaitan Bassà hanno negato d'haver data tal parola, onde considerano il pericolo, in cui si troverà in Costantinopoli questo Ambasciatore se di qua non si vorrà ratificare la Pace nella forma sottoscritta da Commissarii. Quanto al pericolo dell'Ambasciatore io ho risposto a chi mi ha fatto tale difficoltà, come da altri m'era stato supposto che quando non si ratificasse la Pace i Turchi metterebbero bensì in arresto l'Ambasciatore, ma poi lo condurrebbero con il loro esercito, et all'hor che fussero in vicinanza del Campo Polacco lo rilascerebbero con intimare di nuovo la Guerra: ho risposto così perchè tanto m'è stato detto da persona che s'è trovata a discorrere sopra questo punto nel Gabinetto del Re. Nel resto non doversi curare della sottoscrizione de' Commissarii, mentre i Turchi non mantengano la parola, e la fede data da loro Generali, anzi doversi servire di ciò per rompere ogni trattato hor che si sente che i Moscoviti animati dalla vittoria della Campagna passata hanno fatto

per quest'anno un grand'apparato, e mandano qua, et all'Imperatore i loro Ambasciatori per domandare assistenza come s'è divulgato.

Altri dicono non potersi i Polacchi ripromettere della fede de' Moscoviti che in questi ultimi anni hanno mancato di congiungere le loro Armi coll' Esercito della Republica, come erano obligati. A questo ho replicato che hora le cose hanno mutato faccia perchè i Moscoviti già si trovano addosso la tempesta e non vorranno cedere Czecrim, nè lasciare che il Turco s' impadronisca dell' Ucraina, e verisimilmente considereranno che bisogna loro andare uniti sinceramente con la Polonia, e la Polonia all' incontro deve animarli per non lasciarli in disperazione per la quale si rappacifichino colli Turchi, mentre questi faranno ogni sforzo per haver con essi la Pace più tosto che con li Polacchi, sapendo quanto quelli siano hora più forti: e che per stabilire una sincera lega co' i Moscoviti, si può far capitale della Mediazione dell' Imperatore, a che Sua Maestà Cesarea si mostra disposta come a me ha scritto Mons. Nunzio Buonvisi, e come questo Signor Residente Cesareo conferma all' istessi Signori Senatori che perciò non devono perdere così buona congiuntura per non haver poi a dolersi di lor medesimi.

Sono molti che oppongono essere la Republica disarmata, e per la stagione così avanzata, mancare per quest'anno il tempo per adunare l'esercito, e che senza la Dieta non si possono ordinare le Contribuzioni. Altri però dicono che si potrebbero facilmente reclutare, et accrescere notabilmente le Compagnie de' dodicimila huomini destinati alla guardia delle Frontiere, e che tal deliberazione si potrebbe prendere da Sua Maestà col Consiglio de' Senatori, e nel medesimo tempo intimare quanto prima la Dieta perchè i soldati concorrerebbero in tempo, quando sapessero che la Dieta fusse per provedere alli loro stipendi, e con tal supposto io non lascio di rispondere a tale difficoltà, e che forse i Moscoviti per questo primo anno si contenterebbero d'un soccorso moderato quando potessero assicurare la Lega con la Polonia, e che questa non ratificasse la Pace co' i Turchi. Infine terminano i discorsi con dire che bisogna sentire le proposizioni che faranno questi Ambasciatori di Moscovia.

Per quello che si dice si pensa qui di risolvere questa importante materia in un sol Consiglio, et in sole due Conferenze co' i sudetti Ambasciatori per spedirli quanto prima, e forse in questa settimana.

Il Residente Cesareo non ha ancora potuto havere audienza dal Re: conforme referii a V. E. la settimana passata S. M. mi disse che l'havrebbe veduto volentieri, e che glie lo accennassi come feci, raguagliandolo insieme de' buoni sentimenti che la M. S. m'haveva espressi verso l'Imperatore, e come haveva approvato che per mezzo del Residente si dovesse fare alli Ambasciatori di Moscovia il Proietto dell'Unione, e che io persuadessi a ciò i Senatori, onde hier l'altro parlai di nuovo col Sig. Gran Cancelliere di Lituania, che è il Ministro principale, il quale deve conferire con detti Ambasciatori pregandolo di voler ricordare al Re di sentire quanto prima il Residente per muoverlo maggiormente a trattare detta Unione, e mi disse che l'avrebbe fatto, ma per ancora non ho potuto rivedere il Gran Cancelliere, il quale però ha già insinuato al Residente che vada a visitare quanto prima gli Ambasciatori, et incominci a trattare della materia per vedere come li trova disposti. Hiersera feci ancor io chiedere l'audienza a Sua Maestà, quale m'ha fatto rispondere che mandi domattina di nuovo, perchè se potrà me la darà dimani.

Non ha per ancora il Residente havuto dall'Imperatore l'ordine di fare detto Proietto come S. M. haveva promesso a Mons. Buonvisi, ma nondimeno conferma che secondo li suoi ordini et instruzioni generali può operare, e che opererà, e questo l'ha detto a me, et ad alcuni Senatori. Ma nell'istesso tempo non lascia di dolersi che si continuino in questo Regno le Leve delle soldatesche che si trasmettono come egli suppone in aiuto de' Ribelli d'Ungheria, e ne da le relazioni che V. E. si degnerà di vedere nell'alligato foglio, e dice di volerne informare il Re e domandare Commissari per farne constare la verità acciò sieno con effetto impedite, sopra di che si sentirà appresso quello che egli riporterà dalla Maestà Sua.

Il Sig. Gran Cancelliere mi fa hora sapere che ha parlato al Re, e che S. M. gli ha detto che sentirà il Residente. Rassegno a V. E. l'humilissima mia devozione inchinandomele profondamente, ecc. Lublino XI Aprile 1678.

Le 18, Martelli annonce l'arrivée de deux Moscovites, et qu'ils ont eu audience du roi. L'un est Jean Czadayon, préfet de Karlapoli, et l'autre Emilien Ukvaincow notaire; la population est allée à leur rencontre, armée et rangée sur une double haie, il y avait beaucoup de gens à cheval; et dans le carrosse qui est allé les prendre, se trouvait le prince chev. Lubomirski grand porte-enseigne du royaume. « Je n'ai pas eu audience de ces deux personnages, mais j'ai vu le résident césarien qui s'est entretenu deux fois avec eux. A la première entrevue, ils lui dirent d'être venus pour traiter d'une union avec la Pologne, mais à la seconde ils déclarèrent n'avoir pas faculté de conclure l'alliance, mais seulement de demander que l'on envoie des députés, de savoir où et comment on veut réunir une conférence dans le but de négocier sur la prolongation de la trêve. Le résident impérial m'avoua aussi, avoir été à l'audience du roi et en être content, car S. M. lui avait donné sa parole qu'aucun Polonais ne sortira du royaume. J'ai été ensuite moi-même chez le roi; je lui ai exprimé mon désir d'avoir quelque bonne nouvelle à propos d'une ligue avec les Moscovites. S. M. me répondit que, les envoyés sont venus avec des propositions absurdes et sans faculté de conclure; qu'ils ont déclaré ne vouloir aucun arbitrage ni du pape ni de l'empereur et seulement traiter de la paix ou de la prolongation de l'armistice avec des commissaires et cela, bien que dans les traités d'Androussovio, jadis conclus avec eux, il soit question de recours à la médiation des princes chrétiens, et que le roi eut même envoyé en France, en Angleterre, et en Hollande des émissaires pour connaître les intentions de ces puissances, après le retour des ambassadeurs mandés en Moscovie. Mais les Moscovites demandent la prolongation de la trêve seulement pour deux ans, tandis qu'ici on veut que ce soit pour une durée de quinze ou vingt ans, dans la

crainte qu'après avoir conclu la paix avec les Turcs, ils attaquent ensuite le royaume. S. M. ajouta que, ayant demandé aux ambassadeurs si le grand duc consentirait à conclure une ligue avec la Pologne contre les Turcs, ils répondirent qu'on la ferait, mais à la condition qu'ils combattraient séparément les Tartares et que la Pologne de son côté tomberait sur les Turcs; on leur répliqua que cette condition serait acceptée si les Moscovites envahissent la Crimée, mais ils refusèrent prétextant que si quelqu'un attaquait les Tartares en Valachie ce serait pour les empêcher de se joindre à l'armée turque. De tout cela, a conclu le roi, il résulte que les Moscovites cherchent à tromper comme par le passé... Les ambassadeurs demandèrent de voir les articles du traité avec les Turcs et, quoique les sénateurs y fussent contraires, le roi y consentit; le traité ne contient rien contre la Moscovie. A leur tour, les sénateurs demandèrent à connaître les instructions qu'avait l'Ablégat moscovite qui s'était rendu à Constantinople: mais les ambassadeurs s'y refusèrent en disant que l'Ablégat devait s'arrêter à Baba, parce que dans les lettres du grand duc, on ne donnait pas au Sultan le titre de César. Le roi répliqua de nouveau « que l'on ne pouvait faire fond sur les Moscovites, parce qu'ils sont de *foi grecque...* ». J'ai trouvé bien étrange, écrit le nonce, la conduite des Moscovites qui engagés dans une guerre désastreuse avec les Turcs, et après avoir envoyé ici des ambassadeurs, font à présent des propositions extraordinaires. J'ai fait observer au roi que, puisque des ambassadeurs vont peut-être arriver à Vienne, l'empereur pourrait mieux traiter et avec des personnes plus habiles... S. M. répondit que ni l'empereur ni d'autres princes ne peuvent traiter avec des gens aussi méfiants; il termina en disant qu'il tiendrait conseil et me dit ensuite que si l'alliance avec les Moscovites ne réussit pas, il faudra penser à s'unir avec les Turcs afin de ne pas avoir à lutter contre deux adversaires. J'ai

exprimé mon horreur à cette idée. faisant observer qu'un tyran aussi puissant réduirait le royaume en esclavage; qu'on devait tout risquer plutôt que de se livrer en proie aux barbares; et que toute l'Europe serait étonnée de cette résolution... Donc, me dit le roi: vous croyez que N. S. estime les schismatiques meilleurs que les infidèles ; et que l'on peut s'unir aux Moscovites et non avec les Turcs ? J'ai répondu que j'avais l'ordre de N. S. de persuader au roi de s'allier aux premiers, mais que s'il voulait s'unir aux Turcs, je devais protester auprès de S. M. et de tous les Ordres du royaume; les schismatiques bien qu'en dehors de l'Eglise catholique sont cependant chrétiens; et en outre il était permis d'espérer que, une fois la Moscovie unie par une alliance avec la Pologne, elle reviendrait à la véritable orthodoxie; l'union des Moscovites aux Polonais pourrait les conduire à la communion avec Rome... Le roi me remercia de lui avoir exprimé la volonté du pape; toutefois il me fit remarquer que la Pologne s'était alliée aux Tartares musulmans. A ce propos j'ai répondu que S. M. plus que moi devait connaître les malheurs résultés de cette alliance: incendies, dévastations, et le grand nombre d'esclaves qu'ils ont fait, bien qu'ils se battissent sous les drapeaux de sa Couronne. S. M. avoua que tout cela était vrai et me raconta même des faits atroces qui eurent lieu. Elle ajouta qu'il lui répugnait de les appeler à son aide. J'ai conclu qu'on devait chercher à obtenir l'aide de César. Quant à la ratification de la paix, S. M. estime qu'on ne peut plus se dérober, du moment que les Moscovites ne veulent pas entendre parler de ligue avec eux; que c'était une paix forcée, mais que la parole ayant été donnée, on ne la signera pas avec serment, de façon à pouvoir la rompre quand on voudra. Le roi m'accompagna ensuite dans une autre pièce, où se trouvait la reine, et me quitta. S. M. me parla à son tour de la nécessité de ratifier la paix avec les Turcs. En atten-

dant, le roi alla assister à la réunion des sénateurs. En rentrant chez moi, j'ai rencontré le vice-référendaire aulique, frère du Palatin de Culm, ambassadeur près la Porte, qui me dit que son frère lui a écrit qu'il espérait d'être bientôt mis en liberté par le Sultan. Les envoyés Moscovites ont pris congé du roi qui se rend à Pilaskovitz. « J'ai pu savoir de la réunion des sénateurs, qu'ils partent avec l'assurance qu'on écrira aux ambassadeurs polonais qui se trouvent en Moscovie, que, s'ils ne réussissent pas à conclure avec le grand-duc, (ayant faculté soit de faire la paix, soit de prolonger la trêve ou l'union d'armes) ils aient à fixer pour décembre ou janvier la date de la réunion d'une conférence qui devrait se tenir dans une ville de la Courlande, voisine de la Lithuanie où se tiendra la Diète, après que celle-ci aura décidé sur la campagne contre les Turcs.

Le 25, Martelli ajoute, qu'il a été reçu par le roi dans sa villa, et que S. M. lui a dit qu'elle espérait que ses envoyés arriveront à conclure quelque chose en Moscovie. Le nonce écrit que le grand chancelier de Lithuanie l'a informé que le roi avait signé le décret de convocation des diètines pour le 1er décembre et de la Diète générale pour le 14. On espère, observe-t-il, qu'on pourra faire quelque chose, car, autrement, il faudra négocier à nouveau sur toutes les questions; qu'en outre, les ambassadeurs doivent confirmer les accords d'Androussovo (1), qui ne sont que la reconnaissance des traités existants, obligatoire à chaque mort de roi ou de grand duc, ce que le roi vient de faire par ses ambassadeurs en Moscovie, et que les Moscovites vont faire ici maintenant. »

Le 30, Cybo engage Martelli à s'employer pour que le roi ne ratifie pas la paix avec les Turcs.

---

(1) Par la trêve d'Androussovo (1667) la Pologne avait cédé à la Moscovie: Smolensk, la Sévérie, Tchernigof, la partie de l'Ukraine située sur la rive gauche du Dnieper etc.

Le 1er mai, Bonvisi envoie trois dépêches à Cybo. Dans la première, il l'informe que le résident impérial à Constantinople donne comme certaine la guerre en Hongrie pour l'an prochain, sans espoir d'éloigner la tempête par des négociateurs. « J'ai trouvé l'empereur, écrit-il, bien plus soucieux que je ne l'ai jamais vu, parce que d'un côté il prévoit les dures conditions des Français, qui connaissent déjà les intentions des Turcs, et que, de l'autre, il voit la guerre inévitable en Hongrie. Je lui ai conseillé la paix, afin de pouvoir résister en cette partie de l'empire; et même de la conclure s'il le faut avec un fort désavantage, afin de tourner toutes les armées du côté de la Hongrie et de prévenir les Turcs, en cherchant à occuper la Strigonie, pour avoir le Danube libre, et de pousser jusque vers Bude. La Cour est toute en désordre, conclut le nonce, et furieuse contre le Président de la Chambre, qui a fait des difficultés pour les dépenses en alléguant le manque de fonds, de manière qu'on n'a pas pu agir pendant que les Français étaient occupés en Flandre ». Dans la seconde, il lui écrit d'avoir communiqué à S. M. le contenu d'une lettre de Martelli touchant les bonnes dispositions du roi pour S. M. impériale, que l'empereur en a été content; en outre que la reine avait dit aussi au nonce que le roi voulait être un bon ami et un bon voisin, et que, quant à elle, bien que française, elle était reine de Pologne et voulait le bien et la tranquillité de son royaume ». Et, par la troisième, Bonvisi annonce : qu'il avait fait part à l'empereur des nouvelles arrivées de Constantinople, quoique de vieille date, afin de faire voir que les Turcs arment pour fondre sur la Hongrie; que si la paix est signée avec la Pologne, on la conclura avec les Moscovites; qu'il convenait, par conséquent, de s'arranger avec les Hongrois et de signer la paix générale. S. M. aurait répondu, qu'elle ne désespérait pas d'arriver à un arrangement avec les Hon-

grois, mais que la paix générale dépendait des résolutions de l'Angleterre, car les demandes des Français sont exorbitantes, à ce que l'on dit, à moins que les Anglais, par la pression de la force, ne réussissent à les faire modérer. L'empereur ajouta aussi qu'il n'y avait pas à espérer une union des Moscovites avec les Polonais, parce que son résident à Constantinople (1) avait envoyé un exprès pour l'aviser que l'ambassadeur de Moscovie à Lublin n'avait pas de pouvoirs.

Le 7, dans une lettre à Bonvisi, Cybo déplore qu'entre la Pologne et les Turcs ait été signée une paix si désavantageuse pour les chrétiens. « Dieu veuille, qu'on n'en fasse pas autant avec les Moscovites ! » Il charge le nonce de prier l'empereur de prendre bien en considération la situation de la Hongrie, et l'urgence de conclure la paix générale. Et, le 14, il l'assure que N. S. est satisfait des bonnes dispositions des Moscovites ; mais que, toutefois, il n'est pas utile qu'à présent on discute de questions reli-

(1) Un avis du 1er mai, de Constantinople, dit qu'à la suite du bruit qu'on avait fait courir que les Turcs avaient conclu la paix avec les Moscovites, l'ambassadeur de Pologne s'était empressé de signer la paix. A présent on attend la remise des quatre forteresses... et, après, de nouveau la guerre. L'ambassadeur de Pologne ayant parlé au grand vizir de la restitution du Saint-Sépulcre et de l'Eglise de Bethléem aux catholiques, celui-ci a répondu que les clauses de la paix ayant été rédigées en langue turque et non en langue latine, on devait s'en remettre à l'interprétation que voulaient lui donner les Turcs, et que ce n'était pas peu de chose qu'ils permissent aux catholiques de séjourner à Jérusalem et d'y faire leurs dévotions. Et il ajouta que puisqu'il y avait deux chiens qui prétendaient ronger ces os, il valait mieux les donner aux chiens de la maison, qui sont les Grecs, qu'aux étrangers, qui sont les catholiques. On affirme que le mépris pour les chrétiens augmente après la paix avec la Pologne, et les offres des Moscovites...

gieuses, afin de ne pas donner de soupçons à une nation aussi méfiante (1).

Le 20, Martelli raconte à Cybo que le roi lui ayant dit que le traité avec les Turcs était intolérable, et qu'on ne lui faisait pas les concessions promises, il lui répondit que la protestation qu'il fit jadis contre cette paix au sujet des églises qui iraient sous la domination des Turcs, serait une occasion pour l'invalider; et que « S. M. lui dit à son tour qu'elle avait annexé ma protestation au traité ». Et il lui écrit encore le 20:

Martedì 17 del corrente mi portai a Iavarova, et il giorno seguente alle cinque hore doppo mezzogiorno fui all'Audienza di queste Maestà per rendere alle medesime i miei ossequi doppo il mio arrivo in queste parti: m'accolsero le Maestà loro con straordinarie dimostrazioni di benignità e speditomi dalle audienze vollero le medesime che io vedessi quel loro nobile, e delizioso giardino per il quale mi trattenero tutto quel giorno, e nel principiar della notte si andò in una stanza vaghissima con fontane, e per la quale scorrono diversi rivi d'acqua, riccamente adobbata con lumiere e torcieri d'argento, dove era preparata come mi dissero le Maestà loro un poca di Collazione che poi fu una nobilissima Cena che durò fino alla mezzanotte con musica. Sedevano alla medesima Tavola Regia il Prencipe loro figliuolo, la Marchesa d'Arquin sorella della Regina, la Palatina di Kyovia, la Palatina di Russia, il Castellano di Woyniez, et il principe Cavaliere Lubomirski. Io hebbi il luogo solito tenersi dal Nunzio in simili fun-

(1) Le 14, Cybo répond à Martelli au sujet de la place que doit avoir son carrosse dans les cortèges, « qu'il lui semble que le moyen est facile, car le nonce allant toujours pour le service de LL. MM., comme tout autre représentant de prince, dans le carrosse du maréchal de la Cour, V. S. peut envoyer le sien l'attendre à l'endroit où les souverains doivent se trouver et elle verra si elle peut se régler de cette manière ainsi que l'ont fait les autres nonces. »

zioni con qualche distinzione straordinaria negl'altri trattamenti perchè fui servito in piatti dorati, e frequentemente regalato dalle Maestà loro. Nel mezzo della Cena il Tesoriero di Corte chiamò i miei Gentilhuomini che mi servivano, e gli trattò ad un altra Tavola nel Giardino, havendo sostituito in loro luogo due Paggi del Re. Nel tempo della Cena parlarono pubblicamente le Maestà loro con espressioni di particolare obligazione verso la Santità di Nostro Signore per le cortesie fatte da Sua Beatitudine al Sig. Duca e Sig.ra Duchessa Radzivil. Terminata la Cena io servii le loro Maestà fino al Palazzo nel loro solito appartamento essendosi caminato nel giardino per un lungo viale coperto, dal quale pendevano molti fanali di cristallo che gli davano il lume. Resi alle Maestà loro con ogni più viva e devota espressione le debite grazie di tanto honore che s'erano degnate farmi e che n'haverei fatta pervenire la notizia a Sua Santità. Con tale relazione rassegno all' E. V. il mio devotissimo ossequio, inchinandomele profondamente, ecc. Leopoli 20 Maggio 1678.

Le 21, Cybo mande à Martelli: « le pape ne peut se résigner à l'inique ratification avec la Porte touchant la cession des 4 places, cession qui enlève la liberté et la richesse à ces peuples; ainsi par les deux de l'Ukraine, on laisse le champ libre aux Turcs, et par les deux de la Podolie, le cœur de la Pologne restera saignant, car ces mêmes barbares seront libres de s'emparer des trois principales places; et tout cela se fait au moment où les Turcs sont occupés dans la guerre contre les Moscovites et que, si ceux-ci étaient victorieux, il y aurait l'espoir de conclure la paix générale, ce qui permettrait peut-être aux princes chrétiens de venir au secours de la Pologne. » Et, le 28, il lui envoie deux dépêches. Dans la première il lui mande que N. S. a été un peu consolé en apprenant les bonnes dispositions du roi envers la Moscovie, et il espère beaucoup dans la prochaine convocation de la Diète. Et, par la seconde, il lui adresse un bref pour le roi, avec la recomman-

dation: de faire relever à S. M. combien il est humiliant pour la Pologne, après tant de victoires sur les Turcs, de se voir enlever 4 places. Cybo cite comme exemple la conduite de Venise à Candie et celle de la république de Raguse dévastée par le tremblement de terre et qui n'a d'autre assistance que le peu qui lui vient du trésor apostolique, déjà dépourvu de fonds. Cybo promet l'envoi d'autres brefs, plus restreints, mais sur le même sujet, pour les évêques et les sénateurs du royaume, les assurant que le pape ne manquera pas d'exciter les princes chrétiens. Le même jour, Cybo transmet à Bonvisi un bref (1) pour l'empereur contre la ratification de la paix que la Pologne va conclure avec les Turcs; et il répète au nonce ce qu'il vient d'écrire à Martelli sur ce sujet (2). Et, le 4 juin, il l'informe qu'il a déjà expédié

(1) Les brefs dont il est question dans ces dépêches, se trouvent dans le recueil: *Epistolae ad Principes du P. Berthier,* sous la date du 12 juillet 1678.

(2) Voici la réponse de Bonvisi à Cybo:

Ho esposto à S. M.tà le nuove premure usate da N. S.re per dissuadere i Polacchi dall'approvazione della pace, che il loro ambasciatore hà rattificata; scrivendo Brevi al Re, et à gl'ordini senatorio et equestre, come anco à molti vescovi, e palatini in particolare, rappresentandoli l'ignominia, et il danno, che ne riporteranno, che potrebbe repararsi riassumendo l'antico vigore della loro bellicosa nazione, in tempo, che l'armi Turchesche sono divertite dà i Moscoviti, e che stà per concludersi la pace generale, la quale fondatamente fa sperare di cavar molti soccorsi dà i principi christiani, oltre gl'aiuti, che darà S. B.ne fin dove le permetterà lo stato dell'erario apostolico; e soggiunsi à S. M. che tutte queste paterne diligenze si facevano non solo per il bene commune della Christianità, mà per il particolare della M tà Sua, per tener lontane dall'Ungheria l'armi Ottomane. Gradì infinitamente S. M. le pontificie premure, e diffusamente mi espresse il suo filiale ossequio, con desiderio di mostrarlo in tutte

le bref au roi de Pologne. A cette même date, Cybo envoie à Martelli deux brefs destinés à l'Ordre équestre et à celui des sénateurs, et aussi d'autres pour des évêques « qui sont toujours pour l'action et opposés à la paix avec les Turcs. »

Le 10, Martelli informe Cybo que le roi vient de recevoir de son ambassadeur auprès de la Porte, l'avis de la ratification de la paix; et que S. M. est très-indignée, car on a tenu envers son plénipotentiaire une attitude très-hautaine et intolérable, ne voulant plus faire les concessions promises; et on a même refusé la restitution du Saint-Sépulcre aux catholiques, restitution qui avait été cependant stipulée à Zarowno. Le roi dit qu'il faudrait que les princes chrétiens sachent combien le Turc profite de leurs discordes; qu'à Nimègue on discute pour un village et, en attendant, on perd des provinces; on sème le sang et l'ar-

---

l'occasioni; E mi disse che se la Moscovia facesse vigorosamente la guerra, e che la Polonia non rattificasse la pace, potrebbe egli ancora pensare a congiungere le sue armi contro il nemico comune. Replicai che per conseguire questi due effetti, era necessario che ancora S. M. facesse dar animo à i Polacchi et avvisasse i Moscoviti delle difficultà, che in fatto trovavano i Turchi nel farli la guerra, acciocchè non si atterrissero per le consuete minaccie di quella barbara nazione, e S. M. mi rispuose che haveva dato ordine, che si avvertissero di tutto, col mezzo degl'inviati di Danimarca, e di Brandemburgo, che stanno appresso il Czar, già che egli non poteva tener ministri in quella Corte per non ingelosire i Turchi durante la guerra col Re di Francia, ma che questa in breve sarebbe terminata, et egli haverebbe potuto pigliare le sue misure, secondo l'assistenze, che li riuscisse di cavare dà gl'altri prencipi, già che il fondarsi sopra l'instabilità de Polacchi, e de Moscoviti, sarebbe per lui troppo pericoloso. Et à V. E. faccio profondissimo inchino, ecc. Di Vienna 26 giugno 1678.

gent, tandis que, avec peu et avec l'union, on pourrait faire d'immenses acquisitions. On craint que les Moscovites soient aussi obligés de signer la paix, parce que le Turc a déjà une nouvelle armée formidable. « J'ai trouvé toutes ces raisons bien justes, écrit-il, aussi ai-je fait observer que N. S. s'occupait toujours de la Pologne, qu'il veillait constamment à l'union avec l'empire et que Bonvisi écrivait que la Cour était contente du roi de Pologne. S. M. me raconta aussi, à propos de la conduite des Turcs, qu'ils avaient menacé le Palatin de Culm de l'emprisonner dans les Sept-Tours, s'il ne signait pas, ajoutant qu'ensuite ils viendraient prendre les forteresses par les armes. Enfin, concluait le roi, les Turcs ne seraient pas si superbes si, l'année dernière, la Diète n'avait ordonné de réformer l'armée; et c'est pour cela qu'il hâte la convocation de la Diète. La reine après le dîner fut plus explicite; montrant un grand désir de l'alliance avec l'empereur, elle parla en italien, contre l'ordinaire, et me dit que, pour mieux obliger le roi, elle avait fait prier l'impératrice de vouloir bien être la marraine de son fils. La reine ajouta même, en confidence, que l'évêque de Cracovie, sur l'ordre du roi, traite avec les ministres césariens en vue de faire naître une bonne amitié. J'ai informé de tout Bonvisi. »

Le 11, Cybo manifeste à Bonvisi ses regrets de ce qu'il a appris que la Pologne aide les révoltés hongrois, malgré les déclarations contraires. Il espère toutefois, comme l'affirme l'empereur, « que c'est la conséquence d'ordres donnés avant les promesses faites au nonce apostolique. » Le 18, malgré ce qu'il a dit touchant la ratification de la paix de la part de la Pologne, il lui écrit qu'il est peu probable que le roi de Pologne ne ratifie pas la paix; d'ailleurs « que cette ratification se fasse ou non, peu importe à cette république, où l'on ne pense pas à s'armer, mais à se dis-

puter entre Polonais (1); et le Turc sait très bien qu'il peut s'en rendre maître quand il voudra. »

Le 18, Cybo engage de nouveau le nonce à redoubler ses instances auprès du roi pour empêcher la ratification de la paix; S. M. ne doit pas attendre l'occasion pour rompre, mais plutôt la faire naître; car il s'agit de l'intérêt de Dieu, et de ne point consommer la ruine du pays par la cession de ces places, ce qui équivaudrait à livrerà l'ennemi tout le royaume et ainsi la gloire du roi en serait ternie, du moment que le Moscovite refuse de restituer Czehryn.

Le 19, Bonvisi informe Cybo que Martelli l'assure toujours qu'il travaille à maintenir l'union entre les deux Cours; que le roi a ordonné au palatin de Russie, général-champêtre du royaume, de repousser les Cosaques et de veiller aux frontières, que l'empereur en a été satisfait et l'impératrice a accepté d'être marraine de l'enfant du roi; que Radziwill a été bien accueilli à Vienne mais n'a pu négocier à cause de ses prétentions qui auraient aussi embarrassé César. « Le duc m'ayant fait annoncer son arrivée, je lui ai demandé si je pouvais lui faire visite, mais il m'a fait savoir qu'il me recevrait, à condition que je lui donnerais le titre d'Altesse. J'ai répondu que, l'ayant toujours traité d'Excellence, je ne pouvais pas changer, afin de ne

(1) Comme preuve de la discorde qui régnait entre les familles polonaises, le 2 mai, le nonce écrivait de Lublin à Cybo que le grand chancelier de Lithuanie, après lui avoir recommandé Mgr Pazzi pour l'évêché de Vilna, est venu se plaindre de son frère parce qu'il paraît qu'il intrigue contre lui et son cousin; qu'ils le pressent d'écrire à N. S. que Pazzi est indigne d'être évêque. Le nonce ajoute que la semaine dernière le roi, par contre, lui recommanda ce prélat; et il fait observer que, pour la tranquillité de la Pologne et de la Lithuanie, l'union du roi avec la Maison Pazzi serait à désirer.

pas me créer un précédent par rapport aux princes de l'empire. Il se serait contenté que je lui parlasse à la troisième personne, mais ce moyen terme me créait également un précédent à l'égard des princes avec lesquels je dois traiter constamment. L'ambassadeur de Venise refusa de son côté pour cette même raison; mais avec les princes Schwarzenberg et Dietrestein, on a employé la troisième personne, et cela pouvait se faire, parce que l'on donne souvent de la Celsitudine (Hautesse). » Le même jour, il ajoutait qu'il croyait avoir réussi dans ses efforts pour un arrangement touchant la Hongrie, car, malgré de grands obstacles venant de l'obstination des Allemands et des Hongrois, S. M. s'est décidée. L'archevêque de Strigonie lui même a été content ainsi que plusieurs magnats. « J'ai en main la copie du décret, poursuit le nonce, mais j'en attends la publication au cas où l'on y apporterait des modifications. On ignore l'effet que produira ce décret, parce que les révoltés n'ont pas donné de pouvoirs; toutefois les nobles sont contents de reprendre possession de leurs terres, et les révoltés pourront rentrer au service de S. M., qui est bien disposée malgré la pauvreté du Trésor; toutefois ils ne pourront pas renoncer au mousquet pour reprendre la bêche. »

Le lendemain, Martelli écrit de Léopole à Cybo, qu'à l'audience, le roi lui a dit que tous les sénateurs sont unanimes à déplorer la paix signée avec les Turcs... qu'il fallait trouver le moyen d'y porter remède; que l'on priait S. S. d'unir les princes chrétiens et que, dans ce but, un courrier partirait pour Rome. S. M. ajouta qu'on abandonnerait les places, mais sans en faire la remise aux Turcs laissant voir qu'elles n'étaient pas cédées volontairement. « J'ai exclu, continue le nonce, l'éventualité d'une ligue avec les Turcs. S. M. se déclara du même avis, mais justifia la ligue avec les Tartares, car il y a d'anciens accords qui les obligent à venir au secours de la République... J'ai répliqué

qu'il n'y avait qu'à s'unir avec l'empire... J'ai répété la même chose aux sénateurs avec lesquels je me suis trouvé en allant à l'église, leur donnant comme exemple l'énergie de la république de Raguse et ajoutant que c'est à l'empereur qu'on doit si l'électeur de Brandebourg ne moleste pas davantage la Pologne, car, jaloux des troupes qui se trouvent dans la Prusse ducale, il menaçait presque de la guerre, de sorte que son attitude peut faire craindre l'entrée en campagne des Tartares. L'électeur a envoyé ici des lettres menaçantes, mais le roi refusa de les recevoir.

Le 25, Cybo écrit à Martelli : on ne peut pas imaginer d'excès plus graves que ceux commis par les hérétiques à Dantzig contre les catholiques, et le pape ne doute pas des véritables sentiments de regrets de S. M. mais il engage le nonce à faire punir les scélérats coupables de ces actes cruels et barbares (1). Et le 26, le nonce mande à Cybo : « malgré les antipathies et les protestations contre la paix, les dis-

(1) Le 3 juillet, Cybo lui écrit encore pour le louer de ses démarches au sujet des atrocités commises à Dantzig dans le couvent des Carmes; et le 19, il se dit content de la déclaration du roi. En effet S. M. avait écrit au nonce :

« Giovanni Re di Polonia Gran Duca di Lituania etc. All' Rndmo Signore Arcivescovo di Coryntho Noncio Aplico

« Rndmo Signore

« Non potemo anche noi contener le lacrime havendo inteso et detestato, con ogni più vivo sentimento l'horribile et essecrando eccesso commesso dalli Eretici di Danziga. E benche per la reparatione del gravissimo oltraggio, che è stato fatto alla Maestà Divina non si possino trovar i mezzi proportionati, c'ingeniaremo però senza dubitar che tutti sudditti nostri vorrano ancora concurrere col dovuto zelo, che così grande et sagrilego attentato sia rigorosamente punito.

« Con che pregammo da Dio à V. S. Rma longa e bona salute con ogni bramata felicità.

« De Taworova agli 27 Maggio 1678. Giovanni Re. »

cordes augmentent; le royaume ne peut pas se préparer à la guerre, et le roi, qui serait disposé à la recommencer, veut d'abord une ligue des princes chrétiens.»

« Finalement, écrit Bonvisi à Cybo, le 30, on a publié le décret pour la Hongrie; mais on ne croit pas que cet acte aura un grand effet car on a trop attendu. Les magnats sont méfiants et les révoltés ont remporté de nouveaux succès. Toeköli a publié une proclamation en réponse au décret impérial mais sans beaucoup de succès.»

Le 3 juillet, Martelli annonce que le roi l'a informé que ses ambassadeurs en Moscovie ont eu déjà des conférences, mais seulement pour vérifier les pouvoirs et que l'on a élevé des difficultés touchant les sceaux et le texte des pouvoirs. « Je lui ai remis le bref, bien que rédigé avant la ratification de la paix; mais S. M. interrompit mon discours, disant que cette paix ne peut pas durer, car les Turcs ne sont pas sincères envers la Pologne; que le secrétaire du prince de Valachie, dévoué à la Pologne, écrit qu'arrivé au camp turc, il s'était aperçu qu'à la suite du congrès des sénateurs à Lublin on avait congédié tout le régiment; que le Palatin de Culm avait été mis sous garde dans une localité au delà du Danube; et que l'armée turque, au lieu de marcher vers Czehryn, avait pris le chemin de Caminetz pour se rendre aux frontières de la Pologne; que par conséquent on n'était pas sans crainte. J'ai répondu à S. M. que le pape avait raison lorsqu'il disait que les Turcs feraient la paix pour gagner du temps, et j'ai insinué au roi de réunir la Diète et ne pas laisser que l'ennemi puisse s'établir en Ukraine et en Podolie; que la nation polonaise, tout éprouvée qu'elle fût, était toujours vaillante. S. M. se rendit à mes observations et convint que, bien que pauvre, la Pologne avait plusieurs familles riches et puissantes; que si tout le monde avait du cœur, on pourrait bien faire la guerre.»

Le 9, Cybo annonce à Bonvisi que S. S. a fait prier le roi d'Espagne d'aider S. M. impériale dans la guerre en Hongrie contre les Turcs, aussitôt que la paix sera signée à Nimègue. Dans une autre dépêche du même jour il ajoute: que le pape est heureux d'apprendre que le roi de Pologne refuse la ratification de la paix. « Qu'il s'unisse donc à César, a dit S. S. »

Le 10, Martelli accuse réception à Cybo des brefs aux évêques pour les exhorter à refuser la ratification; il s'excuse de ne pas envoyer le catalogue des sénateurs, parce que le grand Trésorier le lui aura déjà remis et il espère que les quatre chanceliers n'auront pas été oubliés; le nonce ajoute qu'il faudrait le temps et l'occasion de parler à tous afin de préparer la noblesse dans les Diétines. Tout le monde, écrit-il, voudrait la rentrée de la Cour à Varsovie car l'expédition des affaires reste suspendue; nombreux sont ceux qui disent que la Diète se dissoudra, parce que Grodno est un petit pays et qu'il sera impossible d'y loger tout le monde; que les affaires à Dantzig vont très mal et qu'on est sur le point d'une rupture avec l'électeur de Brandebourg; et qu'enfin ici, à Lemberg, on est très inquiet au sujet des Turcs à la suite des nouvelles de Valachie, d'autant plus que la résistance est impossible car on manque de soldats. A propos de Dantzig, il paraît que l'électeur est décidé à mettre en liberté le prédicateur Stranchio. Et, le même jour, il informe que la reine, lui parlant des récents secours aux Hongrois, lui dit: « Le roi et moi, nous avons plusieurs fois parlé au marquis de Béthune pour qu'il cesse les enrôlements; il nous le promet, mais nous savons qu'il fait tout l'opposé; il n'y a d'autre moyen que de le congédier, mais cela équivaudrait à une rupture avec la France. S. M. m'a dit tout cela en présence de l'évêque de Premysilia et du Palatin de Russie... J'ai répondu que N. S. ne voudrait pas que l'on s'attirât l'inimitié d'un roi puissant et si estimé, mais qu'on ne doit pas non plus se mettre en mauvais termes avec

l'empereur, car la Pologne étant neutre, elle ne doit pas laisser partir des secours pour les révoltés, qui sont des hérétiques alliés des Turcs, dont ils augmentent la puissance. La reine me demanda ensuite si je savais que Bossio continue ses rapports secrets avec l'ambassadeur pour enrôler des gens; j'ai répondu que je chercherais à y remédier. Le roi s'étant plaint aussi de Bossio, j'ai cru bon de faire en sorte que ce religieux quittât aussitôt la Pologne sans bruit et sans faire crier le marquis. Et avec le conseil de Bonesarra, son compagnon, on a résolu qu'il me demanderait la permission de rentrer en Italie, disant à tous, qu'ayant fini sa mission il veut revoir ses parents avant qu'ils meurent; il m'a dit en secret que la reine le persécute, parce que, l'an dernier, d'ordre de l'ambassadeur, il a contribué à faire partir en cachette une demoiselle attachée à l'ambassadrice et qui renseignait la reine sur tout ce qu'on faisait chez lui. Je lui ai donné le congé et un passeport de l'ambassadeur césarien. J'espère que Mgr Cesi, secrétaire de la Propagande, conclut le nonce, ne me reprochera pas l'initiative que j'ai prise. Bossio a très bien fait de partir. Il s'est trompé en croyant qu'en servant l'ambassadeur il serait d'utilité au collège de Léopole. » Et, le même jour, il ajoute qu'il a averti S. M. que de Vienne sont arrivées des lettres annonçant, qu'après la défaite du petit contingent des Cosaques, nombre de ceux-ci ont passé la frontière de manière que les révoltés hongrois, qui étaient réduits à 5000, sont 12,000 à présent et qu'ils ont pu donner l'assaut à Cassovie elle-même; que le roi lui répondit, qu'il ne fallait pas croire que de la Pologne fussent partis autant de soldats; mais que, dernièrement, trente ou quarante hommes des gardes de la frontière du Palatin de Russie avaient déserté, gagnés par l'argent; qu'il en avait parlé et S. M. a conclu, qu'il fallait espérer que tout cela finirait dans quelques semaines par la conclusion de la paix entre l'empire et la France,

mais que, cependant, l'empereur doit tout arranger avec les révoltés. J'ai répliqué qu'ils seraient déjà domptés si on ne les avait pas aidés; ajoutant que peut-être la Diète se dissoudra bientôt et qu'ainsi ce sera encore une année de perdue. S. M. répondit qu'alors il se rendra à Varsovie. « Le 16, Cybo ordonne à Martelli de pousser le roi et encore plus les sénateurs à se préparer à l'offensive, afin de reprendre ce qu'on a perdu et se délivrer du servage imposé par les conditions de la paix, qui disent: *sub umbra protectionis sua manebunt* » (1).

---

(1) Mais, le 19, Martelli écrit à Cybo qu'il ne sait ce qu'il doit croire touchant le projet de guerre contre les Turcs, car il n'en voit pas les préparatifs. La reine lui a parlé plus explicitement et lui a dit que la guerre n'était possible qu'après un repos de deux ans... Il paraît que le roi lui-même est de cette opinion. « Je lui ai fait observer que, lorsque la République est en guerre, tous sont plus unis et que les discordes cessent. La reine trouva que j'avais raison. Quant aux enrôlements et les secours aux Hongrois, la reine aussi a convenu qu'ils ont pris de l'extension, et que le roi l'a remarqué également. Il s'est plaint même que l'ambassadeur prend trop d'autorité et qu'il s'impose; mais on ne peut pas s'en débarrasser sans rompre avec la France. J'exprimai l'avis que le roi pouvait agir, et j'exposai les dangers qu'il y aurait à se mettre en mauvais termes avec l'empereur. La reine répliqua que l'on n'y ajouterait pas foi, même en Pologne, car on a la conviction que l'ambassadeur agit d'accord avec LL. MM. Elle ajouta qu'ayant écrit de Dantzig au roi de France pour lui demander son assentiment au mariage de sa sœur, elle le pria aussi d'ordonner à son ambassadeur de cesser les enrôlements; elle reçut à Lublin, en réponse: que quant à ceux-ci le très-chrétien s'en remettait à ce que dirait l'ambassadeur; mais ayant ensuite interrogé ce dernier, il répondit que le courrier ne lui avait pas apporté de lettres. La reine a écrit de nouveau, mais elle n'aura la réponse que dans deux mois... en attendant on dissoudra la Diète de Grodno, non pas parce que la localité est trop petite

Bonvisi écrit à Cybo:

L'Imperatore, e questî ministri non sanno comprendere, quali siano i timori, che ha il Re di Polonia dell'armi Ottomanne, le quali se minacciavano l'esterminio totale di quel regno, era à fine d'indurre i Polacchi à consentire alla rattificazione della pace concertata, e stipulata dal loro ambasciatore, con venir subito alla consegna delle quattro piazze di Ucraina, e di Podolia, nel qual caso i Turchi offeriscono più tosto di protegere la Polonia contro qualsivoglia, che volesse nuocerli. Sopra di ciò deliberò il Re col parere d'alcuni Senatori, che si trovorno appresso di lui (conforme mi scrisse Mons.re Martelli, che mi mandò copia del Senatusconsulto) che si facesse tutto quello, che volevano i Turchi, e mandorno subito ordini, et offiziali con gente, per far evacuare le sopradette piazze, con significare al Bassà di Caminietz, che andasse liberamente à mettersene in possesso; Incaricando solamente all'ambasciatore, che procurasse di far levare quelle parole di protezione, che potevano interpretarsi à titolo di dipendenza. Di queste cose che hà avvisato à me Mons.re Martelli, ne hà S. M.tà rincontro indubitato dal suo residente, onde non si sà comprendere, sopra che si fondino questi urgenti pericoli de' Polacchi, mentre hanno accordato, et eseguito tutto quello, che hanno voluto i Turchi, i quali non sogliono da qualche tempo in qua mancare à i patti, ò almeno non lo fanno cosi subito. Se poi richiedono l'aiuto de' principi christiani, e particolarmante dell'Imp.re, come più vicino, e più interessato, à fine di rompere la pace, per ricuperare il perduto, questa materia ricerca più matura discussione, che non può farsi prima, che sia conclusa la

---

car cela n'est qu'un prétexte, mais parce que le marquis la fera interrompre par ses amis, afin que l'on ne puisse prendre de mesures coërcitives, que beaucoup voudraient voir adopter contre ceux qui ont contribué aux enrôlements. La reine, conclut le nonce, était très agitée en parlant et elle me sembla fort affligée. Hier soir vint me voir Mgr de Premysilia, d'ordre de LL. MM., pour me donner lecture d'une lettre écrite par la reine elle-même, annonçant qu'on a battu une troupe de cosaques. »

pace con S. M. X.ma, e che si veda con quali condizioni si aggiusterà, perchè il dar orecchio à queste proposizioni durante la guerra, non servirebbe ad altro, che à provocare fuori di tempo i Turchi, e tirarseli addosso col totale esterminio dell' Imperatore, e dell' Imperio, mentre da una parte i Francesi, e dall'altra i Turchi, ridurrebbero in pochi mesi la Germania alla totale servitù. Anzi più chiaramente mi hanno soggiunto alcuni ministri, che ne meno basta la pace, per potere con sicurezza somministrare aiuti alla Polonia, e rompere la guerra in Ungaria, perche se i Francesi ostinatamente volessero rihavere Filisburgo fortificato, ò ritenere Friburgo secondo l'alternativa, che hanno proposta, non potrà mai l' Imperatore far altra parte, che di placare i Turchi con ossequii continui, e con permetterli sempre nuove usurpazioni, per non arrischiare il tutto; perchè venendo con loro à guerra scoperta, non sarebbero mai sicuri, che i Francesi non pigliassero la congiuntura di far maggiori progressi in Alemagna, e di costringere gl'elettori adiacenti al Reno, ad eleggere per Re de' Romani S. M. Xma, ò il Delfino, ò vero qualche prencipe di Germania loro confidente; E per rendere ragione del loro sospetto, dicono questi tali, che se il Re di Francia non ha per mira altro, che la propria sicurezza, questa l'ha già interamente conseguita, con ritenere Brisach con l'Alzazia, e col nuovo acquisto della Borgogna, e di tante piazze di Fiandra, oltre il miserabile Stato, nel quale rimarrà la Lorena aperta in ogne (*sic*) parte, e per conseguenza soggetta alla Francia. Si che se Sua Maestà Xma vuole ricuperare Filisburgo, ò ritenere Friburgo, verrà chiaramente à mostrare, che lo fà non per la propria sicurezza, ma par havere la porta aperta in Germania, per acquistarvi nuovi Stati, ò nuove dignità; e però in tal caso bisognerà, che l' Imperatore stia otioso spettatore de' pericoli della Christianità, quando l'armi Turchesche invadino di nuovo la Polonia, ò le rivoltino contro l' Italia, dovendoli premere più la propria conservazione, che quella degl'altri, e questa può solo conseguirsi col non dar gelosie a' Turchi; e però soggiungono, che se S. S.tà vuole che l' Imperatore operi in profitto della Christianità, deve S. S.tà con la sua paterna autorità procurare, che i Francesi si contentino, che si renda Filisburgo demolito al proprio padrone Vescovo di Spira, restituendo Fri-

burgo all' Imperatore, contentandosi di tante conquiste, che hà fatte, usando verso Iddio questa gratitudine, di non turbare con le gelosie le buone intenzioni, che hà l' Imperatore à favore della Christianità, et in specie della Polonia, e dell' Italia, quando fossero invase. Referisco ciò, che mi dicono i più autorevoli, acciò che V. Em.za mi porga il modo di superare le difficultà, senza di che saranno sempre inutili le mie persuasioni; Et à V. Em.za faccio profondissimo inchino, ecc. Vienna 24 luglio 1678.

Le 10 août, Martelli informe Cybo, qu'il paraît que les affaires de Brandebourg vont bien, et il envoie la copie d'une lettre de l'électeur au roi, dans laquelle il déclare mettre en liberté Stranchio, par son intercession. Le 13, Cybo informe Martelli que le pape a été content de lire les déclarations que le roi lui a faites touchant les secours aux Hongrois, et N. S. attend d'apprendre que l'on a trouvé la manière de punir les fauteurs de ces secours.

Le 14, Bonvisi écrit à son tour qu'à la Cour impériale, les causes intérieures s'unissent aux extérieures pour entretenir l'agitation dans le royaume de Hongrie. « Les causes extérieures sont les secours aux révoltés, et celles intérieures l'irritation provoquée par les expressions employées par le ministre, et le fait qu'on n'a pas encore publié le pardon avec la restitution des biens... Ce retard est dû à quelques ministres qui avaient l'idée de confisquer les biens comme on l'a fait jadis en Bohême; toutefois l'empereur semble s'être convaincu de la nécessité de ne pas persévérer dans cette voie et d'accorder la restitution; il s'en est ouvert avec le P. Emerik pour avoir son avis. » D'autre part, le 4 septembre il mande à Cybo que Martelli lui avait écrit que la reine désirait conclure une ligue avec l'empereur; et, bien que comprenant que celle-ci ne peut se faire qu'après la paix générale, elle voudrait cependant entamer les négociations. « Il faut, toutefois, ajoute Bonvisi, le consente-

ment de la Diète, qui ne se réunit pas pour le moment; en tout cas on pourra préparer le terrain.» Et, en effet, quelques jours après, il écrit qu'ayant fait voir la lettre du nonce de Pologne à S. M., l'empereur lui a répondu: «qu'il ne veut pas se lier maintenant, étant toujours en guerre avec la France.»

Et, le même jour, il ajoute:

Si opera continuamente da Mons.r Martelli, e da me per togliere l'amarezze fra questi due Principi confinanti, ma perche gl'effetti non corrispondono alle parole, non so, se le giustificazioni, che di Polonia si mandano, persuadino il cuore dell' Imperatore, come si mostra appagata la lingua riservando alle volte i Prencipi à meglior congiuntura la dichiarazione de' loro veri sentimenti, e di ciò si vede, che dubita la Regina di Polonia, havendo detto ultimamente à Mons.re Nunzio, che volentieri haverebbero fatta una perfetta unione con l'Imperatore, se fossero sicuri, che di quà fosse sinceramente gradita, ma restandone dubbiosi, non si potevano totalmente lasciare l'amicizie antiche. Da questo concetto ben si vede, che S. M.tà conosce, che l'interesse di Stato persuade all'unione, ma che secondo il solito la diffidenza impedisce quei modi, che la potrebbero procurare, come sarebbe quello di levare affatto l'assistenza à gl' Ungari, mentre ò siano date con tacita permissione, ò vero con connivenza, il danno, che ne risulta, è l'istesso, vedendosi chiaramente, che prima delle dette assistenze gl' Ungari, se la passavano in semplici scorrerie, et hora espugnano luoghi forti, e riducono quel regno in stato, che ogni debole invasione de' Turchi lo sottometterebbe al loro Imperio; E non può dubitarsi, che i soccorsi venghino dalla Polonia con gente alla sfilata, che passa, e con danari, e munizioni, com'è successo poche settimane sono, scusando però il Re il fatto, con attestare, ch'era seguito contro sua voglia, e se bene quà si sono mostrati appagati della scusa, non è però, che non considerino, che se in Polonia si prohibisse il raduno della gente, delle munizioni e dei danari, all' hora sarebbe certo, che non anderebbero soccorsi, ma mentre non si vieta l'antecedente, è impossibile

d'impedire il susseguente: e l'antecedente non può negarsi, perchè si vede, e l'istessa Regina l'ha detto à Mons.re Nunzio, che quando era a Danzica pregò il Re di Francia, che prohibisse al suo ambasciatore queste levate, e che di nuovo haveva replicata l'istessa istanza, ma io non l'ho stimato bene di portare questa giustificazione della Regina, perchè più tosto l'haverei accusata di concerto, ò di debolezza, poichè il dire, che hà pregato il Re di Francia à desistere, mostra, ò che hanno talmente subordinata la loro volontà à quella di S. M.tà Christianissima, ò che non hanno autorità nel regno per farsi obedire; onde di simili sorte d'amicizie deboli, e mal sicure non si puol quà fare molto capitale, gia che è tanto tempo che si promette d'impedire il passaggio de' soccorsi, e mai si eseguisce. Ben'è vero, che da questa parte non si sà precisamente, di che qualità siano, ma si vede sempre accrescere questo torrente con nuove acque, e si suppuone, che venghino di Polonia. Si che dubito, si faticarà invano da Mons.re Martelli, e da me, per stabilire una vera corrispondenza; non lasciarò però di farci le mie parti, et à V. Em.za faccio humilissima riverenza.

Copie d'une lettre de Bonvisi à Martelli:

Sarà difficile, che io possa dar presto à V. S. Ill.ma intenzioni sicure del consenso di questa Corte per la Lega, perchè stiamo adesso nello stato più pericoloso doppo la pace conclusa dalli Spagnoli, che darà campo à i Francesi di voltare tutte le loro forze contro la Germania, e però non vuole la prudenza, che intanto si provochino nuovi e potenti nemici, trionfanti già de' Moscoviti, e de' Polacchi, che hanno già consegnate le piazze, come l'Imperatore mi disse giovedì passato, e V. S. Ill.ma in parte mi conferma. Ella stima che le prime spianate si potessero fare con segretezza, ma qual segretezza fù mai nella Corte di Polonia, ripiena tutta di Francesi i quali si come hanno fatta una così gran diversione in Ungheria, così se penetrassero questi disegni, stimano quà, che li revelerebbero à i Turchi, per accender maggior fuoco da questa parte, per trionfar essi dall'altra. Oltre che V. S. Ill.ma mi confessa, che cotesto Rè non hà perduto le gelosie, che di quà si fo-

mentino i suoi diffidenti, e quà si sperimenta il danno de' soccorsi passati, e della commodità, che hanno i Francesi di far passar avvisi, denaro e gente, per animare i ribelli, senza che mai sia dato un rimedio reale à tanti disordini, anzi hiermattina il Cancelliero d' Ungheria asseriva che di nuovo erano passate in soccorso de' ribelli tre truppe di Polacchi, una di seicento, e due di trecento huomini, e nominava i luoghi per i quali havevano transitato e sè bene io non lo credo, tuttavia sono voci, che non levano i sospetti, e rimanendone da quella parte, e da questa, com'è mai possibile, che l' Imperatore si risolva d' haver tanta confidenza col Re di Polonia, che durando la guerra con la Francia voglia scuoprire l'animo suo di far la guerra al Turco, irritandolo quando non ci è modo di farli male, ne di resisterli; e V. S. Ill.ma nel fine della sua lettera delli 21 del passato, raccontandomi l'occupazione di Czesto Kovria, dice, che non sà ancora qual sia stato il motivo di questa risoluzione, mà che da ciò si vede, che le cose per anco non sono chiare. E certo non sono chiare, anzi molto torbide, perchè questo fatto è seguito in tempo, che quà si haveva avviso, che una parte de' ribelli fosse entrata nella Silesia, onde alcuni hanno creduto che il Vicecancelliero del Regno habbia d'ordine regio occupata quella fortezza ne i confini della Silesia, per havere una sicura ritirata per i ribelli, in caso che li fosse impedita la ritirata, e che fossero obligati à ritirarsi in Polonia per ripassare poi le montagne, e ritornare nell' Ungheria superiore; e questo discorso non è inverosimile, perchè per altro qual gelosia davano quei poveri frati, che havevano fortificato quel luogo, solo per assicurare quella Santiss.ma Imagine et il ricco tesoro che vi hanno, si chè il fatto è molto geloso, per il sito della fortezza, posta sopra i confini della Silesia, e per il tempo nel quale si è eseguito il disegno. Consideri dunque V. S. Ill.ma se possono avanzarsi felicemente i suoi, et i miei negoziati, non bastando la buona volontà dell' Imperatore per farlo condescendere à quello che N. S.re desidera, mentre ciò che noi fabrichiamo, costà si distrugge. Questa è la disgrazia della Christianità, che sempre contrastino trà di loro i confinanti de' Turchi, per darli campo di vincer tutti. Quando mai l' Imperatore hà portato le sue armi in Polonia per offenderla? Sono bensì freschi gl'esempii

d' havervele portate per liberarla dal giogo de Svedesi, e de' Transilvani, e si farebbe ancora da quello de' Turchi, se si operasse con schiettezza; Ma qual regola di prudenza vuole che si debiliti un prencipe, che si vorrebbe per compagno contro un prepotente nemico, e che si cooperi alla destruzione dell' Ungheria con l' incendio de villagi, con le prede de bestiami, e molto più con stimulare e sostenere i sudditi nella ribellione, poichè quando quel regno sarà destrutto, che modo ci sarà di alimentarci gl'eserciti, per oppuorsi à i Turchi, ò per invaderli? Credono forse costà che resteria à i ribelli quello che essi occupassero, e che supposta la ribellione totale, potesse questa sostenersi senza soggettarsi a' i Turchi, nel qual caso sarebbe la Polonia circondata dà tutte le parti, e non sarebbe poco se si salvasse con rendersi tributaria. Io piango i mali, che prevedo, mà non hò forza per divertirli, e faccio quanto posso per facilitare la pace, perchè almeno l' Imperatore sussisterà con le forze proprie, e le perdite non saranno grandi, mà la Polonia caderà sotto il giogo, poichè i Turchi fortificheranno Czecrino, e nelle campagne adiacenti che chiamano deserte, perchè non hanno habitatori, mà sono fecondissime, metteranno grosse colonie di Tartari, come fecero già attorno à Bialagrod, e questi senza impedimento di fiumi, ò di montagne, scorreranno nelle viscere della Polonia, per fare schiavi, che sono la loro ricchezza, e cotesto miserabile paese rimarrà deserto, e caderanno tante migliara d'anime Christiane nelle mani de Macomettani (*sic*), per populare le loro moschee. Dunque sarebbe hormai tempo, che aprissero gli occhi, e coltivassero buona corrispondenza con quel vicino, che non li ha mai offesi, e che è compagno loro negl'interessi, e nella religione, poichè il promettersi de Moscoviti di Greca fede, è un fondare sull'arena, e se questi sono stati così vili nel defendere se stessi, come speraremo che siano più coraggiosi in defendere i Polacchi, con i quali stà per spirare la tregua? Tuttavia è bene non disprezzarli, e più tosto proseguire efficacemente il Trattato dell'unione, per cavarne ciò che sarà possibile. E confermando à V. S. Illma la mia divozione le bacio riverentemente le mani. Vienna 3 ottobre 1678.

Et, Martelli écrit à Cybo:

M'ha confermato la Maestà del Re ciò che m'haveva detto il Sig. Duca Radzivil e che io significai a V. E. sotto li 21 del caduto intorno alla spedizione fattasi di qua in Moscovia doppo l'avviso della caduto di Czehrin per animare quel Gran Duca alla continuazione della guerra, et alla congiunzione delle sue armi con quelle di questo Regno contro il Turco, e nell'istesso tempo mi disse la Maestà Sua che il giorno appunto precedente al mio arrivo in Iavarova haveva havute lettere da' suoi Ambasciatori con buonissime nuove, perchè questi havevano felicemente conclusi i trattati co' i Moscoviti, cioè il nuovo Armistizio per altri tredici anni doppo la fine del presente che ancora deve durare per due anni secondo i Patti Andrusoviensi, li quali quel Gran Duca haveva ultimamente giurati in presenza de' predetti Ambasciatori Polacchi; restituiscono i Moscoviti alla Polonia le Starostie di Nevelia, Velisia e di Sevesia, che s'estendono per lo spazio di sessanta Leghe di Paese, e di più pagano alla Republica ducentomila Rubli che costituiscono la somma di due milioni di fiorini, che quà dicono di scialunghi, il valore de' quali si può calculare circa trecento mila scudi di moneta Romana: la metà ne dovevano pagare prontamente agl'istessi Ambasciatori Polacchi, come anche si dovevano per tutto il caduto mese di Settembre restituire le due prime starostie. L'altra metà del Danaro e la starostia di Sevesia dovranno esser consegnate subito che nella prossima Dieta verranno confermati i nuovi trattati, e che il Re haverà prestato sopra di essi il giuramento, havendomi aggiunto Sua Maestà che i Moscoviti istessi sono condescesi a tali condizioni ad oggetto che si debba fare con loro la congiunzione dell'armi contro il turco, che essi mostrano di desiderare grandemente e della quale si dovrà trattare in tempo della prossima Dieta, in cui si spera che manderanno qua li loro Ambasciatori. Che questi trattati sono stati conclusi prima che a quella Corte havessero l'avviso della perdita di Czehrin, quale se avessero saputa avanti verisimilmente si sarebbero ottenute migliori condizioni. Si mostrò però la Maestà Sua contentissima di quelle che si sono havute e disse che la congiuntura e buonissima per fare

hora tanto più la congiuntione dell'Armi, e che se Dio donasse la Pace tra i Principi Cristiani, e Sua Santità potesse indurli a fare qualche diversione almeno nell'Arcipelago mediante l'unione delle Galere del Mediterraneo si potrebbero sperare grandissimi progressi. Tutta la Corte era allegrissima di questa buona nuova havutasi di Moscovia e già discorrono del modo di far l'unione co' i Moscoviti con maggior frutto di quello che non s'è veduto per il passato, et è che questi mandassero, e mantenessero all'armata Polacca sotto il Comando de' Generali della Republica un nervo di circa trentamila fanti ben pagati, et all'incontro i Polacchi mantenessero nell'esercito de' Moscoviti qualche numero di cavalleria, e poi ciascheduno combattere separatamente. Mi sono congratulato col Re e con altri Signori che ho veduti alla Corte di così bella occasione che loro si presenta di ripigliar l'Armi opportunamente in caso di tanta necessità per sottrarre il Regno dal presente pericolo in cui si trova doppo la Pace con li Turchi, e come bisogna che nella futura Dieta s'unischino seriamente gli animi, et i consigli a questa deliberatione, lasciando da parte e sacrificando per la salute della Patria tutti gli altri interessi privati che potrebbero disturbarla. Che Nostro Signore goderà sommamente in sentire che i Signori Ambasciatori in Moscovia habbiano condotti così felicemente i loro negotiati, e che hora con speranza di maggior profitto continuerà le sue paterne esortazioni appresso li Principi Christiani per indurli a soccorrere la Polonia, il che sarà più facile ad ottenersi, se il Mondo vedrà che questa Republica sia internamente unita e d'accordo in prepararsi alla propria difesa; Et all'E. V. profondamente m'inchino, etc. Iaroslavia 5 ottobre 1678.

Et, le même jour, Martelli mande à Cybo qu'ayant sollicité les lettres royales contre les Polonais alliés des révoltés hongrois, S. M. lui a dit n'avoir pas encore reçu les *Senatusconsultum* pour les rédiger. « En attendant, le roi m'offrit la copie d'une lettre qu'il venait d'écrire au prince de Transylvanie pour lui conseiller l'obéissance envers S. M. Cés., ajoutant que l'on peut voir par là combien il cherche à aider

l'empereur. J'ai répondu que c'était très vrai, mais que le décret contre les Polonais aurait fait plus d'effet. Le roi répliqua que ceux-ci étaient en petit nombre chez les Hongrois et sans aucune importance ; qu'il perdrait tout prestige auprès des révoltés en signant le décret. Enfin S. M. me chargea de demander au résident césarien si, pour l'avantage de l'empereur, il préférait le décret, ou qu'elle cherchât le moyen de se faire écouter par les insurgés en leur donnant des conseils, et qu'en attendant la réponse elle laisserait ici l'abbé Wierzbicki. » J'ai tout répété au résident, qui me répondit qu'il demandait du temps pour recevoir des instructions. » Le 12 (1), nouvelle dépêche de Martelli à Cybo l'avertissant qu'il y a peu à espérer de la Diète ; que l'on dit que le vice-chancelier Wielpolski a délivré le passeport à un ablégat des révoltés hongrois, envoyé par Béthune à Varsovie ; et que le résident césarien croit que les rebelles veulent envahir la Silésie en passant par les terres du vice-chancelier, de sorte que les troupes qui se trouvent déjà dans la Prusse royale pourront s'unir à eux. Et, le 21, il ajoute que l'ambassadeur impérial (2) a avoué que le roi a ordonné par exprès au vice-chancelier du royaume de ne pas permettre le passage par ses terres aux révoltés hongrois ; et que le grand-général du royaume a envoyé des compagnies de soldats dans les alentours de Cracovie pour empêcher toute tentative de ce côté (3). « Mais le résident m'a

(1) Dans un avis de Léopold, du 12, on lit : que les Turcs ne veulent pas évacuer les places de Mohilow et de Bar dépendantes de [illegible], et qu'on craint que cela n'amène une rupture avec la Pologne.

(2) Pour l'ouverture de la Diète plusieurs souverains envoyèrent des ambassadeurs extraordinaires près de la Diète ; celui de l'empereur était déjà arrivé.

(3) Le 3 novembre, Cybo se félicite d'apprendre que le vice-chancelier du royaume ait défendu le passage des rebelles hongrois par ses territoires.

dit aussi que l'empereur n'a plus beaucoup de crainte, parce que l'on a publié l'*indult* en Hongrie et les conditions du pardon, par conséquent ce n'était plus le cas de poursuivre les négociations, et cela en réponse à l'alternative proposée par le roi. » A son passage par Pilascoulitz, en allant visiter ses terres, le roi reçut la visite du résident suédois, qui vint lui dire que son souverain entend marcher contre le Brandebourg et envahir la Prusse ducale; que pour cela il a déjà réuni en Livonie une armée de 15,000 hommes. L'électeur aurait menacé son beau-frère de Courlande, au cas où il laisserait passer les Suédois; et le duc de Courlande, vassal de la Pologne, est venu trouver le roi pour demander conseil. »

Le 15, Cybo répond à Martelli: « qu'on ne peut pas comprendre comment le roi, après avoir fait la promesse au résident césarien de publier des lettres pour la rentrée des Polonais qui se sont rendus en Hongrie, la retire à présent sous des prétextes futiles, de sorte que diminuent toujours les chances que la Cour césarienne puisse prêter foi aux déclarations d'amitié, du moment qu'on ne rappelle pas les soldats et que chaque jour en arrivent de nouveaux. Et quoi qu'il ne soit pas de notre ressort d'entrer en cette matière, toutefois on peut relever qu'on permet même à des soldats de prêter secours dans les provinces royales aux Suédois, qui veulent troubler la situation en Allemagne... ce qui rend vains les efforts du pape » (1).

---

(1) Le 22 octobre, Cybo écrit à Martelli pour réclamer contre l'occupation par des soldats, du monastère de Czesto Kovia, car il n'y a aucune raison, à moins que, comme on le dit, on ne veuille donner un refuge aux troupes polonaises qui, n'ayant pas réussi en Hongrie, se prépareraient à envahir la Silésie et, en tout cas, avoir un endroit sûr pour une retraite. Sous aucun prétexte humain, ces moines ne doivent le supporter, et V. S. doit agir pour qu'ils soient dégrevés de pareille charge.

Dépêche de Bonvisi a Martelli du 24 octobre 1678.

È molto tempo che V. S. Ill.ma, hà conosciuto, che tutto quello, che esce dalla bocca, non viene dal cuore, e con la sua infinita prudenza hà simulato il male per divertirlo, ma troppo acuti sono gl'occhi, dà prencipi nelle cose, che vivamente li toccano, e se bene i Tedeschi vengono creduti poco attenti, assicuro V. S. Ill.ma, che in questa Corte ci sono ministri così sagaci, che scoprono l'occulto, e non si abbagliano allo splendore di belle parole, scompagnate da i fatti. Ella sa, che da i primi principii previddemo la tempesta, che si preparava per l'Ungaria, e cercammo di divertirla con l'insinuazioni particolari, poi con i Brevi pontificii, e nel tempo istesso, che passavano i soccorsi, sì diceva, che erano nostre chimere, e doppo che erano già arrivati, e che si era empita l'Ungaria di manifesti, di proclami e di ortatorie universali à i rebelli di unirsi, et à i fedeli di diventare rebelli, e che costava per la condennazione publica della commissione di Sandomiria il delitto commesso contro le leggi del regno, e contro gl'ultimi patti stabiliti nella Dieta, ad ogni modo si diceva, che erano Tartari, Vallacchi et altre simili nazioni non soggette alla Polonia, e così vane poi riuscivano le nostre rimostranze per conciliare l'amore, e per conseguenza l'unione di queste due potenze. Si è poi aggiunto l'attentato sopra Czestochova in tempo che i rebelli tentavano di superare in Silesia il passo di Iabolonca; onde non è maraviglia, che il residente Cesareo ne habbia formato quel giudizio, che già scrissi à V. S. Ill.ma, che tutto si facesse, per dare à i rebelli una ritirata, e forse anche per congiungersi con essi, non essendo nuovo il pensiero di far confederare l'armate, quando i capi vogliono tentare qualcosa, senza contravenire per se stessi alle leggi della Republica. E di verità qual gelosia davano quei poveri frati, che fosse necessario imbrigliarli contro i loro privilegii. Quali, ò dove erano quei malcontenti, che volevano sorprendere quella fortezza; e da quando in quà, con inaudito miracolo si erano accostati gli stati dell'Elettore di Brandemburgo distanti per tante, e tante leghe, in modo che questo prencipe potesse riceverne la consegna, irritando un Re potente, com'è il Re di Polonia, in tempo, che Brandemburgo

non ha bisogno di diversioni, per operare con le sue forze unite contro la Pomerania, che tanto li preme di conquistare, perchè fin' tanto che vi rímarranno le radici delli Svezzesi, non sarà mai sicuro, che non rigettino nuovi tronchi: E V. S. Ill.ma ben vede, che doppo rivoltate l'arme de rebelli in altra parte, il Re le ha detto, che erano svaniti alcuni sospetti, che l'havevano mosso ad assicurarsi di Czestochova. Perderemo dunque il tempo nel procurare unioni, quando sempre si machinano disunioni, e resterà defraudata la santa mente di Nostro Sig.re, e nostra sarà la colpa, se chiaramente non avvertiremo il nostro ottimo prencipe de mali, che sovrastano, perche si come arde adesso l' Ungaria, può similmente accendersi il fuoco in Polonia, se resteranno nel loro vigore i cattivi humori, quando principierà cotesta dieta. Io poi non voglio perdere la reputazione, con farmi credere ò troppo credulo, ò malizioso nel propuonere leghe, quando si conosce, che non si motivano per invadere il Turco, ma per avvisarlo di ciò, che si tratta, à fine di muoverlo contro l' Ungaria; E troppo male servirei Nostro Sig.re, e l' Italia nostra, se imprudentemente con le mie persuasioni tirassi il male alle parti più vitali; Oltre che è fuori di tempo il trattato della lega fra due prencipi non confidenti, et in tempo che uno è divertito da altra guerra, e che l'altro hà comprato à così caro prezzo di reputazione, e di stati la pace ultimamente ratificata, ò perchè era necessaria al publico, ò perchè compliva al privato, e se era necessaria al publico, non ci sarà motivo, che persuada à Polacchi a ripigliar l'armi; e se compliva al privato, V. S. Ill.ma ben vede che le massime non si sono mutate; Et io ho sempre havuto per regola, che i ministri pontificii devino ben ponderare i trattati, che sono equivoci, per non ingannare col nome sacrosanto della Sede Apostolica quei prencipi, che più religiosamente la venerano, acciò che resti sempre illibata quella fede, che è propria di tutti i Papi, e particolarmente di questo, che non ha niente di mondano, et è tutto divino. Credo donque che non possiamo far altro presentemente, se non mitigare la forza del male, per curarlo poi quando le congiunture saranno megliori, e che costa si conoscerà per vero quel detto, che chi altri travaglia, non quieta se stesso, perche quando i Turchi saranno stabiliti in Ukraina, et in Podolia, et haveranno

col mezzo de rebelli fissato il piede nell' Ungaria superiore, conoscerà il Re di essersi fabricate le catene, e la nobiltà del regno non potrà lodare la sua condotta. Scrivo oon libertà, perchè sò, che il suo zelo non è inferiore al mio, et è più profittevole, perchè è accompagnato da maggior prudenza; E sempre più desideroso de' suoi stimatissimi comandamenti le bacio reverentemente le mani etc.

Le 14 novembre, Martelli informe Cybo que d'après ce que font les diétines, on ne peut pas espérer grand'chose de la Diète. Les discordes sont vives et aussi la méfiance entre les factions des adhérents envers l'étranger. Personne ne met en doute les dangers de la situation depuis la paix avec les Turcs; les chefs sont trop désunis pour faire la guerre, d'autres trouvent que la Pologne est bien pauvre et sans forces, que seule elle est incapable et qu'on ne peut pas compter sur la ligue avec les Moscovites, car d'autres fois ils ont manqué à leur parole. « Dans la diétine, écrit le nonce, on parla de respect et de reconnaissance envers N. S. et, le premier jour, le Palatin de Lublin avec toute la noblesse vint me faire visite; ensuite ils allèrent tous à l'église tenir la première réunion. Le troisième jour, vinrent trois députés, qui me firent un discours... Espérons qu'ils enverront de bons délégués à la Diète, mais pour obtenir un résultat satisfaisant il faut prier Dieu de toucher les cœurs des auteurs de tant de discordes. » Et, le 19, Cybo écrivant à Martelli, regrette le fait, vrai ou non, du passeport délivré par Vielpolsky à l'envoyé des rebelles hongrois. L'effet en sera désavantageux à ceux qui nient le fait, lequel est contraire aux ordres du roi, car les révoltés non seulement passent par les terres de Vielpolsky, mais encore s'y arment-ils pour le passage. « V. S. Ill.me doit renouveler ses remontrances avec plus de vigueur et d'efficacité, parce que si la situation actuelle ne permet pas de former une ligue

avec César, qu'au moins les actes de cette Cour soient empreints de ce qu'imposent les rapports d'un bon voisinage. » Le 2 décembre, Martelli, de Biata, informe Cybo que le roi lui a manifesté ses craintes que la Diète se dissolve bien vite à cause des discordes des Grands du royaume, et aussi de l'incommodité de la localité qui est fort petite. « Je lui ai répondu qu'il fallait bien espérer de la prudence de S. M. pour trouver le moyen de les persuader de remettre leurs discordes à un autre moment, et de s'occuper du salut public... que les Moscovites ne paraissaient pas disposés à s'unir par les armes; que la conclusion de la paix entre l'empereur et la France semblait prochaine... et que César enverrait un représentant à la Diète, comme la Moscovie, la Suède et le Brandebourg... mais le roi craint toujours une rupture avec l'électeur. »

La Diète de Grodno.

L'action persévérante du pape et de ses nonces, qui savaient bien interpréter ses instructions, semblait avoir abouti en Pologne.

Les rapports entre la Pologne et l'empire, s'ils n'étaient pas devenus tout à fait cordiaux, avaient perdu toute tension; chacun s'était convaincu de la nécessité de marcher unis pour sa propre défense. L'influence française avait diminué en Pologne et semblait vouloir abandonner aussi son action en Hongrie depuis la conclusion de la paix entre Léopold et Louis XIV.

La réunion de la Diète de Grodno attirait particulièrement l'attention d'Innocent qui préparait et prévoyait la réalisation complète de la partie de son programme visant l'union des trois puissances: l'empire, la Pologne et la Moscovie contre les Turcs. C'est cette assemblée qui devait décider de la conduite de la Pologne, et donner à son roi

les pouvoirs d'agir. Mais pour rendre plus fructueux le travail de la Diète, il fallait aplanir les discordes entre les Grands du royaume, qui trop souvent, pour la satisfaction de se combattre réciproquement, oubliaient les véritables intérêts du pays. Et c'est à la pacification entre ces maisons que va tendre l'action du pape, soit directement, soit par ses nonces et par l'aide aussi du clergé national très-obéissant aux ordres du Saint-Siège.

Durant les quelques mois que la Diète resta ouverte, la rareté des dépêches du Secrétaire d'Etat au nonce de Varsovie laisse croire que le Saint-Siège se borne à un rôle d'expectative, n'intervenant que dans les moments les plus graves, laissant à Mgr Martelli une certaine liberté d'action ; et le nonce ne paraît pas avoir démérité de la confiance que le pape avait en lui.

Le 25 décembre 1678, de Grodno, où la Diète était convoquée, il écrit à Cybo: que la Diète a été ouverte, qu'il a dit au roi qu'il espérait qu'elle déciderait de faire la guerre aux Turcs, car il en est grand besoin ; mais qu'il ne put continuer son discours parce que le roi lui coupa la parole en disant, à son tour, que si la République ne déclarait pas la guerre, ce serait le Turc qui, l'été prochain, prendrait les armes. Le nonce parla ensuite des discordes des Grands, à quoi S. M. répondit qu'elle ferait son possible pour les apaiser ; et que, pour sa part, elle oubliait tout. « Le roi me demanda ensuite, écrit le nonce, de quelle humeur j'avais trouvé les sénateurs ; tous reconnaissent, ai-je-dit, le danger que court le royaume, aussi ai-je cherché, à les persuader d'armer... Jeudi, j'ai eu une atteinte de goutte (1), conclut Martelli, mais j'espère me remettre bien vite... Le marquis d'Arquin, père de la reine, est venu me

(1) Mgr Martelli dut, l'année suivante, quitter la nonciature à cause de sa santé.

voir. » Le 1er janvier 1679, il ajoute que la goutte le gêne moins; que la reine aussi va mieux, mais qu'il lui déplait beaucoup de voir les grandes dissensions, à la Diète, entre les Lubomirski, et que même les délégués des Diétines ont fait instance au roi pour qu'il ait à s'interposer.

Le 7, Cybo lui répond: « Le roi a dit à V. S. Illme qu'il y avait peu à espérer de la Diète générale; déjà je l'avais prévu dans mes lettres. Mais V. S. a bien fait de répéter à S. M. ce qu'à plusieurs reprises on lui a écrit; et le roi peut très-bien trouver une issue à tant d'embarras; il en a le pouvoir. On ne peut pas penser à une union avant que l'empereur n'ait conclu la paix avec la France, mais V. S. ne doit pas en abandonner le projet, et si les diligences humaines ne suffisent pas pour atteindre ce but, il faudra attendre et implorer la mission divine et son assistance, afin qu'elle daigne faire jouir la Pologne du miracle perpétuel d'être sauvée, malgré elle, aux moments les plus graves et alors qu'il en est le plus besoin, tel le danger présent de divisions intérieures, qui lui enlèveraient les forces pour combattre l'ennemi du dehors. »

Le 8, Martelli informe Cybo que le grand-chancelier du royaume lui avait envoyé un jésuite, son confesseur, pour se plaindre de ce que S. Exc. avait transmis au cardinal Vidoni (1) une lettre adressée au pape, le priant d'user de son autorité contre son frère, le chevalier Lubomirski, abbé de Tinecense, parce qu'il avait donné aux Hongrois révoltés asile dans son abbaye et coopéré aux enrôlements; tandis que le général avait fait inutilement son possible pour l'en empêcher. Il lui répondit qu'il l'ignorait complètement, et, en effet, le confesseur ajouta que Vidoni n'avait pas remis la

(1) Le cardinal Vidoni était le protecteur de la Pologne à Rome.

lettre à S. S. « J'ai alors répliqué, écrit le nonce, que peut-être le cardinal attendait le placet royal à cette démarche, et j'ai essayé de le convaincre; il finit par me demander conseil. J'ai dit que, comme le grand-chancelier s'était toujours opposé à ces enrôlements, il pouvait être sûr de l'approbation de N. S.; que, d'autre part, le chevalier croit être innocent et qu'il pourra le démontrer, il serait donc mieux de chercher à réconcilier les deux frères pour le bien de la patrie et de la République. » Et le même jour, il répète, qu'il a dit au roi que, s'il y a des sénateurs qui approuvent la guerre contre les Turcs, d'autres demandent d'abord qu'en fasse la paix à l'intérieur, et que le pays est moins pauvre qu'on le croit ». Le roi approuva cela. « J'ai ajouté qu'il est bon que la reine travaille aussi en vue de cette paix. Mais le roi pense que l'on est bien loin de la concorde et de la paix entre la Lithuanie et Zapiéha. S. M. m'avoua encore qu'on ne pourra éviter d'accepter l'union avec les Moscovites; mais qu'en attendant on perd le temps inutilement, au lieu de se préparer. » Le 15, il lui annonce qu'il cherche à mettre la paix entre le grand-général de Lithuanie et le roi parce qu'en parlant à la Diète il mortifia S. M.; mais qu'il refuse toujours de retirer ses paroles, trouvant qu'elles ne sont pas déplacées. Et le 22, il mande: que le roi cherche, par l'intermédiaire de la reine, à réconcilier les Grands entre eux, selon la demande du nonce. Dans un feuillet à part, il informe que l'ambassadeur de France a été reçu en audience solennelle par la reine; que personne n'en a compris la raison, car il n'avait plus été chez elle, depuis le différend entre le marquis d'Arquin et l'ambassadrice; et on voit que pour ne pas trop offenser le roi très-chrétien, il y a mis un terme. Il avertit que l'ambassadeur est venu lui faire visite, bien qu'il fut alité, pour lui annoncer qu'en février la paix sera signée entre la France et l'empereur.

Et, le 22 il écrit:

Fino da Venerdì 13 del corrente il sig. Gran Maresciallo di Lituania mi fece intendere per parte del Re, che la M. S. m'haveva destinata l'audienza publica nella Dieta per la Domenica seguente, et intanto il predetto Sig. Gran Maresciallo desiderando che il tutto passasse con le dovute convenienze e formalità, trattandosi d'una funzione, che tolto il tempo dell'Interregno non occorre così frequentemente, mi fecero rappresentare che sarebbe stato loro gratissimo d'haver notizia delle forme, le quali si fussero praticate in simile contingenza d'Audienza publica in Dieta presente il Re, e da me fu communicata la memoria che sola se ne trova in questo tribunale lasciata distintamente dall'Emo signor Card. Marescotti all'hora Nunzio Apostolico con un puntual racconto del trattamento che ricevè nella Dieta di Coronazione del già Re Michele sotto li 9 Novembre 1669 presente S. M.

Mi fece successivamente sapere il sig. Gran Maresciallo, che pareva molto a proposito il giorno di Domenica 15 Gennaro, come che per riguardo della festività non si radunano gli Ordini alle Consulte, il che era stato anche osservato detto anno 1669.

Io mi astenni dal fare invito perchè feci reflessione che era stato fatto nelle Diete dell'Interregno solamente, ma in quella dove il Re era presente non se ne fa in detta memoria imaginabile menzione, forse perchè appartenga a S. M. a far l'invito e dar gli ordini per la direzione della funzione, anzi nella sudetta memoria non si parla mai d'accompagnamento di Carrozze, e di Corteggio di Nobiltà a Cavallo, come se ne l'uno nè l'altro fusse seguito. Havendo anco motivo di non prendere impegno d'invito, come che la strettezza del luogo non permette a questi signori di poter ritener qui quantità di Cavalli, che sono costretti di rimandare in luoghi anco molto remoti.

Essendo dunque in detto giorno di Domenica la M. del Re intervenuta alla Messa cantata nella Chiesa dei PP. Carmelitani Scalzi, ritornatasene al Castello, dove già s'era cominciato a radunare il Senato, e concorsa una moltitudine infinita di Nobiltà e Popolo, spedì Mons. Vescovo di Culma et il Sig. Palatino di

Witepsko a levarmi di casa con la carrozza Regia servita da molti semeni della Guardia di S. M., e da molti lacchè della medesima, essendo circa un'hora doppo mezzogiorno, mentre intanto stavo ricevendo i complimenti di molti Nobili mandati da diversi senatori ecclesiastici e secolari con le loro Carrozze a sei, e per far corteggio a cavallo. Giunti che furono Mons. Vescovo di Culma et il sig. Palatino, ricevuti da me conforme al solito, espose Mons. Vescovo che per l'ossequio obbedientissimo che la Maestà del Re e la Republica professavano inviolabilmente alla Santità di N. S. attendevano con desiderio, che io mi fussi portato ad esporre loro i suoi benignissimi e paterni sentimenti, e che per tale effetto erano essi deputati ad accompagnarmi in questa funzione.

Diedi risposta toccante l'amore incomparabile di S. B. verso la M. S. e la Republica, et il zelo sì grande per la loro salute e sicurezza, e nel resto corrispondente alle cortesi espressioni dell'offizio fattomi. Introdotto poi da' medesimi nella Regia carrozza, cominciò un Gentilhuomo del Gran Maresciallo a leggere conforme al solito la lista secondo la quale devono precedere le carrozze a sei che erano concorse in buon numero, e maggiore fu anco nel ritorno ascendendo al numero di trenta, seguitando le mie come si era costumato quella di S. M. L'ordine del sedere in Carrozza fu il solito rimanendo io solo dalla parte di dietro, e li due senatori da quella del Cocchiere; et in questa forma c'incaminassimo al Castello, precedendo alla Carrozza Regia una quantità di Nobili a cavallo mandati da senatori particolari et essendo nelle carrozze precedenti molti ecclesiastici di qualità concorsi per testificare la loro devozione verso la Santa Sede.

A piedi le scale furono ad incontrarmi li Monsignori Vescovi di Smolensko e di Chelma, e fatto un brevissimo complimento c'incaminassimo ad alto andandomi avanti tanto essi che li due, quali m'havevano levato di casa.

Venne ad incontrarmi a capo le scale il Gran Maresciallo di Lituania, e tutti mi condussero nella Gran Sala della Dieta, et al luogo destinato per me, dove era una sedia di Velluto con un tappeto sotto incontro al Trono regio nel mezzo alle Sedie de' Marescialli, et officiali maggiori della Republica, avanzando però la

mia per mezza sedia l'ordine dell'altre. Ivi feci reverenza al Re, che già era nel Trono, et al mio arrivo s'alzò in piedi, e successivamente alli Senatori che s'erano alzati in piedi nel mio arrivo.

Postomi a sedere fu mandato da Sua Maestà il Gran Segretario di Lituania a prendere da me li Brevi Pontificii, de' quali rese alla Maestà Sua quello che le era diretto; consegnò l'altro per l'ordine senatorio a Mons. Vescovo di Posnania, che faceva la prima figura nell'ordine episcopale vacando l'Arcivescovado, e non essendo comparsi alla Dieta li Monsignori Vescovi di Cracovia et Vladislavia, et il terzo per l'ordine equestre lo diede al maresciallo della Dieta, che è il Sig. Sapieha Gran Cavallerizzo di Lituania.

Aperse il Re il Breve e lo restituì al Gran Segretario acciò lo leggesse in pubblico et alla lettura delle parole: *Innocentius Papa IX. Charissime in Christo fili noster, salutem et apostolicam Benedictionem,* stiede in piedi e scoperto anco il Re, sedendo poi tanto la M. S. che tutti gl'altri fino che fu letto il rimanente. L'istesso ordine fu servato nella lettura di quello diretto all'Ordine Senatorio fatta parimente dal Gran Segretario, e finalmente nella lettura del terzo fatta dal Maresciallo della Dieta, che stava in piedi da parte.

Letti i Brevi principiai a sedere e coperto il mio discorso, scoprendomi però ogni volta che venivo a nominare S. S., et il Re che parimente si scopriva, et il simile faceva anche il Senato. Fu sentito il discorso con attenzione e toleranza particolari dopodichè Mons. Vescovo di Varmia Gran Cancelliere del Regno si portò al Trono Reale, e richiesto a Sua Maestà ciò che dovesse rispondere, ricevutone l'ordine, e stando in piedi dal lato destro del medesimo Trono mi diede la risposta, nel qual mentre stiedero tutti scoperti eccetto il Re, e tanto il senato che io stessimo a sedere. Indi Mons. Vescovo di Posnania rispose dal luogo suo, e benchè assai indisposto non volse ne sedere, ne coprire, onde io ancora durante la sua risposta stiedi scoperto, ma però a sedere, come pure feci alla risposta del Maresciallo della Dieta. che la diede in piedi e scoperto.

Terminata così la funzione mi portai al Trono Regio per reverire S. M. che alzatasi in piedi, fu da me servita alle sue stanze,

et indi coll'istesso ordine con cui ero stato ricevuto e condotto me ne ritornai a casa accompagnato fino a capo le scale dal Gran Maresciallo, e dalli Monsignori Vescovi di Smolensko e di Chelma fino alla regia Carrozza, e con essa fino a casa da Mons Vescovo di Culma e Sig. Palatino di Vitepsko, precedendo le carrozze e Nobili a cavallo come s'era fatto nel partir di casa. Che è quanto devo riferire all'E. V. intorno alla formalità di detta funzione, mentre profondamente me l'inchino (1).

Et, dans une dépêche du 30, il ajoute:

I due Gran Generali non stentano a lasciarsi escire di bocca, che il Re non vuole la concordia, ma fomenta le divisioni per limitare l'autorità de' Generali medesimi, i quali hanno sempre repugnato, e repugnano all'intentione, com'essi dicono della Corte d'assistere a' Francesi, et alli Svetesi contro l'Imperatore e l'elettore di Brandeburgo, e che se il Re volesse veramente l'unione con li Moscoviti, e la guerra col Turco, procederebbe in altra maniera. All'incontro l'altro partito adherente alla Corte dice esservi prove chiare che un tal Conespolschi genero del Gran Generale del Regno, che in vigore della Pace fatta con li Turchi viene a perdere una gran quantità di beni habbia machinato d'in-

(1) Le 25 février, Cybo lui répond qu'il est content qu'il ait été reçu avec les honneurs à la Diète; mais qu'il paraît qu'autrefois la chaise du nonce était placée distante des autres et en face du roi. Il a été content aussi d'entendre que Patcz ne soit pas intervenu; et il engage le nonce à faire en sorte que les évêques qui se trouvent dans la position de Patcz, c'est à dire designés par le roi, mais sans avoir encore reçu la nomination du pape, interviennent le moins possible. Et il lui recommande aussi d'obtenir que les évêques s'unissent pour exclure ces prélats; que le fait est une nouveauté et contraire aux lois du pays, et si on n'écoute pas une remontrance courtoise de leur part, les évêques doivent même protester, d'autant plus, écrit-il, que le roi n'ayant pas le *jus nominandi,* cela pourrait donner lieu à des incidents, si le pape refusait d'accepter les désignations du roi. Et il conclut: que si on fait une protestation l'on ait à relever que c'est par respect du Saint-Siège.

trodurre in Polonia alla Corona il Duca di Lorena, e fatti sopra di ciò tentativi nelle Corti dell'istesso Duca, dell'Imperatore e di Brandeburgo. Ciò non pare che si neghi da Ministri Cesarei, e dell'Elettore, ma che nè al Conespolschi, nè ad alcun malcontento è mai stata data audienza, anzi si conferma quello che altre volte io accennai a V. E. cioè che l'Elettore di Brandeburgo mandasse qua al Re alcune lettere scrittegli da malcontenti. Intanto l'Ambasciatore di Francia seguita il suo stile antico con andare dal Re ogni volta che vuole, e tutti gli altri Ministri de' Principi stentano in haver l'audienze da S. M.; onde non si vede per ancora apparenza che si pensi, come si vuol far credere, alla guerra col Turco, nè a stabilire l'amicitia coll'Imperatore.

Et, le 6 février, le nonce mande à Cybo que, parlant au roi de l'union avec les Moscovites et aussi de l'espoir de N. S. que la Diète ne se séparera pas sans un bon résultat, S. M. lui répondit que les Moscovites, avant de négocier, veulent que la Diète confirme de nouveau les Pactes d'Androussovo; ce que tous n'approuvent pas, entre autres, le grand-chancelier de Lithuanie; et que le roi lui demanda ensuite ce qu'il savait de Nimègue, ajoutant que S. S. devrait conseiller aux princes chrétiens d'inquiéter les Turcs sur mer et les obliger ainsi à occuper ailleurs les navires qu'ils tiennent dans la mer Noire, de cette façon, les Cosaques, fidèles aux Moscovites, pourraient nuire aux Turcs; S. M. conclut en disant que l'on entendrait les ambassadeurs moscovites, et qu'à propos des deux millions qui furent destinés aux *exilés* (1) on leur ferait sentir combien il serait déplorable que cet argent fut distribué aux nobles, au lieu de le faire servir à la défense nationale, et qu'il était regrettable aussi que l'on en ait parlé à la Diète. «J'ai

(1) On désignait, sous ce nom, les nobles polonais qui avaient dû renoncer à leurs terres dans les pays occupés par les Moscovites.

fait observer, à mon tour, écrit Martelli, que je trouvai étrange de demander des secours aux princes, du moment que l'on a cette somme dans les mains; et j'ai conclu par des félicitations de ce que la reine ait obtenu la réconciliation entre les Lubomirski » (1).

Le 15, Martelli informe Cybo que le roi paraît toujours enclin envers la France; mais que la reine est entièrement contraire; cependant, bien qu'il y ait des raisons de famille, bon nombre ne la croient pas opposée au parti français; dans la Cour il y a dissentiment entre le roi et les deux grands-généraux, d'où une grande confusion. On voudrait la coopération de la reine pour arranger les différends entre les deux maisons de Sapieha et de Pazzi, et amener une réconciliation entre le roi et le grand-général de Lithuanie, avec lequel la reine est en rapports constants. « Dernière-

(1) A la même date, Martelli accuse réception à Cybo du bref pour les contributions à prélever sur le clergé séculier et le clergé régulier afin de couvrir la dette de la République envers l'armée depuis la dernière guerre; de cette manière, dit-il, on sera content, car les évêques étaient incertains et il y avait menace d'exécutions militaires; que toutefois le bref ne donne faculté de contribuer que pour 340,000 florins, somme équivalente à 45,000 écus de monnaie romaine, et que cela ne suffit pas, car la dette est bien plus forte... Il avertit qu'il n'osa pas publier le bref et se borna à en parler à l'évêque de Posnanie et au trésorier du royaume. L'évêque lui conseilla de le suspendre, d'autant plus que la teneur du bref est défectueuse, vu que la contribution a été déjà en partie payée et dépasse la somme portée dans le bref, et l'on pourrait refuser de payer le reste, dans les autres brefs on ne fixait pas la somme. « Et, dans ma lettre du 27 écoulé, ajoute-il, j'ai écrit qu'il manquait plus de 3 millions de florins; et à présent on trouve qu'il manque 5 millions et demi, parce que l'on n'a pas pu lever à temps les impôts et, par conséquent, le clergé doit contribuer pour une plus forte somme... »

ment S. M. m'a dit, écrit-il, qu'elle faisait son possible pour amener ces réconciliations, et qu'elle conseillait même au roi de faire quelque chose pour le général Pazzi. » Et, le 20, il ajoute : « on a commencé les négociations avec les Moscovites, il ne paraît guère que l'on puisse s'entendre ; ils veulent bien donner 15,000 hommes, mais sous des réserves impossibles, c'est-à-dire, qu'ils ne soient pas exposés aux plus forts dangers, ni à l'attaque des places fortes. Du côté de la République on demande un plus grand nombre de soldats et de l'argent, et que les Moscovites attaquent les Tartares. La conférence a été interrompue... Je regrette d'avoir été obligé de garder le lit, mais par l'évêque de Premisilia j'ai fait dire au roi qu'il faudrait laisser à l'empereur le soin de négocier l'arrangement. J'en parlai au résident césarien, qui me promit d'écrire à Vienne. S. M. m'a fait répondre : que l'on fasse ce qu'on veut, pourvu que les négociations ne soient pas rompues ; et comme le résident m'avait dit aussi que pour le bien de la chrétienté, il en parlerait aux ambassadeurs, samedi il vint m'informer qu'il avait changé d'avis, car la maison des Moscovites était trop surveillée, et qu'il ne voulait pas donner aux Turcs matière à soupçons contre l'empereur, en donnant l'éveil aux adversaires de l'empire, surtout à présent que se trouve ici un envoyé du prince de Transylvanie, hôte de l'ambassadeur de France, et aussi un envoyé du Khan des Tartares, qui doit aller en France... Les césariens sont étonnés de la demande qu'on leur a faite publiquement touchant les secours que l'empereur eut pu donner à la Pologne ; cela nuit aux ministres, qui ont toujours déclaré que leur souverain, aussitôt conclue la paix avec la France, ne serait pas le dernier à agir contre l'ennemi commun. J'ignore, après tout, quelle autorité ils pourront avoir auprès des Moscovites ; et on comprend toujours moins la procédure que suit la Cour, car, s'il est vrai qu'elle redoute les Turcs,

on devrait comprendre que, au cas où ils feraient la paix avec les Moscovites, on devrait se comporter différemment vis-à-vis des ministres, des princes qui peuvent venir en aide. » Et le même jour il ajoute: « quoique encore malade, j'ai reçu les députés de la Diète qui, en bon nombre, sont venus me remercier des manifestations de N. S. favorables à la Pologne. En outre, ils m'ont déclaré avoir entendu dire que l'opinion du pape était pour la guerre, qu'ils étaient disposés à s'y conformer et à suivre ses exhortations, mais qu'ils désiraient connaître l'importance du secours en argent, pour combien de temps, et dans quelle forme S. S. le donnerait, faisant remarquer en quel état de pauvreté se trouvait la Pologne, dévastée par la guerre (1). Ils deman-

(1) Et le 25 mars, Cybo lui répond:

Ha Nostro Signore molto commendata la prudente risposta di V. S. Illma a' Deputati del Re per intender da Lei fino a che somma, e per quanto tempo S. S. havrebbe assistito alla Polonia nella guerra contro il Turco. E pare a S. S. che ella habbia ribattuta egreggiamente la macchina, e svergognato il pretesto di chi vorrebbe rigettar la colpa di trascurar la salute di cotesto Regno, e forse di sagrificarla all'altrui sodisfationi nella mancanza degli aiuti di Roma. L'aggiunto Breve a S. M. allude a questa occorrenza come V. S. Illma potrà far ponderare a S. M. et ad ogni altro che giudicherà espediente d'informarne. Potrà comunicarlo a qualche Prelato meglio intentionato, e zelante senza però darne fuori copia, acciocchè possano notificarsi a tutti i sentimenti di S. S., la quale non ha cura tra le sue tante, e si gravi che più la stringa di questa. Ha fatto significare al Sig. Cardinale Vidoni la missione del medesimo Breve, come anche degli altri, che per invitare i Principi Cattolici a sovvenir la Polonia, ha scritti efficacemente all'Imperatore, al Re di Francia, al Re di Spagna, alla Republica di Venetia, al Duca di Baviera, e si farà con ogni altro, incaricando per lettere i Nunzii alle Corti e qua i loro Ambasciatori e Ministri colla sua viva voce di rappresentare ai

dèrent aussi quelle aide on pouvait espérer des princes pour la sauver. On voulait une réponse immédiate, parce que la Diète n'a plus que deux ou trois jours pour délibérer; comme ils n'ont pas été satisfaits de ma réponse, je l'ai mise par écrit. On a fait une demande analogue à l'ambassadeur césarien, lequel a répondu qu'en ce moment il ne pouvait rien dire, cette demande étant inattendue». Et, le 27, il annonce que le samedi soir on discuta à la Diète de la défense nationale et, à une grande majorité, on décida la guerre, seulement certains la voulaient tout de suite, et d'autres l'année prochaine, tandis que les évêques furent unanimes pour la guerre; que pendant que la Diète siégeait, arriva la poste de Dantzig, avec la nouvelle de la signature de la paix entre l'empire et la France; et que, sur la proposition du grand-chancelier de la Lithuanie, on prit la résolution de nommer des sénateurs, qui, avec le roi, auraient pleine faculté de décider et d'ordonner tout ce qu'il faudra pour la guerre, sans avoir besoin de consulter d'autres Diètes...

Martelli écrit a Cybo:

Ancorchè questi Signori Ministri Cesarei, come accennai a V. E. la settimana passata, mostrassero qualche repugnanza a trattare e passare nuovi officii co' Moscoviti, per indurli ad agevolare le condizioni intorno alla congiunzione dell'Armi con questa Republica, atteso il sospetto che havevano di non essere osservati, e palesati al Turco, nondimeno havendo io parlato di nuovo tanto col Sig. Ambasciatore, quanto col Sig. Residente, i quali poi si compiacquero di tornare da me, che tuttavia son obligato a stare in letto per la mia indisposizione, restarono meco che il Signor Residente, havrebbe trovato modo d'essere copertamente

---

loro Padroni la gravità della causa e l'infinita premura di S. B. acciocchè Sua Eminenza possa riferire il tutto al Re et animarlo co'suoi ufficii all'unione co' Moscoviti, et a romper la guerra co' Turchi.

a trattare co' i Moscoviti sudetti, come ha fatto più volte nella decorsa settimana, e mi ha referito che eglino sono ben disposti e che non haverebbero certo dal canto loro abbandonati i trattati, anzi preso tempo per scrivere al loro Prencipe sopra le dimande de' Polacchi quando queste si fussero ridotte a cose ragionevoli, e che intanto haverebbero essi domandata nuova audienza per continuare le conferenze, come poi fecero e l'ottennero Venerdì 24 del cadente, e dove prima havevano offerti solamente alla Polonia diecimila fanti e cinque mila cavalli, s'estesero ad offerire in tutto ventimila huomini, e che forse il loro Granduca sarebbe condesceso anche a pagare un'altro millione. Nel resto secondo il proietto fatto finora dovrebbero i Moscoviti con la loro Armata invadere separatamente i Tartari per impedire la loro congiunzione co' i Turchi e questi essere attaccati pure separatamente da' Polacchi. Sabbato fu fatta nella Dieta relazione di quest' ultima conferenza tenuta co' Moscoviti e furono dati i voti da i senatori intorno alla deliberazione della guerra o della Pace, sopra di che si degnerà V. E. di vedere dall'altra mia lettera quanto e occorso e giunto fin hora a mia notizia. Nel congiunto foglio vengono notati i punti principali delle prime conferenze tenute co' Moscoviti. Et all'E. V. ecc. Grodno 27 Febraro 1679.

Il parait que la dépêche de Martelli du 30 janvier, touchant une espèce de conspiration contre le roi de Pologne, produisit une grande impression à Rome, car Cybo en écrivit de suite à Vienne et à Grodno. Le 4 mars, Cybo mande à Bonvisi: J'ai des nouvelles de Martelli, qui m'annonce que la Cour de Pologne prétend avoir quelque raison de croire que S. M. Cés. veut chasser du royaume le roi Jean, pour mettre à sa place le duc de Lorraine. Ce bruit a suscité des discordes entre les Grands du royaume à la Diète générale. S. S. ne peut croire que l'empereur prenne une décision si opposée à son équité. Comme il s'agit de chose très grave, il n'y a pas à s'étonner que le roi de Pologne ait agi, par le passé, d'une manière si contraire

aux raisons d'Etat et aux obligations d'un roi catholique, en fournissant des secours aux révoltés et à la Suède. Il faut nécessairement dissiper ces rancunes et faire en sorte qu'il y ait une entente sincère entre les deux souverains et qu'ils oublient toute querelle... Le roi, croyant à cette calomnie, a pu être excusé de sa façon d'agir (1). Et, le même jour, il écrivait à Martelli :

Se il Conespolchi, et altri confessano che per parte degli Austriaci si è pensato di machinar contro cotesto Re per surrogarli il Duca di Lorena; merita S. M. qualche scusa, se non ha poi proceduto con quelle leggi di buona vicinanza che richiedeva il co-

---

(1) Au sujet de cette dépêche, le 16 avril, Bonvisi écrit à Martelli pour se plaindre que, à la suite des ses informations, on lui a écrit de Rome que la Cour impériale complote contre le roi pour lui substituer le duc de Lorraine. N. S. me fait écrire, avec une grande compassion pour ce roi, comme s'il eût voulu se venger en envoyant des volontaires en Hongrie et chercher à s'unir aux Suédois... tandis que c'est la Cour impériale qui en a souffert les conséquences parce que, sans les secours donnés aux Hongrois et l'invasion de la Prusse ducale, l'empereur n'aurait pas été obligé de conclure une paix si désastreuse. Et V. S. sait bien que le chev. Lubomirski, pour se défendre des accusations du Grand Conseil visant les levées d'hommes pour la Hongrie, l'accusa à son tour d'avoir voulu chasser du trône le roi... Du reste que l'empereur ait à veiller à ce que le roi de Pologne ne devienne plus absolu, c'est son intérêt, car, si le roi agit déjà de cette manière étant constitutionel, que fera-t-il quand il sera absolu? Je prie V. S. de vouloir bien rectifier les choses et les mettre au point, afin que je n'aie pas à écrire moi-même directement. Il sera avantageux, à nous aussi, que V. S. ait à découvrir la plaie à N. S., afin qu'il voit les difficultés qui s'opposent au bon succès qu'il espère et, sachant que le roi pense plutôt à ses intérêts particuliers qu'aux intérêts publics, S. S. ne nous reprochera point de n'avoir pas su conclure l'union, qui, à mon avis, est impossible, du moment que le roi, lequel est l'offenseur, se dit l'offensé.

mune interesse. È dunque giusto che la Corte di Vienna procuri di assicurare il Re di quest'ombre, facendoli toccar con mano nelle opere che ama la sua conservatione, e la sua grandezza, sì come scrivo a Mons. Buonvisi, che vada colà destramente insinuando questi pensieri, e si come dovrà costì ella procurar d'indurre a governarsi con tal direttione il Ministro Cesareo. A Lei però è necessaria una gran circospettione per non dar sospetto di partialità ad alcuna delle parti.

Le 6, Martelli écrit à Cybo trois dépêches. La première:

Coll'ultima Posta m'ha scritto Mons. Buonvisi che haveva esortato l'Imperatore acciò seguendo la congiuzione dell'Armi tra questo Regno e la Moscovia non volesse S. M. perdere sì bella congiuntura di ricuperare molto del perduto in Ungheria e di fare una buona frontiera alla città di Vienna, et a suoi paesi patrimoniali, e che haveva trovata la M. S. molto disposta a questa santa et utilissima impresa, la quale dal Signor Principe Montecuccoli era stimata molto facile, individuandomi che Cesare ha presentemente in Ungheria sedicimila bravissimi Alemani, e che può mandarvene quaranta altri mila dall'Imperio subito che sia ratificata la pace colla Francia oltre un corpo di quindicimila Ungari che si metterebbero insieme compresi i Ribelli che si vogliono agiustare, i quali posti di la dal Tibisco scorrerebbero tutto il Paese con infinito danno de' Turchi, si che questi sarebbero incapaci di resistere a tanta mole di gente, oltre la speranza che ci sarebbe di muovere ancora i Persiani, e che S. S. Ill.ma procurerebbe che l'Imperatore mandasse in Persia per esortare quel Re per altro ben disposto. Ho letta questa mattina al Re l'istessa lettera di Mons. Nunzio, e S. M. s'è fermata e ha mostrato particolar reflessione nel sentire che il Sig. Principe Montecuccoli stimava facile l'impresa dicendo che hora è il tempo di fare qualcosa di buono; che io potevo havere veduto dal proietto mandatomi dalla M. S. ciò che ella haveva proposto a questi Stati circa l'invitare l'Imperatore a rompere contro il Turco la guerra in Ungheria. Che hieri appunto giunse un Corriero a questi Ambasciatori di Moscovia con ordini più precisi d'insistere

per la congiunzione dell'Armi, e di dover poi gl'istessi Ambasciatori passare alla Corte Cesarea; che domani si dovrà tener con loro nuova conferenza, e sentire più distintamente le loro nuove proposizioni: bisognare che i Moscoviti pensino a' i casi loro, perchè ci è avviso che i Tartari insieme col Cosacco Chmielnicki scorrono tutto il Paese di la dal Boristene depredando e facendo infinito numero di schiavi e riducendo alla divozione del Turco molti di quei luoghi. Tornò a dirmi la M. S. che nel detto suo Proietto mandatomi haveva maturamente considerati e proposti i modi per intraprender la guerra, e che hora s'attende se si potranno comporre le discordie de' Lituani, da che depende il buon esito della Dieta. Intorno alla composizione di tali discordie V. E. si degnerà di sentire da altra mia qui congiunta quanto fu discorso, ma circa l'unione co' Moscoviti io dissi come sentivo che questi condescendevano a dare ventimila soldati pagati, oltre un buon numero di Cosacchi a loro fedeli. Parere pertanto che questo fusse un grand'aiuto per indurre la Polonia alla congiunzione dell'Armi, e che parerà strano al mondo se si perderà tal congiuntura, oltre che sentivo che anche davano speranza di pagare un altro millione di fiorini. S. M. non s'estese in altro se non in dire che i Moscoviti esigevano alcune condizioni molto difficili, et ancora non si dichiaravano di voler invadere i Tartari nella Crimea, overo d'unire la loro Armata con la Polacca, quando i Turchi havessero attaccata la Polonia, dove all'incontro i Polacchi erano in pronto ad unirsi con loro quando essi fussero attaccati da i Turchi, ma che nella conferenza di domani si sentirà che proposizioni faranno, et all'E. V. profondamente m'inchino.

La seconde:

Le discordie per ancora non composte tra i Lituani fanno temere della rottura della Dieta se non si comporranno, ed alcuni dubitano che seguendo la rottura, ne potesse poi succedere una guerra civile. Sono molti i capi delle differenze che vertono fra le parti, come V. E. havrà veduto dalle relazioni trasmessele con altri miei spacci, ma hora pare che tutta la difficoltà si riduca intorno alla riforma dell'Armata del Sig. Gran Generale Pazzi,

pretendendo i suoi avversarî che egli habbia contravenuto agl'ordini della Republica, che nell'ultima Dieta di Varsavia ordinò tal riforma. Il Gran Generale pretende che questa non sia seguita per colpa del Sig. Sapieha Gran Tesoriero di Lituania, il quale habbia convertito in altri usi il danaro destinato per pagare la soldatesca ed haver fatto assai con impedire la Confederazione dell'Armata in promettergli la sua assistenza con solenne giuramento di non permettere che sia licenziata senza il dovuto stipendio. Pare hora incongruo che si deva sbandare un esercito di soldati veterani per formarne un altro con molto dispendio, quando si pensa all'unione co' Moscoviti, et a prepararsi alla guerra contro il Turco. Li giorni passati alcuni senatori del partito contrario al Gran Generale si dichiararono che sarebbero partiti con la Protesta, che vuol dire rompere la Dieta, se non si fusse riformata l'Armata del Gran Generale. E questo rispose che se fussero partiti tutti i senatori non havrebbe mai consentito alla riforma se prima non havesse veduto effettivamente sulla tavola il denaro per la sodisfazione de' suoi soldati. Si sono ne' i giorni passati tenute da i Deputati all'aggiustamento tra questi Signori più conferenze, ma essendo in esse intervenuto tanto il Gran Generale quanto i suoi avversarii, si sono più tosto esacerbati gli animi, essendosi più volte offesi fra di loro con parole pungenti. Il Re mi fece dire li giorni passati che io esortassi di nnovo il Signor Gran Generale alla concordia, assicurandolo che S. M. haveva verso di lui buona disposizione. Parlai con S. E. ma con niun frutto, perchè lo trovai esacerbato per li contrasti di parole seguiti tra esso et i Signori Sapieha, onde io feci rappresentare alla M. S. come sarebbe forse meglio che i deputati trattassero a parte con gl'interessati senza unirli insieme all'hor che si fanno le conferenze, et hier mattina S. M. mandò da me l'Abbate Witwiki con tale proietto cioè che il Sig. Gran Generale si contentasse di mostrarsi pronto ad obbedire alle leggi della Republica con acconsentire alla riforma dell'Armata, con parola che fattasi nella Dieta la costituzione di tal riforma, il giorno seguente si sarebbe fatta altra costituzione colla quale venisse reintegrata l'istessa Armata nel pristino stato colli medesimi offiziali e soldati, e che io l'esortassi a finire una volta questa

controversia, che impedisce tutte le buone deliberazioni della Dieta, et è cagione che si perde inutilmente il tempo così prezioso in caso di tanta necessità. Io parlai con tutta l'efficacia che seppi col Sig. Gran Generàle, il quale prese tempo a rispondere, e mi disse che questa mattina doveva essere all'Audienza della M. S., e che intanto circa questo nuovo proietto voleva consigliarsi co' suoi amici. Non l'ho ancora riveduto, ma questa mattina S. M. m'ha detto che ha data una lunga audienza al Sig. Gran Generale, e che l'ha trovato in buona disposizione, parendogli che le mie esortazioni l'habbino ammolito, se però non si muterà d'opinione, e che intanto doveva conferire di nuovo co' i deputati per vedere se hoggi si potessero spianare tutte le difficoltà, et invero si teme che se non s'accomoderà presto questo negozio, non sia per rompersi la Dieta, perchè tutti hormai si trovano stracchissimi, doppo tanto tempo perduto inutilmente, oltre che continuano in questo luogo le infermità, dolendosi ognuno di quest'aria. Et all'E. V. profondamente m'inchino.

Et, dans la troisième, il annonce que la Diète a fait une *Constitution*, en vue de nommer une commission de députés pour la délimitation des pays cédés aux Turcs; il a protesté contre ce nouvel acte visant la ratification de la paix, comme étant une ignominie à l'égard de la Pologne; qu'on lui a répondu qu'il fallait faire cette constitution pour endormir les Turcs, et que les commissaires traîneraient l'affaire en longueur... et qu'à cela il a répliqué que les Turcs ne manqueraient pas de s'en apercevoir, tandis que cette nouvelle ferait mauvaise impression sur les princes chrétiens ainsi que sur les Moscovites; car si la République désire véritablement la guerre elle devait l'avouer, concluant que si on ne cassait pas cette constitution, il renouvellerait les protestations faites déjà contre le traité de paix. « Le grand Trésorier, ajoute le nonce, me dit qu'il en parlerait au roi, et aujourd'hui il m'a annoncé qu'elle serait annulée. » Et, le même jour, il annonce encore, qu'au sujet de l'indemnité

moscovite aux exilés, on avait délibéré que deux tiers de la somme seraient employés à la défense de la République. Et, encore à la même date, il informe qu'à la Diète tout le monde continue à vouloir la guerre; que les évêques de Posnanie et de Premysilia ont offert chacun la moitié de leur revenu. « S'il n'y avait pas la crainte de quelque vote contraire, la guerre semblerait déclarée, et je répète toujours que difficilement la Pologne pourrait trouver une occasion plus favorable. »

Le 10, Cybo se montre content de l'ordre donné par l'empereur à son ambassadeur de déclarer au roi qu'aussitôt la paix conclue, il aidera la Pologne contre les Turcs, de cette manière tombe toute supposition contraire, d'autant plus que l'empereur cherchera d'allier la Moscovie à la Pologne. « V. S. doit se valoir du bref qu'elle possède touchant la contribution capitale de la part du clergé pour la somme de 300,000 florins, et on lui enverra un autre bref pour le surplus qui sera imposé. Par le passé on n'a jamais donné de brefs pour des sommes illimitées.

Finalement la réconciliation se fait entre les Lithuaniens; le 13, Martelli écrit à Cybo: jeudi, ils se sont embrassés en la présence du roi et de la reine. La base de l'accord a été: que le grand-général puisse tenir son armée jusqu'à ce que soit résolue la paix ou la guerre; on prendra cette décision en juillet prochain et, si l'on n'a pas la paix, l'armée sera réformée; en cas de guerre, elle doit être augmentée... En attendant, on discute sur les contributions pour une armée de 30,000 hommes dans le royaume et 10,000 en Lithuanie. Les conférences avec les Moscovites continuent; jusqu'à présent, ceux-ci offrent 20,000 soldats, c'est-à-dire 15,000 fantassins et 5000 chevaux, tous à leur solde avec la concession de venir se ranger sous les drapeaux de cette Couronne; en outre autant de Cosaques qu'il y en a dans l'armée du grand-duc. « Ici, on préférerait plus d'ar-

gent que d'hommes, comme me l'a dit la reine, et l'on espère qu'il sera accordé un million de florins par an à l'ambassadeur polonais qui est allé en Moscovie, seulement on en voudrait deux et demi. Je fais mon possible pour maintenir les discussions, dans la crainte d'accords entre les Moscovites et les Khans. Beaucoup de gens ici ont une mauvaise opinion des milices moscovites, mais on juge l'infanterie très bonne. Le palatin de Kulm m'a dit qu'il y a espoir que les Turcs améliorent les conditions de la paix en restituant aux catholiques le Saint-Sépulcre... et en permettant aussi aux Polonais la réintégration dans leurs terres, dans les pays cédés aux Turcs et en leur payant les dîmes. J'ai répondu que c'était trop peu pour ratifier une paix aussi ignominieuse et aussi périlleuse, et lui ayant demandé s'il pouvait en conscience assurer à la République que le Turc maintiendrait sa foi, et que sachant que la Pologne est désarmée il ne romprait pas la paix, le Palatin me répondit qu'il ne pouvait pas donner de telles assurances; alors V. Exc., ai-je conclu, doit parler clairement et conseiller au roi d'armer et de se préparer à la guerre.»

Le 18, Cybo écrit à Martelli:

Ha lodato molto S. S. il modo tenutosi da V. S. Illma per levar la maschera a quelli che per fini contrarii alla salute di cotesto Regno, et alla Causa publica, si affaticavano con mendicati pretesti di dissuader l'unione dell'Armi col Moscovita. Bisogna gridare altamente e svelar gl' inganni con far sperar le assistenze de' Principi che erano in guerra, e particolarmente dell'Imperatore, al quale comple troppo, che la Polonia si conservi, e si riscatti col Turco. Hor che S. M. Cesarea ha fatto la Pace colla Francia, e composte le cose dell' Ungheria, potrà con facilità rompere da quella parte, inviandovi l'esercito veterano, e non cesserà di stimolarvela efficacemente.

Le 20, Martelli avait écrit à Cybo « ici on perd du temps en discussions » tandisque bon nombre de sénateurs sont partis, car les vivres deviennent trop chers et les fourrages manquent pour les chevaux; on craint des maladies car les logements sont très mauvais. »

Le 25, Cybo annonce à Bonvisi, que S. S. a écrit un bref au roi de Pologne pour l'encourager à l'union avec les Moscovites et à faire la guerre aux Turcs, surtout parce que Mgr Martelli écrit que des individus en Pologne, qui ont des attaches à l'étranger, inventent toute sorte de fausses nouvelles et intriguent pour détourner les Polonais d'une entreprise si opportunément demandée par Rome et par Vienne... V. S. Illme. en aura eu déjà connaissance... Je lui envoie une copie du bref qui, je l'espère, éclairera toutes choses » Et il engage le nonce à en parler à l'empereur, sans toutefois lui laisser cette copie... et à le conseiller à la guerre, maintenant que la paix est conclue et qu'il est libre du côté de la France...

Et le 27, Martelli écrit à Cybo:

Resterà servita l' E. V. di vedere dall'annessa memoria fatta a mia requisizione da questo Signor presidente dell' Imperatore ciò che gli Ambasciatori di Moscovia per mezzo suo volsero far intendere tanto a me, quanto al Sig. Ambasciatore Cesareo in ordine alle loro negoziazioni con questa Republica, e le risposte che si stimò di far loro havere per animarli a persistere nel buon proposito della Congiunzione dell'Armi contro il Turco, insieme con le loro repliche havute di poi. Ne ho fatto consapevole il Sig. Gran Cancelliere di Lituania, acciò lo faccia anco sapere a Sua Maestà, parendomi che tal notizia potesse complire al buon servizio della Maestà Sua, di questa Republica e di tutta la Christianità, affinchè procurassero che i sudetti Ambasciatori partissero di quà ben sodisfatti. Mi disse il Sig. Gran Cancelliere esser vero che da principio s'erano fatte domande un poco alte, ma che poi la Republica s'era ridotta alle cose giuste, e se bene i Mo-

scoviti dicono d'haver offerti solamente quindicimila huomini, tuttavia si sono lasciati intendere che ne daranno fino a ventimila e condescenderanno che altretanti Cosacchi a loro fedeli venghino a militare sotto le insegne di questa Corona. Non haver essi facoltà di prometter denaro, haver però data speranza che mandandosi di quà un Inviato al Gran Duca si possa ottenere un Millione di fiorini. Che non s'è potuto stabilir qui con essi loro la congiunzione dell'Armi, perchè non havevano le facoltà di dar le sicurezze necessarie per il mantenimento de' trattati, nè instruzione bastante per stabilire il modo, il quale si dovrà tenere per combattere nell'istesso tempo col nemico, o insieme o separatamente, e che qui si vuole da' i Moscoviti oltre a' i loro soldati anco qualche somma di danaro, e la sicurezza che impegnandosi la Polonia alla guerra, quelli non stieno oziosi di la dal Boristene come hanno fatto ne' i tempi passati. Nel resto si manderà quanto prima in Moscovia un Ablegato prudent e et esperto, e con buone instruzioni per vedere di concludere se sarà possibile questo trattato. Et all'E. V. profondamente mi inchino, etc. (1).

« Je suis heureux, écrit le même jour Bonvisi à Martelli, des dispositions du roi et de la République à faire la guerre aux Turcs pourvu que concourrent trois choses nécessaires : une véritable union intérieure, des accords avec les Moscovites, des secours du dehors et particulièrement celui de l'empereur, moins encore en soldats ou en argent, que par une diversion en Hongrie, ainsi que l'a fait pressentir le roi à la Diète... Pour le premier point la réconciliation avec les Lithuaniens a été chose excellente. Il faut que le

(1) Dans un avis de Grodno du 27 mars on lit : « que la Diète qui est à la veille de finir ces travaux, a tenu séance aussi samedi malgré que ce fût la fête de l'Annonciation. Les Palatins du royaume acceptèrent de payer les nouvelles contributions. Et les ambassadeurs moscovites eurent du roi l'audience de congé. Ils se rendent à Vienne ; mais deux jours après l'audience ils en demandèrent une autre secrète. »

roi, avec un Conseil, ait des pouvoirs qui le mettent en état de faire disparaître les jalousies intérieures. Pour l'union avec les Moscovites, l'argent vaut mieux que des soldats, car on ne peut pas former une armée de deux nationalités. Après la bataille de Saint Gothard en Hongrie, on a dû conclure la paix avec perte. Il est préférable que les Moscovites fassent une diversion en Crimée. « Montecuccoli m'a dit, continue Bonvisi, qu'il n'y a rien à craindre des Turcs lorsqu'ils ne sont pas unis avec les Tartares, qui ont l'avantage de la vitesse de leurs chevaux (1). Pour le troisième point: l'empereur en Hongrie, il faut bien réfléchir sur l'inconstance des Polonais et des Moscovites, et l'assurer qu'il n'y a pas de stratagème de leur part, comme il y en a eu de la part du Danemark dans les dernières guerres suédoises... Du reste, avant qu'on n'arrête les accords avec le roi, le mois de juin arrivera et l'empereur pourra savoir si la paix a été conclue entre le Danemark et le Brandebourg. En attendant, si l'on donne les pouvoirs au roi pour faire les préparatifs, cela mènera aussi à juin et Montecuccoli dit que, si l'empereur peut lancer l'armée en Hongrie et que la Pologne et la Moscovie prêtent leur concours, le succès est certain. L'empereur ne pourra rester armé longtemps, mais, dans les trois mois, il doit se décider pour la guerre ou pour le désarmement... Il faut travailler auprès du roi de France, là est le point dominant, non seulement pour faire une diversion, mais encore parce que, si S. M. césarienne est libre de ce côté, les autres n'oseront pas se déclarer et, dans ce but, N. S. s'ingéniera avec son zèle

(1) Et les Tartares ont voulu rappeler leur habileté à l'empereur, car dans un avis de Vienne du 9 avril on lit : « L'ambassadeur tartare est arrivé ; il a apporté un très beau cheval à S. M. et quelques mouchoirs pour l'impératrice ; comme il a une suite nombreuse, on leur assigne 20 écus par jour. »

habituel... « Il serait bon, conclut le nonce, que l'on hâtât le retour en France du grand Trésorier de Pologne, pour demander au roi de l'argent, qu'il obtiendra peut-être de sa générosité, car ce monarque en a en abondance, et c'est la seule chose dont aient besoin les Polonais...

A la même date, Martelli informe Cybo « que l'ambassadeur césarien, ayant su qu'à la Diète on est en train de préparer une constitution pour une amnistie en faveur des Polonais qui prirent les armes hors du royaume, il demanda que l'on en exceptât au moins ceux qui avaient facilité les enrôlements. Le roi trouve cela impossible, car ce serait provoquer de nouvelles discussions et discordes, d'autant plus que ceux que l'on accuse de ces enrôlements font partie de la Diète. Et S. M. prie l'empereur de se contenter ainsi. Le 1er avril Cybo lui manifeste l'espoir du pape, que la résolution que prendra la Diète dans ses dernières séances sera en grande majorité pour la reprise de la guerre contre les Turcs, et que le petit nombre des opposants finira par s'y rallier. Du reste la République peut être certaine que N. S. ne cessera point de contribuer à une œuvre aussi sainte et grande, malgré la pauvreté du Trésor apostolique. Et V. S. doit faire observer à ces messieurs, qu'en ne faisant pas l'union avec la Moscovie et en ne se mettant pas de suite en guerre contre les Turcs, on ne pourra obtenir de bons résultats, car les Turcs reprendront de nouveau courage, les Moscovites feront la paix avec eux, et l'aide des princes chrétiens s'en ira en fumée parce que leurs soldats se débanderont. Pour ces raisons N. S. est d'avis qu'il faut proclamer la guerre sainte. »

Le 2, Bonvisi répond à Cybo qu'il avait pris occasion des bonnes dispositions que montraient les Polonais à guerroyer contre les Turcs, pour exciter de nouveau l'empereur à la guerre, du moment qu'il était encore armé. « Mais je

vois, écrit le nonce, qu'il n'en a pas envie. On mettra en avant le grand besoin d'argent, si on n'y supplée avec celui du pape, du roi d'Espagne et des princes d'Italie. Que S. S., conclut le nonce, veuille prendre en considération les jalousies qui existent entre l'empire et la France et me suggère la manière de pouvoir détruire ces obstacles. « Et le même jour il répète à Martelli qu'il faut limiter le pouvoir du roi de Pologne, de faire la paix ou la guerre, à ce qui a trait exclusivement aux Turcs, car tout autre résolution pourrait produire de la mauvaise humeur chez ses voisins.

Le 3, Martelli informe Cybo que, ne pouvant voir le roi, il s'est rendu chez la reine pour la prier de faire donner satisfaction à la demande de l'ambassadeur césarien, touchant l'amnistie proposée, surtout après les assurances données à l'empereur au sujet des secours en soldats fournis aux révoltés hongrois. S. M. trouve aussi qu'il est impossible d'empêcher la décision de la Diète; que le roi n'est pas maître de faire ce qu'il veut, ayant les mains liées; que la reine lui dit que ces jours-ci est arrivée la nouvelle que 400 ou 500 soldats rentrés de la Hongrie, sont partis pour servir l'électeur de Brandebourg; qu'en Pologne il est difficile de remédier à ces désordres, et qu'enfin, malgré la bonne disposition du roi à donner satisfaction à l'empereur, on trouve la chose impossible parce que tout le monde veut l'amnistie sans exception. A présent l'ambassadeur propose, ajoute le nonce, un moyen terme, qui serait de fixer aux Polonais absents un délai pour se présenter, et il demande que le roi, par la voie de la chancellerie, lui donne une réponse à part déclarant que S. M. ferait faire des enquêtes sur les fauteurs de ces enrôlements. « J'ai proposé ce tempérament à l'abbé Witwicki, qui ne m'a pas enlevé l'espérance qu'il puisse être accepté. En effet, il m'a transmis plus tard une formule que j'ai refusée parce que le résident césarien n'en étant point satisfait, n'a pas voulu la présenter à son

ambassadeur extraordinaire; on m'en a remis une seconde que j'ai donnée au césarien qui l'a passée à son collègue, mais l'ambassadeur la repoussa en disant qu'il ne lui appartenait pas de rédiger les actes pour la Diète et de s'occuper de choses intérieures du royaume, mais qu'il avait, du reste, la confiance que S. M. trouverait le moyen de donner satisfaction à l'empereur afin qu'on puisse établir une bonne amitié entre eux... Dans la Chapelle, où j'ai été pour le service du roi, conclut le nonce, j'ai trouvé l'ambassadeur et lui ai dit, qu'au fond, la citation insérée dans la formule d'avoir déjà fait des enquêtes, reposait sur la vérité, car, il y a deux ans, la commission de Sandomir s'en était occupée et elle avait cité à comparaître aussi Lubomirski, mais faute de preuves contre lui il ne fut pas condamné et les enrôlements continuèrent. Ayant rapporté à l'abbé Witwicki la réponse de l'ambassadeur, au cours de la conversation il proposa de fixer un délai pour l'exécution de l'enquête contre les fauteurs d'enrôlements, et que si l'on n'arrive pas à établir de preuves, l'amnistie sera proclamée. En ce qui touche le chev. Lubomirski, l'ambassadeur me fit comprendre qu'il avait aussi pour lui une lettre de l'empereur, mais que n'ayant pas reçu sa visite il ne la lui avait pas remise. J'ai répété cela au chevalier, qui s'est excusé, sachant, m'a-t-il-dit, que le résident l'avait accusé de favoriser les enrôlements, je me suis abstenu de lui faire visite; toutefois, y étant allé ensuite il fut bien reçu et l'ambassadeur lui rendit la visite et lui remit la lettre impériale. Le roi aussi avait reproché au chevalier de n'avoir pas été chez l'ambassadeur.»

Bonvisi écrit à Martelli:

Gli affari di Polonia, quanto più si trattano, manco s'intendono, poichè quello che con infiniti stenti hà aggiustato la prudenza di molti, lo guasta in un momento l'imprudenza, ò la malizia di un solo; e tuttavia nel caso presente ci è qualche cosa

di più straordinario, mentre è chiaro che il concluso, che si aspettava dalla Dieta era vantaggiosissimo alla Corte, non solo, per la grand'autorità che si concedeva al Re, ma per l'appannaggio, che si fissava per la Regina, e con tutto questo il maresciallo della Corte, antico dependente, e creatura di S. M., è il principal contradittore col pretesto della ricompensa che pretende per Miedziboz, che metterebbe tutti gl'altri nell' istessa pretenzione; Et egli più d'ogni altro doveva tacere, ben sapendo, che le prime ricompense sarebbero state le sue, per l'affetto, che il Re li porta, onde è molto giustificato il sospetto di V. S. Illma che ci sia qualche misterio occulto delli stranieri, che fomentino le discordie senza apparire, e sarebbe un gran principio di sanità, se si scuoprisse il male nascosto.

Il proietto che il Re fece ultimamente nella Dieta, non lo lascierò vedere, essendovi delle cose, che meritano il segreto, mà se già ne erano uscite più copie, la settimana ventura ne sarà piena Vienna. Io intanto ci ho fatto nell'angustia del tempo alcune considerazioni, che mi fanno perdere la speranza dell'unione con altri principi, perchè sè bene il discorso è pieno di tutte l'avvertenze, che sono necessarie in un gran capitano, et in un gran politico, si scuopre questa seconda parte tanto artifiziosa, che ogn'uno si ritirerà dal far leghe, il fondamento delle quali è la buona fede, e la costante oppinione, che si voglia con permanente e forte deliberazione proseguire l'impresa che si comincia, contro un nemico potente, al quale ogn'uno è inferiore, se resta solo. Et è troppo fresco l'esempio del discioglimento dell'ultima lega contro la Francia, e contro la Svezia, per sottopuorsi all'istesso pericolo, senza maggiori sicurezze. E. V. S. Illma ben vede in quella scrittura, che mentre si esorta alla guerra, si pensa seriamente alla pace, con propuonere regali per il Tartaro per haverlo mediatore favorevole, e si suggeriscono istruzioni per il presidente Polacco alla Porta, per ottenere la consecuzione delle condizioni che si pretendono. E non vi è alcun dubio, che se il Turco vedesse preparata contro di se la guerra di più nazioni, procurerebbe di sodisfare i polacchi, come più facili ad esser guadagnati con l'interesse privato, per non haver da combattere se non con un prencipe, conforme hà sempre praticato con tanto suo profitto; E sopra

l'Imperatore caderebbe tutto il peso, e però se mai si hà da fare una vera unione fra queste nazioni insospettite l'una dell'altra, è necessario nel metter mano alla spada, gettar via il fodero, staccando ogni trattato di aggiustamento, che non si concerti con gl'altri, e questo sarà sempre impraticabile con i Polacchi. E sopra tal considerazione trovai lunedì passato l'Imperatore ambiguo nel risolversi, e sè bene nel presentarli un'efficacissimo Breve di N. S^re^, darò nuovi assalti, dubito di non riportare la vittoria, perchè essendo stato ingannato da i vecchi collegati, e dà gl'istessi Spagnoli, con i quali sono stati sempre gl'interessi communi, molto meno si fiderà di nuovi amici instabili per natura e più sospetti per l'aderenze, che hanno, con potenze nemiche, ancorchè reconciliate. Credo dunque che sopra il fondamento dell'unione, niuna di queste due nazioni farà la guerra, mà che bisogna animarle à farla come se ogn'una dovesse esser sola, perchè se poi ambedue operassero, sarebbe certa la vittoria. In oltre ciascuna pretende denaro da S. S^tà^, e noi ben sappiamo quanto sia scarso l'erario, e quanto afflitti i populi, et il soccorso delle decime, non basterebbe à niuno di questi prencipi, e pure bisognerebbe spartirlo, dando all' Imperatore le decime delli Stati delli Spagnoli, et al Re di Polonia quelle del restante d' Italia; Non doviamo però esser noi quelli che proponiamo queste difficultà, mà schermirci quanto possiamo, e rappresentare che se per salvarsi è necessaria la guerra, (altrimenti l' Imperatore perderà tutta l' Ungheria, et i Polacchi oltre la Russia il restante del regno). non devono mercantare sopra i sussidij, mà fidarsi di S. S^tà^, che farà quanto potrà con il denaro, e con gl'ufficij; L'impresa che ci è commessa è molto difficile, tuttavia doviamo sperare che alla debolezza delle nostre forze supplirà il zelo di S. B^ne^, che impetrerà da Dio quelle ispirazioni ne gl'animi de prencipi christiani, che sono necessarie per sì grand'opera; Et intanto à V. S.Illma bacio riverentemente le mani. Vienna 3 aprile 1679.

Et Martelli informe Cybo:

Terminò finalmente Martedì la Dieta con disposizione alla guerra col Turco, secondo che ho accennato altre volte a V. E.

E tale è la voce commune che corre presentemente, ma l'ultima deliberazione sopra di ciò dependerà dal Re col consiglio destinato appresso la Maestà Sua de' i Senatori, e di trentasei deputati dell'ordine equestre, i quali tutti insieme havranno dalla Republica piena facoltà di risolvere la pace o la guerra, essendo stato approvato, et accettato universalmente il Proietto et il Voto di Sua Maestà, che io già mandai per extensum a V. E. più settimane sono. Le facoltà di tal consiglio paiono ristrette alla sola pace o guerra col Turco secondo lo scritto segreto dato all'Archivio, il contenuto del quale viene alligato in questo piego. Fu detto scritto communicato nella Dieta ai Senatori, et ai Nunzii, e tramandato per mano di ciascheduno acciò lo leggessero, ne si è potuto haverne la copia per extensum, ma da chi l'ha letto se n'è havuta la sostanza del contenuto nella forma suddetta. Nei Consigli tenutisi doppo la Dieta sono stati proposti i punti che V. E. vedrà dall'altro foglio parimente annesso, nè io ho per ancora potuto saperne precisamente le risoluzioni: s'aspettano hora le dichiarazioni dei soggetti che dovranno inviarsi ai Principi Christiani, per le quali missioni sono molti i concorrenti, etiam a proprie spese, se bene alcuni Grandi che vorrebbero il carattere d'Ambasciatori, domandano per quanto si sente d'esser provisti di danaro dalla Republica, il che ad altri non pare confacevole alle presenti angustie, quando si domandano sussidii. Vanno in predicamento il Sig. Duca Radzivil per l'Ambasciata a Nostro Signore, all'Imperatore, a Venezia, et a Firenze. Il Sig. Consigliere Morstin Gran Tesoriere per Francia, Inghilterra et Olanda. L'Abbate Koriczinski che fu già Cameriere d'honore della Sa: Me: di Clemente IX per Spagna e Portogallo. Il Palatino di Trochi et il Referendario di Lituania per Moscovia. E del Sig. Duca Radzivil s'è detto qualcosa che vorrebbe andare a Sua Beatitudine in qualità d'Ambasciatore d'Obbedienza.

Doppo il fine della Dieta non ho potuto essere ancora all'audienza del Re perchè in questi giorni Sua Maestà è stata alquanto risentita a causa d'un medicamento preso, che gli ha portato qualche travaglio, oltre che ne meno io potevo domandarla, perchè Giovedì mi sopravvenne di nuovo la podagra, che ancora mi tiene inchiodato; m'ha però fatto accennare l'Abbate Witwick che deve

esser da me, onde io spero da lui qualche miglior notizia delle cose correnti.

Secondo il sudetto Proietto e Voto del Re, come V. E. havrà veduto, sono molte le circostanze che si richiedono e che devono concorrere per la finale deliberazione della Guerra, e la stagione hormai è molto avanzata: bisogna anche attendere quello che seguirà nelle Dietine di Relazione, particolarmente circa l'assenso alle nuove Contribuzioni che dovranno imponersi, oltre alle considerazioni che V. E. havrà ravvisate ne' miei spacci antecedenti in ordine ai moti che potrebbero darsi nella Prussia, se non seguirà la Pace tra la Svezia e Brandeburgo.

Spero di poter colle prime recare a V. E. qualche notizia più precisa doppo esser stato all'audienza di Sua Maestà. Fra tanto si sente che i Moscoviti habbiano mandato alla Porta e non si crede possa esser per altro che per trattati di Pace, benchè nell'istesso tempo habbiano inviati i loro Ambasciatori a questa Corte et alla Cesarea mostrando di voler continuar la guerra, e col mio solito reverentissimo ossequio m'inchino a V. E. profondamente, etc. etc. Grodno, X aprile 1679.

Le 15, Martelli ajoute: « que le jeudi il se rendit en audience chez le roi et lui exprima la joie qu'éprouvera N. S. en apprenant que la Diète a bien fini, et surtout lorsqu'il connaîtra les résolutions royales relatives à l'entreprise... S. M. répondit que, sous peu, partiront les ambassadeurs extraordinaires chargés de missions auprès des princes, mais qu'il avait un projet secret et que, s'il réussissait, il espérait pouvoir commencer la guerre, même avant de recevoir les réponses des princes chrétiens, qui ne pourront arriver qu'en automne et, peut-être, même plus tard. Il voudrait, en attendant, mettre sur pied une armée de 46,000 hommes et leur faire prendre les quartiers d'hiver sur le territoire ennemi; il compte recevoir à temps de Moscovie les réponses à son projet, car les secours du dehors pour la guerre viendront l'année prochaine. Le roi me dit en-

suite que j'avais été heureux, parce que, dans cette Diète, où s'étaient présentées tant de difficultés, on avait fini par faire ce que je conseillais. J'ai répondu que ce résultat était dû à la direction très prudente de S. M.... J'ai parlé ensuite des lettres de V. Em. du 11 mars au sujet des démarches de N. S. près des princes chrétiens, des lettres de Bonvisi qui font voir qu'à Vienne on espère beaucoup. Le roi dit, que, vers le mois de juin, Radziwill sera à Vienne, et qu'alors tout pourra s'arranger; que si l'empereur, la Pologne et la Moscovie agissent, on ne peut pas douter de la certitude d'une importante victoire. On parla de l'aide que pourrait donner la France sur mer, d'autant plus qu'on entend dire qu'elle fait des préparatifs dans la Méditerranée; elle pourrait inquiéter les Turcs dans l'Archipel, et sa flotte, se présentant devant les Dardanelles, mettrait le désarroi parmi les Turcs et à Constantinople même. Le grand Trésorier, arrivé dernièrement de France et qui retournera à cette Cour, ne désespère pas d'obtenir quelque chose de bon du roi très-chrétien; c'est des différends entre la Suède et le Brandebourg, que vient l'obstacle à la réussite de ces projets; j'ai cru bien faire d'entretenir le roi à ce sujet, en lui disant que, bien qu'il ne m'appartint pas d'aborder ces questions et de parler d'une guerre entre princes de différentes religions, toutefois j'eusse désiré apprendre la conclusion de la paix entre ces deux princes également; mais que cela ne pourrait s'obtenir qu'en faisant disparaître tout motif de soupçon chez l'électeur, et qu'à cette fin l'empereur serait un bon instrument. A cela le roi répondit que, pour dissiper tout sentiment de jalousie, il avait annoncé à l'ambassadeur de Brandebourg qu'il ferait partir les troupes qu'il tenait en Prusse. Le césarien me dit avoir reçu du roi ces mêmes déclarations et m'annonça, en outre, que l'empereur était décidé à envahir la Hongrie... La reine me confirma la nomination des ambassadeurs. En at-

tendant, d'après ce que les ministres m'ont dit, on désirerait savoir pour quelle somme N. S. entend contribuer, et avant même l'arrivée de Radziwill, à qui on a ordonné de ne pas retarder son départ de Varsovie au delà du 15 mai, de manière à se trouver vers le 7 juillet à Rome (1), en calculant qu'il pourra expédier ses affaires en huit jours à Vienne, où il a l'ordre de faire les offres les plus larges; mais avant qu'il se mette en route, le roi veut encore lui parler... »

Le même jour, Cybo l'informe que le pape est content d'apprendre que la conciliation est faite parmi les Lithuaniens et que les Moscovites laissent espérer l'union; mais que tout cela a été obscurci par la résolution de la Diète, de nommer une commission pour faire *ce qu'on appelle ici une délimitation des pays cédés aux Turcs.* « N. S. se plaît à espérer que le roi, si soucieux du bien-être de ses peuples, n'agira plus pour la remise des places, ainsi qu'il en a donné la promesse, et V. S. Illme doit continuer à s'y opposer, protestant aussi s'il le faut. Et il conclut en disant qu'il apprécie beaucoup les déclarations des évêques de Premisilia et de Posnanie, d'après lesquelles ils renonceraient à la moitié de leur revenu en faveur de la guerre » (2).

---

(1) Le duc de Radziwill ne put arriver à Rome qu'en 1680; il dut s'arrêter à cause de la peste qui sévissait à la frontière italienne.

(2) « Sans perdre de temps, écrit Bonvisi à Cybo, le 16, j'ai parlé au résident de l'électeur de Bavière, en vue d'une aide du roi de France à l'empereur dans la guerre contre les Turcs... Mais S. M. Cés. n'a pas beaucoup de confiance, parce que, a-t-elle dit, jamais le roi très-chrétien ne lui donnera sa coopération contre les Turcs, la preuve en est qu'en ce moment même il envoie à Constantinople un nouvel ambassadeur pour conclure une alliance. »

Le 16, Bonvisi mande à Cybo que jamais l'empereur et les Moscovites ne pourront se fier au roi de Pologne, parce qu'il est trop attaché à la France et, quoique la paix soit conclue, il restera certainement des défiances et des jalousies. Peut-être, écrit-il, pourrait-on obtenir quelque chose par un mariage, mais l'empereur se rend compte qu'il a arrêté trop tôt le mariage de sa fille avec le roi d'Espagne; je crois que l'on fera voir l'archiduchesse à plusieurs, mais sans accorder sa main avant qu'elle soit en âge de se marier... « De cette manière on s'assurera du côté de la France, au cas où Don Juan d'Autriche voudrait que l'Espagne devînt adversaire de l'empire. A son tour, Martelli, à la même date, écrit à Bonvisi : on ne s'aperçoit pas des fruits de la paix entre l'empereur et le roi de France; peut-être parce qu'elle n'est pas encore ratifiée. En cette Cour continue le système de grande prodigalité de bonnes paroles, mais non de faits. On soupçonne toujours qu'il existe des accords avec les Suédois contre Brandebourg à propos de la Prusse ducale, que l'on voudrait forcer de se placer, avec Dantzig, sous l'autorité absolue du roi ou du prince son fils, car la discorde entre les habitants de cette ville, au lieu de diminuer, ne fait que croître... Des lettres adressées par des Suédois au roi et à l'ambassadeur de France, sont tombées dans les mains du général Pazzi. Tout laisse soupçonner que, plutôt que de faire la guerre aux Turcs, on veut simplement en parler en vue d'obtenir des contributions de la part des polonais riches. » Le 23, Bonvisi informe Cybo qu'ayant parlé à l'empereur des décisions de la Diète de Pologne, il tâcha de lui démontrer que la Diète n'avait pas puni ceux qui avaient secouru les révoltés hongrois, parce qu'ils sont nombreux dans la Diète même... S. M. s'est montrée satisfaite, disant qu'elle le sera toujours davantage toutes les fois qu'on remédiera à l'avenir; que cependant

pour préparer les voies à l'union, les Polonais auraient dû donner satisfaction à la reine Eléonore à propos du revenu auquel elle a droit et ils ne l'ont pas fait. Je trouve, conclut le nonce, qu'à présent les Polonais dépenseront en ambassades plus qu'ils ne recevront... Et j'ai écrit à Martelli pour qu'on n'envoie que des ministres (1).

Et, le 29, Cybo prend acte du fait que les Moscovites manquent des pouvoirs nécessaires et que, par conséquent on ne peut pas traiter avec eux pour le rétablissement des rapports avec Rome; mais l'ablégat polonais qui se trouve en Moscovie pourra suivre ces négociations. « Toutefois, le fait que les Moscovites ont voulu que V. S. eût connaissance des négociations, laisse espérer qu'en Moscovie il n'y a pas d'aversion publique contre la Cour de Rome, et qu'on pourra conclure un traité, d'autant plus que N. S. leur fit déclarer qu'il était disposé à accorder le titre de Czar, ce que par le passé il avait refusé de faire. V. S. doit travailler pour que l'ablégat s'intéresse à la question. »

---

(1) Et, le 29, Bonvisi félicite le comte Morstein, gr. trésorier de Pologne, des décisions de la Diète pour la guerre contre les Turcs... Il trouve toutefois qu'il vaut mieux que l'on n'envoie pas des ambassadeurs, qui dépensent trop et font beaucoup de bruit, mais simplement des ministres, afin de ne pas donner l'éveil aux Turcs; qu'il était préférable également de ne pas se dévoiler vis-à-vis de la France, dans la crainte de mettre le roi dans l'embarras s'il voulait faire quelque chose en cachette; et que les Vénitiens agissent aussi d'une façon occulte. Le duc de Radziwill rencontrera quand même des difficultés pour ses prétentions; en ces négociations on doit employer des personnes qui n'aient d'autre but que la conclusion de l'affaire pour laquelle elles ont été envoyées, afin que, sans les empêchements du cérémonial, elles puissent s'introduire partout...

Le 6 mai, Cybo répond à Bonvisi que S. S. n'a jamais cru qu'à la Cour impériale on intriguât contre la Pologne. « V. S. Ill.me, écrit-il, doit faire en sorte d'adoucir le plus qu'il se pourra, les amertumes conseillant à S. M. la dissimulation, qui lui sera utile pour arriver à son but, c'est-à-dire de s'assurer des révoltés hongrois... S. S. presse aussi le roi de France et, grâce au cardinal d'Estrées qui se trouve à Paris, N. S. envoie un bref au roi car en ce moment il n'y a pas de nonce. »

Le même jour, Cybo informe Martelli que: « les nouvelles qui arrivent de Vienne donnent peu d'espoir d'aboutir à une union entre les deux Cours, à cause des secours que les révoltés hongrois trouvent toujours en Pologne... et l'on s'appuie sur le fait qu'ici on a de la répugnance à agir contre les coupables... Quant à l'idée de vouloir remplacer le roi par le duc de Lorraine, Bonvisi aura dejà écrit à ce sujet à V. S. » Et le 13, il lui envoie trois dépêches. Dans la première il répond: « qu'on a équivoqué en référant sur les tentatives d'intrigues contre le roi; mais malgré cela, jamais on n'a douté que les Autrichiens y auraient prêté la main... Peut-être que Bonvisi a mis un zèle trop ardent et a appuyé trop fortement en écrivant à ce sujet à V. S. Ill.me. Toutefois elle peut être certaine de n'avoir jamais perdu la confiance de N. S. » Dans la seconde il déplore qu'à présent on trouve des prétextes pour ne pas donner l'indult, et l'on prétend qu'on pouvait y penser auparavant. « Il n'est pas possible, écrit-il, que l'on veuille le bien du pays, du moment qu'on agit différemment que l'on parle ». Et il engage le nonce à faire en sorte que l'ambassadeur parte content. Enfin, dans la troisième, il lui annonce la volonté du pape touchant le projet des Polonais:

Le speditioni, che costì si pensano fare a' Principi Christiani per chiedere aiuti alla guerra contro il Turco, saranno di poco

frutto e di molto dispendio, e tardandosi a rompere fino che giungano le risposte, svanirà sì bella opportunità.

La vera sarebbe di stringere l'unione coi Moscoviti e muover subito le Armi, onde l'imperatore si moverebbe facilmente egli ancora non ritardandolo altro che il timor d'esser solo. E questo è il maggior aiuto che possa sperar la Polonia.

L'inviare a' Principi col titolo d'Ambasciatori porterà maggior spesa, e dilatione, oltre il pericolo d'incontrar disgusti. Esorti V. S. Ill.ma ad inviar più tosto in forma privata con titolo d'Ablegati, i quali si spediranno più sollecitamente e con poca spesa. In ogni caso bisogna avvertire di non scordarsi del Duca di Baviera, il quale essendo così ben disposto a contribuire l'opera e gli ufficii, quando si vedesse privo di questo honore, potrebbe sdegnarsene e ritirare la mano. A lui però è necessario di mandare uno che non habbia titolo d'Ambasciatore, ma d'Inviato semplicemente per le controversie già note intorno al ricevimento; per il qual rispetto anche à Vienna è solita la Polonia di mandare un Inviato. Non lasci V. S. Ill.ma di proporre queste considerazioni troppo necessarie.

Mais, à la même date, Martelli l'informait « que la Diète donnera au roi la faculté, avec le Conseil des députés, de déclarer la guerre aux Turcs et de conclure la ligue avec les Moscovites; de cette manière on ne doutera plus de la loyauté de cette Cour, car autrement on pourra toujours craindre que les armes ne se tournent contre Brandebourg ou d'autres princes chrétiens. Le ministre césarien et celui de l'électeur sont très attentifs, conclut le nonce, et je tâcherai de bien me renseigner, quoique la décision soit tenue secrète. »

Et, le 17, il ajoute:

Hier mattina il Sig. Duca Radziwil fu a visitarmi, e come egli s'espresse a licenziarsi stando in procinto di partire per le sue Ambascierie altre volte accennate. Mi disse che verrà à N. S. in qualità di Ambasciatore d'obbedienza, et havrà insieme l'altre commissioni in ordine alla guerra col Turco. Verrà egli medesimo

e col suo equipaggio in habito alla polacca speditamente, et havendomi domandato se sarà gradita la sua comparsa in tal guisa io gli risposi che sarebbe stata graditissima, e che mi facevo anche lecito d'aggiungergli come à N. S. sarebbe molto piaciuta la moderazione e la frugalità nella spesa; che già era nota a Roma et a tutta l'Italia la generosità del Sig. Duca, ma che in tale occasione che la Polonia domanda soccorsi per la guerra sacra, pareva che egli si potesse esimere giustamente dagl'imbarazzi superflui massimamente per essere quanto prima alla Corte Cesarea, essendo necessaria la sollecitudine e la celerità affinchè le sue negoziazioni possino essere in tempo prima che l'Imperatore riformi il suo esercito come gl'havevano detto ancora in Grodna su quello che mi scriveva Mons. Nunzio Buonvisi: che già gli Ambasciatori di Moscovia havevano havuto in questi giorni dal loro Prencipe le spedizioni che attendevano, e che dovevano partire di qui domani per Vienna, onde pareva molto a proposito che egli si fusse trovato a quella Corte nel tempo medesimo che ivi si trovavano i Moscoviti per non perdere questa buona congiuntura di stabilire la triplice Alleanza contro il commun nemico. Mi rispose che voleva fare il viaggio con celerità e con meno imbarazzi che poteva e conoscendo che così richiede l'urgenza, e che pensava d'esser in Vienna fors'anche prima de' i Moscoviti, perchè questi faranno il loro viaggio lentamente. Vuol adesso andare a Biala dove si tratterrà soli due o tre giorni colla Signora Duchessa sua Consorte, quale resta in Polonia; e poi prendere il camino come per le Poste. Questa mattina sono stato a restituirgli la visita, e parlando seco della necessità che vi è di render sicuro l'Imperatore della buona e sincera amicizia del Re; mi ha detto che ha tanto in mano da poterne dare a S. M. Cesarea ogni sicurezza, benchè qui non manchino persone che procurino di sturbare questa buona opera, ma che il Re è risoluto, e che alla fine si supereranno tutti gl'ostacoli, quantunque si tema che nelle Dietine di relazione s'habbino a sentire delle contradizioni intorno alle contribuzioni per la guerra. Voleva partire di qui questa sera, ma per ancora non aveva havute tutte le sue spedizioni: perchè l'Abbate Witwizki è assente, e mancano altri Ministri della Cancelleria, si che ad effetto di poter avvisare per certa la sua partenza, pare che

bisogni prima aspettare che effettivamente sia partito perché in questo paese le cose appena si possono dar per sicure quando son fatte et il sig. Gran Tesoriere che haveva risoluto di partire per Francia nel principio del corrente mese non si è ancora mosso perchè come egli dice non ha fin qui potuto havere dal Re l'ultima spedizione. Il Referendario di Lituania che va in Moscovia s'era messo in viaggio, ma hieri s'intese che s'era fermato in alcuni suoi beni perchè per ancora non haveva havuto dal Tesoriere di Lituania tutto il danaro che gli bisognava. Piaccia a Dio che gl'effetti corrispondino à buoni disegni, e che questi non venghino controversi nelle Dietine di relazione per lo strepito che hora si sente intorno alla mutazione et aggiunta d'alcune costituzioni contro quello che s'è determinato nella Dieta Generale come V. E. si degnerà di vedere dal Foglio (1) a parte che viene in questo piego. Et all'E. V. profondamente m'inchino ecc. ecc.

(1) Dans cette feuille on lit: « Le bruit court que plusieurs constitutions de la Diète ont été tellement modifiées par des changements et l'insertion de nouvelles dispositions, que le grand chancelier du royaume refuse d'y apposer le sceau. Plusieurs de ces dispositions ont été extorquées par les hérétiques et les juifs; elles accordent à ces derniers le droit de résidence dans la Moscovie. » Et, le 29 juin, Martelli déclare à Cybo que ce que l'on dit au sujet des altérations apportées à plusieurs constitutions de la Diète, n'est que trop vrai, et qu'il y en a qui sont contre l'immunité et la juridiction ecclésiastiques. Cela dépend de ce que presque tous les évêques sont partis les premiers de la Diète; il fit une circulaire pour les avertir.

CHAPITRE IX

Les négociations à Vienne pour former une ligue entre l'Empire, la Pologne et la Moscovie contre les Turcs.

Ce n'est plus Nimègue, ni Varsovie et non plus Grodno, mais c'est Vienne qui est devenue le centre où se déploie, en cette période de son pontificat, l'activité d'Innocent. Les principaux traités de paix avaient déjà été conclus à Nimègue. Le pape avait ainsi franchi la première étape de son programme politique et religieux.

En Pologne il avait réussi à dissiper les ressentiments que l'on nourrissait contre la Cour de Vienne et en même temps à apaiser les discordes intérieures. L'empereur était décidé à prêter la main au roi Jean III pour repousser les Turcs hors d'Europe. A ces deux souverains il s'agissait de joindre le Czar Fédor III qui avait succédé à son père en 1676; déjà les Moscovites et les Polonais s'étaient réconciliés à Grodno et avaient discuté les préliminaires d'une ligue, à la réalisation de laquelle on s'en était presque remis à l'empereur, en dernier ressort.

A cette triple alliance devaient, d'après le plan du pape, adhérer le plus grand nombre des princes chrétiens, par des secours soit en armes soit en argent.

La plus grande difficulté était de gagner Louis XIV et d'obtenir de lui, sinon des secours, tout au moins la neutralité, car il ne semblait pas avoir accepté comme définitive la paix qu'il venait de signer à Nimègue.

Toutefois, malgré tous ses efforts pour former une grande ligue de la chrétienté, le pape comprenait bien qu'en ce mo-

ment il ne pouvait compter, en dehors des trois nations susindiquées, que sur l'aide de Malte et du grand duc de Toscane, ce qui n'était pas suffisant. L'Espagne, toujours troublée par des discordes de partis, venait, par les fiançailles du roi avec la princesse d'Orléans, de s'allier en quelque sorte à la France, tandis que la République de Venise, à cause de l'incident de Zeno pour le Quartier, n'avait que des rapports officieux avec la Cour de Rome et se livrait à de petites représailles irritantes envers les Etats de l'Eglise. En réalité, pour la réussite de son programme, Innocent avait mis ses espérances dans l'aide de la Providence divine, en dehors des prévisions humaines.

Voici d'abord deux dépêches de Mgr Bonvisi à Cybo qui donnent un aperçu de la situation du moment: la première, datée du 26 mars 1679, sur la Hongrie, et la seconde qui transmet au Secrétaire d'Etat un *avviso* de Constantinople du 13 mai:

Em.º e Rev.mo Signore e Sig.r Padron Col.mo

Se la Boemia è sconcertata, non lo è niente meno l'Ungaria, poichè è già passato il tempo dell'armistizio, e non si vede alcuna disposizione per l'aggiustamento; perche se bene alcuni de i ribelli lo desiderano, stanno troppo ostinati nel punto della Religione, e della restituzione delle chiese, e si scuopre, che sono talmente impegnati con i Turchi, e con i Transilvani, che non possono risolvere da se stessi, e non mancano i Transilvani d'insinuare, che non si quieterà mai l'Ungheria, se S. M. non si risolverà di pagare il tributo alla Porta. Vero è che sono tanto confusi et appassionati gl'avvisi, che vengono da quelle parti, che è impossibile discernere il vero, e solo pare che si resti capace, che senza una valida guerra col Turco, non si quieteranno i ribelli, ma per farla bisognerebbe essere sicuro nell'Imperio, e doppo la pace pare, che siano cresciuti i pericoli per le proteste, che hanno fatte il Re di Danimarca, l'Elettore di Brandeburgo, e la Casa di Bronsvich

che dimostrano la loro intenzione di vendicarsi, ogni volta che vedranno l'Imperatore distratto, ò inbebolito. Si stima però tanto più necessario di non rattificare la pace se prima non viene il consenso della Dieta di Ratisbona, e questo tarda, perche i deputati non havevano l'istruzioni dei loro prencipi, et intanto passa il tempo prefisso nelli articoli di pace. Non manca però la materia di frequenti consulte, e non può darsi certezza di quello, che sia per seguire, aiutandosi il Sig.re Duca di Lorena, acciò che non si rattifichi se non sono megliorate le sue condizioni, e si corre rischio che i Francesi non vogliono prorogare il tempo, per godere del vantaggio, che li porta l'haver già separato dalla lega la Casa di Bronsvich, e lo stare sul punto di fare l'istesso Mons.re Vescovo di Munster, oltre la speranza, che haveranno, che gl'altri due prencipi non siano mai per haver confidenza con questa Corte, doppo le aspre doglianze che hanno fatte. Et à Vostra Em.za faccio profondissimo inchino ecc. ecc.

Et la seconde:

Poco doppo l'arrivo della Corte in Constantinopoli v'era pervenuto l'internunzio Cesareo decentemente alloggiato per commissione del Gran Signore.

L'ingresso del Primo Visir s'era celebrato con vago spettacolo d'illuminazioni della città, porto e suburbii per il successo di Cecrin, e per il ritorno dello stendardo del falso Profeta che fu riposto nell'imperiale casina; indizio della permanenza del Sultano in quella reggia.

Hà admesso quel supremo ministro doppo alcuni giorni col solito fastoso corteggio li regii ministri alla sua audienza, ricercato ad alcuno di essi come passassero le differenze trà principi Christiani, la composizione delle quali teneva molto sospeso il di lui animo.

Per ordine dell'istesso Visir è stato rinserrato nelle carceri de debitori anco l'ultimo ambasciatore de Ragusei, che portò il tributo sempre più avvelenato l'animo del medesimo contro di essi.

Con la diligenza delle poste era gionto in quella metropoli l'atteso inviato di Moscovia con poco numero de suoi, stato pro-

veduto di commissione del Visir di conveniente abitazione, guardata da Chiaussi, e Giannizzeri.

Prima di darli l'audienza è stata in gran curiosità la Corte di saper cosa portasse, mà tutta l'industria non haveva valso per penetrarlo.

Stabilitoli dunque il giorno fu condotto alla presenza del primo Visir, il quale lo ricevè con volto grave, e severo, dimandandole (*sic*) senz'altra preventione di parole, se il di lui padrone voleva esser amico, ò inimico dell'eccelsa Porta, e cosa li haveva da dire.

À questa interrogazione fù presentata dal Moscovita la lettera del Gran Duca, che veniva portata dal suo segretario con molta venerazione, dicendoli che non haveva da esprimersi di più.

Dal Visir perciò s'era fatto partire senz'alcuna dimostrazione honorifica, e comandata la tradutione della medesima, che veniva attesa anco dal G. Sig.re con impazienza si rilevò il contenuto di essa esser diverso da quello sperava la Corte.

S'era penetrato contener la medesima la risoluzione del G. Duca di voler difendere à sè stesso, et à posteri l'eredità lasciatali dal padre del dominio di Cecrin, e dell'Ukrania di là, di quà dal Boristene contro qualunque potenza. Che offeriva perciò la sua amicizia al G. Sig.re quando si fosse disposto ad uscire dà suoi confini, e di non invaderli, esser altrimente pronto alla vendetta, et alla difesa con il valore, e forza delle sue mani.

Questi risoluti sentimenti del G. Duca indussero grand'alterazione nel governo che procurava far credere al populo, che li venisse chiesta con ogni sommissione la pace dal Moscovita. Contro il ministro però non s'era potuto astenere dalli risentimenti, facendoli chiudere tutte le fenestre dell'abitatione dove era tornato per toglierle con il lume ogni communicatione ancora.

Circa la persona del medesimo niente di più positivo all'hora s'era stabilito.

Il giorno seguente all'udienza dell'istesso s'era osservato la remotione dalla carica del Bassà del mare Hibraim, sostituitovi Caplan Bassà huomo fiero, e risoluto, che altre volte è stato con simile impiego. Che il medesimo giorno s'era inalborata la fiamola sopra la galera generalitia, che indica imminente partenza dell'armata, e che s'era commesso all'Agà de Giannizzeri di estraere

senza dilazione trenta huomini per camera per servire di valido rinforzo all'esercito.

Con pronta rassegnatione intrapresa dall'eletto nuovo Bassà la carica, in tre giorni anco allestitosi con li altri Bey, e comandanti, e montato sopra l'armata, che doppo molte salve di cannone, e moschettaria s'incamminò immediatamente in numero di 34 galere verso il mar negro per trattenersi alle bocche del Boristene.

A quella parte s'erano spedite pure diverse saiche, con materiali, et architetti, per piantare una fortezza à Zogan, per chiuder il fiume snddetto e render vani gl'attentati de Cosacchi marittimi.

Il Bassà di Rhodi detto Mazzamama scorrerà con una squadra di meno di 20 galere mal armate per l'Arcipelago, per la riscossione solita de carraggi.

L'occorrenze terrestri poi saranno dirette da Mehemet Bassà il Negro, all'esercito del quale andavano filando le militie dell'Asia e della Grecia, dove pure con espressi corrieri erano incaricati li prencipi di Moldavia, e Valacchia d'incaminarvi molto numero di genti, carri e vettovaglie, per la necessaria sussistenza dell'esercito medesimo.

Questi avvisi mi sono stati partecipati dal Sig.r Ambasciatore di Venezia (1).

Le 14 mai 1679, Bonvisi répète à Cybo (2) qu'il fait tout son possible pour la réalisation de l'union en vue de

(1) Cette période est écrite de la main du nonce (note du registre).

(2) Dès le 11 mars, Cybo avait engagé de nouveau Bonvisi de continuer à presser S. M. de prendre les armes en Hongrie. « Outre que cela permettra d'assurer Vienne et de faire des acquisitions dans les pays des Turcs, ce sera un motif pour justifier la conclusion d'une paix peu digne; tandis qu'il sera très honorable pour S. M. d'avoir cédé quelque chose à la France, afin de pouvoir diriger la guerre contre les infidèles. En attendant, S. S. ne négligera pas de faire toutes les démarches nécessaires auprès des autres princes chrétiens et, particulièrement, du roi de France,

la guerre; mais que les ministres demandent des subsides, espérant beaucoup dans les largesses de S. S.; et qu'il s'efforce de les convaincre qu'ils ont, eux, un intérêt personnel tandis que N. S. n'a que celui de sa charité paternelle et du bien de la chrétienté. Et le nonce ajoute que, afin de les pousser davantage, il serait d'avis de s'expliquer par rapport aux Dîmes et autres choses. « J'ai pensé, écrit-il, à quelques petites sommes qui, avec d'autres, auraient de l'efficacité; c'est l'argent de la *Chambre du sel*, en Bohême, qui a été amassé – environ 100,000 florins – pour bâtir un nouvel établissement dont on peut retarder l'érection et, en attendant, donner cet argent pour la guerre. »

Le 17, Martelli écrit à Cybo que dimanche il a été chez le roi à Villanova, à deux lieues de Varsovie, pour lui remettre le bref du 25 mars et l'a exhorté à prendre les armes, et qu'il parla à S. M. des espérances de N. S. et de ses démarches auprès de toutes les Cours, et aussi de la nécessité de faire vite, lui donnant l'assurance de la bonne disposition de l'empereur, comme en font foi les lettres de Bonvisi. « Lorsque j'ai fait allusion, écrit-il, à la faculté accordée par la Diète au roi, S. M. me demanda si j'avais des réponses de Rome depuis le vote; et à ma réponse que N. S. en a été bien content et qu'il ne manquera certainement pas, par tous les moyens, d'être utile et de rendre service à la Po-

pour les entrainer à donner leur concours... Ceci a été l'objet principal des efforts et des soins de S. S. dès les premiers jours de son pontificat, pour réaliser la paix universelle. »

Et, le 7 mai, Bonvisi avait annoncé: qu'il a l'espoir que Mgr. de Strigonie parviendra à décider le prince de Transylvanie à s'allier à l'empereur contre le Turc. La chose serait excellente; mais que toutefois il est toujours nécessaire que S. S. obtienne que le roi très-chrétien ne dérange pas l'empereur en tentant quelque nouveau coup de main en Italie ou en Allemagne.

logne, le roi répliqua qu'il était convaincu de cela et savait que la guerre tenait à cœur plus que toute autre chose à N. S. S. M. ajouta, qu'il faudrait envoyer quelqu'un en France pour décider le roi à une action dans l'Archipel, et demanda s'il y avait déjà un nouveau nonce à Paris; car, comme le comte Morstein le grand-Trésorier devait y aller, il serait à désirer qu'ils pussent agir de concert. Parlant ensuite des dispositions favorables de l'empereur, le roi déclara que le projet de Montecuccoli pour la Hongrie était une bonne chose; et il ajouta que l'on devait beaucoup estimer ce général, mais que si le P. capucin qui aujourd'hui jouit de tant de crédit près de S. M. césarienne, partageait les mêmes sentiments, il pourrait lui aussi être de secours, surtout s'il y était encouragé par N. S. J'ai répondu que Bonvisi est diligent et ne négligera rien, et que, aujourd'hui même, il avait écrit en confirmant les bonnes dispositions de l'empereur et qu'il s'est rendu aux explications données touchant l'amnistie, mais j'ai ajouté que le résident césarien ici était un peu inquiet à cause de l'arrivée à Varsovie de quelques hongrois. Le roi répondit qu'il ignorait la chose, mais que l'empereur peut rester tranquille, parce que désormais les Français ont abandonné toute prétention en Hongrie, rappelé leurs soldats et que les révoltés n'auront à l'avenir aucun secours de ce côté. »

Le 20, Cybo donne à Bonvisi la nouvelle de l'arrivée de la réponse du roi de France concernant la Pologne, mais vu sa teneur et les déclarations de l'ambassadeur, il y a bien peu à espérer. « V. S. Ill.me peut même annoncer que Bevilacqua restera à Nimègue pour l'exécution du traité de paix. »

Le 21, Bonvisi lui écrivait que le Conseil d'Etat s'était réuni avec la participation de plusieurs hongrois. Il y en a eu un qui a déclaré que la révolte en Hongrie ne pouvait être domptée que par la déclaration de guerre aux Turcs; mais d'autres ont dit que cette guerre devenait difficile de-

vant l'attitude incertaine des Polonais, et parce que l'on ignorait ce que fera le roi de France; alors on a proposé d'attendre les ambassadeurs de Pologne et de Moscovie pour entendre ce qu'ils diront. « Tout cela est très mauvais, ajoute le nonce, parce que, en attendant, l'empereur fait diminuer le nombre de ses troupes. Je prie N. S. de vouloir bien offrir ce qu'il croit pouvoir donner, et de faire des démarches auprès du roi très-chrétien et du roi d'Espagne afin de savoir ce qu'ils comptent faire pour assurer la tranquillité. Il faut aussi enlever à ces ministres tout moyen de prétextes et réveiller la somnolence de l'empereur, qui finira par se perdre dans l'oisiveté et dans les divertissements de chasses et de comédies, qui lui prennent le temps le plus précieux. Ici on ne prépare rien en vue de l'arrivée des ambassadeurs; on les congédiera et on précipitera la paix avec les Turcs. » « Le même jour, il ajoute que le roi de Pologne est allé en Russie pour quelque temps et qu'à Vienne on croit toujours davantage qu'il ne pense pas à la guerre. Et, le 22, il écrit à Martelli, de fort mauvaise humeur parce que le roi se retire à Jaworowa où il ne peut ni recevoir ni négocier. Et après l'avoir informé de la réunion du Conseil des Hongrois, que peut-on faire, ajoute-t-il, si les Moscovites ne continuent pas leur voyage à cause du manque d'instructions et si le duc de Radziwill cherche de l'argent à Dantzig pour remplir grandement ses fonctions, et si le roi ne réunit pas les Conseils, alors qu'il faudrait se hâter pour ne pas laisser l'armée oisive et dans l'incertitude? Et Bonvisi conclut en assurant Martelli que si l'ambassadeur de Pologne va à Vienne il y trouvera un excellent accueil».

Le 27, Cybo mande à Bonvisi que S. S. s'emploie de toute manière auprès du roi de France pour obtenir qu'il prenne part à la guerre avec de forts secours, tant par terre que par mer; et que N. S. tâchera de faire en sorte

que, durant la guerre, l'empereur ne soit pas dérangé; car il n'est pas croyable qu'il puisse venir à la pensée d'un roi désireux de gloire, de contrevenir sitôt au pacte de la paix, ce qui rendrait son nom ignominieux en empêchant de la sorte les princes catholiques de faire la guerre. « Il serait bien regrettable, ajoutait Cybo, que l'empereur laissât échapper le moment présent, surtout si le Danemark et le Brandebourg s'arrangent avec la France. » Et, le 28, Bonvisi lui écrit que, bien que l'on ne puisse se fier que fort peu aux Polonais et dans les missions qu'ils envoient aux Turcs, et de même aux Tartares, Martelli laisse pourtant espérer en la sincérité du roi de Pologne touchant le traité d'union avec l'empire en train de se négocier.

Le 3 juin, Cybo répond à la dépêche de Bonvisi en date du 14 mai: « S. S. approuve le projet de V. S. Ill.me. de donner à l'empereur, pour l'aider à faire la guerre, l'argent qui est conservé en Bohême à la *Chambre du sel* pour l'érection d'un nouvel évêché; N. S. veut qu'elle en fasse l'offre au nom de S. B. lorsque S. M. engagera vraiment la guerre contre les Turcs. S. S. pense aussi, si V. S. n'y voit aucune objection, d'y joindre pour le même but l'argent de Malte que l'on conserve à Francfort, et qui appartient au prieuré d'Allemagne, dont une partie a été engagée pour racheter la commenderie de Wratislaw ».

Et, le même jour, à Martelli aussi:

Significai à V. S. Ill.ma con le passate ciò, che mi occorreva intorno alla risoluzioue presasi dalla Dieta Generale di muover la guerra contro il Turco, del poco profitto, anzi del grave pregiudizio, che recherebbero le strepitose missioni d'ambasciadori alle Corti de' principi, per ricavar da esse alcun sussidio in simil congiuntura, e qual maggior vantaggio produrrebbe alla Polonia la semplice missione d'inviati al fine istesso. Replico con tnttociò à V. S. Ill.ma le cose medesime, affinch'ella, che pur le havrà maturamente considerate, le vada insinuando costì in forma che si

apprendano, e faccian loro mutar consiglio. Tutti gli huomini savii e per lunga esperienza intendenti di queste materie ben veggono il male che può venire da simili vane apparenze, poichè presentite dal Turco possono esser prevenute con grave danno della Republica, la quale si troverebbe in tal caso sproveduta, ed attenderebbe quegli aiuti, che per le accennate ragioni da alcuni principi non potrebbero se non giunger tardi, e da altri, che tal hora temeriano di tirarsi addosso la potenza ottomanna, si correrebbe pericolo, che non giungessero mai, dove per altro, se ciò si tentasse con missioni segrete overo meno apparenti non vi sarebbe forse alcun principe, che non fosse per contribuir à sì considerabile impresa ciò chc potesse, poichè ad ognun comple di veder abbassata quella potenza.

Tralascio poi di ridire à V. S. Ill.ma le difficoltà che incontrerebbe alcuno de' soggetti destinati all'ambasciaria predetta per i trattamenti, che si pretendono di gran lunga superiori alla qualità d'Ambasciadore; e pure per la trattazione di simili affari si richiedon persone, che non habbiano altro oggetto che di concludere il negozio, per cui sono mandate, e che senza l'impedimento del cerimoniale possono introdursi per tutto, e trattar con sollecitudine e diligenza le commessioni appoggiate loro, massime del peso che son queste.

Nel rimanente essendosi quì stabilita una particolar congregazione per rinvenir modi da contribuir ogni più considerabile aiuto che possa venir da questa parte à tal effetto, può ella assicurar cotesti ministri, e il Rè medesimo, che a ciò si passerà da S. B.e colla maggior celerità possibile, et all'hora appunto, che sia stabilita, e siasi dato principio ad attaccar la guerra istessa. Vi si dispongan pur cotesti popoli, mentre quì non mai si mancherà ad alcuna delle parti proprie della sollecitudine pontificia al fin predetto, e valevoli à spingervi anche le altre potenze cattoliche. E auguro à V. S. Ill.ma dal Sig.re Dio vero contento ecc ecc.

Le 28, Bonvisi informe Cybo que le résident de Bavière a dit qu'il avait une lettre de l'électeur adressée à l'empereur, qui le pousse à la guerre et l'assure qu'il a déjà écrit

au roi très-chrétien pour des secours. « Toutefois, écrit-il, on a bien peu d'espoir, car l'impératrice Eléonore et les ministres m'ont dit que l'empereur n'est pas disposé à guerroyer et qu'il cherche plutôt à prolonger la trêve avec les Turcs, dont il attendrait même une réponse à cet égard; et plusieurs ministres aussi conseillent le souverain dans ce sens à cause du manque de fonds. « J'ai trouvé, ajoute le nonce, l'empereur très froid, réservé, et sans la familiarité habituelle. On m'avait averti que la correspondance que j'entretiens avec le nonce en Pologne avait beaucoup déplu à l'empereur, que son ambassadeur lui avait écrit à ce sujet et que le Turc pourrait en tirer profit s'il en avait connaissance par le roi de Pologne; et pour cette raison, au lieu d'être reconnaissant à S. S. de cette correspondance, S. M. en a éprouvé du regret, trouvant qu'on pourrait occasionner la ruine du pays. Je me propose de fairé un nouvel essai et puis j'en écrirai à V. Em. L'empereur n'est pas ami de la guerre; il est pusillanime; et les ministres sont avares, non pas tant pour épargner les contribuables que pour profiter eux-mêmes de l'argent; par conséquent, si je trouve que l'affaire est impossible, j'écrirai pour que S. S. cesse de se tourmenter et de s'obliger envers tous les princes catholiques par des démarches inutiles... La nécessité, conclut le nonce, viendra ici lorsqu'ils seront attaqués par les Turcs... alors ils se recommanderont afin qu'on leur procure ce qu'ils ne veulent pas à présent; mais leurs instances seront repoussées de même *que celles des vierges folles,* et ils iront à l'abîme. »

Le 3 juin, Cybo loue Bonvisi de la manière réservée avec laquelle il conseille à S. M. d'entreprendre la guerre contre les Turcs. « V. S. Ill.me a très bien dit, écrit le cardinal, que l'affection de S. S. pour S. M. et ses devoirs envers la religion la poussent à conseiller la guerre. Quant aux secours en argent, V. S. sait que bien que N. S. n'eût pas de

gros bénéfices ecclésiastiques, il a envoyé à plusieurs reprises (avant d'être pape), à la Pologne, des sommes considérables prélevées sur son propre patrimoine et qu'il serait disposé à en donner davantage maintenant qu'il est pape, mais, comme les caisses de la Chambre Apostolique sont vides, personne ne peut se plaindre si S. S. ne donne pas ce qu'elle n'a pas. Malgré tout, N. S. ne laisse pas que d'exciter la Pologne à la guerre. Ce royaume serait d'un grand secours en attaquant, d'accord avec la Moscovie, un point du territoire turc, tandis que S. M. entrerait en Hongrie. Du reste, si l'empereur envoyait sa vieille armée en Hongrie, cela ferait une excellente impression, à présent surtout que la paix est conclue. Ce sont là les secours humains que peut donner S. S. en adressant des prières à Dieu. Que V. S., conclut-il, se mette d'accord avec le ministre de Bavière, parce que son maître le duc est disposé à pousser l'empereur à la guerre. »

Et, en même temps, il mande à Martelli :

Come significai à V. S. Illma l'ordinario passato non lascia Sua Santità di rivolger l'animo à tutti i partiti, che possono offerirsi di trovar denaro in tante angustie della Camera Apostolica per sovvenire, e dare animo alla Polonia ; e quanto prima sarà avvisata di quello che Sua Santità può fare. Ma se costi fanno troppo largo assegnamento nell'aiuto pecuniario del Papa, atteso il desiderio, che S. B.^{e} mostra della guerra contro il Turco ; V. S. Illma può dichiararsi, che il vero et unico motivo delle premure di Sua Santità è il desiderio di veder la Polonia assicurata dalla rovina, che le sovrasta dalla potenza del Turco troppo inoltrata nelle viscere di cotesto regno, essendo l'unica via di ripararsene, e di ricuperare il perduto, et anche di far considerabili acquisti, il muover l'armi ora che se ne presenta sì bella opportunità, la qual se si lascia svanire, teme grandemente S. S.^{tà}, che debba un giorno piangersi amaramente, e che non sia forse per ritornar giamai. Nel rimanente il maggiore aiuto, che possa dare la Santità Sua alla Polonia, e indurre con suoi ufficii, che non mai abbandona i

principi christiani à concorrere con denaro, ò con armi ausiliarie, ò con diversioni; e particolarmente l'Imper.re à rompere in Ungheria, ma per conseguir questo gioverà più d'ogni altra cosa il vedersi dall'Imperatore, che la Polonia s'impegna nella guerra col Turco, e che perciò continoveranno anche i Moscoviti. Non lasci V. S. Ill.ma d'insinuar tuttociò. E dal Sig.re Dio le auguro vere e continue prosperità ecc. ecc.

Le lendemain, Bonvisi écrivait à son tour à Cybo. « J'ai signalé à V. Em. l'artifice dont on s'est servi pour me fermer la bouche à propos de la guerre. Mais, après toutes les excuses et marques de respect possibles, dimanche à l'audience de l'empereur, j'ai repris le sujet avec vigueur et ai mis en avant l'offre de l'électeur de Bavière. S. M., qui avait été déjà renseignée sur mes humbles doléances, m'accueillit avec une bienveillance extraordinaire et, pardonnant ce qui s'était passé, elle m'engagea à lui parler toujours franchement. S. M. accueillit avec reconnaissance l'offre de la Bavière due à la sollicitude paternelle de S. S. J'ai quitté l'empereur bien vite pour en avertir le résident; mais, alors que tout était en bonne voie, arriva la nouvelle de la mort de l'électeur; il manque à son fils quinze mois pour être majeur; on dit que c'est un bon sujet, mais pourvu de peu d'esprit; toutefois, son tuteur, Maximilien, partage les idées de son frère; il serait bon de le préparer par un bref. Cette mort est un grand malheur, car, si l'offre de la Bavière faisait hésiter les personnes les plus contraires à la guerre, maintenant il est à craindre que se reproduisent les anciennes oppositions, avec le prétexte que des fonds certains sont nécessaires parce que les revenus de l'empire sont engagés pour plusieurs années; qu'il ne faut pas se fier aux Français, qui sont loin, et qu'il est nécessaire d'avoir la certitude que les Polonais et les Moscovites ne trompent pas. Je fais mon possible, conclut le nonce, mais malheureusement je parle ayant les mains vides; j'ai conseillé toutefois à l'empereur de ne pas

écouter ceux qui ont un intérêt contraire, et j'ai répété avec Tacite : *Ne Tiberius cum principatu resolveret cuncta ad Senatum referendo* (1).

Le 11, Cybo répond à Bonvisi : « S. S. a bien accueilli le conseil, d'obtenir du roi très-chrétien une déclaration, qu'il ne prendra pas les armes contre l'empereur dans le cas où celui-ci serait en guerre contre les Turcs. N. S. en parla à l'ambassadeur, qui a promis d'en écrire à Paris, laissant espérer que son roi ne s'y refuserait pas... Le pape a beaucoup regretté la mort du duc de Bavière, car il semblait décidé à prendre part à la guerre. » Malheureusement, Bonvisi, à la même date, l'avertissait qu'à Vienne non-seulement on ne pense plus à la guerre, mais qu'au contraire on attend une réponse à propos d'une trêve avec les Turcs ; que Hocher triomphait, car il soupçonne toujours que les Français ne resteraient pas tranquilles. Le nonce assure lui avoir répondu, dans une conversation à ce sujet, que peut-être la nomination du duc de Lorraine comme gouverneur du Tyrol était hors de propos et irriterait le roi très-chrétien. On aurait pu lui donner plutôt un comman-

(1) Le 10, Cybo écrivait à Bonvisi : « Il y a quelque temps que le cardinal Pio supplie N. S. de vouloir bien accorder la levée des dîmes imposées déjà sous le Pontificat précédent au clergé des possessions espagnoles en Italie et qui n'ont jamais été perçues, afin que l'empereur puisse soutenir la guerre contre les révoltés hongrois. S. S. a défendu qu'on destine ces dîmes à d'autres que pour le roi de Pologne, et N. S. rappela au cardinal que, si alors l'Espagne n'avait pas fait opposition, on aurait à présent un beau capital, et qu'en aidant la Pologne on aide aussi l'empereur. Le cardinal Pio a compris qu'il était inutile d'essayer de faire changer le pape d'avis, et il a promis d'écrire à l'empereur qu'il ait à se contenter que les dîmes soient données aux Polonais ».

dement en Hongrie, en le faisant agir de concert avec Montecuccoli, du côté du Danube. Hocher est tyrolien et jaloux du duc, mais celui-ci étant le beau-frère de l'empereur, il est difficile de le rappeler. Alors que je lui ai soumis cette idée, écrit Bonvisi, « Hocher paraissait revivre car ce serait lui restituer le Tyrol ; et j'ai ensuite entamé un sujet qui l'a alarmé ; je lui ai dit que si N. S. avait la certitude que l'empereur ne veut rien faire, il serait décidé à donner toute son assistance au roi de Pologne, que le roi de France serait content de voir s'agrandir. A la vérité, termine-t-il, ce conseil me paraît le meilleur, et j'en donne connaissance à V. Em., la priant de me dire si je dois continuer. » Et, le même jour, il lui annonce que les ambassadeurs moscovites sont sur le point d'arriver; que le duc de Radziwill a trouvé l'argent, mais que l'empereur veut partir en pèlerinage pour Zell.... De cette manière, conclut-il, il s'ensuivra un retard, et les dépenses augmentent pour l'entretien des Moscovites, qui sont très nombreux...

Le 13, Cybo répond à Martelli que, quant aux subsides que le roi demande et pour lesquels le duc de Radziwill doit faire instance à Rome, N. S. n'a encore pris aucune décision ; mais il est toutefois certain qu'en outre des bons offices et des diligences auprès des princes chrétiens pour en obtenir des contributions en soldats ou en argent, S. B. contribuera pour sa part plus que le lui permettent les ressources épuisées du trésor, lorsque la Pologne déclarera que véritablement elle est décidée à rompre et à faire la guerre. L'aide plus grande que l'on pourra donner ce sera, comme j'ai écrit, d'arriver à décider l'empereur à agir en Hongrie. Et, pour obtenir ce résultat, le pape ne laissera échapper aucun moyen. Et, le 14, Martelli lui écrit, après avoir fait observer que l'union des Polonais et des Moscovites pourrait suffire à faire la guerre aux Turcs:

35

... Ma come parimente V. E. havrà raccolto dalle altre mie relationi, e dall'istesso Proietto, e voto del Re, pare che qui si vorrebbe, che oltre il Moscovita, anche l'Imperatore rompesse la guerra in Ungheria.

Mons. Buonvisi mi ha scritto che S. M. Cesarea facilmente vi si disporrebbe se vedesse risoluta la Polonia a ripigliar le Armi, ma che bisogna risolversi presto, onde io più volte ho sollecitata la partenza del Sig. Duca Radzivil a finchè si trovasse in Vienna insieme colli Ambasciatori di Moscovia.

Quando in Grodna s'incominciò a parlar delle speditioni da farsi a' Principi Christiani per domandar aiuti, e di poi anche nel Consiglio che il Re tenne qui in Villanova, come accennai a V. E.; furono fatte le considerazioni che hora mi propone V. E. colla sua cifra de' 3 Maggio, circa il mandar i Personaggi più tosto con titolo d'Inviati, che d'Ambasciatori, afinchè caminassero più speditamente e con minore spesa; ma il Re fu di parere che a Sua Beatitudine, all'Imperatore et al Re di Francia si mandassero Ambasciatori per le ragioni che V. E. havrà vedute da altra mia lettera in questo proposito.

Io veramente non mi sono ingerito in persuadere, che tali missioni si facessero più in un modo che in un altro, ma ho ben detto che era necessaria la celerità, e che mentre si domandano sussidii, si doveva andar ritenuti al possibile nelle spese.

Quanto all'Ambasciata di obedienza a Sua Beatitudine dovevo credere che sarebbe stata gradita, se bene in tal proposito non ho lasciato di rappresentare che Sua Santità gradirà ancora la moderatione nelle spese, come V. E. havrà veduto da altra mia che parlai all'istesso Sig. Duca Radzivil, sopra di che mi sono regolato secondo gli ordini havuti altre volte, nè hora V. E. mi comanda diversamente; onde io deva in specie oppormi a detta Ambasciata di obbedienza.

Coll'Imperatore si è voluto corrispondere con un'Ambascieria dell'istessa qualità di quella che S. M. Cesarea spedì quà ultimamente e più volte la Polonia ha mandati Ambasciatori all'Imperatore senza incontrar disgusti in ordine al Ceremoniale.

La Persona del Duca Radzivil ha havuti, et ha ancora molti contradittori per la vanità che gli oppongono delle pompe e spese

superflue, e per la pretensione del Titolo di Altezza, se bene circa il titolo pare che sia per recedere con qualche mezzo termine. Egli ha fatto gran sforzo per ottenere queste Ambascierie, et il Re volle contentarlo. Nel resto secondo s'intese da questi Ministri Cesarei, egli è accetto all'Imperatore, e se non fusse caduta in lui tale elezzione, e se per avventura venisse impedito per opera di quelli che non vorrebbero l'amicitia tra questa Corte, et la Cesarea potrebbe forse cadere in taluno di non così buona intentione, come vien creduta per ottima quella del Duca verso gli Austriaci.

Al Re di Francia questa Corte ha havuti motivi particolari, per quanto mi è stato detto di mandar un Ambasciatore, ma non ho penetrato quali siano tali motivi.

Al Duca di Baviera nella cui amicitia qui si hanno buone speranze, et ad altri Principi si mandano Ablegati, come V. E. havrà veduto dalla nota trasmessale la settimana passata; ma hieri sera si hebbe qui avviso della morte del Duca di Baviera.

Sono prudentissime le riflessioni fatte da Mons. Buonvisi, le quali si sono fatte anche qui. Specialmente intorno alla Persona del Duca Radzevil, ma Sua Signoria Ill.ma havrà poi considerato che questo è cognato del Re, che Sua Maestà l'ha voluto contentare nonostante le contradizioni che ha havuto; e che perciò a me non conveniva di oppormi alla di lui missione, oltre al pericolô sopradetto che in sua vece non si mandasse all'Imperatore, come ve ne era qualche pratica, altra Persona poco accetta, e conturbare più tosto, che promuovere la buona corrispondenza che si desidera tra questi due Principi; il Sig. Duca non pretenderà da Mons. Buonvisi il trattamento di Altezza perchè non lo riceve ne meno da me che tratto con lui senza dargli alcun titolo doppo che egli tornò da Roma, e che la Signora Duchessa sua moglie ottenne costì l'Altezza conforme fin l'anno passato significai a V. E., e ne ho anche informato l'istesso Mons. Buonvisi.

Le 18 (1), Bonvisi informe Cybo que le résident de Bavière, « après l'avoir assuré que le prince Maximilien con-

(1) Dans un *avviso*, de Vienne, du même jour, on lit que l'on craint la peste et que l'impératrice est accouchée d'une fille mort-

tinuera la politique de son frère, le pria de faire envoyer par S. S. une personne capable de s'insinuer dans l'esprit du jeune électeur; et que, ayant rapporté cette conversation à l'empereur, S. M. en a été contente. L'impératrice Eléonore s'est ralliée à l'idée de la guerre, dans l'intérêt du duc et de la duchesse de Lorraine; que Hocher semble devenu très-ardent, comme Montecuccoli et le P. Emerik aussi; tous vont à pleines voiles vers cette entreprise, et les ministres d'importance secondaire semblent s'y rallier, mais le plus dur à persuader est le prince de Schwarzemberg, capable de tout arrêter, par la grande autorité dont il jouit dans les choses politiques. Je lui ai parlé, poursuit le nonce, sans trop le serrer de près, me réservant pour plus tard, lorsque la situation sera mieux éclaircie; je lui ai fait observer toutefois qu'étant, seul contraire, il lui sera plus difficile de devenir le chef des ministres. Peut-être ferait-on bien d'envoyer un nonce extraordinaire en France pour connaître la véritable pensée du roi. Bevilacqua serait plus à sa place à Paris qu'à Nimègue — où suffirait Casoni ou Pinchiani — afin de faire quelque chose pour le duc de Lorraine; les catholiques anglais demandent un ministre Apostolique qui les assiste, et Bevilacqua, de concert avec le ministre de Pologne, pourrait les aider... L'organisation de la guerre contre les Turcs pourrait servir de prétexte, et comme à la Cour de Paris il n'y a pas de nonce ordinaire, les Autrichiens ne seraient pas mécontents qu'on se servît du plus voisin et qui jouît de l'amitié du roi très-chrétien » (1).

---

née, à la suite des fatigues excessives subies durant l'accouchement.

(1) Le 21, Cybo charge Lauri, internonce à Paris, de demander à Pomponne, que si le roi ne veut accorder aucun secours contre les Turcs on puisse être sûr au moins, que ceux qui veu-

Le 19, Bonvisi écrivant à Martelli, se dit bien découragé de voir que l'on ne réussira pas, car aux Moscovites, qui sont arrivés, on ne pourra leur donner que des réponses vagues du moment que les Polonais ne viennent pas encore, et peut-être, on se trouvera même dans la nécessité de faire partir les Moscovites bien vite, parce qu'ils coûtent 400 florins par jour; que si Radziwill vient, il n'aura pas les pouvoirs nécessaires, car les diétines s'étant prorogées à la suite des difficultés surgies dans la rédaction peu correcte des constitutions de la Diète de Grodno, on ne sait quand elles pourront de nouveau se réunir et personne n'ignore que les ordres du roi n'ont aucune valeur s'ils n'ont l'approbation du Conseil du royaume... et par conséquent il est presque inutile d'envoyer Radziwill. « Je vois, continue le nonce, à propos des dépenses, que cette mission coûtera à la Pologne 120,000 florins, à déduire des deux millions donnés par les Moscovites. Pourquoi ne vient-il à Vienne pendant que ces ambassadeurs y sont encore? Je ne comprends pas sa visite en Bavière, et, qu'après avoir été en qualité d'ambassadeur à la Cour impériale, il passe à celle d'un électeur. J'ai eu, conclut-il, de bonnes paroles de l'empereur touchant la guerre, mais elles sont conditionnelles et subordonnées aux accords avec les Moscovites et la Pologne, à l'assistance du pape (1) et d'autres princes. »

---

lent contribuer à la guerre ne seront pas inquiétés et que la France ne fera rien contre eux. En attendant, le 24, il lui annonce que Bevilacqua quittera Nimègue, car il est inutile qu'il y reste, étant donné de plus que sa santé n'est pas bonne.

(1) Le 21, Martelli rappelle à Cybo « que quoiqu'il ait écrit le 3 Janvier 1678 en chiffre, que si le grand-Trésorier du royaume allait à Rome, il fallait bien faire attention à la manière de donner l'argent; à présent que Radzivill vient, il proposerait, d'accord

Le 23, Mellini écrit à Cybo :

... In ordine all'impiego dell'Armi dei Principi Cristiani contro il Turco, havendo io rappresentato a S. A. quanto V. E. mi ha significato con questo Ordinario, mi ha Sua Altezza ratificata la buona risoluzione Reale da me avvisata all'E. V. coll'ultime precedenti; solo mi ha posta difficoltà nel dichiarare la quantità delle forze da contribuirsi da questa parte, dicendo che Sua Maestà non vorrà su ciò aprir l'animo suo senza saper prima di qual gente sarà assistito il concorso degli altri, per poter pigliar le sue misure; e benchè io le habbia addotte ragioni distruttive di questa inutile riflessione non si è S. A. rimossa dalla medesima stando però sempre nel detto, che Sua Maestà ha determinato di concorrere con ogni sforzo proporzionato, e concluse sopra di ciò che Sua Maestà non poteva esser il primo a specificar le sue forze, ma che forse solo havrebbe concorso a dar un piego serrato in mano di Sua Santità nell'istesso tempo che lo dassero tutti gli altri. Ho parimente ricordata la necessità di dar ordine al Signor Vice Re di Napoli, che faccia puntualmente custodire quelle marine contro l'infestazioni delle fuste turchesche. Sua Altezza mi ha assicurato essersi già ordinato a Sua Eccellenza che subito faccia porre in mare tutta la squadra, e di star vigilantissimo al riparo di tal inconveniente, essendosi parimente comandato in Maiorica che escano tutti i legni di quell'isole atti al corso per assistere a quella parte e mantenerla netta...

Le 24, Cybo répond à Bonvisi : « On sait de bonne source que l'ambassadeur de Venise à Vienne déconseille la guerre à l'empereur. V. S. Ill.me s'en sera déjà aperçue, et n'aura pas manqué de combattre cette démarche pernicieuse. On peut croire à cette nouvelle, car on voit que la république

---

avec les sénateurs, d'envoyer ici l'argent par un commissaire payeur. Deux généraux m'ont exprimé la même idée, ajoutant qu'à ce payeur on devait remettre aussi l'argent qui peut venir d'autre part. »

ne s'intéresse pas à l'aplanissement de ses difficultés avec le Saint-Siège... Dieu veuille que de sa conduite envers le pape, et aussi du fait qu'elle a retenu l'empereur de faire la guerre en Hongrie, la République ne cherche pas occasion de s'en faire un mérite auprès de la Porte... Les bonheurs de César ne peuvent plaire à quiconque a avec lui des comptes ouverts... » (1).

Le 25, cependant, Bonvisi informe Cybo: que les Moscovites viennent d'arriver; le baron Kleinitz est allé à leur rencontre, pas bien loin de la ville, avec un carrosse garni de velours cramoisi appartenant à l'empereur. Ils ont été escortés d'autres cavaliers et de deux compagnies de soldats, et se sont rendus à leur logement. Ce défilé a été très pompeux; les Moscovites, au nombre de quarante, étaient à cheval, en grand costume, suivis de douze chevaux richement harnachés et conduits à la main, et de soixante chars de bagages (2).

---

(1) Le 16 juillet, Bonvisi lui répond qu'il est faux que son collègue ait déconseillé la guerre à l'empereur. « Lui ayant dit, écrit-il, que la France donne des assurances pour la conservation de la paix, S. Exc. m'a répondu qu'alors on pouvait espérer que la république ferait quelque chose; l'ambassadeur désapprouva aussi la mission polonaise, qui fait beaucoup de bruit et éveille l'attention des Turcs. Je lui ai dit aussi que, la république devrait de son côté engager l'empereur à s'unir aux deux autres nations et à faire la guerre, qui finirait par entraîner aussi la Perse; et que la république, lorsque l'incendie serait bien allumé, pourrait entrer en danse et récupérer ce qu'elle a perdu, car les Turcs ne pourraient résister à toutes ces attaques... L'ambassadeur m'a répondu qu'il écrirait à Venise pour que l'on s'engage dans cette voie. »

(2) Le 27, Cybo, après avoir exprimé à Bonvisi la satisfaction du pape de le voir soutenir l'union de l'empereur avec le roi de

Le 1er juillet, Cybo envoie deux dépêches à Martelli. Dans la première, il l'informe que, d'après le nonce de Paris, il paraît que le très-chrétien est disposé à aider la Pologne et qu'il fera ses déclarations à l'ambassadeur polonais, aussitôt qu'il sera arrivé. Et, dans la seconde, il répond que les assurances données par LL. MM. de vouloir décider la guerre ont été de grande consolation pour le pape, qui la désire dans l'intérêt de la Pologne et de l'Autriche, et N. S. a été content que l'ambassadeur du très-chrétien ait déclaré que son roi était tout disposé à prendre part à une entreprise aussi bonne, S. S. n'ayant pas cessé de l'exciter dans ce sens. Et le cardinal transmet au nonce un rapport sur les mauvais traitements subis par le prince de la Moldavie. Et, le même jour, il engage Bonvisi à faire en sorte que l'empereur ne

---

Pologne, qui, selon Martelli, veut faire réellement la guerre, il lui transmet la copie d'une lettre de Georges Bucchia, envoyé de Raguse près de la Porte ottomane, détenu dans une prison à Constantinople. Le nommé Secondo, étant venu ici pour obtenir satisfaction sur quelques difficultés, a été emprisonné avec son truchement. On voulait les jeter dans la fosse où l'on met les condamnés à la potence, mais, moyennant l'aide de Lucca Barca et le versement d'une forte somme, il a été mis en prison avec nous, qui ne voyons plus le soleil depuis dix-neuf mois. Mais que N.-S.-Dieu soit loué, il faut qu'on sache qu'il y a ici le seigneur Antonacchi Capari, prince de Moldavie, dont le grand Vizir prétend trois cents bourses, en outre des 165,000 ducats qu'il a dépensés dans la dernière campagne contre les Moscovites.

A présent il a tout vendu et livré deux cents bourses, mais cela ne suffit pas, et, depuis deux jours, il est mis à la torture; on lui a arraché la peau avec des fers en présence de deux de ses enfants, en menaçant d'en faire autant à ceux-ci: chiens, s'écrie-t-on, donnez de l'argent; ce n'est pas nous seulement qu'on traite de chiens, mais encore tous les princes et tous les monarques...

se rende pas en pélerinage à la Madone de Zell, parce que les ambassades de la Moscovie et de la Pologne doivent arriver. « Je crois, écrit le Secrétaire d'Etat, que le moment est propice, parce que les Turcs voudraient prolonger la trêve conclue avec les Moscovites après la bataille du Saint-Gothard, et il serait temps de voir bannies les jalousies entre les princes afin de dissiper toute espèce de soupçons entre eux. » Et, le 8, il se félicite avec lui des bonnes intentions de l'empereur pour la guerre, étant certain que si tous les trois sont unis, on pourra vaincre; il l'engage à donner l'assurance que S. B. ne laissera pas de faire tout ce que peut lui conseiller sa paternelle sollicitude.

Le 2, Bonvisi lui répond en chiffre, qu'il avait trouvé plus convenable de ne pas s'engager touchant les secours de S. S., croyant qu'il était plus prudent de les laisser espérer et s'accorder d'abord avec les Moscovites et les Polonais; mais comme N. S. a déjà parlé au cardinal Pio de dîmes et à la suite des ordres reçus, il en a entretenu S. M. L'empereur a été bien reconnaissant de l'offre de l'argent en Bohême, mais sachant le peu d'activité des évêques, il a exprimé l'idée qu'on pourrait les obliger à anticiper dix années, en compensation des dîmes offertes par N. S. « Je n'aurais pas de difficulté, continue le nonce, à donner ce qui reste de l'argent des commendes de Hollande, en défalquant ce que l'on a dépensé pour le rachat de la commende de Wratislaw. D'après les comptes que j'ai voulu voir, je pense que la somme se chiffre à 306,000 florins, que si l'ordre de Malte faisait de grandes difficultés, on pourrait obtenir que S. M. Cés. payât l'intérêt annuel de 4 %, le répartissant entre deux ou trois paroisses riches de son droit de patronage. De cette manière on obtiendrait un nouveau subside des biens ecclésiastiques et on constituerait une nouvelle commende. On pourrait aussi penser aux dîmes des pays héréditaires où se trouvent des évêques et des abbés riches, qui, quoique leurs biens soient assu-

jettis à la convocation de leurs Etats, doivent soutenir plus de charges que le clergé italien. Toutefois, je n'en parlerai à l'empereur qu'après avoir reçu les ordres de S. S. » Il me semble aussi qu'il faut tenir compte des craintes des princes italiens, parce que les projets des Français ne sont pas encore abandonnés. Et, si N. S. pouvait obtenir du roi très-chrétien la promesse de ne pas les inquiéter, ils pourraient acheter leur tranquillité à l'aide de quelque concours, car, la guerre ne se faisant point moyennant la promesse du roi de France, les princes ne s'inquiéteraient pas à cause de toutes ces jalousies réciproques. L'Espagne aussi devrait donner son concours, car elle réussirait à défendre Milan bien plus facilement qu'avec la guerre. Et le même jour, en clair, il répète qu'il a entretenu S. M. à propos des dîmes et, selon les deux dernières dépêches de S. Em., il a dit à l'empereur que, ne pouvant l'aider autrement, on avait décidé de le faire au moyen des dîmes accordées à la Pologne, comme étant la nation qui a plus besoin d'argent; que selon ses ministres, on croit que 40,000 hommes sont nécessaires tout en ayant l'aide des Moscovites et des Polonais; que S. M., tout en congédiant bon nombre d'officiers, voudrait cependant maintenir ses soldats dans les pays de son patrimoine, qu'ayant besoin de fonds pour les entretenir S. S. lui aurait accordé l'argent de la Bohême, qui représente plus d'une année des dîmes des Etats espagnols d'Italie, et même celles-ci si la Pologne ne bouge pas; et que peut-être l'Espagne ferait quelque chose, car le nonce Mellini écrit que le bref envoyé par le pape y a fait bonne impression, et N. S. désire qu'on obtienne de tous les princes quelque chose. Mais après avoir exposé tout cela à S. M. j'ai fait observer, écrit le nonce, que l'entretien des soldats dans les pays patrimoniaux serait plutôt un désastre pour ceux-ci, tandis que, si on les envoyait à la guerre, ils travailleraient mieux et vivraient aux frais du Turc. L'archevêque de Strigonie tient

déjà pour 100,000 thalers de blé, et S. M. ne serait pas inquiétée par la France, parce que S. S. en a parlé à l'ambassadeur, qui s'est montré très bien disposé... L'empereur me répondit: que l'aide des deux puissances compenserait le manque de 20,000 hommes; mais quelle confiance, dit-il, peut-on avoir en leur persévérance? Ainsi, les Espagnols qu'ont-ils fait sous un roi autrichien? bien moins que les Hollandais affranchis de l'esclavage de la France... Même, parmi les princes de l'Allemagne, il y en a qui n'ont pas été constants dans la ligue quoique leur propre intérêt fût de se tenir unis contre les Suédois... et par conséquent, conclut S. M., il faut bien réfléchir. « Tout est incertain, ajoute le nonce, il faut du temps et, en attendant, savoir ce que vont dire les Moscovites. Le vice-chancelier est malade, et je n'aime pas parler avec d'autres... »

Le 8, Cybo, accusant à Bonvisi réception de ses lettres, loue son langage avec l'empereur touchant la nécessité de la guerre; il lui répète que S. S. ne cesse pas ses démarches auprès du roi de France pour en obtenir qu'il ne donne pas d'ennuis. Il recommande au nonce de prendre soin de ne pas donner aux ministres, qui ont une opinion contraire, l'occasion de se plaindre (1). Et, le lendemain, il lui transmet copie d'une lettre arrivée de Constantinople, où on lit: « Nous avons ici trois nouveaux ministres, et tous les trois s'occupent du même sujet. L'internonce de

(1) Le 30, Bonvisi lui répond, que S. Em. ne doit pas croire que ce sont ses remontrances qui excitent la méfiance des ministres, car toute leur indécision vient de ce qu'ils ne sont pas sûrs que les Français resteront tranquilles, et aussi du manque de fonds, que si le Congrès a pris fin le 17 par la signature du dernier traité, les ambassadeurs impériaux sont d'avis qu'il y a plus à craindre après cette paix que durant la guerre, à cause des projets que nourrissent les Français.

l'empereur négocie en vue de ratifier, de nouveau, la paix qui doit expirer prochainement; le résident de Pologne travaille à maintenir la nouvelle, qui a été conclue avec un si grand désavantage, et le Moscovite demande aussi la paix. Bien que l'envoyé césarien se trouve ici depuis sept mois, le grand Vizir, très rusé, ne lui a pas encore permis d'entamer les négociations, car il attend d'en finir avec le Moscovite. Cette paix se conclura, il n'y a pas à en douter, mais les prétentions des Turcs vis-à-vis de l'empire seront très élevées... Les ambassadeurs de Raguse sont toujours prisonniers et leurs affaires en sont au même point. Pour tous ces faits je dis à la chrétienté: *O misera rerum facies.* Depuis la prise de Candie, de Kaminiza et Cochin, on ne saurait dire combien est changée la Turquie, surtout maintenant, sous le gouvernement des ministres actuels. »

Le 9, Bonvisi écrit deux dépêches à Cybo. Dans la première il lui annonce que l'opposition à la guerre paraît diminuer; mais que par suite du manque d'argent on licenciait des soldats et qu'il y a eu une mutinerie dans deux régiments parce qu'ils ne touchaient pas leur solde. Je tâche de démontrer, poursuit le nonce, que ce sera bien pire s'ils sont attaqués par les Turcs étant sans soldats, sans argent et sans amis ainsi qu'il en sera si les Moscovites et les Polonais partent sans rien conclure; que les prétentions pour les titres du duc de Radziwill sont des obstacles; je tâche de les dissiper, mais il tarde à venir et dépense plus dans la vanité de ses pompes qu'il ne reçoit d'aide des princes. Toutefois il ne faut pas perdre courage, mais insister auprès du roi de France... Et, dans la seconde, il assure qu'on fera aux Moscovites la demande de la liberté du culte pour les catholiques, ainsi que l'ont obtenue les hérétiques. « Je n'en ai pas parlé à l'empereur, parce qu'il est en train de boire de l'eau acidulée, mais Chiniseg m'a promis de le rendre favorable. »

Le 15, Cybo envoie aussi deux dépêches. D'abord il mande à Bonvisi : bien que suivant le rapport de Mayerber, on ne puisse guère compter sur l'union des Moscovites avec Rome, pour les amener à abandonner le schisme, toutefois, il l'engage à être aimable avec eux. Et, ensuite, il participe à Martelli que le nouveau duc de Bavière et son oncle maintiennent les offres faites par le duc décédé. Et, à la même date, il manifeste son approbation qu'on ajourne les négociations entre la Moscovie et Rome à l'année prochaine, lorsqu'on traitera de la paix perpétuelle entre la Pologne et la Moscovie.

Le 16, Bonvisi se plaint à Cybo du retard de Radziwill à arriver; il espère avoir amené les Moscovites à le traiter à la troisième personne, (1) lui refusant toutefois le titre d'Altesse auquel le duc prétend de la part de son entourage. Et, dans un post-scriptum, il annonce que Radziwill vient d'arriver et demande à le voir.

Le 22, Cybo répond à Bonvisi, au sujet des secours : que si la guerre s'engage, S. S. ne donnera pas seulement l'argent de la Bohême et celui de Malte, mais s'efforcera encore de trouver d'autres aides et de contribuer avec ses propres ressources malgré la pauvreté du Trésor, mais qu'il faut du courage et de la résolution de la part de l'empereur. Et, à la même date, il l'engage à conseiller à S. M. d'entreprendre la guerre, en lui démontrant que l'entreprise est facile, fructueuse et nécessaire. « Que V. S. Ill.me dissipe les craintes qu'éprouve l'empereur d'être ensuite abandonné par les Polonais et les Moscovites, comme il lui est arrivé avec les Hollandais et les autres coalisés dans la dernière guerre d'Al-

---

(1) Le 19, Martelli informait Cybo que le roi a écrit au duc de Radziwill de se conformer au traitement qu'ont à Vienne les autres ambassadeurs.

lemagne, car alors il défendait la Hollande, toujours adversaire de l'empire et de la maison d'Autriche, contre un prince dont les victoires avaient été des acquisitions pour la religion, tandis que maintenant il s'agit de défendre son propre bien, la Hongrie, puis l'Allemagne et l'Italie des griffes du Turc et enfin de soustraire au joug des barbares, la foi et toute la chrétienté. Dans la récente guerre, on flottait entre la crainte et l'espoir touchant la perte de quelque place; dans la future, on court le danger de tout perdre... Celle-ci est la plus grande affaire que puisse avoir le pape entre les mains; S. S., n'a qu'un seul but: l'honneur de Dieu et la conservation de la foi... Et pour cela N. S. ne cesse de penser jour et nuit sur la manière de la mener à bonne fin, et V. S. Ill.me, conclut le Secrétaire d'Etat, ne peut avoir un meilleur champ pour exercer son influence qu'en cherchant à décider S. M. » Mais dans une troisième dépêche (chiffrée), du même jour, Cybo ajoute: « Dans la lettre en clair où il est-question de rompre la paix avec le Turc, il y a cette observation: que le fait de la ligue de l'Allemagne pour la défense de la Hollande n'a pas été propice, parce qu'elle a été un empêchement aux progrès de la religion catholique, car, si on avait laissé agir les armées françaises, elles se seraient rétablies en Hollande et peut-être même en Angleterre... Dans la crainte que cette pure vérité en ces simples termes puisse sonner désagréablement aux oreilles de S. M. Cés., V. S. Ill.me aura soin de les atténuer, ces termes, en disant par exemple: bien que l'intention de l'empereur ait été de préserver l'empire de la servitude des Français qui, par l'acquisition de la Hollande, se dressaient l'échelle pour subjuguer l'Allemagne et que tout cela ait été conforme aux lois d'une bonne politique, toutefois le progrès de la religion en a souffert. Ceci, V. S. Ill.me peut le dire à l'empereur, afin qu'il se garde à l'avenir de ces alliances qui crient vengeance devant Dieu, et que, par

contre, il puisse prendre courage pour entreprendre la guerre sainte (1).

Bonvisi écrit à Cybo:

Emin.^{mo} e Rev.^{mo} Sig. Sig. e Padron Col.^{mo}

Grandi occupazioni mi hanno dato in questa settimana le pretenzioni del Sr Duca di Radzivil, per i negoziati, che mi è bisognato fare con lui, con gl'Ambasciatori regii, e con i ministri dell' Imperatore. Fui a visitarlo in campagna lontano di quà due leghe, et egli la mattina seguente entrò in città privatamente, e mi rese la visita, trattandoci scambievolmente in terza persona. Tentai di persuaderlo che passando sotto silenzio la qualità di Duca, si servisse solo di quella d'ambasciatore, perchè così haverebbe preservato le proprie ragioni, e sfuggiti i contrasti, pregiudiziali all' importanza del negozio, che doveva trattare, tanto più che gl'ambasciatori di Spagna e di Venezia, resolutamente mi havevano protestato di non volerlo trattare in terza persona, e dubitavo che si concertasse l'appuntamento che havevo fatto con l' Imperatore di farlo trattare in terza persona, dà i suoi ministri, se tutti noi lo facessemo, mà non vi fù modo di persuaderlo, dicendo che ne i congressi haverebbe pigliato il titolo, che li dessero, mà non haverebbe poi convenuto pàrticolarmente con essi,

(1) Le 18 août, Bonvisi lui répond qu'à ses observations sur l'alliance avec la Hollande et les princes hérétiques, l'empereur avait répondu que la raison d'Etat le contraignait d'agir ainsi, et que le roi de France n'avait pas en vue de changer la religion de la Hollande, mais bien de conquérir ce pays pour tenir l'empire en esclavage... S. M. espère arriver à la conclusion d'un accord avec les deux nations et, quoique la peste l'oblige à partir, il serait resté une huitaine de jours de plus dans les environs de Vienne pour négocier. L'ambassadeur de Pologne, à la demande que je lui fis, s'il rencontrait des difficultés dans les négociations, répondit qu'au contraire on les facilite. Ce sont les Moscovites qui mettent toujours des bâtons dans les roues. On espère toutefois que, pour le moment, on pourra conclure tout au moins une ligue défensive avec la Pologne...

onde vedendo che l'amarezza dell'animo suo haverebbe troncato le speranze del buon successo, ripigliai il negoziato con gl'ambasciatori e con i ministri, e trovai tutti saldi nella prima dichiarazione; Secondandomi però Mons.r Litta, (1) al quale palesai il fine, che havevo havuto di condescendere al mezzo termine, ancorchè senz' haverne ordine, per facilitare la sustanza del negozio, che tanto premeva a' N. S^{re}, sperandoi che S. S^{tà} mi perdonerebbe l'arbitrio, che pigliavo mosso da questa ragione, e dall'esempio di Mons.r Nunzio di Polonia, dal quale mi ero informato del modo che egli teneva; Oltre la speranza che havevo, che i ministri di S. M., seguiterebbero poi il mio esempio, ancorchè discordassero gl'altri, e credo di poter dire che sarà così. Ma i due ambasciatori vennero più volte à persuadermi, che non mi separassi, e recedessi dal mezzo termine, ma costantemente rispuosi, che non volevo addossare à me la colpa della rottura de' negoziati; Che potevano l'eccellenze loro sostenere il punto, perchè non havevano di che trattare, mà io che dovevo in certo modo servir di mediatore, conforme il desiderio mostratomi dall' Imperatore, e dal Rè di Polonia con sua lettera piena di confidenza, non dovevo stare sul rigore e mi parve di renderli capaci, e l'ambasciatore di Spagna mi disse, che se S. M. ne li havesse comandato, haverebbe ceduto. et havendolo proposto, S. M. non volse ingerirsici, rimettendoci à quello, che havessi potuto conseguire con la destrezza; Mi promesse il S^{r} ambasciatore che per salvare l'apparenza haverebbe mandato la sua carrozza per l' ingresso, senza esprimere tittolo (*sic*) nel suo fare il complimento, mà che non voleva poi praticarlo con la persona, e così il Sr Duca mandò ad invitarlo, mà un Polacco imprudente disse che S. Alt^{za} invitava S. Ecc^{za}, e l'ambasciatore rispuose che haverebbe procurato di servire S. Ecc^{za}, e così si venne à maggiori rotture, che procurai d'aggiustare con poco frutto, volendo che il suo gentilhuomo lo trattasse d' Ecc.^{za}. Finalmente propuosi che per evitare il cimento mancassero tutti insieme, e che il gentilhuomo di Mons.r Litta facesse il complimento in terza persona in nome di tutti, e fu approvato, et eseguito con scambievole sodisfazione. È stato ciò grandemente approvato dall' Im-

(1) Le nonce extraordinaire, porteur des langes pour le nouveau né.

peratore, e dà i ministri, onde comprendo, che habbiano havuto gusto, che io aprissi la strada per seguitarla, e di fatto il Vice Maresciallo, che andò ad incontrarlo con le carrozze di S. M. lo trattò in terza persona, et i principi li daranno la dilezione, ricevendola; et il S.r Duca riconosce tutto da me, onde se havessi errato doverei esser scusato dà i buoni effetti, che se ne possono sperare, ò almeno si sarà levato questo pretesto di rompere i Trattati. Il Re di Polonia è finalmente condesceso à darmi l' Ill.mo e Rev.mo nel soprascritto, e nel principio della lettera, et il Rev.mo nel corpo di essa, dove che prima non dava altro che il Rev.mo, e le lettera è piena di cortesia, e di confidenza, et ha ordinato al S.r Duca, che mi partecipi tutte le sue istruzioni, e consulti con me tutti i negozii, si che haverò adito di giovare alla causa pubblica; Tanto più che gl'ambasciatori Moscoviti, mi hanno fatto esprimere di volerci havere l'istessa confidenza. Curioso è stato il trattamento fattomi dal loro inviato, perchè parlando in latino diceva Sanctitatem Suam, et à me Sanctimoniam Vestram, et io rispondendo davo l'Ecc.za à gl'ambasciatori, et il Czaream Maiestatem al loro padrone, di che sono sodisfattissimi. Concerterò il trattamento reciproco, e non farò instanza che mutino il Sanctimoniam in Ill.mo, acciòcchè quei barbari non credessero che il mio tittolo (*sic*) fosse inferiore al loro, come da molti si stima, essendo l'Ill.mo commune ad ogni cavaliero, e ciò forse porta pregiudizio al carattere apostolico, dove che il Sanctimoniam secondo il loro modo d'intendere, non è diminutivo della Santità, con la proporzione del padrone al ministro.

Ho voluto ragguagliare V. E. distintamente di tutto, acciocchè il buon fine, che hò havuto, mi giustifichi, se pure si stimasse, che havessi errato nel condescendere à i temperamenti, et alla visita de Moscoviti. Et all'E. V. faccio profondissima reverenza.

Vienna 23 luglio 1679.

Et, à la même date, il lui envoie encore trois autres dépêches. Dans la première, il écrit qu'on lui répète: de ne pas pouvoir se fier aux promesses des Français, même clairement faites à S. B.; et qu'il répond à cela, qu'il faut se

contenter de lier ce roi en faisant appel à ses sentiments d'honnêteté et de gloire, car impossible de le dominer par la force; et lui représenter qu'on ne peut douter de la bonne foi de deux nations, qui ont tout intérêt à faire cette guerre. Et, causant avec Radziwill, ajoute-t-il, « j'ai vu que rien n'est fixé par les diétines, et quoiqu'il ait cherché à me persuader que cela n'est point nécessaire, cependant je connais assez la Pologne pour ne pas partager son opinion. Le duc avoue qu'il n'espère pas que l'on arrive à une union avec les Moscovites, parce qu'ils disent que, si l'on ne conclut pas la paix perpétuelle avec eux, il ne leur parait point utile d'aider les Polonais. J'ai répliqué que les négociations pour un traité sont longues et ennuyeuses, qu'on pourrait les suspendre en acceptant la médiation de l'empereur et se mettre d'accord avec les Moscovites, qui pourraient attaquer la Crimée pendant que les Polonais envahiraient la Podolie, et chacun s'y fortifierait. Ce projet plut au duc. J'en ai suggéré un autre pour rendre favorables les Cosaques et gagner la Moldavie et la Valachie, faisant en sorte que le roi et la République offrissent d'en former un état; comme il y en a actuellement deux: la Pologne et la Lithuanie, indépendants l'un de l'autre, il pourrait y avoir un tiers état de la République. Le duc approuva également ce projet » (1).

(1) Et, le 30, il annonce à Cybo: que le roi de Pologne, par une lettre, lui a exprimé sa reconnaissance; que lundi est venu Radziwill le remercier, satisfait qu'il était de l'audience impériale et que les ministres lui aient parlé à la troisième personne, et qu'il est à espérer que les ambassadeurs feront de même, si toutefois celui d'Espagne ne s'irrite pas de voir que le duc ne veut pas aller aux Chapelles, pour n'avoir pas à leur céder le pas. « Le duc m'a demandé mon avis, ajoute le nonce, sur ce point, et je lui ai répondu que je n'avais pas de balance pour peser les deux Couronnes, mais qu'il devait réfléchir aux anciennes prérogatives de deux Couronnes héréditaires et absolues et à la

Par la seconde il répond : « on sait combien l'empereur est tenace dans ses décisions, surtout en ce qui touche sa personne; ainsi dans l'audience d'aujourd'hui j'ai tâché de le persuader de différer son voyage à Zell jusqu'à ce que les négociations avec les Moscovites et les Polonais fussent terminées, lui montrant le grand intérêt qu'il y a à conclure afin de délivrer tant de populations qui vivent sous le joug. S. M. accepta de suspendre le voyage afin d'expédier les Moscovites, surtout parce qu'ils coûtent beaucoup pour le logement; mais quant à la guerre il est toujours hésitant, disant qu'il est facile de la commencer, mais après... Qu'il n'y a qu'à voir ce qui s'est passé contre la France; au commencement tout alla bien, puis vinrent les désunions et il resta seul avec les Hollandais; il ajouta qu'il était fort à craindre que le Brandebourg, invité à restituer la Poméranie; fasse d'autres ligues, ce qui enlèverait le courage aux princes hérétiques; que les jalousies de la France augmentent toujours, car elle refuse de restituer des villes de l'Alsace malgré les accords de Westphalie; elle fortifie Schlestadt et Huningue près de Bâle, de sorte qu'avec ces forteresses unies à la Lorraine, la France est entièrement maîtresse du Rhin et il est à craindre qu'elle s'empare de Cologne et de Strasbourg pour donner la première forteresse à l'archevêque et la seconde à l'évêque; et qu'ainsi

---

prérogative que possède celle de l'Espagne de précéder tout le monde en cette Cour, de manière que le roi de France n'envoie pas d'ambassadeur. Après cela, je lui ai dit de décider selon sa prudence, ne voulant aucunement proposer une chose offensante pour l'Espagne et désagréable à l'empereur, étant donné qu'il s'agit d'un roi de la Maison d'Autriche. Mais, conclut le nonce, si les ambassadeurs ne lui font pas visite, les difficultés avec les ministres sont cependant aplanies et cela suffit pour pouvoir négocier. »

la France deviendrait la maîtresse de l'Allemagne. On craint aussi la vente de Casal. Tout cela, continue le nonce, rend les ministres méfiants et, outre les assurances de la Moscovie et de la Pologne, les secours de l'Italie et de l'Allemagne, on veut être sûr que la France ne bougera pas. En attendant, on cherche à faire des économies, mais tout le monde étant intéressé à perpétuer cet état de désordres, conclut le nonce, c'est une affaire plutôt à désirer qu'à espérer. Et, dans la troisième, il annonce qu'on veut examiner les comptes du président de la Chambre, mais il sera difficile de trouver quelqu'un de fidèle qui veuille s'en charger. « L'impératrice ne sort pas en public parce que le lait lui a produit des plaies à un sein, ce qui l'empêche de s'habiller avec luxe, mais on espère qu'elle guérira promptement » (1).

Le 29, Cybo informe Bonvisi que le cardinal Pio, au sujet des dîmes en Italie, avait demandé à S. S. que l'on expédiât un courrier en Pologne afin de savoir si, oui ou non, on fait la guerre. Et, dans une autre dépêche, du même jour, il ajoute: « qu'après avoir écrit ce qui précède, sont arrivées des lettres de Madrid, pour annoncer que le roi d'Espagne ne consent à l'exaction des dîmes, que si elle est précédée de l'exequatur royal et que si l'on en donne la moitié à l'Espagne à titre de Régale — prétention absolument injuste et sans fondement. — On voit, par conséquent, poursuit le cardinal, qu'on ne peut pas compter sur ces dîmes et qu'il est inutile de s'en occuper pour la Pologne. V. S. Ill.me doit

(1) Dans une dépêche de Bonvisi il y a: que le prince Montecuccoli, dans un billet au baron de Neihaus, général de batterie de l'empereur, en date du 17 juillet 1679, lui dit: j'ai fait fabriquer quelques porcs-épics, pourvus de cent bouches à feu de mousquet et de deux petites pièces d'artillerie de campagne qui peuvent être maniés par trois ou quatre hommes. Ils sont tirés par un cheval et avec eux je peux assurer mes commandements.

garder pour elle-même cette nouvelle et ne pas la communiquer à l'empereur ; elle pourra toutefois l'engager à se faire honneur auprès des Polonais en les obligeant, c'est-à-dire en mettant à profit ses liens avec la Cour d'Espagne pour décider celle-ci à laisser les dîmes en leur faveur. » Et, le 3 août, il lui annonce que de France n'est arrivée aucune réponse catégorique relativement aux secours et à la neutralité. Peut-être que durant le séjour actuel du grand-Trésorier de Pologne à Paris, on saura quelque chose et il engage le nonce à en avertir S. M. pour sa gouverne. Et, le 5, (1) il lui enjoint d'informer l'empereur que, quoique Colbert ambassadeur de France ait quitté Nimègue et que le Congrès soit terminé, toutefois S. S. a ordonné à son nonce Bevilacqua, d'y rester à la disposition de S. M. Le même jour, il le félicite des demandes qu'il a faites à l'empereur, afin qu'il cherche à obtenir, chez les Moscovites, le libre exercice du culte catholique ; et que N. S. est content de savoir que S. M. prend exemple sur ce que l'on a fait pour les princes hérétiques et qu'il en espère beaucoup.

Le 6, Bonvisi lui annonce que rien ne marche, car les Moscovites discutent sans conclure ; le Polonais fait de même, seulement il manque des pleins pouvoirs. Il serait bon, conclut le nonce, qu'ils finissent par s'accorder et que les choses

(1) A cette date, Cybo écrit à Martelli pour l'approuver d'avoir envoyé aux évêques polonais une circulaire les engageant à se mettre d'accord pour adresser une lettre au pape touchant la contribution qu'on prétend d'eux pour la guerre. Et, le même jour, il témoigne sa surprise de ce qu'on se soit permis d'ajouter plusieurs constitutions dans la compilation qui a été faite de celles décidées par la Diète ; elles sont scandaleuses et portent préjudice à l'immunité ecclésiastique. Ce fait a été soumis à l'examen d'une Congrégation spéciale, et l'on attend de voir ce que vont dire les évêques interpellés par V. S.

s'arrangent entre eux. » Et, dans une autre dépêche du même jour, il ajoute: que les Moscovites sont si pointilleux qu'il n'a pas voulu leur faire visite sans avoir d'avance fixé le cérémonial, mais que, malgré cela, ils n'ont pas encore répondu. «Je tâcherai cependant de faire mon possible, du moment que V. Em. m'autorise à faire envers eux toute espèce de témoignages de courtoisie, dans les limites des convenances et à condition de réciprocité. Il avertit aussi que Martelli vient de lui écrire que le roi n'admettait pas le traitement au duc, à la troisième personne... mais je ne me repens pas, conclut le nonce, car le Conseil a accepté. »

Le 9, de Jaworowa, Martelli informe Cybo qu'il vient de se présenter au roi et lui a dit que, Radziwill se trouvant à Vienne, il serait peut-être plus convenable qu'il se tint près de la Cour; que le roi en fut content, et le garda à dîner avec la reine et la duchesse de Radziwill. « J'ai parlé de Bonvisi, continue le nonce, et de son intervention près de S. M. césarienne en faveur du duc, et le roi se déclara satisfait (et j'ai même su qu'il en a été *gratissimo*). S. M. me dit qu'elle avait reçu une lettre de son envoyé à Constantinople; le roi offrit même de m'en donner une copie dans quelques jours, car l'original a été envoyé au grand-chancelier de Lithuanie. Les propositions des ministres polonais à la Porte, visent: la restitution de la Custodie du S. Sépulcre aux catholiques, la réintégration des Polonais dans les terres qu'ils possédaient, et les quatre places cédées aux Turcs: Bar, Miedzyboz, Kulnia et Niemirow; la libération des ôtages de Léopole, et de quelques esclaves. Quant au S. Sépulcre, fit observer le roi, il n'y a rien à espérer, à moins que les catholiques ne payent une somme plus forte que les schismatiques pour le récupérer; que, quant aux biens des polonais, Reis-effendi répondit au résident: un brave paysan qui veut que son arbre donne de bons fruits, en coupe les rameaux secs ou qui commen-

cent à sécher: or la Podolie et l'Ukraine étaient des rameaux déjà secs pour la Pologne, et une fois ceux-ci coupés la nation polonaise refleurira; que, pour le restant, Reis-effendi aurait dit de ne pouvoir donner de réponses catégoriques qu'après l'audience que le résident polonais aura du Sultan, lequel ne pourra le recevoir que dans trois mois; mais dans une lettre postérieure, ajouta le roi, il n'était question que d'un mois et la lettre serait du 3 juillet. On voit, continua S. M., que les Turcs cherchent à gagner du temps et c'est ainsi qu'ils font avec les Moscovites; cette année ils ne pourront pas entreprendre la guerre, car ils ne sont point préparés, mais ils réunissent une puissante armée pour l'année prochaine... Ils voudraient la paix avec les Tartares et menacent de destituer le Khan s'il ne leur procure pas une paix favorable; si on le remplace, ce serait par l'ancien ami de la Pologne. Il est hors de doute, qu'une fois la paix conclue avec la Moscovie, les Turcs feront la guerre à la Pologne et en Hongrie; le roi ajouta que de ce côté il voulait voir quelles seront les résolutions des Moscovites, regrettant que le référendaire de Lithuanie, qui va chez eux comme ambassadeur, soit obligé de s'arrêter pour attendre les ordres du grand-duc, mais que toutefois les Moscovites ont payé le million qui restait... S. M. dit aussi que, suivant des avis reçus, il paraissait que l'empereur avait prorogé la paix avec les Turcs; et à cela j'ai répondu qu'il n'y a pas à s'en étonner, car tant que la ligue n'est point faite, tous veulent temporiser en faisant aux Turcs des propositions pacifiques. On parla ensuite du prince de Moldavie, qui est toujours prisonnier, et le roi dit que le gouvernement actuel de la Porte est détesté au plus haut point à cause des cruautés et de l'avarice du grand Vizir, mais particulièrement par les populations de la Moldavie et de la Valachie. S. M. enfin, déplora que ses ambassadeurs ne fussent pas à même d'envoyer de réponses avant août et

elle s'est plainte de ce que les Diétines repoussent plusieurs constitutions de la Diète de Grodno et demandent la convocation d'une Diète générale; et, qu'à ce sujet, elle avait déjà préparé une circulaire aux sénateurs. J'ai répliqué qu'avant mon départ de Varsovie, l'évêque de Posnanie, le grand-chancelier de Lithuanie et Mgr Opalinsky approuvaient tout ce qu'on avait fait touchant la défense publique, mais qu'ils constataient les difficultés qui résultent des constitutions qui ont été en partie adjointes, et en partie corrigées par des compilateurs, et c'est pourquoi on voudrait une Diète. Certainement, ai-je ajouté, la conduite des compilateurs fut d'autant plus regrettable, après une Diète aussi laborieuse ; et j'ai conseillé d'attendre les résultats des missions envoyées, qu'ensuite on pourrait réunir un Conseil pour fixer les contributions de tous les Palatins et, plus tard, convoquer une Diète pour les constitutions. Le roi conclut que tout cela était bien difficile. Après dîner, j'ai dit à la reine, ajoute le nonce, que tous désirent la rentrée des souverains à Varsovie ; et que peu de monde est persuadé que le roi veuille la guerre, voyant qu'il vit si retiré et là où il ne peut même pas recevoir ses ministres ; et la reine m'a répondu que le roi désirait prendre un peu de repos durant l'été après les fatigues de Grodno, et que du reste il restera à Varsovie tout l'hiver. »

Le 12, Cybo répond à Martelli que les Diètines, ayant approuvé ce que la Diète a accordé touchant la reprise des armes contre les Turcs, le grand Conseil qui va s'ouvrir aura plus de liberté pour décider. Du reste, écrit-il, du moment qu'à Vienne toute difficulté a disparu et qu'on a signé la paix avec la Suède, il est à espérer que chaque puissance intéressée à sa propre sûreté correspondra au but visé. A la même date, Bonvisi annonce à Cybo, qu'il a de nouveau affirmé aux ministres et au P. Emerik, qui jouit toujours d'un grand crédit auprès de l'empereur, qu'on donnera l'argent de la Bohême et des commendes de Malte et

que S. B. fera tous ses efforts avec les ressources du Trésor pontifical; et « le P. Emerik, écrit-il, avec la franchise dont il use toujours avec moi, m'a assuré que l'empereur incline vers la guerre, pourvu qu'on obtienne de la France qu'elle n'essaie pas de lui nuire et qu'il ait de l'argent. Et, pour en avoir, le P. Emerik s'efforce d'obtenir que les comptes soient vérifiés et que l'on réorganise le gouvernement de la Chambre; alors on ne se trouvera plus dans un tel besoin. Les ressources sont si maigres que l'on peut à peine faire face à l'entretien de la Cour; mais si l'on faisait une révision des comptes et si l'on affectait, au profit de l'empereur, ce qu'on retire des provinces, le Trésor se remplirait et on pourrait faire la guerre. C'est là, ajoute le nonce, la cause principale de l'incertitude, car tout le monde comprend l'utilité de la guerre. Il faut mettre de l'ordre dans le gouvernement, et le bon Père fait tous ses efforts pour y arriver; plaise à Dieu que S. M. lui accorde quelque nomination ou recommandation, car, s'il revêtait le Père de pouvoirs spéciaux, on verrait se rétablir la justice et le gouvernement retrouverait sa prospérité; mais le bon religieux ne pense pas à lui et emploie l'autorité qu'il possède au service de Dieu et de l'empereur. En attendant, je vois qu'à cette Cour on attache une grande importance aux craintes qui existent à propos de Strasbourg et d'autres villes hérétiques, et aussi, qu'à la Diète de Cologne, on puisse décerner la Couronne de roi des Romains au roi de France. Il faut user d'une grande prudence, conclut-il, pour dissiper la crainte que le zèle de S. B. ne fasse du tort à l'empire et ne fortifie la puissance de la France. »

Et, le 17, Bonvisi écrit à Cybo:

Molte cause si sono unite per mettere così improviso terrore nell'Imperatore, cioè l'interesse de' Boemi per tirarlo a Praga. Quello dell'Imperatore per farsi coronare; dal Sig.[r] Duca di Nio-

burgo per abboccarsi con Sua Maestà Cesarea; e procurar di fermarsi appresso di lui; e quello dei partiali del presidente per divertire la revisione dei conti, senza la quale S. M. Cesarea resta miserabile, et incapace di far la guerra.

Alcuni ministri mi hanno pregato, che io parli, et l'ho fatto, mà solo non basto à ritenere la piena, che corre al precipitio.

Vedo sconcertato il negotio, che tanto preme à S. B.e perchè in 8 giorni è impossibile che si concluda la lega con tanta tergiversatione de' Moscoviti, e però di concerto con l'ambasciatore di Polonia, mi sono gettato à persuadere à S. M. che almeno si concluda la lega defensiva con i Polacchi per venir poi alla offensiva quando si disponghino meglio i Moscoviti, e si ricaccino soccorsi dai principi; e la lega defensiva potrebbe esser che si concludesse, il che non sarebbe poco nello sconcerto presente.

Ho espresso à S. Maestà l'intentione di S. B.e di assisterlo collo denaro di Boemia, e col residuo delle commende, e di sforzarsi ancora à far di più, e l'ho persuaso, che non si poteva spedire il corriero in Polonia per le ragioni accennatemi da V. E., e fattogli comprendere il timore, che havevo, che gli Spagnuoli difficultassero le decime, acciochè si faccia honore coi Polacchi, di una cosa tanto incerta, e che saranno sue le decime se i Polacchi non si muoveranno, e di tutto S. Maestà Cesarea è rimasta sodisfatta; ma se il male continuerà con tutte le altre difficoltà, non sarà poco se si stabilirà la lega defensiva coi Polacchi, e l'ambasciatore lo conosce e mi prega, che sopra questo io insista, e lo faccio, tanto più che l'ambasciatore di Polonia andato in Francia mi avvisa di non poter cavar dal Re di Francia altro che risposte generali. Io mi affliggo all'ultimo segno dell' intoppi, che s'incontrano, et in gran parte gl'attribuisco alla mia disgratia, e però sarebbe meglio che S. B.e mandasse soggetto più fortunato, e più capace di resistere alle fatiche, confessando, che il longo corso di esse mi ha indebbolito di animo, e di corpo. Tuttavia sono pronto à morire sotto il peso, se S. B.e lo vorrà, ma credo che sarebbe suo servitio surrogarmi un altro.

Et, le même jour, il envoie à Cybo un rapport sur la situation de Vienne:

Em.mo e Rev.mo Sig.re Sig.r e Pad. Col.mo

Mi fà sapere il Sig.r Ambasciatore di Venezia di voler fra poche hore spedire un corriero alla sua Republica, per avvisare la resoluzione pigliata dall'Imperatore di partire domani da Vienna, ritirandosi per otto giorni in un palazzo cinque miglia lontano, per proseguire poi il viaggio alla volta di Zell, e di là passare à Praga, se pure ivi ancora non regnano le malatie; e per chiarirsene vi si è spedito un corriero, il quale se portasse, che le malatie vi fossero, come si dice, piglierebbe S. M.tà la risoluzione di andare à Lintz, ò à Gratz; Non può negarsi, che da domenica in quà le malatie, e le morti siano molto agumentate per il disordine di tutte le cose, e per la costituzione dell'aria, con scirocchi continui, e nuvoli bassi, che impedivano la respirazione à i più sani, in modo che senza moto si andava tutto in sudore, e crescendo per ciò il male, portavano fuori della città sopra gl'istessi carri i morti con i vivi, e sopra la piazza del morto senza ne meno mutare la paglia mettevano al Lazzaretto il malato; e con tutto ciò molti di essi guarivano, segno evidente, che non fosse vera peste, ma influenza maligna cagionata dalla soffocazione dell'aria, e dal pessimo nutrimento del popolo, che hà mangiato frutti immaturi, e carne di porco, e bevuto i vini dell'anno passato tanto potenti, che hanno abbrugiato le viscere à molti, et ad altri i frutti, e la carne hanno generato le putredini, et altri sono morti di stento, e per il puzzo de' cadaveri, che non levano diligentemente dalle case. Con tutto ciò io con molti altri eravamo di sentimento, che l'Imperatore non partisse, per non disanimare il popolo, e cagionare maggior disordine, serrandosi nel palazzo, come fece Alessandro settimo, con le precauzioni, che descrivevo haver veduto praticare in quel tempo, mentre mi trovavo in palazzo; ò che se pure volevano allontanare la persona di S. M.tà, si ritirasse à Lintz, per non perdere di vista l'Ungheria, e Vienna, che si distruggerà con l'andata à Praga, e puol'essere, che conduca con se il male, et infetti tutte le provincie nel passaggio, che farà per esse; dove che à Lintz potrebbe andare per barca con maggior sicurezza et ivi pigliare la resoluzione di passare à Praga, à Gratz, ò nel Tirolo, se come molti vogliono, fosse vera peste, e che si

dilatasse per tutto; Mà i Boemi, che hanno esagerato il male, hanno premuto, che si risolva d'andare à Praga per il loro proprio interesse, e da ciò nasceranno infiniti sconcerti, perchè Vienna si distruggerà; si difficulteranno i trattati dell'aggiustamento dell'Ungheria; si troncheranno le negoziazioni con i Pollacchi, e con i Moscoviti, e se portasse la peste in Boemia, et altrove, si distruggerà l'esercito, che deve acquartierarvisi, e con questo sarà S. M.tà incapace, non solo per l'offesa del Turco, ma ancora per la difesa. Io hò fatto il possibile per divertire l'andata à Praga, e hieri pigliando audienza, parlai con efficacia, et insistei, che almeno nelli otto giorni, che si tratterrà S. M.tà in questa vicinanza, si stringhino i trattati con i Pollacchi, e i Moscoviti, e S. M.tà mi promesse di farci ogni diligenza, mostrandosi però risoluto di andare à Praga, se non ci saranno malatie. Significai dopoi à S. M.tà di concerto con gl'altri ambasciatori, che prima di muoverci aspetterebbemo (*sic*) di sentire, che si fissasse in un luogo, e che ci facesse sapere il suo gusto, e S. M.tà mi disse, che ci avviserebbe, quando dovessemo muoverci; e se anderà à Praga non potremo partire, se non al fine di settembre, perche bisogna, che aspettiamo il ritorno de' carri, che haveranno servita la Corte, e se il male si dilaterà, sarà con nostro gran pericolo, e non rivedremo più Vienna perche si starà un pezzo à Praga. Io intanto imballerò la mia robba per lasciarla serrata in una stanza, ò l'incaminerò alla volta d'Italia, dovendo alloggiare à Praga in un monasterio. E veramente la mia debole sanità non haveva bisogno di questo nuovo sconcerto, tuttavia non ricuso di perdere la vita in servizio di Nostro Sig.re Mi ha però fatto sapere una persona di qualità, che le mie ragioni hanno fatto gran breccia nell'animo di S. M.tà, e che se il male diminuisse prima che si sia allontanato, forse non proseguirebbe il viaggio; e spero, che l'influenza si scemi, perche alla mezza notte è cominciato un gran diluvio di acqua, che continua, e se poi si voltasse un vento fresco, com'è solito in questo paese, doppo la gran pioggia, respirerebbemo assai, e si ripArerebbero le ruvine, che porterà l'andata à Praga; Con l'ordinario ragguagliarò Vostra Em.za di quello, che hò trattato nell'audienza; e le faccio humilissima riverenza. Di V. Em. ecc.

Dans une troisième dépêche du même jour, il ajoute que Radziwill a renvoyé une grande partie de sa famille en Pologne, parce qu'on a trouvé qu'il ne serait pas prudent d'aller en Italie avec tant de monde, à cause de la peste.

Le 20, il écrit à Cybo que les Moscovites lui ont restitué sa visite, qu'il leur a donné une réception et de petites images en disant qu'elles devaient représenter le pape. « Ils se sont plaints des césariens, qui ne concluent rien et semblent les bercer de promesses vagues. J'ai répondu, écrit-il, qu'eux-mêmes ne pouvaient rien présenter de positif, car on ne sait pas ce qui a été décidé en Moscovie avec les Polonais, que pourtant il n'était pas difficile de s'arranger avec ces derniers, même si en outre des 15,000 hommes d'infanterie soldés et déjà offerts, il fallait y ajouter le subside de 100,000 *ungheri* par an, pour remédier à leur pénurie d'argent, le royaume ayant été dévasté par tant de guerres. Ils répondirent que, quant aux soldats on les donnerait et que l'on préférait en augmenter le nombre, plutôt que de donner de l'argent ; car, si les Polonais en ont besoin en ce moment pour le bien de la patrie, ils ne pensent pas à modérer leur luxe et à faire moins de banquets ; par conséquent, s'ils ne veulent pas se corriger, il n'est pas convenable que les Moscovites leur fournissent de l'argent pour qu'ils le gaspillent. J'ai trouvé juste cette observation, continue le nonce, mais j'ai répliqué que les vices d'une nation ne se corrigent pas d'un instant à l'autre ; que le principal et capital défaut de la République, c'est que les riches ne veulent pas contribuer largement à lui venir en aide, alors que des Pontifes ont fourni tant d'argent pour leur assurer la victoire de Cochin... J'ai ajouté que, pourtant, le souverain pontife continuerait, mais, comme il s'agissait d'un prince aussi riche que le czar, celui-ci pouvait être généreux envers un pays pauvre ; que si le pape, éloigné de la Pologne, fait tant pour elle, pourquoi les Moscovites, qui sont

ses voisins et peuvent être, après elle, la proie des Turcs n'en feraient-ils pas autant?... J'ai conseillé enfin d'attendre que l'on conclue quelque chose d'abord directement, car ici le moment n'est point propice à cause de la peste; et, qu'en attendant, en Pologne on réunirait le Grand Conseil. Ils parurent convaincus et me demandèrent ce que faisaient les Pères Piscopo et Bedich depuis leur retour de Perse; j'ai répondu qu'ils étaient déjà partis pour Rome, où ils avaient à parler au sujet de neuf couvents dominicains, et qu'ils étaient porteurs de lettres du roi de Perse au pape et à l'empereur; mais qu'il s'agissait simplement de compliments. J'ai ajouté que, toutefois, ce souverain était disposé à combattre les Turcs, si les Cosaques entraient dans la ligue et que, peut-être, on renverrait Bedich en Perse pour stimuler le roi à s'y unir, mais que, étant donné cette éventualité, il faudrait que les Moscovites assurassent le chemin aux Cosaques. Ils m'ont répondu qu'ils étaient satisfaits, que tout serait sans doute accordé et qu'ils enverraient une mission en Perse... mais ils ne s'en vont pas contents d'ici. Et le nonce finit par constater que, dans une seule conversation, il a fait plus que tous les autres, et que les Moscovites ont encore plus de confiance dans le pape qu'en tout autre » (1).

---

(1) Et, le même jour, Bonvisi lui annonce qu'il y a tout espoir d'arriver à une union avec la Bavière, car l'électeur a déjà offert ses soldats réformés. Et, dans une autre dépêche du même jour, le nonce ajoute, que si l'on s'était servi de sa médiation auprès des Polonais et des Moscovites, tout serait déjà fini. Mais le prince Montecuccoli, qui dirige les conférences, est habituellement d'humeur sombre et, même s'il voulait se montrer plus ouvert, il ne le pourrait pas; or, peut-être aurait-il dû le faire, et c'est aussi l'avis de l'empereur, qui connaît la familiarité qui régnait entre les Polonais et moi et que partagèrent ensuite les Moscovites... Toutefois, j'ai tant fait, que j'ai assuré la continuation des négo-

Le 26, Cybo répond à Bonvisi, qu'il ne trouve rien d'étonnant à ce que les ambassadeurs Moscovites soient pointilleux et pleins de soupçons; et il engage le nonce à continuer à travailler (1).

Le lendemain, Bonvisi écrit qu'on pouvait réellement espérer d'arriver à conclure à Vienne une ligue défensive avec les Polonais, mais que tout a été gâté par le départ précipité de l'empereur, « qui jamais ne sera aidé de Dieu, lui, qui abandonne ce pauvre peuple et laisse ruiner ainsi une ville qui donne tant de revenus... Les vivres commencent même à manquer et, quant à la guerre, ce sont les incapables qui ont eu gain de cause... A Vienne règne déjà la solitude et l'on meurt plus par suite de privations que de maladie ». Et, le même jour, il lui mande:

Gl'ambasciatori di Moscovia per mostrarmi la loro gratitudine nel modo, che è capace la loro nazione, mi mandorno à donare quattro zibellini, et io corrispuosi subito con un'abbondante regalo di robbe di Lucca, che furno talmente gradite, che si dichiarorno non esser degne di loro, ma del Czar, al quale le haverebbero presentate; per obligarli poi maggiormente, la sera precedente alla loro partenza li feci pregare, che mi permettessero di andare privatamente à dargli gl'ultimi abbracciamenti. M'incontrorno

---

ciations et S. M. m'envoya Montecuccoli pour me remercier de mes efforts et de la conversation que j'eus avec les Moscovites... On m'assure que les pleins pouvoirs des Polonais sont défectueux et que l'ambassadeur ne peut, par conséquent, signer une ligue défensive, et l'on renvoie tout au traité que l'on signera en Pologne...

(1) Bonvisi, à la même date, informe Cybo que l'auditeur à Venise, Jacobelli, vient de lui écrire que la République demande une satisfaction pour la tartane française... Et qu'elle vient d'accepter de donner au duc de Savoie le titre d'Altesse dans l'adresse à l'extérieur de la lettre, tandis que, jusqu'à présent, on ne le donnait qu'à l'intérieur, et on y ajoutera royale, mais pas en dehors.

molto più di quello, che havevano fatto prima, e che io havevo praticato con loro, e mi trattorno con tanto rispetto, e cordialità, che maggiore non si potrebbe desiderare dai cattolici, mi abbracciavano continuamente per le scale, et entrato che fui in carrozza, non mi lasciavano partire, pigliandomi à gara l'uno dell'altro la mano per baciarla. Il mio fine di rivederli fù per confermarli nelle dimostrazioni affettuose, che già mi havevano date, mà principalmente per ottenere l'esercizio per i cattolici, e per levare le diffidenze, et i disgusti, che erano seguiti con la Corte per causa de' ceremoniali, poichè prima di licenziarsi messero fuori due pretensioni, che l'Imperatore consegnasse di proprîa mano à gl'ambasciatori la lettera per il Czar, come egli praticava non solo con gl'ambasciatori dell' Imperatore, ma ancora con i suoi ablegati. L'altra che nelle scritture contenenti il resultato delle conferenze, i ministri trattassero il Czar con titolo di Czarea Maestà, e non di Czarea Serenità, giache in simili scriture presentate già alli ambasciatori di Svezia, parlando del Re, dicevano, Regia Maestà, et havendomi antecedentemente pregato della mia interposizione, feci ogni sforzo per farli compiacere; ma sopra il primo punto, mi rispuosero così aggiustatamente, che potei quietare gl'ambasciatori, dicendo, che il Czar consegnava la lettera di propria mano anche à gl'ablegati, perche non la sottoscriveva, onde era necessario, che l'autenticasse col darla di propria mano, ma all'incontro sottoscrivendo l'Imperatore le sue, era solito, che si consegnassero dal Vice Cancelliere dell'Imperio, e però bisognava conservare la consuetudine solita da ambe le parti, e sopra questo rimasero sodisfatti. Ma sopra l'altro, che i ministri non havessero mai dato altro titolo, che di Czarea Serenità, si erano talmente inferociti, che partivano disgustati, dicendo non convenire, che essi volessero dichiarare il Czar inferiore al Re di Svezia, e che trattassero meglio un Re stato sempre nimico, di quello che facessero, un prencipe stato sempre amico; tuttavia se bene havevo guadagnati i principali ministri, havevo gl'altri contrarii, e l'istesso Imper.re Parlai però à dirittura à S. M.tà, rappresentandoli le vive ragioni delli ambasciatori fondate sull'esempio chiaro del Re di Svezia, ma lo trovai saldo, dicendomi, che tale era lo stile praticato con i Moscoviti, e non si poteva mutare, ne essi dovevano

offendersene, essendo tanto tenaci de gl'usi; replicai, che ne meno io potevo pretendere, che mi si mutassero i soliti trattamenti, ma che, se fosse successo, che si fossero mutati per il Nunzio di S. S.tà, haverei ricevuta offesa, come stimavano di riceverla i Moscoviti, vedendo trattato il loro Czar inferiormente al Re di Svezia, e che però non doveva S. M.tà per questa bagattella intorbidare la negoziazione tanto importante dell'unione, e l'altra dell'esercizio per i Cattolici, poiche se partissero disgustati, in cambio di giovare le sue Cesaree raccomandazioni, pregiudicherebbero; onde lo pregavo di far' à me questa grazia. Si mosse S. M.tà in gran parte alle mie preghiere, e mi disse, che le scritture erano già consegnate, e non si potevano più mutare, che haverebbe pensato à sodisfarli in futuro, e mi promesse di darne, non certe, ma probabili speranze, e con queste andai à trovare gl'ambasciatori, et assicurandoli, che farei il possibile, per farli compiacere, quando si trovassero al Congresso in Polonia, li lasciai molto contenti. Ma per assicurarmi, che l'istanze di S. M.tà circa l'esercizio non riuscissero poco efficaci, vi aggiunsi le mie in nome di S. S.tà, et essi mi dissero, che l'Imperatore ne haveva fatte premute istanze, e che l'istesse l'erano state fatte alla Dieta di Grodna per parte del Re, del Nunzio e dell'ambasciatore dell'Imper.re, e che essi ne havevano scritto al Czar, ma non havevano ancora havuta la risposta; Non darsi veramente il publico esercizio per i Luterani e Calvinisti, ma solamente permetterceli, che lo facessero nelle proprie case nascostamente, et à ciò essersi indotto il Czar, per allettare le soldatesche forastiere, che per lo più seguitavano quelle due sette; Ma che à loro pareva, che se si concedeva questo privato esercizio à quelle due sette bestiali, che non havevano altra concordanza con la vera, antica et Ortodoxa religione Orientale, che quella del Battesimo, molto più si concedesse à i Cattolici Occidentali, con i quali concordavano quasi in tutti i punti; e mi soggiunsero le precise parole, si talia fecimus pro pessimis haereticis, quare non pro Summo Romano Pontifice, non pro Imperatore, non pro te vir sanctissime, et nobis addictissime. Li ringraziai di questi ottimi sentimenti, e li pregai à persisterci, poiche se tal permissione havevano data à gl'eretici per allettarli à servire nella milizia, con l'istessa alletterebbero i Cat-

tolici soldati, e mercanti, e renderebbero più florido il loro paese. Di tutto avviserò Mons.re Nunzio di Polonia, acciò che da parte più vicina, e che hà maggior communicazione con la Moscovia, particolarmente col mezzo del traffico de' Lituani possa sollecitare l'esecuzione, perche se bene l'esercizio fosse privato, si potrebbero però mandare missionarii dotti e discreti, che procurassero l'intera unione, anche col fondamento de motivi politici, che allegai nel mio primo discorso con i detti ambasciatori. Questo è quanto hò potuto fare sopra questa importante materia, sperando ogni più felice successo dalla Misericordia Divina, e dalle ferventi preghiere di Nostro Sig.re nell'impetrarla; et à V. Em.za faccio profondissimo inchino, ecc.

Le 30, Martelli informe Cybo que le roi a paru content des lettres de Vienne, car les conférences se poursuivent bien et Radziwill en espère un bon résultat, mais que tout se passe en secret. « J'ai félicité le roi et lui ai manifesté l'espoir que S. M. adhérera aussi au désir de ses sujets, en rentrant à Varsovie... S. M. me dit alors que l'évêque de Cracovie, répondant à sa circulaire, a écrit qu'il fallait réunir le Conseil et non la Diète; et S. M. ajouta qu'elle avait reçu de Paris des lettres de Morstein, grand-Trésorier, qui, s'il n'avait pas encore fait son entrée publique, toutefois, après une première audience privée du roi, a pu à deux reprises traiter avec Pomponne. Ce dernier voulut se renseigner en détail sur ce que coûterait un régiment polonais et sur les autres dépenses nécessaires pour une guerre contre les Turcs, et il parut être animé de bonnes dispositions; malheureusement rien encore de précis. » Mais, dans un P. S., il ajoute:

« Je viens d'apprendre que le roi n'est pas bien satisfait des nouvelles lettres de Vienne rapportant la manière dont on a mis fin aux conférences. »

Le 3 septembre, Bonvisi écrit à Cybo « Le pélerinage à Zell, désapprouvé par S. S., a produit la confusion dans les affaires, parce qu'on y a perdu quinze jours. Le transfert de

la Cour à Prague ruine ce pays et aussi la Hongrie. « L'archevêque de Strigonie m'a dit que, si l'empereur était resté, on eût pu désormais espérer la paix en Hongrie. Tous les ministres sont à Zuain, attendant l'arrivée de LL. MM.; il règne une grande confusion dans cette petite ville, encombrée de chars et les dépenses sont excessives... Il paraît qu'on a fait le voyage de Prague pour gagner Brandebourg à l'empire, afin de rendre possible Neubourg comme ministre... On en voit de belles en Allemagne! Avant de partir, j'attends que l'empereur s'achemine vers Prague et qu'il envoie les ordres pour m'héberger dans les villages où ne sont reçus que les personnages des environs ou de la Cour; et pendant ce temps je reste au milieu de mille dangers de peste, de famine et peut-être aussi de révolution, car la garnison, n'étant pas payée, vit misérablement, et il peut arriver que le désespoir la porte à quelque excès. L'impératrice Eleonore m'a dit que, dans la crainte que le palais puisse être saccagé, elle veut emporter tous ses effets; il n'est pas improbable que cela arrive, car le prix des vivres a triplé et l'on n'en trouve qu'avec peine » (1).

Le 4, Bonvisi informe Martelli que l'on n'a rien pu décider sur les propositions des Moscovites, parce que Radziwill même, laissait voir qu'il n'avait aucune confiance, étant persuadé que jamais les Moscovites n'aideraient les Polonais à vaincre, jaloux comme ils sont de leur agrandissement;

(1) Dans un *avviso* de la même date, de Vienne, on lit : « Après le départ de la Cour il n'y .. plus ici aucun ministre ni aucun noble, par conséquent, plus de matière aux *avvisi*, parce que tout le monde est pauvre. On compte soixante décès par jour, sans ceux des lazarets ; à la peste, s'ajoutent encore d'autres causes de grande mortalité, car il y a un an eurent lieu des inondations, et bien des personnes pauvres ont souffert de l'humidité dans les maisons qui furent envahies par les eaux. »

qu'à Vienne, d'autre part, on n'a pas voulu se lier avec les Moscovites seulement, quoique ceux-ci s'en soient fâchés, convaincus de pouvoir suffire même si les Polonais venaient à manquer. « Mais, conclut Bonvisi, je leur ai conseillé de s'unir à cette vaillante nation, en leur disant qu'ils pourraient envahir la Crimée et, de cette manière, être à l'abri des incursions des Turcs; et ils parurent contents, dans la pensée qu'au printemps tout pourra être arrangé ».

A la même date, de Paris, Lauri informe Cybo que le comte Morstein lui a confié que, durant les fêtes de Fontainebleau, le roi l'assura qu'il donnerait des secours à la Pologne au cas où elle entreprendrait la guerre et qu'ils seront considérables. Je me réserve d'en demander la confirmation à Pomponne, écrit-il, car le comte, grand-Trésorier, me fit voir aussi des lettres de Radziwill de Vienne, où il se dit désolé parce que l'empereur ne veut rien faire, à moins que la France ne donne l'assurance de rester tranquille ».

Désormais on peut voir que le projet d'une ligue entre les trois puissances reste pour le moment en suspens; la peste qui désolait Vienne contribua beaucoup à mettre fin aux conférences, qui toutefois préparèrent le terrain en faisant se rapprocher des nations qui semblaient devoir, par leurs jalousies, rester éloignées l'une de l'autre.

C'est à Varsovie que l'on fut le plus désappointé. On semblait s'attendre à la stipulation de la ligue, quoique le duc de Radziwill ne fut pas porteur des pouvoirs. Voici le résumé d'une dépêche du 6 septembre, de Mgr. Martelli à Cybo. Il constate d'abord que le roi en fut tellement affligé qu'il refusa de le recevoir en audience et lui envoya l'abbé Zaluski, un de ses secrétaires, lequel lui dit:

... che il re stava turbato, e non soddisfatto delle risposte con le quali era stato spedito il Sig. Duca Radzivil nelle Conferenze già terminate in Vienna perchè solo se gl'eran date parole gene-

rali, senza prendersi alcun certo appuntamento, dove all'incontro il Sig. Duca haveva fatte proposizioni risolute prima per la Lega offensiva, e poi almeno per la difensiva, e mi lesse i fogli fatti scambievolmente nel fine delle Conferenze; Che io potevo ben ricordarmi come più volte havevo sollecitata la partenza del medesimo Signor Duca, e detto a Sua Maestà che questo era aspettato in Vienna prima che l'Imperatore sbandasse le sue truppe quali Sua Maestà Cesarea non poteva tenere in piedi senza sapere quanto prima le determinazioni de' Polacchi; et hora che da questa parte s'era dichiarata la risoluzione alla Guerra e fatto tutto quello che io havevo persuaso con tanta efficacia nella passata Dieta, si vedeva che i Consigli della Corte Cesarea erano ancora perplessi dopo che a' i Turchi sono pur troppo noti i disegni della Polonia, e che perciò si trovava in così grave pericolo.

Et le nonce répondit à Zaluski que le roi avait tort de désespérer, car il fallait bien réfléchir à toutes les circonstances et, d'abord, que le duc n'avait pas fait de propositions positives. « Après quelques jours, poursuit-il, le roi me fit appeler et me reçut le soir dans le jardin. Je fis part de suite à S. M. du contenu de la lettre que j'avais reçue de Bonvisi: En premier lieu, qu'à cause de l'*influenza* (peste) l'empereur ayant dû partir manda le prince Montecuccoli chez Bonvisi pour lui dire, que l'on n'avait pas pu arriver à un résultat positif, parce qu'il fallait d'abord être fixé sur plusieurs points, sans quoi César ne pouvait se résoudre à la guerre, et qu'on ignorait ce que les Polonais avaient conclu en Moscovie. — A cela le roi me répondit que le duc aurait fixé la ligue sous la condition du concours des Moscovites. — En second lieu, que Montecuccoli avait dit que la paix dans l'empire devait être assurée et qu'il fallait que les Français promettent de ne pas la troubler. — Et le roi répliqua que les troupes françaises s'étaient déjà retirées. A ce moment le nonce écrit que le roi sortit de sa poche son *toccalapis,* prit des notes et ajouta n'avoir pas

reçu de lettres du comte Morstein de Paris, tandis que Béthume avait reçu de son roi la lettre par laquelle il le maintient comme son ambassadeur en Pologne. Le troisième point, continue le nonce, était de savoir quels secours obtiendraient les Polonais des princes leurs amis; que l'empereur avait raison de vouloir être fixé à ce sujet, du moment que le roi même avait envoyé une circulaire pour déclarer que, dans l'incertitude où il se trouvait, il ne pouvait convoquer le grand Conseil et que, par conséquent, la mission du duc Radziwill était limitée. Et S. M. répondit que précisément il ne pouvait convoquer le grand Conseil qu'après qu'il aurait connaissance des arrangements faits et la certitude de l'aide de S. M. césarienne, surtout depuis les offres de la Bavière. — Dans la lettre du nonce à Vienne, il est dit que l'on se refusa à reconnaître les pleins pouvoirs du duc : que d'abord ils se référaient aux instructions que lui même avait reçues, et celles-ci étaient vagues, car elles défendaient d'accepter une conclusion qui ne serait pas utile à la République, que dans ces termes on n'avait même pu conclure une ligue défensive. — Sur ce point, le roi fit observer qu'il eût fallu le dire de suite et qu'on aurait changé les pleins pouvoirs; et il finit par dire que, comme après la réunion du grand Conseil, l'empereur enverra en Pologne un ambassadeur extraordinaire, le malentendu sera éclairci. — Mais Bonvisi écrit aussi: que Montecuccoli lui a dit que l'empereur voulait une ligue offensive et défensive et qu'il l'avait répété de vive voix au duc, pareil sujet ne pouvant se mettre sur le papier, dans la crainte que les Turcs en aient connaissance et reprennent les hostilités. Que les choses s'étaient mises en bon point et que, dans quelques mois, si les princes répondaient favorablement, tout serait arrangé pour la date de la réunion du grand Conseil. Le roi prit note de tout, disant qu'il en écrirait au référendaire en Moscovie. J'ai ajouté, écrit le nonce, que Bonvisi exclut que l'empereur

ait prorogé la trêve avec les Turcs; de même que les Moscovites et les Polonais il ne cherche qu'à gagner du temps. Le roi parut content et chargea Martelli d'écrire à Vienne qu'il était toujours disposé à rompre avec les Turcs, car, même les populations de la Moldavie, veulent secouer leur tyrannie insupportable. Et Martelli conclut:

... Posso dire con verità a V. E. come da poi che io sono in Polonia il Re non m'ha mai dato udienza con tanta applicazione come questa volta, e so di luogo sicuro, che il giorno susseguente la Maestà Sua, si levò di buonissima hora e consumò tutta quella mattina parte in scrivere da se stessa e parte in dettare, e far scrivere da altri diverse lettere perchè quel giorno partiva la Posta di Francia e quella di Moscovia. Arrivò alla Corte quell'istesso giorno Mons. V. Cancelliere, il quale havendo sentite le nuove di Vienna havutesi poco prima m'esagerò il pericolo, in cui si trova questo Regno, mentre pare che manchino le speranze, quali s'havevano nell'Imperatore. Che i Turchi già sono informati de' i disegni della Polonia, la quale haveva voluto abbracciare i Consigli di Sua Santità perchè veramente erano forti i motivi che s'erano addotti da me per la guerra, ma che se hora mancheranno le assistenze degli altri Principi, sarebbe stato meglio di havere assicurata la Pace. Io gli replicai e gli insinuai che non si doveva disperare d'essere aiutati, che intanto verranno le risposte dalle altre parti, verrà il Plenipotenziario dell'Imperatore, et in questo inverno ci sarà tempo a prepararsi.

Il Signor Ambasciatore di Francia m'ha partecipato che Sua Maestà Christianissima l'ha confermato quà Ambasciatore principalmente perchè come già informato delle cose di questo Regno accudisca alla buona direzione della guerra che si disegna contro il Turco, che la Francia somministrerà validi aiuti, e che S. Eccellenza terrà meco per tal effetto sincera corrispondenza essendo il Ministro di Sua Santità, che è il Promotore e deve anch'essere il principale direttore di questa impresa. Io mi son rallegrato coll'Eccellenza Sua di così buona nuova, rappresentandole il pericolo della Polonia, quanto può contribuire il suo zelo, e quanta

sarà la gloria di Sua Maestà Christianissima in agevolare et aiutare questa sant'opera. M'ha anche detto il Sig. Ambasciatore che il Sig. Marchese di Vitry, che doveva essere il suo successore in Polonia anderà Inviato straordinario all'Imperatore. Communico a Mons. Buonvisi, acciò sia pienamente informato, tutto il tenore di questa stessa lettera, che scrivo all'E. V. a cui con ogni maggior ossequio profondamente m'inchino. Di V. E. ecc. ecc.

Iaroslavia 6 Settembre 1679.

Le 11, Lauri informe Cybo que Pomponne lui a confirmé le contenu des déclarations que le roi a faites au comte Morstein et sous la condition que les autres princes contribuent aussi.

Le 16, Cybo (1) envoie deux dépêches. Dans la première, il approuve Bonvisi du bon accueil et des cadeaux qu'il a faits aux Moscovites, leur promettant aussi qu'ils seront satisfaits de l'empereur en ce qui touche le cérémonial. Et, dans la seconde, il informe Martelli qu'il est content que les nouvelles de Constantinople constatent que le Turc s'affaiblit de tous côtés, et aussi parce que, même en Pologne, on trouve que le moment serait favorable pour continuer la guerre en s'unissant à César et à la Moscovie. L'empereur est prêt, parce qu'il est assuré de n'être pas troublé par les princes chrétiens, et les Moscovites, qui ont déjà déboursé le second million, sont décidés à mettre à la disposition de la Pologne de l'infanterie et de la maintenir à leurs frais. A présent, on attend les résolutions de la République; et V. S. Ill.me pourra se mettre d'accord avec le nonce de Vienne.

Bonvisi écrit à Cybo:

Em.mo e Rev.mo Sig.r mio Sig.re e Padrone Col.mo

Si assicuri V. Em.a che se fossi potuto partire in seguimento della Corte, non haverei tardato un momento, e non mi sarebbe

(1) Le 9, Cybo écrit à Martelli en lui recommandant la demande de l'Ordre de Jérusalem au nonce, pour qu'il ait à s'occuper des affaires de l'Ordre en Pologne.

importato di lasciare la mia robba superflua, ancorchè la casa della Nunziatura mezza di legno fradicio stia sempre sottoposta à gl'incendij et à i furti, potendovisi entrare per ogni parte quando fosse morta quella gente che ci avessi lasciata, come è successo alla famiglia di alcuni; Mà quando l'Imperatore partì, il maresciallo di Corte mi disse che arrivati à Praga haverebbero pensato al quartiero che dovessero darmi, e si sarebbero mandati indietro i carri per il trasporto della gente e della robba, essendo mancato anco per l'Imperatrice Eleonora, et io non havevo modo di supplire al necessario con la mia stalla, perchè in poco più di un mese mi sono morti sette de' più belli e de' più grossi cavalli che havessi, essendo stata grande l'influenza anche ne' cavalli; mà la disgrazia hà voluto che nel viaggio di Zel l'Imperatore habbia hauto tante disgratie che ancora stà per strada. Potevo come gli altri ambasciatori ritirarmi subbito fuori di Vienna, ma il zelo del servizio di Nostro Sig.re mi stimulava à seguitare la Corte subbito che potessi, e però non volevo difficultarmi il viaggio con lo slontanarmi, onde sono vissuto in continuo pericolo e frà l'orrore della peste, che è andata sempre crescendo, e nella strada dove rispondono le finestre della mia camera fanno conto che ce ne siano morti ducento; e finalmente è entrata ancora nella mia casa, presa non sò come dall'aiutante di Camera che mi fà la barba, et appunto la mattina istessa del lunedì, nel quale si ammalò me l'aveva fatta, e per conseguenza mi haveva rifiatato in faccia, e prima che il medico lo dichiarasse tale, con grande imprudenza quasi tutti della mia famiglia andorno nella sua stanza. Partii però il giorno seguente, e con pochi mi ritirai in una casa contigua à Schwechat, che è de' Padri Domenicani che me l'hanno prestata con gran carità, e procuro di trovar luogo per il restante della mia famiglia, facendo portar fuori quella robba che si può, lasciando il rimanente in abbandono. Non sò quello che seguirà del malato havendoli trovato senza risparmio (*sic*) di denaro ogni aiuto di medico e di speziale che sempre lo assistono, ma quando anco guarisse (il che è difficile per essere la sua peste della peggior qualità) bisognerà che io mi fermi qui qualche settimana per farci quarantena, altrimente non sarei ricevuto in alcun luogo, e poi bisognerà che io ne faccia un'altra rigorosa, prima di esser

ammesso in Praga; si chè mi si preparano molte miserie che saranno tollerabili se non mi si infetterà tutta la famiglia come e successo nelle case dove da due settimane in quà è entrata la peste. Io però corro maggior pericolo, perchè mi hà toccato e rifiatatomi in faccia l'istesso giorno che si ammalò, tuttavia non temo confidato nell'aiuto di Dio, e solo mi tiene impensierito la numerosa famiglia che hò, che con ragione è tutta impaurita, e la paura credo che habbia cagionato il male à questo aiutante di camera, perchè sempre diceva che sarebbe stato il primo à pigliarla, e s'inorridiva per tanti morti nella strada contigua, e per il passaggio di tanti carri di morti e di appestati che passano per la piazza per uscire dalla porta vicina al Lazzaretto, dove ne sono più di 2500, e si è scoperto che ingannavano nelle liste che davano, per non spaventare, e confessano adesso che ne sono morti sopra diecimila, e che il male và sempre agumentando. Sono donque compatibile, se l'animo mio presago de' travagli, che mi sono sopravenuti haveva della malinconia, mà di tutto sia lodato Iddio, essendo bene impiegata la perdita della vita e della robba in servizio di Nostro Sig.re e della S.ta Sede, et à Vostra Em.a faccio profondissimo inchino ecc. ecc. Da Schwechet vicino Vienna 24 settembre 1679.

Le 25, Bonvisi annonce à Cybo qu'il est difficile de procurer la tranquillité à la Hongrie; que l'empereur a cru, en publiant les décrets, obtenir un bon résultat, mais les passions ont trop de racines ainsi que l'intérêt d'un certain nombre qui veulent se venger et faire des confiscations, et il conclut: « plaise à Dieu que nos religieux ne soient pas les premiers à fomenter la discorde et que, par esprit de religion, ils ne persécutent les hérétiques, qui, par désespoir, se jetteraient du côté de la révolution! »

Dès le 27, de Varsovie, Martelli avait annoncé à Cybo que depuis quelques jours il avait pris congé du roi, qui va à Zulhaiew et en d'autres de ses terres pour revenir à Varsovie en octobre; et qu'en attendant il présidera la Commission militaire à Léopole.

Voici une lettre du roi à Martelli:

Giovanni 3° per la grazia di Dio Re di Polonia Gran Duca di Lituania ecc.

Ill.mo e Rev.mo Signore.

Presupponendo hormai V. S. Rev.ma giunta felicemente in Varsavia, habbiamo giudicato a proposito con la seguente nostra parteciparle quel tanto che in questi giorni ci è pervenuto alla notizia, e che concerne lo stato presente de' nostri affari.

Seguitano di Vienna, e d'altrove a scrivere a Roma falsissimi avvisi, che noi mai abbiamo pensato di far la guerra al Turco, nè a unirsi col Moscovita contro di esso, anzi che gli Ambasciatori spediti da noi a' i Principi stranieri sii stata una mera apparenza per coprire in qualche parte la pace fatta sotto Giurawna poco per noi vantaggiosa, e non considerano che la spedizione di queste Ambasciate (1) ci è gostata sopra un Millione.

Scrivono inoltre haver noi recusato dal Moscovita due Millioni, che ci offerivano per collegarsi con essi contro il Turco, et altre simili falsità inventate da quelli che come inimici del bene del Christianesimo, tendono la mira e procurano d'attraversare quel vantaggio che potrebbe risultare al medesimo col far correre queste sinistre invenzioni senza apparenza nè fondamento alcuno.

Al presente non possiamo maggiormente confonder quelli scrivono tali novità che col portare a V. S. Rev.ma un succinto raguaglio di quello scrive a noi il Sig. Referendario di Lituania Ambasciatore nostro in Moscovia sotto data de' 25 decorso, pervenutoci per espresso con gran diligenza.

Non voleva quel Czar venire a trattare di unione alcuna se prima l'Ambasciatore non si fusse dichiarato di non pretendere da essi danaro alcuno, sopra di che havendo il Sig. Referendario

(1) Dans un *avviso* de Venise, du 27, on lit: Le Prince Michel Radziwill, muni d'un passeport de l'empereur est arrivé à Villac avec une suite de 100 personnes. On a résolu de l'empêcher d'entrer dans les terres de la République parce qu'il vient de Vienne où il y a la peste. On a refusé aussi le passage à Mgr. Litta, qui vient de la même ville.

addotte le sue prudenti ragioni, et essi restando fermi nella loro opinione forse perchè gli Ambasciatori Moscoviti a Vienna saranno stati persuasi di queste false voci che corrono, o pure da quei Ministri esortati per loro fini a non s' impegnare con la Polonia, Messosi il Gran Duca al suo trono co' i soliti suoi Ministri fece dire al nostro Ambasciatore di baciarle la mano e di partire. Si oppose l'Ambasciatore adducendo non poter ciò fare senza nostro ordine espresso, et in questa ambiguità restò il Gran Duca due hore nel Trono per licenziarlo. Finalmente il Referendario prese espediente di dimandare cinque settimane di tempo per poter spedir da noi offerendosi di non pretendere, nè dimandar ad essi denaro alcuno per il solito sostentamento suo, e di sua Corte, onde a tal proposizione gli fu concesso il termine domandato di cinque settimane, dichiarandosi quel Gran Duca di non voler ricevere per mediatore la Santità Sua.

L'Armata di Moscovia che da tanto tempo in quà è restata sotto Kiovia trincierata e numerosa di 400 mila combattenti fra Moscoviti, Cosacchi, Calmucchi e Tartari Astracani, già se ne è ritornata in Moscovia, e quel viaggio che fece di quattro mesi di marcia per portarsi sotto Kiovia, al presente per timore che il Turco havendo terminata la fabrica de' Castelli al Boristene, se bene non puol arrivare a 40 mila persone, in quattro sol giorni ha passato tutto il sopradetto viaggio.

Seicento Tartari sopragiunti pochi giorni avanti della mossa di quelli di sotto Chiovia alle linee del lor Campo, trovorno così poco ordine e meno coraggio tra di essi che attaccando quella parte ove haveva il comando il Samnelovicz Generale di Zaporovia, li riuscì con gran vergogna de' Moscoviti di prenderne 400 prigioni, 150 cavalli, oltre quelli restorno morti nella fossa.

Con occasione che siamo in questi giorni venuti in questo Starostato di Strija per dar ogni necessario ordine alla difesa di questa fortezza così importante in riguardo, che si ritrova situata al confine et all'unico passo per entrare in Ungheria in Transilvania, e ben vicino alla Vallachia ci sono pervenute nuove certe dalla Corte di Transilvania, che se poco avanti il Turco haveva fatto sapere a' i Ribelli di aggiustarsi in ogni maniera con l'Imperatore, hora all'opposito con nuovi ordini, gli esorta a non lo

fare, anzi gli offerisce il Quartiere d'inverno ne' suoi territorii et alcune città passato il confine per ricovrarsi intanto che il Turco metta in esecuzione il suo disegno, sapendosi di certo che per la prossima campagna il Turco deve stesso avvicinarsi a quelle parti. E pure a Vienna che non sanno tutto quello si tratta reformano la maggior parte delle Truppe, il che piaccia a Dio che sii fatto a proposito del bisogno. Ci basterà intanto la consolazione d'haver trattato e di trattare con ogni sincerità maggiore, e fatto dal canto nostro ogni possibile per arrivare alla consecuzione bramata dal nostro intento. Sperando che Dio benedetto in mancanza degli altri vorrà proteggere e sostenere le nostre giustissime ragioni, le quali vanno congiunte al publico bene della Christianità, per il che siamo prontissimi a sacrificare con la nostra vita quella di questi sudditi, li quali vorrebbero hormai vedersi, in stato di contribuire ogni loro azione a' i gloriosi pensieri di Sua Beatitudine.

Confidiamo nell'innata benignità di V. S. Rev.ma, che riflettendo tutto ciò con la sua somma prudenza vorrà anche compiacersi di far consapevole il tutto a Mons. Nunzio Buonvisi, si come a cotesto Residente Cesareo, acciò conoscino anch'essi la nostra prontezza nel metter in esecuzione una sì gloriosa impresa. Intanto confermiamo a V. S. Rev.ma la continuazione del nostro desiderio tutto intento alle di lei sodisfazioni, et assicurandola inoltre che in ogni occorrenza incontrerà in noi una perfetta propensione, e senza più le bramiamo dal Cielo prosperità infinite.

Di Strija li 29 Settembre 1679. Giovanni Re.

Bonvisi écrit à Cybo:

Di Seuuochet *(sic)* 8 ottobre 1679. (Dec.to a 26 detto).

Nel non concedermisi prontamente il quartiere di Praga ho sospettato, che ci sia qualche misterio forse perchè non si curino che ci siano gli ambasciatori, se pure volessero coronare l'Imperatrice, accioche senza impedimento potesse assistere il Sig.r Duca di Neoburgo, perche il presente ambasciatore di Spagna à quel tempo sarà partito, et il nuovo, ò non sarà arrivato, ò li faranno differire l'ingresso, et in ogni caso che il presente vi fosse, lo faranno fare à modo loro, come lo hanno fatto cedere alla preten-

sione delle guardie (1), perchè rimasto senza denari, hà havuto bisogno di essere assistito dall'Imperatore con otto mila tallari, et ha fatto quello che hanno voluto, et io lascerò correre perchè già l'Imperatore è impegnato, et haverò modo di sfuggire il cimento con disinvoltura.

Per chiarirmi se ci sia misterio sopra l'andata mia, hò scritto che mi si pigli casa à pigione, e se questo mi si difficultasse con dire che non se ne trovano, e che già sono tutte occupate, in tal caso anderei a Naistat per dar campo che si sodisfacciano nella funzione della coronatione se si farà, e non amareggiarla con alcun contrasto perche veramente l'Imperatrice cresce, e crescerà nell'autorità se sarà gravida come dicono, e potrebbe poi attraversare i negotii publici col mezo dei suoi confidenti, che già sono molti.

Le roi de Pologne écrit à Martelli:

Giovanni 3° per la grazia di Dio, Re di Polonia, Gran Duca di Lituania ecc. ecc.

Ill.mo e Rev.mo Sîgnore.

Dalle notitie fatte da Noi pervenire alle mani di V. S. Rev.ma li giorni passati, haverà havuto largo campo di comprendere che le operationi del Moscovita non corrispondevano alle promesse fatteci in Grodna, e meno ancora alle speranze che Monsignor Nuntio Buonvisi ne dava di Vienna. E gia da noi alla consideratione del tenore delle penultime lettere ricevute dal Sig. Referendario, nostro Ambasciatore in quella Corte, disperavamo che potesse colà spuntare qualche vantaggioso trattato, mentre lo vedevamo in procinto di esser licenziato, negando apertamente tutto quello havevano promesso nella Dieta passata concernente un Millione di buoni denari che gli Ambasciatori havevano offerto, e come li Cosacchi, oltre li 25 mila combattenti. E quando il parere di molti di questi signori Senatori era, che si dovesse richiamare

(1) Dans un avis de Prague on lit: qu'à la rentrée de la Cour le 22 septembre, il y eut un incident avec l'ambassadeur d'Espagne, parce que celui-ci, s'étant trop rapproché du souverain, en fut écarté par les archers qui entouraient l'empereur.

il nostro Ambasciatore, e che tralasciasse ogni trattato, ci pervengono nuove lettere del medesimo Sig. Referendario scritte li 6 passato, dal tenor delle quali come più amplamente sarà V. S. Rev.ma informata da Mons. Vice-Cancelliere del Regno, si rinova in noi la fiducia che si possa concluder con essi qualche trattato.

Un tal Hasciokin, che per li tempi passati più d'una volta fu mandato Ambasciatore in Polonia, huomo di recapiti e d'assai buon ingegno, prese resolutione di ritirarsi in un Monasterio greco per finire ivi i suoi giorni, e non ostante che il Zar havesse fatto quanto humanamente poteva per impedire tal sua resolutione, in riguardo della necessità che haveva di quel soggietto, non vi fu persuasione bastante per fargli mutar il pensiero. Questo hora chiamato dal suo Patriarca per ordine espresso del Zar alla Corte, in riguardo della pratica che ha di trattare coi forestieri, oltre l'amicitia particolare professata da lui sempre alla Polonia, hebbe ordine di vedersi col Sig. Referendario, e dirgli che gli era stato comandato di trattare seco, e d'intavolare l'unione tanto necessaria contro il Turco, forse perchè havendo saputo che l'Inviato di Moscovia non haveva incontrato alla Porta quelle facilità che pensava per concluder la pace anzi che haveva riconosciuto nel Turco quella superbia et alterigia solita loro, tanto più che havevano perfezionata la fabrica de i noti Castelli al Boristene senza ostacolo alcuno di quella parte, e contrapesata la prodezza del Moscovita dal non haver in tutta questa campagna intrapreso attione alcuna. Il detto Hasciokin aveva assicurato pure il Sig. Referendario d'essersi veduto col Dolhozuchi, che vuol dire mano longa Generalissimo famoso del Zar et inimico giurato del Turco, il quale non solo gli haveva data ottima intenzione per il conseguimento del Trattato, ma che si era gettato a' piedi del Zar pregandolo a voler cooperare per il conseguimento d'una tanto necessaria unione con la Polonia. La rottura del Turco col Moscovita non impedirà il primo di cimentarsi con altre potenze, mentre tien per certo che il Moscovita mai sia per attaccarlo, ma bensì defendersi, e se è vero come non si deve dubitare, che il Turco levi di nuovo 60 mila Ianciari per la prossima Campagna, non sarebbe fuori di proposito che tendesse la mira a Chiovia prima di venire ad altre Imprese.

Habbiamo stimato a proposito significare il tutto a V. S. Rev.^{ma} acciò che facendone passare l'avviso a Mons. Buonvisi veda che dal canto nostro non si tralascia mezzo, ne applicatione per arrivare al bramato fine, se bene fin qui al essempio della Corte Cesarea gli altri Prencipi non sono venuti a dichiaratione alcuna, e possiamo anche credere che se Sua Beatitudine come Capo benignissimo di tutta la Christianità e come motore di una così santa e gloriosa impresa non sarà il primo per animare gli altri, ci troveremo poi soli esposti ad un così formidabil nemico. Ma Dio che in ogni tempo ha saputo proteggier questo nostro antemurale della Christianità, ci val sperare che in riguardo della nostra sincerissima intenzione hora più che mai non sarà per privarci della sua santissima assistenza. Di tutto quello anderà succedendo non mancheremo farne partecipe V. S. Rev.^{ma} alla quale confermando il desiderio nostro per le di lei sodisfattioni le desideriamo dal Cielo ogni maggior prosperità. Iavarova li 9 Ottobre 1679.

Giovanni Re.

Et, le 11, Martelli (1) informe Cybo que le résident césarien est venu l'informer que son secrétaire, arrivé de Prague, lui a annoncé que l'empereur le remerciait de sa coopération. Le secrétaire lui dit aussi que, ni de France, ni de Moscovie n'était parvenue à l'empereur aucune lettre touchant la paix avec la Porte et que, par conséquent, S. M. avait dû réfléchir beaucoup avant de rien entreprendre contre les Turcs. Qu'en tout cas, S. M. césarienne trouve excellente et juste la ligue défensive proposée par le roi de Pologne, et Martelli ajoute: qu'il vient de recevoir l'ordre de demander au roi de vouloir bien désigner l'endroit et l'époque pour traiter de cet accord...

(1) Le 15, Bonvisi écrit de Schwechat, près de Vienne: « Il est impossible d'aller à Prague sans faire quarantaine, et l'ambassadeur d'Espagne, ayant eu un cas de peste suivi de mort dans la maison, a dû quitter la ville... »

Le 14, Cybo mande à Martelli que N. S. s'est beaucoup réjoui en apprenant que S. M. a été contente que l'empereur ait déclaré qu'il était disposé à conclure une ligue défensive, tout au moins avec la Pologne contre les Turcs; que non seulement Bonvisi l'a écrit, mais aussi le duc de Radziwill au roi. La peste et le manque de pouvoirs suffisants de l'ambassadeur en ont empêché la conclusion. Toutefois, ce qui n'a pu être décidé au Congrès à Vienne pourra être repris par le grand Conseil qui va se réunir en Pologne, et l'on pourra obtenir que Vienne envoie un ambassadeur impérial et, de même, des Moscovites. « V. S. doit parler à ce sujet au roi et j'implore pour V. S. Ill.me, les grâces de Dieu Tout-Puissant. »

Le 15, Bonvisi envoie à Cybo la copie d'une lettre que, le 8 septembre, lui expédiait de Paris le grand-Trésorier de Pologne, pour lui annoncer qu'il est satisfait car on lui a promis un secours digne du roi, mais de quelle importance? On y met deux conditions: 1° que la guerre soit déclarée et que la Pologne pense sérieusement à la faire, car il ne serait pas raisonnable de rompre avec les Turcs et de jeter la perturbation dans les relations commerciales ave le Levant sans aucun avantage. 2° De proportionner le secours qu'on enverra à celui qu'enverront les autres princes, mais on ne nomme pas notre Cour, sur laquelle on eut dû se modeler. Il dit qu'en France on est irrité de ce que l'empereur veuille être rassuré du côté de la France. Le 22, Bonvisi écrit qu'il a vraiment bien fait de ne pas aller à Prague et de rester loin de la Cour, car il y a beaucoup d'intrigues et de grandes divisions. « Quelques-uns veulent Neubourg et d'autres non. » Et, le 27, il informe que Montecuccoli vient de lui écrire, par ordre de l'empereur, qu'après lui avoir lu sa lettre, S. M. l'avait chargé de lui répondre que l'on n'avait rien conclu touchant la trêve avec les Turcs et, qu'au contraire, on avait fait des propo-

sitions que ceux-ci n'acceptèrent pas. « Ainsi, écrit-il, elle ne pourra être soupçonnée de ne pas être de bonne foi vis-à-vis des Polonais et surtout en ce qui regarde l'alliance, que l'on a retardée et au sujet de laquelle on traite avec cette Couronne. »

Le 28, Cybo informe Martelli que le duc de Radziwill, qui se trouve aux frontières du territoire de Venise, a demandé d'être admis, pour purger le voyage, à faire la quarantaine à Ancône ou dans une autre localité des Etats pontificaux; mais comme les Vénitiens ont refusé au duc la quarantaine chez eux, N. S. ne veut pas agir différemment qu'eux. Mgr Litta, qui se trouve à Goritz avec une suite restreinte, a fait la même demande inutilement, tandis que le duc a eu déjà un mort dans sa famille et que Mgr Bevilacqua est resté avec seulement deux des siens en bonne santé (1).

Le 29, Cybo écrit à Mellini en lui faisant observer que depuis longtemps il n'a envoyé à Rome aucune somme des « Spoglii » de la nonciature. La prochaine arrivée de la mission Radziwill, qui doit venir pour demander des secours à la chrétienté en faveur de la Pologne, pousse N. S., dit-il, à chercher tous les moyens de réunir de l'argent, vu la disette dans laquelle se trouve le trésor pontifical; et, entre autres, il a pensé à se servir des « Spoglii » d'Espagne, par conséquent il l'invite à réunir tout ce qu'il peut et à l'envoyer

(1) Et, le 4 novembre, il lui répète qu'il est impossible de recevoir le duc, même après avoir fait la quarantaine, car s'il arrivait quelque chose, tout l'Etat ecclésiastique se trouverait menacé; mais pour faciliter toute libre communication avec le duc il lui a envoyé un chiffraire. Et, le même jour, il ajoute qu'il a conseillé au gentilhomme que le duc tient ici, de recevoir les lettres et, après les avoir bien parfumées, d'en faire la remise.

de suite à Rome, afin qu'avec les autres sommes recueillies on puisse donner un subside considérable à cette nation... V. S. peut aussi saisir cette occasion pour parler de l'exemption des dîmes, S. S. ne pouvant admettre ni l'exequatur, ni la cession d'une partie; et faire remarquer comme tout cela met en péril la Hongrie, et que Dieu pourrait faire sentir à cette Cour l'effet de sa dureté si elle n'obéissait pas à S. S. dans une matière de pure justice, et qu'à présent on a lieu de se repentir de n'avoir pas accepté la suspension d'armes demandée au commencement du pontificat.

Le 11 novembre, Cybo envoye deux dépêches à Martelli. Dans la première, il lui répond que N. S. est content d'apprendre que le secrétaire du résident impérial a déclaré de la part de l'empereur à Prague, au sujet des bons rapports entre l'empire et la Pologne, que l'on prend en considération les désirs du pape; qu'on conclura la ligue sans attendre les assurances de la France, et qu'il n'y a aucune crainte que les Moscovites fassent la paix avec les Turcs. Et, par la seconde, il lui signifie:

Oltre i fortissimi e necessarii rispetti accennati à V. S. Ill.ma colla posta passata di non poter ammettere al commercio il Sig. Duca Radzivil: cioè per non cagionare un irreparabile e grave sconcerto allo Stato Ecclesiastico, non caminando d'accordo coi Principi confinanti, e perché infermandosi alcuno della famiglia del Sig. Duca, com'è seguito di quasi tutti i familiari di Mons. Bevilacqua de' quali anco ne sono morti alcuni, sarebbe subito bandito il commercio. Oltre di ciò a queste considerationi per le quali si negò parimente la pratica a Mons Litta Nunzio Apostolico benchè meno sospetto, si aggiunge presentemente che la Republica Veneta non permette che alcuno s'imbarchi nel porto di Trieste o in altri Porti di Lidi sospetti nel mare Adriatico, onde quando anche Sua Santità volesse dar ricetto in Ancona o altrove al Sig. Duca, non potrebbe egli portarvisi per questo nuovo inevitabile impedimento.

V. S. Ill.ma prenda occasione di parlarne seriamente a Sua Maestà, acciocchè resti persuaso, che di quà non si poteva procedere in altra orma; e che la colpa non è di Roma, benchè ciò segua con grandissimo rammarico di Sua Santità (1).

Et, le même jour, il répond à Bonvisi que S. S. approuve ses soins pour maintenir les bons rapports entre César et la Pologne, particulièrement contre les Turcs... « Comme V. S. Ill.me doit négocier, écrit-il, par lettres, avec des ministres de Cours laïques, il faudra de grandes précautions et beaucoup de circonspection pour ne pas parler des Français ou d'autres princes, de telle manière que, si cela arrivait à leurs oreilles, si sensibles, ils y trouvent un prétexte pour se plaindre. » Le 18, il lui ajoute, qu'il espère qu'on reprendra les négociations pour une union à trois... Les grands obstacles sont toujours le peu de sûreté à l'égard des intentions des Moscovites, et la tranquillité de l'empire (2).

Et, à la même date, Cybo mande à Martelli « qu'il vient d'apprendre que les gardes et les serviteurs du roi, ainsi que des sénateurs, sont habillés à la tartare et à la turque ce que N. S. trouve contraire au décorum et inconséquent; et V. S. avec prudence peut en faire l'observation. »

---

(1) Déjà Cybo avait répété à Martelli: qu'il était impossible de recevoir le duc, même s'il se soumettait à la quarantaine, car s'il survenait le moindre fait de contagion, tout l'Etat ecclésiastique en serait bouleversé. Bevilacqua également, ajoutait-il, qui a été confiné au Lazaret est resté seulement avec deux serfs; il est bien malade et ne peut rentrer. Mais puisque le duc dit avoir des choses importantes à dire à S. S., on lui a envoyé un chiffraire.

(2) Et, le 25, il le félicite de la conclusion de la ligue entre l'empire et la Pologne, dont le prince Montecuccoli fut l'instrument principal... « S. S. veut qu'il soit remercié en son nom. »

Le 21, le roi Jean avait écrit au cardinal Vidoni :

Ill.mo e Rev.mo Signore,

È uniforme il parere di questi Senatori col nostro che in caso continuasse la Republica di Venezia a difficoltare il passaggio al Sig. Duca Michele Radscivile destinato per nostro Ambasciatore estraordinario a Nostro Signore et che anche costì ad essempio della Republica li fosse fatta qualche oppositione il che non vogliamo credere, si debba ricorrere come noi hora facciamo alla benignità et affettuosa direttione di V. S. Ill.ma acciò che come più di chi sia informata de' punti trattati, e del bisogno che habbiamo di pronta e considerabile assistenza per poter pervenire al nostro bramato intento, che è quello di Sua Santità medesima, si compiacia prender misura dal tempo del Consiglio destinato à Varsavia per li 8 Genaro prossimo et in caso il Sig. Duca medesimo non possa retrovarsi costì in tempo da poter far pervenir a noi le risposte avanti il sopradetto Consiglio, voglia lei con privata audienza procurare dall'innata Clemenza di Sua Beatitudine una favorevole e pronta dichiaratione di quello si possa far capital sicuro della di lui santissima assistenza; mentre essendo di ciò il primo motore, come benignissimo Padre del Christianesmo possa servir d'essempio agl'altri Principi assai ben disposti; con che accrescerà in noi il corraggio a prepararsi come tanto desideriamo a sacrificar la propria vita per una altrettanto necessaria, che gloriosa Impresa.

Et Cybo écrit à Mgr Jacobelli à Venise :

Alle reiterate premurosissime istanze fatte dal S.r Duca di Radzivil d'esser amesso con pochissima gente alla quarantena in Ancona, ò in altra parte dello Stato Ecclesiastico per poter poi colla venuta in questa Corte, eseguir le sue commissioni N. S.re benche sia stato sempre non meno inclinatissimo alle sodisfazioni dell M.tà del Rè, e proprie di lui, che desideroso di trattar seco sopra le correnti emergenze della Polonia, seguendo nondimeno il parere d'una particolar Congregatione, in cui è stato maturamente discusso questo negozio, non hà stimato bene di poter con-

descendere in questa parte, non tanto per timore grande che si è concepito in tutto lo Stato Ecclesiastico, della venuta di questo S^re^, quanto per le conseguenze importantissime che potrebbe cagionar la venuta medesima appresso i principi confinanti, quando ò per i patimenti del viaggio, ò per mutazioni d'aria, overo per altro sinistro accidente succedesse qualche infermità in alcuno della sua famiglia, come si può giustamente temere, e ne abbiamo l'esperienza nella famiglia di Monsr Bevilacqua, che appena giunta cadde tutta inferma con la morte di molti. Per altra parte premendo infinitamente al paterno zelo di N. S.^re^ di sentir le commissioni che il medesimo Sr Duca scrive di tener molto secreta per S. S.^tà^ Hà risoluto S. B.^e^ di spedir la persona di V. S. ai confini di cotesto Stato per trattar seco sopra tali affari; ond'ella ricevuta ch'avrà la presente, dovrà trasmettere immediatamente per espresso l'avviso al S^r^. Duca di tal sua incumbenza e susseguentemente disponersi ella medesima al viaggio verso quelle parti: l'istesso ragguaglio dovrà V. S. dare à cotesto magistrato della sanità per ottener dal medesimo gli ordini opportuni à quei deputati, d'ammetterla alle conferenze col predetto Sr Duca, con quelle cautele, che verranno stimate necessarie, le quali accordate che saranno, potrà ella trattar seco quanto occorrerà, e darne successivamente conto à S. B.^e^ per staffetta espressa.

In oltre prima della sua partenza, dovrà V. S. procurar d'informarsi esattament dai SS.^ri^ di cotesto magistrato, come si goda perfetta salute in Treviso, e suoi contorni, e come l'abbia goduta il Sr Duca medesimo, e la detta sua famiglia, e giunta ch'ella sarà à que' confini dovrà prender l'istessa informazione dai deputati che si trovano colà per veder se le relazioni confrontano con dar poi quà avviso distinto di tutti gli accidenti che fossero occorsi, con quel di più che la sua prudenza stimerà degno di notizia; et il S.^re^ Dio la contenti. Roma 29 9bre 1679.

Par une dépêche du 6 décembre, Martelli informe Cybo de la situation des partis en ce moment en Pologne et des difficultés pour la continuation des négociations avec l'empire. Et, d'abord, il résume une conversation qu'il avait eue

avec l'évêque de Kijovia, que le roi lui avait envoyé. Monseigneur, après avoir mis en relief l'œuvre de S. M. à la Diète de Grodno pour tout disposer en vue de la guerre, et dont il désirait faire part à S. S., — Père commun de toute la chrétienté — a poursuit ainsi :

... Hora la Maestà Sua con la medesima sincerità piangeva e propalava il suo dolore, mentre conosceva che per certa fatalità, senza sapere per qual cagione venivano contrariati et impediti i suoi santi disegni e l'ottime direzzioni che haveva date per condurli al bramato fine ; poichè se bene Sua Maestà haveva eletti tali commissarii per la Commissione militare di Leopoli, i quali spontaneamente s'erano offerti di secondare in essa le intenzioni reali nondimeno quando poi s'è venuto al fatto, eglino havevano voluto terminare detta Commissione in Leopoli, piu tosto che trasferirla al tempo del futuro Gran Consiglio, dove la Maestà Sua intendeva con l'autorità di questo et unitamente con quella della Commissione medesima stabilire molti buoni ordini per la publica salute, havendo i Commissarii proposto li salutari Consigli di Sua Maestà, per sodisfare al desiderio d'alcuni Palatinati, i quali dimandano la Dieta Generale per impedire l'attività del Gran Consiglio. Pertanto se bene la Maestà Sua non deponeva ancora le buone speranze, nondimeno avvertendo che nelle presenti congiun ture non v'era ancora alcuno che le prestasse aiuto, si protestava avanti Iddio, avanti il suo Santissimo Vicario, et appresso tutto il mondo Christiano, che se la Sua piissima resoluzione non havesse sortito l'effetto desiderato la Maestà Sua medesima sarebbe esente da ogni colpa ; et in questo mentre faceva urgentissima istanza per mezzo mio acciò che la Paterna providenza di Sua Santità si degnasse mandar qua per il tempo del futuro Consiglio tali dichiarazioni che potessero dare stimolo e sprone a questi Popoli : *Non tam supinis quam pigrescentibus malorum et aegestatis taedio.*

A cela le nonce répondit que, lui aussi, était très peiné de voir les désordres qui règnent dans le royaume, car il sera difficile que, les connaissant, les autres princes veuil-

lent secourir la Pologne; qu'en tout cas on pouvait espérer que S. M., par sa sagesse, saura y porter remède. L'évêque fut aussi de cet avis et parla des secours que pourrait donner le pape, disant qu'il fallait les connaître avant l'ouverture prochaine du Conseil, fixée pour le 8 janvier; que bien des difficultés pourraient s'aplanir avec le temps, surtout parce qu'on entendait dire que le marquis de Vitry devait se rendre chez l'empereur au nom du roi très-chrétien, en vue de faciliter la ligue offensive contre les Turcs, et que peut-être il serait bon, si c'était possible, de retarder la réunion du grand Conseil, afin de donner le temps aux négociations. A son tour le nonce lui répliqua:

Che se le cose non si potranno così presto disporre per la guerra offensiva, bisognava almeno abbracciare prontamente e vedere di concludere la Lega difensiva, alla quale l'Imperatore ha già dichiarata la sua prontezza, perché questa sarà poi preparatoria all'offensiva. Mons. Vescovo mi replicò che ogni un bene conosce la necessità di abbracciare questo partito, ma che il Re se sarà possibile vorrebbe far la guerra o la lega offensiva, perchè questa sarebbe molto più utile.

È poi tornato qui dalla Corte questo Sig. Residente Cesareo, il quale fu hiersera l'altra da me e mi disse che havendo fatte le sue proposizioni alla Maesta del Re in nome di S. M. Cesarea intorno alla sudetta lega difensiva; il Re gli haveva risposto che sperava fra tre settimane l'ultime dichiarazioni de' Moscoviti, e che per ancora gli restava speranza per la guerra offensiva; il Sig. Duca Radzivil sarebbe tornato con nuova Plenipotenza alla Corte Cesarea, onde si sperava che sarebbe poi venuto in Polonia, e che con esso l'Imperatore havrebbe mandato qua un suo Ministro per proseguire i Trattati; a che il Residente mi disse che che haveva soggiunto e domandato al Re; se in questo mentre *esset periculum in mora* rispetto a Turchi; a che Sua Maestà haveva risposto che vi sarebbe stato tempo abbastanza per trattare.

Non scrivono ancora che sia arrivato a questa Corte lo scritto Chiaus Turco, quale si suppone che venga per sollecitare il rego-

lamento de' Confini in vigore della Pace di Zorawno, et avendone io parlato con Mons. Vescovo di Kijovia, mi disse che non era ancora arrivato; e perchè lo interrogai come S. M. pensava di contenersi in questo affare essendo la Republica disarmata e da non potere presentemente resistere alle pretensioni del Turco; mi rispose che per tutto l'Inverno si sarebbe andato procrastinando, mentre la stagione istessa non permette che si possa praticare la campagna per far tal funzione, e che intanto si sarebbe procurato di trattenere i Turchi con buone parole.

Communico tutto ciò a Mons. Nunzio Buonvisi; et all'E. V. profondamente m'inchino. Varsavia 6 dicembre 1679.

Le 9, Cybo répond à Bonvisi qu'il n'a pas besoin de se presser d'aller à la Cour et que même il est mieux qu'il en reste éloigné, afin de ne pas se trouver au milieu des différends et des discordes entre les ministres... « Il serait bien regrettable que Hocher ait à s'en aller. »

Le 10, Bonvisi lui écrit, toujours de Schwechat: « S. M. a prié de nouveau le résident impérial Gienuschi de hâter la ligue défensive avec la Pologne. Il a déjà quitté Varsovie pour se rendre auprès de la Cour. Ici on fera tout ce qui sera possible contre le Turc, pourvu qu'on soit assuré de la sincérité des traités... D'après les dernières nouvelles de la Transylvanie il paraît que des Turcs, des Polonais et des Français parcourent ce pays pour renouveler les accords avec les Hongrois révoltés.... On a des soupçons aussi au sujet de Casal, que le duc de Mantoue aurait, dit-on, vendu a Louis XIV; et on a fait partir de France l'ambassadeur de Raguse, qui s'y était rendu pour obtenir des secours en faveur de la République contre les Turcs... On dit même qu'on suscite des difficultés afin d'empêcher que le duc de Radziwill ne vienne à Rome. Enfin on craint toujours quelque mauvais tour de la part de la France. » Dans une autre dépêche, du même jour, Bonvisi renouvelle les mêmes doléances et ajoute « que le comte Chiniseg lui a dit que l'empereur

ne désire pas se mêler des affaires d'Angleterre. Déjà une fois il fit des tentatives en faveur d'York et il ne fut pas bien accueilli... »

Il paraît que la situation à Vienne était bien désastreuse, car Bonvisi, le 10, écrit à Cybo : « que des prières ferventes de S. S. sont nécessaires pour que Dieu délivre Vienne de la peste, car si l'on doit s'en remettre uniquement à l'action humaine, le fléau ne disparaîtra pas. Il semble que l'on s'efforce plutôt d'infester la ville que de l'assainir... On est d'une confiance téméraire, qui va jusqu'à se revêtir des habits que les pestiférés morts ont portés. On a rouvert les tribunaux, etc... et les décès sont toujours plus nombreux. Aussitôt qu'on a cru à une amélioration de la santé publique, la population rurale est accourue à la ville pour acheter des effets, et ainsi on a infecté aussi la campagne... »

Et, le même jour; Cybo répète à Mellini d'envoyer la somme qui doit se joindre à d'autres pour les subsides à la Pologne, parce qu'on apprend que les Turcs veulent l'envahir ; que, du reste, contre qui que ce soit que la tempête rue, N. S. ne veut pas renoncer à faire tous les efforts pour subvenir à un si grand besoin, même avec des aides pécuniaires, bien que, vu la pauvreté actuelle du trésor apostolique, il puisse plus efficacement secourir à l'aide de ses bons offices et de ses exhortations auprès des princes chrétiens, ce que S. S. n'a jamais refusé de faire ; et qu'il est de toute nécessité, dans l'intérêt de la Couronne catholique, qu'on défende l'Autriche et la Hongrie et que, par conséquent, elle devrait consentir à accorder les dîmes à l'empereur.

Le 13, Martelli informe Cybo, que le roi regrette beaucoup les obstacles qui se présentent pour l'ambassade de Radziwill.

Et, le même jour, il rassure Cybo en lui disant qu'il a communiqué à l'évêque de Kiovia le contenu des lettres

de S. Em. touchant l'empêchement insurmontable au passage du duc dans l'Etat de l'Eglise, même malgré la quarantaine, et sur le moyen proposé de communiquer par chiffre.

Iacobelli à Cybo:

Di Pontiebba 16 Decembre 1679 (Dec. a 25 detto).

Nella conferenza di Giovedì il Sig. Duca mi honorò dirmi che due erano stati li motivi della sua speditione a Nostro Signore, l'uno di divotione, perchè essendo scorso più di un mezo secolo, che la Polonia per causa delle guerre continove non ha mai reso segno alcuno della sua veneratione verso la Santa Sede e Pontefici con la missione d'Ambasciatori di obbedienza, si era risoluto dal Re e Regno di rinovare nella persona di Nostro Signore li testimonii di quel rispetto et ossequio che il Regno Polaccho e tutti li Re predecessori hanno sempre professato alli Sommi Pontefici, e che per questo solo riguardo egli non puole in alcun modo tralasciare di proseguire questa sua commissione per adempimento della quale era stabilissimo di continuare la sua stanza tra li disaggi et orridezze di questi monti sino che cesserà ogni sospetto di peste e vedrà aperti questi Rastelli, quando per altra strada non possa avere l'adito di portarsi a bagiare li Santissimi Piedi a Sua Santità per esporle i sentimenti ossequiosi del suo Re e Republica Polaccha; l'altro di guerra da muoversi contro il comun nemico per la quale il suo Re e Dieta del Regno ne haveva ricevuti diversi impulsi prima da Nostro Signore per mezo di esso Duca quando fu in Roma due anni fa, e poi da un Breve presentato da Mons. Nunzio nella Dieta di Grodna, nel quale si persuadeva la Republica Polaccha a rompere la pace stabilita con la Porta et intraprendere la guerra con assicurare la medesima di assistenza valida per la parte di Sua Santità, e di tutti gli altri Principi Christiani. Animati però il Re e Dieta da tali promesse havevano risoluto di sospendere la ratificatione della Pace, e per legge secreta che conservano nell'Archivio Regio havevano stabilito d'intraprendere la guerra, e di fare un Corpo di Armata di 50 mila huomini tra Lituani e Polacchi, et anche risoluta l'impositione di un Taglione per provedere in qualche parte al soste-

nimento dell'Armata con la conditione che non si dia principio alla guerra se non restino prima stabiliti, et accertati li aiuti sufficienti per il mantenimento dell'esercito, mentre dall'impositioni da cavarsi dal Regno suppone non potersi mantenere che poco più di 20 mila huomini, tanto più che li sudditi restano anche gravati a pagare l'impositioni antiche per la guerra passata, dovendosi con esse andare sodisfacendo il debito vecchio che ascende a molti milioni..., disse di più il Sig. Duca che la pace ultimamente capitolata sia stata forzata et involontaria perchè il Regno non poteva più mantenere la guerra per difetto di denari, de' quali solo si trova bisognosa la Republica Polacca, abbondando per altro di huomini e valorosi, e perciò esser necessario un pronto stabilimento con Nostro Signore perchè ogni dilatione che si opporrà potrà partorire pessime conseguenze per questa santa speditione contro il Turco perchè dalle risoluzioni di Sua Santità dipendono quasi tutte quelle degli altri Principi, mentre toltane la *Duca* di *Savoia* che ha esibito liberamente il denaro per il mantenimento di mille Dragoni, e l'Elettore di Brandeburgo quale parimente senza alcuna conditione oltre li mille cinque cento huomini che è in obbligo di dare si è esibito assistere egli in *persona* con altra gente. Tutti gli altri hanno date intentioni conditionate di dare assistenze ogni volta che vedranno effettuate le promesse di Nostro Signore e degli altri Principi, e questi mi disse essere stati il Re d'Inghilterra, il Re di Svetia et il Re di Danimarca. Il Re di Francia poi suppone habbia promesso un corpo di Armata considerabile, quando però veda effettuata l'unione degli altri Principi, e quando questa non siegua habbia anche promesso di soccorrere il Regno, caso venisse attaccato dal Turco, e l'elettore di Sassonia habbia risposto che egli si moverà con gli altri, havendo scritto egli medesimo agli altri elettori per disporli a dare qualche aiuto per questa guerra. Mi confidò poi che haveva trovato qualche difficoltà nell'Imperatore, per il dubbio che haveva, che la Pace di Nimega potesse havere poca sussistenza, mentre vedeva voltati tutti li pensieri di Sua Maesta Christianissima verso Colonia, Argentina, Casale, Milano, e Genova, e quando machinasse qualche novità non stimava bene trovarsi impegnata in una guerra contro il Turco; mi disse però che poi dal Montecuccoli et altri

Ministri haveva havute l'intentioni deliberative di Sua Maestà Cesarea, ch'erano di stabilire una Lega offensiva con la Polonia, subito che restino assicurati gli aiuti da darsi da Nostro Signore, e siegua l'unione dell'Armi di Moscovia, nel qual caso l'Imperatore doverà solo con la sua Armata fare diversione in Ungheria, se poi li Moscoviti mancassero di fede, oppure facesse qualche patto col Turco, con li aiuti parimente di Nostro Signore si stabilirebbe la lega difensiva per combattere il Turco, se tentasse attaccare l'Ungheria, o la Polonia. In oltre considerò essere necessaria ogni celerità perchè per li 8 di Gennaro hanno stabilito il Consiglio Generale per risolvere questo punto se si deve ratificare la Pace già fatta, o pure dare esecutione alle risolutioni prese per la guerra. Aggiunse che con la lunghezza si da sempre più tempo ai Moscoviti di pensare all'aggiustamento col Turco, quale esibisce la Pace alla Moscovia con il Proietto di cederli tutta la Lucrania fino al fiume di Boh, nel qual caso mancherebbe l'assistenza de' Moscoviti se bene mi parve che il Sig. Duca facesse poco conto della unione di questa Natione, sì perchè è gente pusillanime e poco atta all'armi, mentre a loro vista permetterono che solo cinque cento Tartari impunemente comprassero li schiavi, et essendo in numero di trecentomila con settecento cannoni non habbiano mai intrapreso nella passata campagna alcuna risolutione d'assedio di fortezza... Considerò di più il Signor Duca, che se si darà tempo al Turco, che agguerrirà li Popoli della Lucrania, et essendo questa natione numerosa, e molto habile a guerreggiare, potrebbe da essa provincia ricavare un corpo di Armata di centomila huomini bravissimi, et anche buon corpo potrebbero levare dal Palatinato di Podolia, dove si trova il forte di Caminietz, onde se si lasceranno li Turchi quieti possessori di Lucrania per un anno senza muovere altra gente dall'Asia, et altre parti, potranno con questi e con Tartari, Moldacchi, e Transilvani guerreggiare tutta la Christianità, potendo da queste Nationi haver sempre almeno un Corpo di quattrocentomila huomini di guerra. Concluse finalmente che tutta la salute della Polonia consisteva nelli aiuti che speravano da Nostro Signore in denari perchè dal Regno si possono fare Leve numerose, e di huomini bravi, assicurando il Sig. Duca che solo cinquantamila Polacchi

siano sufficienti per contraporsi a duecentomila Turchi, e che quando si darà un esercito armato di 50 mila soldati ben pagati questi effettivamente si possono calculare per 150 mila effettive persone, perchè ogni soldato ussaro, cioè nobile, conduce seco dieci o dodeci persone di seguito, quali benchè non siano obligati a combattere nondimeno tutti prendono le Armi, quando se gli promette o permette il foraggiare o il sacco. Mi disse anche il Sig. Duca che la Dieta, e Regno haveva fatta la speditione della sua persona a Nostro Signore, Imperatore, e Principi d'Italia perche essendo egli Gran Cancelliere del Regno e Generale delle Armi possa sul fatto medesimo che tratta il negotiato delle assistenze, conoscere se gli aiuti che si prometteranno saranno sufficienti, et essendo tali, senza darne parte al Re e Dieta, possa concludere l'unione, e perciò quando Nostro Signore si degnasse farli penetrare le sue positive intenzioni, potrebbe subito assicurare se con esse s'intraprenderà la guerra, et a questo effetto mi ha honorato darmi le lettere sue credentiali, et anche la Plenipotenza originale per toglierne copia, e trasmetterla a V. S. assieme con la copia delle istruttioni date ad esso Sig. Duca per Sua Santita.

Essendo tornato hora a prendere le sue lettere per spedire questo spaccio, mi ha incaricato di nuovo che supplichi S. V. quando Sua Santità habbia a cuore questa guerra con il Turco di rispedir subbito per espresso le intentioni della medesima, perchè per li 8 Gennaro seguirà il Consiglio Generale, al quale la Dieta ha dato la Plenipotenza in questo particolare della guerra e se non si haveranno le certezze degli aiuti, massime di Sua Beatitudine, facilmente le Deputati potrebbero risolvere di ratificar la Pace vedendosi già stretti dal Turco che con gran numero si avvicina a' confini, e perchè crede che ne meno basti il tempo dice ch'egli spedirà in diligenza in Polonia acciò che si lasci questo affare per li ultimi giorni del Congresso. Mi ha consegnate anche hora alcune scritture di notitie per l'affare di questa guerra, con ordine di trasmetterle a V. E. come faccio con piego a parte.

Le 21, Bonvisi informe Cybo que Montecuccoli se plaint de ce que le roi de Pologne ne se décide pas à la ligue

défensive, et il le regrette parce qu'elle serait préférable pour le moment à celle offensive.

Le 23, Iacobelli annonce à Cybo:

La Domenica il Sig. Duca mi conferi che haveva per Nostro Signore anche altre commissioni, alle quali con la sua admissione sperava supplire di persona, e perciò non me le haveva comunicate nelle conferenze passate, mi motivò però in discorso che erano l'una di supplicare Sua Santità perchè voglia con la sua autorità terminare la contesa che verte sopra certa somma di Denaro nel Regno di Napoli tra la Polonia, la Regina di Svetia, e la Duchessa di Lorena, supponendo che queste ultime non vi possano havere alcuna ragione, ma spettare al Regno di Polonia per donatione fattagli da Sigismondo 2° facendosi capitale di questa somma per la guerra da intraprendersi. L'altra che trattandosi la pace tra la Moscovia e la Polonia, per parte di questa si siano presi per mediatori Nostro Signore, l' Imperatore, Re d' Inghilterra, Re di Svetia e Stati di Olanda, e per parte de' Moscoviti, l' Imperatore, Re di Danimarca et l' Elettore di Brandeburgo, si si era *proiettato* e dall' Imperatore si operava acciò che anche dalla Moscovia si accettasse la mediatione di Nostro Signore, alla quale solo si ostava per causa che altre volte da Roma siano stati difficultati li Titoli che pretende il Duca di Moscovia, e perciò haveva commissione di trattare con Sua Santità, per stabilire qualche mezo termine, che possa appagare il Moscovita.

Le 24, Cybo informe Mellini que depuis plus de 200 ans la charge de cardinal vice-chancelier a joui de la prérogative de la libre disposition des offices vacants, qui y ont été annexés par indult des différents pontifes. Le capital de ces offices selon le prix courant, est évalué à environ 360,000 écus et l'intérêt en est de 20,000. De ces offices ont toujours disposé les cardinaux vice-chanceliers en faveur des neveux des papes, soit à titre de rente viagère, soit de donations, selon leur volonté pourvu que le concessionaire eut les qualités nécessaires. Le cardinal Barberini étant dé-

cédé et S. S. considérant qu'à la suite des désastres passés les revenus du trésor du Siège apostolique sont épuisés, elle a cherché à y réintégrer d'autres droits dont le Siège apostolique avait été privé, espérant toujours de pouvoir y remédier davantage dans l'avenir. N. S. jugea bon de détacher de la charge de la chancellerie les susdits offices et de les appliquer entièrement à la « Camera Apostolica », laissant au vice-chancelier une juste part pour sa charge. J'ai voulu, conclut le cardinal, que V. S. connaisse ce fait, pour qu'elle puisse considérer le mérite de S. B. pour le motu-proprio. »

Dans une dépêche du 25, Mellini se justifie auprès de Cybo d'avoir envoyé peu d'argent, car les sièges vacants ont été rares et bien légers leurs « Spogli ... » quoiqu'il aurait voulu remettre une grosse somme, « il n'a pu le faire ayant toujours besoin d'avoir un fort dépôt... » (1).

Le 27, Martelli annonce à Cybo que l'évêque de Kiovia lui a communiqué que le cardinal Vidoni a écrit à S. M. que N. S., dans le dernier Consistoire, avait annoncé à S. Em. d'avoir ordonné à tous ses nonces de réunir la somme la plus forte possible des bénéfices vacants des évêchés, pour les envoyer en Pologne et qu'il espérait aussi pouvoir obtenir les dîmes de l'Espagne. » Et, le 30, Cybo lui mande qu'il se réjouit d'apprendre qu'il n'y a plus de difficultés pour une

(1) Le 7 janvier 1680, Cybo lui répond: « qu'on a remis à Mgr. Trésorier Général la lettre de change des 10,000 écus, afin qu'il en obtienne l'encaissement. Le cardinal le felicite pour son zèle, et dit « que la Chambre lui écrira comme d'après les comptes faits et les intérêts obtenus du dépôt de cette somme, il y aurait qu'on est créancier entre 13 à 14 mille écus, et que la Chambre attendra ainsi le reste, car V. S. Ill.me pourra faire face aux payements courants avec ce qui entre journellement. Pour ce qui regarde la réduction du *Biglione* V. S. en fera le réglement avec la même Chambre Apostolique, car il faudra calculer le prix du change à moment de l'encaissement. »

ligue défensive entre l'empire et la Pologne. S. S. a déjà ordonné, malgré les embarras de la Chambre Apostolique, de faire remettre au nonce Martelli 500 mille florins qui devront être donnés aux Polonais, aussitôt qu'ils se trouveront prêts à entrer en campagne. « Et le Secrétaire d'Etat charge le nonce de dire à S. M. césarienne que S. S. lui donnera une assistance encore plus forte » (1).

Le 31, Bonvisi constate que Hocher a reçu une douce leçon, « mais qu'il continue à jouir de la confiance de l'empereur. Bertholdi restera dans le Tyrol pour une enquête sur la perte de Fribourg. Dans la situation actuelle il est plus opportun de rester loin de la Cour... »

Le 3 janvier, Cybo mande à Lauri:

Il cenno che diede à V. S. l'Amb.re di Polonia circa l'inclinatione di cotesta Corte à promuovere la guerra di quella natione contro i Turchi, porge à lei campo di rientrar seco opportunamente nella materia per intender meglio il rimanente, potendone facilmente ricavare qualche notitia importante ed atta à dar lume à N. S.re per sua direttione in favorir così santa impresa. È però d'avvertirsi che detto Amb.re è tenuto huomo assai scaltro, e tutto confidente della medesima Corte onde è da riflettersi; se potesse aver invitato lei con tal proietto, alla confidenza di communicarle i sentimenti di Roma, così intorno alle cose di Polonia, come di altri affari, i quali possono haver relatione alle cose di Francia.

Et, le 7 janvier 1680, le cardinal envoie à tous les nonces la circulaire:

Per intendere dal S.r Duca di Radzvil le commissioni, che haveva dal Re di Polonia per esporsi in voce, e non communicarsi per lettere alla Santità di Nostro S.re, giachè egli non potea, secondo le regole del buon governo esser ammesso in persona durante la clausura de' passi al commercio con Roma; ordinò Sua

(1) Et, le même jour, il lui transmet un rapport de l'Ordre de Jérusalem relevant ce que cet Ordre a fait en faveur de la Pologne.

Santità all'auditore Iacobelli, ministro di questa Santa Sede in Venetia, che si portasse speditamente a' confini dello Stato Veneto à trattar col Sig.r Duca per udire quanto gli occorreva di far penetrare all'orecchio di Sua Bne.

Riferì il Iacobelli avergli significato il S.r Duca: due essere i principali affari della sua ambasceria l'uno di rendere ubbidienza in nome del Rè, e del regno di Polonia alla Sede Apostolica, et alla persona di Sua S.tà, medesima, à cui haveva quella nazione giudicata cosa degna delle sue antiche, e recenti obligazioni il rendere come à padre comune della Chiesa, doppo un mezzo secolo d' intervallo dall'ultima obedienza, questo atto di giusto tributo, e filiale rispetto.

L'altro affare essere di rappresentare à Sua B.ne, che per gli 8 del presente gennaro era intimato il Gran Gonseglio di Polonia, nel qual doveva determinarsi, ò la guerra contro il Turco, ò l'esecuzione della pace già accordata: benche poco onesta, e molto pericolosa, e di gravissimo danno alla causa publica.

Inclinare il Rè grandemente, e la nazione alla guerra: mà non potervisi impegnare se non vedeva prima assicurato l'assegnamento per sostenerla. Ma considerato, che dal rompere i Polacchi la guerra, ò dal concludere la pace col Turco, dipende la salute, ò l'esterminio dell' Europa, e della religione christiana; hà inalzato generosamente l'animo sopra le angustie della Camera Apostolica, et esibiti al Rè 500/m fiorini da rimettersi quanto prima in Polonia per servizio dell'esercito, quando S. M.tà rompa effettivamente la guerra col Turco; e per non perder tempo s'inviò venerdì notte della settimana passata 29 decembre per corriere l'avviso, et il dispaccio di questa risoluzione al S.r Duca di Radzvil, acciochè lo trasmetta coll' istessa celerità alla Corte di Polonia. Rompendosi, e continuandosi poi la guerra, non mancherà Sua S.tà, secondo la sua possibilità di dar sussidii frequenti à quel regno, et à questo fine rivolge ora le diligenze à raccorre il denaro delle spoglie, dalle decime inesatte, et ad ogni altro mezzo opportuno al bisogno.

Hò voluto, che V. S. Ill.ma resti di tutto ciò informata per suo avviso; e perchè possa communicarne la notizia dove la giudicherà fruttuosá.

CHAPITRE X

L'impartialité d'Innocent

Ce chapitre pourrait s'intituler: Justice Humaine! Durant cette période, surtout, pendant laquelle il n'eut d'autre objectif que de remplir son rôle de médiateur à Nimègue et ailleurs, et de parvenir à la conclusion de la paix générale, Innocent vit à chaque instant son action impartiale entravée et paralysée, soit par des grâces que lui demandaient les belligérants, soit par les intrigues d'autres personnages, qui finissaient par n'obtenir d'autre résultat que celui de nuire aux intérêts de leur propre pays. Il fallut au pape tenir tête à bien des sollicitations et des reproches, tant à Vienne qu'à Paris et à Madrid.

Ce fut dans cette dernière capitale qu'il eut le plus à faire, car, voulant obtenir le concours de Venise pour pouvoir mieux exercer son action de médiateur à Nimègue, on lui répondit de la Cour d'Espagne avec des propositions qui, s'il les avait acceptées, l'auraient mis dans l'impuissance absolue de remplir son rôle au Congrès. Il dut ainsi chercher à sauver ceux qui, ne comprenant pas leurs véritables intérêts, travaillaient inconsciemment à leur perte.

En Savoie

Il y avait contestation entre les ducs de Savoie et de Mantoue, pour la délimitation de leurs territoires respectifs et précisément sur des vallées du Montferrat.

Le 7 octobre 1676, Mgr Muzio, nonce à Turin, écrivait à Cybo:

Avvisai al Sacro Collegio le differenze, che vertevano frà il Monferrato, e questa Corte; et insieme gli ufficii che havevo passati con Madama Regente, affin che soprasedesse da quelle risolutioni, che già erano state ordinate, e che potevano disturbare la quiete d'Italia; come anche, che havevo scritto in Mantova, dove inviar li fondamenti delle pretensioni di questa Corte, le quali erano, che dagl'huomini di Villa Nova sudditi del Ser.mo di Mantova si dovessero restituire certe biade recise da essi nel supposto territorio della Motta, dominio di queste AA. Sopra di che nell'ultimo ordinario è giunta risposta con scrittura, in cui si pretende di provare, che il luogo, nel quale furono mietute le sopradette biade, sia di Villa Nova, e non della Motta. Hora qui si procurano le giustificationi per lo contrario, le quali subito che saranno formate si trasmetteranno colà, per tentare con la dilucidatione del fatto, di venire a terminare pacificamente le presenti controversie. Ne porto però à V. E. la notitia, come farò di quanto seguirà intorno à questo particolare; e rassegnandole la mia infinitissima osservanza, le faccio profondissimo inchino ecc. ecc.

Et, le 14, il l'informe qu'entre les deux ducs on échange toujours des écrits mais sans arriver à un résultat.

Dans une autre dépêche, le nonce écrit:

Em.mo e R.mo S.re e Padron Col.mo

Nell'ultimo ordinario ricevei la risposta di Mantova circa la controversia vertente dei confini con questa Corte; et in sostanza contiene, che fosse lecito à Monferini per mantenere il loro possesso, di guastare il seminato da quei della Motta, come quello, che era in luogo comune per lo pascolo degl'uni, e degli altri; e che non provandosi la scienza negli huomini di Villanova, come Comunità, che quelli della Motta altre volte vi habbiano seminato, non bastava à pregiudicarle quella, che havessero potuto haver molti in particolare. All'incontro questi ministri asseriscono di haver trovato, che il luogo, del quale si tratta, non sia quello che si lasciò in comune; e che in conseguenza sia certa la tur-

bativa; e persistono nel pretendere, che prima da Monferini si restituisca il levato, ò pure l'interesse; e che poi acconsentiranno all'elettione degli arbitri per conoscere ciò, che si controverte. Non ho mancato di persuaderli à voler sentire qualche temperamento, nè hanno voluto prestarvi orecchio, non rimanendo capacitati degli equivoci, che si possono prendere in una pianta fatta da una sola delle parti. Due sono i motivi di questa loro durezza, l'uno, è, che coll'approvare qualche mezzo termine, dubitano di non pregiudicarsi nel sommariissimo possessorio, nel quale credono di haver ragioni incontrovertibili. L'altro, è, che vorrebbono che i mezzi per l'aggiustamento venissero proposti da Mantova. Tutto ciò non ostante, si crede dà i più savii, che non si sia in stato, nè si brami di rompere, ma coloro che hanno consigliato Madama à tale impegno, lo vorrebbono ancor sostenere; e gli altri poco amorevoli de' primi vorrebbono far provare à medesimi gli effetti del loro mal consiglio per precipitarli. Hoggi si deve tener conseglio sopra di questo particolare; et io mi sono ingegnato d'insinuare à molti il danno, che ne puol venire affinche procurassero di divertirlo; e mi hanno intentionato di disingannare Madama; mà non sò quanto me ne possa ripromettere; e per maggiormente persuaderli, hò rappresentato ad essi le risolutioni, che potrebbe prendere il S.r Duca di Mantova, d'introdurre i Francesi in Casale, il che sarebbe la rovina di questo Stato per la guerra, che si accenderebbe in Italia; anzi vi è qualcheduno, che dice esservene il trattato, se bene altri credono che ciò sia senza partecipatione del S.r Duca di Mantova, mà solo de' i Monferini, huomini inquieti, à quali per haver poco da perdere, comple molto la guerra. Sino à domani non posso sapere ciò, che si sarà risoluto nel Conseglio: mà nel venturo ordinario spero di riferirlo à V. E., come pure quello che per parte di questa Corte mi sarà dato per Mantova. Et all'E. V. faccio profondissimo inchino ecc.

Torino 11 novembre 1676.

Et, le 9 décembre, il répète de nouveau que, les prétentions des Montferains augmentant, on ne voit d'autre moyen d'empêcher l'incendie qui pourrait s'allumer, que l'autorité de N. S. Le grand-Chancelier et le marquis de S. Tomaso

« m'ont prié de proposer l'intervention du pape et alors la duchesse remettrait, en les mains de S. S., toutes ses prétentions. » Et, le 13, il accuse réception du bref du pape pour S. A. Toutefois, l'affaire traîna encore quelque temps, car le duc de Mantoue prétendit avoir d'abord des compensations. Cybo, le 3 janvier 1677, écrit à Bonvisi « que grâce à l'intervention de S. S. ont été résolues les questions existantes entre la Savoie et le duc de Mantoue touchant la frontière. » Il engage le nonce à en informer l'impératrice, faisant ressortir le mal qui en serait dérivé si l'on ne s'était pas arrangé.

Le comte de Livourne

A la Cour de France se trouvait le comte de Livourne, fils du marquis Simiana de Pianezza, sujet du duc de Savoie. Il avait encouru la disgrâce de la duchesse et s'était enfui du duché ; toutefois Louis XIV le protégeait. Aux archives de Turin, dans une lettre du résident du duc à Paris, en date du 8 janvier 1677, il est dit que la princesse de Carignan demanda pour le marquis de Pianezza la permission de pouvoir se rendre à Turin afin de remettre sa santé, parce que l'air de Pianezza, en hiver, lui était nuisible, et que le marquis père est innocent des fautes du fils. Quelque temps après, le père mourut et le nouveau marquis de Pianezza désirait rentrer dans le duché. Dans une lettre du résident Ferrero du 12 juillet, il y a que le roi demande à la duchesse la grâce du marquis. Et, le 21, Mgr Muzio écrit à Cybo que le roi de France a tort d'appuyer sa demande sur le fait que Fleury, qui avait été condamné en même temps que Livourne, avait été grâcié sur la demande de l'empereur ; et le nonce rectifie la chose, car Fleury avait obtenu de pouvoir rester, parce que sa mère était mourante. Le pape s'intéressait aussi au sort du marquis de Pianezza, et Muzio lui annonce le 25 août:

Si dice che finalmente Madama habbi fatta là gratia al Marchese di Livorno; e che resti solo di vedere, sè il Rè di Francia si apagherà del modo; mentre S. M. C. là dimandava con la dichiaratione, che fosse innocente, al che si haveva qui renitenza parendo che ciò sarebbe stato di disonore alla memoria del fù Duca, e de' Giudici, che li condannarono. Onde si è rissoluto di fare una patente dà interinarsi dal Senato in cui Madama ordinava l'abolitione del processo, o sentenza per haver saputo, ch'il già Presidente Blancardi per odio particolare contro il d° Marchese havesse formato il processo falso; e chè ciò havesse dato occasione al Duca defonto et à Giudici di condannarlo. Si dice, ch'il Marchese di S. Mauritio, come parente di Livorno (benche per raggioni politiche compariva per suo poco amorevole) e come benevisto dal Rè, si porterà à Parigi alla fine di questa settimana sì per procurare che S. M. C. si contenti della forma di questa gratia, sì per scusare Madama, sè non l'ha fatta prima, o non tanto ampla, come S. M. là bramava; mentre si domanda ancora ch'il Rè dij parola, ch'il Marchese di Livorno non ritornerà in questi stati non ostante la gratia.

Le prince de Masserano

Le territoire de Masserano, situé dans le Biellais, au nord-ouest de Gattinara, se trouvait dans le voisinage de l'Etat de Milan possédé par les Espagnols, et le duc de Savoie avait intérêt à y avoir une garde. La bourgade de Masserano était un fief de l'Eglise et le prince, son vassal. Anciennement, elle appartenait à l'évêque de Verceil; mais Jean Fieschi des comtes de Lavagna, évêque en 1348, confia une partie du gouvernement temporel à son frère Nicolas, et ainsi Masserano finit par devenir domaine des Fieschi. En 1571, Léon X donna la faculté, au comte Ludovic, sans enfants, d'adopter Philibert, neveu de Sébastien Ferrero - della Marmora - et de cette manière Philibert devint possesseur de tous le fiefs de la maison Fieschi; et Masserano fut érigé en principauté, en 1598.

En 1660, était prince Francesco Ludovico Ferrero, qui ne pouvant se trouver en bons termes avec ses sujets, ceux-ci en appelèrent à Rome comme Cour souveraine; mais le prince refusant d'obéir à la sentence qui l'obligeait à mieux gouverner, le Saint-Siège invita le duc de Savoie à occuper la principauté au nom de Rome. Alors le prince insista auprès du pape pour pouvoir enrôler des Suisses en remplacement des troupes du duc, la Cour de Rome sembla y adhérer et insistait à son tour à Turin pour le retrait des troupes; ainsi Mgr Muzio répond le 24 novembre 1677 à Cybo:

Feci dimandare audienza à M. per farle nuove instanze acciò ricchiamasse le soldatesche concedute dall'A. S. al Principe di Masserano, e ne tenni prima proposito col conte di Bottigliera, che in vece del Marchese di S. Tomaso suo Padre esercita la carica di primo segretario nella quale hà la sopravivenza. Questo oggi appunto sù l'hora del mezzo giorno è venuto a dirmi, che se volevo essere da M., che mi havrebbe sentito, benche fosse fuori d'hora, ma che non havrebbe havuto a caro di darmi la negativa di propria bocca, desiderando di far fare nuove instanze à Sua S.tà, acciò per sicurezza del Principe di Masserano non si rimovino quei soldati, havendomi mostrato il d° Conte la lettera del Signor Residente Provana, che avisa M. esser tale l'intentione datagliene da V. C. Le hò risposto che era vero che Nostro Signore havrebbe gradito ch'io havessi potuto far sortire il d° aggiustamento, mà che la premura maggiore della S.tà Sua era, e di essere ubbedito dal Principe, e che S. A. osservando le legi della convenienza evacuasse il di lui stato dalle sue soldatesche, e che non credevo che S. S.tà havrebbe potuto approvare la dilazione, che M. prendeva nel soddisfarlo in tal giusta dimanda rappresentandoli che si provederebbe a sufficienza alla salvezza del Principe col farlo quì restare, fino che io havessi potuto vedere se era riuscibile l'aggiustamento e mi sono ingegnato di persuaderlo di tutti quei motivi, che dovevano indurre M. ad applaudire le instanze, che ne facevo, mà non l'hò potuto rimovere dalla prima determinatione, che M. vuole rinnovare le instanze, sù le speranze conce-

pite nella lettera del Sig.r Conte di Provana, che Nostro Signore sia per benignamente acconsentirvi, ne mi è parso di cominciare il trattato se prima non si chiamano li soldati et a mandarmene i di lei comandamenti precisi. Per altro io crederei facile l'accomodamento, se il Principe non manca a quello che ha intenzionato à M. et hà fatto sapere a me, è pure se cotesti Agenti à quali è di utile la continuazione della lite, non ritirino gl'huomini di Masserano dal ragionevole. Il Principe offerisce foglio bianco, ma molte volte promesso più di quello, che attende, e similmente quei di Masserano lasciandosi trasportare dall'antipatia, che hanno contro il Principe, si figurano per giusto tutto ciò, che pregiudica al medemo. Le cause civili, dalle quali dipende a mio credere il fomite della mala inteligenza, e delli motivi di ricorso sono di pochissima considerazione, e facili per accordarsi. Che è quanto tengo in ordine à ciò di significare all'E. V. alla quale per ultimo faccio profondissima riverenza ecc.

Ce différend dura encore des années, donnant lieu à des contestations surtout à cause de la conduite peu correcte du prince.

La coadjutorerie de Cologne

Cette affaire, dans laquelle Louis XIV, dans son acte d'accusation contre Innocent XI, prétendit voir d'une manière plus frappante la partialité de ce pape pour l'empire et son hostilité envers la France, commença déjà en mai 1677 ; et elle ne devait finir que onze ans plus tard et donner lieu à une guerre générale en Europe. Seulement, au lieu du prince Wolfang de Neubourg, ce fut alors son frère Clément l'objet de la question.

Le 1er mai 1677, Cybo écrivait à Bonvisi à Vienne : « L'empereur par une lettre, et le cardinal Pio de vive voix, ont prié S. S. d'écrire un bref à l'archevêque et au chapitre de Cologne pour les exhorter à élire le coadjuteur, recommandant le prince Wolfang de Neubourg à cette dignité.

N. S. répond par le bref ci-joint et déclare que le moment n'est pas opportun, que la question est très grave et mérite toute réflexion ; et il finit par s'en rapporter à ce que dira V. S. à l'empereur en lui remettant le bref. V. S. dira à S. M. que les temps sont pleins de soupçons et de jalousies comme conséquence de la guerre et que, si S. S. écrivait le bref qu'on lui demande, on pourrait en déduire que le pape use de partialité envers les Autrichiens et d'autres princes ecclésiastiques, lesquels pourraient en tirer parti. Les Anglais, qui désirent tant être les seuls médiateurs de la paix au Congrès, ont tenté et tentent toujours, par différentes calomnies auprès des princes intéressés aux traités de Nimègue, de tenir éloigné le médiateur pontifical. Ils saisiraient cette occasion pour rendre les Français méfiants et, par suite, la médiation du pape serait impuissante. Cette médiation pourrait bien plus profiter à la maison d'Autriche. Que si l'on veut apprécier la valeur des bruits qui courent sur cette médiation, il suffit de considérer celui d'après lequel Bevilacqua reste à Cologne pour y attendre le marquis Spinola, afin d'aller avec lui à Nimègue, et qu'il aurait écrit au chapître de Liège de ne pas payer les impôts à qui que ce soit, etc. L'empereur peut être sûr que N. S. ne laissera échapper aucune occasion de montrer son affection paternelle envers S. M. et qu'il priera Dieu de vouloir l'illuminer pour sa plus grande gloire. »

Le 23 du même mois, le nonce répond : « J'ai communiqué à l'empereur le bref de N. S. touchant la coadjutorerie de Cologne. S. M. reçut le refus avec une certaine mauvaise humeur, disant que, comme il ne s'agissait que de l'évêque d'Argentina (Strasbourg) il lui paraissait qu'on devait prendre en considération plutôt ses recommandations en faveur de son beau-frère, que les convenances de l'évêque auquel elle serait obligée plus tard de s'opposer de toutes ses forces, parce qu'il serait arrivé quelque grand bouleversement si l'on avait

donné le temps à l'évêque de réunir des secours; et que si l'électeur était mort durant la guerre sans qu'on eût auparavant fixé son successeur, on aurait couru le risque de perdre cet archevêché. J'ai répondu à S. M. que S. Béatitude n'agissait pas selon les intérêts de l'évêque de l'Argentina, lesquels ne pouvaient être comparés à ceux de S. M., mais seulement pour ne pas exciter la méfiance des Français. » Et, le 1er juillet, il ajoute qu'il semble que l'empereur se calme et déclare vouloir agir de manière que l'électeur lui-même en fasse la demande à N. S., comme on l'a fait pour Mayence et Trèves. « J'ai répondu à S. M., écrit-il, que selon le droit strict, lorsqu'un siège est vacant, le coadjuteur doit être choisi par le pape, mais qu'on a fini par tolérer que le chapitre présentât une personne digne de cette charge. » Mais, le 24, Cybo lui répète que la coadjutorerie de Cologne est une affaire bien grave, vu les conséquences et les jalousies qui surgissent entre les parties intéressées ; que c'est déjà beaucoup que l'empereur même reconnaisse la situation. V. S., conclut-il, peut l'assurer des soins de N. S. pour faire choses agréables à S. M. et à sa maison. Et, le 28 août, il avertit Bonvisi que le cardinal Pio a renouvelé ses instances pour le bref de la coadjutorerie, et il engage le nonce à bien expliquer à l'empereur qu'il ne doit plus charger son représentant de réitérer cette demande. Le nonce lui répond de la façon suivante, le 19 septembre : « Je vois que le cardinal Pio a écrit à S. M., comme V. Em. m'avait informé, et qu'il remplit fort bien ses fonctions de cardinal et ministre impérial en rapportant les choses avec une certaine *piacevolezza*. Mais ici les refus déplaisent beaucoup, d'abord parce qu'ils sont toujours odieux, et surtout parce qu'on apprend qu'envers les deux autres Couronnes (France et Espagne) on use d'une plus grande condescendance qu'à l'égard de l'empereur, comme si l'on méprisait sa dignité parce qu'il n'a ni puissance, ni factions à Rome. Et les mi-

nistres se plaignent de cela, trouvant que S. M. ne tient pas au décorum. Quant au bref accordé à Trèves et à Mayence, on observe que les Français n'ont à se plaindre en aucune façon, attendu que le pape ne demande pas de grâces pour Neubourg, permettant seulement au chapitre de s'occuper du coadjuteur, dont la nomination dépend des votes du chapître, qui peut même en choisir un autre.

A Paris, cette prétendue correspondance du pape visant la Cour impériale, était déjà mal interprétée (1), et, le 8 octobre, Cybo écrivait à Bonvisi : « Si Hocher, (le chancelier) ou S. M. parle de la coadjutorerie de Cologne, que V. S. Ill.me leur dise de ne pas faire trop de bruit à ce sujet, afin de ne pas exciter les jaloux. S. S. ne refuse pas la grâce, mais ne veut pas la faire actuellement pour des égards dignes et nécessaires. »

« Je demande pardon, écrit Bonvisi à Cybo, le 31, d'avoir tant écrit sur Cologne, mais j'ai dû le faire parce qu'on cherche à passer outre sans le consentement apostolique, et que si on leur répète les raisons contenues dans la dépêche du 9 on s'irriterait ; et à ce sujet on suspecte le Saint-Siège de pactiser avec la France, sous le prétexte qu'on refuse ce

(1) L'abbé Siri mandait de même le 22, au duc de Parme : « Quant au pape, pour plusieurs motifs, ici, on n'est pas trop satisfait, et la dernière plainte se rapporte à la coadjutorerie de Cologne. On la demande pour un fils de Neubourg qui, je crois, n'a pas 18 ans. Mais le chapître répondait *exortum non habet* (sic) L'empereur demande au pape la dispense pour la prêtrise et pour l'épiscopat, le voulant apte à la coadjutorerie. L'ambassadeur de France a cherché d'empêcher cette concession, mais il n'a rien obtenu, car le pape n'a fait qu'alléguer des principes sans venir à aucune déclaration et cela a été interprété ici, non comme conséquence d'un scrupule du pape et de respect pour la discipline ecclésiastique, mais comme une conséquence de sa partialité vis-à-vis de la maison d'Autriche (*Arc. Naples, Carte Farn. v. 200*).

qu'on a toujours accordé, mais pour gagner du temps jusqu'à la conclusion de la paix, parce qu'alors l'évêque de Strasbourg se trouvera dans le chapître, chauffera ses amis et rendra plus difficile l'élection de Clément; et que plus on attend et plus devient impossible la réussite. S. M. ne peut pas supporter de voir le roi de France se mêler des élections en Allemagne, comme si l'on voulait admettre que S. M. très-chrétienne joua un rôle dans les affaires de l'empire, outre celui qu'elle s'arroge par la force des armes. Les accusations de partialité envers la France sont violentes ici et les ministres ont beaucoup de peine à empêcher S. M. de ne pas embrasser ces idées; que si S. M. résiste à ces insinuations, il lui sera toutefois difficile de résister à celles de sa femme, l'impératrice, inspirée par son père, et S. M. perdra toute confiance en S. B. et sa grande disposition à contribuer à la tranquillité de Rome, ainsi qu'il fit en écrivant en Espagne, et au cardinal Pio, à ce que m'a assuré le comte Chiniseg. »

Le 20 novembre, Cybo lui répond : « La faculté que demande l'archevêque de Cologne pour un coadjuteur est un acte de simple grâce par lequel on déroge au concordat de l'Allemagne, qui non seulement n'ordonne pas, mais désapprouve de telles coadjutoreries. Il semble, par conséquent, bien étrange à N. S. que S. M. s'afflige et se plaigne tellement du retard de cette grâce, comme si S. S. lui faisait grand tort, tandis qu'on n'a pas encore pu obtenir de S. M. et après si longtemps des actes de justice précise et manifeste dans le procès de Trente, ni à propos du prince de Fürstenberg, sans compter tant d'autres affaires bien connues de V. S. Ill.me en matière d'immunité ecclésiastique. V. S. Ill.me sait durant combien d'années S. S. a toléré les injustices et les *contumaces* du chapitre de Brixen, soutenu par la faveur de la Cour de Vienne. Après que V. S. Ill.me aura parlé en ce sens à S. M., non pas sous forme de plainte, mais d'un air

indifférent et d'une manière douce et paternelle, en même temps que franche et résolue, elle répétera les assurances de l'affection paternelle et sincère de N. S. »

Le 24, le cardinal Cybo écrit à Varese:

Ne' primi giorni del suo Pontificato fu N. S. supplicato dal Sig. Duca di Neoburg, di dispensar tre suoi figlioli minori, a poter essere eletti Vescovi a qualunque delle Chiese che venissero a vacare in Germania. E S. S. sull'esempio d'altre simili dispense concedute dai suoi predecessori a quelli di simili case in Germania, massimamente d'Austria e di Baviera, et in specie al presente Elettore di Colonia; come anche in riguardo al merito singolare della Casa e della persona del Duca verso la Religione Cattolica e questa Santa Sede, et all'ottima espettatione che hanno eccitata di se i figli di S. A. condescese alla gratia à favor del Principe Volfango maggiore di età e nell'Ordine Suddiaconale, ricusando concederla per gli altri due. Comparvero poco dopo calde e replicate lettere dell'Elettor di Colonia a S. S. per la licenza di assumersi un Coadiutore; et il Duca supplicò successivamente al Papa di raccomandare al Capitolo di Colonia la persona del detto Principe Volfango suo figliolo. Negò liberamente S. S. di raccomandare alcuno. E quanto alla licenza rispose che vi haverebbe fatta sopra la dovuta riflessione. Penetratosi poi questo negotio dal Sig. Ambasciatore di Francia, passò egli uffitii contrarii presso il Papa. Il quale tanto più apprese la convenienza di procedere con lentezza per veder se il tempo faceva nascere qualche accidente di uscir con sodisfatione di tutti da così implicato e scabroso affare.

Dopo alcuni mesi scrisse anche l'Imperatore efficacissime lettere a N. S. e fece passar vigorosi ufficii dal Nunzio e dal Sig. Card. Pio per la detta licenza e non hanno poi cessato S. M. Cesarea et il medesimo elettore di supplicarne. I quali osservando che S. S. continuava a rispondere con parole generali, et a procrastinare, si sono querelati altamente; et ogni dì più si querelano di vedersi differita tanto tempo una gratia solita a concedersi senza difficoltà ad ogni Vescovo di Germania, e che ultimamente fu conceduta agli Elettori di Magonza e di Treveri; maggiormente mentre

non parlano che S. S. raccomandi alcuno in particolare, il che pure altre volte si è fatto, ma si contentano della sola licenza di venire all'elettione; nel qual caso l'Indulto Pontificio era ugualmente favorevole a chiunque havesse voluto concorrervi. A questa querela aggiunge l'Imperatore un'altra che per voler dare una sodisfatione ingiusta alla Francia che non ha ragione d'opporsi, non si habbia riguardo di disgustare S. M. Cesarea, che supplica giustamente, e si voglia menar buono al Re Cristianissimo l'ingerirsi nelle Chiese di Germania, e negl'interessi dell'Imperio, ne' quali il Re non ha più ragione di quello che abbia egli stesso nelle Chiese e negl'interessi di Francia. Soggiunge che il differire è lo stesso che negar la licenza, mentre con queste dilazioni si da campo agli altri di turbar le cose istradate e di alienare i Capitolari.

S. B. ha conosciuta fin da principio la forza di queste ragioni. Contuttociò per desiderio d'incontrare in ogni forma possibile le sodisfattioni del Re si à andata schermendo al meglio che ha saputo con pigliar tempo. Ma finalmente vedendo le cose ridotte all'estremo, e l'Imperatore con tutto il suo partito condotto horamai da una giusta impatienza sull'orlo di dichiararsi gravemente offeso da S. S., non ha questa potuto per debito di giustizia e per regola di prudenza fare altro che confessar d'essere astretta a sodisfare all'istanza. Tanto più che non concedendo l'indulto richiesto, si presenta che siano colà per tentare di venire in ogni maniera all'elettione, nel qual caso riceverebbe la S. Sede un gravissimo incontro, e tanto converrebbe poi di confermar l'elettione medesima come si è costumato sempre di fare nelle elettioni di Germania, quantunque nulle et invalide. E quando pure si negasse da Roma la conferma, varrebbe loro di pretesto il titolo, qual egli si fosse, dall'elettione già fatta per mettersi a possesso dell'Elettorato; si che la Sede Apostolica nel differir più lungamente l'Indulto di eleggere non giovarebbe all'intento della Francia e farebbe a se un gran male con pericolo evidente di conseguenze peggiori.

Spera N. Signore che l'animo rettissimo e sapientissimo del Re, conoscerà subito il merito della causa, e più tosto gradirà la buona volontà di N. Signore, e si loderà molto del pericolo al

quale fino ad hora si è esposta S. S. in riguardo suo di perdersi meritamente la buona corrispondenza di Cesare e de' suoi aderenti; che sia per dolersi della deliberatione di condescendere dopo tanto tempo a così ragionevole istanza.

Sabbato passato mandò S. S. a far sapere al Sig. Ambasciatore la necessità in che si trova di venire a quest'atto già che era rimasta con S. Ecc. alcune settimane prima di non conceder la gratia senza farnela prima avvisata. E l'ha fatto anticipatamente volendo abbondare in tutto ciò che l'è permesso verso le soddisfationi di S. M. Fu accennato ancora al Sig. Ambasciatore che l'essersi havuto qualche avviso delle difficoltà che puo havere tale elettione, havea ciò reso meno dispiacevole a S. B. in riguardo di S. M. questo passo.

Mostrò l'Ambasciatore qualche alteratione d'animo a questo avviso, e proruppe in rimostranze del sentimento, che ne havrebbe S. M. Alla quale verisimilmente darà conto del tutto. Et io l'ho voluto dare à V. S. Ill.ma non perchè faccia alcun motto spontaneo di ciò o col Re o con altri, ma perchè facendone seco querele S. M. o altri sappia che rispondere.

E perchè il medesimo Ambasciatore non seppe allegar altro in contrario se non che non era conveniente che mentre arde la guerra fra le due Corone s'innovi cosa che possa tornare in pregiuditio d'alcuna delle parti: fu risposto da chi portò l'avviso oltre le ragioni accennate di non raccomandarsi più uno che un altro, di trattarsi di una gratia che non si nega ad alcuno et in paese ch'è membro dell'Imperio; che simili deliberationi si prendono ogni volta che ne occorre il bisogno non dovendosi per alcun riguardo lasciar di provedere alle Chiese quando hanno bisogno di Pastore, o di Coadiutore, o di altro rimedio, che concerne la salute dell'Anime, et il bene della Chiesa. E di fatto così si è praticato altre volte in tempi et in casi simili al nostro, et in specie nel 1642 quando si guerreggiava implacabilmente in Germania, fu eletto Coadiutore di Colonia il presente Elettore col beneplacito Apostolico, come appare dal Breve di Urbano 8° a quel Capitolo sotto li 15 giugno 1641 di cui ne riceverà acclusa la copia.

URBANUS PAPA VIII

Dilecti filii salutem. Pontificiae charitatis oculos frequenter convertimus in Coloniensem Ecclesiam cuius prosperitati et commodo semper consultum esse maximo pere optamus. Cum enim Ecclesiasticos omnes paterna complectamur benevolentia in primis operam damus ut qui in Insignibus Ecclesiis Divino servitio addictis sunt, aliisque praelucent, se se praecipue ad notram sollicitudinem pertinere intelligant. Proinde uberem consolationis fructum non ita pridem percepimus, cum ex Venerabili Fratre Episcopo Heritonen Apostolico Nuntio cognoverimus, in ea vos consilia incumbere, quae ad Dei gloriam, et Ecclesiae decorem promovendum conferre possint. Praesertim autem de certa idonei Coadiutoris successione constituenda cogitare ut novo hoc praesidio istius Archiepiscopatus rationibus, et comuni bono sedulo prospiciatur. Equidem in tanta temporum perturbatione multa suadent ut a vobis mature deliberetur An et quis Coadiutor eligendus sit qui Apostolica authoritate comprobatus ac rite confirmatus Venerabili Fratri Ferdinando Archiepiscopo vestro et Principi electori in istins Metropolitanae Ecclesiae Coloniensis ad ministratione succedat. Quod ipsemet Archiepiscopus ad Divini cultus augmentum, ad Catholicae Religionis integritatem, istiusque Ecclesiae quietem tuendam maxime opportunum et necessarium esse arbitratur. Cum enim in hoc luctuoso rerum statu novae semper impendere videantur difficultates, postulat pietas et prudentia ut cunctis incommodis opportune occurrat existimamus religionem ac sedulitamem vestram nullius hortationibus in tam gravi causa locum relinquere, tamen non possumus sollicitudimen nostram non declarare, ut quod vestra pietate suadente facturî estis, id hortatu nostro alacrius perficiatis. Deum interim precamur ut in huiusmodi deliberatione vobis praesto sit, quibus Nos Apostolicam Benedictionem peramanter impertimur.

« Datum Romae du 15 Junii 1641 ».

(A tergo erat inscriptio : « Canonicis et Capitulo Ecclesia Colonien. »).

Le 7 mai 1678, Cybo écrit à Bonvisi : « Le duc de Neubourg, passant par Cologne, parla au nonce au sujet de la coadjutorerie. S'il vient à Vienne et qu'il en parle à V. S. Ill.me elle doit répondre, comme si cela venait d'elle-même, que S. S. ne doit pas manquer de motifs sérieux pour faire retarder la grâce. Que, du reste, il peut bien arriver que S. S. soit très impressionnée des mauvais procédés des ministres d'Espagne, car tout le monde connaît, en effet, les

extravagances du vice-roi de Naples envers le nonce et du marquis del Carpio dans l'usurpation des Quartiers, c'est-à-dire de la juridiction du pape à Rome, et par son exemple et celui de ses prédécesseurs, les ambassadeurs des autres princes ont appris à faire de même. Il est vrai, conclut le cardinal, que ni l'empereur ni le duc ne donnent d'ennuis à cet égard au pape, mais considérant toutefois les rapports que ceux-ci ont avec l'Espagne c'est toujours bien de le leur rappeler. » Et, le 29, Bonvisi lui répond: qu'il ne croit pas utile de parler de Cologne au duc de Neubourg, afin d'éviter que S. Altesse se donne trop d'importance et presse l'empereur d'en faire une affaire d'Etat. On pourrait croire que S. S. donne plus de valeur aux obstacles que met le roi de France qu'aux prières de S. M. Cés., et qu'elle veut punir l'empereur des difficultés avec les Espagnols (1).

(1) Et, à la même date, Bonvisi lui annonçait que le résident du duc était venu lui parler à ce sujet, ajoutant qu'on trouve chez le Saint-Siège de la partialité pour la France, et qu'on croit qu'après la conclusion de la paix l'évêque de Strasbourg y sera installé, tandis que c'est une affaire qui regarde l'empire et que non à tort S. M. y voit de la partialité pour la France. « J'ai répondu, écrit le nonce, qu'il fallait réfléchir et que, comme N. S. donnait toujours des preuves de son affection à S. M., on devait attendre. »

Le 18 mars 1679, Cybo informe Bonvisi que le cardinal Pio a présenté à S. S. une lettre du duc de Neubourg mandant le bref au chapitre de Cologne pour la coadjutorerie, et que N. S. s'en tira en présentant différentes considérations de grande valeur, qui déconseillent absolument l'entreprise dans les circonstances actuelles et que S. Em. a eu l'air d'en être persuadée. Et, le 9 avril, Bonvisi informe Cybo que le duc de Neubourg continue à presser S. M. pour que le chapitre de Cologne se réunisse. « Mais, comme Fürstenberg, évêque de Strasbourg, est aussi doyen du chapître, on ne peut pas l'oublier car il a été rendu, par la conclusion de

L'Espagne et la Toscane

Le 18 avril 1677, Cybo écrivait à Mellini que le pape était fort peiné des différends qui existent, depuis des années, entre le grand-duc de Toscane et la Couronne d'Espagne au sujet des saluts aux *Capitaines* des escadres maritimes de S. M. ; qu'il était temps que les armées chrétiennes s'unissent pour la défense de l'Europe contre les armements de la Porte ottomane, et que S. S. ne pouvait souffrir que, pour des différends de cette nature, on empêchât la conclusion d'une union si nécessaire. En outre de la paternelle affection envers toute la chrétienté, il y a aussi l'intérêt particulier de l'Espagne pour ses possessions d'Italie, qui méritent l'attention de S. B. Et, à cette fin, N. S. a entrepris d'arranger les différends qui ont surgi pour des raisons semblables entre la république de Gênes et l'Ordre de Malte; de même il désire détruire toute racine de difficultés entre le grand-duc et l'Espagne, du moment que le commerce maritime entre les deux puissances est libre et amical... V. S. Ill.me, conclut le cardinal, doit exprimer à S. M. et à don Juan le juste désir de S. S. de voir terminée en peu de temps cette discussion et offrir la médiation du pape... Et, le 27 mai, Mellini lui répond qu'il a parlé de la volonté de S. S. et offert la médiation papale; qu'un secrétaire de don Juan est venu le voir pour dire d'attendre de faire l'offre officielle, parce qu'on doit recevoir des documents. Et, le 23, il transmet à Cybo un billet qu'il a reçu du duc d'Alva, « dans lequel on ne voit pas trop bien l'opinion de ces ministres au sujet de la médiation avec la Toscane; mais, continue-t-il, S. A. m'a dit qu'on avait discuté au Conseil d'Etat et que, comme

la paix, à toutes ses dignités, et cela ne convient pas à cause du voisinage des Français. L'impératrice, fille de S. Altesse, n'est pas de l'avis du duc.

il s'agit d'une affaire de peu de gravité, on avait trouvé inutile la médiation. J'ai répondu que quoique la chose ne fût pas grave, pourtant elle était une source de troubles; et S. A. répliqua que je devais d'abord écrire à V. Em. la décision du Conseil, et qu'on verra ensuite.» Le 5 août, le nonce écrit à Cybo: que le chevalier Castiglioni, gentilhomme du grand-duc de Toscane, résident à Madrid, est venu le remercier et lui exprimer sa reconnaissance de ce que l'affaire des saluts maritimes avait bien fini. Il déclara qu'on n'avait pas accepté la médiation pontificale, parce qu'il s'agissait d'une question sans gravité; mais que l'offre de la médiation a contribué à ce résultat car on ne faisait, auparavant, que donner des paroles et rien autre.

Venise et l'Espagne

Le 17 octobre 76, Cybo écrit à Airoldi, nonce à Venise, que N. S. désire avoir la république comme collègue dans la médiation pour la paix générale et, par conséquent, il faut que soient assouvies les conséquences des questions pour le Golfe, qui ont mis mal la république auprès des Cours autrichiennes. Déjà sous Clément X l'ambassadeur de Venise exprima à Mgr Bonvisi, nonce à Vienne, le désir qu'il s'interposât auprès de l'empereur, et le nonce y adhéra. N. S. serait disposé à ce que ses offices soient continués, mais il faut voir s'ils seront acceptés à Venise, car ils ne réussiront qu'autant que celui qui les remplit a la confiance des interessés. Et, le 31, il le félicite d'avoir bien répondu à l'interrogation: si le pape accepterait d'être arbitre de la question avec Madrid, et qu'il faut d'abord que l'arbitrage soit demandé. Jadis le projet Bonvisi ne fut pas agréé, par conséquent on a fermé la bouche à S. S. Et N. S. regrette de voir lui manquer à Nimègue un aide qui aurait pu lui être utile; car, peut-être, étant ensemble on aurait pu obtenir d'abord le

choix d'une autre ville catholique, au lieu de Nimègue. Et, le 7 novembre, Airoldi informe Cybo que l'ambassadeur d'Espagne se trouvant dans la secrétairerie du Sénat pour participer au Collège les fiançailles de son roi, il parla à un des secrétaires de la convenance de la république d'offrir quelque satisfaction à l'Espagne, et il se déclara prêt à donner son appui, si on le demande, à la définition de tout, avouant aussi qu'il n'a pas donné suite à des ordres reçus de Madrid, toujours plus énergiques pour obtenir une satisfaction, et cela pour ne pas envenimer la question (1).

Le 28, Airoldi écrit : « un personnage très bien renseigné m'a dit que si N. S. était averti que le roi d'Espagne remet en lui la médiation sur ce sujet et que si l'on m'en donnait la participation, il prendrait lui-même l'occasion d'en parler à quelque assistant du Saint-Office, et cela servirait comme ouverture des négociations, et un des *Savij* serait chargé de l'affaire. J'ai répondu, que déjà l'ambassadeur d'Espagne avait laissé comprendre que, si la république s'en remet au pape, le roi suivrait l'exemple, comme on en a donné avis au cardinal Nithard ; mais mon ami répliqua qu'on n'a pas une grande confiance en ce que disent les Espagnols et on désire que le pape confirme la nouvelle. Et le nonce conclut qu'il ne croit pas que la république s'en remettra à l'arbi-

(1) Et, le même jour, il répond à Cybo qu'il écrira aux nonces à Vienne ; mais, qu'en attendant, il informe que son collègue d'Espagne lui a lu une lettre de Spinola, de Vienne, annonçant que l'ambassadeur vénitien a demandé à l'empereur le passeport pour le procureur Nani pour Nimègue ; que S. M. avait répondu qu'on ne pouvait pas le donner, et l'ambassadeur répliqua de manière à laisser comprendre que la république remettait au pape le règlement de la question du Golfe. « On craint, écrit-il, que cette demande pour Nani ne paralyse la solution des questions du Golfe. »

trage du pape, mais voudra négocier au moins secrètement (1). Et, le même jour, Cybo lui répond qu'il a été bien content d'apprendre que sont nombreux ceux qui manifestent le désir que finissent les dissentiments avec l'Espagne et qu'on arrive à un accommodement pour pouvoir participer à la médiation. « V. S. ne doit pas se lasser de tenir vive cette idée. Au sujet de la lettre que V. S. trouve que la république pourrait écrire à S. S., avouant l'excès de ses ministres qui ont occasionné les dissentiments avec les maisons Autrichiennes, V. S. doit donner la certitude qu'elle pourra être acceptée, et aussi tout autre démonstration qu'on aurait décidé de faire. »

Et, à la même date, Cybo mande à Mellini: que en ces jours-ci S. S. a pris des accords avec le cardinal Nithard afin qu'il écrive, comme il s'est engagé à le faire aujourd'hui même, au roi, pour le prier de donner à la république de Venise la possibilité d'aider S. B. dans la médiation pour la paix générale, faisant disparaître les amertumes qui exis-

(1) Le 5 décembre, il ajoute qu'il n'a plus eu l'occasion de parler avec Grimani, le seul à qui on peut se fier, car l'ayant rencontré au Saint-Office il n'a pas dit un mot au sujet du Golfe. Toutefois de Vienne arrivent des nouvelles que les Autrichiens ont tout remis au pape. Mais le grand écueil c'est l'exclusion de Nani, car l'ambassadeur d'Espagne trouve aussi que, s'il réussit à savoir qu'il est exclu du Congrès, il pourrait tout déranger; il eut été mieux de séparer la question et de renvoyer celle de Nani à plus tard. Les Autrichiens sont aussi de l'avis de ne pas toucher à la question de la juridiction sur le Golfe, ni de la liberté de navigation, laissant tout cela sans le préjuger et comme c'était auparavant; mais ici, du moment que tout a été mis en doute, on ne se contente pas du silence, on voudrait une décision parce que l'offense à l'empereur a été grave, car on a dispersé ses troupes; par conséquent, il est difficile de trouver un arrangement.

tent à propos du Golfe. L'expédient proposé par S. S. est que le roi se contente de se laisser conseiller par la paternelle bienveillance du pape, qui affectionne tendrement S. M. et cherche le bonheur de son royaume, sacrifiant au zèle infini de S. S. pour la tranquillité publique et le bien de l'Eglise, les amertumes reçues à propos du Golfe, de manière que N. S. puisse les considérer pardonnées et oubliées, comme si elles n'avaient jamais eu lieu. Et que cet oubli non seulement est digne de la générosité chrétienne de S. M., mais est aussi le seul moyen pour enlever l'obstacle à la médiation vénitienne, tandis qu'il ne paraît pas qu'on puisse arriver à un arrangement par des satisfactions. « J'engage donc V. S. Ill.me, conclut le cardinal, à veiller sur l'impression que peut faire sur le roi la lettre du cardinal, et si elle la trouve favorable, elle en parlera au nom de S. S., laissant voir combien S. M. gagnerait dans l'affection de S. B. au commencement de son Pontificat, mais si V. S. ne voit pas une véritable disposition dans le roi à faire cette renonciation, elle doit n'en parler à personne et la tenir absolument secrète » (1).

Le 12 décembre, Cybo écrit encore à Mellini, que les nonces de Venise et de Vienne affirment que les ambassadeurs du roi catholique ont remis à S. S. l'arrangement du Golfe. « N. S. a pris occasion de cela pour en parler à Nithard et, plus précisément, sur le tempérament écrit à V. S., c'est-à-dire : que S. M. se complaise de laisser généreusement au zèle paternel de S. S. toute satisfaction que l'Espagne

(1) Le 25 décembre, Mellini lui accuse réception de cette dépêche et ajoute que, d'après les nouvelles qu'il a apprises, il ne croit pas pouvoir arriver à un bon résultat, parce que tous les ministres sont mal disposés à l'égard de la république et méfiants envers elle ; et, ne voulant pas de Venise comme médiatrice, ils n'aiment pas qu'on parle d'arrangement.

pourrait prétendre de la république vénitienne; ne voulant pas entamer sur cette affaire une discussion qui ne pourrait que devenir longue et difficile, tandis que passe le temps opportun à la médiation pour la paix, car la république ne peut y concourir avant que ce différend ne soit arrangé; Nithard écrira à Madrid, conclut le secrétaire d'Etat, et V. S. doit chercher à l'appuyer. »

Le 19, Airoldi mande à Cybo que le Provéditeur Pesaro lui a parlé de la rémission au pape de la part de l'Autriche pour toute décision; et lui ayant répondu que N. S. désirerait beaucoup voir finie cette question, Pesaro répliqua que les Espagnols feront toujours des difficultés, et le mieux serait que tout le monde s'en remette au pape et que N. S., sans entrer dans le fond de la question, donne l'absolution à tous. Mais comment l'obtenir, ajoute le nonce, car l'ambassadeur d'Espagne répète toujours qu'il faut modifier le règlement du passage du Golfe, que les Autrichiens ont depuis longtemps, comme le démontrent les articles du traité de Gorice, qu'on voudrait à présent considéré comme périmé? Et, le 26, Airoldi écrit que l'ambassadeur d'Espagne lui montra une lettre de Nithard où il est dit que N. S. trouve plus digne que les deux parties remettent toute solution en lui comme Pasteur et, qu'à la suite du désir de S. S., il en a écrit au roi; et le cardinal conclut que le pape est aussi d'opinion qu'il serait bien de proposer que Nani aille à Nimègue, car, restant à Venise, il pourrait nuire davantage.

Le même jour, Cybo ordonne à Airoldi de ne plus faire de démarches au sujet du Golfe; car il suffit qu'on connaisse le désir paternel de N. S. (1).

Le 1er janvier 1677, Mellini informe Cybo d'avoir eu connaissance des lettres de Nithard, des ambassadeurs, et

(1) Le 9 janvier 1677, Airoldi lui répondit qu'il ne fera plus de démarches, se bornant à entendre ce qu'on dira.

qu'on a résolu de répondre à tous dans le même sens, à savoir : qu'on accepterait la médiation de N. S., que S. M. s'en remettrait aux choses justes et conformes aux propositions convenables de S. B.; que le traité serait signé à Vienne ou à Venise ou bien encore à Rome, quoique on y craint l'influence de Nithard, en qui on n'a pas une grande confiance. « Je cherche, écrit-il, à persuader les ministres, qui sont toujours contraires trouvant que l'offense de Venise a été bien grave, à s'en remettre entièrement à N. S.; mais il ne paraît pas qu'ils veuillent consentir à accepter la décision de S. B. visant seulement à la médiation ; et voyant que je ne peux obtenir davantage je cesse d'en parler, bien qu'en confidence et sans engagements. » Et, le 21, il ajoute que de ses nouvelles démarches il avait relevé bien peu de chose. « On témoigne beaucoup de reconnaissance à S. B., écrit-il, mais, au fond, ils se montrent bien durs ; on veut absolument avoir des satisfactions et ne pas laisser passer l'affaire sans dédommagement; on ne veut pas surtout ratifier les droits des Vénitiens sur le Golfe; et les ministres doutent même que S. S. puisse obtenir les satisfactions qu'elle désire; peut-être pourront-ils comprendre l'avantage d'avoir les Vénitiens comme médiateurs à Nimègue, mais ils n'ont pas grande confiance dans leur médiation, car ils regardent la république avec méfiance et la croient même nuisible à leurs intérêts. C'est pour cette raison aussi qu'on a retardé l'arrangement pour le Golfe, et c'est ainsi également que s'explique le retard qu'on met à satisfaire l'ambassadeur de Venise pour le mauvais traitement infligé à ses cochers, et dans la conviction persistante que le Congrès de Nimègue traînera tellement en longueur qu'il y aura assez de temps pour traiter la question du Golfe et la médiation pour la paix. » Et le nonce conclut, qu'il a déjà fait comprendre à l'ambassadeur impérial et à celui de Venise qu'un arrangement était difficile. Et, le 5 février, il mande, que S. A. lui a dit qu'elle

ne voyait pas la nécessité d'un arrangement avec Venise, afin de ne pas porter préjudice à la question du Golfe ; mais que toutefois, « sur mes instances, écrit-il, je crois que don Juan finira par faire son possible en vue d'un accord avec Venise » car le duc lui avait dit que, pour réussir à conclure une bonne paix à Nimègue, il fallait faire une ligue entre les princes italiens et que celle-ci devait-être proposée par S. B. comme chef de tous ; « mais avant d'achever la phrase, il me pria de ne rien écrire à V. Em., se réservant d'étudier la chose et de consulter S. M. ; laissant échapper de ses lèvres que, pour cela, la paix était nécessaire avec les Vénitiens et qu'il faciliterait l'acceptation de la proposition du pape. » Mais, le 27, Cybo informe Airoldi que vient d'arriver la réponse de l'Espagne touchant le projet de S. S. de sacrifier au bien public et au respect envers elle les prétendues satisfactions pour les affaires du Golfe, et que le cardinal Nithard est venu lui dire que S. M. remet à S. S. seulement la décision touchant les satisfactions dans l'espoir que celles-ci seront en proportion du fait, ajoutant aussi que la Cour était contraire à Nani comme médiateur ; qu'ayant reçu les mêmes nouvelles de Mellini, N. S. décida de tout communiquer à l'ambassadeur vénitien. « Celui-ci, écrit Cybo, a reçu des lettres de Venise, et dans une audience particulière, après bien des observations il a dit à S. S. que les Espagnols, se prétendant offensés, demandent des satisfactions au cas où S. S. ne voudrait pas accepter d'être juge et arbitre, et que N. S. voulant rester impartial, comme médiateur, refuse. Barbaro se limitait à répéter ce qu'on disait à Venise, insinuant seulement les tempéraments qui pourraient faciliter l'arbitrage. »

Le 2 mars, Cybo répète à Mellini d'insister de nouveau auprès du roi et de don Juan, disant qu'il convient faire des sacrifices, parce que le Sénat pourrait aider dans la médiation. Et il l'engage à persuader don Juan qu'en agissant

ainsi, il commencera bien son ministère en ce moment surtout à cause de son attitude peu bienveillante envers la reine, laquelle peut irriter l'empereur et l'induire à se retirer de la guerre qu'il a entreprise pour secourir l'Espagne, et don Juan peut comprendre quel serait le sort de la monarchie dans cette éventualité. « S'il vient à discourir de la ligue d'Italie, V. S. doit l'arrêter en disant que ce n'est pas l'heure de parler de cette affaire, à présent surtout que N. S. doit être médiateur. »

Le 4, Mellini annonce à Cybo que don Pietro d'Aragon vint lui dire que le roi avait résolu que l'ambassadeur de Venise, résident ici, répondit lui-même à S. M., parce qu'il était nécessaire de négocier plusieurs affaires vénitiennes avec ces ministres, mais que N. S. aurait lieu d'en rester satisfait, attendu que le roi n'a d'autres désirs que de plaire à S. B. et de se conformer à ses saintes intentions. Trouvant, ajoute le nonce, cette réponse bien artificieuse et pensant qu'on veut discuter sur la ligue, il alla chez don Gerolamo d'Eguja et le pria de vouloir lui dire, en ami, ce que pensait vraiment le roi, et que don Gerolamo lui a répondu en toute confiance que le roi était disposé à renoncer à tout, pourvu qu'on conclût la ligue, et qu'on donnât à l'ambassadeur à Venise des instructions pour tout pardonner, mais de disposer les choses pour la ligue. « J'ai répliqué, continue le nonce que, si la grâce n'était pas accordée d'une manière absolue et sans condition de ligue, elle ne serait pas agréée par N. S.; et qu'au contraire il serait désolé, voyant qu'on voudrait allumer une nouvelle guerre en Italie, alors que S. S. fait son possible pour mettre un terme à celles qui ont lieu maintenant. A cela, don Gerolamo m'a dit que de Venise et de Naples étaient arrivées des nouvelles d'armements de la part des Turcs, et qu'on avait écrit que S. M. concourrait avec les Vénitiens par des troupes et une flotte, à la défense de la chrétienté contre les Turcs, si le pape

était le chef de la ligue promue par lui-même. J'ai répondu qu'il ne me semblait pas que les Turcs eussent une grande envie de faire la guerre, alors que tous les princes étaient encore armés. J'ai fort bien compris, écrit-il, tout de suite que cette ligue ne devait pas être contre les Turcs, mais contre les Français, et j'en ai eu la conviction plus tard, à propos de la question de la suspension d'armes, car l'ayant demandé à don Juan, il me répondit qu'il croyait que la situation n'était pas aussi mauvaise qu'elle paraissait, mais qu'elle peut s'améliorer par de nouveaux faits d'armes, tandis que, avec la trêve, la ruine de la monarchie serait certaine, parce que, dans ce dernier cas, les coalisés de l'empire se disperseraient et alors la conclusion d'une bonne paix deviendrait plus difficile, et que, au contraire, si la ligue continuait on pourrait espérer. Pierre d'Aragon m'a assuré toutefois qu'on dirait tout cela à S. S. à Rome. » L'ambassadeur vénitien s'étant rendu chez S. A. pour la remercier d'avoir puni les insulteurs de ses cochers, le duc a été très aimable avec lui et lui participa avoir renoncé à toute satisfaction sur la prière de S. S., et espérer que S. M. recevrait quelque bonne compensation de la part de la république. « De la relation que me fit l'ambassadeur, continue le nonce, j'ai conclu que le duc n'a pas soufflé mot de la ligue; toutefois S. Exc. m'a dit que son collègue impérial avait reçu l'ordre de Vienne, de faire des démarches auprès du roi pour l'induire à accepter le projet de N. S. en pardonnant tout aux Vénitiens. Je sais, conclut le nonce, que le gouverneur de Flandre demande la trêve, parce qu'autrement on risque de perdre entièrement ces provinces, tandis que le ministres d'ici craignent qu'après la Flandre l'Espagne ne finisse par perdre l'Italie. »

Le même jour, Cybo répète à Mellini que la ligue en Italie n'est pas un sujet dont on puisse discuter en ce moment; le Trésor est dépourvu de toute ressource, et le Saint-Siège

médiateur entre les Couronnes catholiques, c'est pourquoi mettre la conclusion d'une ligue en Italie, comme condition pour en finir au sujet du Golfe, ce serait la même chose que déclarer ne pas en vouloir, et qu'il ne faut point, par conséquent, faire d'autres démarches, d'autant plus que l'ambassadeur de Venise n'en parle plus (1). Mais, le 15 mai. il lui annonce que celui-ci, reçu en audience par S. S., a fait instance pour obtenir l'arrangement avec l'Espagne au sujet du Golfe. Que N. S. a répondu qu'il n'avait pu obtenir beaucoup. « En effet, dans l'audience accordée à l'ambassadeur d'Espagne, le pape l'interrogea à ce sujet, et il répondit que le roi était prêt à tout arranger pourvu qu'on fît une ligue italienne. A cela N. S. répliqua que ce n'était pas le moment, parce que cela le rendrait impuissant à la médiation, mais Carpio répondit qu'il s'agissait d'une ligue contre les Turcs; alors le pape ajouta, il faut d'abord conclure la paix entre les chrétiens. On voit qu'il n'y a plus d'espoir en une médiation vénitienne, tandis que la république la désire, et il peut se faire, ayant dit déjà qu'elle veut envoyer son plénipotentiaire à Nimègue, qu'elle accepte la médiation de celui qui la demanderait, et, par vengeance, il pourra en résulter dans les négociations du mal pour l'Espagne ou le détachement de quelque prince allemand de la maison d'Autriche. Et, à la même date, Cybo répète à Airoldi les mêmes informations sur les audiences du pape et conclut: « de tout cela S. B. en a informé Barbaro, ajoutant que malgré tout, elle n'abandonne pas l'affaire du Golfe et que dans ce sens on a écrit au nonce à Madrid. »

(1) Et, le même jour, Airoldi mande à Cybo qu'il vient d'apprendre que Barbaro, ayant écrit au sujet des trois points demandés par les Espagnols, le Sénat lui répondit de laisser tomber l'affaire. « Ici, écrit-il, on croit que don Juan d'Autriche est d'opinion de s'en remettre pour toute satisfaction à l'arbitrage du pape. »

Le 8 juin, Mellini à son tour mande à Cybo qu'ayant demandé au duc la réponse touchant le Golfe, S. A. répondit que, si le pape désirait un accommodement, rien n'aurait été plus propice pour l'obtenir facilement qu'une ligue, par laquelle S. M. aurait tout oublié, mais qu'autrement il était impossible de laisser impuni un tel affront. « J'ai répliqué, écrit le nonce que : si S. M. avait pris en considération les prières plusieurs fois répétées de N. S., — qui s'intéresse tant à cette affaire pour l'avantage de S. M. afin d'avoir la république de Venise pour son associée dans la médiation — et qu'elle ne devait avoir en vue que de plaire à S. S. et de faire un acte généreux, d'autant plus que, malgé toute sa bonne volonté, S. M. ne pouvait pas se venger. Don Juan sembla en convenir, mais on n'aboutit qu'à cette seule conclusion, savoir : qu'il était nécessaire que les Vénitiens fissent quelque démarche en reconnaissant le dommage causé et demandassent grâce, attendu qu'il ne peut convenir qu'ils restent tranquilles sans faire des rétractations ; qu'ils avaient déjà triomphé pour faire pire dans la suite... et le duc finit par dire que plus tard il lui enverrait par écrit les décisions du roi » (1).

(1) A la même date, il ajoute, que dans la dernière audience don Juan s'est plaint vivement du refus opposé par le pape à la ligue avec les autres princes, affirmant que ni S. M. ni lui ne s'étaient attendus aux réponses négatives de S. S. Son Altesse ajouta que la ligue devait se faire actuellement, qu'il ne s'agissait pas d'entrer en action tout de suite mais seulement de s'unir, et, que, pour ce qui touche à la médiation, il n'y avait aucune opposition, car, comme étant une ligue contre les Turcs, personne ne pouvait se plaindre, qu'il pouvait aussi se présenter le cas de n'avoir jamais à s'armer, et que, pour ce qui touche à l'idée de conclure d'abord la paix entre les chrétiens et faire la ligue ensuite, tout cela serait raisonnable s'il s'agissait d'une ligue offensive mais elle ne devait qu'être offensive contre les Turcs, et pour cela

Le 24, Mellini annonce à Cybo qu'à la rentrée de don Juan il lui parla du Golfe; que S. A. en fut étonnée parce que del Carpio lui avait écrit que tout était fini; etqu'ensuite le duc lui laissa espérer qu'il en parlerait au roi et qu'ensemble ils chercheraient à en obtenir un bon résultat.

Le 8 juillet, Airoldi mande à Cybo que l'ambassadeur d'Espagne, marquis de la Fuente, (1) qui quittait Venise pour

---

qu'il fallait la faire maintenant ou pas du tout. Le nonce écrit que le duc lui a parlé durant une heure à ce sujet; que plusieurs fois il l'a interrompu, le priant de ne pas continuer, alléguant que c'était une affaire à ne pas traiter, pour lui enlever tout espoir; mais qu'il retourna toujours sur ce sujet, concluant que si N. S. ne le prenait pas en considération, c'était signe qu'il n'affectionnait pas la monarchie et ne voulait pas lui faire du bien. Mellini assura qu'il lui avait répondu comme il convenait et qu'il soumettait tout cela à S. Em. ponr sa gouverne et pour qu'elle jugeât s'il faut en rendre compte à S. S., car il sait combien il déplaît à N. S. d'entendre ces plaintes, mais il ajoute qu'il se trouve en devoir de tout raconter. Le nonce écrit aussi que, l'autre jour, le père Montorson est venu le voir pour lui dire que don Juan lui avait confié en grand secret, que le roi de France, l'empereur et l'Espagne traiteraient ensemble pour une ligue afin de détruire les Hollandais, la Chambre basse d'Angleterre et les autres pays hérétiques de l'empire, pour affermir partout la religion catholique, car le roi d'Angleterre étant déjà bon catholique voudrait convertir tout le royaume et, par conséquent, entrer lui aussi dans la ligue. « J'ai paru douter de tout cela, conclut le nonce, mais le Père s'emporta et répéta que tout était très vrai et voulait m'engager à l'écrire à V. Em. ».

(1) A propos du marquis, le 29 mai, Airoldi avait mandé à Cybo: dimanche dernier l'ambassadeur d'Espagne s'aboucha dans l'église des Capucins avec Fréderic Cornaro, qui va représenter la république à Madrid, lequel aurait dit au consul espagnol qu'il n'est pas avantageux pour la république de laisser cette question

se rendre comme plénipotentiaire à Nimègue, dans sa visite au Collège il manifesta à un des secrétaires ses regrets de partir sans avoir obtenu la solution de l'affaire du Golfe, ajoutant qu'il eut suffi que Venise exprimât ses regrets pour ce qui a eu lieu au passage des troupes, mais qu'on n'a pas voulu changer, en quoi que ce soit, ce qui a toujours été pratiqué en d'autres cas analogues. Et le secrétaire, ayant demandé à l'ambassadeur de lui donner tout cela par écrit, celui-ci lui répondit que sur le moment même il ne pouvait le faire, ayant parlé sans préparation, mais qu'après être rentré chez lui, il le lui enverrait. L'ambassadeur a répété le même discours à Giustiniani, ajoutant que si on chargeait Nani de la négociation, tout s'arrangerait et, de cette manière, il gagnerait la faveur du roi et pourrait se rendre à Nimègue; mais cela l'ambassadeur ne l'a pas mis par écrit, toutefois il n'y a pas de doute que Giustiniani en aura fait un rapport aux *Savji* du Collège.

Le 26, Mellini écrit qu'ayant demandé à don Juan l'explication de ce que disent les Vénitiens selon les informations données par le ministre de S. M., le duc répondit que le ministre n'avait reçu aucun ordre à ce propos, que toutefois on avait chargé l'ambassadeur espagnol à Venise de

---

ouverte à cause des secours que l'empereur ou d'autres princes pourraient lui donner. Les deux ambassadeurs sont restés ensemble plus d'une heure, on agita la question des satisfactions et l'ambassadeur manifesta un grand désir de contribuer à une solution. Et comme ces messieurs croient que l'ambassadeur a plutôt contribué à envenimer l'incident qu'à l'aplanir, il fit voir à Cornaro des dépêches qu'il avait reçues et auxquelles il n'avait pas donné suite précisément dans l'intérêt de l'affaire. Barbaro écrit, de Rome, que chez le marquis de Licce il ne trouve plus les bonnes dispositions de jadis.

faire part à la république qu'on avait élu N. S. arbitre, à condition qu'il se fasse donner une satisfaction convenable; qu'on avait fait la même réclamation à l'ambassadeur de Venise à Madrid et que, par conséquent, il ne pouvait admettre qu'on ait pu parler autrement; et que le duc observa ensuite qu'il ne comprenait pas comment S. S. avait tellement à cœur de faire grâce aux Vénitiens plutôt qu'à S. M., étant donné surtout que le roi en était plus digne que ceux-ci, s'agissant aussi d'un acte de justice qu'on doit au roi pour l'affront qu'il a reçu; que les Vénitiens donnent toujours lieu à des plaintes pour le libre passage accordé aux armées françaises et à d'autres, qui se rendent à Messine avec des vivres et des soldats. « Toutefois, continue le nonce, j'ai cherché de serrer le duc par mes répliques, lui ayant démontré: que S. S. penchait pour l'abandon de toute satisfaction, principalement pour une grâce envers le roi, afin de le délivrer d'une affaire qui lui occasionnait des inquiétudes et des dépenses, avec bien peu de résultats s'il eût voulu en tirer vengeance; qu'il s'agissait de pouvoir rendre la république capable d'être médiatrice, dont l'action pourrait profiter à S. M. d'autant plus qu'à présent le roi d'Angleterre se montre très ami de la France, comme on l'a vu pour Charleroy; et qu'ayant été accusé pour cela d'impartialité on eut pu avoir en lui un fort adversaire. » Don Juan sembla se convaincre par ce discours et vint à conclure qu'il voulait bien proposer à S. M. que l'abandon fût total et clair, publiquement sans aucune réserve, mais qu'il ne croyait pas pouvoir persuader S. M. que si l'on avait l'assurance de N. S. qu'après avoir entre ses mains la précédente libre rémission et avant de se servir de celle-ci, de faire donner quelque satisfaction convenable, et que S. B. pourrait agréer; que la république donnerait cette satisfaction, seulement à titre volontaire et pour correspondre aux façons généreuses de S. M. à son égard. Le duc, en

disant tout cela, assura que ce serait la plus grande concession que S. M. et le Conseil d'Etat pourraient faire pour la solution de cette affaire; et qu'en tout cas il ne faisait cette proposition que de son propre chef. Le nonce conclut qu'il engagea le duc à obtenir d'abord la première partie de sa proposition, afin que S. S. pût traiter ensuite la seconde; et il promit de s'en occuper tout de suite. Le nonce ajoute aussi que conformément à la lettre chiffrée du 22, il a cru bien faire de prendre les devants sur ce que l'ambassadeur a écrit des instances du pape et, qu'en en ayant fait allusion au duc, celui-ci lui répondit qu'il ne comprenait pas ce qu'avait pu dire l'ambassadeur, car on lui avait écrit qu'on ne voulait pas parler de satisfaction sans obtenir une ligue.

Le 7 août, Cybo lui répond que la ligue avec Venise est impossible, parce que cette république vit avec circonspection afin de ne pas donner de prétexte aux Turcs, car ils tomberaient sur elle; qu'il espère que S. M. et don Juan abandonneront cette idée, étant donné que Venise refuse la ligue. « En attendant, ajoute-t-il, les Vénitiens disent avoir été informés, comme d'une chose certaine, que la résolution des différends a été remise à N. S., et l'ambassadeur écrit au Sénat sa surprise de voir que S. S. ne la résout pas; mais ce n'est point la vérité, car cette mission n'a été confiée au pape qu'avec la condition de la ligue en Italie et de donner une satisfaction équivalente à la prétendue offense. S. S. craint toutefois que les ministres ne tiennent un langage différent, selon qu'ils parlent à V. S. ou à l'ambassadeur vénitien, et Cybo engage le nonce à faire bien attention. » Et, le 22, il ajoute que les Vénitiens continuant à dire qu'ils ont appris de l'Espagne que l'affaire du Golfe est remise au pape, S. S. vient d'en parler à del Carpio, lui demandant ce qu'il en savait. Mais l'ambassadeur lui répondit que, depuis trois mois, il n'avait rien reçu à ce sujet. N. S. l'a engagé

à en écrire, car cela présente un grand intérêt pour Nimègue (1).

Et, le 28, Airoldi répond à Cybo que dans la semaine il parlera au Saint-Office du dernier discours de S. S. à l'ambassadeur d'Espagne, sur ce que son collègue de Venise aurait mandé à Madrid que tout avait été remis à l'arbitrage de S. S., et il ajoute : « Le nouvel ambassadeur d'Espagne m'a dit de croire qu'au Sénat on a parlé du Golfe pour un arrangement ; j'ai répondu que j'ignorais cela et qu'il me paraît au contraire que cette affaire dormait, mais que l'ambassadeur vénitien ayant écrit de Madrid d'avoir trouvé de meilleures dispositions, peut-être on en aura parlé pour en donner connaissance à Barbaro à Rome ; et il me répondit qu'il croyait impossible que l'Espagne adhére à un accommodement sans aucune satisfaction et que ce serait au pape à voir quel genre de satisfaction on offre, et à décider si elle est suffisante ; concluant qu'il n'est pas juste et honorable pour la maison d'Autriche que les Vénitiens prétendent persister dans leur refus, laissant le pape agir seulement sur le roi. »

Cybo écrit, le 16 octobre, à Borghi internonce à Venise :

Da Mons. Nunzio in Madrid si ha avviso che il Sig. D. Giovanni vinto finalmente dalle assidue e premurose istanze del Nunzio ha data intenzione di veder d'indurre il Re a fare in S. S. una libera remissione delle differenze dei Golfo, senza parlar di sodisfationi, ma che non sarà possibile d'impetrar che S. M. vi consenta senza che la S. S. si faccia promettere in segreto, e prima di

(1) Le 5 septembre, dans une nouvelle dépêche, Cybo écrit : « dans l'audience de hier matin N. S. insista sur le sujet auprès de del Carpio afin qu'il le fît savoir à Madrid, ajoutant que, quoiqu'il eut l'air importun, en agissant ainsi il satisfera à ses obligations envers Dieu et aussi envers le roi, qui, en pardonnant tout, montrerait une générosité royale et chrétienne. »

usar di tal facoltà, da cotesta Republica alcuna competente sodisfatione. Resta dunque che cotesti signori specifichino a S. S. qual sedisfatione intendono di dare perche S. S. la proporrà al Re come pensiero suo proprio, e venendo accettata da S. M., spera che si concluderà il tutto felicemente. Si è d'ordine di N. S. accennato il tutto a questo Sig. Ambasciatore, il quale ha promesso di scrivere questa sera per indurre il Senato ad un partito tanto facile e tanto vantaggioso alla quiete publica, particolarmente nelle circostanze presenti e ne' torbidi che corrono in Italia. Il punto sta ch'essendo ordinato l'aggiustamento suddetto alla mediatione veneta in Nimega, non vi è tempo da perdere, perchè hora ch'è finita la Campagna si dovrà ripigliare vigorosamente il trattato di pace. Per tanto sarebbe necessario che cotesti Signori deliberassero quanto prima sopra la sodisfatione che pensano di dare e la notificassero a S. S., e che proponessero cosa la quale probabilmente potesse in Spagna essere accettata, perchè altrimenti si procederà in lunghezze infinite, le quali faranno perdere il frutto di questa negoziazione. Usando il Re la generosità di condonare ogni cosa liberamente in gratia di S. S. par che la convenienza richieda che le Républica ne usi altrettanta in offerire spontaneamente in gratia di S. S. medesima qualche sodisfatione competente, la quale non potrà mai essere attribuita ad effetto di timore o di confessione di havere il torto, ma a puro atto di magnanimità, e di spontanea cortesia, mentre non si deduce a patto, e la remissione in S. S. si fa libera. V. S. si vaglia di queste notizie per rappresentarle dove troverà meglio per veder di terminare una volta questo affare che tanto preme a S. S. particolarmente per benefitio della Republica.

Et, le 13 novembre, Airoldi mande à Cybo:

Tenni discorso confidente uno di questi giorni col sig. cardinale Delfino del contenuto nella cifra di V. E. de' 30 del passato in proposito delle differenze del golfo e della difficoltà che s'incontra in Madrid per l'aggiustamento senza qualche sodisfatione e lo pregai di additarmi la strada che potrei tenere per insinuare à questi sigg. senza publicità d'officio le convenienze della reconciliatione della republica col re di Spagna e disporli ad una ra-

gionevole sodisfatione la quale sarebbe poi proposta da N.ro S.re come pensiero proprio ò da mons. Nuntio in Spagna perchè ciò fosse senza impegno e con riputatione della republica; anzi lo invitai à voler egli stesso esserne l'instromento e per gloria sua propria procacciarsi questa benemerenza di più con la S. Sede e con la sua patria: potendo egli significar à questi sigg. savij quanto si sia affaticato N.ro S.re per questo aggiustamento; e quanto rilievi in queste pericolose emergenze l'unione degli animi e delle forze. eccitandoli a lasciar in disparte i puntigli et al projetto di qualche soddisfatione. Si mostrò il sig. cardinale Delfino per se dispostissimo à tutto ciò che può contribuire al santo pensiero di S. S.tà: ma discussasi trà noi lungamente questa materia troviamo non essere pratticabile il maneggiarla per via d'intelligenza secreta e de' ministri a parte, come si farebbe in un principato di un solo: perchè dovendo ogni propositione passare per il Senato non si può trattarne alcuna fuor d'esso, ne vi sarà senatore ò Savio che presti orecchio à tali negotiati et ardisca prendere arbitrii ò palesare i suoi sensi in conferenze separate e quando anche tal uno gli ascoltsse le riporterebbe immediatamente al Senato. Due sono dunque le difficoltà che troviamo in questo affare: una è che non potendosi maneggiarlo per vie private nè meno si può ricavare le probabili opinioni d'alcuni intorno la sodisfatione che potrebbe dar la republica: oltre che quando ben ciò si conseguisse non sarebbero sicure le misure che sopra di esse si prenderebbono perchè quando poi venisse il caso di ballottarne la risolutione in senato potrebbe questo havere un parere diverso e distruggerci l'edificio inalzato sopra una pianta delineata solo dal concetto probabile. D'altra è che quando anche ci riesca per qualche senatore ò altra via di far penetrare al senato questo eccitamento di dar qualche sodisfatione al re, facendosi in questa guisa negotio publico e palese, considererà il senato non potersi più proporre da N.ro Sig.re la sodisfatione come suo proprio pensiero perchè già risapranno i spagnuoli essere stata esibita dalla republica. Crede il sig. cardinale Delfino difficile il senato à proporre la sodisfatione senza qualche fondamento che debba essere accettata perchè non potendosi in questo governo pratticar comme dissi il negotiato segreto, ne segue che ogni passo che faccia il senato

sia publico e palese; onde anche notorio sarebbe l'affronto del rifiuto che ne facessero i spagnuoli e però non vorrà il senato esporsi à si fatto impegno e massime che avendo il sig. ambasciatore Barbaro scritto che essendo mons. Favoriti stato da lui à persuaderlo, che dasse impulso alla republica per qualche sodisfatione gli haveva risposto che conveniva prima stare a vedere ciò che chiedevano i spagnuoli di quà gli è stato approvato il modo, in cui si era contenuto. Da qui presi motivo di dire al sig. cardinale che difficilmente si può sperare da spagnuoli altra dichiaratione che quella che già fecero tanto tempo fà dalla quale forse non recederanno se prima dalla republica non si dia orecchio à qualche trattato, nel quale poi si ponno modificare ò mutare le proposte; esser noti li tre punti che chiedono (che già con altre mie ho significato a V. E.) e di questi stessi potersi trattar la moderatione ò variatione per la quale si adoprerà indefessamente N.ro Sig.re promettendomi per quanto havevo inteso più volte dal sig. marchese della Fuente e da questo nuovo ambasciatore tutte le agevolezze possibili par parte de' spagnuoli nella correttione de' sudetti trè punti, mà tutta la somma del negotio consiste solo nel cominciare à trattare che del resto spererei il tutto terminabile à satisfatione delle parti. Replicommi il sig. cardinal Delfino che intendessi da questo sig. ambasciatore più pienamente i suoi sensi circa la facilità che si può sperare da Madrid, considerandosi che quando si potesse ritrarre confidentemente da Spagnuoli l'intenzione di qual sodisfatione ragionevole si contentarebbero potrebbe all'hora N.ro Sigre con questo lume proporla quà, come suo pensiero e far per mezo mio insinuare à questi sigg. la probabilità che si hà che con tal sodisfatione ne seguirà l'aggiustamento perchè si crede che quando il senato sarà moralmente sicuro di terminare con quella le differenze concorreranno tutti i voti alla medesima. Dice il sig. cardinale di farla insinuare per mezo mio perchè quando costì si comunicasse la materia all'ambasciatore Barbaro egli ne scriverebbe in senato, onde il tutto sarebbe noto, e si toglierebbe à noi il modo di andar prima sottomano facendo quelle diligenze che si potranno per indagare se sarà per piacere la propositione che si facesse e per disporre antecedentemente gli animi che i senatori più accreditati per non azzardare

ne meno l'impegno di N.ro Sig.re in proporre una cosa che potesse incontrare rifiuto. Di un'altro punto importante mi discorse il sig. cardinale cioè in qual nicchio si lascia il procuratore Nani; e considerando che questo huomo non darà mai mano, ad un aggiustamento che per lui sarà desideroso quando gli resti la macchia dell'esclusione stima necessario di appianar pure questo scoglio chiedendo N.ro Sig.re al re in gratia la reconciliatione e la di lui ammissione al congresso. Questo ci farebbe un buon giuoco per ridurre il senato à quella sodisfatione di cui parliamo; perchè si farà segretamente sperare al Nani ristabilita la confidenza con la casa d'Austria, onde per motivo del proprio interesse coopererà efficamente al nostro intento. Fui hjeri dal sig.r ambasciatore di Spagna à portargli tutto questo ragionamento, e se bene l'hò ritrovato desideroso che questo affare si termini con esibitione anche di far dal canto suo il possibile per facilitarlo, con tutto ciò non può darsi pace che qui si voglia far fare alla Spagna quei passi che toccherebbero alla republica; mentre il re ha già chiesta la sodisfatione ne i tre noti punti; e la republica non ha rispostone poco ne molto ai medesimi: e però essere indecoroso che il re habbia di proprio moto à recedere ò moderare la sua prima dichiarazione: considera egli militare pure per il re la medesima difficoltà che viene ponderata da questi sigg. di non volersi avanzare à proporre sodisfatione per dubbio del rifiuto, mentre ugualmente può S. M.à havere lo stesso riparo anzi maggiore, perchè essendo essa l'offesa si esporrebbe ad esserlo di nuovo con la ripulsa, come lo è per il silentio usato dalla republica alla sodisfatione già pretesa con tutto ciò bene riconosce che quando N.ro Sig.re come mediatore e come da se proponesse la sodisfatione da darsi dopo saputa in segreto l'intentione del rè, prenderebbe l'affare un altro aspetto; ne si potrebbe dire che siano stati i Spagnuoli i primi à cedere e confessa essere questo un'ottimo temperamento. Io gli feci toccar con mano il giusto riflesso che hanno questi sigg. di non avanzarsi ad esibire sodisfatione senza qualche apparenza d'aggiustamento perchè quando questo non seguisse dopo fatta l'offerta resterebbero in perdita della confidenza del re di Francia, senza l'acquisto di quella di Spagna; anzi che S. M.tà Chris.ma si dolerebbe altamente della republica come manchevole di buona corri-

spondenza e di amicitia nell'haverle taciuto simile trattato senza riguardo al debito di gratitudine per le replicate esibitioni della sua assistenza regia in ogni occorrenza, che per queste differenze le ne fosse per derivar qualche pregiuditio dalla casa d'Austria temer inoltre la republica che il disegno de' Spagnuoli non sia che un artificio per indurla à saltare il passo di progettare qualche sodisfatione per farla con tal atto cadere dalla gratia di Francia e pretender poi con il rifiuto della già proposta quelle più ampie sodisfationi che hora non ponno esigere. Si venne dopo alla discussione delli tre punti per esaminare come si potrebbero moderare. Il primo in cui si chiede castigo al comandante che arrestò le navi e sbandò le truppe; potrebbesi dalla republica confessar eccesso nel fatto et offerire il castigo nel fatto et offerire il castigo all'arbitrio di S. M.tà; la quale poi chiedesse in gratia alla republica il perdono al medesimo. Nel 2º si chiede la redintegratione del danno. In questo potrebbe la republica esibirla sempre che ne sarà liquidata la somma; il che non si ridurrà mai all'atto prattico, nè la Spagna ne farebbe ulteriore istanza. Nel 3º che è il più arduo in cui si pretende qualche regolamento della navigatione per l'avvenire potrebbe stabilirsi che in quanto à questa si osservi il pratticato fin hora; rimettendosi à i capitoli del trattato di pace di Gradisca.

In quanto al procurator Nani dice l'ambasciatare essere questo un negotio separato dal principale come che riguarda solo la persona particolare del ministro, e che si persuade che quando N.ro Sig.re interponesse i suoi offitii ritroverebbe nel rè ogni buona dispositione; ma che questo punto non dovrebbe caminare di parità con gl'altri e non parlarsene che dopo data la sodisfatione.

Le 19, Cybo informe Mellini qu'ayant communiqué à l'ambassadeur de Venise la proposition que lui fit don Gerolamo, et l'ayant conseillé d'en écrire au Sénat, S. Exc. craint que le public finisse par tout connaître. « Il est donc opportun d'en parler à don Juan, parce qu'on trouve difficile que la république fasse une déclaration. V. S. dira aussi à S. A. qu'aujourd'hui est arrivé l'envoyé de la république

de Raguse, pour informer S. S. que l'ennemi du nom chrétien veut à tout prix comme place d'armes le port et la ville de Raguse; on voit par là si les possessions espagnoles d'Italie peuvent vivre tranquilles. Il y a, par conséquent, urgence à conclure la paix à Nimègue et à rendre facile l'action du pape comme médiateur; Venise pourrait, par la médiation, aider la maison d'Autriche, car autrement il n'y aurait que les Anglais, le nonce ne pouvant pas négocier avec les hérétiques » (1). Et, le 31, il l'engage à insister auprès du roi et de don Juan afin qu'on précise ce qu'on demande pour satisfaction, et que S. S. pourrait proposer comme venant de sa part, car on ne voit pas d'autre manière d'en finir, parce que la république, ayant à demander le consentement de centaines de voix au Sénat, ne veut pas s'exposer inutilement. « Il n'y a que le pape, ajoute Cybo, qui puisse en parler à la république, et ne sachant du reste quelle proposition faire, V. S. pourra suggérer, comme de son initiative, que la république ait à écrire au pape en

(1) Et, le même jour, Cybo répète à Mellini que si le roi et don Juan ont répondu que, pour se défendre contre les Turcs, il faut faire la ligue, cela est vrai en effet, mais, pour la faire, il faut d'abord conclure la paix, non seulement parce que si le pape, médiateur, proposait une ligue avec l'Espagne, on pourrait lui supposer des fins secondes, mais aussi parce que, sans l'adhésion de tous les princes chrétiens, la ligue est inutile. « Et, à ce propos, que V. S. ne laisse pas de demander à S. M. et à don Juan s'il est utile pour la Couronne, au milieu de tant de guerres et d'agressions qu'on peut craindre à tout moment, que leur ambassadeur à Rome donne tant d'ennuis à S. S., et V. S. peut ajouter que, peut-être, l'indignation divine est pour quelque chose dans les révoltes populaires contre les ministres du roi en Navarre et Saragosse; que, si celle de Navarre eut lieu à la suite de l'enlèvement d'une femme, il ne faut pas s'étonner s'il y a à craindre qu'il s'en produise une bien plus forte à Rome contre del Carpio. »

lui exprimant son regret pour l'excès commis par le capitaine du Golfe; cette lettre pleine de respect envers S. M. catholique, serait, avec la permission de la République, transmise au roi, qui la mettrait dans son archive à *perpetua memoria,* et V. S. Ill.me doit ajouter qu'on s'efforcera à obtenir cet acte de la république » (1).

Le 20, Airoldi informe Cybo qu'il a parlé à l'assistant du Saint-Office au sujet des insistances du pape après des Espagnols, qui persistent à prétendre quelque satisfaction; il ajoute que l'on pourrait en finir si l'on savait jusqu'où iraient les concessions de la république pour donner satisfaction; si l'on en avait quelque indice, S. S. pourrait faire quelque proposition comme venant de sa propre initiative. Et l'assistant lui répéta que dans ce gouvenement il était impossible de négocier secrètement, car tout se fait par le Sénat; que certainement ce système ne donne pas toujours de bons résultats, mais on ne peut pas changer les anciennes lois. « Et, en toute confidence, il m'avoua que l'ambassadeur d'Espagne ici et celui de la république à Madrid laissent croire que l'Espagne serait disposée à s'en remettre complètement à l'arbitrage du pape, qui par une absolution générale pourrait tout arranger. Ici on en était tellement convaincu, dit-il que, au tour de ma semaine, comme *Savio grande*, je croyais devoir en référer également au

(1) Le 6, Borghi, internonce à Venise, avait écrit qu'il fallait attendre la réunion du Saint-Office, après la Saint Martin, pour y parler du Golfe. Toutefois, il avoue qu'il trouve difficile que Nani veuille manifester son opinion touchant les satisfactions à donner par la république, car toute affaire doit passer par le Sénat et, si on sait qu'un des sénateurs ou autre noble traite en particulier des affaires de l'Etat, il est accusé de trahison; par conséquent on ne peut négocier secrètement.

Sénat et avoir la satisfaction de lui donner la nouvelle de l'arrangement de l'affaire. J'ai manifesté, continue le nonce, mon étonnement en entendant que l'on accordait ici une aussi grande confiance en ces ministres plutôt qu'au pape. J'ai dû, conclut le nonce, interrompre la conversation; et, jeudi, le Saint-Office ne s'est pas réuni, parce qu'il a plu toute la journée » (1).

Le 23 décembre, Mellini informe Cybo que, s'étant rendu de nouveau (2) chez don Juan pour avoir une réponse à

(1) Et, le même jour, il lui mande que lorsque le Sénat décida la fortification de Corfou on écrivit à Barbaro pour qu'il en donnât communication au pape, et que, s'agissant d'une grosse dépense, de voir si S. S. voudrait y contribuer par un subside. L'ambassadeur répondit que N. S. avait montré de bonnes dispositions à ce sujet malgré la pauvreté du Trésor. On répliqua à Barbaro que, pour faciliter au pape les moyens de subvenir, on lui demandait un subside ecclésiastique, soit dans le domaine vénitien, ou quelque chose d'analogue, telle que serait la suppression de quelque religion, qu'on a déjà écrit d'avoir fait... « J'ai entendu, conclut le nonce, qu'il ne s'agit plus des fortifications projetées par des ingénieurs qui coûteraient un million et demi; mais même celles qu'on a adoptées coûteront 600,000 ducats vénitiens environ. »

(2) Déjà dans les différentes conversations du nonce avec le duc pour avoir une réponse catégorique à ce sujet, don Juan lui avait dit: qu'on ne trouvait pas nécessaire à Nimègue la médiation des Vénitiens; que celle du pape suffisait; que la république avait trop montré d'être partiale envers la France, permettant à ses navires le passage par le Golfe, le défendant aux Espagnols et laissant piller ceux-ci; que les Espagnols n'étaient pas les seuls à être méfiants envers les Vénitiens, que d'autres ministres l'étaient aussi surtout depuis que la république avait choisi comme son ministre à Nimègue l'écrivain Nani, qui, dans son histoire, avait tant maltraité les maisons d'Autriche, et que si les Espagnols le toléraient, l'empereur ne permettrait pas qu'il aille au Congrès (dépêche du 12 nov.) Et, dans une autre du 25, Mellini

propos du Golfe, le duc lui répondit qu'on attendait toujours la résolution du Conseil, mais qu'on était très irrité contre les Vénitiens; qu'il promit de faire de nouvelles démarches, déclarant toutefois que le roi et lui-même, après mûre réflexion, trouvent que le projet énoncé dans la dépêche du 31 octobre, à savoir que la République ait à écrire une lettre à S. S., n'est pas suffisant; mais qu'il est nécessaire que les Vénitiens fassent une manifestation contre le capitait du Golfe, car l'offense ayant été publique, publique devait être la satisfaction. Le nonce s'y opposa, trouvant que la lettre suffisait, mais que S. A. l'engagea cependant à en écrire à S. S. Et, le lendemain, il ajoute que don Juan lui parla aussi de la ligue des princes, mais qu'il lui répondit qu'elle était impossible car, des princes italiens, bien peu sont tout à fait indépendants, ayant des attaches non faciles à rompre, et d'autres sont sans force, de sorte qu'avant même d'être unis, ils seraient écrasés par le roi de France; mais qu'en tout cas il était bien difficile de traiter cette affaire avec Carpio, à cause de tous les ennuis qu'il a procurés à S. S., et qu'on pouvait du reste pour le moment le remplacer par le cardinal Portocarrero. Et, le lendemain, il ajoute que, étant retourné chez don Juan pour les souhaits de Noël, il parla de l'affaire du Golfe et insista pour qu'on renonçât à exiger la punition du capitaine et qu'on modérât la demande. S. A. finit par conclure, après une longue discussion, que S. M. acceptera la lettre de la république au pape exprimant le regret de ce qui s'est passé, le désapprouvant en termes proportionnés, blâmant le peu de prudence et la grande inattention du capitaine et déclarant que, pour ce fait, il a été réprimandé. Cette lettre, adressée à S. S., doit être remise à S. M. qui la tiendra

répète que don Juan trouvait dérisoire le projet de la lettre proposée, et qu'on veut un désaveu plus complet.

secrète et la mettra dans ses archives. Le nonce promit d'en écrire à S. B.

Le 22 janvier 1678, Cybo écrit à Airoldi:

Mons. Nunzio Mellini ha dato avviso che rientrato in discorso col sig. D. Giovanni delle differenze del Golfo, havea S. A. confermato ciò che havea detto altre volte, che S. M. condonerebbe il tutto in gratia di S. S. rimettendo all'arbitrio della S. S. qualche sodisfatione da darsi dalla Republica, senza far istanza che la sodisfatione sia corrispondente all'offesa. S. S. benchè sia aliena dal prender sopra di se questi arbitri et habbia perciò ricusato fino ad hora di entrarvi, vedendo finalmente che non possono indursi nè la Spagna, nè la Republica a propor la sodisfatione per i rispetti altre volte accennati, e desiderando dall'altro canto che la Republica si habiliti alla gloria di dare il Mediatore al Congresso della Pace, hora massimamente che le dichiaratîoni dell'Inghilterra possono privare il Congresso medesimo del Mediator fra Principi Eretici, e render perciò inutile anche la mediatione Ponti- è venuta in pensiero che la Republica potesse scrivere una lettera a N. S. espressiva del dispiacere della Republica istessa per l'accidente seguito, con incolparne la poca prudenza e la minore attenzione del comandante Veneto, e con far perciò qualche publica dimostratione contro di lui, dichiarando di poi nell'istessa lettera d'haverla fatta. Ha pensato S. S. a questo ripiego perchè l'anno passato fu motivato da questo Ambasciatore di Venetia, e V. S. ancora già lo propose come facile ad essere ammesso dalla Republica. E dall'altra parte attese le dichiarationi del Re cattolico di rimettersi all'arbitrio di S. S., si potrebbe sperare che fusse ammesso anche dalla Spagna.

L'ha però la S. S. significato al Sig. Ambasciatore Barbaro, e S. E. non si è mostrata lontana dal riconoscerlo per conveniente con promessa di scriverne costà questa sera. E dà motivo di sperarne buon successo, atteso che S. E. afferma essersi rimosso dalla carica il Comandante suddetto molto tempo fa a titolo di essersi portato male in quella medesima occorrenza e che la Republica non avrà difficoltà di esprimerlo nella lettera che si propone. Il che sia detto a V. S. per sua informazione.

Le 25, Airoldi informe Cybo que, ayant dit au Saint-Office que les Espagnols voulaient des satisfactions, on lui répondit que c'était à eux à y penser, d'autant plus qu'ils n'ont pas été heureux ces temps-ci. Et, le 29, il remercie de la communication des nouvelles de Madrid et dit qu'il ne croit pas que Venise fera des difficultés pour écrire au pape, en lui exprimant des regrets pour ce qui est arrivé, notifiant en même temps le retrait du capitaine du Golfe. Et il ajoute que le *Savio*, qui dans cette semaine doit rapporter l'affaire au Sénat, est Nani, et il exprime la crainte qu'il la défende faiblement s'il sait qu'il est refusé à Nimègue (1). Et, le même jour, il annonce que l'ambassadeur d'Espagne fit des ouvertures en vue d'une ligue offensive avec l'Italie contre les Turcs ou tout autre nation qui voudrait troubler l'ordre; mais on lui répondit par des généralités; que l'on voulait voir d'abord ce que ferait l'Angleterre et décider ensuite à propos des dispositions à prendre.

Le 6 mars, Cybo, mande à Mellini que, voyant que Venise n'a plus parlé touchant la combinaison proposée dernièrement, le pape lui ordonne de laisser tomber l'affaire (2).

(1) Et, le 5 février, il informe que Barbaro a mandé au Sénat: que Mgr Favoriti est venu chez lui pour lui annoncer que l'Espagne a tout remis à l'arbitrage du pape et demande si la république voudrait écrire à S. S. une lettre exprimant des regrets pour la dispersion des troupes au passage du Golfe, qu'il lui a annoncé aussi que l'on avait pris des mesures contre le capitaine; et l'ambassadeur ajouta, qu'ayant répondu en faisant des réserves au sujet de la punition, il demanda au prélat si, au cas où la république écrivait cette lettre, on avait l'assurance que les Espagnols s'en contenteraient; que Mgr Favoriti répliqua qu'il le croyait, et Barbaro conclut en disant que, sous peu devant parler au pape, il se réservait d'en écrire plus au long au Sénat; ce que le prélat approuva en ajoutant qu'il attendait d'autres communications.

(2) Et, le 2 avril, Mellini lui répond qu'il se conformera à cette instruction, mais qu'il doit dire que don Juan attend avec anxiété

Dès ce moment, c'est la proposition de la constitution d'une ligue qui intéresse exclusivement la Cour d'Espagne, et, pour réussir auprès du pape, on envoie à Rome le cardinal Portocarrero (1) comme ambassadeur extraordinaire et porteur de lettres royales pour S. S. Et, le 29 mai, Cybo transmet à Mellini un bref pour le roi en réponse des lettres royales remises à N. S. par Portocarrero.

---

une décision, qu'à chaque audience S. A. lui demande si la république a répondu au pape. « Voulant découvrir la pensée du duc, j'ai demandé, comme de mon propre mouvement, si l'affaire du Golfe arrangée, la république serait médiatrice, S. A. se montra d'abord hésitante, disant que de cela on en parlerait ensuite, mais finit par avouer que S. M. l'admettrait et que les autres l'auraient suivie. Don Juan exprima le désir que ce fut un autre que Nani à représenter Venise à Nimégue, mais même sur ce point j'ai fini, écrit le nonce, par le gagner, car S. A. conclut en disant qu'il fallait faire vite l'accommodement pour avoir la médiation vénitienne. Et, le 13 mai, il ajoute que dans l'audience qu'il eut de don Juan à Harranguez, S. A. lui demanda encore s'il pouvait lui donner des réponses touchant le Golfe, et qu'il lui répondit que la république opposait toujours des difficultés à écrire la lettre demandée. Le duc en montra du regret, trouvant que rien ne s'arrangera, surtout à cause des mauvaises humeurs entre S. S. et Venise à propos de la nomination du Patriarche, mais qu'il lui répliqua d'ignorer tout cela ; et duc l'ayant interpellé, à son tour, s'il croyait que, composé les différends, Venise pourrait être médiatrice, il répondit affirmativement et que l'empereur aussi en serait content. Et, en effet, le lendemain ayant vu le résident césarien et lui parlant de la médiation du Portugal, à défaut de Venise, il répondit qu'elle ne serait pas agréée par tout le monde.

(1) È giunto quà il Cardinale Portocarrero che si va mettendo in assetto per fare la sua ambasciata straordinaria ; terminata la quale fermerà fino à nuovo ordine la sua dimora in questa Corte, accrescendo il numero del S. Collegio, che va diminuendo con scarsezza de sogetti si nelle funzioni di Palazzo, come nelle Congregazioni. (*Avviso* du 30 avril 1678. Arch. Vat. vol. 43).

« Dans ce bref N. S., écrit Cybo, s'en remet à ce que dira V. S. touchant la ligue contre les Turcs dont on a parlé plusieurs fois. V. S. dira que S. S. ne veut pas tolérer qu'on s'occupe de ligue en Italie dans la crainte de donner des soupçons à la France en des moments où il est nécessaire qu'on conclue la paix entre les princes chrétiens à Nimègue, et alors que, pour la négocier, il ne reste que la médiation papale... On ne peut pas dire que Messine ayant été abandonnée, et que ne possédant plus rien en Italie, la France n'a pas de raison de craindre cette ligue, car elle est libre d'envoyer des soldats dans d'autres provinces. Du reste, les Français peuvent demander pourquoi l'Espagne n'a pas porté secours aux Polonais lorsque ceux-ci étaient en guerre avec les Turcs. Les Espagnols doivent se rappeler que lorsqu'on leur prédisait que les Turcs viendraient en Hongrie et en Italie et que Clément les priait instamment de concéder au moins les dîmes dans leurs possessions italiennes, ils s'y refusèrent. Pour toutes ces raisons les Français pourraient bien croire que, négociant une ligue, on n'a pas seulement en vue de combattre les Turcs, et, par conséquent, ils auraient de la méfiance envers le pape. D'autre part il est impossible de faire une ligue sans les Vénitiens, mais ils ne veulent plus faire de guerre, ayant été épuisés par celle de Candie. Les autres princes d'Italie ou sont très faibles, ou sont retenus par de puissantes raisons. S. S. croit aussi que le véritable moyen de résister aux Turcs ce ne sont pas les ligues. Il est très difficile de maintenir l'union des coalisés à cause des lenteurs qui la rendent souvent infructueuse, ainsi que l'enseigne l'expérience de la ligue du B. Pie contre Sélim. Clément IX, dans les dangers extrêmes de la guerre de Candie, n'a pas entrepris de ligue, mais a conseillé à chacun de faire par soi-même. S. S. ne manquera pas d'exciter les autres princes et de faire remarquer que, comme les plus puissants sont l'empereur et l'Espagne, il est nécessaire, qu'en attendant, ils

aient à contribuer à la conclusion de la paix; tout cela, conclut Cybo, S. S. l'a dit au cardinal Portocarrero, et V. S. doit le répéter à S. M. et à don Juan » (1).

(1) Le même jour, Cybo engage Mellini à répondre au roi et à don Juan, s'ils disent qu'aussitôt la médiation finie il faudra demander aux Italiens d'entrer dans la ligue: qu'en général les ligues ne sont pas nécessaires, mais plutôt dangereuses, à cause des intérêts opposés des coalisés; que ces ligues agissent lentement, tandis que si chacun travaille pour son compte on obtient plus vite un résultat. « Et V. S. peut ajouter, que l'Espagne ne s'étant pas accordée avec la république de Venise, toute ligue sans celle-ci est inutile et que, comme le pape ne peut donner d'autres secours que des prières, on donnerait occasion à d'autres de s'en mêler et de chercher des prétextes pour troubler la tranquillité de l'Italie. »

Précisément, de Venise venait la confirmation de ce que disait Cybo, par la rivalité qui existait alors entre le duc de Mantoue et celui de Modène à propos de la succession de Guastalle.

En effet, le 5 mars 1678, Airoldi informe Cybo que la présence à Venise du duc de Mantoue est le sujet de bien des conversations. On dit qu'il traite avec la république pour l'affaire de Guastalle, mécontent que les Espagnols s'en soient occupés; d'autres, au contraire, prétendent qu'il négocie avec la France pour qu'elle mette une garnison à Casal et que déjà un courrier du duc serait parti pour Paris... On m'assure, écrit-il, que le duc a demandé au Sénat de lui accorder un Ministre pour traiter avec lui, on lui députa un *Savio* de terre ferme, auquel il exposa les différends qu'il a avec le duc de Modène pour la succession de Guastalle et priant le Sénat de lui accorder aide, comme voisin, en cas d'une rupture; et le Sénat, dans les *Pregadi* de jeudi dernier, lui répondit d'une manière vague. Un arrangement avec la France est à craindre... On ignore s'il est vrai que les Espagnols aient dit au duc que la garnison de Casal doit être composée d'Allemands; et même de son côté l'Impératrice Eléonore a des droits sur Casal comme dot... Le duc a besoin d'argent; ses ministres sont favorables à la France, mais il ne paraît pas qu'il soit de leur avis de traiter avec cette nation. « Le 12, il écrit que les Espagnols sont peu satisfaits de savoir le duc de

Le 1er avril 1679, l'auditeur Jacobelli, mande à Cybo:

La risposta precisa che il sig. Card. Basadonna scrisse in Senato haver dato à mons. Favoriti, fù che la republica nel desiderio e nella volontà sempre sarebbe stata la prima ad incontrare il zelante fine di N.ro S.re; mà che nell'esecutione anche sempre sarebbe stata l'ultima: quale risposta hà incontrato il genio publico, perchè non solo hanno considerato non possa effettuarsi questa unione per la positura nella quale si trovano gli affari di tutti li principi cattolici; mà anche perchè non vi sarà mai ragione sufficiente à poter persuadere questi sig.ri di romperla col Turco, tanto più che hora la republica si trova in stato assai debole et affatto sprovista per intraprender guerra, essendo che non hà nè capi, nè soldati agguerriti; e stima anche difficile il poterli trovare con offerta ancora di soldo avantaggioso per la poca

---

Mantoue à Venise, tandis que leur ministre l'attend à Mantoue. Le duc de Modène se plaint aussi qu'il ne veuille pas négocier pour Guastalle. On dit que la France, dans cette affaire, soutient Modène et qu'il est probable que le duc de Mantoue, de son côté, prête l'oreille au très-chrétien, afin qu'il ne soutienne pas son rival. Et, le 19, il ajoute que le duc de Mantoue est toujours inquiet parce que les Français et aussi les Espagnols veulent mettre une garnison à Casal. Ici on lui conseille d'aller s'installer en cette ville et il parait qu'il y ira pour Pâques. Mais, le 9 avril, il annonce que le duc persiste à ne pas vouloir négocier l'affaire de Guastalle; et on croit qu'il a envoyé en France son ministre Valardi et que Modène, pareillement, s'entend avec le très-chrétien. L'ambassadeur de France dit au nonce qu'à Paris on est content de cette discorde et de voir, qu'au sujet de Guastalle, les Espagnols travaillent contre Mantoue, dépendant de Vienne; que celui-ci pourrait, s'il voulait, avoir un appui en France et il croit même que des négociations sont déjà entamées. Le roi cherche à tenir en suspens les deux ducs, mais il est très-probable qu'il finira par favoriser Mantoue, afin de détacher tout-à-fait le duc de la maison d'Autrîche. Et, le 16, il assure que Valardi est à Mantoue et que l'empereur a écrit aux deux ducs de rester en paix.

sodisfatione data nell'ultimo disarmamento, nel quale à gli offitiali non furono sborzate le loro paghe; ma solo assegnategli qualche partita di zecca de' quali non ne cavorno che 20 per cento: la soldatesca Svizzera fù tutta cassata in Dalmatia senza assegnamento per poter tornare alle loro patrie, e perciò alla maggior parte gli convenne vendersi nelle galere per pochi soldi; et alla scarsezza de' denari nella quale anche si ritrova, sarà difficile poter rimediare con la vendita de' beni comunali, ò altri effetti del publico, ò pure con prendere ad interesse in zecca, ò sopra altri datii, essendo troppo recente ne' sudditi l'esperienza della poca fede servatagli dal principe nelle vendite fatte e negli assegnamenti dati nell'ultima guerra, mentre li compratori sono stati poi sforzati ò à sborsare dupplicati li prezzi, ò à restituire il comprato, e tutti quelli che havevano dati denari sopra la zecca et altri datii, in una mattina si viddero levata la metà del reddito con la riduttione alli trè per cento senza potersi valere del capitale quale sin' hora si è contrattato à 30 ò 35 meno per cento e solo dopo questi moti de' Francesi sono cresciuti qualche poco per l'investimenti che procurano fare qui li Genovesi. Martedì fù stabilita dalla consulta la risposta al breve di N.ro S.re quale mi dicono solo contenga espressioni di lodi verso il zelo che mostra S. S.tà e rendimenti di gratie per la parte che ne ha volsuto dare anche alla republica; fù contrastato circa la persona à cui si doveva inviare la risposta: da alcuni s'insistè si dasse questa incumbenza al sig. cardinale Ottobono, ma vinse il partito che si dovesse trasmettere al sig. cardinal Barbarigo al quale mi si dice sia stato scritto in maniera che si possa di nuovo intromettere in qualche trattato con S. B.ne non essendo stato possibile l'haverne possuto penetrare il tenore preciso; ambidue queste lettere devono essere passate nel Pregadi di questa sera; e benchè entri la nuova muta de Savij, non di meno vi resta il Valiero, et entra il sig. prore Sagredo quali vanno uniti per sostener le lettere già concertate.

L'ordine che si diede al Foscarini di partir subbito per la sua ambasciata di Parigi, dicesi sia stato sospeso perchè sabbato si scrisse al Contarini hora ambasciatore in quella corte, ch'egli seguiti S. M.tà in qualsivoglia luogo sia per andare et è stato

assicurato che tutto ciò spenderà nel viaggio sarà rimborsato dal publico tutto per penetrare li disegni del re, e se bene qui dicano essere stati assicurati dal re medesimo, che la republica non sarà molestata nè disturbata la quiete d'Italia non si tralascia di pensare à qualche precautione e perciò mi si dice che nel Pregadi di Sabbato si parlasse di far tre Proveditori di Terra ferma per Brescia, Bergamo e Crema, si è anche scritto in tutti li luoghi di Terraferma, acciochè avvisino il necessario per le munitioni da guerra e da bocca.

Mons. arcivescovo di Spalato (1) mi ha detto questa mattina che dubita essere stata data poco favorevole dal padre Bartoletti la relatione circa la pensione e se bene dal sig. prore Sagredo eVeniero e da altri senatori gli sia stata esibita la loro opera per superare le difficoltà insorte per veder lui consolato e per non dar materia di maggior rottura con la corte di Roma, non si voglia però arrischiare intraprenderne l'effettuatione per dubbio di non ricevere qualche risolutione contraria per opera de poco ben intentionati e malcontenti: l'opinione però publica che hò penetrata da molti pare sia di non permettere che si lascino correre le pensioni che devono esser perpetue, e perchè mi fu detto che in ciò vi siano le parti antiche gli motivai gli esempij di quelle assegnate alli cardinali, mi fù risposto che furono in tempo di Sisto V avanti dette parti che perciò in quanto alle parole pro persona sive personis non si fà caso, mà circa l'altra pro locis piis, sive aliis usibus non si lascierà passare.

Il sig. cardinal Basadonna in una lettera scritta al sig. caval. Zeno gli dà avviso della condanna del Bonamini e di una lunga visita di due hore di mons. Favoriti; ma che il discorso fattogli da S. Sig. Ill.ma non l'haveva voluto scrivere in Senato per non obligarlo à risponderli lo scriveva però à persona acciò lo riferisse in publico dove anche S. Ecc.a lo havrebbe possuto sentire e perciò non lo scriveva precisamente: se ne seguirà il rapporto in senato ne darò ragguaglio à V. Ecc.a Ricevo in questo

(1) Le P. Cosimo, ex-général des Somasques, avait été nommé archevêque de Spalatro par le Saint-Siège, mais la république faisait des difficultés pour l'installer dans le diocèse.

punto la notitia che il sig. cardinale Basadonna hà scritto il negotiato con mons. Favoriti alli sigg. inquisitori di Stato quali à mezo giorno non l'havevano partecipato al collegio; ma solo fattogli sapere che avevano anche qualche cosa di più del trasmesso; ma che per non haverlo ancora considerato si riservavano di darne poi ragguaglio, e mi si dice che non l'habbia volsuto S. Emnza scrivere in senato per non obligarsi a dovere aspettare egli la risposta in Roma. Mi si dice che il Soranzo voglia questa sera impugnare la commissione che il collegio hà destinata dare al sig. cardinale Barbarigo, e che si sia discorso in Broglio (*sic*) di volere si mandi la risposta al breve à tutti tre li sigg. cardinali Venetiani, quali unitamente anche debbano intervenire sempre in qualsivoglia negotiato che si farà per l'affare corrente dalla risposta V. E. si accerterà del seguito.

Le 30, Cybo informe Mellini que, ayant parlé à S. S. des désirs du roi et de don Juan au sujet de la ligue, S. B. lui a répondu que cela n'était ni praticable ni opportun, pour les raisons expliquées tant de fois à Portocarrero et à del Carpio; et que la véritable ligue devrait consister en ce qu'il y eût une bonne entente des princes avec le pape, la faisant ressortir par des actes; mais que, malheureusement, c'est le contraire qui arrive, et c'est le pape qui a toujours le désavantage. Et, le 14 mai, il mande: « N. S. trouve étrange que don Juan, lorsque V. S. Ill.me lui dit qu'il faut s'armer contre l'ennemi commun, ait répondu en termes contenus et sèchement, comme si S. S. demandait quelque grâce pour elle ou pour un autre, et comme s'il ne s'agissait pas des intérêts et de la sûreté des possessions de S. M. en Italie, les plus exposées à la fureur ottomane, et qui sont toujours la convoitise de cette vaste puissance qui aspire à s'ouvrir un chemin vers la monarchie universelle par l'acquisition du royaume de Naples et de Sicile. Du moment que l'Espagne montre tant de froideur, que doivent faire les autres princes? Que V. S., conclut Cybo,

glisse ces réflexions, car il vaut mieux vivre en paix avec le pape, qui travaille tant pour la paix et le bien de la Cour d'Espagne. »

La France à Messine

Depuis 1674, Messine, s'étant révoltée contre les Espagnols qui possédaient la Sicile et le royaume de Naples, avait été occupée par les Français. Par ce fait le pape se trouvait entre deux feux: l'Espagne qui avait besoin de soldats et faisait des enrôlements dans le royaume de Naples et aussi dans les Etats de l'Eglise; et, d'autre part, la France qui se trouvait en état de guerre avec l'Espagne sur le continent, donnait la chasse aux navires espagnols dans les eaux appartenant au pape.

Le 29 octobre 1676, Mellini annonce à Cybo qu'il a parlé à la Cour d'accorder la suspension d'armes, mais qu'on lui a répondu qu'on doutait s'il convenait de l'accepter. « Ils restreignent, écrit-il, la question à Messine et à la décision de l'empereur. Quant à celui-ci on trouve qu'étant très-dévoué à N. S., peut-être lui serait-il facile de lui faire accepter une trêve et que, quant à Messine, il faudrait sauver la dignité de la Couronne espagnole. » Il demanda alors si une fois ces deux points résolus, l'Espagne accepterait la suspension d'armes, et lui on répondit d'une manière équivoque. « Il semble qu'on l'accepterait, par nécessité, plutôt que spontanément. Laissant de côté ce qui touche l'empereur, poursuit le nonce, j'ai dit qu'il me paraît que, pour Messine, on pourrait trouver quelque combinaison, et j'ai proposé, comme de ma propre initiative, de remettre cette ville entre les mains de S. B. ou que l'on accordât l'entrée dans la ville des vivres nécessaires, lesquels seraient envoyés par un prince neutre ou par S. S. Et, comme on ne paraissait pas encore satisfait, trouvant que cela ne suffisait point, parce que, durant ce temps, les révoltés pourraient devenir plus forts et me-

nacer toute la Sicile de la révolution, j'ai répliqué qu'il n'était pas juste de prétendre la restitution complète de Messine... Tout cela, conclut le nonce, je l'ai dit pour mon compte, et je le répète à V. Em. ». Et, le 26 novembre, il explique qu'à propos de la suspension d'armes et de Messine il a eu par différentes conversations, la conviction qu'ici on voudrait que S. S. employât son influence auprès du roi de France pour qu'il se retire avec ses forces de Messine, afin de mettre cette ville entre les mains de S. S., qui devrait la tenir en dépôt jusqu'à ce qu'on trouve, au congrès de Nimègue, le moyen de pouvoir conclure la paix. On cite comme exemple ce qui est arrivé sous Urbain VIII au sujet des différends de Casal... (1).

Le 28, Cybo lui répond: « S. S. désire que V. S. Ill.me en parlant de la suspension d'armes n'entre plus dans l'affaire de la remise de Messine en dépôt au pape, car la suspension devrait être libre, et N. S. ne désire pas prendre d'obligations. »

Et, le 12 décembre, il le loue d'avoir parlé pour la suspension d'armes « et l'engage à tenir ferme sur ce point: que si S. S. peut faire cette demande, elle ne peut proposer aucun avantage en faveur d'une puissance, jusqu'à ce que la suspension soit acceptée. » V. S. doit aussi fuir les occasions de s'occuper des affaires de Messine, et cette circonspection est nécessaire tant à cause du caractère de l'affaire que des règles de la prudence. »

Un an après, Innocent renouvelait la proposition de la trêve, mais sans plus de succès.

---

(1) Et, en effet, le 21 janvier 1677, Mellini écrit à Cybo qu'on croit que les plénipotentiaires espagnols à Nimègue recevront l'ordre de demander immédiatement à la France de quitter Messine, et qu'on cherchera un moyen-terme en proposant que cette ville soit rendue à S. S. jusqu'à la conclusion de la paix.

Le 21 janvier 1677, Mellini lui mande, qu'ayant déclaré à un des ministres qu'il était bien difficile que S. S. accordât la faveur de faire des enrôlements dans l'Etat ecclésiastique pour Messine, celui-ci lui a répondu, qu'on n'avait pas fait la demande dans l'espoir de la voir agréer, mais plutôt afin d'empêcher S. S. de donner cette autorisation aux Français, « car, en refusant les enrôlements à une puissance, S. S. ne pouvait pas les accorder aux autres. »

Le 5 février, Varese écrit à Cybo « que le résident de Toscane l'a informé, que Pomponne s'est plaint parce qu'à Livourne on ne veut pas donner libre pratique aux navires qui viennent de Messine, sous le prétexte que cette ville commerce avec les Turcs, tandis que chaque port de la Méditerranée a de tels rapports; que le résident a promis d'écrire au grand-duc, et que même le ministre lui envoya deux jours après un secrétaire pour savoir s'il avait écrit réellement. »

Le 6, Cybo avertit Mellini que le prince Ludovisi, s'embarquant à Civitavecchia, a écrit au cardinal Nithard que, dans ce port, on permettait aux Messinois et à d'autres ennemis de l'Espagne de molester les felouques et autres vaisseaux de S. M. « Il peut se faire que le prince écrive cela aussi à Madrid, et V. S. dira que non seulement à Civitavecchia mais aussi dans les autres ports, on refuse d'accorder la pratique aux individus qui vont en course, et qu'on n'admet aucun navire provenant de Messine sans obligation de purger la contumace; que, la semaine dernière, des galères françaises qui passaient par Civitavecchia, de retour de Messine pour Marseille, n'ont pas pu s'arrêter. S. S. désirant enlever tout prétexte, charge V. S. Ill.me de faire en sorte qu'on cesse de délivrer ces patentes et qu'on retire même les anciennes. Le pape se réserve de faire ces démarches auprès des autres Cours si le cas se présente. » Et, le 3 mars, il lui répond:

entre autres arguments à donner à Don Pietro d'Aragon, qui voudrait qu'on laissât faire, même au nom du roi, les enrôlements de troupes dans les Etats de l'Eglise, pour la Sicile, « V. S. doit mettre en avant le préjudice que cela porterait à l'impartialité que S. B. doit observer en sa qualité de médiateur; S. B. nuirait à la paix et encouragerait la guerre » (1).

Cybo écrit à Mellini, le 13 mai :

Ha ribattute ottimamente V. S. Ill.ma le querele recatele dal Sig.r D. Pietro d'Aragona intorno alla presupposta condotta dei grani dello Stato Ecclesiastico in Messina, facendogli ben conoscere, che se ciò pur succede, non succede assolutamente nè per consenso, nè per connivenza di questa parte. Ciò solo importa, e basta a nostra difesa: e della istessa ragione mi sono anch'io approfittato col Signor Cardinale Nidardo, al quale dissi di più, che se sarà in grado a' Ministri Spagnoli d'applicare alla compera de' grani delle terre Pontificie, saranno preferiti ad ogni altro che voglia provvedersene. Nel resto, le tratte che dalla Camera si accordano, in virtù di contratto ai pubblici appaltatori, sì come chiaramente apparisce dai fogli annessi, non possono in alcun modo alterarsi senza manifesta lesione della giustizia, e dell'istessa Camera Apostolica, e ciò per supposto, molto men poi è in mano del Governo d'impedire che niuna porzione del formento, il quale a tal titolo si estrahe da questi porti, pervenga in Messina, non si potendo prescrivere legge nè ai venti, nè agl'huomini che corrono il mare. Al Sig.r Ambasciatore, che sopra di ciò ha fatta pur meco qualche doglianza, io mi figuro di haver soddisfatto appieno con questi argomenti non capaci di replica;

(1) Mais, le 9, Mellini lui mande qu'ayant parlé à Don Pietro d'Aragon des craintes qu'on pouvait avoir de quelque mouvement des Turcs, le ministre lui répondit que S. M. avait déjà donné l'ordre d'armer des flottes, voulant aussi reprendre Messine qu'il espérait cependant que S. S. ferait son possible pour la ligue, et qu'alors les princes secoureraient aussitôt les Vénitiens, et il conseilla au nonce d'en parler à S. M. et à S. A.

ed havendomi parimente rinovate S. Ecc. le antiche querele intorno al ricevimento de' legni francesi che van verso Messina, nel porto di Civitavecchia, io mi sono pure studiato di persuaderle, che non può in alcun modo N. S., padre comune de' fedeli, rigettar da i seni del suo Stato i legni di veruna Corona Cattolica, senza offendere manifestamente la sua paterna indifferenza, et impedire ancora l'uso della sua pontificia mediatione per la pace. E le bacio le mani.

Et, le 15, en lui répondant: « au sujet des plaintes des ministres pour le transport des blés, de ce que le gouvernement pontifical n'a pas défendu aux navires français de mouiller à Civitavecchia, et aussi au sujet de la capture à Nettuno d'une barque espagnole par des corsaires messinois, il écrit que le pape ne nie pas ces faits, que même il en est très-affligé car ces corsaires ont commis d'autres méfaits contre différentes personnes, de sorte qu'il voit combien est troublée la sécurité dans les eaux des Etats de l'Eglise; on a fait des remontrances à la France, instruisant des procès avec condamnations. Il est faux, cependant, que ces corsaires soient bien accueillis dans les forts, car au contraire on a fait sortir contre eux les galères pontificales. Même le commerce de Rome en souffre. Récemment, tout près de la Tour de Corneto, une barque napolitaine a été saisie, et on a présenté des plaintes à S. B., qui a fait des remontrances à l'ambassadeur de France, et mardi on écrira au nonce à Paris pour demander une satisfaction convenable » (1).

(1) Dans un avis du 15 mai, on lit:

Una nave francese da guerra partì dal porto di Civitavecchia li 10 maggio, e prese la sua navigatione verso le acque di Corneto e Montalto in traccia di due barche, una delle quali era napolitana che si ritirò alla Torre di Corneto, la quale Torre fece tre fumate a detta nave, e non essendogli risposto, sparò una spingarda et all'hora la nave messe la sua bandiera, e spiccò una lancia che giunta al bordo della barca napolitana, combattè

A la même date, il lui mande que del Carpio vient de demander que le pape nomme archevêque et archimandrite de Messine un des personnages désignés par le roi, mais qu'il a répondu à S. Exc. qu'il était impossible de faire cette nomination dans le moment actuel, et que S. S. trouvait nécessaire d'imiter ce qui a été fait pour le Portugal, lorsque ce royaume était en guerre avec l'Espagne.

Le 29, Cybo transmet au nonce copie des plaintes de del Carpio, ajoutant, que le marquis est venu les lui présenter avec des manières bien inusitées, qu'il n'a pas voulu relever, car cet ambassadeur est très variable dans sa manière de traiter; et même il engage Mellini à n'en parler que si on l'interroge. A propos de la barque sequestrée sous la tour de Corneto, le cardinal répond qu'on a envoyé Mgr Favoriti chez l'ambassadeur de France et que celui-ci même a désapprouvé la chose; qu'on a donné des ordres pour que soit arrêté le navire qui a capturé la barque, mais on ne l'a pas encore trouvé; et l'on a écrit à Varese, à Paris (1);

con essa breve tempo, e poi ritornò alla nave, dove rinforzata si spiccò di nuovo con un caicco, che osservato dalla gente della barca napolitana, se ne fuggì in terra con alcune poche robbe, lasciando la barca sotto la torre da dove le persone della lancia e caicco la levorno e portorno alla nave, e questa subito si allargò al mare rimburchiando la barca presa.

(1) Le 7 juin, Varese répond à Cybo qu'ayant attiré l'attention de Pomponne sur les méfaits commis dans le port de Civitavecchia par des navires messinois, et ceux de la barque française qui, bien qu'elle eut été bien traitée captura d'autres navires sous la tour de Corneto; il a informé le ministre que N. S. a ordonné à ses galères de bien garder ses plages; et qu'on a prié en conséquence l'ambassadeur qu'on n'ait pas à troubler ces côtes: « Le marquis de Pomponne me demanda, écrit-il, jusqu'où s'étendait dans la mer le domaine de l'Eglise, car il croyait que tout ce qui est

qu'en tout cas, c'est le Saint-Siège qui doit se considérer comme offensé. Civitavecchia est un port libre à tout navire de Couronne catholique, et l'entrée n'en est interdite qu'aux navires des ennemis du Saint-Siège et de l'Eglise. Si l'on exclue les Français, pour faire plaisir à l'Espagne, on ne croira plus que le pape est le Père de tous, mais qu'il prend parti pour l'un des contendants et, par conséquent, on refuserait sa médiation au traité de paix, tandis que cette médiation pourrait être utile à l'Espagne... Il serait plus nécessaire, continue Cybo, de s'occuper de ce que fait l'ambassadeur d'Espagne dans son cabinet à Rome, mais les Français ne se plaignent pas de tout de ce qui a été constamment comploté à Rome, dans le palais du roi catholique par ce Père Dominengue qui perdit la vie à Messine... « Le cardinal affirme qu'il s'est engagé à faire éloigner de Rome tout individu suspect de comploter. Une stalle de chanoine au chapître de Messine, qui était à libre colation du Siège Apostolique, étant devenue vacante, l'ambassadeur de France recommanda un ecclésiastique messinois et en obtint la nomination par la Daterie. Don Nicola Ambrosi, agent du roi catholique, demanda plus tard la même stalle pour un autre ecclésiastique, mais il ne pût l'obtenir

---

arrivé fut en dehors de la juridiction pontificale. J'ai répondu que le domaine de la mer de l'Eglise s'étendait du Mont Argentaro à Terracina, que la capture avait eu lieu sous la tour même de Corneto et, par conséquent, il n'y avait aucun doute que c'était dans les eaux pontificales. Et, ne pouvant toutefois parler le jour suivant avec le roi, je suis retourné dimanche matin chez Pomponne et je lui ai dit qu'il y avait deux opinions au sujet de l'étendue du domaine sur la mer : une qui le voulait de 400 milles et l'autre seulement de 60; mais qu'en tous cas la capture avait eu lieu sous la tour de Corneto. Pomponne répondit que l'étendue du domaine de la mer est calculée d'après le tir du canon; on resta d'accord qu'il en parlera au roi. »

parce qu'elle avait déjà été accordée. S. S., durant la guerre entre l'Espagne et le Portugal, en Catalogne, retarda toujours la nomination aux évêchés vacants de patronage royal qu'alors on se disputait les armes à la main, mais conféra, néanmoins, toujours les Prébendes vacantes dans les églises de ce royaume, lorsqu'elles appartenaient en pleine liberté au pape qui, se prévalant de ce qui est à lui, ne fait de tort à personne. « Del Carpio se plaint, continue Cybo, qu'on n'accorde pas les dîmes; mais il ne se plaindrait pas s'il connaissait les difficultés qui s'y opposent; car il faut se rappeler que cette instance fut déjà présentée sous le pontificat précédent, qu'elle trouva opposition dans les protestations des évêques de Castille et de Léon, qui, par l'entremise du nonce Marescotti, envoyèrent ici un rapport justificatif de la misère de leur clergé et de tout ce qu'ils ont payé durant de longues années. S. S. a déjà chargé une Commission d'examiner encore une fois les rapports des prélats, et c'est l'absence du cardinal Carpegna qui retarde la réunion de cette Commission. » Toute Rome déplore les désordres et le mal dont souffre la ville par l'abus des Quartiers. Dans celui d'Espagne, plus de trente voleurs trouvent refuge. L'ambassadeur semblait ignorer le véritable état des choses, et, aussitôt arrivé, il parut décidé à vouloir obliger tous les mauvais sujets de quitter ses quartiers, mais il s'y prit d'une manière autoritaire, car il voulait faire partir les habitants de 700 maisons, exceptant seulement le cardinal Maldacchini. Cybo, l'ayant su, dit à l'ambassadeur que le pape ne pourrait tolérer un ordre semblable, et, comme son ami et serviteur du roi, il conseille à l'ambassadeur de renoncer à ses projets; car le pape, père de Rome, n'oblige personne à quitter sa maison sans une raison satisfaisante, qu'il s'agisse d'un propriétaire ou d'un locataire; Carpio se serait montré irrité de ce conseil car il répondit qu'il renoncerait à ses projets, mais qu'il n'entendait pas recevoir

de conseils; et Cybo se borna à répliquer que, ministre de S. S., il devait obéir aux ordres du pape. S. S. regrette beaucoup d'apprendre que Carpio se plaigne de l'élection au généralat des Barnabites, du Père Fanti, religieux plein de piété, qui durant trois ans avait bien administré l'Ordre. L'ambassadeur, poussé par des religieux milanais turbulents, a fait instance auprès de S. B. pour que plusieurs électeurs fussent changés afin d'empêcher l'élection de Fanti, mais le pape répondit à cette demande, qu'ils étaient tous dignes d'estime et qu'il ne les changerait pas; et l'ambassadeur en fut fâché. Le marquis del Carpio se plaint aussi que S. S., à la supplication de l'ambassadeur de France, ait permis que Borri (1), né en pays soumis à la domination du roi catholique, fût transféré des chambres du Saint-Office dans le château Saint-Ange, où, disait Carpio, il aurait eu un meilleur air tout en étant traité avec plus de rigueur. N. S. s'est laissé attendrir par l'ambassadeur de France qui doit la vie à Borri, considérant d'ailleurs, que ce transfert ne portait pas le moindre préjudice à la justice.

(1) F. M. Borri, milanais, fut envoyé à Rome pour faire ses études au Séminaire, et pendant quelque temps il fut attaché à la Cour. Mais il montra de suite une forte intelligence, et s'adonnant à des études de chimie et d'une prétendue philosophie, il chercha de couvrir sa vie licencieuse et d'intriguer par des idées d'une nouvelle religion; s'étant aperçu que l'Inquisition s'occupait de lui, il s'enfuit, mais, en attendant, l'Inquisition de Rome l'avait condamné en contumace et brûlé son effigie au Campo dei Fiori. Borri se réfugia à Strasbourg et ensuite en Danemark, y exerçant une prétendue médecine. Mais passant par l'Allemagne pour se rendre à Constantinople, dans le doute qu'il pût être un des conspirateurs hongrois, recherchés par l'autorité impériale, on l'arrêta et on en donna avis à l'empereur, qui ouvrit la lettre annonçant l'arrestation, en la présence du nonce, lequel réclama Borri par ordre de l'Inquisition. L'empereur en

Le 16 juin, Cybo informe Varese: « que depuis longtemps, huit galères françaises mouillent dans le port de Civitavecchia, afin de s'unir à celles de Messine qu'on attend. Leur séjour donna l'occasion à l'ambassadeur d'Espagne de se plaindre et d'adresser, sur ce sujet, un mémoire à S. S. parce qu'on trouve que par ces galères restent presque bloquées les plages de la rivière de Toscane, et elles empêchent le commerce entre Rome et Naples. Il ne manque pas de motifs pour se plaindre d'une aussi longue demeure dans les ports d'une armée étrangère. S. S. jugea nécessaire de donner à l'ambassadeur quelque satisfaction, car réclamaient avec lui le vice-roi de Naples et le gouverneur de Milan; il envoya le secrétaire du chiffre chez l'ambassadeur de France pour s'informer de ce qui se passait, le priant de trouver un moyen pour que les Espagnols n'aient pas à se plaindre et que S. S. ne soit pas *molestata*. L'ambassadeur doit s'être aperçu de la manière *circospetta et soave* avec laquelle le secrétaire du chiffre exécuta sa mission; et je crois, qu'en ces termes, il en aura informé S. M. Mais, afin qu'aucun ombrage ne puisse donner lieu à des malentendus, et altérer l'excellente correspondance qui court et qui je l'espère deviendra toujours plus intime et confiante entre S. B. et S. M., j'ai voulu en avertir V. S. Ill.me » (1).

---

accorda la remise à condition qu'il ne fût pas mis à mort. Rendu à la prison du Saint-Office, il fit dans l'église de la Minerva une rétractation. Le duc d'Estrées, ambassadeur de France, ètant malade, obtint d'être soigné par Borri et guérit; il pria le pape Innocent de faire changer Borri de prison, le reléguant au Castel Sant'Angelo où il put jouir d'un peu plus de liberté. (Voir la Chiave del Gabinetto del Cav. Borri, Colonia MDCLXXXI).

(1) Le 25, Varese lui répond: « qu'il s'est rendu à Versailles pour parler des désordres commis par les navires messinois et

Le 8 juillet, Mellini répète au cardinal que le duc d'Alva, après avoir parlé des navires etc. s'est plaint aussi que, sur la demande de l'ambassadeur de France, le Saint-Siège ait nommé chanoines à Messine, deux frères, qui sont connus en cette ville comme contraires à l'Espagne; et que dans sa réponse il n'a fait que suivre les instructions de S. Eminence. Et, le 23, il ajoute que le duc d'Alva lui ayant reparlé des trois questions: le transport de blé pour les Messinois, le séjour des navires à Civitavecchia et la capture de la barque à Nettuno, il déplora que les Français fussent aidés en tout cela et que le pape ne fasse rien pour s'y opposer. « A ces plaintes j'ai répondu, écrit-il, qu'on cherche à accumuler une foule de difficultés qui n'ont pas de fondement; que de cette manière on ne donne pas de preuves de confiance; que ce n'était pas le moyen de se procurer la bienveillance du pape, mais au contraire de provoquer en lui de la méfiance. » Le 17, Cybo lui mande, qu'ayant voulu vérifier le bien-fondé de ce que dit del Carpio à propos de l'accueil qu'auraient reçu les navires français à Livourne avant d'arriver à Civitavecchia, il a appris qu'ils y restèrent tant qu'il leur plut. Toutefois, à la suite des réclamations, N. S. a cherché à leur faire quitter Civitavecchia, mais il n'a pas voulu les éloigner par la force, car il aurait fallu faire des actes d'hostilité qui ne conviennent pas, en tant que préjudiciables à la médiation pour la paix entre les deux Couronnes. Le 24, il ajoute:

Questo per verità è infallibile, che N. Signore abbraccia con pienezza di paterno, tenerissimo affetto la persona, la monarchia

---

français; et que Pomponne l'assure d'en avoir parlé au roi; que S. M. avait désapprouvé tout ce qui était arrivé et envoyé des ordres à ses commandants de se maintenir dans le respect des côtes ecclésiastiques et de restituer tout ce qui avait été capturé sur les côtes. »

e gli affari del Re Cattolico; e vorrà Iddio, che il piissimo cuore di S. Beat. sempre più divenga palese. Già il Re Christianissimo ben informato della depredazione della nave Napolitana sotto la Torre di Corneto, e d'altre simili fatte nelle spiagge Romane da' Corsari francesi e messinesi, le ha in tutto e per tutto disapprovate, ordinando a' suoi Comandanti che si restituiscono le robbe predate, sicome il signor di Pomponne ha detto a mons. Nunzio Varese; al quale però si è replicato che insista sempre più per haver la certezza dell'effettiva restitutione, per cui S. B. ha una somma premura, secondo la sua sincera propensione verso tutte le convenienze della Corona Cattolica. V. S. I. sopra questo argomento parli con tutta quella serietà e franchezza che si conviene, et esiga sempre più animosamente quella perfetta corrispondenza che da cotesta parte si deve alle gratie et all'amore di S. B., non capace di punto diminuirlo per alcuna humana cagione, se questa non fosse il vedersi vulnerata la pupilla degl'occhi, cioè la sua paterna professata indifferenza, con presupposti tanto inragionevoli et ingiusti. Ma nell'animo della Santità Sua veramente sublime e superiore ad ogni humano risguardo, questa istessa cagione non altro effetto produce che d'un clementissimo compatimento verso l'autore di sì condannevoli concetti; attendendo nel resto S. Beatitudine a pregare Dio che l'illumini e il renda Ministro più idoneo al buon servizio del Re suo signore. Et a V. S. bacio le mani.

Et, à la même date, il l'approuve d'avoir fait comprendre au duc d'Alva et à don Juan qu'on ne pouvait rien faire contre les galères françaises à Civitavecchia ni contre le transport des blés dans les ports des Etats de l'Eglise; et que si même la nouvelle en était vraie, il n'y avait aucune responsabilité de la part du gouvernement, puisque c'était une conséquence inévitable des traites (1) qui sont accordées pour

(1) Dans la dépêche du 15 mai, Cybo avait donné à Airoldi l'explication des traites:

La Camera Apostolica negli affitti, che fà delle tesorerie delle provincie, e d'altri effetti, suol concedere agli affittuarii la facoltà

dette de justice et elles ne peuvent jamais être refusées ou suspendues qu'en cas du danger de disette pour l'Etat ecclésiastique, comme ce sera le cas dorénavant à cause de l'insuffisante récolte de l'année; et S. S. a déjà donné ordre que, pour le moment, ne soit plus permis l'embarquement

---

d'estrarre una certa quantità di grano fuori dello Stato per mare liberamente, e di venderlo à qualsivoglia compratore forestiero, eccettuati gl'infedeli, e nemici di S. Chiesa. E perchè detti affittuarii rispondono grosse somme di migliara di scudi d'affitto, la Camera si obliga di mantenerli, et assisterli, in modo, che se fosse loro impedita la sopradetta estrazione, e vendita di grani sia tenuta a tutti i danni, ch'essi potessero riceverne.

I tesorieri della provincia della Marca, et altri affittuarii di quelle parti, sogliono vendere i grani, de quali è loro permessa l'estrazione nel porto d'Ancona, dove capitano compratori da diverse parti, e concordati li prezzi, e venuti li vascelli, li vendono, e consegnano à chi fà loro miglior partito senza guardar chi siano, e di qual paese li compratori, e dove trasportino il grano, nel che molto meno ha parte alcuna il governo.

Li ministri della Sede apostolica non possono dunque impedire senza violenza, et ingiustizia l'estratione di detti grani nella quantità promessa à gli affittuarii nel contratto titolo oneroso, stando nel rimanente molto oculati, che non si ecceda la quantità stabilita, che sarebbe di molto pregiudizio alla Camera. E perciò si è scritto in Ancona per haver conto preciso sopra l'estrazioni sudette.

Oltre alle tratte degli appaltatori, se ne concedono ancora per convenzione ai nobili Veneti; e per costume inveterato, che senza gran querele, et amarezze non può alterarsi; se ne accordano ancora à SS.ri Cardinali, à Principi, et à luoghi pii.

Con queste distinte notizie si corrisponde al cenno, che V. S. in foglio à parte hà quà dato intorno à tal materia; acciò ch'ella possa valersene, ove sentisse parlarne per far conoscere come proceda questo affare delle tratte, che non ben compreso da alcuni, ne hà eccitato alle volte mal fondate querele.

des blés sur les côtes de son état. Tandis que S. S. s'attendait à ce que ces ministres si sages se seraient rendus à l'évidence des raisons de V. S., voilà qu'il arrive à S. B. la nouvelle que quelques uns d'eux auraient prononcé des paroles clairement défavorables pour la paternelle et immuable impartialité de N. S. à l'égard des Cours catholiques. Le pape en a été tellement affligé, qu'il me manquait presque le courage de l'avertir à ce sujet... S. S., après tout, ne comprend pas comment on peut joindre aux remercîments des plaintes de manque d'affection lorsqu'elle tolère l'individu qui cherche à insinuer une conception défavorable de la particulière affection de S. B. pour la Cour; et celui-ci a poussé si loin sa témérité qu'il a perdu le respect envers le ministre principal du pape, et qu'il a élargi ses Quartiers dont le pape a toujours nié la prétention et fait voir combien il les détestait. Il avait déjà écrit à sa Cour qu'il s'était presque retiré du quartier, et dans des termes si clairs que don Girolamo de Eguja ne pouvait pas admettre le contraire. Carpio non-seulement n'a pas restreint le quartier, mais il en étend toujours les limites.

Mais, le 7 août, Cybo informe Mellini d'avoir reçu deux lettres royales touchant, l'une, la prétendue exportation des blés des ports des Etats de l'Eglise et, l'autre, la capture de la barque à Corneto par des corsaires français, comme si S. S. y avait contribué de connivence avec les rebelles. « Le pape a été étonné, écrit-il, parce que S. M. ferait douter que N. S. se montre incliné plutôt vers la France que vers elle, craignant aussi que les ministres aient cette idée. Toutefois N. S. a une grande affection pour le roi ainsi que pour le bien de la Couronne, et il croit en avoir donné des preuves; par conséquent, si S. B. éprouva de l'horreur en apprenant que les ministres doutaient, elle en fut doublement troublée, c'est pourquoi elle répond par des brefs, pour enlever à S. M. tout doute et l'assurer

aussi de son affection. Dans le bref on se remet aux déclarations que V. S. fera de vive voix, afin de ne pas répéter la confutation de plaintes mal fondées, car il pourrait se faire qu'on y introduise quelques phrases qui puissent troubler l'*âme tendre* de S. M.... V. S. doit, conclut Cybo, répéter les raisons qui touchent la justice des traites pour les blés, et qu'on a écrit déjà à propos de la barque capturée par les corsaires... ».

Le 20, Mellini informe que dans une conversation qu'il a eue avec S. A. touchant les canonicats de Messine et la nomination de l'archevêque et archimandrite proposée par l'Espagne, il a expliqué que l'archevêque étant le chef spirituel non-seulement de la ville, mais aussi des localités environnant Messine et qui sont encore à l'Espagne, il aurait fallu pour contenter les deux Couronnes en nommer deux; tandis que pour les canonicats, les nominations étaient déjà à la Daterie, lorsque l'ambassadeur del Carpio fit sa demande; qu'à ce moment, don Juan s'est plaint qu'on ne fasse rien pour la Couronne; et qu'il lui répondit: « S. Em. ayant lu à S. S. les périodes des dépêches contenant les plaintes qu'on élève ici contre S. B. en l'accusant de peu de bienveillance, le pape en fut affligé; j'ai ajouté, écrit-il, qu'on a défendu la sortie du blé de l'Etat, parce que la récolte a été mauvaise; et qu'on avait protesté de nouveau à Paris au sujet des barques. Et j'écris, conclut-il, tout cela à V. Em., et elle verra si c'est le cas d'en faire lecture à S. S.... » Le 2 septembre, il ajoute, que le duc d'Alva lui fit voir les dépêches de Carpio où il se plaint que S. B. lui ait fait des réponses plus mauvaises que celles qu'on fait ici à S. A. touchant les canonicats de Messine; mais j'ai protesté, écrit le nonce, car en altérant toujours tout, on finirait par donner occasion à S. S. de *impiedirsi* réellement. « Et, le jour suivant, il l'informe qu'en remettant au roi le bref en réponse à la lettre royale au sujet des blés, il a déclaré que

N. S. s'était plaint à plusieurs reprises à la France et que la restitution de la barque était déjà accordée. Le nonce ajoute qu'après l'audience du roi, il a exprimé son étonnement à don Gerolamo d'Eguja, de ce que S. M. ait écrit au pape sur des affaires si peu importantes et après qu'on avait déjà donné des explications; que Don Gerolamo se montra très-étonné, n'ayant aucune connaissance des lettres, lesquelles, en tout cas, n'étaient pas passées par ses mains; mais qu'il dit pourtant que, tandis qu'ici on ne doutait pas de l'affection paternelle de S. S. pour l'Espagne, on n'était pas aussi sûr de la conduite de ses ministres, car le gardien de la Tour de Corneto ne bombarda point le corsaire française qui a capturé la barque; mais, au contraire, l'invita dans la Tour et que la punition de ce gardien ayant été demandée, rien n'avait été fait. Et plus tard, poursuit-il, ayant dit à S. A. que tout cela faisaït beaucoup de peine à S. S., don Juan lui répondit qu'il ignorait absolument les lettres ou que, du moins, il ne s'en souvenait pas, et qu'il se proposait de voir comment elles étaient parties; mais que, du reste, le Saint-Père peut comprendre la justesse de ses plaintes, parce que l'Espagne y est intéressée... « J'ai répondu qu'il aurait raison si le gouvernement avait refusé d'y porter remède tant que cela lui était possible, mais que ce n'était pas en son pouvoir dans le cas actuel, car le gouvernement n'avait ni prêté son concours à l'exportation du blé, ni pu l'empêcher à cause de l'étendue de la mer, ni refuser les traites à ceux qui, étant en règle avec la Chambre apostolique, y avaient droit par contrat; et S. A. sembla se convaincre et m'assura de nouveau de vouloir chercher la vérité sur les lettres » (1).

---

(1) Le 18, Cybo lui répète qu'il n'a été question que d'un seul canonicat à Messine et non de deux, et qu'on y a pourvu sur la demande de l'ambassadeur de France, et cette collation fut anté-

Mgr Muzio, nonce à Turin, écrit à Cybo le 6 octobre:

Ricevuta, ch'io hebbi la lettera di V. E. con ogni solecitudine mi portai dal Marchese di S. Tomaso, et ottenni lettera di M. regente diretta al presidente Castelli in Nizza, acciò trattenesse la galeotta Messinese, quale haveva depredata in quelle spiagge romane il bergantino livornese, che non si potè ottenere, che con la conditione, salva la franchiggia del porto di Villafranca, et incontinente fù spedita la detta lettera per huomo apposta al soccolettore de spoglij di detta città, che in mancanza degl' interessati, facesse lui le instanze, con ordine di non tralasciare veruna di quelle parti, che erano necessarie per conseguirne l' intento, doppo il che arrivò un inviato dal S.re presidente Castelli, con avviso, che il padrone della Galeotta asseriva esser quelle robbe di ragione del S.r ambasciatore di Spagna costì residente, e che ne haveva salvocondotto dal governatore di Villafranca. Su ciò mi fanno credere haver scritto risentitamente al detto governatore et haver ordinato, che si amministri giustitia a depredati, quali già sono in Nizza, et hanno qui spedito ad un tal canonico Rossetti con

---

rieure à la demande de celui d'Espagne pour un autre candidat. « Il est vrai, toutefois, que si la demande du marquis était arrivée à temps, il n'était pas convenable que le pape l'acceptât, car il était certain que ce candidat n'aurait pas été mis en possession du canonicat et, par conséquent, l'église et le chœur de Messine seraient restés dépourvus du service d'un chanoine. L'Espagne ne doit pas trouver étrange ce procédé, car on n'a pas oublié ce qui fut pratiqué en Portugal pendant tout le temps que dura la guerre entre les Castillans et cette nation, et ce fut pour 20 ans. Pendant ce temps on n'a jamais pourvu aux églises cathédrales, mais on donna toujours les canonicats et les bénéfices majeurs aux Portugais, qui n'avaient pas d'empêchement à tenir l'autel, et non pas à des Espagnols ou à des dépendants de l'Espagne en faveur desquels n'auraient pas eu de valeur les bulles apostoliques. Par ces considérations, V. S. fermera la bouche aux plaintes. » Et, le 3 octobre, il répète qu'un seul canonicat a été donné dans la Métropolitaine de Messine, et que, si l'ambassadeur dit le contraire, cela n'est pas exact.

lettere del Console Francese ressidente in Livorno dirette a questo Sre ambasciatore di Francia, quale ha dato l'annessa supplica, e ha ottenuto la lettera, che pure quì ingionta invio à V. E; fù però persuaso detto cancelliere a non presentarla, perche potendo servire di pretesto a giudici del Consolato di Villafranca, di lasciarla partire, e portandosi detta galeotta sù porti di Francia, quando anche non se ne difficoltasse la restitutione, si accrescerebbono al maggior segno le spese a dannificati, e perciò io non hò mancato di far scrivere al detto presidente Castelli, acciò in questo caso favorisca i derobbati. Hò però qualche giusto motivo di dubitare della sincerità de gli ordini dati, perche quando ne parlai col Marchese S. Tomaso, questo mostrò non haver scienza alcuna di questo fatto, e pure doppo io hò penetrato, che antecedentemente alle mie instanze era stato quì uno de gl'interessati. E detto Marchese in oltre hà spedito uno a posta, acciò ponga prima dell'ordine da me inviato et ha procurato che detto spedito con sue letere prevenga quello, che porta l'ordine ottenuto dal Sr ambasciatore di Francia. Intanto io ho fatto sapere per mezzo dal predetto cancelliere Rossetti à marinari depredati, che mi ragguaglino quanto li occorrerà, acciò io possi assisterli, come farò, con ogni premura in questo fatto. Che è quanto intorno à ciò tengo da significare all'E. V. alla quale per fine bacio humilissimamente le mani.

Le 3 novembre, Cybo écrit à Varese, qu'à propos des armateurs messinois, il doit faire lire au Père confesseur la bulle *In Cœna Domini*, qui impose, à ceux qui favorisent ou défendent les corsaires de la mer de l'Etat ecclésiastique, particulièrement de Terracina à Monte Argentaro, l'excommunication réservée au pape, afin que les ministres soient avertis de ne plus se mêler de ces choses, et de laisser courir la punition. Mais, le 10, il ajoute qu'il ne doit plus parler des armateurs faits prisonniers par les galères pontificales à l'île du Giglio, parce que tout a été arrangé avec l'ambassadeur tant pour ce qui touche aux prisonniers qu'au commandant des galères. Le cardinal croit que le roi aura

été content de cette grâce, et il engage le nonce à saisir cette occasion pour montrer à Pomponne et à S. M. combien est grand le désir de S. S. de satisfaire le roi, même en des choses difficiles comme celle-ci, en laquelle la réputation de N. S. aurait pu être en jeu, car le vulgaire pourrait douter de la connivence du Saint-Siège avec les corsaires, ainsi qu'on se doutait d'une dissimulation lorsque les Espagnols enrôlaient par force. »

Le 23 décembre, Mellini informe Cybo « qu'ayant parlé à S. M. de l'idée du pape de proposer une suspension d'armes, au moins pour ce qui touchait l'Italie, le roi se borna à répéter qu'il réfléchirait à ce sujet; mais que don Juan lui demanda si Messine y serait comprise et que, dans ce cas, il était inutile d'en parler, car il serait impossible ensuite d'enlever cette ville aux Français; et que S. A. ajouta que tout faisait comprendre que ces peuples se soumettraient de nouveau à la domination espagnole, fatigués de supporter les charges des Français. J'ai fait observer, écrit le nonce, que si les Turcs venaient en Italie, l'Espagne y perdrait beaucoup et les Français rien. » Mais, le 23 janvier 1678, Cybo lui répondait que la suspension d'armes avait été demandée en cas de succès des Turcs; et que ces craintes étaient dissipées par la fameuse déroute de Cechrino et parce que la guerre continue avec les Moscovites; par conséquent il n'est plus nécessaire d'insister pour la suspension... Et, toutefois, Cybo lui annonce que l'ambassadeur de France ayant écrit sur ce sujet à son roi, S. M. lui répondit qu'il louait beaucoup la pensée de S. S., mais qu'ayant à s'occuper de tant de choses graves, il ne pouvait y concourir que par le désir; mais que N. S. répliqua à l'ambassadeur qu'il avait confiance en la piété royale, si le besoin s'en faisait sentir — que pour le moment il n'existe pas, la divine providence ayant permis que les Turcs soient occupés ailleurs, — S. M. passera alors par dessus toute difficulté

et fera jouir la Chrétienté du fruit de ses armes qu'elle a plus d'une fois expérimenté. « Et le Saint-Père, écrit-il, chargea l'ambassadeur de transmettre au roi très-chrétien ces expressions de sa confiance paternelle. »

Le 23 février, Cybo écrit à Varese que les navires français ne cessent de produire des désordres en ces mers et de capturer les barques qui pourvoient Rome de vivres, nuisant ainsi à son commerce avec les autres nations. Récemment ils ont capturé à Nettuno une barque qui portait du vin de Naples, et une autre, sous une tour de l'Etat ecclésiastique dans le territoire du duc Gaetani, par conséquent les marchands toujours plus craintifs commencent à abandonner le commerce avec Rome, laquelle sera bientôt réduite à la misère. S. S. veut que V. S. Ill.me en présente des plaintes à S. M. et à Pomponne afin de délivrer le pape de tant d'amertumes. »

Le 3 avril, Cybo informe Mellini que l'ambassadeur a rapporté de source sûre que Messine (1) et autres localités de la Sicile ont été évacuées par les Français et sont rentrées

---

(1) Muratori dans les *Annali d'Italia* aux pages 66, 68 du Vol. LII décrit la situation de Messine à ce moment:

... Però volendo risparmiare (il re di Francia) le tante spese che gli costava il mantenimento di Messina, città che già si avea d'abbandonare, non volle aspettare il tempo della pace, ed improvvisamente spedì ordine al maresciallo della *Fogliaola*, il quale era stato spedito cola con richiamarne il duca *di Vivona*, che immediatamente con tutti i suoi se ne tornasse in Francia. Dopo avere il maresciallo imbarcata tutta la sua gente col pretesto di voler fare una impresa, portò questa dolorosa nuova al Senato, e rimise ai Messinesi le guardie di tutte le fortezze. Indarno fu pregato di sospendere per un po di tempo la sua partenza. Rispose, essere così pressanti gli ordini suoi, che gli conveniva far vela in quel giorno, offerendo nondimeno di ricevere nelle navi chiunque dei

sous l'obéissance de la Couronne catholique; que N. S. apprit tout cela avec une grande satisfaction, vu sa tendre affection envers la Couronne, espérant aussi que cela facilitera

Messinesi volesse far partenza con lui. Uscito ch'egli fu di quel luogo. furono molti di parere che bisognava trucidar quanti Francesi ivi erano, e voltare il cannone contro le lor navi, e mandarle a fondo. Ma a si bestial consiglio prevalse quello dei timidi e saggi. Pero ad altro non pensarono i nobili e popolari, ch'erano stati più caldi nella ribellione, che di sottrarsi all'ira e vendetta degli Spagnuoli da loro riguardati come gente implacabile. Che terribile scena, che compassionevole spettacolo fu mai quello! che urli che singhiozzi che lagrime! Ben settemila persone andarono per imbarcarsi con somma fretta, perchè non più di quattro ore fu dato loro di tempo. Chi lasciava moglie e figliuoli indietro, chi seco menava la famiglia tutta, portando quel poco di meglio che poteva ed altri nulla pretendendo: tanta era la loro ansietà d'imbarcarsi. Infatti duemila, gridando invano misericordia, ne restarono in terra, perchè il maresciallo per timore di troppo carico fece sciogliere le vele e se ne ando.

Ciò fatto, quella città che prima avea da sessantamila abitanti, a cagion dei già morti nella difesa, o allora fuggitivi verso la Francia, o precedentemente ricoveratisi altrove, ridotta a sole undicimila persone trovando sprovvedute di ogni munizion le fortezze e se stessa impotente a poter resistere: spedì deputati al governator di Reggio, pregandolo di venire a prenderne il possesso. Vi andò egli, ne molto stettero a giungere cola da Melazzo i duchi di Bornoville e di Conzano colle regie milizie ai quali furono consegnate le fortezze. Sopraggiunse dipoi anche il nuovo vicere don Vincenzo Gonzaga, che rallegrò l'infelice popolo con publicare un perdon generale finchè venissero gli ordini della corte di Madrid. Vennero questi e pieni di fierezza. Cioe furono confiscati i beni di chiunque era fuggito; privata di ogni previlegio la citta; distrutte case piantate memorie infami della ribellione; bandito chiunque avea cariche dai Francesi con altri rigori che io tralascio; tali certamente che quella illustre citta per gran

la paix; d'autant plus que de Constantinople viennent des nouvelles que le Turc, ayant arrangé ses affaires avec la Pologne et la Moscovie, a décidé de se tourner vers la Hongrie; et que, hier, il a enjoint aux nonces de Vienne et de Varsovie d'exciter ces Cours à se défendre, recommandant à Bonvisi surtout de se mettre bien avec les Moscovites, qui doivent arriver à Vienne, non tant pour remettre sur pied, s'il est possible, cette entente que le père du grand-duc régnant exprima déjà le désir d'établir avec Rome, où il expédia un envoyé, mais pour leur montrer le besoin urgent qu'a cette nation de s'unir aux Polonais contre l'ennemi commun.

Comme complément à la correspondance à laquelle donna lieu l'occupation des troupes françaises de Messine, voici trois dépêches que le cardinal Cybo adressa à Mgr. Mellini à Madrid. La première, en date du 17 avril:

È credibile che S. M.^{tà} Cattolica vorrà usar largamente gli atti della sua real clemenza verso i Missinesi (*sic*), condonando loro ogni colpa, sì per esser ciò conveniente alla grandezza dell'animo, e della dignità sua, e conforme alla carità christiana, come per obligarli maggiormente e stabilirli meglio per l'avvenire nell'ubbidienza e nell'amore verso il loro principe; Mi ha ordinato con tutto ciò S. S.tà di scrivere à V. S. Ill.ma, che non tralasci d'insinuare à S. M.tà et al Sig.r D. Gio. questa convenienza, e la premura, che ne hà la S.tà Sua in ordine al buon servizio di S. M.tà. Già i Messinesi hanno fatto una lunga e misera penitenza de loro falli; Già i creduti complici della rivolta hanno con volontario esiglio, e con la perdita delle loro sostanze pagato il fio, e purgata la città dagli humori corrotti. E la gratia che ha fatta Dio à S. M.tà in restituire quando meno si sperava

---

tempo rimase uno scheletro ne mai piu ha potuto rimettere le penne. perchè circa trentamila Messinesi passati ad abitare in Palermo, e quivi abituati non vollero più mutar soggiorno.

alla sua ubbidienza una città così importante, e capitale nel regno di Sicilia, merita dalla M.tà Sua senza alcun dubbio, un così giusto riconoscimento.

In tal proposito V. S. Ill.ma farà passaggio al salutare ricordo di S. S.tà insinuato con le lettere ultime di abolir l'ingiusta, e detestabile monarchia in Sicilia offerendola à S. D. M.tà come in olocausto per rendimento di gratie di haverla in sì grave pericolo salvata dalla rovina; si varrà ella per imprimere nell'animo del Rè, e di S. A. l'orrore di quella usurpatione atta ad irritar sempre più l'ira divina, delle ragioni invincibili che deduce copiosamente contro detta monarchia il Cardinal Baronio ne i luoghi à lei accennati con altra mia. Aggiungerà non haver bisogno la Spagna di questa autorità incompetente per assicurarsi il possesso di quel regno, al quale non può in conto alcuno pregiudicare, ma può giovar molto il rispetto verso la podestà ecclesiasiastica; essendo anzi la vera strada di assicurarsene, il rendere à Dio ciò ch'è di Dio, nelle cui mani sono i monarchi e le monarchie. Essere la giustitia, e la religione i veri custodi delle città, e de' regni. Perciò dover S. M.tà invece di mantenere un possesso ingiusto, benche antico sopra l'immunità della Chiesa; andar con gran riguardo in far scelta di ministri retti, e giusti, ed atti à mantener la buona corrispondenza con gli altri principi, e con S. S.tà in particolare. Alla quale non solo come à capo, e padre della Chiesa Cattolica, ma come à padron diretto del Regno di Napoli, non può se non essere di grande afflittione il vedere i poveri popoli maltrattati continuamente dall'ingordigia, e rapacità de Regii rappresentanti, e ministri come è notorio, e sono fresche le piaghe; Cosa che oltre alla grave offesa di Dio, irrita grandemente i popoli istessi, e gli consiglia talhora à partiti disperati, come si è veduto per prova e recenti. Queste cose dirà V. S. Ill.ma al Rè e molto più à disteso al Sig.r D. Gio. come quelle che escono dal cuor paterno, e convengono al pastorale officio di S. B.e verso la salute così temporale come eterna, e de' suoi regni, e ministri. Avvertirà nondimeno di farlo opportunamente, et in maniera che possano più tosto obligare, che turbar l'animo della M.tà Sua, e di S. A. etc.

La seconde est du 5 mars 1679:

Non possono aver luogo le querele, che si fanno costì dell'indulgenza di Roma verso la Francia in quelle cose, che non si permettono alla Spagna, quali sono gl'abusi di dare il possesso delle abbadie senza che prima si spediscan le Bolle, e di eseguire altre cose contrarie ai canoni prima che si sia conseguita la dispensa pontificia, bastando di aver supplicato per esse, come anco di tollerare, che i vescovi di Francia levino dal canone della Messa, e dal messale la commemoratione, e l'oratione pro Papa.

Non sussistono, dico, tali querele, primieramente perche non hà da cercarsi dalla Spagna, quando Roma reclama contro qualche aggravio, che riceve la Chiesa, ò l'autorità pontificia ò quando dà la ripulsa à qualche istanza se si pratichi l'istesso reclamo, ò l'istessa ripulsa in Francia, ò in altra parte: mà se è ragionevole il riclamo, ò la negativa. In secondo luogo non sussistono perche diversi regni hanno stili diversi, nè convien pigliar le misure con tutti uguali, prevalendo gli usi, e le tolleranze antiche con alcune nationi. Altrimenti bisognarebbe sconvolgere il tutto. E se si dovesse usar la regola di trattar tutti ugualmente, non dissimularebbe la santa Sede quello, che si pratica nella tanto detestata monarchia di Sicilia. L'abuso delle commende, e dispense non è qual si suppone, e di Francia non nasce oggi, mentre cento anni sono si praticava in Francia più frequentemente; senza che la Spagna ò altra natione si dolesse, che non fosse a lei permesso di prevaricare nell'istessa maniera. Circa poi il canone della Messa avrà potuto S. M.tà, et il S.r D. Gio. riconoscere dalla lettera del Vescovo della Rocella di cui à tal fine inviai copia à V. S. I. quanto sfacciatamente si ordiscano le calunnie contro prelati di segnalata virtù, e con quanta facilità si credano costì. Dell'istessa lega saranno altre dicerie, che si spargono in cotesta Corte della partialità di Roma verso la Francia. E per quel che riguarda il cadavere del Nunzio Varese, se fù dall'arcivescovo ecceduto ne diritti parochiali fu finalmente ecceduto contro un cadavere, incapace di rappresentare il suo principe; e se l'Arcivescovo ebbe il torto, potè meritar qualche scusa dall'angustie del tempo, che non lo lascia ancora conoscere

ben addentro il merito della causa, non mancando anche fra canonisti di questa Corte chi difende ciò che egli operò in tale occorrenza. E finalmente il Re non vi ebbe alcuna parte, come si è poi dichiarato più volte. Si vaglia V. S. I. colla solita sua destrezza di queste notitie, e riflessioni per ribattere come conviene l'insulse doglianze, che mi accenna in una sua spargersi in cotesta corte.

Et la troisième, du 10 décembre:

Ancorche la cagione, per cui hora, son travagliati i Messinesi, ne tolga ogni maraviglia, ad ogni modo la publica voce, che corre de troppo rigidi trattamenti, che patiscono, eccita qualche giusto compatimento nell'animo di N. S.re, il quale, e come padre commune, è proclive alla misericordia, e come zelantissimo del bene della corona, reputa, che niun mezzo possa usarsi più utilmente à ristabilire in Messina il dominio della medesima, che la mitezza, e la clemenza, tanto propria del cuor generoso del Re Cattolico, è da esercitarsi anche più all'hora, quando delinque la moltitudine, la cui fede, e soggettione non si ricupera mai fermamente sinchè il principe non si mostra placato, facendole godere amplamente i frutti del conceduto perdono. Per estinguer dunque affatto coll'esterna ribellione anche ogni scintilla dell'interna, la quale può facilmente fomentarsi sin chè si persista nell'asprezza verso quel popolo, e verso la misera gente che uscita dalla città, và hora raminga per il mondo; inclinerebbe Sua B.e à rinovare alcun suo paterno ufficio con S. M.tà, eccitandola al sollievo di quei ravveduti vassalli e à renderli col forte vincolo dell'amore più stabilmente à se soggetti, e divoti; ove però tralucesse qualche ben fondata speranza, che ne l'uffizio fosse per essere discaro alla M.tà Sua, nè sterile d'effetto. Vuol però che la S.tà, Sua, che V. S. I. n'introduca dilicatamente discorso col S.r principe D. Vincenzo Gonzaga, ministro non men pio, che perito di quegli affari; e studiandosi d'imprimergli nell'animo questi dettami di cristiana mansuetudine, ben conforme al servizio, e alla gloria del Rè, procuri di ben riconoscere, se replicandosi le pontificie intercessioni sopra di ciò, siano per esser accolte con gradimento e con frutto.

Non lasci ella col favore di tale opportunità d'insinuar à Sua E.[za], che gli abusi della Monarchia di Sicilia durano piuchè mai, nè loro si porge alcun rimedio, come hà promesso S. M.[tà], e quel giudice vulnera in mille modi del continuo l'immunità ecclesiastica. Finalmente bisogna persuadersi, che le offese fatte à Dio, et alla Chiesa dai regii ministri, saranno sempre dannosissime al Rè, e alla corona; e Sua B.[e] fermamente crede, che da questa cagione derivino sempre i disastri della Spagna. Senta V. S. Ill.[ma] anche sopra questo gravissimo affare il Sig.[r] principe sudetto, per regolare i suoi uffici col parer del medesimo, ov'egli li reputi non disutili. Mà se li credesse di niun profitto, avvisi ella quà prima di far altro passo. E le bacio le mani.

Louis XIV empereur d'Orient!

Parmi les *potins*, que les adversaires de l'empire inventaient à Rome contre le pape, il fut dit qu'il avait proposé au roi Louis XIV la Couronne d'empereur d'Orient; et de cette calomnie, la nonciature à Vienne dut s'en occuper.

Le 24 octobre 1677, Mgr Bonvisi informe Cybo qu'étant à l'audience de l'empereur, et, déduisant de son maintien qu'il était très préoccupé, il crut pouvoir le prier de lui dire tout, mais que, malgré cela ne parlant pas, il a commencé lui-même la conversation, en disant d'avoir été informé par le chevalier de Wallenstein, et d'avoir entendu répéter aussi par d'autres personnes de grande influence, que N. S., avant d'avoir les différends avec l'ambassadeur d'Espagne, lui aurait dit qu'il fallait conclure la paix pour diriger ensuite toutes les armées contre les Turcs, encourageant à cela le roi de France par la perspective de conquérir l'empire d'Orient et le titre d'empereur; que de cette conversation on prenait occasion pour suspecter que du fait de S. B. ou à l'instigation du roi de France et sous prétexte de combattre le Turc, on avait fait le projet de l'égaler, dans ses prérogatives, à l'empereur d'Allemagne, et j'avais été averti que tout cela

avait vivement affecté S. M. césarienne. J'ai dit qu'il était peu probable que S. S. ait parlé de cette façon avec l'ambassadeur, tandis qu'il était possible qu'elle ait parlé pour inviter S. M. très-chrétienne à la guerre, que, du reste, je ne pouvais parler du sujet avec fondement car il m'était tout à fait inconnu; que, toutefois, si la chose était vraie, on aurait dû l'expliquer dans le sens: que, lorsque le roi de France, avec ses armées de terre et de mer, aurait conquis l'empire d'Orient, S. M. lui donnerait ce titre. On doit considérer que tout cela était impossible; puisque le premier à y gagner était S. M. césarienne; qu'après tout, le titre n'est pas de ces titres *in partibus* qu'on donne aux évêques. L'empereur se montra rassuré par mes déclarations; il n'a pas avoué n'en rien savoir. Toutefois, il en parla ensuite avec ses conseillers intimes et ceux-ci m'ont dit que la chose avait du vraisemblable, car on sait combien le roi très-chrétien est *vago* du titre impérial, que son ambassadeur à Constantinople avait appelé le roi de France *l'empereur mon seigneur*, et que cela avait tellement déplu au grand-Vizir qu'il s'était décidé à défendre au prince de Transylvanie d'aider les révoltés de Hongrie protégés par les Français. J'ai cru bon d'en informer V. Em., afin que l'affaire ne se grossisse pas davantage, parce que le motif principal de la guerre actuelle a été la crainte que le roi de France, par ses conquêtes sur le Rhin, ne voulût se faire élire roi des Romains. Du reste, j'espère qu'ils écriront à Rome et en Espagne comme ils m'ont promis de le faire; mais je crois qu'ils voudront profiter de la conjoncture pour obtenir la concession de quelques dîmes pour la défense de la Hongrie, en se fondant sur l'exemple de la défense d'Oran, ainsi qu'on en a déjà parlé afin que, j'en écrive à V. Em. » Et Cybo lui répond, le 13 août: « Touchant la nouvelle ou mieux la calomnie divulguée à propos du titre d'empereur d'Orient, V. S. Ill.me a déjà trop fait de la réfuter à S. M. De cette

manière S. S. en était avertie, mais si l'on parle de nouveau de cette imposture, V. S. fera bien de faire connaître à S. M. avec quelle malignité et quelle astuce agit ici le ministre d'Espagne, pour cacher la vérité et rendre suspecte la volonté de N. S. Elle doit, par conséquent, encourager S. M. à continuer en Espagne ses bons offices, afin qu'on porte remède à ces désordres. »

La république de Raguse

Depuis des siècles, la république de Raguse se maintenait indépendante; elle avait été souvent aidée par le Saint-Siège comme boulevard contre les Turcs, étant toujours menacée par ceux-ci, qui voulaient avoir un port sur l'Adriatique. Innocent lui fut large de secours, et, fréquemment, il cita cette république comme exemple de valeur et d'énergie contre les Turcs.

Le 27 février 1677, Airoldi mande à Cybo qu'il y a quelques jours, le Sénat ordonna au commandant du Golfe de bien surveiller les navires de Raguse. On a cru que c'est parce que le nonce a appris cet ordre qu'il a parlé au Collège, pour que la navigation au port d'Ancône soit libre, alléguant que depuis longtemps il n'y a pas eu de faits pour justifier une telle réclamation. Et on allait même jusqu'à accuser des prélats de l'avoir informé de ce qui s'était passé au Sénat. « A celui qui m'en parla, écrit-il, je répondis de mon ignorance de l'ordre du Sénat, mais que la plus grande explication est plutôt la cessation de tout commerce dans le port d'Ancône : les navires de Raguse n'y viennent plus, à cause des menaces du capitaine du Golfe. On n'a jamais voulu accepter les satisfactions données par le ministre de Raguse à propos du manque du salut à ce commandant. Pour les Vénitiens, il n'y a rien de mieux que de savoir que le commerce des draps (Pannina) est

en souffrance dans les Etats de l'Eglise, dans l'espoir qu'on poussera jusqu'à Venise pour acheter les laines et autres marchandises; en effet, les navires qui arrivent directement à Venise sont très bien accueillis, mais ceux qui se rendent à Ancône sont maltraités. »

Mais, le même jour, Airoldi informait le cardinal que la manière dure, avec laquelle la république traite les habitants de Raguse, leur empêchant la navigation et le commerce, dont ils vivent, laisse douter que, poussés à la vengeance, ils profitent des rapports avec les Turcs pour les exciter contre Venise. On dit que le grand-Vizir prépare une flotte; V. S. peut le dire à ces messieurs et y faire réfléchir les assistants du Saint-Office; mais V. S. doit en parler comme si c'était son idée et non celle de Rome. Et, le 27 mars, Airoldi lui répond: que ces messieurs ne font pas beaucoup de cas du bruit que les Turcs veulent Raguse (1) pour en faire une place d'armes; ils croient plutôt que c'est un bruit que les *Ragusei* font circuler lorsqu'ils ont besoin de quelque chose de la république vénitienne; et on les assimile au duc de Mantoue, qui, lorsqu'il veut de l'argent des Espagnols, parle de Casal; et, à Venise, on est habitué au jeu des habitants de Raguse.

Le 10 avril, Airoldi informe Cybo que le représentant de Raguse a été reçu au Sénat, mais qu'on ne l'a pas fait

(1) Le 25 novembre, Mellini informait Cybo d'avoir entretenu S. A. des armements maritimes du grand-Vizir et de son idée de faire de Raguse sa place d'armes, ajoutant que pour cela il est nécessaire de conclure la paix pour s'unir ensuite contre les Turcs; que le duc a beaucoup apprécié ses paroles et lui a répondu qu'il désirait la paix, que si à Nimègue on travaillait, la France faisait de l'opposition soit pour le duc de Lorraine, soit pour l'évêque de Strasbourg; et que, quant à la guerre contre le Turc, S. A. fit comprendre qu'il était difficile que l'Espagne pût y prendre part, se trouvant trop épuisée.

asseoir. Il justifia la conduite de sa république envers Venise, disant que Raguse, depuis des siècles, n'avait pas éprouvé deux malheurs aussi grands: le tremblement de terre qui dévasta la ville en causant la mort de beaucoup d'habitants, et la perte de l'amitié de Venise; et il ajouta que jamais on n'avait voulu offenser le capitaine du Golfe lorsqu'il s'est rendu à Raguse, mais qu'au contraire on a fait le possible pour le bien accueillir. Le Sénat en fut satisfait, rappela les navires qui faisaient la garde dans le Golfe et ordonna la restitution des marchandises séquestrées aux commerçants de Raguse.

Le 9 janvier 1678, Cybo écrit à Mellini que les nouvelles de Raguse sont de plus en plus graves, car on craint que les Turcs ne veuillent envahir l'Italie. V. S. ferait bien de parler à don Juan sur l'opportunité qu'il y aurait de hâter la conclusion de la paix à Nimègue, car le médiateur tâche de faire son possible pour la faciliter, négligeant d'intervenir dans les discussions des articles qui retardent, à vrai dire, la procédure; mais, si le médiateur y prenait part, peut-être qu'il perdrait la confiance des parties. Au reste, du moment que la guerre continue, on ne peut pas parler d'une ligue sacrée entre les princes, sans le concours de ceux qui ont le plus de possessions en danger d'être envahies, et il paraît que cette Couronne se retire à cause des autres affaires que la monarchie a sur les bras, tandis que Venise se montre réfractaire à prendre aucune initiative et à donner son assistance au pape pour aider la conclusion de la paix entre les Cours catholiques... De Constantinople arrive aussi la nouvelle qu'il règne une grande consternation à la Porte, à la suite de la victoire des Moscovites, et N. S. ne laisse pas échapper cette occasion pour insister à Varsovie et à Vienne afin qu'on ne perde pas de temps à prendre des mesures pour la sûreté des Etats, conseillant aussi à la Pologne à ne pas ratifier la paix.

Le 21 mars, il lui écrit encore que la situation de Raguse ne fait qu'empirer et que le pape, malgré le mauvais état du Trésor, vient de faire remettre à cette république une quantité d'armes qui se trouvent à Ancône, se réservant de voir ce qu'il pourra faire dans la suite. Et Cybo engage le nonce « à en parler à S. M. et à don Juan afin de les intéresser à faire aussi quelque chose pour cette malheuruese ville. » Et, le 15 mai, il lui annonce que le ministre de Raguse, qui est à Naples, a reçu un courrier l'informant que le pacha de Bosnie se trouve à quatre jours de la ville; qu'il y a envoyé un trompette pour avoir deux millions, et qu'autrement il irait lui-même les prendre; qu'à la suite de cela, N. S. nota à del Carpio le mal qui frapperait l'Italie et les possessions de la Couronne de Naples; en conséquence, il demandait que les soldats libres de Messine fussent envoyés à Raguse, ajoutant qu'il en parlerait aussi à Venise; mais qu'en attendant, S. B. les prévienne tous, en donnant de la poudre et des balles à la république. Et, le 29, il lui mande que le cardinal Portocarrero ayant demandé au pape, dans une audience, des secours pour Raguse et ayant affirmé que le vice-roi de Naples était prêt à donner son assistance, S. S. aurait répondu qu'il fallait l'écrire au roi à Madrid; que Son Eminence, déclarant qu'on avait déjà répondu qu'on se serait réglé sur la conduite de Venise et du pape, N. S. lui répliqua que Venise ne voulait pas se compromettre, parce que son territoire est limitrophe de celui des Turcs, tandis que l'Espagne, après l'abandon de Messine de la part des Français, n'avait plus besoin de se défendre contre ceux-ci; que S. S. n'avait pas manqué d'envoyer à Raguse des secours, lesquels, bien qu'inférieurs aux besoins, ont été cependant importants, si on considère la pénurie de la chambre apostolique, et l'intention qu'elle avait d'y envoyer le duc de Guadagno, avignonnais, soldat de bonne renommée, mais que, comme il avait été

élevé en France et se trouve dans l'armée de ce royaume, il n'aurait pas été bien reçu par les officiers espagnols; que si toutefois le vice-roi considérait ce duc comme bon officier, il devrait en faire la demande. Le pape a conclu: « qu'il ne manque pas de penser en quelles manières il pourra encore aider Raguse, convaincu, du reste, que la plus sûre est la conclusion de la paix générale et que l'Espagne, même au sujet de Raguse, doit trouver une forte raison pour conclure cette paix. »

Le duché de Bracciano

Parmi les accusations espagnoles à Innocent d'être partial pour la France, il y eut aussi celle que le pape aurait consenti à l'achat, par la France, du duché de Bracciano appartenant au prince Flavio Orsini; et il dut se défendre.

Le 26 novembre 1677, Mellini informe Cybo qu'il fit connaître à S. M., aussi bien qu'au duc de Medina Celi et à don Gerolamo, la fausseté de la nouvelle que S. S. ait donné au duc de Bracciano l'autorisation de vendre à l'ambassadeur de France à Rome, duc d'Estrées, tous ses Etats... « Le duc s'étonna de cette déclaration car la nouvelle lui venait de quatre ou cinq personnes et de l'ambassadeur du roi, qui l'avait donnée comme un fait positif, désignant même les cardinaux qui auraient été les intermédiaires, et cela pour payer les dettes du duc. Le nonce répondit que ce bruit n'avait pas l'ombre de vérité; que les lois déclaraient félon tout vassal qui cédait ses droits sans autorisation. » Malgré cela, le 10 décembre, le nonce transmettait à Cybo un billet du duc d'Alva dans lequel, acceptant la déclaration au sujet de Bracciano, il exprime l'espoir que le pape ne donnera jamais son autorisation pour de pareils faits.

Le 17 avril 1678, Cybo répète à Mellini que la vérité est aussi invariable qu'elle est une, et qu'il doit s'en ré-

férer à tout ce qu'il a déjà écrit, à savoir que la prétendue cession de Bracciano n'existe absolument pas et que tout n'est que la conséquence de discours mal fondés, comme on le voit dans la feuille annexe, par laquelle on répond, point par point, au billet de don Pietro d'Aragon que le nonce venait de transmettre au cardinal. Et voici l'annexe :

Al biglietto del Sig.r D. Pietro d'Aragona, et alle individualità, che vi sono espresse, si risponde per notitia di V. S. I.:

che il Sig.r Ambasciatore di Francia non fece altra parte che quella di pregare la Signora principessa di Rossano à sospender la missione del commissario in conformità del decreto ottenuto dalla Congregazione de' Baroni; con parola, che il Sig.r Duca di Bracciano le haverebbe assicurato il credito suo dotale colla percezione dei frutti, come poi seguì mediante publico strumento ex persona del medesimo Duca;

che nel particolare del Marchese Santa Croce il medesimo Sig.r Ambasciatore altro non fece, che pregar Mons.r De Luca Auditore di N. S. à concedere al Sig.r Duca di Bracciano qualche dilazione per il pagamento, il quale fù poi susseguentemente adempiuto dall'istesso duca ;

che le vendite dei fondi nominati non sono in alcun modo trattate dal Sig.r Ambasciatore di Francia; mà dal medesimo Duca di Bracciano, il quale vorrebbe pur troppo poter effettuarle per sodisfare ai suoi creditori; ma ancora non è ciò seguito per non essersi convenuto nel prezzo;

che non hà l'Ambasciatore di Francia potuto per verun conto cedere ad un Cardinale la presuposta facoltà di vendere ecc., perchè Egli nè l'hà, nè può haverla; mentre se il Duca di Bracciano s'arrischiasse à dargliela per questo solo capo incorrerebbe nella pena della caducità, al che si deve precisamente riflettere ;

che Mons.r Orsini non hà parlato nel modo che si è presupposto, a Monsignor Tesoriero, d'avanti al quale intanto i creditori del Duca han soprasseduto di promuovere le loro istanze, in quanto sono stati dal medesimo intenzionati della loro sodisfazione col prezzo dei fondi, che tratta e spera di vendere;

che finalmente è falso i Ministri del duca di Bracciano ubbidire all'Ambasciatore di Francia, ne punto sussiste quel che si presuppone nell'ultimo del biglietto, asserendo la Sig.ra Principessa di Rossano (1) di non haver mai detto quel che ivi si rappresenta, nè ricordarsi che N. Signore le habbia detto tal cosa, sicome il Sig.r Cardinal Cybo asserisce non essergli mai stato comandato da S. B.ne di passare tal ufficio.

Il Sig.r Cardinal Cybo non dovrebbe dar conto di quel che si faccia, e si dica nelle cose de' Particolari: ma perche il Sig.r D. Giovanni si accorga delle falsità, che troppo inconsideratamente si scrivono, sarà bene che V. S. I. distintamente l'informi di tutte queste verità.

La république de Gênes et Louis XIV

Le card. Cybo à Mgr. Varese, le 5 août 1678:

Questo Residente di Genova fu hiersera l'altra a rappresentare a N. Signore la novità succeduta in Genova, havendo l'Armata francese sparato un gran numero di cannoni contro la Terra et i Palazzi di S. Pier d'Arena in risentimento del saluto negato all'Armata medesima, quantunque i Genovesi havessero offerto poco prima ai Comandanti dell'Armata di salutarla e d'incontrare a chiusi occhi le sodisfationi di S. M. E perchè dubita quel Senato, che questo possa esser principio di maggiori disturbi nelle presenti congiunture, e gli preme grandemente di ritornare in buona gratia del Re, ha per mezo del Residente istesso fatto ricorso a S. S. perchè voglia interporre celeremente e con ogni efficacia i suoi paterni ufficii, affinchè S. M. condoni loro in gratia di Sua Beatitudine ogni amarezza la quale havesse potuto concepire contro la Republica. N. S. non ha potuto a meno di defe-

(1) La duchesse de Bracciano était Marie Anne de la Trémouille, très connue comme princesse des Ursins. Elle épousa d'abord (1657) le prince de Chalais, Adrien Blaise de Talleyrand, mort en Italie en 1670, puis Flavio Orsini duc de Bracciano, décédé en 1698. Ce fut une grande amie du cardinal d'Estrées et elle joua un rôle à la Cour d'Espagne sous Philippe V.

rire a si giusta istanza, credendo che non possa riuscir discaro, all'eccelso e generoso animo di S. M. che la S. S. gli porga materia di esercitarlo in questa occasione . Ha però scritto a S. M. l'accluso Breve, nel rendere il quale V. S. Illma, ne accompagnerà il tenore con quelle espressioni, che la sua prudenza giudicherà atte, non meno a tener lontano dalle orecchie del Re ogni fastidio e displicenza, che a piegar l'animo di S. M. alla clemenza. In ordine a che prima di abboccarsi con S. M. se n'intenderà col Ministro della Republica il quale dimora costì, et a cui il Residente medesimo ne scrive acciocchè l'informi più distintamente dello stato e de' meriti del negotio. Potrà anche dal discorso col Sig. di Pomponne sopra questo affare, scoprir la dispositione dell'animo di S. M.; e quale strada le convenga tenere per non infastidirlo e per condursi all'intento.

Qui tratanto S. S. ha voluto passarne ufficio anche col Sig. Ambasciatore di Francia, acciocchè ne scriva egli parimente a S. M., e la disponga, com'egli ha promesso di fare, mostrando desiderio che riesca con frutto.

Nel rimanente potrà ella significare al Re che S. B. oltre al debito al Padre comune, che l'astringe a passar questo ufficio, ne ha havuto un particolare impulso dal vedere la Republica intieramente disposta ad incontrar le sodisfationi di S. M., si in questa come in ogn'altra occorrenza.

Varese lui répond le 18:

In conformità dell'avviso, ch'ebbi ier l'altro dal Sig.r di Pomponne, sono stato ammesso questa mattina all'udienza del Re, e gli ho rappresentato, che premendo grandemente alla Republica di Genova di ritornare in grazia della M. S. avea per mezzo del suo residente fatto ricorso à N. Sig.re, perchè volesse interporre i suoi paterni offizii con ogni celerità, et efficacia affine di muovere S. M. à condonarle ogni amarezza, la quale avesse potuto concepire per l'accidente occorso con le galere della M. S. Che Nostro Sig.re come padre comune avea stimato di non potersi dispensare dal passare un simile uffizio, tanto maggiormente, che da una parte vedeva la Republica intieramente disposta ad incontrar le sodisfazioni di S. M., così in questa, come in ogni altra

occorrenza, e dall'altra avea creduto, che non potesse riuscir discaro all'animo eccelso di S. M. che se gli porgesse materia di esercitar la propria generosità verso di quel Senato, che procurava ora di meritarla con mezzi così rispettosi. Che Sua Beat.ne avea perciò scritto il Breve, che io presentava alla M. S. non senza gran fiducia, che le sue paterne preghiere fossero per essere esaudite. Hà risposto il Re, dopo aver ricevuto il Breve con ogni rispetto, che quella piccola gente si era comportata molto male. Che nondimeno voleva, che le intercessioni di Sua Beat.ne fossero à lei di giovamento, per il desiderio, che avea d'incontrare le sodisfazioni della S. S. Mà che prima di dichiararsi più oltre, voleva attendere, per sentire ciò, che avesse portato l'inviato, che si diceva spedito da Genova. Io all'ora, dopo avere assicurato il Rè della consolazione, che avrebbe provato N. S.re in sentire, che le sue intercessioni fossero in questo caso per riuscir fruttuose, ho supplicato vivamente Sua M.tà di dar ordine, affinchè le sue galere, e vascelli, tratanto, che si attendeva l'inviato desistessero da ogni atto ostile: tanto maggiormente, che tali ostilità cadevano tutte sopra di persone innocenti, che meritavano la commiserazione della M.tà Sua. Con tuttociò il Rè non si è mostrato disposto in questa parte ad esaudire le mie preghiere, dicendo, che se bene gli rincresceva veramente del danno di tante povere persone innocenti, che nondimeno non poteva farsi altro, mentre così portava la natura del negozio. Onde persisteva nella risoluzione già significatami di voler saper ciò, che avesse portato l'inviato, prima di dichiararsi di vantaggio. Tali adunque essendo i sentimenti di Sua M.tà, hò stimato bene di conferirli, come hò fatto, à questo segretario della Republica, affine se ne vaglia à profitto della medesima, come stimerà più opportuno. Nel rimanente non lascierò io di fare ogn'altra parte alle occorrenze, che possa contribuire all'accomodamento de' presenti disturbi. Et a V. E. mi umilio con profondissimo inchino.

Le 21, Cybo mande à Mellini, ainsi qu'aux nonces de Vienne, Venise et Naples que, pour l'incident de l'armée française à Saint-Pierre d'Arène, S. B. a écrit de suite un bref au roi de France, le priant d'ordonner de cesser les

hostilités, et recommandant au nonce de relever combien le pape est peiné pour la tranquillité de l'Italie ecc. (résumant la dépêche envoyée à Varese le 5 courant.). La nouvelle étant venue ensuite qu'on avait répété les mêmes insultes à la terre de San Remo, avec représailles contre des barques et quelques coups de canon, S. B. juge nécessaire charger le nonce à Paris de faire de nouvelles démarches, offrant même d'envoyer, à cet effet, un nonce extraordinaire si c'était le désir du Xme. Et S. S. a été conseillée de faire ces tentatives auprès du roi, ayant reconnu que la république était disposée à donner au roi toutes les satisfactions raisonnables; à présent, on attend les réponses à ces communications.

Et Varese informe Cybo:

Mi portai poi mercoledi mattina alla Corte per l'audienza già destinatami dal Re per l'affare di Genova; e vi giunsi un poco per tempo, per abboccarmi prima col Sig.^{r} di Pomponne, come seguì. et essendo ritornato seco sù l'affare medesimo lo pregai quanto più vivamente seppi, che volesse fare ogn'opera appresso S. M.^{à} perche la S. di N. Sig.^{re} havesse il gusto, e la sodisfatione di vederlo terminato per la sua interpositione. S. Ecc.^{a} mi rispose, che non poteva dirmi di più in questo proposito, di quello, che mi haveva già detto, massimamente per non sapersi ancora, che fusse giunto l'inviato della Republica. Io replicai che credevo, che fusse già arrivato; mentre havevo saputo fino lunedi sera, che il Segretario di Genova s'era mosso da Parigi, per venire ad incontrarlo in queste parti; ma S. Ecc.^{a} non disse altro, se non, che desiderava veramente, che fusse giunto, così desiderando anche S. M.^{tà} Sbrigato però, ch'io fui del Sig.^{r} di Pomponne, nello scender le scale incontrai il detto segretario di Genova, il quale appunto veniva à dirmi che l'inviato non solamente era giunto, ma che di più si trovava quivi alla Corte. Onde io senza por tempo in mezzo gli dissi, che lo facesse venir lì nelle stanze del Sig.^{r} di Pomponne: ed io intanto tornandomene indietro ne diedi parte a S. Ecc.^{za} e le dissi, che se voleva sentirlo, gliel'haverei presentato allora allora. Di ciò mostrò particolar gusto S. Ecc.^{a}, e

mi diede campo, ch'io m'abboccassi prima con lui per intender, che sentimenti portava della Republica si come feci. Et havendo perciò udito, che egli aveva instruttioni tali da poter' esser d'intiera sodisfatione del Re, l'introdussi francamente al Sig.r di Pomponne, il quale le ricevè con ogni dimostratione di benignità, e di stima; et io poi col Sig.r di Bonneüil (*sic*), introduttor degli ambasciatori il quale m'aspettava quivi, per condurmi fra poco all'audienza di S. M. me n'uscii immediatamente per ritirarmi in una stanza, e mettermi in abito.

Portatomi poi avanti al Re, esposi primieramente i motivi, che S. B.e haveva di passar con S. M. a favor della Republica di Genova i nuovi ufficii, che coll'espressa speditione d'un corriero straordinario mi haveva commessi: dopo rappresentai la fiducia, che haveva la S.tà Sua di riportarne dall'animo generoso di S. M. quel frutto, che tanto desiderava, ò con la gratia effettiva, ò almeno con la sospensione delle ostilità, che praticavano le galere della M.à Sua contro la detta Republica. E passai finalmente a dire, che se S. M.à l'havesse desiderato, S. S.tà sarebbe stata anche dispostissima a mandarle per quest'effetto un nuntio straordinario. Udì il Re con la solita benigna attentione le mie rimostranze; e facendosi da quello, che io havevo detto nel fine, rispose: che era contentissimo di quello, che in questo, et in ogn'altro negotio gli avessi potuto rappresentar' io; che perciò non occorreva, che S. S. pensasse a spedir nuntio straordinario; che quant'all'affare, haveva già risaputo dal Sig.r di Pomponne i buoni sentimenti, con che era venuto l'inviato di Genova; che perciò l'haverebbe sentito; et haverebbe prese poi quelle resolutioni, che sarebbero state convenienti per incontrare anche il gusto, e le sodisfationi di S. S. Mà che frattanto desiderava infinitamente, che S. B.e ancora gli facesse la gratia, di cui l'haveva già fatta supplicare in ordine all'affare dell' Urbaniste. Chè l'affare medesimo gli premeva, quanto si potesse mai dire; E finalmente che la gratia dipendeva assolutamente dalla S.tà Sua, dalla cui bontà l'attendeva. E qui tornò di nuovo a replicarmi, che haveva infinitamente a cuore questo negotio. Io risposi, che il Sig.r di Pomponne me ne haveva solamente parlato due, ò tre settimane sono; che ne havevo già scritto replicatamente; e che nel

resto io non potevo dire a S. M.[a] se non quello, che in tal proposito havevo già detto al Sig.[r] di Pomponne, a cui perciò mi rimettevo.

Terminata che fu la mia audienza, il Re si portò subito in Consiglio, dopo il quale il medesimo introduttore degli ambasciatori venne a portar l'avviso all'inviato, che S. M. haveva risoluto di sentirlo il giorn'appresso. Onde io stimai bene di riparlare al Sig.[r] di Pomponne, per intendere, se credeva, che io havessi potuto rispedire l'istesso giorno, dopo l'audienza havuta dall'inviato, il corriero a S. S. Mà S. Ecc.[a] non mi diede altra risposta, se non, che non mi haverebbe potuto precisamente risponder sopra di ciò, se non la prima volta, che noi ci fussimo abboccati insieme; il che non sarebbe stato prima di lunedì; egli haveva già risoluto di portarsi a Pomponne l'istesso giorno seguente. Di maniera, che non posso saper' ancora, ne se dovrò rispedire in diligenza il corriero, ne in qual giorno, quando bisogni. Starò però attento, per far le parti, che mi s'aspettano; ed intanto communico col presente ordinario tutte queste notitie a V. E. alla quale ne manderò anche il duplicato, se haverò da rispedire il corriero, ò vero se mi si darà altra congiuntura di straordinario che resti di qua spedito in coteste parti; soggiungendole frattanto per fine di questa lettera: che nell'audienza data dal Re hiermattina all'inviato di Genova, S. M.[à] non gli diede resolution positiva, ma la rimesse ad altro giorno; per quanto mi significò hieri con suo biglietto il segretario della Republica. Et a V. E. con questo fine m'inchino profondissimamente, ecc. Milly 2 settembre 1678.

Et, le 8, il ajoute:

Fui hiermattina alla Corte, per haver le risposte sopra l'affare di Genova secondo l'appuntamento datomi lunedì dal Sig.[r] di Pomponne: ma S. Ecc.[a] mi disse, che altri affari, de' quali s'era discorso in Consiglio, non havevano dato campo, che si parlasse di quel di Genova; che però chiedeva, che se ne sarebbe parlato in quello di questa mattina. Io m'offersi perciò subito di ritornare anche questo giorno alla Corte; ma S. Ecc.[a], che non era affatto sicura, che fusse per risolversi anche questo giorno, mi disse, che non occorreva, ch' io mi movessi; ma, che bastava solo, ch' io man-

dassi là uno de' miei. Havendo dunque mandato il mio auditore egli se n'è ritornato questa sera; e le risposte, che ha portate, sono: Che il Re è rimasto intieramente sodisfatto dell'espressioni, che ha fatte seco la Republica per mezzo del suo inviato: che perciò si spedisce ordine a chi s'aspetta, che non solo si desista da ogni sorte d'ostilità, ma che si restituisca ancora tutto quello, che è stato tolto à sudditi della Republica medesima. Dice di più, che l'inviato di Genova ha fatto instanza, che sia consegnato à lui lo spaccio, che deve portar tali ordini; ma che il Sig.r di Pomponne gli ha risposto, che si manderà per altra strada, che sarà più sicura, e più spedita di quella, per la quale lo manderebbe egli. E finalmente riferisce, che l'inviato medesimo, è risoluto di spedire fino a Genova il corriere stesso mandato quà da V. S. e che io gli mandi pure le mie lettere che egli procurerà, che sian trasmesse all'E. V. dalla Repubblica con ogni sollecitudine. Per la qual cosa, essendomisi non necessaria la rispeditione di esso corriero, mentre ne posso godere il vantaggio ad ogni modo; invio perciò all'E. V. coll'istessa occasione tutto quello, che è passato quà nell'affare suddetto. Et a V. E. m'inchino profondissimamente etc. etc.

Le 5 octobre, Cybo lui répond qu'on a trouvé une grande différence dans la manière dont lui parla le roi et celle de Pomponne, que S. S. en a été satisfaite, voyant la guerre éloignée de l'Italie; « mais toutefois V. S. Ill.me ne s'occupera de cela, que seulement si l'occasion se présente; elle pourra dire que N. S. a été consolé en voyant cesser les hostilités contre la république, et que l'envoyé génois ait été admis à l'audience du roi; que du reste il suffisait au pape d'avoir accompli l'obligation de sa conscience, se remettant à ce qui pouvait plaire à S. M.; que pourtant on ne comprend pas quelle relation il y a entre l'affaire des Urbanistes, qui est tout à fait du domaine spirituel, avec celle de Gênes qui est du temporel; qu'enfin le pape a eu un regret plus fort, à trouver des difficultés très-graves à ne pas concéder au roi cette grâce, que celui que peut éprouver S. M. de

ne pas l'avoir obtenue, car N. S. n'a pas de plus grande satisfaction que de complaire le roi en ce qu'il peut. »

Nouvelle dépêche de Varese en date du 7:

Questo Sig.[r] inviato della Republica di Genova mi mandò tre giorni sono il segretario della Republica medesima per farmi intendere, che il Senato gli haveva ordinato di venir da me per attestarmi i sentimenti di gratitudine, che la Republica haveva verso N. Sig.[re] per gli ufficii, che Sua Santità s'era degnata d'interporre per l'accomodamento del suo affare col Re, et in virtù de' quali riconosceva la Republica istessa, che era poi terminato felicemente e per ringratiar nell' istesso tempo anche me della sollecitudine, e premura, con che gli havevo portati a questa Corte: e che perciò il medesimo inviato sarebbe venuto da me per adempir simil'ordine, sì come fece. Io lo ricevei in letto, ove mi tien tuttavia la mia indispositione, e dopo gli ho poi mandato il mio auditore a ringratiarlo della testimonianza portatami de' cortesi sentimenti suddetti della Republica et a fare scusa se non poteva essere a far questa parte da me medesimo stante la sopraddetta mia indispositione. Di che porto hora la notitia a V. E. alla quale intanto m' inchino profondissimamente etc.

L'abbé Lauri écrit le 4 août 1679:

Il Sig.[r] di Pomponne si fece chiamar martedì passato questo Segretario... (*sic*) e gli disse che in essecutione della dichiaratione publica, che Filippo Quarto Rè di Spagna fece fare di non concorrer mai colla Francia in materie di precedenza, voleva hora il Rè che tutti i vascelli di Spagna ò fossero nel mare aperto, ò fossero dentro i porti, dovessero abbassar il padiglione, ò salutare i vascelli di Francia; e quando non lo facessero voleva Sua M.[tà] che vi fossero obligati colla forza dell'armi; onde ne dava parte ad esso segretario perche rendesse avvertita la Republica di non prender parte in questo affare, quando ancora ne porti delle medesima volessero i vascelli Francesi farsi rendere à forza di armi questo dovere da quelli di Spagna.

Et, le 22 septembre, il ajoute qu'à propos de l'ordre du roi, que les navires espagnols aient à saluer les premiers les français, on lui a dit que le maréchal de Vivonne a reçu l'ordre de se rendre avec toute l'armée navale dans les eaux de Gênes, pour obliger l'escadre des galères d'Espagne à rendre le salut et faire exécuter ainsi l'ordre du roi. Mais, le 1er décembre, il lui annonce:

La Republica di Genova si dice che habbia fatto rispondere al Rè che è pronta à ricevere nella darsina di quel porto la squadra delle galere di Francia nel modo istesso che è solita di ricevere le galere di Spagna della squadra del Duca di *Tursi;* mà faceva sapere à S. M.^{tà} che le galere di Tursi per le conventioni fatte col Rè di Spagna sono comandate da capitani, e governate da piloti, ed altri offitiali Genovesi; che in caso di guerra della Republica sono obligate à servirla; che entrando nella Darsina ne sono esclusi tutti i soldati Spagnuoli che in tal caso sogliono prender quartiere nel Finale; e per ultimo che quando dette galere di Tursi sono dentro la darsina si ripongono i remi nei maganzeni della Republica. Le quali cose riflettesse la M.^{tà} Sua come potessero praticarsi con questa squadra di Francia. Per tali rimostranze par sospesa la risolutione già presa di mandar dette galere da Marsiglia à Genova. Mà in breve si vedrà il partito che questa Corte prenderà.

L'Espagne et la France

On venait de signer la paix entre la France et l'Espagne, mais la reprise régulière des rapports diplomatiques entre les deux rois n'eut lieu que plus tard. En attendant, c'est aux bons offices du Saint-Siège que le gouvernement de Paris fit appel, à propos de la capture de quelques navires français de la part des Espagnols.

Le 18 janvier 1679, Mellini informe Cybo que l'abbé Lauri, internonce à Paris, lui a transmis deux écritures que lui consigna Mgr de Pomponne, touchant des captures de na-

vires marchands français à Portolongone, en Catalogne et à Bilbao, et cela malgré qu'ils fussent en possession de passeports livrés par Villahermosa, selon que cela avait été fixé à Nimègue; que Lauri, en lui envoyant copie de ces plaintes, le chargeait de faire des démarches pour avoir les réparations nécessaires contre ces contraventions, afin de ne pas troubler la paix. « J'ai pu parler, écrit-il, avec don Gerolamo d'Eguja, qui ignorait l'affaire, mais me donna sa parole que, si on trouvait que tout cela était vrai, on accorderait la réparation, parce que ce serait contre les accords, et la volonté de S. M. est qu'ils soient observés. » Et, le 22, Cybo lui avait communiqué les plaintes de l'ambassadeur touchant les contraventions de sujets du roi catholique, à cause des passeports, car ils naviguaient comme des marchands français; et il engage le nonce à faire des remontrances à don Juan afin que la paix ne soit pas troublée. » Mais, le 5 février, Mellini lui annonçait déjà que S. M. avait ordonné la restitution à leurs propriétaires légitimes d'une barque capturée à Portolongone et d'une autre en Catalogne.

Le 12 avril, Mellini écrit de nouveau que Lauri lui envoya huit feuilles de dépositions prouvant la capture de six bateaux français par des vaisseaux et armateurs espagnols, alors que la suspension d'armes ou la paix était déjà conclue; ces feuilles l'abbé Lauri les avait reçues de Pomponne pour les lui transmettre. « Je les ai envoyées à don Gerolamo, qui les a soumises au Conseil; que toutefois on a reconnu que quelques vaisseaux ont été capturés avant la paix et d'autres sans passeports, et que S. M. avait donné l'ordre de restituer tous les navires capturés avec passeports livrés avant la paix. » Et, le 10 mai, il lui transmet les copies des lettres reçues de don Pietro d'Aragon et de Colonna, touchant les navires. Dans un de ces billets il y a que le vice-roi de Naples déclare qu'à Portolongone un navire a bien été capturé et qu'on le garde; et le second contient les ordres de S. M. a

tous les gouverneurs des ports de restituer les navires français capturés ayant passeport de Villahermosa avant la conclusion de la paix... « Voyant ces billets, j'ai eu l'idée que le vice-roi voulait résister à la restitution; mais don Pietro ajouta qu'il m'avait informé de la réponse uniquement pour me faire connaître et justifier la manière dont on procédait; car le roi avait ordonné la restitution, non seulement de la barque de Portolongone, mais de toutes celles qu'on avait capturées, selon que les passeports présentés par les Français avaient été délivrés avant ou après la signature de la paix... J'ai écrit tout cela à Lauri. » Et, le 15, Cybo loue la conduite prudente qu'il a tenue pour obtenir la restitution des navires qu'à Paris on suppose avoir été pris par des vaisseaux d'Espagne contre le droit public; « V. S. Ill.me n'employant ses offices qu'en son propre nom, et par le seul motif d'empêcher de nouvelles ruptures selon les soins paternels de N. S., elle pourra continuer, selon la nécessité, jusqu'au retour de l'ambassadeur du Xme, déclarant à don Juan qu'elle réclame ce que lui demande l'auditeur Lauri, et que V. S. s'est chargée de ces négociations pour maintenir la bonne paix. » Et, le 8 juin, Mellini répond qu'il travaille toujours à obtenir la restitution des barques françaises capturées par des Espagnols... « Je répète que j'ai agi sur les prières de Lauri, et par le désir de la paix, qui tient tant à cœur à N. S. Il me paraît toutefois que la paix entre les deux Couronnes ne s'altère pas, car les négociations pour le mariage du roi marchent vers une conclusion favorable; et par conséquent on prévoit qu'on ne manquera pas de satisfaire la France. »

En effet, l'ambassadeur espagnol à Paris reçut les réponses de Madrid; et l'arrivée du nouvel ambassadeur en Espagne fit cesser l'intervention du Saint-Siège en cette affaire.

TABLE DES MATIÈRES



